MÉMOIRES

DU

MARQUIS DE SOURCHES

COULOMMIERS. — IMPRIMERIE P. BRODARD ET GALLOIS.

MÉMOIRES

DU

MARQUIS DE SOURCHES

SUR LE RÈGNE DE LOUIS XIV

PUBLIÉS

D'APRÈS LE MANUSCRIT AUTHENTIQUE APPARTENANT A M. LE DUC DES CARS

PAR LE COMTE DE COSNAC

(GABRIEL-JULES)

ET

ÉDOUARD PONTAL

Archiviste-paléographe

TOME SIXIÈME

Janvier 1698 — Décembre 1700

PARIS

LIBRAIRIE HACHETTE ET C[ie]

79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

—

1886

MÉMOIRES

DU

MARQUIS DE SOURCHES

JANVIER 1698

1er janvier. — Le premier jour de janvier, à onze heures du matin, le Roi tint chapitre de son Ordre, mais les courtisans furent bien surpris [1], quand ils apprirent qu'il n'y avoit proposé que la réception de l'archevêque de Paris, qui fut reçu le même jour, avec les cérémonies ordinaires, à la grand'messe qui fut célébrée après la marche par l'archevêque de Reims.

On disoit, ce jour-là, que le mariage du comte d'Estrées étoit sur le côté, par les difficultés que la maréchale, sa mère, y apportoit. On assuroit aussi que celui du marquis de Maulevrier [2] avec Mlle de Tessé n'étoit pas encore réglé.

2 janvier. — Le 2, on commençoit à faire les compliments à toute la maison de Monsieur sur le mariage de Mademoiselle, qu'on disoit néanmoins ne devoir s'accomplir qu'au mois de juillet, parce qu'il falloit donner le temps au duc de Lorraine de faire raccommoder et meubler son palais de Nancy, qui étoit en pitoyable état.

3 janvier. — Le 3, le marquis d'Huxelles eut ordre de partir pour aller faire l'évacuation des places d'Allemagne que le Roi rendoit par le traité de paix.

1. La plupart savoient dès le soir précédent qu'il n'y auroit point de promotion.
2. C'étoit celui qui avoit quitté le petit collet après que son frère aîné eut été tué à Namur, et qui étoit alors colonel du régiment de Navarre.

4 janvier. — Le 4, la duchesse de Guiche [1] accoucha d'une fille, et l'on parloit beaucoup à la cour du mariage de Mlle de Chevreuse avec le marquis de Lévis [2], mestre de camp de cavalerie.

5 janvier. — Le 5, on sut que le mariage du marquis de Maulevrier étoit conclu, et que le Roi en devoit signer le contrat à Marly, où il devoit aller le lendemain.

6 janvier. — Le 6, on apprit, par les lettres de Vienne, que les ennemis du prince Eugène de Savoie avoient formé une accusation contre lui, comme ayant trop hasardé les troupes de l'Empereur et n'ayant gagné la bataille que par hasard, et qu'ils avoient poussé la chose si loin, qu'ils auroient étouffé ce prince au milieu de ses lauriers, si l'Empereur ne leur avoit pas imposé silence.

Le soir, le Roi vint s'établir à Marly pour cinq jours, et le roi et la reine d'Angleterre y vinrent passer la soirée et souper avec lui. On y commença un jeu prodigieux, qui continua le lendemain et les jours suivants avec la même fureur.

7 janvier. — Le 7, on publia dans Paris la paix avec l'Empereur, et cette publication donna lieu à un démêlé entre d'Argenson, lieutenant général de la police de Paris, et du Bois, prévôt des marchands, chacun d'eux prétendant qu'il lui appartenoit d'ordonner la publication et les feux de joie.

8 janvier. — Le 8, on sut que le Roi envoyoit la Houssaye, maître des requêtes, de Soissons, où il étoit intendant, à Montauban, pour y faire la même fonction, et qu'il faisoit revenir Sanson, intendant, de Montauban à Soissons.

L'après-dînée, on chanta le *Te Deum* à Paris dans l'église de Notre-Dame, avec les cérémonies accoutumées, et le soir, on tira le feu d'artifice dans la place de Grève. Ce fut alors que l'on commença de voir le traité de paix entre la France et l'Empereur, que nous mettrons ici, afin qu'il n'y manque aucun des traités faits pour terminer la plus violente guerre que la France eût jamais eue [3].

9 janvier. — Le 9, il y avoit une affaire qui faisoit grand

1. Fille aînée du duc de Noailles.
2. Fils du comte de Charlus, lieutenant général pour le Roi en Bourbonnois, et de même maison que le duc de Ventadour.
3. [Voir, à l'appendice n° I, le texte de ce traité. — *E. Pontal.*]

bruit dans le monde, qui étoit le démêlé de l'archevêque de Reims avec les Jésuites, arrivé au sujet de certaines propositions qu'un régent de théologie à Reims avoit mises dans les thèses de deux de ses écoliers [1]. L'archevêque en avoit fait grand bruit, et non content de cela, il avoit fait publier une espèce d'ordonnance pastorale ou de mandement, dans lequel il avoit extrêmement maltraité les Jésuites, et sur ce qu'ensuite il avoit paru plusieurs réponses dans lesquelles on l'attaquoit vivement, il avoit attribué ces réponses aux Jésuites, et il en avoit porté ses plaintes au Roi, qui lui avoit donné sur ce sujet deux audiences particulières, et avoit obtenu de Sa Majesté permission de pousser la chose en justice.

10-11 janvier. — Le 10, on sut que le Roi avoit donné au comte de Quinçon la lieutenance générale de Roussillon, qui étoit vacante par la mort du marquis de Chazeron; et le lendemain, il donna une pension de mille deux cents livres au chevalier d'Imécourt [2], colonel d'un régiment d'infanterie.

12 janvier. — Le 12, on vit à la cour les députés que les États de Hollande avoient envoyés pour régler les difficultés qui se pouvoient présenter sur le fait du commerce, lesquelles commençoient à grossir et à paroître de plus grande conséquence [3] qu'elles n'avoient peut-être paru aux plénipotentiaires de France qui avoient traité la paix.

13 janvier. — Le 13, le duc du Maine continuoit à témoigner sa magnificence envers les officiers réformés, pour lesquels il faisoit tenir chez lui à midi et le soir deux grandes tables servies très proprement.

Ce fut ce jour-là que le marquis de Couvonges vint donner part au Roi, de la part du duc de Lorraine, de la perte qu'il venoit de faire de la reine duchesse [4], sa mère, et le Roi résolut d'en prendre le deuil au premier jour.

1. Il n'étoit pas d'ailleurs ami des Jésuites; c'est pourquoi ils auroient dû prendre garde à ne pas mettre dans leurs thèses des propositions auxquelles ils savoient que l'archevêque n'étoit pas favorable, afin de ne lui pas donner de prise sur eux.

2. Gentilhomme de Champagne dont le frère étoit brigadier des armées du Roi, gouverneur de Montmédy et cornette des chevau-légers de la garde.

3. Il y avoit des articles qui ruinoient la France et qu'on n'avoit connus qu'après la paix signée.

4. Elle s'appeloit ainsi parce qu'étant sœur de l'Empereur, elle avoit

14 janvier. — Le 14, on chanta à Versailles le *Te Deum* pour la paix générale, et le même jour, le résident de Suède et l'envoyé de Mantoue eurent audience du Roi dans son cabinet; ensuite ils virent les princes, mais il y eut une difficulté pour l'audience chez la duchesse de Bourgogne; car on avoit la condescendance de faire aller la duchesse du Lude et les autres duchesses au-devant des ambassadeurs, ce qui étoit un honneur nouveau, et les deux nouveaux envoyés ayant prétendu être traités comme les autres, le Roi entra en connoissance de l'affaire, trouva mauvais qu'on eût innové quelque chose dans le cérémonial, et les deux envoyés n'eurent point d'audience chez la duchesse de Bourgogne.

Ce jour-là, le démêlé de l'archevêque de Reims avec les Jésuites faisoit encore plus de bruit que jamais, parce qu'il avoit obtenu un arrêt du parlement, portant permission de faire interroger le provincial et les supérieurs des trois maisons de Paris sur l'aveu ou le désaveu d'un libelle intitulé : *Remontrance à M. l'archevêque de Reims*. On disoit encore que le Roi avoit voulu apaiser cette querelle, mais que le P. de la Chaise avoit entrepris de la soutenir et de défendre sa compagnie; que Portail, conseiller à la grand'chambre du parlement de Paris, qui avoit été nommé commissaire, devoit en avoir fait son rapport, et que le premier président avoit fait voir la conséquence de cette procédure, mais qu'on ne laissoit pas d'aller toujours en avant.

15 janvier. — Le 15, le Roi prit le deuil en violet, et on sut qu'il avoit donné à Gervais, qui servoit de chirurgien ordinaire auprès de Monseigneur, trois mille livres de pension, et huit mille livres d'argent comptant, pour lui tenir lieu des arrérages de la même pension depuis qu'il servoit auprès de Monseigneur.

On parloit alors d'une ligue offensive et défensive contre le Turc entre le Pape, l'Empereur, les Vénitiens et la Pologne, et pour ce qui est du bruit qui avoit couru des autres ligues offensives contre la France, il y avoit bien des gens qui croyoient qu'il n'avoit été semé que pour en faire venir l'envie aux envieux de la France.

16 janvier. — Le 16, on parloit beaucoup du mariage du

épousé le roi Michel de Pologne, après la mort duquel elle s'étoit remariée au duc de Lorraine.

marquis de Lévis [1] avec Mlle de Chevreuse, et de celui du marquis de Souvré [2] avec Mlle de Rebenac [3].

En ce temps-là, le prince de Conti, quoique fort incommodé de la goutte, faisoit sa cour au Roi avec une extrême assiduité, et l'on assuroit que le contrôleur général de Pontchartrain avoit eu ordre de racheter les terres que ce prince avoit engagées, de les lui rendre, de le rembourser de toutes les dépenses qu'il avoit faites pour s'élever à la royauté, et de lui donner généralement toute la satisfaction qu'il pourroit souhaiter. On disoit cependant que Sapiha et Lubomirski s'étoient déclarés pour le duc de Saxe, et qu'on ne doutoit pas qu'à la diète de pacification qui devoit se tenir au mois de mai, on ne trouvât des expédients pour obliger le primat de consentir à tout ce qu'on désiroit de lui.

Ce fut dans le même temps que le Roi obligea le prince de Condé de retirer de l'abbaye de Maubuisson Mlle d'Enghien, sa troisième fille, qui étoit un peu plus grande que Mlle de Condé, quoiqu'elle fût plus jeune.

Ce fut encore le même jour que les princes de la maison de Lorraine vinrent en grands manteaux faire la révérence au Roi, à Monseigneur, aux princes et aux princesses de la maison royale. Le Roi adressa toujours la parole au duc d'Elbeuf, comme à l'aîné de la maison, et le soir, les dames vinrent aussi faire la révérence au Roi.

Le même jour, Bosc [4], maître des requêtes, prêta le serment de fidélité pour la charge de surintendant de la duchesse de Bourgogne, et on sut que Bonneuil avoit eu ordre d'aller visiter le duc de Saint-Albans [5] et ensuite de l'amener à l'audience, comme envoyé extraordinaire du roi de la Grande-Bretagne.

17 janvier. — Le 17, la marquise de Maurepas accoucha d'une fille.

1. Il y eut cela d'extraordinaire que, quand on le voulut marier, il se trouva n'avoir point de nom, parce qu'on n'avoit pas eu le soin de lui faire les cérémonies du baptême.

2. Second fils du défunt marquis de Louvois, qui étoit maître de la garde-robe du Roi.

3. Fille du défunt comte de Rebenac-Feuquières, qui, par contrat de mariage, avoit pris le nom de sa femme.

4. C'étoit un homme de fortune de Languedoc.

5. Il étoit fils naturel du défunt roi d'Angleterre et d'une comédienne, et il étoit d'autant plus surprenant de le voir venir auprès du Roi, envoyé extraordinaire de la part du prince d'Orange.

18 janvier. — Le 18, le résident de Suède et l'envoyé de Mantoue eurent audience de la duchesse de Bourgogne, après qu'on leur eut fait entendre que la difficulté qui s'étoit élevée au sujet du mouvement de la duchesse du Lude et des autres duchesses ne regardoit que les ambassadeurs, et qu'on les verroit le mardi suivant rentrer chez la duchesse de Bourgogne, suivant l'usage spécifié dans l'ancien cérémonial.

Le même jour, on sut que l'archevêque de Reims avoit une nouvelle affaire qui n'étoit guère moins pesante pour lui que la première. L'abbé de Soubise ayant été élu prieur de la maison de Sorbonne, il fut question d'obtenir pour lui des provisions de l'archevêque de Reims, qui en étoit le proviseur. Il ne voulut les donner que conformes à celles qu'il donnoit à tous les gentilshommes, qu'il ne traitoit que de *magister;* l'abbé de Soubise prétendoit qu'il le traitât de *serenissimus princeps*, et il le refusa. Toute la maison de Rohan s'éleva avec force, et l'affaire s'échauffa terriblement et dura longtemps; le prince et la princesse de Soubise en parlèrent plusieurs fois au Roi, et l'archevêque eut, ce jour-là, une longue audience de Sa Majesté sur cette affaire, après laquelle on commençoit à dire que l'abbé de Soubise auroit la qualité de *serenissimus princeps*, sans que cela pût tirer à conséquence, et même qu'on travailloit à apaiser l'affaire des Jésuites, après qu'ils avoient avoué le livre intitulé *La Remontrance*.

19 janvier. — Le 19, on apprit que la duchesse de Rohan étoit accouchée d'une fille, et le duc de Saint-Albans eut sa première audience du Roi. On sut aussi que le prince de Conti avoit été obligé de quitter Meudon, où il étoit avec Monseigneur, à cause d'une violente attaque de goutte qui lui dura très longtemps.

Le soir, on disoit que le mariage du comte d'Estrées étoit assuré avec Mlle d'Ayen, fille du maréchal de Noailles, et en même temps, le bruit couroit que le marquis de Lavardin vendoit sa lieutenance générale de Bretagne au comte d'Estrées; que le marquis de Molac vendoit la sienne au marquis d'O, et que le comte de Toulouse achetoit de lui le gouvernement de Nantes pour le joindre au gouvernement de Bretagne; mais cette nouvelle n'eut pas de suites, et peut-être n'avoit-elle eu aucun fondement que celui de l'usage ordinaire de la cour, qui est de

faire courir également le bruit des choses dont on veut donner ennui et de celles qu'on veut empêcher.

On sut encore, le même soir, que le comte d'Artagnan, major du régiment des gardes françoises, se démettoit de sa majorité entre les mains du Roi.

20 janvier. — Le 20, on disoit que le marquis de Villacerf, surintendant des bâtiments du Roi et premier maître d'hôtel de la duchesse de Bourgogne, étoit retombé malade, et on apprit la mort d'Harlus, maréchal de camp, lequel avoit une charge d'écuyer du Roi, que Sa Majesté donna à son frère, le comte de Vertilly, major de la gendarmerie.

21 janvier. — Le 21, on apprit que la princesse d'Espinoy [1] et la maréchale de Boufflers, qui étoient toutes deux grosses, avoient fait deux violentes chutes, mais dont le succès fut différent; car la princesse, s'étant fait porter à Paris, y accoucha d'un garçon qui mourut, et la maréchale demeura grosse.

22 janvier. — Le 22, les lettres du Languedoc portoient que les huguenots mal convertis y avoient fait quelques mouvements, et qu'on en avoit fait pendre plusieurs avec les ministres qui les avoient soulevés.

On apprit, le même jour, que la Grange [2], intendant d'Alsace, avoit été révoqué; qu'on avoit envoyé en sa place la Fond, intendant de la Franche-Comté, dont on avoit destiné l'emploi à Vaubourg, intendant de Lorraine, que la paix obligeoit de quitter son intendance.

23 janvier. — Le 23, on sut que le cardinal de Janson étoit tombé malade à Paris d'une fluxion de poitrine assez dangereuse, et que Famechon [3], maréchal de camp, étoit aussi mort de maladie.

Ce fut ce jour-là qu'on apprit que le premier président du parlement de Paris avoit accommodé l'affaire des Jésuites avec l'archevêque de Reims, et que l'on commença à voir par le monde des copies de l'écrit que les Jésuites avoient donné à l'archevêque, lequel étoit en ces termes :

1. La jeune, qui étoit fille cadette du défunt prince de Lillebonne.
2. Homme de fortune qui avoit commencé sous défunt Charuel, intendant de Lorraine.
3. Gentilhomme d'Artois qui avoit toujours servi dans l'infanterie, et qui étoit un très bon officier.

« Nous soussignés, Jacques le Picard, provincial des Jésuites de la province de France, Louis le Valois, supérieur de la maison professe, Pierre Pommereau, recteur du collège de Louis-le-Grand, et Isaac Martineau, recteur du noviciat de Paris, déclarons à Mgr l'archevêque de Reims qu'ayant cru être obligés de faire connoître les plaintes que nous prétendons avoir lieu de faire au sujet de son ordonnance donnée le 15 de juillet dernier à l'occasion de deux thèses soutenues dans notre collège de la ville de Reims, nous avons laissé paroître une remontrance imprimée sans nom d'auteur et sans permission, dont quelques endroits ont donné lieu à Monseigneur de croire que nous avions eu intention de nous éloigner du respect que nous devons à sa dignité et à sa personne. Et comme nous en avons été informés par la requête qu'il a présentée au parlement, et par les avis que l'on nous en a donnés, et des procédures qui sont seules légitimes dans le royaume pour se pourvoir contre les ordonnances de NN. SS. les prélats, nous avons pris aussitôt la résolution de venir protester, comme nous faisons, à Sa Grandeur, que nous n'avons point eu dessein, par la composition et publication de ladite remontrance, de manquer au respect que nous devons au caractère et à l'autorité de NN. SS. les archevêques et évêques, ni à celui que nous devons en particulier à la personne de Mgr l'archevêque de Reims, qui tient un rang si considérable et si éminent dans l'Eglise; que nous suivrons à l'avenir exactement les procédures et les formes qui sont prescrites par le droit, si nous nous trouvions en de semblables occasions, et que nous avons un très sensible déplaisir de ce qui s'est passé et qui a pu donner à Mgr l'archevêque une opinion contraire aux sentiments respectueux que nous avons sur ce sujet.

« Suppliant très humblement Sa Grandeur de l'oublier, et de vouloir honorer notre compagnie, et en particulier nos pères qui sont dans nos trois maisons de son diocèse, de sa protection et de sa bienveillance, que nous tâcherons toujours de mériter par nos très humbles respects. A Paris, ce 23 janvier 1698. (*Signé*). »

24-25 janvier. — Le 24, on ne parloit à la cour que du mariage du marquis de Mortagne [1] avec la comtesse de Quintin [2],

1. Gentilhomme Flamand d'auprès de Tournay, qui étoit capitaine lieutenant de gendarmerie.

2. Veuve du comte de Quintin la Moussaye, seigneur de Bretagne; elle

auquel, à la vérité, personne ne s'étoit attendu, et le lendemain, on apprit que celui du marquis de Lévis étoit assuré.

26 janvier. — Le 26, on sut, par les lettres de Londres, qu'il étoit arrivé un très grand incendie, et que la plus grande partie du palais de Whitehall avoit été consumée. On disoit aussi que la chambre basse du Parlement vouloit obliger le roi d'Angleterre à casser beaucoup de ses troupes, et particulièrement les étrangères, mais que ce prince y résistoit de toutes ses forces.

On apprit encore, ce jour-là, que le marquis d'Huxelles étoit assez malade en Alsace. On vit arriver à la cour le plénipotentiaire Callières, et le cardinal de Fürstenberg fit à Paris tirer le feu d'artifice qu'il avoit fait préparer pour témoigner la joie qu'il avoit de ce que la paix avoit conservé Strasbourg à la France.

27 janvier. — Le 27, la duchesse de la Ferté donna à Paris un grand régal à Monseigneur, et comme sa maison étoit trop petite pour une si grande assemblée, elle avoit eu la précaution de faire percer le mur mitoyen qui la séparoit d'avec la maison du comte de Crécy; de sorte que ce plénipotentiaire, qui devoit arriver ce jour-là à Paris, auroit été bien surpris en entrant dans sa maison d'y trouver quantité de buffets dressés, des tables de joueurs, et une foule de musiciens. Mais la duchesse avoit eu la précaution d'envoyer un courrier au-devant de lui pour le prier de n'arriver que le lendemain, et lui en avoit mandé la raison : de sorte que, par respect pour Monseigneur, il suspendit sa marche; car d'ailleurs, dès qu'il fut arrivé, il ne fit point de façon de témoigner à tout le monde, et à la duchesse même, combien il étoit mécontent de la liberté qu'elle avoit prise.

28 janvier. — Le 28, on commença à voir à la cour le comte de la Tour[1] revenant de Ryswick, où il avoit été en qualité de plénipotentiaire du duc de Savoie, et où il avoit bien joué son personnage pour les intérêts de son maître, et le marquis de Bedmar, colonel Espagnol, qui revenoit d'Espagne et retournoit au Pays-Bas.

étoit de la maison de Montgommery, et assez avancée en âge pour n'être plus épousée par amour.

1. C'étoit un petit borgne, qui avoit été Jésuite et précepteur de M. le duc de Savoie. Ensuite on l'avoit mis dans les négociations, où il avoit très bien réussi, et on lui avoit donné la qualité de président pour lui donner quelque caractère. Enfin il étoit parvenu à prendre celle de comte.

29 janvier. — Le 29, on sut que Rouillé [1], conseiller d'État ordinaire, étoit mort à Paris, sans faire par testament aucune disposition de ses grands biens, de sorte que son fils se trouvoit ainsi obligé à partager également avec ses filles.

30 janvier. — Le lendemain, sa place de conseiller d'État ordinaire fut donnée à Bezons, conseiller d'État semestre, qui étoit intendant de Bordeaux, et la place de semestre fut donnée à Bignon [2] l'aîné, intendant de Picardie.

Ce jour-là, le Roi donna deux places de dames du palais aux deux nouvelles mariées, la marquise de Lévis et la comtesse d'Estrées.

31 janvier. — Le dernier de janvier, on apprit que l'évêque de Poitiers [3] étoit mort, et que l'Empereur s'étoit assuré des principales provinces de la monarchie d'Espagne en faisant donner au prince Jacques Sobieski [4] la vice-royauté de Sicile; celle du royaume de Naples, au comte de Mansfeld [5]; celle de Catalogne, au prince de Darmstadt, et le gouvernement de Milan au prince de Vaudemont.

Ce soir-là, le milord Portland arriva à Paris.

FÉVRIER 1698

1er-2 février. — Le premier de février, on sut que l'évêque de Toul [6] avoit refusé l'évêché de Bordeaux, et comme, par ce refus, l'abbé Girard, qu'on avoit nommé à son évêché, se trouvoit vis-

1. Un des plus riches hommes de la robe; son fils n'étoit que conseiller, sans en faire les fonctions. Ses trois filles avoient épousé le comte de Bullion, prévôt de Paris, Boucher, maître des requêtes, intendant en Dauphiné, et le défunt marquis de Noailles.

2. Neveu du ministre de Pontchartrain, ce qui avoit bien avancé sa fortune, car il étoit encore fort jeune pour être conseiller d'État; mais c'étoit en ce temps-là la mode de les faire jeunes, et dès qu'un maître des requêtes étoit vieux, c'étoit une exclusion pour être conseiller d'État.

3. [Baglioni (François Ignace de), prêtre de l'Oratoire sous le nom de P. Saillans, précédemment évêque de Trégnier. — *E. Pontal.*]

4. Fils aîné du défunt roi de Pologne.

5. Homme de condition d'Allemagne, qui avoit épousé la veuve du défunt duc de Lorraine le vieux.

6. [Henri de Thiard de Bissy, plus tard cardinal. — *E. Pontal.*]

à-vis de rien, le Roi lui donna l'évêché de Boulogne, qui étoit vacant depuis quelques jours [1].

Le soir, on apprit la mort de Corneille, gentilhomme ordinaire du Roi, fils du fameux Corneille, restaurateur du théâtre françois, dont les comédies lui ont acquis un nom immortel.

Il y avoit le matin un violent bruit à la cour qu'on devoit faire le lendemain une promotion de chevaliers de l'Ordre du Saint-Esprit; mais le soir, les courtisans les plus éveillés découvrirent qu'il n'y avoit qu'un seul étranger qui seroit fait chevalier, et en effet, le lendemain, le chapitre de l'Ordre s'étant tenu, le Roi déclara seulement le prince Vaini [2], seigneur Romain. La procession et les autres cérémonies de l'Ordre se firent selon la coutume, et le P. Gaillard, Jésuite, fit un parfaitement beau sermon l'après-dînée, pour commencer les sermons du carême.

Le soir, on apprit que la duchesse de Berwick étoit enfin morte à Monpellier.

3-4 février. — Le 3, le Roi prit médecine, suivant son régime ordinaire, et le lendemain, on apprit qu'il avoit cassé les régiments suisses de Monin et de Schelberg; le premier, parce que le colonel en étoit mort il y avoit longtemps, et que le Roi, dans la vue de la réforme, n'avoit voulu le donner à personne; le second, parce qu'il étoit du canton de Berne, auquel le Roi étoit bien aise de donner ce chagrin, parce qu'il avoit toujours été depuis longtemps opposé aux intérêts de Sa Majesté et favorable en toutes choses à ses ennemis.

5 février. — Le 5, on commença à publier la déclaration que le Roi avoit envoyée au parlement en faveur des officiers qui l'avoient servi dans la dernière guerre, sur laquelle les sentiments du public furent extrêmement partagés; les uns disant que le Roi avoit fait en cela un très grand bien à sa noblesse, les autres soutenant au contraire que, de la manière dont cette déclaration étoit conçue, elle ne faisoit presque de bien à personne, et qu'elle faisoit du mal à beaucoup de gens qui n'étoient pas dans le cas de la déclaration, et auxquels on ôtoit le bénéfice des lettres d'État; outre que l'explication de la déclaration et

1. Par la mort du dernier évêque, qui étoit frère de Breteuil, intendant des finances.

2. C'étoit un seigneur Romain, qui avoit rendu quelque service à la France.

l'application aux matières particulières sembloient devoir donner occasion à un grand nombre de nouveaux procès.

Le même jour, on apprit que le Roi avoit donné à Catelan l'agrément de la capitainerie de la plaine de Saint-Denis, avec cent mille livres de brevet de retenue et la permission de vendre l'autre moitié de la varenne du Louvre qu'il avoit déjà.

7 février. — Le 7, on sut que Fleury, avocat général du parlement de Paris, épousoit une Mlle Brault [1], qui avoit huit cent mille livres de bien, et que ce mariage avoit été négocié en sa faveur par un homme qui l'avoit cautionné pour une grosse somme, lorsqu'il avoit acheté sa charge d'avocat général.

8 février. — Le 8, on disoit qu'on avoit envoyé ordre aux officiers des régiments du Roi, de Bourbonnois et de Lyonnois de revenir à leurs compagnies pour retenir plus facilement leurs soldats qui voloient de tous côtés.

9 février. — Le 9, on apprit que le mariage du marquis de Souvré avec Mlle de Rebenac étoit assuré et qu'il se feroit bientôt. On sut aussi que celui de Poissy [2], président au mortier en survivance, étoit résolu avec Mlle de Varangeville [3].

Ce fut en ce temps-là que le duc du Maine cessa de faire tenir des tables pour les officiers réformés.

10 février. — Le 10, on disoit que le nonce du Pape avoit refusé la coadjutorerie du patriarchat de Venise, qu'un de ses oncles lui vouloit faire avoir, afin de témoigner par là plus fortement son attachement à Sa Sainteté et s'attirer un chapeau de cardinal, qu'il avoit manqué à la dernière promotion par des intrigues de la cour de Rome.

On apprit, ce jour-là, que Mlle Quentin [4] épousoit des Cartes-Mosnier, maître d'hôtel ordinaire de la duchesse de Bourgogne, et que le duc de Beauvillier avoit été attaqué d'une fièvre assez forte avec un dévoiement.

11 février. — Le 11, le comte de Monasterol, envoyé du duc de Bavière, eut sa première audience du Roi.

1. Fille d'un homme d'affaires, qui étoit parente de la marquise de Croissy.
2. Fils du président de Maisons.
3. Son père, qui étoit Normand, avoit été secrétaire des commandements de Monsieur, frère du Roi, et étoit mort de la goutte, après être revenu de son ambassade de Venise. Sa mère étoit fille de Courtin, doyen du Conseil.
4. Fille de Quentin, premier valet de garde-robe du Roi.

12-13 février. — Le 12, on sut que les quatorze derniers régiments de dragons, qui alloient être cassés, marchoient pour être incorporés aux quatorze anciens, et le lendemain, on apprit avec certitude que le Roi ne réformeroit rien dans son régiment des gardes, comme on se l'étoit imaginé.

Ce fut en ce temps-là qu'on publia la déclaration du Roi en faveur des huguenots sortis de France, qu'il est bon de mettre ici [1].

15 février. — Le 15, le comte de Spanheim, envoyé de l'électeur de Brandebourg, eut une audience secrète du Roi dans son cabinet, et l'on fut ravi de voir un aussi honnête homme et un aussi habile ministre que celui-là revenu à la cour, où on l'avoit vu déjà pendant dix ou douze ans.

Le même matin, l'évêque d'Arras harangua le Roi à la tête des députés des États d'Artois, et on sut que Traversone [2] avoit été nommé major du régiment des gardes, que le comte d'Artagnan avoit sa compagnie à vendre, qu'il vendroit aussi la pension de mille cinq cents livres et qu'il garderoit celle de six mille livres qu'il avoit en qualité de major; que Montgon [3] et Montaran [4] avoient l'agrément de la compagnie, mais que le dernier n'y pourroit prétendre qu'en cas que le premier ne pût pas trouver son argent.

Le même jour encore, on apprit que du Fresnoy, premier commis du marquis de Barbezieux, étoit tombé à Paris en apoplexie, et le soir, on sut qu'il en étoit mort [5], regretté de tout le monde.

16 février. — Le Roi donna à Charpentier, aussi commis de Barbezieux, la charge de trésorier de l'ordre de Saint-Louis

1. [Voir, à l'appendice nº II, le texte de ce document, qui a pour titre : *Déclaration du Roi portant permission à ceux qui sont sortis hors du royaume, au préjudice des défenses, d'y revenir dans six mois, à la charge d'y faire profession et exercice de la religion catholique, apostolique et romaine.* — *E. Pontal.*]

2. Il étoit frère de du Monceau, ci-devant intendant à Maëstricht, et étoit fort estimé de tout le monde, ayant même fait la charge de major général de l'armée de Flandre pendant les dernières campagnes.

3. Le chevalier de Montgon, gentilhomme d'Auvergne, frère du marquis de Montgon, maréchal de camp et inspecteur de cavalerie.

4. Son frère étoit conseiller au Grand Conseil et agent d'affaires des États de Bretagne; ils étoient fils d'un banquier de ce pays-là.

5. A l'âge de quatre-vingt-trois ans. Il étoit vigoureux et il avoit bien servi sous les secrétaires d'État le Tellier, de Louvois, et de Barbezieux.

qu'avoit le défunt, et ses autres emplois, qui ne laissoient pas de lui apporter un gros revenu, furent partagés entre divers commis du même bureau. On sut en même temps que le père du chevalier de Montgon lui faisoit trouver de l'argent pour payer la compagnie, et qu'ainsi Montaran n'avoit qu'à en attendre une autre.

17 février. — Le 17, le milord Portland eut une audience du Roi secrète *incognito*, et on apprit la mort de Bercourt, brigadier de cavalerie, dont le marquis de Barbezieux obtint sur-le-champ le régiment pour son beau-frère, le comte d'Uzès, dont le régiment devoit être cassé.

Le soir, le chevalier de Saint-Geniez [1], ci-devant lieutenant de galère, vint demander justice au Roi de l'assassinat commis en sa personne par des misérables, dont l'un lui avoit donné d'abord un coup d'épée qui lui avoit fendu tout le nez, et qui depuis avoit été mis en prison. Ce qu'il y avoit de plus fâcheux dans cette affaire, c'étoit que, comme elle étoit arrivée pour une intrigue de femmes, on soupçonnoit que le marquis de Novion [2] s'y pourroit trouver embarrassé.

18 février. — Le 18, le Roi donna à Louvain [3] la place de sous-écuyer de la petite écurie, qui étoit vacante par la mort de d'Auvilliers.

19 février. — Le 19, on eut la nouvelle de la mort du duc d'Hanovre, laquelle empêcha Madame de venir à Meudon où le Roi alla s'établir ce soir-là pour trois jours.

20 février. — Le lendemain, milord Portland vint voir le Roi à Meudon, dont il admira la beauté, et Joyeux [4] l'y traita magnifiquement.

21 février. — Le 21, on disoit qu'il demandoit avec beaucoup d'empressement l'éloignement du roi et de la reine d'Angleterre, prétendant qu'on lui en avoit donné parole dans le temps des conférences.

22-23 février. — Le 22, on disoit que le duc de Lorraine

1. Gentilhomme de Provence qui avoit été officier dans la marine.
2. Brigadier d'infanterie, frère du président au mortier du parlement de Paris et petit-fils du premier président défunt.
3. Fils du vieux Louvain, qui avoit été écuyer cavalcadour de la Reine, et qui avoit soin des chevaux de la petite écurie du Roi qui restoient à Paris.
4. Premier valet de chambre de Monseigneur, et gouverneur de Meudon.

avoit envoyé son portrait à Mademoiselle; et le lendemain, on sut que le Roi avoit donné au plénipotentiaire de Harlay cinq mille livres de pension, au comte de Crécy la charge de gentilhomme ordinaire de Corneille, et cinquante mille livres à prendre sur la charge de secrétaire d'État du cabinet de défunt Bergeret, et à Callières cette charge, en donnant encore quinze mille livres de plus à l'abbé Morel [1] l'aîné, le tout moyennant un brevet de retenue sur la même charge de soixante mille livres.

24 février. — Le 24, il couroit de grands bruits de guerre contre la Hollande, à cause du commerce, pour les conditions duquel on ne s'accordoit pas avec ses députés, et contre l'Empereur, qu'on assuroit avoir acheté cent mille hommes des princes d'Allemagne; et l'on alloit jusqu'à dire que le Roi avoit dépêché un courrier au marquis d'Huxelles lui porter l'ordre de ne pas rendre Fribourg et Brisach.

On sut, ce jour-là, que le Roi avoit donné à Audiffret [2] l'aide-majorité du chevalier de Montgon, et que ce dernier, qui avoit eu la lieutenance d'Audiffret à vendre pour son aide-majorité, l'avoit donnée en payement au comte d'Artagnan pour partie du prix de la compagnie.

25 février. — Le 25, on apprit que le Roi avoit nommé.... [3] son envoyé extraordinaire à Mantoue, à la prière du prince de Conti, qu'il avoit suivi en son voyage en Pologne. On eut aussi la triste nouvelle de la mort du chevalier du Rivau [4], capitaine de frégate légère, lequel, après avoir servi sur mer pendant quatorze ans avec distinction, s'étoit noyé sous les ponts de Blois en descendant la Loire en bateau.

Ce jour-là, le bruit étoit très grand de la mort du roi d'Espagne, mais on l'avoit dit si souvent que cette nouvelle méritoit confirmation avant que de la croire.

On apprit, le même jour, par des lettres de Marseille, que le Motteux, capitaine de vaisseau du Roi, n'ayant encore aucune nouvelle de la paix, avoit attaqué dans la Méditerranée un vais-

1. Fils de Morel qui venoit de mourir maître de la chambre aux deniers : celui-ci avoit été dans les négociations.
2. Gentilhomme de Dauphiné.
3. [Le nom est resté en blanc. D'après Dangeau, le choix du Roi pour ce poste était tombé sur d'Audiffret. — *E. Pontal.*]
4. De la maison de Beauvau.

seau hollandois, l'avoit battu et étoit venu à l'abordage, mais que, dans le moment, les deux vaisseaux avoient sauté, et que par bonheur le Motteux s'étoit sauvé dans un esquif.

25 février. — Le 25, on assuroit que le roi des Romains épousoit enfin Mlle d'Hanovre, nièce de la princesse de Condé, quoiqu'on eût dit qu'une grande passion qu'il avoit pour une autre princesse l'empêcheroit toujours de consentir à ce mariage.

Ce jour-là, les directeurs et inspecteurs de cavalerie et d'infanterie eurent ordre de partir pour leurs départements.

27 février. — Le 27, milord Portland vint à Versailles pour courre le cerf avec l'équipage du Roi ; mais ayant été averti que le roi d'Angleterre y devoit venir, il se retira sans chasser.

On sut, le même jour, que le Roi avoit relégué l'ancien évêque de Fréjus à Quimper, et son frère d'Aquin, ci-devant médecin ordinaire de Sa Majesté, à Brives-la-Gaillarde.

On apprit aussi que le comte de Crécy avoit été nommé pour aller soutenir les intérêts de Mademoiselle, mais que, s'en étant excusé, on avoit nommé d'Obrecht [1] en sa place.

28 février. — Le 28 de février, Lestrade, lieutenant des gardes du corps, alla prendre Mlle de Carignan [2] à l'hôtel de Soissons à Paris, et la mena par ordre du Roi au couvent des Filles de Sainte-Marie de la rue Saint-Jacques, et le Roi dit publiquement qu'il l'avoit fait faire à la prière du duc de Savoie, qui devoit dans peu la faire conduire dans ses États.

MARS 1698

2 mars. — Le 2 de mars, on sut que Talon, président au mortier du parlement de Paris, étoit mort de maladie en peu de jours, étant encore venu à Meudon faire sa cour au Roi.

3 mars. — Le 3, on disoit que le marquis de Tressan [3] avoit eu ordre de vendre son guidon des gendarmes du Roi.

4 mars. — Le 4, on apprit que le marquis de Larrey étoit fort malade à Paris d'une fluxion de poitrine.

1. [Prêteur royal à Strasbourg. — *E. Pontal.*]
2. Sœur cadette du comte de Soissons ; apparemment le Roi et le duc de Savoie étoient bien d'accord sur son chapitre.
3. Gentilhomme du Languedoc, qui étoit neveu de l'évêque du Mans.

5 mars. — Le 5, le bruit couroit que Phélypeaux, conseiller d'Etat et intendant de la généralité de Paris, achetoit la charge de président au mortier qui vaquoit par la mort de Talon, et que Bignon avoit son intendance; mais ce bruit étoit faux, et Phélypeaux n'y avoit pas songé.

6 mars. — Le 6, on assuroit qu'il y avoit vingt des cinquante derniers régiments d'infanterie cassés; il y en avoit aussi plusieurs de cavalerie qui avoient le même sort, même des régiments de brigadiers [1], et le Roi faisoit la réforme de la cavalerie sans observer de rang ni d'ancienneté, mais seulement suivant en cela son bon plaisir.

On eut nouvelle, ce jour-là, que la marquise de Sillery étoit extrêmement malade à Liancourt, et l'abbé de la Rochefoucauld, son frère, partit en diligence pour l'aller trouver.

7 mars. — Le 7, on sut que le marquis de Fervacques [2], gouverneur du Maine, étoit assez malade d'une mélancolie qui l'avoit surpris tout d'un coup, et pour laquelle il ne trouvoit point de secours dans l'art des médecins.

8 mars. — Le 8, on apprit que le duc de Charost étoit aussi en grand danger d'une pleurésie.

9 mars. — Le 9, le milord Portland fit son entrée à Paris, et on en avoit tant parlé auparavant que, bien loin de la trouver magnifique, on la trouva ridicule. Comme il n'avoit pas voulu rendre aux envoyés de Madame, du duc et de la duchesse de Chartres les honneurs qui leur étoient rendus par les autres ambassadeurs, il ne reçut de leur part aucuns compliments, et leurs carrosses ne se trouvèrent point à son entrée.

Ce fut ce jour-là qu'on apprit la mort de la marquise de Sillery et de l'abbé de Calvières [3], qui avoit la belle abbaye de Lire en Normandie.

Ce fut en ce temps-là que le prince de Monaco s'en alla chez lui en diligence, pour une affaire la plus considérable qu'il pût avoir. Le duc de Savoie prétendoit que toutes les terres de

1. Il y en eut d'abord trois de cassés : celui du comte d'Horn, celui de d'Auriac et du commandeur de Forsat ; on en nomma aussi plusieurs autres, mais la réforme fut suspendue.

2. Fils du marquis de Bonnelles et petit-fils de Bullion, surintendant des finances.

3. Gentilhomme de Languedoc auquel on avoit donné cette abbaye, en récompense d'un bénéfice qu'il avoit remis au Roi.

Monaco jusqu'à la contrescarpe de la place lui appartenoient, et vouloit s'en mettre en possession. Le prince de Monaco s'en étoit plaint au Roi, qui lui avoit permis de se servir de ses troupes pour se défendre, et même en avoit écrit au duc de Savoie.

10 mars. — Le 10, on sut que Lamoignon, avocat général du parlement de Paris, avoit eu l'agrément d'acheter la charge de président au mortier, et que son fils, qui étoit avocat du Roi au Châtelet, n'avoit pas jugé à propos de demander la charge d'avocat général, ne se trouvant pas la poitrine assez forte pour résister aux fonctions de cette charge.

On disoit, ce jour-là, que le duc de Lorraine devoit être parti de Vienne pour venir à Nancy, et que la Mare [1], brigadier d'infanterie, étoit mort de chagrin de ce que le Roi avoit cassé son régiment pour en conserver un autre.

11 mars. — Le 11, milord Portland eut son audience du Roi en cérémonie à Versailles, et le comte de Tallard y examina soigneusement tout ce qui s'y passa; ensuite de quoi il prit congé du Roi pour aller en Angleterre en faire autant.

On apprit, ce jour-là, que le marquis de Larrey étoit mort, et véritablement c'étoit une perte pour le service du Roi, car c'étoit un officier d'infanterie très brave et très entendu. Le Roi supprima en même temps sa direction, comme il avoit déjà supprimé l'inspection du comte de Chamilly.

Ce fut ce même jour-là qu'on déclara le mariage du comte d'Ayen, fils aîné du maréchal duc de Noailles, avec Mlle d'Aubigné, nièce de la marquise de Maintenon. Elle envoya, de la part du Roi, savoir du maréchal de Noailles quelles conditions il souhaitoit pour le mariage de son fils, et comme il eut répondu que le Roi étoit le maître de faire à son fils telles conditions qu'il lui plairoit, le Roi régla qu'il donneroit à la demoiselle huit cent mille livres en argent comptant sur le trésor royal ou en rentes, au choix du futur époux; que la marquise de Maintenon feroit sa nièce héritière de tous ses biens après sa mort; que le Roi donneroit au futur époux les survivances des gouvernements de Roussillon et de Berry, et qu'il feroit la damoiselle dame du palais de la duchesse de Bourgogne.

1. Gentilhomme Piémontois.

Le même jour, le jeune Portail, fils du conseiller de la grand' chambre, eut l'agrément de la charge d'avocat général, sur démission de Lamoignon, qui acheta une charge de conseiller au parlement pour son fils.

12 mars. — Le 12, le Roi donna audience à l'envoyé de Hesse-Cassel.

13 mars. — Le 13, le Roi prit encore médecine, et l'on sut qu'on travailloit fortement à la réforme des troupes étrangères.

Il courut alors un grand bruit venant du côté de Hollande que l'électeur de Saxe avoit été assassiné dans un festin par les seigneurs Polonois, mais cela ne se trouva pas véritable.

14 mars. — Le 14, on sut que d'Egulville, major du régiment de Normandie, étoit parti pour se rendre à Madrid auprès du marquis d'Harcourt, et l'on assuroit que Blécourt, brigadier des armées du Roi et lieutenant-colonel du régiment de la Couronne, avoit ordre d'en faire autant.

15 mars. — Le 15, on sut que le marquis d'Arrest [1], père de la marquise de la Vieuville, étoit mort, et le Roi reçut une lettre du marquis d'Harcourt, par laquelle il lui mandoit que le roi d'Espagne étoit si mal, que si dans huit jours il ne recevoit point de nouveau courrier, il pouvoit compter que ce prince étoit mort.

On disoit alors que les troubles de Pologne continuoient, et que Jablonowski traversoit le duc de Saxe autant qu'il le pouvoit.

Le duc de Charost, qui avoit été presque désespéré les jours précédents, se trouva heureusement ce jour-là hors de danger, et on apprit avec étonnement que le marquis de Sessac [2], qui étoit tellement goutteux qu'il avoit bien de la peine à se tenir debout, épousoit Mlle de Luynes [3], qui n'avoit que vingt-deux ans.

16 mars. — Le 16, on apprit que le comte de Meilly, colonel d'infanterie, qui étoit frère du marquis de Bouligneux, étoit mort de maladie à Montpellier.

On eut nouvelle, ce jour-là, que le roi d'Espagne se portoit mieux, et qu'on croyoit que son mal n'étoit autre chose qu'une épilepsie.

1. Gentilhomme de Picardie.
2. Qui avoit été maître de la garde-robe du Roi ; il étoit le dernier de la maison de Clermont de Lodève.
3. Sœur d'un second lit du duc de Chevreuse.

Les lettres de Londres portoient aussi que le roi d'Angleterre avoit fait mettre plusieurs lords dans la Tour, ce qui étoit absolument contre les lois du royaume.

17 mars. — Le 17, le grand procès du prince de Conti, qui étoit par appel à la grand'chambre du parlement de Paris, fut appointé, et on commença à craindre qu'il ne le perdît.

18 mars. — Le 18, on sut que le duc de Vendôme et le grand prieur de France, son frère, s'étoient mis entre les mains de Chambon, le premier pour une maladie secrète, et l'autre pour un anéantissement.

19 mars. — Le 19, le marquis de Villars [1], chevalier des Ordres du Roi et chevalier d'honneur de la duchesse de Chartres, mourut à Paris d'une goutte remontée en très peu de temps; et le Roi donna au chevalier de Roye [2] l'agrément d'acheter du comte de Marsin la compagnie des gendarmes Flamands cinquante mille écus.

20 mars. — Le 20, on apprit que la marquise d'Amfreville [3] étoit morte de la poitrine, et elle fut regrettée de tout le monde.

22 mars. — Le 22, on sut que le jeune comte de Vertus [4] avoit acheté soixante et onze mille livres le guidon des gendarmes du Roi du marquis de Tressan.

23 mars. — Le 23, on disoit qu'il y auroit un camp de cavalerie et d'infanterie à Compiègne vers le mois de juillet.

On sut aussi qu'il y avoit eu un décret de prise de corps donné contre le marquis de Novion au sujet de l'affaire du chevalier de Saint-Geniez.

24 mars. — Le 24, on parloit beaucoup de la maladie du maréchal de Duras, et on disoit qu'il ne seroit pas en état de venir servir son quartier auprès du Roi.

25 mars. — Le 25, Sa Majesté fut attaquée d'un érésipèle à la jambe droite, ce qui déplaisoit fort à ses serviteurs, parce que ces sortes de maux sont opiniâtres et ont quelquefois de fâcheuses suites.

1. Qui avoit longtemps et très bien servi en différentes ambassades il étoit aussi conseiller d'État d'épée.
2. Frère du comte de Roucy, de la maison du duc de la Rochefoucauld.
3. Seconde fille du défunt maréchal de Bellefonds, qui étoit veuve d'un lieutenant général des armées navales du Roi.
4. Fils du comte d'Avaugour, qui se prétendoit de la maison des ducs de Bretagne.

On sut, ce jour-là, que le duc de Chaulnes s'étoit enfin résolu à donner au duc de Chevreuse, son neveu, la démission de son gouvernement de Guyenne, et que le Roi trouvoit bon qu'il en conservât les appointements et le commandement.

26 mars. — Le 26, on assuroit que le camp de Compiègne commenceroit au premier jour d'août, ce qui paroissoit bien impossible à cause de la moisson.

27 mars. — Le 27, qui étoit le jour du jeudi saint, le Roi entendit à la cour le sermon de l'abbé de Beaujeu [1], qui fut un des plus beaux et des plus forts qu'on eût encore entendus à la cour sur ce sujet-là.

28 mars. — Le 28, on disoit que le roi d'Espagne n'étoit nullement en bon état; et on sut que le marquis de Castries avoit été nommé chevalier d'honneur de la duchesse de Chartres, moyennant vingt-cinq mille livres qu'il donnoit à Mlle de Villars.

29 mars. — Le 29, le Roi fit ses dévotions à la paroisse de Versailles; comme il étoit incommodé, il ne toucha que les malades des écrouelles qui étoient étrangers.

L'après-dînée, il fit la distribution des bénéfices : il donna l'archevêché de Bordeaux à l'évêque d'Aire [2], l'évêché d'Aire à l'abbé Fleuriot [3], l'évêché de Poitiers à l'abbé de Coadelet [4], l'abbaye de Fécamp à l'abbé de Villeroy [5], celle de Lire à l'abbé de Soubise [6], celle de Saint-Pierre-sur-Dives à l'abbé d'Espagne [7], celle de Saint-Thibéry à Oudiart [8], celle de la Piété à Bertin, celle de Charenton à Mme de Montgon [9].

1. Gentilhomme de Provence, neveu de d'Estoublon, ci-devant maître d'hôtel du Roi, et de ce chevalier de Beaujeu, qu'un frère de cet abbé avoit sauvé des sept tours de Constantinople.

2. Frère de Bezons, conseiller d'Etat et intendant de Guyenne; il avoit été agent du clergé.

3. Frère d'Armenonville, intendant des finances, et beau-frère de Pelletier, ci-devant ministre d'Etat.

4. Gentilhomme de Basse-Bretagne, qui étoit archidiacre de Vannes.

5. Fils du maréchal de Villeroy.

6. Fils du prince de Soubise : il avoit déjà sur cette abbaye une pension de trois mille livres.

7. Fils de d'Espagne, gouverneur de Thionville : il n'eut pas l'abbaye, car le possesseur ne se trouva pas mort.

8. C'étoit un prêtre de la musique du Roi, qui, ayant été Cordelier, avoit passé dans l'ordre de Saint-Benoît.

9. Sœur des Montgon ci-dessus.

31 mars. — Le 31, on disoit que la réforme des troupes étoit suspendue jusqu'au mois de mai, et le mois de mars finit par les fiançailles du comte d'Ayen avec Mlle d'Aubigné, qui se firent à sept heures du soir dans la chapelle du château. Ce fut en ce temps-là que l'abbé Châteauneuf, revenant de Pologne, commença de paroître à la cour.

AVRIL 1698

1er avril. — Le premier jour d'avril, à onze heures du matin, le mariage du comte d'Ayen se fit à la paroisse ; de là toutes les dames de la parenté allèrent dîner chez la marquise de Maintenon, et la duchesse de Bourgogne y dîna aussi comme amie; tous les parents allèrent dîner chez le maréchal de Noailles. Les mariés se couchèrent à neuf heures et demie du soir, chez la marquise de Maintenon. Le Roi donna la chemise au marié [1], et en même temps huit mille livres de pension pour lui, et autant pour la mariée.

2 avril. — Le lendemain sur les trois heures, tout le monde alla faire les compliments à la marquise de Maintenon, qui les reçut dans son lit, et à la mariée, qui était sur son lit dans une autre chambre, où la duchesse de Bourgogne étoit *incognito* [2], et rien n'est pareil au concours qui s'y fit d'hommes et de femmes, tant de la cour que de Paris.

3 avril. — Le 3, le Roi fit, dans la cour du château de Versailles, la revue de ses deux régiments des gardes, qui parurent extrêmement beaux.

4 avril. — Le 4, on sut que le prince de la Roche-sur-Yon étoit plus mal, et que le maréchal de Villeroy étoit allé à Reims pour voir le prince de Vaudemont [3], qui passoit pour aller à Milan.

1. Cela parut très nouveau à la plupart des courtisans, qui ne savoient pas que le Roi avoit fait le même honneur au marquis du Roure, lorsqu'il épousa Mlle d'Artigny, qui étoit la compagne fidèle de Mlle de la Vallière, lors maîtresse de Sa Majesté.

2. Il y eut bien des gens qui en murmurèrent, parce qu'elle étoit dans la foule.

3. Il avoit de tout temps été de ses amis, depuis que ce prince étoit venu en France, du temps de son père naturel, le vieux duc de Lorraine.

5 avril. — Le 5, on disoit que le chevalier de Coislin[1] étoit plus mal qu'à son ordinaire, et on commençoit à croire que son mal pourroit avoir de fâcheuses suites.

6 avril. — Le lendemain, on parloit de même de l'abbé de Marsillac, frère du duc de la Rochefoucauld, dont la maladie étoit particulièrement un dégoût de toute sorte de nourriture[2].

7 avril. — Le 7, on murmuroit que le duc de Vendôme n'étoit pas si bien qu'on l'avoit assuré, que son nez étoit percé, et qu'il auroit mieux fait de se mettre entre les mains des chirurgiens qu'entre celles de Chambon.

8 avril. — Le 8, le bruit couroit que le roi d'Espagne étoit retombé dans ses premiers accidents, et ce soir-là, le roi et la reine d'Angleterre vinrent souper à Marly avec le Roi.

9 avril. — Le 9, on assuroit que le prince de la Roche-sur-Yon étoit mieux, et le prince de Conti, son père, revint à Marly, où l'érésipèle du Roi commença de s'amortir, parce que la goutte étoit survenue heureusement.

10-11 avril. — Le 10, le maréchal de Villeroy arriva à Marly revenant de Reims, et le lendemain, il entretint le Roi près d'une heure de temps à l'oreille pendant sa promenade.

Ce fut ce jour-là que Gruyn, garde du trésor royal, vint se plaindre au Roi que Sesarges[3], jeune officier de la gendarmerie, l'avoit menacé de coups de bâton; et Sa Majesté renvoya la connoissance de cette affaire aux maréchaux de France.

13 avril. — Le 13, le Roi donna mille cinq cents livres de pension à Oudinet, qui gardoit ses médailles, et six cents livres à Picault, un de ses valets de garde-robe.

14 avril. — Le 14, le comte de Schulembourg, envoyé du duc de Brunswick, eut audience du Roi.

16 avril. — Le 16, le marquis de Couvonges prit congé de Sa Majesté pour aller attendre le duc de Lorraine, son maître, à Pont-à-Mousson.

17 avril. — Le 17, on disoit que le Roi alloit fixer les appointements des officiers de cavalerie, d'infanterie et de dragons,

1. Frère du duc et du cardinal de Coislin.

2. Il étoit fort goutteux depuis longtemps: et ce dégoût venoit de quelque partie de la goutte qui étoit entrée dans l'estomac.

3. Gentilhomme de Dauphiné, qui avoit été nourri page de la grande écurie du Roi.

comme ils l'avoient été autrefois pendant la paix des Pyrénées.

Ce jour-là, Sa Majesté donna mille livres de pension à d'Orgemont et à du Moulin, officiers estropiés de son régiment des gardes. Elle donna aussi au vieux des Roches, gouverneur des Invalides, le cordon de l'ordre de Saint-Louis qu'avoit eu la Fouchardière, ci-devant exempt des gardes du corps.

18 avril. — Le 18, milord Portland eut audience du Roi, et ensuite il alla à Meudon, où étoit Monseigneur, qui le fit régaler magnifiquement.

19 avril. — Le 19, il arriva une chose dont il n'y avoit pas encore eu d'exemple, qui fut que le Roi ôta à l'abbé de Coadelet l'évêché de Poitiers qu'il lui avoit donné, qu'il le donna sur-le-champ à l'abbé Girard, et qu'il donna celui de Boulogne à l'abbé de Langle [1], précepteur du comte de Toulouse. Jamais affaire n'avoit fait tant de bruit dans le monde que celle-là, et l'abbé de Coadelet fut plaint également de ses amis et de ceux qui ne le connoissoient pas, parce qu'il n'avoit pas demandé cet évêché, et qu'on le lui ôtoit d'une manière si nouvelle.

20 avril. — Le 20, Lefebvre, contrôleur général des bâtiments du Roi et en particulier de ceux de Versailles, mourut d'apoplexie en peu d'heures, et l'on sut que le Roi avoit vendu la charge de maître de la garde-robe de la duchesse de Bourgogne trente mille livres à d'Albin [2], neveu de l'abbé Fautrier.

21 avril. — Le lendemain, Sa Majesté donna la commission de contrôleur des bâtiments de Versailles à Lambert, qui en exerçoit une moindre, et donna la sienne à Gabriel, neveu de Mansard.

On sut alors que Sesarges avoit été condamné par les maréchaux de France à quatre mois de prison.

Ce fut en ce temps-là que le prince de Monaco s'en alla chez lui en diligence pour une affaire la plus considérable qu'il pût avoir. Le duc de Savoie prétendoit que toutes les terres de Monaco jusqu'à la contrescarpe de la place lui appartenoient, et vouloit s'en mettre en possession. Le prince de Monaco s'en étoit plaint au Roi, qui lui avoit permis de se servir de ses troupes pour se défendre et même en avoit écrit au duc de Savoie [3].

1. Il étoit doyen d'Evreux quand il fut choisi pour être précepteur.

2. Par le crédit de la duchesse du Lude, dont l'abbé Fautrier étoit le conseil.

3. [Ce paragraphe, qui figure tout entier plus haut p. 17-18, a été reproduit ici par inadvertance. — *E. Pontal.*]

22 avril. — Le 22, le comte de Bedmar, envoyé du duc de Zell, eut son audience du Roi, et la famille des Frémont, dont le maréchal de Lorge étoit le chef, gagna au conseil d'État un grand procès [1] qu'on lui avoit suscité, dans lequel on lui redemandoit pour le Roi plus d'un million.

On sut, ce jour-là, que le jeune Dreux [2], lieutenant au régiment des gardes, alloit épouser la fille de Chamillart, intendant des finances, et qu'en faveur de ce mariage, le Roi avoit donné au cavalier l'agrément du régiment de Bourgogne, qu'il achetoit cinquante mille livres du comte de Chamilly.

Le même jour, le comte de Lignières [3] eut l'agrément d'acheter du chevalier de Roye la sous-lieutenance des gendarmes d'Anjou, en lui payant quatre-vingt-dix mille livres. Le marquis de Menou [4] eut l'agrément de l'enseigne des gendarmes Écossois que le comte de Lignières avoit à vendre, et le comte de Renty [5] eut l'agrément d'acheter la cornette des chevau-légers de la Reine, que vendoit le marquis de Menou.

23 avril. — Le 23, on sut que le comte d'Hautefort [6], enseigne de la seconde compagnie de mousquetaires du Roi, avoit épousé Mlle de Creil [7].

25 avril. — Le 25, le prince de la Roche-sur-Yon mourut, et ce fut une terrible affliction pour le prince, son père, car c'étoit le second garçon qu'il perdoit ; celui-là étoit déjà comme élevé, puisqu'il avoit quatre ans, et il ne lui en restoit plus qu'un, qui étoit encore plus faible et plus malsain que les deux autres.

26 avril. — Le 26, le bruit couroit que le jeune prince de Guémené alloit épouser Mlle de Château-Thierry, seconde fille du duc de Bouillon.

On sut, le même jour, que le comte de Vandeuil [8], lieutenant

1. Il y avoit des gens qui disoient que les termes de l'arrêt étoient problématiques.
2. Fils de Dreux, conseiller au parlement de Paris, qui étoit très riche.
3. Dernier des enfants du ministre d'Etat Colbert, qui avoit épousé la fille aînée du grand prévôt de Sourches.
4. Fils du marquis de Charnisay, gentilhomme de Bourbonnois.
5. Fils du marquis de Renty, lieutenant général des armées du Roi et son lieutenant général en Franche-Comté; il étoit extrêmement jeune.
6. Son père s'appeloit Saint-Chamand ; ils disoient être de même maison que les autres Hautefort.
7. Fille d'un maître des requêtes, autrefois intendant à Rouen.
8. Gentilhomme de Picardie d'un grand mérite.

des gardes du corps, étoit extrêmement malade d'une pleurésie.

Il arriva, ce jour-là, un courrier du marquis d'Harcourt, par lequel on apprit qu'il avoit eu sa première audience du roi d'Espagne, mais dans un lieu tellement obscur [1] qu'il lui avoit été impossible de remarquer en quel état étoit ce prince.

27 avril. — Le 27, la marquise d'Harcourt [2] vint prendre congé du Roi pour s'en aller en Espagne, et Sa Majesté la traita d'une manière si distinguée qu'à peine auroit-elle osé le souhaiter.

28 avril. — Le 28, on sut que le duc de Lorraine n'arriveroit pas encore sitôt qu'on l'avoit espéré ; mais ce retardement ne devoit pas être fort long.

On disoit alors que le Roi avoit fait demander les noms de tous les officiers qui avoient été blessés au siège de Barcelone, et cela faisoit présumer qu'il avoit envie de leur donner des récompenses.

29 avril. — Le 29, l'envoyé de l'électeur palatin eut son audience du Roi, et l'on fit voir à milord Portland les fontaines de Versailles. On avoit dit, quelque temps auparavant, qu'il demeureroit en France en qualité d'ambassadeur ordinaire, mais ces bruits étoient entièrement cessés depuis.

30 avril. — Le 30, le Roi, contre son ordinaire, se promena à pied dans ses jardins, plutôt pour les faire voir encore une fois à milord Portland que pour autre chose.

MAI 1698

1er mai. — Le premier de mai, on apprit que, le soir précédent, le Roi avoit donné au marquis du Bois [3] de la Roche,

1. Les uns disoient que c'étoit pour empêcher qu'on ne vît le roi d'Espagne ; mais d'autres soutenoient que les rois d'Espagne donnoient toujours ainsi les premières audiences aux ambassadeurs auxquels ils ne se montroient librement que quand ils commençoient à les connoître.

2. Elle étoit fille du défunt marquis de Genlis, dont la veuve, qui étoit troisième fille du maréchal Fabert, avoit épousé en secondes noces le marquis de Beuvron, qui dans la suite avoit fait le mariage de Mlle de Genlis avec le marquis d'Harcourt, son fils du premier lit.

3. Gentilhomme de Bretagne très jeune ; il achetoit ce guidon deux mille cinq cents écus de la marquise de Champvallon, à laquelle le Roi l'avoit donné à vendre, lorsque son fils, qui en étoit revêtu, eut été tué au combat de Nerwinde.

qui n'étoit encore qu'officier dans son régiment d'infanterie, l'agrément d'acheter un des guidons de sa compagnie de gendarmes qui étoit encore à vendre [1].

2 mai. — Le 2, on sut que le vieil Alian, chirurgien ordinaire du Roi, étoit mort âgé de quatre-vingt-trois ans, et Gervais lui succéda dans cette charge, suivant le traité qu'ils avoient fait ensemble longtemps auparavant, avec l'agrément du Roi.

Il arriva, ce jour-là, une petite aventure dont les courtisans parlèrent plus que d'une affaire de conséquences. Le marquis de Villacerf [2], ayant donné à dîner à plusieurs jeunes gens, et entre autres au jeune marquis de Saint-Germain-Beaupré [3], sortit avec lui dans le dessein d'aller faire sa cour au Roi, qui alloit partir pour aller à la chasse, et en sortant, ils convinrent que, quand le Roi seroit parti, ils reviendroient pour prendre du café. Comme le Roi fut assez longtemps sans partir, Villacerf eut envie d'aller prendre son café, et voyant auprès de lui un homme qui avoit le dos tourné, lequel, à la taille et aux cheveux, il prit pour Saint-Germain-Beaupré, il lui donna un coup de genou pour l'avertir de s'en venir avec lui. Mais il fut bien surpris quand, au lieu de son ami, il vit un homme qu'il ne connoissoit point; en même temps, il lui dit : « *Monsieur, je vous demande pardon, je vous prenois pour M. de Saint-Germain-Beaupré.* » Cet homme ne lui répondit rien ; mais, un quart d'heure après, comme Villacerf attendoit toujours que le Roi descendît, ce même homme lui donna un bon coup de genou dans le derrière, et comme il se retourna, il lui dit. « *Monsieur, je vous demande pardon, je vous prenois pour M. de Saint-Germain-Beaupré.* » Villacerf, qui ne ressembloit en aucune manière à Saint-Germain-Beaupré, fut fort surpris de ce procédé, et s'en plaignit; la chose alla aux maréchaux de France, qui les envoyèrent chercher tous deux, et peut-être que ce jeune homme qui avoit poussé Villacerf auroit été châtié comme il le méritoit, s'il ne s'étoit trouvé propre neveu de la dame Quentin, première

1. La marquise de Champvallon l'avoit à vendre depuis la mort de son fils qui avoit été tué au combat de Nerwinde.

2. Premier maître d'hôtel de la duchesse de Bourgogne, qui, en cette qualité, tenoit une grosse table.

3. Capitaine de cavalerie dont le père étoit gouverneur de la Marche.

femme de chambre de la duchesse de Bourgogne, pour l'amour de laquelle le marquis de Villacerf voulut bien se relâcher; mais, comme le jeune homme étoit mousquetaire du Roi dans sa première compagnie, le comte de Maupertuis, qui en étoit capitaine lieutenant, n'entendit point raillerie, et l'envoya en prison à Paris.

3 mai. — Le 3, le Roi jugea en son Conseil une affaire de conséquence. Il y avoit autrefois un prieuré à Colmar, qui étoit d'un revenu assez considérable; mais, dans les troubles des Luthériens, les bourgmestres de Colmar l'avoient acheté, et le canton de Berne avoit été caution de cette acquisition. A la paix de Munster, les catholiques avoient prétendu s'en remettre en possession, mais on l'avoit laissé aux bourgmestres de Colmar, comme on avoit laissé par le même traité plusieurs autres églises aux Luthériens. Un certain abbé Belot, homme entreprenant, ayant eu avis de cela, et croyant pouvoir venir à bout d'avoir ce prieuré-là, parce que toute l'Alsace étoit alors indisputablement sous la puissance du Roi, en obtint des provisions en cour de Rome et voulut s'en mettre en possession. Les bourgmestres s'y opposèrent, et l'affaire ayant été portée devant le Roi, il les maintint dans le droit qui leur avoit été conservé par la paix de Munster, et l'abbé Belot fut pris pour dupe.

Le même jour, le Roi donna à Molé [1], président au mortier du parlement de Paris, de l'argent de quoi acheter pour un de ses enfants la première charge de conseiller qui seroit à vendre; et Sa Majesté nomma le comte d'Albaret [2], ci-devant président à Pignerol et depuis président au mortier du parlement de Rouen par la grâce du Roi, pour être premier président du conseil souverain de Perpignan et intendant de Roussillon, à la place de Trobat, qui étoit mort peu de temps auparavant.

Le soir, le duc de Bourgogne se promenant à cheval avec

1. Fils du président de Champlatreux, qui étoit fils du célèbre président Molé, qui depuis fut garde des sceaux.

2. Gentilhomme Piémontois qui s'étoit signalé en toutes rencontres par son zèle pour le service du Roi, et qui avoit mieux aimé abandonner deux mille cinq cents livres de rente que de reconnoître un autre maître. Le Roi lui avoit donné une charge de président au mortier du parlement de Rouen, qu'il eut permission de vendre, et en le faisant premier président de Perpignan et intendant de Roussillon, il fit un choix qui fut approuvé de tout le monde.

son escorte ordinaire, composée du marquis de Denonville, sous-gouverneur, de l'Echelle, gentilhomme de la manche, d'un exempt des gardes du corps, de quelques gardes, du jeune prince de Marsillac et du petit comte de Duras, il témoigna s'ennuyer de se promener toujours dans les mêmes endroits, et proposa de s'aller promener sur le chemin de Paris; personne ne s'y opposa, et il prit en effet le chemin de l'avenue du château. Il arriva bientôt au galop jusqu'au village de Virollay, d'où il poussa jusqu'à Sèvres, de la même manière. Alors il dit à l'exempt qui étoit avec lui que les gardes qui couroient devant lui l'embarrassoient, et qu'il les fît mettre derrière, ce qui fut exécuté sur-le-champ; et en même temps, parlant à ceux de sa suite, il dit : « *Qui m'aime me suive!* » et baissant la main, vint à toutes jambes jusqu'au cours; de sorte que le marquis de Denonville, l'exempt et tous les gardes, à la réserve d'un, se rendirent. Quand il fut arrivé au cours, il dit qu'il n'y avoit pas assez de monde pour s'y amuser, et après avoir considéré Paris pendant un moment, il s'en retourna à Versailles le même train qu'il étoit venu, de sorte qu'il ne fut en tout qu'une heure et demie dans son voyage.

On sut aussi, ce jour-là, que les ambassadeurs extraordinaires de Hollande étoient arrivés à Paris.

4 mai. — Le 4, on apprit que le Roi avoit donné une paye fixe aux capitaines d'infanterie, c'est-à-dire soixante-quinze livres par mois, soit que leurs compagnies fussent fortes, soit qu'elles fussent foibles, leur accordant trois hommes de gratification, quand ils auroient cinquante hommes, et deux, quand ils en auroient quarante-cinq. Et en même temps, Sa Majesté remit à la paye françoise la plus grande partie des régiments étrangers qui avoient été levés pendant la dernière guerre.

Ce jour-là, le duc d'Anjou eut un accès de fièvre assez considérable, mais il ne dura que jusqu'au lendemain.

Le soir, le Roi alla en cérémonie rendre visite à la princesse de Condé à l'occasion de la mort de son petit-fils, le prince de la Roche-sur-Yon. Le prince de Condé et le duc de Bourbon vinrent au-devant de lui hors de leur appartement, à l'entrée duquel la princesse de Condé l'attendoit avec la duchesse de Bourbon, la princesse douairière de Conti, Mlle de Condé et

Mlle d'Enghien [1], et même jusqu'à la petite Mlle de Charolois, fille de la duchesse de Bourbon [2].

5 mai. — Le 5, on sut certainement que le Roi avoit réformé cinq régiments de cavalerie, qui étoient ceux de Lagny [3], de du Plessis [4], de Chamlin [5], de Souastre [6] et de Fiennes [7] : cinq de dragons, qui étoient les derniers en rang de création, savoir le régiment de Bretagne [8], celui de Poitiers [9], celui de Fomboizard [10], celui de Givaudan [11] et celui de Watteville [12], et cent compagnies d'infanterie détachées.

6 mai. — Le 6, Heemskerk et Hodick, ambassadeurs de Hollande, eurent leur première audience du Roi particulière *incognito* dans son cabinet, et l'on sut que ce seroit Heemskerk qui demeureroit en France en qualité d'ambassadeur ordinaire.

On commençoit alors de parler de la grande affaire que le prince de Ligne et le marquis de Moy [13], son frère, avoient contre le prince d'Espinoy, auquel ils redemandoient cent mille livres de rente, et le marquis de Moy disoit hautement que milord Portland, au nom du roi, son maître, et les ambassa-

1. Dernière fille du prince de Condé, qu'il avoit retirée depuis peu de l'abbaye de Maubuisson.

2. Qui n'avoit pas trois ans, mais qui étoit tout le divertissement de la princesse sa mère.

3. Homme de qualité de Champagne, qui étoit brigadier, et avoit un mérite distingué.

4. Soldat de fortune, frère d'un avocat de Nogent-le-Rotrou, au Perche, mais qui étoit devenu brigadier par ses services.

5. Il avoit été lieutenant-colonel de carabiniers, et le duc du Maine lui avoit procuré un régiment pour le tirer de ce poste où il ne lui convenoit pas.

6. Gentilhomme Wallon, qui avoit épousé la fille du comte de Montbron; il étoit des plus anciens mestres de camp.

7. Gentilhomme Wallon, dont le père, qui s'appelait le comte de Lambre, avait été brigadier.

8. Il étoit entretenu par les États. Le marquis du Cambout, brigadier et inspecteur, en étoit colonel.

9. Il étoit de ceux que le cardinal de Fürstenberg avoit levés au commencement de la guerre. Le colonel étoit un gentilhomme Liégeois.

10. Il avoit aussi été levé de même, et le chevalier de Pomponne en avoit été le premier colonel. Fomboizard étoit un aventurier Gascon.

11. Le colonel étoit un gentilhomme du Languedoc, brigadier estimé de tout le monde.

12. C'étoit ci-devant celui de Bretoncelles. Le colonel étoit gentilhomme de Normandie, et son père étoit lieutenant général.

13. Seigneur Wallon, mais élevé en France, parce que son oncle, le marquis de Moy, lui avoit donné soixante mille livres de rente dans les terres du Roi. Il avoit épousé Mlle de Broglie, nièce du duc d'Aumont.

deurs de Hollande, au nom des États-Généraux, se joindroient à lui pour obtenir justice, et qu'il avoit mis tous ses titres entre les mains du marquis de Torcy pour en faire le rapport au Roi, auquel il avoit parlé dans le même esprit.

7 mai. — Le 7, le marquis de Monasterol, envoyé du duc de Bavière, eut son audience de congé, et l'on vit Monsieur et Madame prendre congé du Roi, s'en allant à Saint-Cloud pour trois mois.

Le soir, le Roi alla en cérémonie rendre visite à la princesse de Conti au sujet de la mort de son fils; et il fut reçu par les princes et les princesses de la maison, comme il avoit été reçu chez la princesse de Condé, à la réserve que la princesse de Conti étoit dans son lit.

8 mai. — Le 8, on apprit que l'archevêque de Besançon étoit mort extrêmement âgé, et que son neveu [1], le comte de Grammont, demandoit l'archevêché pour son frère, qui étoit déjà évêque *in partibus infidelium*.

Le même jour, on sut que le roi et la reine d'Angleterre se portoient mieux, car ils avoient eu l'un et l'autre dans le même temps quelque attaque de fièvre.

9 mai. — Le 9, on parloit beaucoup dans le monde de la disgrâce de la marquise de Vitry [2], dame d'honneur de la princesse de Conti, et l'on assuroit que cette princesse s'en étoit défaite assez brusquement.

10 mai. — Le 10, le divorce du duc et de la duchesse de Brancas [3] faisoit encore plus de bruit, et beaucoup de gens vouloient qu'il eût fait sortir sa femme de chez lui sans espérance de retour [4].

11 mai. — Le 11, les courtisans s'occupoient à discourir de la dispute que le marquis de Courtenvaux [5], capitaine des Cent-

1. Maréchal de camp Franc-Comtois.
2. Veuve du marquis de Vitry, qui avoit été envoyé extraordinaire du Roi auprès de l'Empereur, et qui étoit frère du duc de Vitry.
3. Ils étoient cousins germains. Le mari étoit fils du bossu duc de Villars, de son second mariage, et étoit duc et pair, mais non pas du parlement de Paris. Elle étoit seconde fille du duc de Brancas, frère du duc de Villars et sœur de la princesse d'Harcourt.
4. En effet, leur séparation se fit peu de temps après dans toutes les formes.
5. Fils aîné du défunt marquis de Louvois.

Suisses de la garde, avoit avec les capitaines des gardes du corps, au sujet des douze Suisses qui couchoient toutes les nuits dans la salle des gardes. Le marquis prétendoit que ses Suisses prissent les armes pour lui le soir, quand il passoit dans la salle, disant que cela avoit toujours été fait pour le marquis de Vardes, son prédécesseur, et les capitaines des gardes soutenoient que, quand le détachement des Cent-Suisses étoit une fois entré dans la salle des gardes, il ne devoit plus reconnoître qu'eux, et par conséquent il ne devoit prendre les armes aussi que pour eux.

Ce jour-là, l'archevêque d'Arles [1] fut sacré sans cérémonies dans l'église de Saint-Victor, à Paris, par l'évêque d'Autun [2], pour l'absence du cardinal de Janson, qui s'étoit trouvé mal [3].

Le soir, le Roi, qui étoit à Marly pour quelques jours, alla rendre visite au roi et à la reine d'Angleterre.

12 mai. — Le 12, on apprit que le marquis de la Vallière [4], gouverneur de Bourbonnois et mestre de camp de cavalerie, épousoit la quatrième fille du maréchal de Noailles, que le Roi le faisoit menin de Monseigneur, qu'il lui donnoit douze mille livres de pension, et qu'il consentoit que la princesse douairière de Conti, sa cousine germaine, lui assurât après sa mort la terre de Vaujours [5], qui étoit devenue la duché de la Vallière, sans néanmoins qu'il eût pour cela le titre de duc, et que sa future épouse seroit logée chez cette princesse.

13 mai. — Le 13, on sut que milord Portland étoit allé voir Fontainebleau, et qu'il avoit visité les plus beaux endroits de la forêt; on disoit même qu'il avoit témoigné en admirer la beauté, aussi bien que la magnificence du château, et c'étoit beaucoup pour lui, qui étoit un aride louangeur [6].

14 mai. — Le 14 n'eut rien de remarquable, sinon qu'à onze heures et demie du soir, ceux qui sortoient du coucher du

1. [François de Mailly, plus tard archevêque de Reims, puis cardinal. — *E. Pontal.*]

2. Jadis l'abbé Roquette; il étoit extrêmement vieux.

3. On prétendoit qu'il avoit voulu éviter la fatigue.

4. Fils du frère de la duchesse de la Vallière, première maîtresse du Roi et mère de la princesse douairière de Conti.

5. Après la mort du comte de Marans qui en étoit seigneur, le Roi l'avoit achetée pour en faire un duché à sa maîtresse. Elle pouvoit valoir dix mille livres de rente.

6. Les François se plaignoient qu'il n'avoit pas daigné louer les plus belles choses qu'on lui avoit fait voir en France.

Roi entendirent passer sur le château une prodigieuse multitude d'oiseaux qui crioient, et dont on ne connoissoit point le cri, lesquels tournoient sur le château à la lueur des falots qui étoient allumés tout autour pour la commodité des gens qui alloient et qui venoient.

15 mai. — Le 15, on sut que, le soir précédent, la marquise de Torcy [1] étoit accouchée d'une fille, et on apprit en même temps que le mariage du marquis de la Force [2] avec Mlle de Boismelet [3] et celui de Rosen [4] avec Mlle de Grammont [5] étoient assurés.

Le soir, on vit la famille de la Bussière, gentilhomme ordinaire du Roi, remercier Sa Majesté de la survivance de la charge d'ordinaire qu'elle avoit accordée à son fils aîné.

16 mai. — Le 16, le comte de Roucy arriva à la cour revenant d'Angleterre, où il étoit allé voir la comtesse de Roye [6], sa mère.

On sut, le même jour, que le Roi avoit donné deux mille livres de pension à la veuve de défunt Lefebvre, contrôleur général de ses bâtiments, et qu'il avoit augmenté celle du baron de Sparre [7] de mille cinq cents livres.

17 mai. — Le 17, le Roi fit ses dévotions dans la chapelle de Versailles, et ensuite il toucha plus de deux mille cinq cents malades des écrouelles.

L'après-dînée, après avoir entendu le sermon de l'abbé Anselme et vêpres à l'ordinaire, il fit la distribution des bénéfices, qui fut très mince; car il donna seulement une petite abbaye à........ [8], l'un de ses clercs de chapelle, et le prieuré de l'île de Ré à l'abbé de Saint-Hermine [9], et il consentit que l'abbesse d'Aurigny, qui étoit sœur du défunt duc de Roannez, donnât sa démis-

1. Fille du marquis de Pomponne, ministre d'État.
2. Fils aîné du duc de la Force de la maison de Caumont; il étoit colonel d'infanterie des cinquante nouveaux.
3. Fille d'un président au mortier du parlement de Normandie.
4. Fils de Rosen, lieutenant général, et mestre de camp général de la cavalerie. Il étoit mestre de camp de cavalerie.
5. Damoiselle de Franche-Comté, cousine germaine du maréchal de camp.
6. Sœur des maréchaux de Duras et de Lorge, qui s'étoit retirée en Angleterre, à cause de la religion, avec son mari, qui y étoit mort.
7. Colonel Suédois, qui étoit de grande maison, fort honnête homme, et fort bien fait. Il avoit déjà mille cinq cents livres de pension, et comme il en demanda encore autant, le Roi le lui accorda.
8. Il étoit aumônier du cardinal de Coislin. [Le nom est resté en blanc dans le manuscrit. — *E. Pontal.*]
9. Frère de la comtesse de Mailly.

sion en faveur de l'abbesse de Passy, qui étoit sœur de Brissac, major des gardes du corps.

18 mai. — Le 18, qui étoit le jour de la Pentecôte, le Roi tint chapitre de l'Ordre du Saint-Esprit, dans lequel les preuves du prince Vaini [1] furent reçues; ensuite le Roi fit la marche avec les chevaliers à l'ordinaire, la messe fut chantée par un prêtre de la musique, pour l'absence de l'évêque de Noyon qui avoit la goutte, les cardinaux [2] en étant dispensés par les statuts de l'Ordre.

19 mai. — Le 19, l'abbé de Marsillac [3], frère du duc de la Rochefoucauld, mourut à Paris, après avoir été longtemps malade d'une goutte remontée dans l'estomac.

On sut, en ce temps-là, que le comte de Turbilly [4] avoit épousé la comtesse de Saché [5], et que le marquis de Broc [6] épousoit la marquise de Levarey [7], qui auroit été sa mère à bonne mesure. On apprit aussi que la marquise de Coëtenfao [8] avoit été à l'extrémité d'une esquinancie tournée en abcès, mais qu'après avoir reçu deux coups de lancette dans la gorge très inutilement par l'ignorance du chirurgien, un autre lui en avoit donné un troisième qui avoit percé l'abcès et l'avoit tirée d'affaire.

20-21 mai. — Le 20, milord Portland vint prendre du Roi son audience de congé, et le lendemain, le marquis de Sienne, second fils du grand-duc de Toscane, qui étoit venu de son pays en poste sans avoir pris congé de son père ni de sa famille, vint saluer le Roi à Versailles, où le marquis de Torcy, secrétaire d'Etat, lui donna à dîner.

1. Qui avoit été nommé à la Chandeleur.

2. Il y en avoit quatre à la cérémonie, le cardinal d'Estrées, le cardinal de Fürstenberg, le cardinal de Janson et le cardinal de Coislin.

3. Il étoit depuis longtemps très goutteux, mais c'étoit un homme d'un esprit délicat.

4. Gentilhomme d'Anjou.

5. Fille du marquis de la Rongère, chevalier de l'Ordre et chevalier d'honneur de Madame, laquelle avoit, en premières noces, épousé le comte de Saché, gentilhomme d'Anjou, qui avoit par ce moyen été reçu en survivance de la charge de son beau-père.

6. Gentilhomme du Maine qui avoit un des cinquante régiments nouvellement créés.

7. Elle avoit été élevée auprès de la défunte duchesse d'Angoulême, et avoit épousé un gentilhomme du Maine, dont les enfants qu'elle avoit étoient aussi vieux que le second mari qu'elle prenoit.

8. Fille de Fréauville, conseiller au parlement de Paris; son mari étoit sous-lieutenant des chevau-légers de la garde du Roi et brigadier de ses armées.

Le même matin, l'envoyé de Zell eut son audience de congé, et, l'après-dînée, le Roi vint s'établir à Meudon pour trois jours; mais la duchesse de Bourbon ne fut pas du voyage, parce qu'un érésipèle qu'elle avoit à la main étoit rentré tout d'un coup, ce qui l'avoit obligée de se mettre dans les remèdes.

22 mai. — Le 22, on sut que le duc de Lorraine étoit arrivé à Nancy, et qu'il avoit sur-le-champ dépêché un de ses gentilshommes [1] pour venir faire des compliments au Roi et lui apporter une lettre de sa part.

23 mai. — Le 23, on parloit beaucoup à la cour de l'enflure des jambes du roi d'Espagne; quelques-uns disoient que cela n'étoit pas surprenant, après une si grande maladie; les autres assuroient que c'étoit une très mauvaise marque et traitoient cela d'hydropisie formée.

24 mai. — Le 24, on sut que le Roi avoit nommé le maréchal de Boufflers pour commander au camp de Compiègne sous les ordres du duc de Bourgogne.

25 mai. — Le 25, on apprit que Monsieur, frère du Roi, étoit enfin venu à bout de faire résoudre le mariage de Mlle de Mennetou, seconde fille du duc de la Ferté, avec le marquis de la Carte [2], son capitaine des gardes; qu'il prendroit le nom et les armes de la Ferté, et qu'il en auroit la terre en payant deux cent mille livres aux créanciers du duc, son beau-père futur, lesquelles deux cent mille livres Monsieur lui donnoit par contrat de mariage, payables en quatre ans, et, pour plus grande sûreté, il y faisoit obliger le duc de Chartres, son fils.

Ce jour-là, le maréchal de Villeroy donna un magnifique dîner à Versaillles au milord Portland, après lequel il le mena avec toute sa suite, dans quatre carrosses de sa livrée, voir les beautés de Marly, dont Mansard lui fit les honneurs

26 mai. — Le 26, le Roi prit médecine, et le milord Portland entra avec son fils dans la chambre du Roi, privilège particulier que le Roi n'accordoit guère aux ambassadeurs, parce que c'étoit celui des domestiques de sa maison.

Ce jour-là, le Roi donna six mille livres de pension au comte de Horn, brigadier de cavalerie, pour le consoler de la

1. Le comte de Stainville.
2. Gentilhomme de Poitou qui avoit été capitaine au régiment des gardes.

réforme de son régiment [1]. On sut aussi que le Roi réformoit encore quarante-deux compagnies de carabiniers, et qu'il les faisoit incorporer dans la cavalerie.

27 mai. — Le 27, le comte de Schomborn, envoyé extraordinaire de l'électeur de Mayence, eut son audience de congé, et on apprit que les troupes de son maître et celles de l'électeur de Trèves s'étoient mises en possession de Rheinfels, pour la garder à ceux auxquels elle devroit appartenir quand l'Empire en auroit décidé.

On commençoit aussi à dire que les différends touchant les places du Rhin s'accommoderoient, et qu'on alloit les évacuer, ce qui se trouva véritable dans la suite.

28 mai. — Le 28, on sut que le marquis de Bouzols avoit été nommé par le Roi pour aller de sa part complimenter le duc de Lorraine, et on présenta au Roi Montplaisir, neveu de Thomé [2], qui avoit traité de la charge de maître d'hôtel qu'avoit Cambray [3], lequel avoit acheté celle qu'avoit le chevalier de Sève [4], avec un brevet de retenue considérable que le Roi lui accordoit. Le même jour, le Roi agréa aussi Bailly [5], conseiller au Grand Conseil, pour la charge de président dans la même compagnie, sur la démission de Rouillé, ambassadeur en Portugal; et, le soir, Sa Majesté donna une pension de deux mille livres à d'Andigné [6], qui avoit toujours commandé l'artillerie en Catalogne, et qui avoit très bien servi au siège de Barcelone.

1. Seigneur des Pays-Bas qui s'étoit mis dès sa jeunesse dans le service du Roi.

2. C'étoit un homme d'affaires de Dauphiné, qui étoit associé dans la charge de trésorier de l'extraordinaire des guerres.

3. Frère de Leclerc et de Grandmaison, ci-devant trésoriers de l'extraordinaire des guerres. Il avoit été longtemps capitaine au régiment de Picardie, et il vendoit cette charge, parce qu'elle étoit à la nomination du prince de Condé, grand maître de la maison du Roi, qui ne donnoit point de survivances, au lieu que celle qu'il achetoit étoit à la nomination du Roi, qui lui accorda d'abord un gros brevet de retenue.

4. Frère de Monerot, un des principaux hommes d'affaires de ce temps-là. — [Leur père, riche partisan, était mort en prison où il avait été mis à l'occasion des poursuites contre les financiers. Daniel de Cosnac rapporte dans ses *Mémoires*, que, lors du mariage de Louis XIV, à la vue des magnificences déployées, le duc de Roquelaure tint au roi ce propos : *Parbleu, Sire, il me semble que Monerot se marie! — Comte de Cosnac.*]

5. Il étoit d'une famille de Paris établie au Maine.

6. Gentilhomme du Maine, qui avoit été mis dans l'artillerie par le duc du Lude, alors grand maître.

29 mai. — Le 29, le Roi alla à la procession du Saint-Sacrement à pied, suivant sa pieuse coutume, et le bruit couroit que le comte de Nonant[1], sous-lieutenant des gendarmes, étoit mort à sa maison de Cernières, en Normandie.

30 mai. — Le 30, le Roi donna une pension de mille cinq cents livres à la Bretonnière[2], ancien maréchal des logis des chevau-légers de Monseigneur, qui avoit très bien servi et se trouvoit en état de ne plus le faire.

On apprit aussi que la cession que le chapitre de Besançon avoit faite de ses droits à la nomination de leur évêque entre les mains du Roi étoit arrivée en bonne forme.

31 mai. — Le 31, le bruit couroit que le duc de Lorraine viendroit voir Mademoiselle *incognito*, mais cela n'étoit pas encore trop assuré.

JUIN-JUILLET 1698.

1er juin. — Le premier de juin, on apprit que le marquis de Fervaques[3], gouverneur du Maine, étoit mort à Cosne, en allant aux eaux de Vichy, et que le Roi, à la prière de la maréchale de la Mothe, sa tante, avoit accordé son gouvernement à son frère, le marquis de Bullion, prévôt de Paris, à condition de donner deux cent mille livres, que le Roi donna sur-le-champ au lieutenant général Rosen, pour le dédommager de quinze mille livres de rente qu'il lui avoit autrefois données en Alsace, et qu'il avoit été obligé de lui ôter pour les rendre au duc de Lorraine, auquel elles appartenoient légitimement. Le Roi eut même la bonté d'assaisonner la grâce qu'il faisoit au marquis de Bullion de manières très obligeantes pour la maréchale, car il lui envoya dire par le ministre de Pontchartrain, qu'encore qu'elle ne lui parlât plus du gouvernement du Maine pour son

1. Gentilhomme de Normandie très bien fait, et qui avoit du mérite. Il étoit lieutenant général des armées du Roi.
2. Gentilhomme de Poitou qui servoit depuis des temps infinis avec mérite.
3. Second fils de Bonnelles, qui étoit fils de Bullion, surintendant des finances. Celui-ci avoit été longtemps capitaine lieutenant des chevau-légers de la Reine.

neveu de Bullion, il s'en souvenoit très bien, qu'il le lui avoit donné aux conditions qu'elle lui avoit proposées [1], et que, puisqu'elle s'oublioit elle-même en ne lui demandant rien pour elle, il ne l'oublioit pas, et lui donnoit douze mille livres de pension.

2 juin. — Le 2, on eut nouvelle que le comte de Nonant n'étoit pas mort, et ses amis reçurent des lettres de lui, par lesquelles il leur mandoit qu'à la vérité il avoit été fort mal, mais qu'il se portoit beaucoup mieux.

Ce jour-là fut fatal aux abbés de Beaumont [2] et de Langeron [3], sous-précepteur et lecteur du duc de Bourgogne, et à du Puy [4] et à l'Eschelle [5], ses gentilshommes de la manche; car le duc de Beauvillier eut ordre de leur dire de sa part de se retirer de la cour. Le duc reçut cet ordre avec un grand serrement de cœur [6], et pressa le Roi de leur laisser au moins leurs appointements, parce qu'ils n'avoient pas de pain, mais le Roi le refusa tout net.

3 juin. — Le 3, l'envoyé extraordinaire du duc de Bavière eut son audience de congé. Le milord Portland eut encore une très longue conférence avec le Roi dans son cabinet, et Heemskerke, ambassadeur de Hollande, en eut aussi une séparée, qui dura fort longtemps.

On sut, ce jour-là, que le Roi avoit cassé Fénelon [7], exempt de ses gardes du corps, qui étoit frère de l'archevêque de Cambrai.

4-6 juin. — Le 4, sur le soir, on sut que le Roi avoit choisi, pour remplir la place de du Puy auprès du duc de Bourgogne, Puységur [8], lieutenant-colonel de son régiment et brigadier d'infanterie, et, le lendemain, on apprit qu'il avoit mis Mont-

1. Il avoit commencé par le lui refuser et, selon les apparences, le contrôleur général de Pontchartrain trouva cet expédient pour faire donner deux cent mille livres à Rosen sans qu'il en coûtât rien au Roi.

2. Gentilhomme de la Marche, neveu de l'archevêque de Cambrai.

3. Gentilhomme de Bourgogne, frère du marquis de Langeron, lieutenant général des armées navales du Roi.

4. Il étoit d'une très bonne famille de Paris.

5. C'étoit un gentilhomme de Picardie.

6. Il avoit raison, car tous ces gens-là avoient été mis de sa main dans la maison du duc de Bourgogne; outre cela, il en appréhendoit autant pour lui, et les courtisans en parloient déjà tout ouvertement.

7. Il y avoit déjà quelque temps que, voyant venir l'orage, il s'étoit absenté.

8. Gentilhomme de Picardie qui avoit un mérite distingué pour la guerre.

viel [1], capitaine dans le même régiment, à la place de l'Eschelle, et les abbés Lefebvre [2] et Witeman [3] à la place des abbés de Langeron et de Beaumont.

Ce jour-là, le Roi vint s'établir à Marly pour dix jours, et, le lendemain, il alla à la plaine de Grésillon [4] faire la revue de ses quatre compagnies des gardes du corps et de ses deux compagnies de mousquetaires. Le roi et la reine d'Angleterre y vinrent avec le prince de Galles, et le Roi leur fit les honneurs de la revue avec ses honnêtetés ordinaires. Ce fut là qu'il fit recevoir l'Escussan [5] cornette de la seconde compagnie de ses mousquetaires à la place de Galibert, qui étoit mort il y avoit longtemps; mais la coutume des compagnies de mousquetaires est qu'on n'y reçoit pas le moindre officier qu'en la présence du Roi.

7-8 juin. — Le 7, le Roi fit une seconde revue de ses gardes du corps et les vit à pied et à cheval dans la bruyère du Trou d'Enfer, au-dessus de Marly, et il fut extrêmement content de la beauté des hommes et des chevaux.

Le soir, on eut nouvelle que Romery [6], lieutenant des gardes du corps de la compagnie de Lorge, étoit mort d'une pleurésie, à Luzarches, et, le lendemain, le Roi donna sa lieutenance à Barzun [7], le plus ancien enseigne de la compagnie, dont il donna la brigade à des Fourneaux [8], ancien exempt, au contentement de toute la cour, qui avoit vu avec déplaisir que le Roi lui eût préféré successivement Barzun, Balivière et Longuerue.

1. Gentilhomme de Gascogne.
2. Vieux docteur de Sorbonne, qui avoit autrefois élevé l'abbé d'Estrées.
3. C'étoit ce même recteur de l'Université qui avoit fait quelque temps auparavant une si belle harangue au Roi, et qui avoit toujours été auprès de l'abbé de Louvois.
4. Elle est au bout du pont de Poissy.
5. Vieux Gascon qui étoit monté par les degrés.
6. Gentilhomme de Picardie, qui avoit autrefois été attaché au maréchal d'Humières avant que d'entrer dans les gardes du corps.
7. Gentilhomme de Béarn, qui avoit autrefois commandé le régiment de Vivans.
8. Il étoit de Touraine et avoit toujours servi dans les gardes du corps, où il avoit commencé par être cadet, dans le temps que c'étoit la mode aux jeunes gens de s'y mettre; il avoit fort bien fait son devoir dans toutes les occasions, et d'ailleurs il étoit homme d'esprit. Chacun admiroit sa patience et sa persévérance, et il est certain qu'il y auroit eu peu d'autres hommes qui eussent pu la pousser aussi loin que lui sans murmurer, d'autant plus qu'il n'avoit été malheureux que par les mauvais offices qu'on lui avoit rendus auprès du Roi.

9 juin. — Le 9, le marquis de Maurepas vint dire au Roi que ses galères, au nombre de quatorze, étoient enfin parties pour aller aux côtes d'Espagne, seulement pour tenir la chiourme en haleine et pour entretenir commerce avec les peuples voisins de la France.

10 juin. — Le 10, le Roi signa le contrat de mariage du marquis de la Vallière avec Mlle de Noailles.

11 juin. — Le 11, on disoit que la marquise de Gudane [1], qui depuis longtemps s'étoit retirée de France à Madrid, et qui même avoit servi le roi d'Espagne utilement en lui découvrant une conjuration qui s'étoit faite contre lui, avoit été exilée à Valladolid.

14 juin. — Le 14, on vit venir à la cour le marquis de Bouzols avec un magnifique présent que lui avoit fait le duc de Lorraine, duquel il avoit aussi reçu toutes les honnêtetés imaginables.

15 juin. — Le 15, le Roi donna une audience secrète au milord Portland, laquelle dura fort longtemps [2], et l'on sut que, le 17, il iroit dîner à Livry [3] et coucher à Chantilly, où le prince de Condé l'attendoit pour le régaler.

Ce jour-là, le Roi signa le contrat de mariage du duc de Caumont [4], fils du duc de la Force, avec Mlle de Boismelet [5].

16 juin. — Le 16, le mariage du marquis de la Vallière se fit la nuit à Versailles, et ils allèrent coucher à l'hôtel de la princesse douairière de Conti [6]; Monseigneur fut du souper et de la noce.

On sut, ce jour-là, que Mony [7], guidon de gendarmerie, avoit

1. Elle s'appeloit en son nom Saint-Paterne, et étoit cousine germaine du défunt marquis de Béringhen, premier écuyer du Roi. Elle avoit épousé en premières noces un gentilhomme de Normandie nommé Barneville, et ensuite un autre nommé Gudane, dont elle étoit veuve, quand elle fut mêlée dans de mauvaises affaires qui l'obligèrent à se retirer en Espagne.

2. Elle donna de terribles jalousies dans la suite, parce qu'on crut que le Roi y avoit conclu une ligue avec le roi d'Angleterre.

3. A la belle maison du Raincy, que le marquis de Livry, premier maître d'hôtel du Roi, avoit achetée du prince de Condé, et de laquelle il avoit le nom de Livry.

4. Le duc de la Force, son père, lui cédoit sa duché en faveur du mariage, et il prenoit le nom de Caumont, qui étoit celui de sa maison.

5. Fille unique d'un président au mortier du parlement de Rouen.

6. Sa cousine germaine.

7. C'étoit un homme d'une famille de Paris.

acheté le régiment d'infanterie de Luxembourg du marquis de Comblesy [1], et qu'il vendoit fort cher son guidon au jeune Fimarcon [2], héritier du défunt chevalier de la Hillière.

17 juin. — Le 17, il y avoit des gens qui disoient que le duc de Saxe n'étoit pas encore sans crainte, mais d'autres assuroient qu'il étoit reconnu de tous les Polonois, néanmoins à de certaines conditions assez onéreuses, dont une des principales étoit de reprendre Kaminieck.

18 juin. — Le 18, on déclara les officiers généraux que le Roi avoit nommés pour le camp de Compiègne; les lieutenants généraux étoient Rosen, le baron de Busca, le chevalier de Gassion, le comte d'Artagnan, le marquis de Crenan et le marquis de Créquy; les maréchaux de camp étoient le comte de Marsin, Bezons, le comte de Pracomtal, le comte de Vandeuil, le marquis de Surville, le duc de Villeroy et Albergotti.

19 juin. — Le 19, le duc de Croy [3] vint saluer le Roi dans son cabinet, présenté par le marquis de Torcy.

On ne parloit, ce jour-là, que du mouvement qui étoit en Suisse au sujet de la réforme que le Roi faisoit des troupes de cette nation, laquelle étoit fort considérable.

20 juin. — Le 20, les fiançailles du duc de Montbazon, fils aîné du prince de Guémené, avec Mlle de Château-Thierry, seconde fille du duc de Bouillon, se firent à Versailles dans le salon du Roi, qui y assista avec toute la cour, et le mariage se fit le même soir à Paris.

On parloit beaucoup, en ce temps-là, du duc d'Elbeuf, et ses ennemis disoient qu'il ne s'étoit pas comporté avec toute la prudence possible dans le voyage qu'il avoit fait auprès du duc de Lorraine, duquel il avoit fait espérer des choses [4] auxquelles on ne trouvoit point de fondement.

22 juin. — Le 22, le Roi nomma encore de nouveaux maréchaux de camp pour servir au camp de Compiègne, qui furent

1. Gentilhomme de Bourbonnois.
2. Gentilhomme de Gascogne; son père lui fit prendre le nom de Tilladet, qui étoit plus illustré et plus connu à la cour.
3. Il étoit de l'illustre maison de Croy des Pays-Bas, et avoit commandé en chef les armées de l'Empereur. On sut qu'étant mécontent de ce prince, il étoit venu offrir ses services au Roi.
4. C'est-à-dire qu'il viendroit en personne voir le Roi, et autres choses semblables.

le marquis d'Alègre, le marquis de Locmaria, le comte de la Motte, le comte de Roucy, le marquis d'Antin et le marquis de Courtebonne. On sut aussi que le nombre des troupes étoit augmenté de huit bataillons.

23 juin. — Le lendemain, on en augmenta encore le nombre de dix autres, et l'on vit arriver à la cour le marquis d'Urfé, qui revenoit de Turin, où, par la protection du Roi, il avoit gagné le procès qu'il avoit contre le duc de Savoie au sujet des revenus de sa terre de Sommerive en Piémont, que le duc avoit confisqués, et qu'il fut condamné de lui rendre : ce qu'il exécuta de bonne foi dans la suite, en lui faisant payer plus de cent mille livres.

24 juin. — Le 24, on apprit que Polastron [1], sous-lieutenant au régiment des gardes, avoit eu l'agrément d'acheter du marquis de Beauchesne [2] le régiment de la Couronne.

25 juin. — Le 25, on sut que le marquis de Roqnépine [3], mestre de camp de cavalerie, épousoit Mlle du Broussin [4], qui avoit plus de quatre cent mille livres de bien.

26 juin. — Le 26, on disoit que la reine d'Angleterre avoit eu un violent accès de fièvre, qui avoit empêché le roi, son époux, de partir pour aller à la Trappe, comme il l'avoit résolu.

27 juin. — Le 27, le Roi dit à Marly, où il étoit alors, que la marquise d'Harcourt s'étoit blessée, passant par Burgos.

28 juin. — Le 28, Monseigneur eut une assez violente attaque de colique, mais elle n'eut pas de suites.

29 juin-6 juillet. — Pendant le reste du mois de juin, et les six premiers jours du mois de juillet, il n'y eut pas la moindre nouvelle qui méritât d'être écrite.

7 juillet. — Le 7 de juillet, on continuoit de dire que le Roi partiroit le 18 d'août pour Compiègne, et qu'il reviendroit vers le 12 de septembre; mais il y avoit bien des gens qui croyoient que cela étoit impossible, le Roi ne voulant pas faire camper ses troupes que la récolte ne fût faite dans la plaine de Mouchy : ce

1. Gentilhomme de Gascogne dont le père avoit été attaché au défunt maréchal de la Ferté.

2. Gentilhomme de Dauphiné.

3. Gentilhomme originaire de Gascogne, neveu du défunt marquis de Tilladet.

4. Elle s'appeloit en son nom Brûlard, et étoit nièce de du Rancher, gouverneur du Quesnoy.

qui ne pouvoit pas être au 18 d'août, parce que l'année étoit trop tardive. Suivant la première supputation, on comptoit que le mariage de Mademoiselle se feroit le 15 d'août à Saint-Cloud, mais cela étoit bien casuel.

8 juillet. — Le 8, on assuroit que le duc d'Elbeuf s'étoit pleinement justifié de toutes les fautes qu'on lui avoit imputées, qu'il avoit envoyé un exprès à Lunéville au duc de Lorraine, lequel avoit écrit au Roi tout ce que le duc d'Elbeuf pouvoit désirer en explication de ce qui s'étoit passé. Il avoit aussi écrit au duc d'Elbeuf en termes très obligeants, et avoit mandé au marquis de Couvonges, son envoyé auprès du Roi, de parler fortement pour le duc d'Elbeuf, de sorte qu'on assuroit que le Roi étoit très content, et même qu'il avoit agréé que le duc d'Elbeuf épousât Mademoiselle au nom du duc de Lorraine, qui l'avoit choisi pour avoir cet honneur, comme étant l'aîné de la branche de sa maison établie en France.

On sut, ce jour-là, que Sa Majesté avoit donné au chevalier d'Auger [1] le bâton d'exempt qui étoit vacant par la promotion de des Fourneaux, et l'enseigne de gendarmerie qui vaquoit par la mort du marquis de Maillé à Champigny [2], qui étoit le plus ancien guidon du corps. L'après-dînée, le Roi alla à Châville voir vingt-cinq chevaux du haras de Monseigneur nouvellement arrivés, et les trouva très beaux.

Le soir, on sut que Lefebvre [3] avoit obtenu la charge de greffier de l'ordre de Saint-Louis, qui étoit vacante par la mort de l'autre Lefebvre, son cousin, contrôleur des bâtiments; et la duchesse de Montbazon vint prendre possession de son tabouret.

9 juillet. — Le 9, le Roi prit médecine, suivant son régime ordinaire; et on disoit que les théologiens de Rome avoient voulu surprendre le Pape dans une décision de Saint-Office au sujet de l'archevêque de Cambrai; que les réguliers avoient fait rage contre l'archevêque de Paris, l'évêque de Meaux et l'évêque de Chartres, en haine de la conduite que ces prélats avoient tenue au sujet des privilèges qui étoient contestés aux religieux dans

1. Frère de l'autre d'Auger, aussi exempt. Leur père étoit un homme de fortune qui s'étoit élevé par son mérite dans la guerre, et qui avoit été tué lieutenant général au combat de Leuze.
2. Gentilhomme de Champagne.
3. Contrôleur de l'argenterie de la maison du Roi.

leurs diocèses; mais que rien n'étoit encore décidé, et qu'il y avoit lieu d'espérer que le livre de l'archevêque de Cambrai seroit condamné, ou qu'il seroit ordonné que les erreurs en seroient rayées. Il n'y avoit rien de pareil au zèle que le Roi témoignoit en cette rencontre pour la conservation de la saine doctrine.

10 juillet. — Le 10, on sut que le Roi avoit donné le guidon de gendarmerie qui étoit vacant par la promotion de Champigny au chevalier de la Vallière, qui postuloit depuis longtemps un pareil emploi. On apprit aussi que le Roi avoit donné une pension de trois mille livres au marquis de Sebeville, maréchal de camp, qui en avoit un extrême besoin, et que le marquis de Nonant, sous-lieutenant des gendarmes du Roi, étoit enfin mort de maladie à sa maison de Cernières, proche d'Evreux.

11 juillet. — Le 11, on sut que l'abbé de Courcelles [1] étoit mort dans une si grande pauvreté que le maréchal de Villeroy, son cousin germain, avoit été obligé de le faire enterrer.

Ce fut ce jour-là que le Roi donna deux mille livres de pension à la dame de la Roche [2], qui étoit la toute-puissante dans la maison de Bontemps, lequel eut plus de joie de ce présent du Roi que s'il eût été fait à lui-même.

L'affaire que la France avoit alors avec les Suisses faisoit grand bruit avec raison, et Stoppa avoit déjà eu plusieurs audiences du Roi sur ce sujet, dans lesquelles il lui avoit représenté, de la part des cantons, l'impossibilité où la réforme qui venoit d'être faite réduisoit les capitaines de subsister dans son service, et il avoit supplié Sa Majesté de remettre les compagnies à deux cents hommes, ou d'augmenter la paye des réformés, afin qu'ils pussent vivre en le servant. Cela étoit d'autant plus de conséquence que le roi d'Angleterre levoit des troupes, et qu'il offroit aux Suisses une plus grosse paye que celle qu'on leur vouloit donner en France.

12 juillet. — Le 12, on assuroit que tous les articles du

1. C'étoit un gentilhomme des confins du Maine et de l'Anjou, qui étoit frère du commandeur de Courcelles, brigadier des armées du Roi et commandant une des cinq brigades de carabiniers.

2. C'étoit une femme de Paris qui étoit parente de la défunte femme de Bontemps, et qui avoit pris un empire despotique sur son esprit; d'ailleurs elle étoit vieille et très bonne femme. Son fils aîné étoit premier valet de garde-robe du duc d'Anjou.

mariage de Mademoiselle avoient été réglés chez le chancelier avec les commissaires que le Roi avoit députés à cet effet et les envoyés du duc de Lorraine; que les fiançailles se feroient le 13 de septembre, le mariage le 14; que la nouvelle duchesse partiroit le 15 pour Villers-Cotterets, où elle resteroit jusqu'au 25, qui seroit le jour de son départ pour la Lorraine, et celui de Monsieur et de Madame pour venir joindre le Roi à Fontainebleau, où il arriveroit le même jour. On ajoutoit que le Roi partiroit le 18 d'août pour Chantilly, d'où il se rendroit à Compiègne, et seroit de retour à Versailles le 7 ou le 9 septembre.

On parloit alors d'une réforme d'infanterie pour rendre les vieux régiments complets, et de réformer encore six régiments de dragons.

Ce jour-là, le Roi donna une pension de mille livres au marquis de Saint-Loup [1], lieutenant-colonel du régiment de cavalerie de Bourgogne.

13 juillet. — Le 13, on sut que l'abbaye de Saint-Léger de Soissons avoit été donnée au curé de Blois, dont on avoit pris l'église pour en faire la cathédrale.

Les nouvelles d'Espagne portoient, ce jour-là, que le roi avoit les jambes fort enflées et qu'il avoit eu trois foiblesses consécutives.

14 juillet. — Le 14, la cour ne parloit que de ce que le duc d'Albret avoit fait insinuer au Châtelet de Paris une substitution que son bisaïeul, le maréchal de Bouillon, avoit faite à son avantage, mais qui réduisoit le duc de Bouillon, son père, dans un étrange état, tous ses créanciers s'ameutant contre lui et le poursuivant à outrance, parce qu'ils appréhendoient que cette substitution ne leur fît perdre toutes leurs créances. On alloit même jusqu'à dire que le duc de Montbazon n'auroit jamais rien des cent mille écus que le duc de Bouillon avoit donnés à sa fille en la mariant avec lui.

15 juillet. — Le 15, le Roi signa le contrat de mariage du marquis de la Carte [2] avec Mlle de Menneton, fille du duc de la

1. C'étoit un gentilhomme de Normandie, dont le père avoit été très longtemps mestre de camp de cavalerie.

2. Monsieur avoit enfin surmonté en sa faveur toutes les difficultés que la famille de la damoiselle avoit fait naître. — [Le duc de Saint-Simon donne dans ses Mémoires de malicieux détails sur ce mariage. — *Comte de Cosnac.*]

Ferté, et l'on sut que le chevalier de la Ferté, frère du duc, et le marquis de Sénecterre s'étoient opposés à ce qu'il prît le nom de la Ferté; le premier disant qu'il n'avoit point fait de vœux dans l'ordre de Malte, et que, si son frère aîné mouroit sans enfants mâles, la duché lui appartenoit de plein droit; le second, parce qu'étant de la maison de la Ferté, il ne vouloit pas souffrir qu'un étranger en prît le nom.

Le bruit couroit, ce jour-là, que le duc de Guiche et le marquis de Créquy avoient eu une querelle, mais que le marquis de Barbezieux les avoit accommodés avant que les choses allassent plus loin. On sut aussi que le Roi avoit donné au marquis de Saumery, sous-gouverneur des princes, le gouvernement des îles de Sainte-Marguerite qu'avoit Saint-Mars [1], auquel Sa Majesté avoit donné en échange le gouvernement de la Bastille.

Le soir, comme le Roi étoit à la chasse, on le vint avertir que Monsieur avoit un très gros accès de fièvre; en même temps, il quitta la chasse, il vint prendre un autre habit à Versailles, et courut à Saint-Cloud voir son frère, auquel cette visite fit tant de bien que son mal n'eut pas de suites.

16 juillet. — Le 16, le Roi alla à Marly, et Monseigneur alla s'établir à Meudon pour jusqu'au 19. Ce voyage de Marly fut cause d'une difficulté qu'on fit au marquis de Lévis; sa femme fut nommée pour Marly, et on oublia de le mettre sur la liste, quoique l'usage fût que, quand les femmes étoient nommées pour Marly, les maris les y suivoient de droit; aussi la chose ayant été portée au Roi, il la régla en faveur du marquis de Lévis. La duchesse de Bourgogne alla pour la première fois coucher à Marly pendant ce voyage avec toute sa cour; mais le duc, son époux, ne l'y suivit pas, et vint seulement y voir le Roi de deux jours l'un à son ordinaire.

On sut, ce jour-là, que Monsieur se portoit mieux, et que Bonneuil [2], introducteur des ambassadeurs, étoit mort de ma-

1. Il étoit originairement premier maréchal des logis de la première compagnie de mousquetaires du Roi. On l'avoit choisi pour garder Fouquet, surintendant des finances, dans la citadelle de Pignerol, et ensuite on l'avoit fait gouverneur des îles de Sainte-Marguerite.

2. Son père, qui s'étoit autrefois appelé Chabenat, avoit pris le nom de Bonneuil, lorsqu'il avoit acheté du comte de Bruslon une des charges d'introducteur des ambassadeurs. Ensuite il avoit acheté l'autre charge d'un nommé Berlize, et avoit obtenu qu'elles fussent toutes deux réunies sur

ladie à Paris. On apprit encore que d'Harleville, ci-devant gouverneur de Pignerol, qui n'osoit rien espérer du duc de Savoie, avoit obtenu de lui, par les sollicitations du Roi, la jouissance de quatre mille sept cent soixante-neuf livres de rente qu'il avoit aux environs de Pignerol, ce qui devoit lui donner le moyen de payer vingt-cinq ou trente mille livres de dettes qu'il avoit encore en ce pays-là, où il avoit servi le Roi admirablement bien.

Ce fut encore ce jour-là que l'ambassadrice de Venise rendit la première visite à la duchesse de Bourgogne, dans son grand cabinet, où elle fut introduite par Sainctôt, introducteur des ambassadeurs, et conduite par la duchesse du Lude, qui lui donnoit la droite et la tenoit par la main. On lui présenta un tabouret et un à la duchesse, mais elles ne s'assirent point; la conversation fut courte, et ensuite le Roi fit donner magnifiquement à dîner à l'ambassadrice dans la salle du marquis de Livry, son premier maître d'hôtel.

17 juillet. — Le 17, on parloit beaucoup de l'état menaçant du roi d'Espagne, des négociations et des justes prétentions de la France; on disoit que, suivant les avis du marquis d'Harcourt, il falloit faire provision d'infanterie et d'argent, que tout se disposoit favorablement à Madrid, que le milord Portland passoit en Espagne pour seconder les efforts du marquis d'Harcourt, suivant les traités qu'il venoit de faire entre la France et l'Angleterre, et qu'il ne seroit pas difficile de conduire les affaires au but que l'on souhaitoit; mais il y avoit bien des gens qui assuroient que c'étoit trop se flatter, que les choses étoient encore incertaines, et qu'elles ne pouvoient réussir que par le secret et par une grande attention.

19 juillet. — Le 19, on sut que l'on avoit résolu de tenir chez le chancelier une assemblée de prélats, à laquelle devoit assister le marquis de Châteauneuf, au sujet des affaires de Rome, la lenteur et la froideur de cette cour, si opposée à l'humeur bouillante des François, donnant du chagrin aux puissances. Mais ce n'étoit un bon moyen pour engager les Romains à faire ce qu'on souhaitoit d'eux.

sa tête. Le Roi en avoit donné la survivance à son fils, qui avoit obtenu de le séparer de nouveau, et en avoit vendu une à Sainclot. Il avoit épousé une belle personne, qui étoit fille d'un conseiller de la Cour des aides nommé Lefebvre de la Malmaison, et peut-être auroit-il mieux valu pour sa santé qu'il n'en eût pas épousé une si belle.

20 juillet. — Le 20, on apprit que le maréchal d'Estrées étoit arrivé en Poitou, le Roi l'y ayant envoyé commander, à cause de plusieurs assemblées que les huguenots y avoient faites, sans armes à la vérité, mais en grand nombre, et résolus de s'assembler toujours pour faire l'exercice de leur religion. C'étoit pour le même sujet que Sa Majesté avoit envoyé peu de temps auparavant le comte de Gacé à son gouvernement du pays d'Aunis.

21 juillet. — Le 21, la duchesse de Bourgogne se trouva incommodée d'une grande fluxion sur la joue; et l'on apprit qu'il y avoit du côté de Nantes de prodigieux orages qui avoient ruiné tout le pays, et même fait périr plusieurs personnes.

22 juillet. — Le 22, les lettres de Rome portoient que le cardinal Altieri, doyen du Sacré-Collège, étoit mort, et qu'ainsi le cardinal de Bouillon n'avoit plus devant lui que le cardinal Cibo, qui avoit quatre-vingt-sept ans et étoit très valétudinaire.

Ce jour-là, le Roi alla s'établir à Meudon pour trois jours; en passant, il vit Monsieur à Saint-Cloud, et le trouva en bonne santé.

Ce fut le même jour que le mariage du marquis de la Carte se fit à Saint-Cloud, dans la chapelle de Monsieur, par l'abbé de Grancey, son premier aumônier; ensuite de quoi les mariés s'en allèrent à Paris, où il y eut au Palais-Royal un souper magnifique. Le duc de Chartres donna la chemise au marié, et, quand ils furent couchés, Francine [1] leur donna très longtemps une sérénade avec toute la musique de l'Opéra. Enfin, la magnificence de cette fête alla presque aussi loin qu'auroit pu aller celle des noces d'un grand prince.

23 juillet. — Le 23, on eut encore des confirmations du mauvais état où étoit le roi d'Espagne, et des espérances qu'on avoit de réussir dans les négociations à l'avantage de la France.

On assuroit, le même jour, que le Pape avoit accordé au Roi l'indult pour nommer à l'archevêché de Besançon. On sut aussi que le comte de Toulouse avoit acheté de la comtesse de Morstin la terre de Châteauvillain [2] huit cent cinquante mille livres.

1. Maître d'hôtel du Roi qui avoit obtenu le don de l'Opéra après la mort de Lulli, son beau-père. Cela étoit d'autant mieux placé que la mariée se piquoit d'être une des meilleures chanteuses de la cour. Il y eut à cette noce des magnificences au delà de ce qu'on peut s'imaginer.

2. Elle étoit située en Champagne, et avoit été achetée par le comte de Morstin, le père, de la succession du duc de Vitry.

24 juillet. — Le 24, on apprit que le Roi vouloit vendre le terrain de la place Vendôme six cent mille livres, et que, moyennant cela, il permettoit de l'abattre et d'y faire des rues, y réservant seulement une place pour le maréchal de Boufflers, et une autre pour Armenonville [1], qu'il leur accordoit pour bâtir.

25 juillet. — Le 25, on eut nouvelle que le roi d'Espagne se portoit mieux, et on disoit que le Roi vouloit toujours absolument partir le 18 d'août pour Compiègne; mais il n'y avoit guère d'apparence que la récolte fût faite en ce temps-là.

26 juillet. — Le 26, on parloit de réformer les régiments qui avoient été levés par les gouverneurs des places pendant la dernière guerre, et l'on apprit la mort de la Boulaye [2], doyen des écuyers du Roi, dont Sa Majesté donna la place à son fils.

On sut aussi que le Pape se portoit mieux, car il avoit été indisposé, et on souhaitoit fortement en France sa conservation, afin qu'il pût bientôt juger l'affaire de l'archevêque de Cambrai; mais les Italiens ne vont pas si vite en ces sortes de matières.

27 juillet. — Le 27, le maréchal de Boufflers partit de la cour, avec Puységur et quelques officiers généraux, pour aller reconnoître le camp de Compiègne et en rendre compte au Roi.

28 juillet. — Le lendemain, on sut qu'on avoit réformé douze régiments d'infanterie du nombre des nouveaux, qui furent Artagnan, Guiscard, Chastelaillon, Barville, Lostanges, des Touches, Broc, Pons, Trecesson, Damas, Resnel et Valouze, et qu'on les avoit incorporés dans quelques régiments qui devoient venir au camp.

Ce fut ce jour-là que Monseigneur, qui étoit à Meudon, envoya le marquis de Gesvres avertir le Roi de la querelle arrivée le soir précédent entre le prince de Conti et le grand prieur de Vendôme, au sujet du jeu, laquelle avoit été si loin, que le duc de Bourbon étoit arrivé fort à propos avec quelques autres pour les séparer. Le grand prieur arriva peu de moments après à Versailles, et voulut parler au Roi pour se justifier; mais le Roi ne voulut pas l'entendre, et ordonna sur-le-champ au secrétaire d'état de Pontchartrain de faire expédier un ordre pour l'envoyer à la Bastille, ce qui fut exécuté.

1. Cela ne se trouva pas véritable dans la suite.
2. Gentilhomme d'Anjou.

29 juillet. — Le 29, on vit arriver à la cour le major général Jourdan, Livonien et luthérien, de la part du duc de Saxe en qualité de roi de Pologne, par lequel on apprit que son maître étoit parfaitement paisible dans tous ses États, depuis que le Roi avoit envoyé son consentement au primat.

Ce jour-là, le duc de Vendôme arriva en poste d'Anet, sur la nouvelle qu'il avoit eue de la querelle du grand prieur, son frère, qui n'étoit pas peu embarrassante pour lui. On sut aussi que le Pape faisoit exercer par le cardinal Marescotti par commission la charge de camerlingue vacante par la mort du cardinal Altieri, et qu'il en réservoit les revenus à la chambre apostolique.

30 juillet. — Le 30, le Roi donna une pension de six mille livres au marquis et à la marquise du Châtelet, qui la méritoient bien l'un et l'autre.

On eut nouvelle, ce jour-là, que le roi d'Angleterre étoit arrivé en Hollande.

31 juillet. — Le 31, on apprit que la comtesse de Morstin épousoit effectivement le marquis de Sassenage [1], quoiqu'on en eût douté fort longtemps.

On sut aussi que le comte de Toulouse s'étoit offert au prince de Conti contre le grand prieur; chose à laquelle on ne s'étoit pas attendu, mais il pouvoit y avoir des raisons pour et contre [2].

On disoit alors que, dans les derniers conseils, les ministres de Pontchartrain et de Pomponne avoient proposé au Roi de permettre aux particuliers de bâtir la place de Vendôme sur les commencements magnifiques qui en étoient faits, même d'en garder une aile pour y mettre sa bibliothèque, et de trouver bon qu'on posât sa statue équestre au milieu de cette place; mais que Sa Majesté y avoit résisté constamment, et qu'encore qu'on lui offrît huit cent mille livres et la gloire de voir sa statue dans une place octogone qui seroit une des belles choses de l'Europe, elle avoit toujours persisté dans son sentiment, et avoit ajouté qu'elle

1. Gentilhomme de Dauphiné, qui étoit premier gentilhomme de la chambre de Monsieur, après avoir été capitaine lieutenant de ses gendarmes.

2. On disoit que ce prince avoit dessein sur Mlle de Conti, et que, depuis que le Roi avoit donné le rang de prince du sang à ses enfants naturels, ils n'étoient plus dans les intérêts des enfants naturels des autres rois, mais dans ceux des princes du sang.

ne devoit plus travailler pour la gloire de ce monde, mais s'attacher seulement aux soins de l'éternité. On assuroit même que le chancelier avoit depuis pris la liberté d'en parler au Roi, mais qu'il n'avoit rien obtenu, et qu'il avoit été arrêté que cette place seroit vendue aux particuliers qui voudroient bâtir dans les alignements de trois rues qui seroient donnés à cet effet, après de nouvelles assurances que le Roi donneroit qu'il n'avoit jamais prétendu que ce terrain fût de son domaine, avec une renonciation plus positive qu'aucune des précédentes déclarations.

AOUT 1698

1er août. — Le premier d'août, le maréchal de Boufflers revint de Compiègne, et le Roi déclara qu'il ne partiroit pour le camp que le 24 d'août.

2 août. — Le 2, on apprit que le Roi, à la très humble supplication du prince de Soubise, avoit accordé quatre mille livres de pension à la comtesse de Nonant, qui étoit sans cela dans une extrême nécessité.

Le même jour, le Roi accorda la sous-lieutenance de sa compagnie de gendarmes au marquis de Tresnel [1], qui étoit premier enseigne, et l'enseigne au marquis de Gouffier [2], mestre de camp de cavalerie, dont il donna le régiment au comte d'Egmont, qui avoit été réformé, et ainsi le marquis d'Arbouville [3], premier guidon de la compagnie, fut assez malheureux pour ne pas monter, et pour donner l'exemple d'une chose qui n'étoit pas encore arrivée.

Ce jour-là, le duc de Vendôme s'en retourna à Anet, après avoir fait ses instances auprès du Roi pour la liberté de son frère, et avoir apparemment su à quoi il devoit s'en tenir. Il avoit aussi rendu visite au prince de Condé en son hôtel à Paris, et avoit vu le prince de Conti chez la duchesse de Bouillon, auquel il avoit fait excuse de ce qu'il ne pouvoit pas aller chez

1. Fils du marquis de Palaiseau de son premier lit.
2. Gentilhomme de très bonne maison de Picardie, qui avoit épousé une des filles du second lit du défunt duc de Luynes.
3. Gentilhomme de Normandie du côté de Rouen.

lui tant que son frère seroit à la Bastille, et la conversation s'étoit passée en de grandes honnêtetés de part et d'autre.

On disoit aussi que le Roi avoit déclaré qu'il ne partiroit que le 28 d'août pour le camp, qu'il séjourneroit deux jours à Chantilly, pour arriver le 31 à Compiègne, d'où il ne partiroit que le 27 de septembre, pour arriver le 28 à Versailles, et en repartir le 2 octobre pour Fontainebleau. Cette disposition devoit apporter du changement au mariage de Mademoiselle, lequel auroit dû naturellement se faire le 13 ou le 14 de septembre, mais le Roi ayant un camp à faire dans la plaine de Compiègne, il ne pouvoit pas le faire plus tôt à cause de la récolte; encore croyoit-on qu'elle ne seroit pas faite en ce temps-là.

3 août. — Le 3, on sut que le Roi avoit donné à Villacerf huit mille livres de pension et cinquante mille livres d'argent comptant.

4 août. — Le 4, on apprit que le Roi avoit accordé quatre mille livres de pension à la marquise de Villars, et autant à sa fille, et on assuroit que l'indult pour l'archevêché de Besançon étoit arrivé, de sorte qu'il ne tiendroit qu'au Roi d'en disposer à son premier jour de communion, mais qu'il s'étoit élevé de grandes cabales pour empêcher qu'il ne le donnât à l'évêque de Philadelphie, neveu du défunt archevêque, qui étoit de la maison de Grammont [1].

Le bruit couroit aussi ce jour-là que le duc de Gramont alloit être nommé ambassadeur à Rome, pour y presser plus vivement les affaires que n'avoit fait le cardinal de Bouillon, duquel on ne paroissoit pas content sur ce sujet.

5-6 août. — Le 5, le Roi nomma le comte de Guiscard pour l'ambassade de Suède, sur les pressantes instances que le comte d'Avaux faisoit pour revenir en France, et l'on disoit qu'il n'avoit pas voulu y envoyer le baron d'Asfeld [2], mais qu'on le destinoit pour l'ambassade de Pologne.

On sut, ce jour-là, que le Roi avoit choisi Lapara pour commander les ingénieurs au camp de Compiègne, car rien ne devoit manquer à cette armée pour la faire paroître sérieuse et véritable.

1. C'est-à-dire de celle de Franche-Comté, qui n'est point parente de celle du duc de Gramont.

2. Il étoit trop connu en ce pays-là par sa naissance pour l'y envoyer ambassadeur

On eut aussi nouvelle que les escadres du Roi qu'on avoit armées à Toulon et à Brest avoient mis à la voile le 28 et le 31 de juillet; mais, comme on n'avoit pas déclaré où elles alloient, on disoit qu'elles étoient destinées à des entreprises secrètes.

Ce soir-là, le Roi fut attaqué d'une violente colique, laquelle lui dura encore tout le lendemain.

Le même jour, les lettres de Rome portoient que le comte de Martinitz, envoyé de l'Empereur, avoit en arrivant fait dire au prince Augustin Chigi que l'Empereur prétendoit qu'il lui fît sa foi et hommage pour la principauté Farnèse; que le prince avoit répondu qu'il avoit fait sa foi et hommage et prêté le serment entre les mains du Pape; que, nonobstant cette réponse, le prince avoit reçu une assignation à peine d'être déchu de ses fiefs dépendant de l'Empire; que le Pape, après avoir tenu congrégation, avoit pris le fait et cause pour le prince Chigi, et qu'il avoit déclaré au comte que c'étoit un attentat sur les droits du Saint-Siège, et que, si l'Empereur continuoit ses entreprises, il emploveroit son bien, ses amis et sa vie pour le repousser; que cependant le comte jouissoit toujours, et que c'étoit un procès dans les formes, qui ne tendoit qu'à avoir un prétexte plausible de lever des troupes et d'entrer en Italie pour envahir les Etats du roi d'Espagne. On disoit d'ailleurs que l'Empereur faisoit rage à Madrid par ses émissaires, qu'il persécutoit le roi d'Espagne et lui demandoit ouvertement le Milanois pour l'archiduc Joseph, son fils.

Ce fut en ce temps-là que l'envoyé extraordinaire de Munster eut son audience de congé, et que l'archevêque d'Albi [1] fit au Roi une très belle et très forte harangue en lui présentant les cahiers des Etats de Languedoc, dont il étoit député. Il parla aussi très spirituellement à Monseigneur, et le Roi décida alors que les députés de tous les Etats du royaume iroient dorénavant chez les princes et chez la duchesse de Bourgogne; ce qui fut aussitôt exécuté par l'évêque de Tréguier, qui alla chez cette princesse, à la tête des députés des Etats de Bretagne.

Ce jour-là, le contrat de mariage de Mademoiselle fut entière-

1. Frère de la Berchère, maître des requêtes, ci-devant archevêque d'Aix, et auparavant cela aumônier du Roi.

ment achevé de régler chez le chancelier, et signé par ceux qui avoient les pouvoirs, après qu'ils les eurent communiqués réciproquement, suivant l'usage ordinaire.

On sut, le même jour, que le comte de Tallard avoit débarqué à Dunkerque, et qu'il avoit pris la route de Bruxelles pour aller joindre le roi d'Angleterre en Hollande, mais tous ces mystères de politique paroissoient impénétrables.

7 août. — Le 7, le Roi se trouva entièrement guéri, et Sa Majesté ayant pardonné au grand prieur, on le vit arriver à Marly, conduit par le duc de Vendôme, son frère, demander pardon au Roi et à Monseigneur, et faire des excuses au prince de Conti; moyennant quoi toutes choses demeureroient assoupies et tout à fait oubliées de bonne grâce.

Le Roi venoit de faire faire un mail à Marly, et Monseigneur en avoit fait faire un à Meudon; de sorte que ce fut une mode qui alla jusqu'à la fureur, et on ne vit plus que des gens de toutes espèces jouer au mail, grands et petits, jeunes et vieux, hommes et femmes. Il n'y eut personne qui ne s'en voulût mêler, parce que le Roi témoignoit s'y affectionner, et qu'il y faisoit même jouer la duchesse de Bourgogne et les dames de sa cour. Le fils de Cambray, maître d'hôtel du Roi, qui étoit page de la grande écurie, y reçut à Versailles un grand coup de mail par la tête, dont on crut qu'il mourroit; mais il s'en tira heureusement, tant les pages ont la tête dure.

8 août. — Le 8, on sut que le Roi avoit donné ses ordres au marquis de Cavoye, son grand maréchal des logis, pour le voyage de Compiègne, où les trois princes et la duchesse de Bourgogne devoient aller avec toutes leurs maisons.

On assuroit, ce jour-là, que la cérémonie du mariage de Mademoiselle étoit résolue pour le 28 de septembre, et que les Hollandois étoient alarmés du voyage que le roi d'Angleterre vouloit faire en Hollande, du camp de Compiègne [1], et encore plus des intelligences secrètes des rois de France et d'Angleterre. Et ce n'étoit pas sans raison, car on ne comprenoit rien à cette nouvelle union, et personne ne pouvoit démêler les projets qui avoient été faits dans une négociation si mystérieuse.

1. Ils appréhendoient toujours pour leur liberté du côté d'Angleterre, et craignoient en ce même temps la puissance du Roi, principalement quand ils lui voyoient mettre ensemble une si grosse armée.

9-13 août. — Depuis le 9 d'août jusqu'au 13, il n'y eut rien de nouveau qui méritât la peine d'être écrit.

La nuit du 12 au 13, la duchesse de Chartres accoucha d'une fille, et l'on sut que le duc de Chaulnes, qui étoit retombé malade au printemps en voulant partir pour les eaux de Vichy, étoit alors dans un très mauvais état.

14 août. — Le 14, on disoit que le roi d'Angleterre étoit arrivé en Hollande, et qu'il s'en alloit à Zell, pour y faire une ligue avec les princes protestants, dont le but étoit de contrecarrer la trop grande puissance de l'Empereur.

15 août. — Le 15, qui étoit le jour de l'Assomption, le Roi communia dans sa chapelle, et le maréchal de Villeroy, capitaine des gardes en quartier, lui ayant demandé qui il vouloit nommer pour tenir les deux coins de la nappe de communion suivant la coutume, le Roi nomma le duc de Luxembourg et le duc de Lesdiguières. Le duc de Luxembourg se trouva très embarrassé, car le duc de Lesdiguières avoit pris la droite, et, dans cet embarras, il pria le maréchal de Villeroy de faire ses excuses au Roi, disant que le procès qu'il avoit contre les autres ducs pour son rang, n'étant pas jugé, il feroit tort à son droit, s'il cédoit au duc de Lesdiguières; de sorte que le Roi ayant agréé la chose, le maréchal de Villeroy prit à sa place le coin de la nappe.

Ensuite le Roi, par bonté, voulut bien toucher les étrangers qui se trouvoient malades des écrouelles, quoiqu'il eût dit qu'il ne toucheroit pas. L'après-dînée, il entendit vêpres dans la chapelle, et ensuite il fit la distribution des bénéfices vacants; il donna l'archevêché de Besançon à l'évêque de Philadelphie, les deux abbayes de Fonfroide et de la Chaise-Dieu, qui avoient été à l'abbé de Marsillac, à l'abbé de la Rochefoucauld, son oncle; celle de Saint-Méan, qui vaquoit par la mort de l'abbé de Courcelles, à l'abbé Fagon, et celle de...... ; pour la charge d'aumônier, il ne la donna pas, non plus que la trésorerie de la Sainte-Chapelle de Paris.

On fit, en ce temps-là, de grandes quêtes à la cour pour les pauvres ecclésiastiques Irlandois que le roi d'Angleterre avoit tous chassés de leur pays, et l'on sut que le Roi avoit nommé le prince de Monaco pour l'ambassade de Rome, avec permission d'y aller tout droit, ou de venir auparavant faire un tour à Paris[1].

1. Il choisit ce dernier parti, mais il ne vint pas sitôt.

16 août. — Le 16, on apprit qu'il y avoit une ligue faite entre la France et la Suède, et que le comte d'Avaux l'avoit signée, comme le dernier ouvrage de son ambassade.

On disoit aussi que la réforme des troupes du Roi avoit été suspendue, à cause de la maladie du roi d'Espagne, qui étoit toujours en très mauvais état.

17 août. — Le lendemain, on assuroit que ce prince ne sortoit plus de son lit, et ces nouvelles réitérées faisoient bien discourir les courtisans sur les suites de sa mort, en cas qu'elle arrivât.

Ce jour-là, le Roi nomma le maître des requêtes Bernières [1] pour succéder dans l'intendance de Hainaut à Voisin, qui avoit demandé à revenir, et qui étoit nommé pour régler les limites en Flandre avec les commissaires du roi d'Espagne.

18 août. — Le 18 au matin, le prince de Condé vint, à la tête des Etats de Bourgogne, en apporter au Roi les cahiers ; ce fut l'évêque d'Autun [2] qui porta la parole ; sa harangue fut belle, mais bien longue.

L'après-dînée, le duc de Gesvres, gouverneur de Paris, et le prévôt des marchands vinrent, à la tête des officiers de la ville, présenter au Roi le scrutin pour les nouveaux échevins. Le jeune Lamoignon [3], conseiller au parlement, porta la parole, et s'en acquitta dignement.

Ce jour-là, la duchesse de Bourgogne alla voir la foire de Saint-Laurent proche Paris, et de là se promener au cours ; et comme c'étoit la première fois qu'elle paroissoit dans Paris, on ne sauroit s'imaginer quel fut le concours du peuple à la foire et la quantité de carrosses qui se trouva au cours.

On sut aussi que le Roi avoit fait un présent de quarante mille écus au comte d'Armagnac, grand écuyer de France ; mais il y eut une chose qui étouffa toutes les autres nouvelles, ce fut la mort précipitée de la princesse douairière d'Espinoy, laquelle, sortant de la chambre du marquis de Barbezieux, se trouva si mal dans l'antichambre, qu'on fut obligé de la porter dans la chambre du chevalier de Tilladet [4], où elle mourut trois heures après, sans

1. Il étoit d'une famille de Rouen et avoit de l'esprit, mais il succédoit à un homme qui lui avoit mis le carême bien haut.

2. Autrefois l'abbé de Roquette, mais alors extraordinairement vieux.

3. Fils de Lamoignon, ci-devant avocat général du parlement de Paris, et alors président au mortier.

4. Frère du défunt marquis de Tilladet, capitaine des Cent-Suisses ; il

que tout l'art des médecins lui pût donner aucun secours. On l'ouvrit le lendemain, et on lui trouva beaucoup de sang extravasé dans la tête, et l'on trouva peu de jours après, en faisant l'ouverture de son testament, qu'il commençoit de cette manière : « *Comme il n'est rien si commun que de mourir de mort subite*, etc. »

19 août. — Le 19, le Roi donna audience dans son cabinet au résident de Suède et au nouvel envoyé extraordinaire de Cologne, qui étoit un Piémontois nommé le chevalier de Saint-Maurice [1].

Le même jour, la marquise de Barbezieux accoucha d'une fille.

20 août. — Le 20, on apprit que la duchesse de Richelieu [2] étoit morte, après avoir langui un an entier, et après avoir éprouvé tous les remèdes des médecins de la faculté et des empiriques.

21 août. — Le 21, le Roi donna au marquis de Balincourt [3] l'agrément de la charge de capitaine de la varenne du Louvre, que Catelan lui vendoit quatre-vingt-deux mille livres.

22 août. — Le lendemain, on disoit que la duchesse de Choiseul étoit extrêmement mal, et qu'on n'espéroit pas qu'elle en pût revenir.

23 août. — Le 23, on sut que la comtesse douairière de Tonnerre [4] étoit morte de maladie à Paris.

24 août. — Le 24, le Roi donna deux mille livres de pension à Montroux [5], brigadier d'infanterie, six cents livres à Vizé, célèbre joueur de téorbe, et cinq cents livres à Clérac, qui avoit refusé la charge de gouverneur des pages de la duchesse de Bourgogne, après l'avoir été de ceux de Mme la Dauphine.

étoit lieutenant général et gouverneur d'Aire ; et comme il étoit proche parent du marquis de Barbezieux, il lui donnoit une chambre dans son appartement à Versailles.

1. Frère du marquis de Saint-Maurice, colonel d'infanterie dans les troupes ; leur père avoit été ambassadeur du duc de Savoie auprès de Sa Majesté, mais ils étoient depuis longtemps disgraciés.

2. De l'illustre maison d'Acigné en Bretagne.

3. Il avoit été conseiller au Grand-Conseil, et avoit un frère capitaine et un autre lieutenant au régiment des gardes, sans compter son cousin, le chancelier de Balincourt, qui y avoit aussi été capitaine.

4. Elle étoit d'une grande maison de Dauphiné.

5. C'étoit un officier Savoyard qui avoit un bras emporté.

25 août. — Le 25, le prince d'Espinoy et le comte de Melun [1], son cousin, vinrent saluer le Roi en grands manteaux, à cause de la mort de la princesse d'Espinoy.

27 août. — Le 27, les ambassadeurs de Hollande firent leur entrée à Versailles avec beaucoup d'ordre et de magnificence, tant pour la livrée que pour les carrosses. Comme il y avoit une foule extraordinaire dans les appartements, ils eurent bien de la peine à passer, et étant enfin arrivés auprès du Roi, Heemskerke, qui portoit la parole, commença par plaisanter sur la difficulté qu'il y avoit d'approcher de Sa Majesté, qui lui en fit excuse en riant. Le compliment fut d'un françois à demi hollandois, et les principaux points en furent : que, la miséricorde de Dieu ayant accordé la paix à l'Europe, le premier soin des Etats-Généraux avoit été de les envoyer demander au Roi le rétablissement de l'ancienne alliance, de la belle union et de la bonne intelligence qui étoit autrefois entre Sa Majesté et les Etats; qu'ils protestoient de leur respect et de leur soumission avec un attachement inviolable, dans l'espérance que le Roi continueroit de répandre ses grâces sur eux, et leur accorderoit sa protection royale. Le Roi lui répondit avec sa justesse ordinaire, leur marqua le chagrin qu'il avoit eu du changement des Etats à son égard, leur promit toutes choses et demanda qu'on eût pour lui de la fidélité de correspondance. Heemskerke dit au Roi qu'il avoit un fils à présenter à Sa Majesté, mais qu'il n'avoit osé le hasarder dans la foule, et, en se retirant, il ajouta qu'il falloit faire les révérences en raccourci. Enfin on n'avoit guère vu d'audience si familière que celle-là le fut; et ensuite il y eut bien du vin répandu à la table où le Roi fit traiter les ambassadeurs, et à celle des pages et de toute la livrée.

L'après-dînée, le Roi alla à Saint-Cloud et assista avec toute la cour au baptême de Mlle de Chartres, qui eut pour parrains le duc et la duchesse de Bourgogne, et ensuite il y eut un grand festin, et une belle illumination dans tous les appartements; le Roi s'en revint à Versailles, tout seul, sur les sept heures, et laissa à Saint-Cloud toute la bonne compagnie en grande gaieté.

28 août. — Le 28, le Roi dîna de bonne heure à Versailles et partit ensuite pour Chantilly, où il arriva de très bonne heure, étant venu en relais dans sa calèche.

1. Son père étoit frère cadet du défunt prince d'Espinoy.

Le soir, on sut qu'il avoit donné la charge d'aumônier à l'abbé de Pomponne [1].

29 août. — Le 29, il séjourna à Chantilly, et l'on sut que, le jour précédent, le duc d'Estrées avoit été taillé heureusement par Maréchal, qui lui avoit tiré une pierre pesant quatre onces et demie.

Ce jour-là, il arriva un courrier de Rome, par lequel on apprit la mort de l'ambassadeur d'Espagne auprès de Sa Sainteté, qui traversoit de tout son pouvoir en ce pays les intentions du Roi.

L'après-dînée, le Roi alla à la chasse dans le parc, d'où il revint prendre la duchesse de Bourgogne et lui fit voir en carrosse une partie des beautés du jardin; ensuite il descendit à la ménagerie, où la princesse trouva une collation fort propre.

30 août. — Le 30, le Roi dîna de fort bonne heure à Chantilly, et, après son dîner, il monta dans son grand carrosse avec Monseigneur, le duc et la duchesse de Bourgogne, la duchesse de Bourbon, la princesse douairière de Conti et la duchesse du Lude, et ayant pris un relais à Verberie, il arriva d'assez bonne heure à Compiègne, ayant trouvé à la sortie de la forêt le maréchal de Boufflers, qui l'attendoit avec une partie des officiers généraux. Peu de temps après être arrivé, le duc de Bourgogne, qui étoit allé se botter, vint recevoir de lui l'ordre en qualité de général de l'armée, et monta à cheval pour aller au camp, où il y avoit encore fort peu de troupes; et après en avoir visité une partie, il vint à ses tentes, qui étoient au-dessus du village de Coudun, où il donna l'ordre au maréchal de Boufflers et aux officiers généraux de fort bonne grâce.

31 août. — Le 31, on eut nouvelle que le duc de Chaulnes étoit à l'extrémité, et que les chirurgiens disoient qu'il avoit la gangrène dans le bas-ventre; ce qui obligea le duc de Chevreuse de prendre la poste pour s'aller rendre auprès de lui.

On croit que les [2] lecteurs ne seront pas fâchés de trouver ici

1. Fils du marquis de Pomponne, ministre d'État; jusqu'alors les ministres n'avoient jamais demandé au Roi des charges d'aumôniers; mais celui-ci en usa d'une autre manière que les autres, et fit tant d'efforts auprès du Roi qu'il obtint cette charge pour son fils, quoiqu'on fût persuadé que Sa Majesté eût quelque dessein de la donner à un autre.

2. [Ici se termine la page du manuscrit, qui porte encore la mention : *Delobel scripsit. — E. Pontal.*]

la carte du camp de Coudun, et l'ordre de bataille qui furent imprimés en ce temps-là [1].

SEPTEMBRE 1698

1er septembre. — Le premier de septembre, on vit revenir à Compiègne le duc de Chevreuse, qui en étoit parti en poste le soir précédent, sur les mauvaises nouvelles de la santé du duc de Chaulnes, et qui revenoit parce qu'il avoit trouvé un courrier à Verberie qui lui avoit appris que son oncle se portoit mieux.

On sut, le même matin, que le marquis de la Chastre étant à son château de Beauran, et ayant monté un cheval qu'il avoit acheté du comte de Mailly, ce cheval très vicieux l'avoit jeté à terre et lui avoit donné un coup de pied par le visage qui lui avoit fait un trou au-dessus de l'œil et un au-dessous; de sorte qu'on ne croyoit pas qu'il fût en état de venir au camp [2] où son régiment devoit venir.

L'après-dînée, le Roi alla sur le midi au camp où, se promenant tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, il vit sans affectation les troupes selon qu'il les aperçut arriver. D'abord il vit le régiment de Souvré à pied devant son camp, ensuite il vit en marche un bataillon de son régiment des gardes françoises et un de son régiment des gardes suisses, les quatre bataillons de son régiment du Roi, la compagnie de Noailles [3], la gendarmerie et les

1. [Les documents annoncés ne se trouvent pas dans le manuscrit. — *E. Pontal.*]

2. Il y vint pourtant avec de grandes emplâtres, et bientôt après, le Roi le renvoya chez lui pour se guérir, après qu'il eut paru une fois à la tête de son régiment.

3. Le maréchal de Noailles marchoit à la tête l'épée à la main; mais comme il n'avoit là d'autre caractère que celui de capitaine d'une compagnie des gardes du corps, le maréchal de Boufflers, comme général de l'armée, vint se mettre à sa tête, après lui avoir fait une honnêteté, et à son imitation, Rosen, ancien lieutenant général, qui commandoit l'aile droite de la première ligne, où les gardes du corps devoient camper, se mit aussi à la tête. Et Vandeuil, maréchal de camp et lieutenant des gardes du corps, qui commandoit la maison du Roi, s'y mit pareillement. Ainsi le maréchal de Noailles se trouva avoir à sa tête le duc de Bourgogne, le maréchal de Boufflers, Rosen et Vandeuil; ce qui peut-être ne lui fut pas fort agréable.

régiments de Noailles [1], de Saint-Pouenge [2], de Rohan, et puis le régiment d'infanterie de Lée, qui surprit tout le monde par sa beauté. De là, il mena la duchesse de Bourgogne, qui étoit arrivée sur les quatre heures, aux tentes du duc, son époux, qu'il vit en passant, et ensuite à Coudun, quartier du maréchal de Boufflers, où, ayant mis pied à terre, il y vit la magnificence de son appartement et de ses tentes; et comme il était fatigué du chaud et de la poussière, il s'en revint à Compiègne, laissant chez le maréchal de Boufflers la duchesse de Bourgogne, accompagnée de la marquise de Maintenon et des autres dames, auxquelles le maréchal avoit fait servir sur-le-champ une superbe collation.

2 septembre. — Le 2, le Roi apprit à son lever que son régiment de cuirassiers [3], qui devoit loger la nuit précédente à Arson, gros village à trois lieues de Compiègne, y avoit mis le feu, et qu'il y avoit eu cent cinquante maisons de brûlées, perte presque irréparable, à cause des grains qui étoient dedans.

Ce jour-là, le Roi retourna au camp à trois heures après midi, et il vit encore en marchant le régiment de cavalerie d'Anjou, ayant à sa tête le duc d'Anjou, qui le salua de très bonne grâce, étant habillé de l'habit uniforme du régiment, et ayant un très bon air de guerre. De là, il alla plus avant et vit arriver les carabiniers, qui avoient à leur tête le duc du Maine, le régiment du prince Camille, et ensuite son régiment Royal-Italien d'infanterie, ayant à sa tête le vieux Magalotti [4] habillé de l'uniforme du régiment, c'est-à-dire avec le plumet rouge et la cocarde blanche.

Ce jour-là, le Roi se retira de bonne heure, et on apprit le soir que la marquise de Rothelin étoit morte à Paris d'un cancer.

1. C'étoit le régiment du comte d'Ayen, que son père, le maréchal de Noailles, lui avoit donné depuis longtemps, sans néanmoins vouloir qu'il changeât de nom.

2. C'étoit le régiment du fils de Saint-Pouenge, qui étoit un garçon très jeune, mais que le Roi avoit dispensé des règles d'ancienneté.

3. Commandé par le marquis de Bonneval. Il y eut cela d'extraordinaire que ce village appartenant à un capitaine du même régiment, il eut le chagrin de le voir brûler devant ses yeux.

4. Il étoit un des plus anciens lieutenants généraux des troupes du Roi, et gouverneur de Valenciennes. Il étoit même vénérable par ses cheveux blancs autant que par ses longs services; mais pour faire sa cour, il fut ravi de paroître devant le Roi à la tête de son régiment avec l'habit uniforme qui étoit d'un drap brun doublé de jaune.

3 septembre. — Le 3, le Roi n'alla point au camp. Il tint conseil le matin, et, le soir, il alla se promener en carrosse dans la forêt, avec la duchesse de Bourgogne, la marquise de Maintenon et les autres dames, auxquelles il donna la collation de ce qu'on avoit mis dans les paniers de son carrosse faits exprès pour les voyages. Cependant, les troupes continuèrent d'arriver au camp, et le duc de Bourgogne les y vit arriver, après avoir dîné chez le maréchal de Boufflers.

Le soir, il vint un prodigieux orage, qui dura presque toute la nuit et qui gâta totalement le terrain du camp; mais ce qu'il y eut de plus fâcheux, c'est que le duc de Bourgogne, en revenant la nuit sans flambeaux, et ayant repassé le pont de bateaux qu'on avoit fait sur la rivière d'Oise, la tempête fut si forte, que les chevaux ne voulant plus marcher et se tournant toujours le derrière à la pluie, le duc de Bourgogne se seroit trouvé en grand danger si Saint-Paterne, exempt des gardes, qui servoit auprès de lui, ne se fût jeté pied à terre et n'eût pris la bride de son cheval, qu'il conduisit jusqu'à ce qu'il fût venu de la lumière.

4 septembre. — Le lendemain, le Roi tint encore conseil, et, l'après-dînée, il alla chasser dans la plaine qui est entre la ville et la forêt; et le duc de Bourgogne vit arriver au camp les dernières troupes par un assez beau temps.

On sut, le soir, que le duc de Chaulnes étoit plus mal que jamais, et le duc de Chevreuse partit pour l'aller trouver.

On apprit aussi que le nonce et les ambassadeurs qui devoient venir voir le camp, n'y viendroient point, sur ce que l'ambassadeur de Savoie leur assura que, dans un voyage du Roi, on lui avoit accordé le *Pour* [1], qu'on ne leur vouloit pas donner alors : cela fit une grosse affaire, et le Roi ayant examiné la chose, on trouva qu'on n'avoit jamais donné le *Pour* aux ambassadeurs, et ils ne vinrent point à Compiègne.

1. Cette distinction du « Pour », quoiqu'une véritable chimère, ne laissoit pas de faire une grande différence dans la dignité des gens de la cour. Quand les maréchaux des logis du Roi marquoient les logis à la craie, ils mettoient sur les portes des maisons qu'ils marquoient pour les princes : Pour Monsieur le prince un tel, et sur les portes des ducs et pairs, ils ne mettaient que : M. le duc un tel. Les ambassadeurs prétendoient que, représentant les têtes couronnées, on devoit en cela leur faire tous les honneurs qu'on auroit faits à leurs maîtres s'ils y avoient été; mais ces sortes de choses se devoient régler par l'usage, et dans la vérité jamais on n'avoit donné le « Pour » aux ambassadeurs.

5 septembre. — Le 5, il devoit y avoir une revue générale des troupes avant que le roi d'Angleterre arrivât, et une réjouissance, parce que c'étoit le jour de la naissance du Roi, qui entroit dans sa soixante et unième année; mais une effroyable pluie en empêcha, et tout ce qu'on put faire fut de faire trois salves de toute l'artillerie qui étoit au camp.

6 septembre. — Le 6, Monseigneur alla dîner chez le maréchal de Boufflers, et le Roi vit les troupes de la première ligne devant leur camp; car il étoit impossible de faire marcher les troupes, tant il y avoit de la boue, et on avoit assez de peine à s'en tirer à cheval, et, dans cette promenade, le duc de Montfort apprit à Sa Majesté que le duc de Chaulnes étoit mort dès le soir précédent.

7 septembre. — Le 7, on parloit beaucoup du magnifique testament du duc de Chaulnes, qui avoit fait le chancelier son exécuteur testamentaire, lui donnant soixante mille livres pour les peines que lui causeroit l'exécution de son testament, et qui avoit légué, outre cela [1], soixante-seize mille six cents livres à ses domestiques.

L'après-dînée, le Roi alla au camp avec toute sa cour, où il vit une grosse embuscade commandée par le comte de Pracomtal, maréchal de camp, qui vint attaquer les gardes et les poussa. En même temps, le piquet du camp [2] monta à cheval et alla attaquer les troupes de l'embuscade, et il y eut une grosse escarmouche; mais la chose fut mal exécutée, parce que personne ne vouloit reculer. Il y arriva même quelques accidents, car il y eut un dragon tué, un mousquetaire blessé d'un coup de sabre au visage, et un capitaine de cavalerie du régiment de la Vallière, nommé le chevalier de Veuil, qui reçut un coup de feu au derrière de la tête, duquel il tomba de son cheval, et on le crut

1. Par le contrat de mariage du duc de Chevreuse, il lui avoit donné tout son bien, à la réserve de cent mille livres dont il s'étoit réservé la disposition; mais les legs de son testament passoient de beaucoup cette somme, et outre cela, il avoit une grande quantité de dettes, qui pouvoient bien rendre et la donation et le testament également difficiles à exécuter.

2. Ce qu'on appelle le piquet est un certain détachement de chaque corps, tant de cavalerie que d'infanterie, qui est toujours prêt pour marcher au premier ordre, et on l'appelle piquet par allusion aux chevaux, qui sont alors attachés aux piquets tout sellés. L'institution de ce piquet n'étoit que des dernières guerres, mais elle étoit très utile pour les occasions urgentes.

mort; mais il revint quelque temps après, et il fallut le trépaner le lendemain.

8 septembre. — Le 8, le Roi vit les troupes de la seconde ligne à pied devant leur camp.

9 septembre. — Le 9, le roi d'Angleterre, qui avoit couché à Louvre, arriva à Compiègne sur les dix heures du matin; Monseigneur lui céda son appartement, et il dîna ce jour-là avec le Roi.

L'après-dînée, les deux rois, Monseigneur et la duchesse de Bourgogne allèrent voir l'armée en bataille sur deux lignes. Ils commencèrent par la gauche de la seconde ligne, à la tête du premier escadron de laquelle le duc de Bourgogne les salua comme général, et le maréchal de Boufflers derrière lui. Après avoir passé le long de la seconde ligne, ils virent le corps de réserve qu'on avoit mis en potence au bout de la même ligne, et ensuite ils virent la première ligne d'un bout à l'autre, et trouvèrent toutes les troupes d'une beauté surprenante. Après cela, ils vinrent se porter en un lieu d'où ils pussent voir les salves qu'on alloit faire; on fit faire demi-tour à droite à la première ligne, et l'artillerie commença par quarante-cinq coups de canon, après quoi la première ligne fit sa décharge, en commençant par la droite, et la seconde la suivit en commençant par la gauche, ce qui fut répété par trois fois.

10 septembre. — Le 10 au matin, le duc de Chartres, qui avoit paru le jour précédent à la tête de son régiment de cavalerie, aussi bien que Monseigneur à la tête de ses gendarmes et les princes à la tête des leurs, partit de Compiègne et s'en retourna à Paris; le duc de Bourbon en partit aussi pour aller à sa maison de Saint-Maur, et le prince de Conti pour aller à sa maison de l'Isle-Adam.

Ce jour-là, les deux rois montèrent à cheval à dix heures du matin pour aller au camp, où ils virent les troupes de la première ligne et la moitié de celles de la seconde, à pied devant leurs camps, et, de là, ils allèrent dîner chez le maréchal de Boufflers. Monseigneur et les princes y dînèrent avec Leurs Majestés, et quelques courtisans eurent le même honneur. Le maréchal de Boufflers servit les deux rois pendant tout le dîner, et le duc de Gramont [1] servit Monseigneur. Après le dîner, les

1. Beau-père du maréchal de Boufflers.

deux rois étant remontés à cheval, et passant par devant l'escadron de la compagnie de Duras, qui étoit de garde aux tentes du duc de Bourgogne, le Roi remarqua que le marquis de Gondras [1], exempt qui commandoit la garde, le chevalier de Sassenage [2] et Pignan [3], autres exempts du même escadron, n'y étoient pas; et témoignant être fâché de leur négligence, il ordonna qu'on les interdît, ce qui fut exécuté. De là, il alla avec le roi d'Angleterre voir le régiment des bombardiers et le régiment royal d'artillerie, à la tête desquels le duc du Maine les salua, l'esponton à la main. Ensuite ils allèrent voir faire le maniement des armes à toute l'infanterie, laquelle étoit en bataille sur deux lignes qui se faisoient front l'une à l'autre, et puis ils virent le régiment du Roi en détail en haie, compagnie par compagnie; après quoi ils virent le reste de la seconde ligne, qu'ils n'avoient pas vu, ensuite de quoi ils retournèrent à Compiègne.

On sut, le soir, que le duc d'Estrées étoit à l'extrémité, plutôt de ses vapeurs [4] que de l'opération de la taille; que le marquis de Courtenvaux avoit jeté par la bouche un abcès considérable [5], et que le marquis de Villequier avoit été obligé de s'en aller malade [6] à Paris.

11 septembre. — Le 11, on disoit que le duc d'Estrées se portoit mieux, et le Roi donna ses ordres au prince de Condé, grand maître de sa maison, pour le mariage de Mademoiselle. On sut donc que les fiançailles se feroient à Versailles le 29; que, le lendemain, on solenniseroit le mariage, et que le Roi partiroit le 2 octobre pour Fontainebleau.

On disoit, ce matin-là, que le chancelier, ayant un rhumatisme, s'étoit fait suer, et que, dans cette sueur, il étoit tombé en foi-

1. Gentilhomme de la maison de la Rochefoucauld, qui étoit le premier exempt de la compagnie de Duras.

2. Gentilhomme de Dauphiné, frère du premier gentilhomme de la chambre de Monsieur.

3. Gentilhomme de Boulonnois.

4. Il y avoit longtemps qu'il en étoit incommodé, et l'on affirmoit qu'elles étoient l'effet de divers chagrins que lui donnoient ses affaires domestiques, jusque-là même qu'on lui fit l'opération; il avoit toujours soutenu qu'il n'en reviendroit point.

5. Il en avoit déjà vidé autrefois un tout pareil, et cette récidive n'étoit pas de bon augure.

6. Il y avoit des gens qui assuroient qu'il avoit eu une attaque d'apoplexie.

blesse, ce qui avoit paru très dangereux pour un homme de son âge; mais cela n'eut point de suites.

Ce jour-là, dès sept heures du matin, l'armée marcha, ayant à sa tête le duc de Bourgogne, et elle marcha sur huit colonnes, sans compter la réserve et la colonne d'artillerie, au camp qui lui avoit été marqué, à une lieue et demie de la droite du camp d'où elle étoit partie où, elle se mit en bataille. Tous les officiers généraux donnèrent des repas magnifiques à la halte de cette marche, et le Roi ayant vu d'une hauteur l'armée arriver à son camp, et s'étant quelque temps promené entre les deux lignes, on tira trois coups de canon qui servirent de signal à toute l'armée pour remarcher à son camp. Le Roi l'y vit revenir au même ordre qu'elle en étoit partie et, en rentrant au camp, il y trouva la duchesse de Bourgogne, avec laquelle il vit arriver une colonne de cavalerie et une d'infanterie, et ensuite ils revinrent à Compiègne.

12 septembre. — Le 12 au matin, on apprit que le duc d'Estrées étoit mort le soir précédent, à sept heures et demie, et que son oncle, le cardinal, étoit parti de Compiègne, après avoir demandé au Roi les gouvernements de son neveu pour son petit-neveu du premier lit, qui avoit quinze à seize ans.

On sut aussi que Lestrade, lieutenant des gardes du corps et brigadier de la maison du Roi, ayant été obligé de s'en aller malade à Paris, le comte de Montesson [1] avoit pris sa place de brigadier.

Ce jour-là, les nouvelles d'Espagne étoient que le comte d'Estrées étoit arrivé à Cadix avec la flotte du Roi, et qu'on lui avoit fait tous les honneurs qu'il avoit pu souhaiter.

On disoit aussi que le chancelier avoit envoyé deux mille pistoles à la duchesse de Chaulnes; qu'elle avoit fait beaucoup de difficultés de les recevoir, mais qu'enfin elle les avoit reçues pour ne pas désobliger le chancelier; la plupart des courtisans croyoient qu'il y avoit en cela quelque fidéicommis.

Dès les sept heures du matin de ce jour-là, un gros détachement de cavalerie, infanterie et dragons de l'armée vint investir Compiègne du côté de la forêt, et aussitôt que la duchesse de Bourgogne fut éveillée, on commença de leur tirer de la ville beau-

1. Gentilhomme du Maine qui se trouvoit le plus ancien brigadier de la maison du Roi après Lestrade.

coup de coups de canon. Les deux rois, ayant entendu la messe, montèrent ensemble à cheval et allèrent voir l'ordre et la disposition des troupes qui investissoient. L'après-dînée, ces mêmes troupes firent attaquer par des détachements deux des faubourgs de la ville, qui furent emportés après une belle résistance et de grosses escarmouches de cavalerie et d'infanterie. L'après-dînée, les rois sortirent encore avec la duchesse de Bourgogne, à laquelle ils firent voir toutes les troupes postées. Ensuite ils virent ensemble monter la garde de tranchée ; à la droite étoient Rosen, lieutenant général, et le comte de Saillant, brigadier, avec trois bataillons du régiment des gardes françoises ; à la gauche, le comte de Marsin, maréchal de camp, et le comte de Chalmazel, brigadier, avec les trois bataillons de Picardie. On avoit choisi le marquis de Crenan, lieutenant général, et le comte d'Avéjan, maréchal de camp, pour défendre la place pendant tout le siège avec deux mille cinq cents hommes détachés, et le premier jour ils avoient avec eux pour brigadier du Perrey, lieutenant-colonel du régiment de Lyonnois, et pour colonels . . . .

. . . .

La garde de tranchée ayant monté et ayant pris tous ses postes, les travailleurs commencèrent à ouvrir le boyau, et peu de temps après, les assiégés, les ayant découverts, commencèrent à faire un grand feu de canon et de mousquet sur eux. Les rois, Monseigneur et la duchesse de Bourgogne s'en donnèrent le plaisir pendant quelque temps ; la chose s'exécuta très juste, et ensuite ils rentrèrent dans la ville sur les huit heures du soir. Il y a à la porte Chapelle, par laquelle ils rentroient, une longue voûte façon de corps de garde, par-dessous laquelle ils passoient ; mais, comme on n'avoit pas eu la précaution d'avoir des flambeaux, la foule des gens de toutes sortes de conditions qui avoient été présents au spectacle, voulant rentrer en même temps sous cette voûte, s'y engagea de telle manière, que le Roi lui-même fut poussé contre une des murailles de la voûte, où il se trouva très embarrassé, comme il le dit lui-même en entrant dans sa chambre, et ne sortit de cet embarras que quand un soldat du corps de garde apporta une chandelle, à la lueur de laquelle chacun se mit en marche et lui donna un libre passage.

13 septembre. — Le 13, on eut nouvelle que les galères du

Roi étoient à Naples, où elles avoient été reçues avec toutes sortes de démonstrations d'amitié [1].

A l'égard du siège de Compiègne, on vit qu'on avoit fait pendant la nuit un fort grand travail et une batterie de douze pièces de canon, qui commença à tirer à neuf heures et demie [2], et celles de la place lui répondirent vigoureusement; on commença aussi à faire de part et d'autre un très grand feu de mousquet. On avoit relevé de bonne heure la garde de la tranchée; trois bataillons des gardes suisses, commandés par le brigadier Wagner, avoient relevé ceux des gardes françoises, et les trois bataillons de Navarre, commandés par le brigadier Marcé, avoient relevé les trois de Picardie; le tout sous les ordres du marquis de Buzenval, lieutenant général, et du comte de Bezons, maréchal de camp. De la part des assiégés, le brigadier fut le comte de Chamarande; les colonels furent. . . . .

Ce matin-là, le roi d'Angleterre partit pour s'en retourner à Saint-Germain; mais il voulut auparavant visiter tous les travaux. L'après-dînée, sur les trois heures, le Roi se mit sur le rempart auprès d'un moulin à vent avec toute la cour, à la réserve du duc de Bourgogne, général des assiégeants, et des deux princes, ses frères, qui étoient dehors à cheval, et Sa Majesté vit d'abord attaquer quelques maisons qui étoient sur le glacis, et ensuite deux petits redans palissadés, qui étoient devant l'angle saillant du chemin couvert. Il s'y fit un furieux feu de canon et de mousquet de part et d'autre; les maisons et les redans furent emportés, et la chose fut assez bien exécutée, hormis qu'il y eut plusieurs circonstances qui allèrent au delà du vraisemblable. Après cela, le Roi monta à cheval et alla voir la batterie et les travaux, qui lui parurent un peu faits à la légère; et puis, étant revenu au château, il alla encore, sur les sept heures du soir, avec toute la cour, au même endroit du rempart d'où il avoit vu l'attaque des redans, pour y voir celle de la contrescarpe, qui fut bien exécutée, à quelque vraisemblance près. On y fit un feu épouvantable de part et d'autre pendant cinq quarts d'heure, et enfin les assiégeants se logèrent sur tous les angles du chemin couvert, et les assiégés se

1. De la part des peuples, mais non pas des Espagnols, comme on le verra dans la suite.

2. C'est-à-dire à l'heure du lever de la duchesse de Bourgogne.

retirèrent dans les fossés et dans la demi-lune. Au reste, comme il étoit le lendemain dimanche, le Roi renvoya au camp dès le soir les troupes des assiégeants et celles de la garnison, et l'on n'y laissa que cent cinquante hommes détachés pour garder les travaux et les batteries du dehors et du dedans.

14 septembre. — Le 14, après dîner, le Roi alla voir toute la cavalerie et les dragons de l'aile droite et le corps de réserve. Il les vit devant le camp de l'infanterie; la cavalerie et les dragons défilèrent devant lui par deux compagnies, les gardes du corps, les gendarmes et chevau-légers de la garde et les mousquetaires par brigades, et la gendarmerie par compagnies. Il y eut deux choses remarquables ce jour-là : l'une, que le comte de Maupertuis, capitaine lieutenant de la première compagnie de mousquetaires, ne se trouva point à la tête de sa troupe, parce que, deux jours auparavant, il avoit reçu un coup de pied de cheval au pied, pour lequel il avoit été obligé de se faire saigner deux fois et de garder le lit [1]; l'autre, que le prince de Rohan passant devant le Roi à la tête de son régiment, son cheval recula brusquement et s'abattit sous lui, de sorte qu'il tomba à terre à vingt pas du Roi.

Le soir, on apprit que la duchesse de Roquelaure étoit depuis rois jours en mal d'enfant [2] avec une très grande perte de sang, sans pouvoir accoucher.

On sut aussi que l'abbé d'Effiat [3] étoit à l'extrémité.

15 septembre. — Le 15, la tranchée de la droite fut relevée par les trois derniers bataillons du régiment des gardes, commandés par leur brigadier.........., celle de la gauche par les régiments de Bourbonnois......... et de Coëtquen, commandés par le marquis de Rochefort, brigadier; le tout sous les ordres du baron de Busca, lieutenant général, et de........., maréchal de camp. Les détachements de la garnison étoient commandés par........, brigadier, qui avoit sous lui pour colonels le marquis de

1. Il fut véritablement estropié de ce coup-là qui lui avoit cassé un des petits os du pied, et il ne parut à la cour que trois mois après.
2. Avant son mariage, elle s'appeloit Mlle de Laval et étoit première fille d'honneur de Mme la Dauphine.
3. Oncle du marquis d'Effiat, chevalier de l'Ordre et premier écuyer de Monsieur, dont le père, qui s'appeloit le marquis de Cinq-Mars, grand écuyer de France et favori du roi Louis XIII, avoit eu la tête coupée sous son règne pour crime de lèse-majesté.

Canillac [1], enseigne de la première compagnie de mousquetaires du Roi,.....

On sut, le même matin, que la duchesse de Villeroy étoit accouchée d'une fille, et la duchesse de la Roche-Guyon [2] d'un fils.

L'après-dînée, le Roi vit auprès de la ville ses compagnies de gendarmes et de chevau-légers et sa gendarmerie deux à deux, et il en fut très content, à la réserve de quatre brigades de gendarmerie, qu'il marqua précisément.

Le soir, le Roi vit encore de dessus le rempart l'attaque de la demi-lune; on fit un très grand feu de part et d'autre, mais tout alla encore au delà du vraisemblable. Le logement ayant été fait sur la demi-lune, la place capitula. On donna des ôtages; de la part des assiégeants, ce fut le marquis de Coëtquen, de la part des assiégés, ce fut le marquis de Canillac; et ainsi finit le fameux siège de Compiègne, et les assiégeants s'en retournèrent au camp boire avec les assiégés.

Le soir, on apprit que la duchesse de Roquelaure étoit accouchée d'un garçon mort, et qu'elle étoit encore très mal; et le Roi rétablit les trois exempts de la compagnie de Duras qu'il avoit interdits.

16 septembre. — Le 16 au matin, on sut que le Roi avoit donné au jeune duc d'Estrées tous les gouvernements [3] que son père avoit possédés, et que Monsieur lui avoit aussi donné la capitainerie de Villers-Cotterets.

L'après-dînée, Sa Majesté vit défiler devant elle la cavalerie de la gauche des deux lignes par deux compagnies, comme elle avoit vu celle de la droite, et ensuite elle vit défiler tous les carabiniers deux à deux.

17 septembre. — Le 17, le duc de Bourgogne et le maréchal de Boufflers marchèrent de grand matin avec la moitié de l'armée et de l'artillerie, et allèrent se retrancher auprès du village de Montmartin, qui étoit à une lieue de la droite. Ensuite le lieutenant général Rosen [4] les y vint attaquer avec l'autre moitié de

1. Gentilhomme d'Auvergne de bonne maison.
2. Toutes deux sœurs du marquis de Barbezieux.
3. Le gouvernement de l'Ile-de-France, celui de Noyon et de plusieurs autres villes de la même province.
4. Comme étant le plus ancien lieutenant général de l'armée; il étoit juste qu'il eût aussi le premier commandement après le maréchal de Boufflers, lequel, et par son choix et par l'ordre particulier du Roi, se

l'armée; après un assez grand feu, la ligne fut emportée et rasée, et l'infanterie qui la défendoit se retira en bataille, l'armée attaquante entra dans le camp et s'y mit en bataille; mais celle du duc de Bourgogne revint à la charge, chassa les ennemis de la ligne, et les poursuivit jusqu'au camp ordinaire, Rosen faisant toujours sa retraite en bel ordre, après avoir paru pendant toute l'action en buffle avec une écharpe rouge. Les trois princes furent toujours à leurs fonctions; le Roi, Monseigneur et la duchesse de Bourgogne virent ce spectacle d'une hauteur, et le Roi témoigna plusieurs fois qu'il y prenoit un extrême plaisir.

18 septembre. — Le 18, le jeune duc d'Estrées fut présenté au Roi par son grand-oncle, le cardinal, et la duchesse de Bourgogne alla dîner avec sa cour chez le maréchal de Boufflers. L'après-dînée, le Roi vit défiler l'infanterie de la première ligne et tous les dragons à pied.

19 septembre. — Le 19, on sut que le mariage de Mademoiselle étoit différé, et qu'il ne se pourroit faire qu'à Fontainebleau, parce qu'on avoit oublié de demander une dispense de parenté pour les futurs époux qui étoient parents au quatrième degré [1]. Ce fut ce jour-là que l'armée se sépara en deux corps, dont le plus foible, commandé par Rosen, marcha au delà du village de Montmartin, et se posta la droite à un bois, et la gauche à un village. Le duc de Bourgogne le vint attaquer à la tête du reste de l'armée et le fit plier; mais la chose fut assez mal exécutée. Douze bataillons de l'infanterie de Rosen firent un bataillon carré, lequel fut attaqué par toute l'infanterie victorieuse, et il s'y fit un prodigieux feu de part et d'autre. Le Roi avoit vu les escarmouches et la bataille d'une hauteur où il étoit avec la duchesse de Bourgogne; mais il eut la curiosité d'aller voir ce bataillon carré [2], et même il se mit entre les deux feux [3] et fit

tenoit toujours auprès du duc de Bourgogne, pour lui enseigner de quelle manière il falloit qu'il donnât ses ordres.

1. Du côté de la maison d'Autriche.

2. A l'imitation de celui que l'infanterie espagnole, commandée par le comte de Fontaine, fit après la perte de la bataille de Rocroy, où ce bataillon carré se défendit longtemps contre toute l'armée victorieuse et même résista, malgré les coups de canon, et ne mit bas les armes que quand le grand prince de Condé, qui commandoit l'armée de France, vint lui-même lui offrir bon quartier.

3. Au grand regret de ses bons serviteurs, qui trouvoient avec raison

quelque temps tirer lui-même; ensuite de quoi tout le monde se sépara et marcha au camp.

20 septembre. — Le 20, le Roi vit défiler devant lui l'infanterie de la seconde ligne, le régiment de bombardiers, et le Royal-artillerie par demi-manches; et ensuite il vit les carabiniers en bataille à pied.

Ce jour-là, le prince de Rohan tomba malade avec des symptômes très fâcheux; mais Fagon, premier médecin du Roi, le fit saigner trois fois coup sur coup, ce qui le tira d'affaire.

21 septembre. — Le 21 au matin, on apprit que le Roi avoit fait une gratification considérable à toutes les troupes de son armée, donnant six cents livres par compagnie de cavalerie et de dragons, et trois cents livres par compagnie d'infanterie, à la réserve néanmoins de la cavalerie de sa maison, de sa gendarmerie et de ses deux régiments des gardes, qui n'eurent point de part [1] à cette gratification.

On sut aussi, le même jour, que Sa Majesté avoit donné trois mille livres de pension à du Perrey, brigadier d'infanterie et lieutenant-colonel du régiment de Lyonnois, moyennant quoi il quittoit sa lieutenance-colonelle.

Le même jour, l'armée fit un fourrage, qui fut commandé par Albergotti, maréchal de camp; il prit fort bien ses mesures, mettant plusieurs ravins devant lui pour n'être point battu, et posta fort bien les gardes de son escorte, cavalerie et infanterie; mais Pracomtal, maréchal de camp, débusqua sur les fourrageurs, les poussa et en prit plusieurs, malgré l'escorte qui s'avança et fut battue. Le piquet monta à cheval, et marcha au secours du fourrage; mais Pracomtal se retira en bon ordre avec ses prisonniers. Quoiqu'il plût beaucoup ce jour-là, le Roi ne laissa pas de prendre plaisir à ce spectacle, et il rit beaucoup des figures grotesques des mousquetaires [2] qui s'étoient déguisés en valets, dont il y en avoit quelques-uns en robe de chambre et en bonnets de nuit.

22-23 septembre. — Le 22, le Roi, après avoir dîné et donné

qu'il s'exposoit trop à la discrétion d'un grand nombre de soldats étourdis, et parmi lesquels il pouvoit y en avoir de mal intentionnés.

1. Le Roi les regardoit comme étant au-dessus de ces petits présents.

3. Il n'y eut que ceux de la seconde compagnie qui se déguisèrent de cette manière; le marquis Dauvet, l'un d'entre eux, y eut le bras démis d'une chute.

ordre au maréchal de Boufflers de rester à Compiègne jusqu'à ce que toutes les troupes fussent parties, monta dans son carrosse avec sa famille, et s'en vint en relais à Chantilly. Peu de temps après qu'il y fut arrivé, il alla rendre visite en forme à la princesse de Condé dans son appartement, et, le soir, il soupa avec toutes les dames, comme il avoit fait en revenant de Compiègne. Le lendemain, il séjourna à Chantilly, et, après avoir donné l'après-dînée à la duchesse de Bourgogne le plaisir de voir prendre des lapins au panneau, il lui fit voir en calèche la plupart des beautés du jardin du parc.

24 septembre. — Le 24, il vint dîner à.......... [1] et se rendit de bonne heure à Versailles, où en arrivant il refusa la grâce d'un certain Brossard, accusé de l'assassinat commis en la personne du chevalier de Saint-Geniez. Ainsi il fut pendu, et on sut qu'à la question il n'avoit que trop parlé contre le marquis de Novion.

On apprit, ce jour-là, que la marquise de Souvré étoit accouchée non pas d'un enfant, mais d'une masse informe composée de différents morceaux de chair liés ensemble, qui faisoient une espèce de filet [2].

25 septembre. — Le 25, on disoit que le roi d'Espagne étoit plus mal que jamais.

26 septembre. — Le 26, on assuroit que la paix de l'Empereur avec les Turcs s'avançoit extrêmement, et que leurs ministres s'étoient dejà assemblés plusieurs fois.

On sut, ce jour-là, que les fiançailles de Mademoiselle se feroient à Fontainebleau le 12 d'octobre ; que le mariage se célébreroit le lendemain, et que, le 14, elle partiroit pour revenir à Paris, et de là se mettre en marche pour aller trouver le duc, son époux.

27 septembre. — Le 27, on apprit que les huguenôts avoient fait de grandes assemblées en Provence, prétendant être protégés par ceux de la principauté d'Orange [3], et que le marquis de Grignan, lieutenant général de la province, avoit ordre de s'y rendre en diligence.

1. [Suivant Dangeau, il mangea en chemin dans son carrosse. — *E. Pontal.*]

2. Les autres disoient que cela ressembloit à une grappe de raisin.

3. Ils prétendoient aller à Orange faire librement l'exercice de leur religion, et le Roi ne le vouloit pas souffrir.

Le soir, on vit arriver à la cour le maréchal de Boufflers, qui n'étoit parti de Compiègne qu'après avoir vu marcher les dernières troupes du camp, les premières ayant commencé à marcher dès le 22.

28 septembre. — Le 28 au matin, le Roi donna une audience secrète sans cérémonies à Hodick, ambassadeur extraordinaire de Hollande, qui fut son audience de congé, et ensuite il alla de même chez Monseigneur et chez le reste de la maison royale.

Après le lever du Roi, on sut que Sa Majesté avoit fait un présent de cent mille livres au maréchal de Boufflers, ce qui le dédommageoit à peu près de la moitié des dépenses qu'il avoit faites au camp de Compiègne. On apprit encore que la comtesse d'Auvergne étoit dans la dernière extrémité à Berg-op-Zoom, et que son fils, le prince d'Auvergne, étoit parti la nuit précédente en poste pour l'aller trouver.

Le même matin, le Roi signa le contrat de mariage du jeune marquis de Laigle [1], avec la fille d'un homme d'affaires nommé Choppin, qui lui donnoit cinquante mille écus d'argent comptant [2]. Le Roi, Monseigneur et le duc de Bourgogne devoient, ce jour-là, tenir sur les fonts de baptême les trois enfants du duc de Bourbon avec la duchesse de Bourgogne, Madame et la duchesse de Chartres, mais la mort inopinée du petit prince des Dombes [3], fils aîné du duc du Maine, qui arriva le même matin, fit différer cette cérémonie. En sortant de la messe, le Roi alla chez la duchesse du Maine, et, l'après-dînée, il alla voir le duc du Maine à son château de Clagny, où il s'étoit retiré pour éviter les visites.

29-30 septembre. — Le 29, on sut que la marquise de la Chastre étoit accouchée d'un second fils [4]; et, le lendemain, on apprit que les trois filles du prince de Conti avoient la petite vérole.

1. Son père étoit lieutenant de roi de Normandie et sa mère dame d'honneur de la duchesse de Bourbon; pour lui, il avoit un des cinquante derniers régiments.

2. Sans compter les présents de noces qu'on lui faisoit, et ce qu'elle pouvoit espérer dans la suite.

3. S'il en avoit eu d'autres, ce n'auroit pas été un grand dommage car il étoit estropié des mains et des jambes.

4. Fille du marquis de Lavardin, de son premier lit avec la sœur du duc de Chevreuse.

Le même jour, l'ambassadeur de Savoie vint prendre du Roi son audience de congé, le marquis de Vernon ayant été nommé ambassadeur extraordinaire, et devant arriver bientôt.

OCTOBRE 1698

1er octobre. — Le premier d'octobre, on parloit beaucoup de la grande désertion qui s'étoit mise dans les troupes qui avoient été au camp de Compiègne, depuis qu'elles avoient appris qu'elles retournoient dans des garnisons de Flandre, où le pain étoit extraordinairement cher [1] depuis plusieurs mois.

On sut, ce jour-là, que le marquis de Gesvres avoit tant fait auprès du Roi, qu'il avoit obtenu que le marquis de Novion [2] ne seroit point effigié, en cas qu'il fût condamné à mort pour l'affaire du chevalier de Saint-Geniez.

On apprit encore que le Roi avoit donné vingt mille livres à l'évêque de Gap pour commencer à faire rebâtir son église, qui avoit été brûlée par le duc de Savoie pendant la dernière guerre.

2 octobre. — Le 2, le Roi partit de Versailles pour Fontainebleau, où il vint en relais sans manger [3] en chemin, ayant dans son carrosse toute la famille royale, à la réserve des ducs d'Anjou et de Berry, qui allèrent dans un carrosse séparé, et qui, pour la première fois, ne couchèrent point en chemin.

3 octobre. — Le 3, on parloit beaucoup de la continuation de l'affaire des Suisses, et on disoit que les cantons s'étoient assemblés pour délibérer au sujet de la réforme que le Roi avoit faite d'une partie des troupes de leur nation, et au sujet de la paye modique qu'il vouloit donner aux officiers réformés.

4 octobre. — Le 4, comme le Roi alloit monter à cheval pour aller tirer en volant, il arriva un accident au maréchal de Lorge, son capitaine des gardes en quartier, qui fut qu'en montant à cheval, son éperon s'accrocha à l'émouchoir, ce qui

1. Il avoit coûté jusqu'à huit sous la livre.
2. Lequel étoit de même famille que lui, car ils s'appeloient tous deux Potier.
3. C'est-à-dire qu'il mangea dans son carrosse, suivant la nouvelle manière qu'il avoit inventée pour ne s'arrêter pas si longtemps en chemin.

ayant fait faire quelque mouvement à son cheval, et lui s'étant un peu attaché à la bride, le cheval s'accula et se renversa, et le maréchal tomba la tête en bas sur la bruyère. Cette chute parut lui avoir causé de l'étonnement à la tête, et le Roi le renvoya au château dans son carrosse ; mais il n'en arriva pas de fâcheuses suites.

5 octobre. — Le 5, les lettres de Cadix portoient qu'un moine [1], prêchant le jour de la fête de saint Louis, et faisant son panégyrique, avoit dit que Monseigneur étoit le légitime héritier de la couronne d'Espagne, et que, pour rendre l'état heureux, il falloit de toute nécessité prendre un prince qui fût du sang de ce grand saint et nourri de la main du roi Louis le Grand.

6 octobre. — Le 6, Monseigneur s'en alla à son château de Montargis pour y passer deux jours, et y mena toute sa famille, à la réserve de la duchesse de Chartres, qui étoit grosse, Mademoiselle ayant souhaité d'y aller avant que de partir pour la Lorraine.

8 octobre. — Le 8 au matin, le courrier qui étoit allé à Rome chercher la dispense pour le mariage de Mademoiselle, arriva à Fontainebleau, ayant fait une extrême diligence, puisqu'il n'avoit été que quatorze jours dans son voyage.

Le soir, le roi et la reine d'Angleterre arrivèrent aussi à Fontainebleau, sans que le Roi ni personne de la famille royale allât au-devant d'eux ; le Roi les reçut seulement dans le vestibule qui est au-dessus du fer à cheval de la cour du Cheval-Blanc, comme ils en étoient convenus ensemble à Versailles.

9 octobre. — Le 9, Monsieur revint de Montargis, et le Roi commença à manger avec toute sa famille royale à une table d'une forme à peu près triangulaire, au milieu de laquelle il étoit assis avec le roi et la reine d'Angleterre, et tous les autres étoient assis le long des deux branches suivant leur rang, ce qui se continua jusqu'après le départ de la cour d'Angleterre.

10 octobre. — Le lendemain, on sut que Mlle d'Armagnac avoit une violente fièvre, ce qui fit appréhender que ce ne fût un commencement de la petite vérole ; mais elle en fut quitte pour une maladie de trois ou quatre jours.

1. C'étoit un Cordelier, mais il n'étoit pas le seul qui parlât en Espagne aussi hardiment qu'il faisoit.

Ce jour-là, on eut nouvelle que le roi d'Angleterre étoit parti de son château de Loo pour s'en aller à Zell, comme on avoit dit depuis longtemps qu'il le devoit faire.

11 octobre. — Le 11, on apprit que le chevalier de Coislin, qui étoit revenu depuis quelque temps des eaux de Saint-Amand, avoit eu une si furieuse hémorragie par le derrière, qu'il avoit perdu seize palettes de sang, ce qui avoit obligé de lui faire donner au plus tôt le Viatique et l'Extrême-Onction : et, sur cette nouvelle, le duc, son frère, partit en poste pour l'aller trouver au Marais, proche d'Argenteuil [1], où il étoit alors; mais le cardinal de Coislin fut forcé de demeurer à Fontainebleau, parce qu'il devoit faire les cérémonies des fiançailles et du mariage de Mademoiselle.

Le même matin, il s'éleva une dispute entre le général des Mathurins, qui desservent la chapelle du Roi à Fontainebleau, et le supérieur des Pères de la Mission, curé du même Fontainebleau, chacun d'eux prétendant, à l'exclusion de l'autre, assister en étole aux fiançailles et au mariage de Mademoiselle. Le général disoit pour ses raisons qu'originairement les Mathurins étoient curés de Fontainebleau; que la reine-mère, pendant la régence, avoit voulu y établir les missionnaires, mais que leur supérieur ne pouvoit être regardé que comme un vicaire perpétuel du général, qui étoit le curé primitif, et qui avoit encore, aux bonnes fêtes, tous les honneurs, même dans l'église paroissiale; que d'ailleurs il avoit eu l'honneur d'assister en étole aux fiançailles et au mariage de la reine d'Espagne; que le Roi l'avoit trouvé bon en ce temps-là, et que cette possession assuroit son droit incontestablement. A cela, le supérieur des missionnaires répondoit qu'il convenoit que les Mathurins étoient curés primitifs, mais que, lors de l'établissement des missionnaires, on avoit fait un règlement, dans lequel avoient été compris tous les honneurs que les Mathurins devoient conserver à l'avenir; que, dans ce règlement, il n'étoit point dit qu'ils dussent assister aux mariages et baptêmes des princes; que ces sortes de règlements ne se pouvoient étendre, et qu'à l'égard de l'honneur que le général avoit eu d'assister

1. C'étoit la maison seigneuriale du prieuré d'Argenteuil, dont le cardinal de Coislin étoit alors titulaire.

en étole aux fiançailles et au mariage de la reine d'Espagne, il ne pouvoit pas lui acquérir un droit, puisqu'en ces sortes de matières, il falloit trois possessions pour faire un droit. Le Roi ayant écouté les raisons des uns et des autres par le canal de ceux qu'ils avoient priés de lui en parler, et ayant consulté l'archevêque de Sens et le P. de la Chaise, décida par provision seulement que le curé seul assisteroit en étole aux fiançailles qui devoient se faire dans son cabinet, et que le général et le curé assisteroient tous deux en étole au mariage qui devoit se faire dans sa grande chapelle, et en même temps, Sa Majesté déclara qu'elle nommeroit des commissaires pour régler cette contestation à l'avenir.

L'après-dînée, le duc d'Anjou, étant allé courre le cerf, fut surpris d'un grand frisson, qui l'obligea de venir se mettre au lit, et il eut une violente fièvre pendant vingt-huit heures, mais qui n'eut point de suites fâcheuses.

Cependant Mademoiselle alla faire ses adieux à toute la famille royale, ce qui ne se passa pas sans verser des larmes. Monsieur avoit témoigné souhaiter que toute la cour quittât, pour les fiançailles et le mariage de Mademoiselle, le deuil qu'elle portoit pour la mort du prince de Dombes, à la réserve de ceux qui avoient des deuils de famille. Sur cela, tous les princes du sang dirent qu'ils ne quitteroient point le deuil, puisqu'ils portoient un deuil de famille, et, à leur imitation, tous les courtisans qui avoient l'honneur d'être parents de la maison de Condé se préparoient aussi à ne le point quitter, mais Monsieur se fit une affaire de voir la cour parée aux noces de sa fille, et l'emporta auprès du Roi, qui voulut bien lui donner cette satisfaction.

12 octobre. — Le 12, après dîner, l'ambassadrice de Hollande Heemskerke eut sa première audience de la duchesse de Bourgogne, qui la baisa et la fit asseoir. Sainctot, introducteur des ambassadeurs, ayant demandé au Roi comment il lui plaisoit que la duchesse de Bourgogne en usât avec l'ambassadrice et avec sa fille, le Roi lui répondit qu'on fît comme on avoit accoutumé. Sainctot fouilla ses livres, où il trouva que Madame avoit baisé en arrivant en France toutes les femmes de condition, mais il ne savoit pas que son cérémonial étoit suranné; que la chose avoit été changée depuis; que Mme la Dauphine et la duchesse de Bourgogne n'avoient baisé que les duchesses, et ce fut ce qui le

fit tomber dans l'inconvénient qui lui arriva. Il voulut obliger la duchesse de Bourgogne de baiser la fille de l'ambassadrice, mais la duchesse du Lude se mit au-devant et l'empêcha. Un moment après, comme on en étoit convenu, le Roi entra dans le cabinet de la duchesse de Bourgogne, où il baisa l'ambassadrice et sa fille, et, quelque temps après, il repassa dans son appartement. Cela autorisa Sainctot à soutenir que, puisque le Roi avoit baisé la fille de l'ambassadrice, il falloit que la duchesse de Bourgogne la baisât lorsqu'elle se retireroit de l'audience; mais la duchesse du Lude continua de s'y opposer, et le Roi trouva mauvais que Sainctot eût persisté [1] dans son opinion, parce que les rois peuvent saluer les damoiselles sans conséquence, mais que les reines, les dauphines et celles qui tiennent le même rang ne peuvent pas le faire de même.

La même après-dînée, le Roi alla à l'appartement de Mademoiselle lui dire adieu et la trouva à sa toilette. Cette entrevue fut fort touchante; Mademoiselle parla au Roi avec beaucoup de tendresse et de larmes, et lui baisa la main; le Roi en fut attendri et la mena dans un coin de la chambre, disant qu'il ne pouvoit pas soutenir cela en présence de tant de monde. La plupart des courtisans qui l'avoient suivi pleuroient ou avoient les yeux bien gros; le Roi ne fut pas longtemps avec elle, et la quitta pour faire cesser les larmes de la princesse, qui couloient en abondance.

A cinq heures du soir, la cérémonie de ses fiançailles se fit dans le cabinet du Roi par le cardinal de Coislin, en présence du roi et de la reine d'Angleterre, de tous les princes et princesses de la maison royale et de la maison de Lorraine. La grande-duchesse porta la queue de la mante de Mademoiselle, et le duc d'Elbeuf, qui étoit chargé de la procuration du duc de Lorraine, fit le personnage du fiancé. D'abord on signa le contrat de mariage, et comme le roi et la reine d'Angleterre ne signèrent point [2], le Roi commença le premier, et ensuite tous les princes et princesses de la maison royale, suivant leur rang, et après

1. Les courtisans parlèrent beaucoup en cette occasion contre Sainctot, lequel d'ailleurs soutenoit qu'il n'avoit pas pu faire autrement, attendu l'ancien usage porté par ses registres, auquel on ne lui avoit pas ordonné de rien changer.
2. A cause de la difficulté des rangs.

eux le duc d'Elbeuf tout seul; car tous les princes et princesses de la maison du Roi ne signèrent point. Ensuite les fiançailles se firent en la manière accoutumée; les rois et la reine avec toute la cour allèrent entendre le salut à la chapelle, et de là ils revinrent entendre la répétition d'un nouveau divertissement composé par Lalande, intendant de la musique de la chambre du Roi et maître de musique de sa chapelle.

13 octobre. — Le 13, à midi, toute la maison royale s'étant assemblée dans le cabinet du Roi et dans l'appartement de la duchesse de Bourgogne, vint joindre le roi et la reine d'Angleterre qui attendoient à l'entrée de leur appartement, d'où ils descendirent ensemble à la chapelle de Fréminet; Mademoiselle vêtue de blanc étant menée d'un côté par le duc d'Elbeuf, représentant le duc de Lorraine, et de l'autre par le marquis de Couvonges, son envoyé extraordinaire. Elle n'avoit point de mante fleurdelisée, ni même d'autre mante, et c'étoit un page qui lui portoit la queue. Le mariage se fit en la manière accoutumée par le cardinal de Coislin, et il n'y eut rien de plus extraordinaire qu'aux mariages des particuliers, sinon que Mademoiselle eut un carreau et que le duc d'Elbeuf n'en eut point. Après la messe, les rois et la reine et le reste de la maison royale s'arrêtèrent à la porte de la chapelle, où ils dirent adieu à la nouvelle duchesse de Lorraine, laquelle pleurant à chaudes larmes, il n'y eut aussi personne qui pût s'empêcher de pleurer. De là elle monta *incognito* à son appartement, où elle quitta son habit de cérémonie pour en prendre un plus commode, et ensuite étant allée manger un morceau avec Monsieur et Madame, ils partirent immédiatement après le dîner dans un carrosse du Roi pour aller coucher à Paris. Le même jour, Monsieur dépêcha le marquis de la Ferté, son capitaine des gardes, pour aller porter au duc de Lorraine la nouvelle de l'accomplissement de son mariage, et le Roi le chargea aussi de lui faire des compliments de sa part.

Ce jour-là, le Roi demanda au marquis de Couvonges s'il étoit content de la manière dont on en avoit usé avec lui pour le mariage de la duchesse de Lorraine; le marquis lui répondit qu'il étoit content de tout le monde, et qu'il n'avoit sujet de se plaindre que du marquis de Torcy. Le Roi, surpris de cette réponse, le pressa plusieurs fois de lui dire le sujet de plainte qu'il avoit contre le marquis de Torcy, et enfin, après s'être fait

tirer l'oreille, il dit au Roi qu'il se plaignoit de ce que le marquis de Torcy n'avoit jamais voulu recevoir un portrait du duc son maître. Le Roi lui répondit en riant qu'il accommoderoit ce différend, ce qu'il fit en ordonnant au marquis de Torcy de recevoir le portrait du duc.

14-15 octobre. — Le 14, on disoit que la duchesse de Choiseul étoit plus mal que jamais, et, le lendemain, on apprit que la marquise de Barbezieux avoit un si grand mal de poitrine que l'on commençoit à appréhender pour sa vie.

On sut, ce jour-là, que Boisseleau, ci-devant gouverneur de Charleroy, étoit mort de maladie en province, et que le prince de la Cisterne étoit aussi mort à Paris d'une fluxion qui lui étoit tombée sur l'oreille, et ensuite sur le bras. On sut aussi que le duc de Chartres, contre le sentiment de beaucoup de gens, s'étant trouvé partout avec la duchesse de Lorraine pendant son séjour à Paris, avoit toujours pris la droite sur elle.

16 octobre. — Le 16, Monsieur, Madame et le duc de Chartres, voulant épargner à la duchesse de Lorraine la tristesse et les larmes d'un adieu qui se feroit en public, allèrent la trouver comme elle étoit encore dans son lit, et, après l'avoir embrassée deux ou trois fois, sortirent de sa chambre brusquement, descendirent dans la cour du Palais-Royal, où leur carrosse les attendoit à six chevaux, se jetèrent dedans et vinrent dîner à Petit-Bourg [1], chez le marquis d'Antin, et vinrent coucher à Fontainebleau. La duchesse de Lorraine partit de Paris sur les dix heures dans un carrosse du Roi, pour aller coucher à Claye, escortée par la princesse de Lillebonne et sa fille, qui étoient chargées par le Roi de conduire cette princesse jusqu'à Bar, où le duc son époux devoit l'attendre, et où se devoit faire la cérémonie des noces.

Le même jour, on sut que le Roi avoit donné trois mille livres de pension à Lacroix, le fameux partisan de Luxembourg qui avoit si bien servi pendant la dernière guerre, et qui, de simple grenadier, s'étoit élevé jusqu'à avoir une commission de colonel.

1. Maison entre Paris et Corbeil, que le défunt évêque de Langres, autrefois l'abbé de la Rivière, avoit fait bâtir et orner de jardins, sur la succession duquel la Ferronays, gentilhomme de Bretagne, qui étoit lieutenant de Vincennes, l'avoit achetée, et ses enfants l'avoient revendue à la marquise de Montespan, qui l'avoit donnée à son fils le marquis d'Antin.

17 octobre. — Le 17, le comte d'Armagnac, grand écuyer de France, prit congé du Roi pour aller coucher à Paris, d'où il devoit partir le lendemain, avec le prince de Lorraine et le comte de Marsan, ses frères, et son fils, le prince Camille, pour aller à Bar rendre leurs devoirs au duc de Lorraine.

18 octobre. — Le 18, on sut que le jeune comte de Flamarens [1] étoit extrêmement malade d'une grosse fièvre continue avec des redoublements. Mais, comme il étoit fort jeune, il y avoit espérance qu'il se pourroit tirer d'affaire.

19 octobre. — Le 19, Monseigneur jouant au mail, et plusieurs personnes de qualité étant avec lui, les unes pour jouer et les autres pour lui faire leur cour, le marquis d'Alègre, qui étoit du nombre des derniers, reçut un coup d'une boule de lève [2] poussée par le duc de Berwick, au-dessus de l'œil, de laquelle il fut fort blessé.

On apprit ce jour-là que l'abbé d'Effiat étoit mort, aussi bien que l'aînée des deux filles du marquis de Blainville [3], grand maître des cérémonies.

20 octobre. — Le 20, le Roi signa le contrat de mariage de Cély, fils aîné du plénipotentiaire de Harlay, avec Mlle de la Vie, dont le père étoit mort maître des requêtes, et la mère étoit sœur du marquis de Feuquières.

Le même jour, on sut que le Roi avoit donné trois mille livres de pension au chevalier de Pezeux, autant au comte de Poitiers, et autant au marquis de Tournon, parce qu'ils avoient réduit au pied françois leurs régiments, qui étoient naturellement sur le pied étranger.

21 octobre. — Le 21, on apprit la mort de la comtesse d'Auvergne, laquelle fut regrettée universellement de toute la cour, à cause de son rare mérite.

22 octobre. — Le 22 au matin, le roi et la reine d'Angleterre, ayant entendu la messe avec le Roi, prirent congé de Sa Majesté

1. Fils du cadet de cette maison, l'aîné ayant été assez malheureux pour être de ce grand combat du marquis de la Frette, pour lequel ils furent tous déclarés convaincus de duel, et ainsi incapables de se marier jamais en France.

2. [Espèce de cuiller de bois à long manche, avec laquelle, au jeu du mail, on lève la boule. (Voy. Littré). — *E. Pontal.*]

3. Frère du défunt marquis de Seignelay. Sa femme étoit fille du défunt marquis de Tonnay-Charente, de la maison de Rochechouart, et de la sœur du marquis de Châteauneuf, secrétaire d'Etat.

pour s'en retourner à Saint-Germain, et le Roi donna la main à la reine pour la mettre dans son carrosse.

Le même jour, le maréchal de Boufflers prit congé du Roi et partit pour aller à son gouvernement de Flandre, dont les Etats devoient bientôt s'assembler.

23 octobre. — Le 23, on apprit des particularités qu'on n'avoit pas sues touchant ce qui étoit arrivé à Naples aux galères du Roi, lesquelles en étoient arrivées à Marseille le 12 du même mois. On sut donc que les galères du Roi étant arrivées à la rade de devant Naples, les Espagnols avoient prétendu que, comme la galère réale de Naples étoit dans le port et qu'il n'y avoit que la capitane [1] dans l'escadre du Roi, cette capitane devoit saluer la réale de Naples; que le bailli de Noailles, qui commandoit les galères du Roi, ayant refusé de le faire [2], et cette dispute ayant duré deux jours, tous les grands seigneurs de Naples s'étoient entremis pour accommoder ce différend, afin de pouvoir faire entrer les galères du Roi dans le port, et qu'ils avoient proposé que les galères du Roi ne saluassent que la ville, et que la capitane du Roi et la réale de Naples ne se saluassent point du tout; mais que les Espagnols n'y avoient pas voulu consentir, et que les Napolitains, voyant cela, les avoient traités de mendiants, de pouilleux, de gueux qui mouroient de faim et qui ne se repaissoient que de vent, leur criant que, s'ils vouloient qu'on les saluât et s'ils aimoient tant l'honneur, ils n'avoient qu'à sortir avec leurs galères et obliger celles de France à les saluer; que d'ailleurs toute la ville de Naples étoit sortie à cheval, à pied, en carrosse, en felouque et en barque pour aller voir les galères du Roi; que le bailli de Noailles [3] et tous ses officiers avoient été reçus magnifiquement par le vice-roi et par tous les grands et petits du royaume et de la ville, et que tous les Napolitains leur avoient dit que, puisqu'on leur refusoit d'entrer pour quelques jours dans le port, ils espéroient qu'ils y seroient bientôt reçus pour toujours.

1. [Nom qu'on donnait en Europe à la principale galère d'un État, excepté en France. (Voy. Littré.) — *E. Pontal.*]

2. Il avoit raison de le refuser, car la patronne de France ne devoit pas saluer la réale de Naples, mais elle auroit salué la réale d'Espagne.

3. Si on avoit bien reçu le bailli de Noailles, il avoit aussi en récompense fait une dépense prodigieuse pour faire honneur à son maître et à sa nation.

24 octobre. — Le 24, on sut, par le Roi même, que le roi d'Espagne étoit très bien rétabli, que son visage étoit entièrement revenu et qu'il avoit une très bonne couleur.

Le même jour, on apprit que la duchesse de Lorraine, dès le jour de son départ de Paris, avoit reçu une lettre du duc, son époux, par laquelle il lui mandoit de prendre bien garde de ne faire manger personne avec elle, pas même la princesse de Lillebonne, ce qui étoit très désagréable pour cette princesse [1], et d'autant plus qu'en France toutes les femmes de condition mangeoient avec la duchesse de Bourgogne en de semblables occasions.

25 octobre. — Le 25, on disoit que le mariage du roi des Romains avec la princesse Amélie d'Hanovre [2] étoit résolu, et que l'Impératrice alloit se faire reconnoître reine de Bohême, afin de s'assurer un plus gros douaire, en cas que l'Empereur vînt à mourir avant elle, ce qui étoit fort probable, à cause de la différence de leurs âges.

26 octobre. — Le 26, on sut que le vieux marquis de Sainte-Maure, frère du défunt duc de Montausier, étoit mort en Angoumois, dans un âge très avancé.

27 octobre. — Le 27 au matin, on apprit que l'affaire du marquis de Novion contre le chevalier de Saint-Geniez avoit été jugée au Châtelet, et que, contre l'avis du lieutenant criminel qui alloit à la mort, on avoit ordonné un plus amplement informé contre le marquis de Novion et contre Mme de Belloy, ce qui étoit le jugement le plus favorable qu'ils eussent pu souhaiter.

Le même jour, on sut que le Roi avoit donné trois mille livres de pension au vieux Foucher [3], ci-devant son envoyé extraordinaire à Cologne, et que la libéralité du Roi avoit été en cela au delà de ses désirs, puisqu'il n'avoit demandé à Sa Majesté qu'une pension de mille cinq cents livres. On apprit aussi que Sa Majesté avoit donné quatre mille livres de pension à Mlle de Vivonne [4].

1. Aussi sut-on dans la suite que cela n'étoit pas véritable, et que cette nouvelle avoit été tout inventée par quelque ennemi de la princesse de Lillebonne.

2. C'étoit la cadette des deux princesses d'Hanovre qui avoient été en France, lesquelles étoient nièces de la princesse de Condé.

3. Il avoit toujours été attaché au cardinal d'Estrées, lequel en avoit fait un très bon négociateur.

4. Dernière fille du défunt maréchal de Vivonne, et par conséquent

28 octobre. — Le 28, le marquis de Châteauneuf, secrétaire d'Etat, eut un grand accès de fièvre, laquelle dégénéra dans la suite en un violent érésipèle qu'il eut longtemps à la jambe.

Ce jour-là, le prince de Condé, qui avoit aussi eu un accès de fièvre, partit de Fontainebleau pour s'en aller à Chantilly et y demeurer jusqu'après la Saint-Martin.

Le maréchal de Villeroy étoit parti trois jours auparavant de Fontainebleau, disant qu'il se trouvoit incommodé, et étoit allé à sa maison de Villeroy; mais on ne savoit pas qu'en courant le cerf, son cheval, lui ayant fait un contre-temps, avoit rompu un bandage qu'il portoit depuis quarante ans pour une descente, et que l'effort avoit été si grand que les boyaux étoient descendus dans les bourses. Il avoit fait voir son mal à Félix, premier chirurgien du Roi, qui lui avoit conseillé sur-le-champ de se faire faire l'opération ; mais lui, temporisant toujours, s'en étoit allé en carrosse à Villeroy, et, voulant aller le lendemain à Paris par la même voiture, il n'avoit pu la supporter et avoit été obligé d'aller prendre un bateau à Frémont, dans lequel étant arrivé à Paris, il avoit envoyé quérir les chirurgiens, lesquels, l'ayant visité, avoient trouvé un si grand étranglement de boyau, qu'ils avoient jugé à propos de faire au plus tôt l'opération, et qu'il n'y avoit aucun temps à perdre. Ainsi, après que le maréchal se fut confessé et qu'il eut donné quelque ordre à ses affaires, Maréchal [1] lui fit très heureusement l'opération en présence de Bessière [2] et de Tribouleau [3].

29 octobre. — Le 29, on eut nouvelle qu'il se portoit aussi bien qu'on le pouvoit souhaiter dans l'état où il étoit, et on eut nouvelle que la jeune marquise de Maulevrier [4], qui étoit grosse, s'étoit blessée en se heurtant contre le coin d'une table.

sœur du défunt duc de Mortemart et de la jeune marquise de Castries, et nièce de la marquise de Montespan.

1. Habile chirurgien de Paris, lequel avoit été appelé à la dernière maladie que le Roi avoit eue, où on lui avoit fait des incisions dans le col.

2. C'étoit le plus fameux des chirurgiens de Paris, et qui avoit aussi été appelé à toutes les opérations qu'on avoit faites au Roi, qui lui donnoit de grosses pensions.

3. Chirurgien-major du régiment des gardes françoises qui avoit aussi beaucoup de réputation.

4. Fille du comte de Tessé, chevalier de l'Ordre, premier écuyer de la duchesse de Bourgogne, lieutenant général des armées du Roi, colonel général des dragons et gouverneur d'Ypres.

30 octobre. — Le 30, le marquis de Beringhen, premier écuyer du Roi, eut un gros accès de fièvre, qui fut le commencement d'une maladie longue et ennuyeuse par les grands maux de tête, les fortes vapeurs et les fréquentes faiblesses.

On sut, ce jour-là, que le maréchal de Villeroy avoit passé la nuit avec de l'inquiétude et un peu de fièvre, et que son boyau avoit paru un peu noir, quoiqu'il fût de bonne consistance.

Ce jour-là, le duc de Bourgogne et les princes, ses frères, allèrent pour la première fois de leur vie courre le loup avec Monseigneur, et, le soir, ils allèrent aussi avec la duchesse de Bourgogne pour la première fois à la comédie, qui fut celle du *Bourgeois gentilhomme*, avec les intermèdes de musique et de danse.

31 octobre. — Le 31, on disoit que le maréchal de Villeroy se portoit mieux, quoiqu'il eût encore un peu de fièvre, et l'on apprit que le Roi avoit donné deux mille livres de pension à Tonti [1].

NOVEMBRE 1698

1er novembre. — Le premier de novembre, le Roi communia et toucha les malades des écrouelles. Après dîner, il entendit le sermon de l'abbé Anselme [2], qui réussit parfaitement bien; et ensuite, après avoir entendu vêpres, il fit la distribution des bénéfices vacants. Il donna l'évêché de Séez [3] à l'évêque de Fréjus [4]; l'évêché de Fréjus, à l'abbé Fleury [5], l'un de ses aumôniers; la

1. C'étoit un gentilhomme Napolitain, dont le père étoit venu en France après la révolte de Naples du temps du duc de Guise, et le père avoit autrefois proposé cette banque, qu'on a depuis appelé la Tontine, de son nom; mais les ministres de ce temps-là n'en avoient pas voulu souffrir l'établissement: mais depuis, le Roi l'ayant fait à son profit, il étoit bien juste qu'il donnât du pain au fils de l'inventeur, qui étoit le seul qui restât de la famille et qui d'ailleurs était garçon d'esprit.

2. C'étoit un Gascon qui avoit été précepteur du marquis d'Antin.

3. Il vaquoit par la mort du dernier possesseur, ci-devant l'abbé Savary, aumônier ordinaire de la Reine.

4. Ci-devant l'abbé d'Aquin, agent du clergé; il avoit demandé avec instances qu'on lui donnât un autre évêché que celui de Fréjus, lequel il ne pouvoit posséder sans éterniser ses démêlés avec son oncle, sur la démission duquel le Roi le lui avoit donné.

5. Il étoit d'une famille de Languedoc, et depuis plus de vingt-cinq ans aumônier du Roi.

belle abbaye de Saint-Sernin [1] à Toulouse, à l'abbé de Livry [2]; celle de Trois-Fontaines, à l'évêque de Toul [3]; le prieuré de Longjumeau, à l'abbé de Beaufort [4]; celle de Saint-Sauveur d'Evreux, à Mme d'Estissac [5], et celle de Passy à Mme de Drouet [6].

On sut, ce jour-là, que l'abbé Desmarets [7] avoit été élu agent du clergé par la province de Normandie en la place de l'abbé de Langle, qui avoit été fait évêque de Boulogne.

2 novembre. — Le 2, on apprit que, sur la démission volontaire de l'évêque d'Alet [8], le Roi avoit donné son évêché à un certain abbé Tafoureau [9], docteur de Sorbonne et grand-vicaire de l'archevêque de Sens.

On disoit, ce jour-là, dès le matin, que le maréchal de Villeroy n'étoit pas trop bien, et que le tampon qu'on avoit retiré de sa plaie avoit paru noir et puant; mais, le soir, on eut de meilleures nouvelles.

Ce jour-là, le Roi donna le commandement de Toulon, qui étoit vacant par la mort de Courcelles, à Chalmazel [10], lieutenant-colonel de Picardie et brigadier.

1. Elle n'avoit jamais été possédée que par des princes ou des enfants et frères de favoris.
2. Fils du marquis de Livry, premier maître d'hôtel du Roi.
3. Fils du marquis de Bissy, lieutenant général; il avoit refusé l'archevêché de Bordeaux, et avoit grand besoin de revenu dans un diocèse aussi grand et aussi pauvre que le sien.
4. Il étoit créature de l'archevêque de Paris de Noailles.
5. Cette abbaye étoit possédée par une tante du duc de la Rochefoucauld, et cette Mme d'Estissac y étoit venue avec elle parce qu'elle étoit de la même maison ; et ce fut le duc de la Rochefoucauld qui demanda cette abbaye pour elle.
6. Cette abbaye vaquoit par la promotion de Mme de Brissac, sœur du major des gardes du corps, à la belle abbaye d'Origny proche Guise, et on la donna à cette Mme de Drouet qui étoit sœur de la marquise d'Estampes et cousine germaine de défunt Boisseleau.
7. Il étoit neveu du défunt ministre d'Etat Colbert, et frère de Desmarets, intendant des finances sous son oncle. D'abord il avoit été dans l'épée, et avoit eu une compagnie au régiment des gardes, mais ensuite il s'étoit retiré par dévotion.
8. Il s'appelloit Meliand, et étoit frère d'un maître des requêtes qui avoit été intendant à Caen ; il pria le Roi d'accepter sa démission, parce qu'il n'étoit plus en état de travailler dans son diocèse, et le Roi lui conserva une pension sur son évêché.
9. Les courtisans ne s'épargnèrent sur un nom si extraordinaire, mais la personne pouvoit avoir plus de mérite que le fils d'un duc et pair.
10. Gentilhomme de Forez de bonne maison, dont le frère aîné avoit été

Le soir, le marquis de Beringhen se trouva plus mal qu'à son ordinaire.

3 novembre. — Le lendemain, on eut encore de bonnes nouvelles du maréchal de Villeroy, et l'on sut que le Roi avoit remis à six mille livres la pension de Lapara, qu'il avoit, quelque temps auparavant, diminuée de la moitié.

On apprit encore que l'Autrel, brigadier Irlandois, étoit mort de maladie, fort regretté de tous les officiers qui le connoissoient.

4 novembre. — Le 4, on sut que la marquise de Lévis [1] s'étoit blessée, étant grosse de huit mois; mais son mal n'eut point de suites.

5 novembre. — Le 5, le Roi donna deux mille écus de pension au marquis d'Heudicourt, son grand louvetier.

6 novembre. — Le 6, le duc de Berry eut un léger accès de fièvre, qui ne fut suivi d'aucun accident, et l'on apprit que le duc de Richelieu, ayant été versé par son cocher dans sa propre cour, s'étoit blessé assez fortement pour être obligé de se faire saigner trois fois coup sur coup.

On disoit, ce jour-là, que le maréchal de Villeroy se portoit de mieux en mieux.

7 novembre. — Le lendemain, on n'en disoit pas autant du premier écuyer, lequel certainement étoit plus mal qu'il n'avoit encore été.

Ce jour-là, on eut la nouvelle de la mort de la duchesse de Choiseul [2].

8 novembre. — Le 8, on disoit qu'il avoit paru la nuit précédente une comète assez considérable; mais, comme elle ne parut plus dans la suite, on comprit que ce n'avoit été qu'une de ces exhalaisons enflammées que l'on voit paroître sur les forêts et sur les lieux aquatiques.

9 novembre. — Le 9, on apprit que la duchesse de Valentinois [3] étoit accouchée d'une fille, et on commença à dire que la duchesse de Lorraine étoit grosse, et on vit arriver à la cour

guidon des gendarmes du Roi, dans le temps que ces charges étoient les plus honorables de sa maison.

1. Fille du duc de Chevreuse.
2. Sœur du marquis de la Vallière.
3. Fille aînée du comte d'Armagnac.

le marquis de Meuse [1], envoyé extraordinaire du duc de Lorraine.

10 novembre. — Le 10 au matin, le duc de Chartres partit de Fontainebleau en poste pour aller à Paris, ayant la tête fort enflée d'une grosse fluxion sur les dents; la duchesse, son épouse, commençoit alors à être aussi très incommodée de sa nouvelle grossesse.

Le même matin, le premier écuyer, qui depuis vingt-quatre heures se portoit un peu mieux, prit le parti de s'en aller tout en un jour à Versailles; mais, quand il fut arrivé, ses incommodités se renouvelèrent.

On sut, ce jour-là, que le Roi avoit donné mille deux cents livres de pension à la famille de du Chesne, médecin des princes, et huit cents livres à Planson, l'un de ses maréchaux des logis.

11 novembre. — Le 11 au matin, le Roi décida l'affaire du général des Mathurins avec le curé de Fontainebleau, en conservant au premier le droit d'assister en étole à toutes les cérémonies qui se feroient dans sa chapelle, et donnant au curé tout ce qu'il pouvoit souhaiter d'ailleurs.

12 novembre. — Le 12, on apprit que l'archevêque de Paris avoit été attaqué de la fièvre, mais on attribuoit cela à quelque fatigue extraordinaire qu'il s'étoit donnée [2].

13 novembre — Le 13, le Roi partit de Fontainebleau avec sa famille, et vint à Versailles, sans avoir dîné en nulle part qu'en son carrosse.

14 novembre. — Le 14, on apprit que la présidente de Maisons [3], laquelle avoit bien soupé à dix heures du soir précédent, étoit morte à minuit d'une apoplexie de sang.

15 novembre. — Le 15, on parloit du mariage du marquis de Canaples [4] avec Mlle de Vivonne: mais il se rompit dans la

1. Il étoit de la maison de Choiseul, et il eut alors à Fontainebleau sa première audience.

2. Les médisants disoient qu'il s'y étoit mêlé un peu de chagrin, pour avoir entrepris une visite dans une maison religieuse, où on l'avoit mal reçu.

3. Sœur de défunt Fieubet, conseiller d'Etat ordinaire; il y avoit longtemps qu'elle étoit séparée d'avec son mari, qui étoit président au parlement de Paris.

4. Frère cadet du défunt duc de Créquy, et frère aîné du défunt maréchal du même nom.

suite, parce qu'il ne se trouva avoir assez de bien pour lui assurer un douaire.

16 novembre. — Le 16, les directeurs de cavalerie et d'infanterie commencèrent à prendre congé du Roi pour aller à leurs emplois, et l'on parloit ouvertement d'une grande réforme.

17-18 novembre. — Le 17, le marquis de Chamarande supplia le Roi de le dispenser à l'avenir de son emploi d'inspecteur d'infanterie, lequel le Roi donna dès le lendemain à Bragelogne, capitaine au régiment des gardes et brigadier.

Ce jour-là, l'ambassadeur de Venise eut son audience de congé avec les cérémonies ordinaires; mais il y eut cela de particulier que ce fut le prince Camille qui l'amena à l'audience, honneur qui n'avoit pas encore été accordé aux ambassadeurs de Venise [1].

19 novembre. — Le 19, Mayerkroon, envoyé de Danemark, vint en grand manteau donner part au Roi de la mort du fils du prince royal [2]; mais le Roi n'en prit point le deuil, peut-être parce que ce petit prince n'avoit que dix-huit mois.

Le même matin, le marquis de Meuse, envoyé du duc de Lorraine, qui avoit eu sa première audience à Fontainebleau, eut son audience de congé, et il y eut cela de plaisant que ce marquis, ne connoissant point la disposition du cabinet où le Roi lui donnoit audience, qui étoit tout de glaces de miroirs, et voyant en entrant l'image du Roi dans les glaces, la prit pour la personne même du Roi, et lui fit trois révérences; mais le Roi, avec sa bonté ordinaire, l'appela, et le marquis ne déferra point, et fit son compliment comme s'il ne fût rien arrivé. Pour les courtisans, ils rirent beaucoup, et le Roi lui-même en rit de bon cœur après la retraite du marquis.

On sut, ce jour-là, que la comtesse d'Ayen avoit la fièvre, et que les vaisseaux du Roi commandés par le chevalier de Coetlogon étoient rentrés à Brest, où ils avoient amené un ambassadeur de Maroc, qui venoit pour traiter la paix [3] avec la France.

1. Cela ne devoit pas donner peu de jalousie au duc de Savoie de voir qu'on traitoit les ambassadeurs de Venise comme les siens, et peut-être n'étoit-on pas fâché de le mortifier un peu, car on n'étoit nullement satisfait de sa conduite envers la France.

2. C'étoit le fils du roi de Danemark, qu'on avoit vu en France quelques années auparavant.

3. Ce pouvoit être fort aisément une peine inutile que de traiter avec le

Le soir, le Roi alla s'établir pour trois jours à Marly, où il mena la duchesse de Bourgogne et sa petite cour; et d'ailleurs il n'y mena personne avec lui que les officiers qui étoient de service actuel auprès de sa personne.

On parla beaucoup de l'accident du marquis de Liancourt, lequel étant à Meudon avec Monseigneur, et jouant sur la grande terrasse à la chicane [1], sa boule alla frapper contre une barrière et revint lui donner auprès de l'œil droit, de sorte que, si elle l'avoit frappé sur l'œil, elle le lui auroit crevé, et, si elle l'eût frappé à la tempe, elle l'auroit tué tout roide. On disoit pourtant que ce ne seroit rien, et cela se trouva véritable dans la suite.

On disoit aussi que la duchesse de la Roche-Guyon [2] étoit assez malade.

20 novembre. — Le 20, on apprit que le Roi avoit nommé Saint-Olon, l'un de ses gentilshommes ordinaires, qui avoit été autrefois son envoyé extraordinaire au Maroc [3], pour aller traiter la paix avec le nouvel ambassadeur de cette nation.

21 novembre. — Le 21, le grand prieur de France et le comte de Brionne firent une course de chevaux dans la plaine du Vésinet sous Saint-Germain-en-Laye, laquelle eut le même succès que toutes celles qu'ils avoient déjà faites, c'est-à-dire que le grand prieur la gagna sans peine.

22 novembre. — Le 22, on sut que la chancelière le Tellier étoit fort malade d'une grosse fièvre continue, terrible mal pour une femme qui avoit près de quatre-vingt-dix ans.

On sut alors que le marquis d'Alègre, arrivant à son château d'Alègre en Auvergne, avoit eu le chagrin de le voir brûler devant ses yeux; perte irréparable, parce que c'étoit une très grosse et très belle maison.

23 novembre. — Le 23, le Roi accorda au baron de Breteuil [4] la charge d'introducteur des ambassadeurs, qui étoit

roi de Maroc, car c'étoit un barbare qui trouvoit toujours quelques moyens de désavouer ses ambassadeurs.

1. C'est-à-dire au mail quand ce n'est pas dans un mail réglé.

2. Fille aînée du défunt marquis de Louvois.

3. C'est-à-dire auprès du roi de Maroc, qui possédoit encore les royaumes de Fez, de Tremizon et de Salé.

4. Dernier des enfants de Breteuil, autrefois contrôleur général des finances, dans le temps qu'elle étoit subordonnée au surintendant, et depuis conseiller d'Etat ordinaire. L'aîné des enfants de celui-là étoit

vacante par la mort de Bonneuil, à condition d'en donner quarante mille écus à sa veuve, suivant son brevet de retenue, et, en même temps, Sa Majesté en accorda un de vingt mille écus au baron. Ainsi cette affaire étoit excellente pour lui, car la charge valoit deux cent cinquante mille livres.

Ce jour-là, le chancelier Boucherat revint à Versailles, après avoir resté à Paris plus de six mois pour ses incommodités, qui redoublèrent dès la nuit suivante.

24 novembre. — Le 24, au matin, le P. de Morbach [1], doyen du chapitre de Strasbourg, et l'abbé de Soubise [2], qui étoit chanoine, vinrent, de la part de leur corps, rendre au Roi de très humbles actions de grâces des magnifiques ornements qu'il avoit donnés à leur église.

Ce jour-là, le duc de Bourgogne commença de monter à cheval à la grande écurie, et ce fut Memont, comme l'ancien des deux écuyers, qui eut l'honneur de lui enseigner.

Le même matin, le Roi jugea l'affaire du chevalier de la Ferté [3] contre le marquis de la Ferté, ci-devant le marquis de la Carte. Le chevalier avoit présenté une requête au Roi, par laquelle il lui demandoit que le marquis ne pût se mettre en possession de la terre de la Ferté, qui étoit la duché de son frère, parce que le duc de la Ferté n'ayant point d'enfants mâles, s'il fût venu à

alors intendant des finances et conseiller d'Etat ; il en étoit mort un chef d'escadre des galères, et un autre évêque de Boulogne, et il y en avoit encore un capitaine au régiment des gardes, et un sixième qui n'avoit fait aucune fortune, quoiqu'il eût servi longtemps. Pour le baron, il avoit d'abord été commis du marquis de Seignelay, et ensuite lecteur du Roi. Il avoit épousé par amour Mlle de Mormans, proche parente de Caumartin, intendant des finances, dont il n'avoit eu qu'une fille qui étoit morte. Ensuite il avoit été envoyé extraordinaire du Roi à Mantoue. Enfin il avoit vendu par nécessité sa charge de lecteur à Bonrepos, et il avoit langui longtemps, jusqu'à ce que le comte de Pontchartrain étant entré dans le ministère, Caumartin qui étoit son favori lui fit connoître le baron comme leur parent commun, et le ministre lui ayant accordé toute sa protection, il devint bientôt fort riche, et obtint du Roi la charge d'introducteur des ambassadeurs.

1. C'étoit un seigneur de la maison de Levenstein, qui étoit frère de la marquise de Dangeau et neveu du cardinal de Fürstenberg.

2. Comme il falloit faire la preuve de trente-deux quartiers de noblesse pour entrer dans le chapitre de Strasbourg, il y avoit peu de maisons en France qui y pussent entrer, à la réserve de la branche de Rohan du prince de Soubise, de la branche de Turenne de comte d'Auvergne, et de la maison d'Uzès.

3. Frère cadet du duc de la Ferté, qui avoit quitté l'Eglise.

mourir, la duché regardoit directement le chevalier, comme étant fils du défunt maréchal de la Ferté, que le Roi avoit fait duc. Le chevalier avoit auparavant présenté une requête au parlement aux mêmes fins, de laquelle il avoit été débouté, et il eut encore le même sort au conseil d'Etat du Roi, qui ne voulut point entrer dans le fond de l'affaire, parce que le cas auquel le chevalier pouvoit devenir duc n'étoit pas encore arrivé.

Vers le midi, le Roi, étant descendu dans sa chapelle, y entendit la messe, après laquelle le cardinal de Coislin fit les baptêmes des trois enfants du duc de Bourbon. Le Roi tint le duc d'Enghien avec la duchesse de Bourgogne; Monseigneur fut parrain de Mlle de Charolois avec Madame, et le duc de Bourgogne nomma Mlle de Sens avec la duchesse de Chartres.

25 novembre. — Le 25, le duc d'Aumont, premier gentilhomme de la chambre du Roi, eut une violente fièvre qui lui dura quarante-huit heures.

Le même matin, l'ambassadeur de Venise eut une audience particulière du Roi dans son cabinet, dans laquelle il lui donna part du combat naval que l'armée de la république avoit donné contre les Turcs, et, entre autres particularités, il lui apprit que Delphini [1], qui commandoit la flotte vénitienne, avoit été longtemps combattu par quatorze vaisseaux des infidèles, et même accroché pendant deux heures par un de leurs plus grands, mais qu'enfin il s'en étoit heureusement débarrassé; qu'après un long combat les Turcs s'étoient retirés sous une de leurs places, où Delphini étoit allé deux jours de suite leur présenter la bataille, qu'ils n'avoient point voulu accepter.

Ce jour-là, on apprit que la duchesse de Lanti, sœur de la duchesse de Bracciano [2], étoit morte d'un cancer à Paris, où elle étoit venue d'Italie pour se faire traiter.

Le même jour, on sut que la chancelière le Tellier, qu'on avoit crue guérie, étoit retombée, et étoit à l'extrémité.

26 novembre. — Le 26 au soir, on vit arriver à la cour le prince de Monaco, qui venoit prendre les instructions pour son voyage de Rome, et il fut parfaitement bien reçu du Roi et de

1. Frère du nonce qui étoit alors en France; d'autres contoient la chose différemment de ce récit.

2. Elles étoient filles du défunt duc de Noirmoutier de la maison de la Trémoïlle.

tous les courtisans, car il étoit aimé et estimé de tout le monde.

On apprit, ce jour-là, que la chancelière le Tellier avoit reçu l'Extrême-Onction, et que la mère de Langlée [1], qui s'étoit depuis longtemps retirée à Aix en Provence, y étoit morte dans une grande vieillesse.

27 novembre. — Le 27, on apprit que le Roi avoit fait un présent de........... à la comtesse d'Adouville, gouvernante des enfants du duc de Bourbon, suivant la coutume ordinaire des parrains qui font des présents aux gouvernantes des enfants qu'ils ont nommés.

Le même jour, le marquis de Sézanne arriva à Versailles venant de Madrid, où il avoit été jusqu'alors avec son frère, le marquis d'Harcourt, et, en arrivant, il sut que le Roi lui conservoit son régiment, quoiqu'il fût le dernier de ses troupes.

On eut aussi nouvelle de Toulon que le comte d'Estrées, s'étant laissé persuader à un empirique qui lui avoit promis de fondre avec un emplâtre un cor qui l'incommodoit beaucoup, s'étoit si mal trouvé de cet emplâtre, qui lui avoit fait enfler le pied, la jambe et la cuisse, qu'il en étoit au lit depuis six semaines.

28 novembre. — Le 28, on ne parloit dans le monde que de l'affaire du fils du président de Lesseville [2], que d'Argenson [3], lieutenant général de la police, étoit allé arrêter lui-même dans le Temple par ordre du Roi, avec certaine femme de médiocre vertu, et un autre homme avec une autre femme de leur société. On disoit que l'on avoit fait une fausse accusation de crime de lèse-majesté contre le mari de cette première femme afin de s'en défaire, et qu'on avoit contre eux quelques soupçons d'avoir tenté le poison.

Ce jour-là mourut la chancelière le Tellier avec de grands sentiments de piété. Elle avoit toujours demandé à Dieu deux choses : la première, de conserver le jugement jusqu'à la mort,

1. Maréchal des logis des camps et armées du Roi, plus connu par le jeu que par ses services, car il y avoit gagné de grands biens, et cela l'avoit si bien ancré dans le plus beau monde, qu'on ne pouvoit presque plus se passer de lui.

2. C'étoit un président d'une chambre des enquêtes du parlement de Paris.

3. Il étoit homme vif et actif, et avoit la protection du contrôleur général de Pontchartrain, duquel il étoit parent, outre qu'il étoit beau-frère de Caumartin, son favori.

et la seconde, de mourir le vendredi; et Dieu lui accorda ces deux grâces, sans doute à la prière des pauvres, auxquels elle avoit fait toute sa vie de prodigieuses charités, leur ayant donné quelquefois jusqu'à soixante mille livres par an.

Le même jour, le Pelletier, ci-devant ministre d'État, apporta le testament qu'elle avoit fait conjointement avec le chancelier, son mari, duquel il étoit exécuteur, et, après qu'on en eut fait l'ouverture, on connut qu'elle donnoit environ huit cent mille livres à son fils, l'archevêque de Reims; au marquis de Villequier, à la marquise de Beringhen et à la marquise de Créquy, enfants de sa fille [1], à chacun quatre cent mille livres, et qu'elle instituoit ses légataires universels les six enfants du marquis de Louvois, qui étoient le marquis de Courtenvaux, le marquis de Souvré, le marquis de Barbezieux, l'abbé de Louvois, la duchesse de la Roche-Guyon et la duchesse de Villeroy.

30 novembre. — Le 30, on parloit à la cour de l'affaire du duc de la Force, auprès duquel on avoit envoyé un lieutenant de la prévôté de l'hôtel, sur les soupçons qu'on avoit eus que la duchesse, sa femme, le voulût pervertir; et, en même temps, on avoit envoyé ordre à ses enfants de revenir de la Boulaye, où ils étoient avec leur père et leur mère, ce qu'ils avoient exécuté, à la réserve du marquis de Castelnau [2], qui s'étoit trouvé extrêmement malade. En ce temps-là, la comtesse de Brionne fut extrêmement malade du même mal auquel elle étoit si sujette [3], mais elle s'en tira encore cette fois-là.

DÉCEMBRE 1698.

1er décembre. — Le premier de décembre, le Roi prit médecine, suivant son régime ordinaire, et on disoit que les articles du traité avec les Hollandois pour le commerce étoient tous réglés,

1. La marquise de Villequier, première femme du duc d'Aumont, laquelle mourut à Saint-Germain-en-Laye de la petite vérole, avant que son mari fût duc, car le maréchal d'Aumont son père n'étoit pas mort, et la mode n'étoit pas encore venue que les pères cédassent leurs duchés à leurs enfants.
2. Il avoit porté le petit collet et l'avoit quitté; c'étoit celui qu'on appréhendoit le plus qu'il ne le pervertît.
3. C'étoit une espèce d'étouffement, qui l'empêchoit de rien avaler.

à la réserve de celui de la pêche des baleines, qui n'étoit pas assez considérable pour faire rompre un traité.

2 décembre. — Le 2, on sut que le jeune comte de Broglie [1], capitaine au régiment du Roi, avoit acheté du comte de la Massaye, brigadier, le régiment de l'Ile-de-France trente-six mille livres.

3 décembre. — Le 3. le Roi alla s'établir à Meudon pour trois jours, et on y apprit que Schelberg, ci-devant colonel d'un régiment suisse et brigadier des armées du Roi, avoit été arrêté et conduit dans les prisons du Châtelet de Paris, étant accusé d'avoir acheté pour quarante mille livres de blés, soit qu'il voulût les faire débiter en France dans la cherté, soit qu'il voulût les faire passer dans les pays étrangers, ce qui auroit été fort punissable, dans un temps où tous les grains enchérissoient d'une telle manière que l'on commençoit à appréhender une année aussi malheureuse qu'avoit été celle de 1693.

4 décembre. — Le 4, on sut que la duchesse de Chaulnes étoit fort malade; elle avoit été fort affligée de la mort de son mari, et n'avoit guère eu de santé depuis, quoique ce fût une femme d'une taille et d'une force au-dessus de son sexe.

5 décembre. — Le 5, on parloit beaucoup à la cour de la désunion qui étoit entre le marquis et la marquise de Barbezieux, et l'on disoit ouvertement qu'ils alloient se séparer et qu'elle entreroit dans un couvent.

6 décembre. — Le 6, le Roi accorda pour dix ans à Francine la continuation du privilège des opéras [2], tant à Paris que dans les

1. Fils aîné du comte de Broglie, lieutenant général des armées du Roi; il avoit été abbé du temps qu'il avoit un frère aîné, mais celui-là ayant été tué, il quitta la soutane pour l'épée; ce qui offensa tellement son père, parce qu'il l'avoit fait sans le consulter, ou peut-être parce qu'il aimoit mieux son troisième fils, qu'il fut longtemps sans vouloir le voir ni faire rien pour lui. Néanmoins, par l'assistance de Lamoignon, avocat général, frère de sa mère, et de ses autres parents, il entra dans le régiment du Roi d'infanterie, où il fit bien son devoir, et devint capitaine. Alors son père fut obligé de changer de conduite à son égard, et envoya une procuration à Lamoignon pour emprunter en son nom jusqu'à quatre-vingt-dix mille livres, pour lui acheter un régiment.

2. Le fameux Lulli, qui avoit commencé le premier à faire des opéras en France, avoit obtenu du Roi le privilège d'en établir seul pour toutes les villes du royaume; après sa mort, il avoit continué le privilège à ses enfants, lesquels enfin avoient cédé leurs droits à Francine, maître d'hôtel du Roi, leur beau-frère. Le Roi l'avoit confirmé dans ce droit pour un

autres grandes villes du royaume, à condition de donner le quart du profit à Dumont [1], écuyer de Monseigneur, et de continuer les mille écus de pension à Colasse [2], et autant à Berrain [3].

Le soir, quand le Roi arriva à Versailles, il y trouva le duc de Vendôme qui l'attendoit et qui paroissoit bien guéri de son mal, à la réserve de son nez, qui n'étoit pas guéri parfaitement.

Le même soir, le comte de Tallard arriva aussi à la cour, venant de Hollande, où il avoit laissé le roi d'Angleterre prêt à mettre à la voile pour retourner dans son royaume aussitôt que le vent seroit favorable.

7 décembre. — Le 7, on sut que le prince de Soubise, qui étoit malade depuis que le Roi étoit revenu de Fontainebleau, étoit encore plus mal qu'à son ordinaire, et cela d'un érysipèle universel qui lui causoit même de la fièvre.

On sut aussi, ce jour-là, que le Roi avoit fait arrêter Reding, major du régiment de Greder suisse; le prétexte étoit qu'il devoit des sommes excessives, mais le véritable sujet de sa prison étoit qu'il avoit pris parti avec le duc de Savoie [4], sans la permission du Roi.

8 décembre. — Le 8, le Roi donna à la Bussière, l'un de ses gentilshommes ordinaires, une augmentation de pension de quinze cents livres; il donna une pension de mille livres à des Perrières [5], vaguemestre général de sa maison. Mais il y eut cela de particulier que, le Roi lui ayant offert jusqu'à trois mille livres, il les refusa, disant qu'une pension de mille livres étoit

temps, lequel étant prêt d'expirer, il eut recours au crédit de Dumont auprès de Monseigneur pour obtenir la continuation du privilège en sa faveur, et il lui en coûta un quart du profit.

1. Fils d'un sous-gouverneur du Roi, lequel étoit fort aimé de Monseigneur.

2. Colasse étoit un élève de défunt Lulli, qui avoit commencé par battre la mesure pour lui à l'Opéra; et ensuite il étoit devenu maître de la musique de la chapelle du Roi, sans cesser pourtant de conduire l'Opéra.

3. C'étoit un fameux dessinateur, qui depuis longtemps faisoit les dessins des habits et des perspectives de l'Opéra.

4. On auroit peut-être bien fait d'attendre à faire arrêter Schelberg et Reding après que la diète des Suisses auroit été séparée.

5. C'étoit un homme de Montlhéry, où il étoit procureur du Roi, et y servoit utilement dans les affaires des blés au temps de la cherté. Il étoit outre cela vaguemestre général de la maison du Roi, c'est-à-dire qu'il avoit soin des chariots de la maison dans les voyages; il étoit aussi chef de fourrière, maréchal des logis de la duchesse de Bourgogne, et avoit le soin de faire toute l'année engraisser des poulets pour le Roi.

suffisante pour un homme comme lui ; rare exemple de modération, particulièrement dans ce siècle-là !

9 décembre. — Le 9, le Roi donna aussi une autre pension de mille livres à Clodoré [1], ci-devant aide-major général de l'armée de Flandre, et on apprit que le jeune Lesseville étoit sorti de prison, même avec éloge, ne s'étant nullement trouvé coupable des choses dont on l'avoit accusé [2].

Ce jour-là, le duc de Bourgogne alla dîner à Meudon avec Monseigneur, et le suivit pour la première fois à l'Opéra, ce qui fut une grande joie pour lui.

Le même jour, le Roi donna une longue audience dans son cabinet au marquis d'Alègre, lequel lui parla fortement pour la justification de sa fille, ne pouvant souffrir qu'elle fût dénigrée dans le monde aussi bien que sa femme, par les amis du marquis de Barbezieux.

On sut aussi qu'on avoit fait mettre en prison Maillet, receveur des tailles de Montereau, pour avoir fait de grands achats de blés sous le nom de Caumartin, intendant des finances, et les avoir mis dans le château de Montereau, dont Caumartin étoit engagiste.

On apprit, en même temps, que Myot, fermier de Meudon, étoit son associé dans ce beau commerce, et il le suivit bientôt dans la prison.

10 décembre. — Le 10, on sut certainement que le Roi faisoit une seconde réforme de ses troupes plus considérable que n'avoit été la première.

Les régiments de cavalerie réformés furent ceux de Ligondez [3], de la Feuillade, de Joffreville [3], du chevalier d'Imécourt, du Chastelet [3], et de Lessard.

Les régiments de dragons furent ceux d'Avaray, d'Icoraille, de Sailly [4], de Fontenay et de Gange.

1. Il avoit été capitaine au régiment de Champagne, et s'étoit des premiers procuré cette commission d'aide-major général, qui étoit de nouvelle impression.

2. On auroit aussi bien fait de ne l'arrêter pas si légèrement.

3. Tous trois brigadiers, et cette année la réforme tomboit volontiers sur les brigadiers, quoique dans les autres réformes on les eût toujours conservés au préjudice des simples mestres de camp. On leur conservoit néanmoins leurs compagnies, ce qu'on ne faisoit presque à aucun mestre de camp.

4. C'étoit sa faute, car étant maréchal de camp, il avoit pu vendre son

Les régiments d'infanterie furent ceux de Choisinet, de Siougeat, de la Force, de l'Aigle, du chevalier de Sourches, de Cavanac, de Courville, de Gournay, de Stainville, de Puynormand, de Chérigny, de Bueil, de Beaurepaire, de Villemort, de Marignane, de Serville, de Permangle, de Denonville, de Vientais, de Briçonnet, de Villiers, de Gallard, de Loumagne et de Gensac [1].

On apprit, ce jour-là, que le maréchal de Boufflers étoit malade des hémorroïdes, et qu'il avoit quitté à Versailles son appartement du château pour se faire porter à sa maison de la ville, où il espéroit être plus en repos.

Le même jour, le duc d'Elbeuf, qu'on avoit mêlé dans les discours sur la marquise de Barbezieux, eut une longue audience du Roi sur ce sujet, dans laquelle il se justifia de son mieux aussi bien que la marquise, et, un moment après, l'archevêque de Reims en eut aussi une pour les intérêts du marquis de Barbezieux, de sorte que cette affaire faisoit un prodigieux bruit dans le monde, et qu'on ne parloit d'autre chose.

11 décembre. — Le 11, on sut que le comte de Tillières [2] alloit épouser Mlle de Bagnols [3], à laquelle son père donnoit deux cent quatre-vingt mille livres d'argent comptant, et outre cela, il lui assuroit cent mille livres après sa mort et celle de sa femme.

Les lettres de Rome qu'on reçut en ce temps-là étoient fort avantageuses à l'évêque de Meaux, et ses amis commençoient à espérer [4] fortement que le livre de l'archevêque de Cambrai seroit condamné.

12 décembre. — Le 12, on apprit que, sur les démêlés qui s'étoient élevés dans l'abbaye de la Trappe, le nouvel abbé [5] avoit été déposé, et qu'on en avoit élu un autre en sa place, au choix de l'ancien [6], par permission du Roi.

régiment, et l'avoit gardé si longtemps pour en tirer davantage, qu'à la fin il avoit été réformé.

1. Tous du nombre des cinquante derniers créés.
2. Seigneur de Normandie qui étoit mestre de camp du régiment de Cravates du Roi.
3. Fille de l'intendant de Flandre, qui étoit conseiller d'État.
4. Ces espérances ne durèrent pas longtemps.
5. Il étoit sorti des Carmes déchaussés pour entrer à la Trappe, où il n'avoit été que deux ans quand il en fut élu abbé; mais il n'y réussit pas, pour avoir voulu pousser les choses trop loin.
6. Auparavant l'abbé de Rancé, lequel avoit introduit la réforme.

13 décembre. — Le 13, le prince de Conti gagna son grand procès à la grand'chambre contre la duchesse de Nemours, avec amende et dépens. Elle n'eut pour elle que deux voix, qui furent celles de Catinat[1] et de l'abbé Brisard[2]. Pour le premier président, il n'opina point[3]; mais, voyant l'arrêt fait en faveur du prince de Conti, il se contenta de dire que la duchesse de Nemours méritoit d'être dépouillée de la succession, à cause du mauvais choix qu'elle avoit fait de son héritier.

On disoit, ce jour-là, que la marquise de Barbezieux étoit beaucoup plus mal qu'à son ordinaire, et on apprit la mort de l'abbé Arnauld, frère aîné du marquis de Pomponne, ministre d'Etat, et par conséquent extrêmement vieux.

14-15 décembre. — Le 14, on sut que le comte d'Asfeld[4], maréchal de camp, épousoit Mlle Pucelle[5], petite-nièce du maréchal de Catinat, et que le Roi avoit fait une promotion d'officiers de galères dont voici la liste :

Le commandeur de Pennes-Forbin[6], chef d'escadre, par la mort du marquis de Bueil.

Le chevalier de la Roche, commandant de sa galère[7]; capitaines en second : Loubière et du Rousset.

Lieutenants : Bousse, Saint-Mesmes, le chevalier de Mirabeau. Sous-lieutenants : Champagny, la Tour-Delrieux, Chantrais, Langret, le chevalier d'Oppède, du Camé, le Sage, le chevalier de Mazan, d'Albon, de Villeneuve, le chevalier de Venouville, le Nain, de Pille et Raymondis.

Le même jour, on apprit que Maillet et Myot étoient sortis de prison, en payant chacun mille livres d'amende, un quart de leurs blés confisqué aux hôpitaux, et le reste vendu aux

1. Frère aîné du maréchal du même nom.

2. Il avoit eu un frère capitaine au régiment des gardes et y avoit encore un neveu lieutenant des grenadiers.

3. Il en usa avec sa finesse ordinaire, soit qu'il fût pour, soit qu'il fût contre M. le prince de Conti.

4. Dont le père s'appeloit Bidal, du temps qu'il étoit marchand à Paris et qu'il se retiroit à Hambourg, après avoir mal fait ses affaires.

5. Fille du premier président de Grenoble.

6. Gentilhomme de Provence.

7. Frère de Vernassal, exempt des gardes du corps : on lui avoit fait un passe-droit, à la prière de Monseigneur, en le faisant capitaine en second l'année dernière; on lui en fit encore un plus grand cette année, en lui donnant une galère, apparemment par la même protection.

mêmes hôpitaux à quatre livres dix sols meilleur marché que le prix courant.

Ce fut encore ce jour-là que Barrois, envoyé du duc de Lorraine, et l'un de ses maîtres des requêtes, eut audience du Roi dans son cabinet, et que le maréchal de Villeroy vint saluer le Roi à son souper; mais, le lendemain, sa plaie se rouvrit, et cependant il ne laissa pas de venir encore au souper du Roi ce jour-là.

16 décembre. — Le 16, le bruit couroit que le Roi alloit encore faire une plus grande réforme que toutes les précédentes, et même personne ne doutoit que cette nouvelle ne fût véritable, et on disoit qu'on alloit réformer soixante régiments d'infanterie, six régiments de cavalerie et cinq régiments de dragons.

Le soir, on vit arriver à la cour Bonrepaus, ambassadeur pour le Roi en Hollande, qui revenoit pour donner quelque ordre à sa santé, et par lequel on sut que le roi d'Angleterre étoit prêt de s'embarquer lorsqu'il étoit parti de la Haye.

Le même jour, arriva aussi milord Jersey, qui étoit passé de Paris en Hollande pour y voir le roi, son maître, et recevoir plus particulièrement ses ordres sur sa conduite en France en qualité d'ambassadeur ordinaire.

17 décembre. — Le 17, on disoit que Béchameil, surintendant de la maison de Monsieur, étoit extrêmement malade d'une goutte remontée [1].

18 décembre. — Le 18, on apprit que la marquise de Sassenage étoit accouchée d'un garçon mort, ce qui causa une grande douleur à son mari.

Le roi et la reine d'Angleterre vinrent, ce soir-là, souper à Marly, où le Roi étoit depuis deux jours.

19 décembre. — Le 19 au matin, le duc de Gramont apprit au Roi qu'on avoit fait à son gendre, le maréchal de Boufflers, une opération très douloureuse, en lui remettant le fondement qui lui étoit tombé, ce qui étoit d'autant plus dangereux que le même accident lui étoit arrivé vingt-cinq ans auparavant, et qu'il avoit toujours ces parties fort incommodées.

20 décembre. — Le 20, on apprit une grande et importante nouvelle, qui fut que la succession du roi d'Espagne avoit été

1. Il s'en tira néanmoins malgré son grand âge.

pleinement assurée au prince électoral de Bavière; soit que ce fût seulement le royaume d'Espagne, comme quelques-uns le croyoient, soit que ce fussent aussi tous les États qui y étoient unis. Mais on ajoutoit que tout le monde et la France même y avoit donné les mains, à la réserve de l'Empereur, qui se faisoit encore tirer l'oreille.

On sut, ce jour-là, que la femme du jeune Bontemps [1], premier valet de chambre du Roi en survivance de son père, étoit extrêmement malade, pour avoir reçu une lettre chagrinante dans un certain temps où le chagrin est mortel aux femmes.

21 décembre. — Le 21, on assuroit que le marquis d'Harcourt revenoit de son ambassade d'Espagne, et cela étoit bien plausible, après la nouvelle du prince électoral de Bavière.

22 décembre. — Le 22, on sut que le Roi avoit donné mille livres de pension à Gournay, l'un des colonels de la création des cinquante, qui venoit d'être réformé.

23 décembre. — Le 23, les lettres de Vienne portoient que la paix étoit signée entre les Turcs, l'Empereur et la Pologne; que l'Empereur gardoit toutes ses conquêtes, à la réserve de quelques passages proche de Belgrade; que les Turcs rendoient Kaminieck rasé aux Polonois, qui leur rendoient en échange quelques châteaux dans les montagnes; que la paix n'étoit pas encore signée entre les Vénitiens et les Turcs, mais que tous les articles en étoient arrêtés.

On sut, le même jour, que la maréchale de la Mothe avoit eu un assez violent accès de fièvre, et qu'elle n'étoit pas encore hors d'affaire.

Le jeune comte de Quintin, fils unique du maréchal de Lorge, fut aussi dans le même temps attaqué de la fièvre, mais d'une fièvre fort extraordinaire, puisque entre ses deux accès il avoit trois jours de bon.

On apprit aussi que le Roi étoit convenu de recommencer au premier de janvier prochain à donner aux troupes suisses la même paye qu'il leur donnoit pendant la guerre.

24 décembre. — Le 24, veille de Noël, le Roi communia et toucha les malades des écrouelles à son ordinaire. L'après-dînée, il entendit vêpres dans sa chapelle, et ensuite il distribua les

1. Elle étoit d'une famille de Paris nommée le Vasseur, et avoit un frère président à la Chambre des comptes, qui s'appeloit Saint-Vrain.

bénéfices vacants, qui étoient en petit nombre, puisqu'il n'y avoit qu'une abbaye, qu'il donna à l'abbé de Courtebonne [1], et le doyenné d'Ypres, qu'il donna à l'abbé de la Montagne, qui avoit eu une fois l'honneur de prêcher devant lui le sermon de la Cène.

25 décembre. — Le 25, le Roi entendit le sermon de l'abbé Anselme, qui fut parfaitement beau, aussi bien que son compliment d'adieu.

26 décembre. — Le 26, on sut que l'huissier Rousseau avoit enfin donné la démission de sa charge en faveur du nommé Rochez, et qu'en l'agréant le Roi avoit ordonné qu'on mît Rousseau en liberté.

27 décembre. — Le 27, Monseigneur prit médecine, après avoir été entendre la messe à la chapelle, n'ayant pas voulu qu'on la dît dans sa chambre, parce qu'il étoit fête.

On sut, ce jour-là, que Guittard, trésorier de l'argenterie, étoit mort de maladie à Paris.

28-29 décembre. — Le 28, le marquis de Rochefort [2] eut une terrible attaque d'apoplexie, n'étant pas âgé de plus de trente ans; et ce qu'il y eut de plus extraordinaire fut que le P. Rupert, gardien des Récollets de Versailles, qu'on vint éveiller pour le confesser, fut sur-le-champ attaqué du même mal.

On sut, ce jour-là, que la comtesse de Caylus [3] étoit accouchée d'un garçon, et, le lendemain, on apprit qu'il en étoit arrivé autant à la marquise de Coëtquen [4]; plus heureuse en cela que la marquise de Lévis [5], qui n'étoit accouchée que d'une fille quelques jours auparavant.

Le même jour, le Roi donna une pension de mille livres au bonhomme Vigan, gouverneur des pages de sa petite écurie; et le marquis d'Alègre eut une grande audience du Roi au sujet de la violence avec laquelle un capitaine de dragons étoit allé enfoncer les portes d'un de ses châteaux à la tête de sa compa-

1. Frère du maréchal de camp du même nom et de la femme de Breteuil, intendant des finances.
2. Brigadier d'infanterie.
3. Fille du marquis de Villette, lieutenant général des armées navales du Roi.
4. Seconde fille du maréchal de Noailles.
5. Fille du duc de Chevreuse.

gnie, et y enlever de l'avoine pour le prix qu'il avoit voulu. Mais on sut, peu de jours après, qu'on en avoit fait autant à Mercœur, l'un des duchés du duc de Vendôme.

Le soir, on donna le viatique au marquis de Rochefort.

30 décembre. — Le 30, on sut que Monseigneur avoit obligé Danez [1], qui venoit de vendre la charge de contrôleur de l'argenterie, de traiter de celle de défunt Guittard, et qu'il lui en avoit procuré l'agrément.

Ce jour-là, le marquis de Torcy eut un violent accès de fièvre, mais qui n'eut pas de suites.

Le même jour, on sut que l'affaire des Suisses n'étoit pas encore finie; qu'à la vérité, quatre des petits cantons avoient signé ce que le Roi souhaitoit, mais que les autres n'avoient pas encore signé et faisoient néanmoins espérer qu'ils signeroient.

31 décembre. — Le dernier jour de l'année, il y eut un prodigieux orage à Versailles, qui fit de grands désordres au château et ailleurs. On y vit même un éclair d'une lumière et d'une durée tout extraordinaires, et ce ne fut que deux jours après qu'on sut que, dans ce moment, le tonnerre étoit tombé à Rambouillet [2], sur une écurie, dans laquelle il avoit tué cent quinze chevaux de Rivier, et que le vent en avoit encore abattu une autre qui en avoit écrasé plus de trente.

JANVIER 1699.

1er janvier. — Le premier jour de janvier de l'année 1699, le Roi tint chapitre de l'Ordre du Saint-Esprit, et y proposa le duc de Berry, qui devoit être reçu à la Chandeleur prochaine. Ensuite Sa Majesté alla processionnellement à la chapelle avec les chevaliers qui s'y trouvèrent alors, et y entendit la grand'messe, qui fut célébrée par l'évêque de Noyon, commandeur de

1. Il étoit d'ailleurs conseiller au Châtelet.

2. Armenonville, intendant des finances, avoit acheté cette terre des créanciers de la défunte duchesse d'Uzès, et on avoit vendu les bois à Rivier, ci-devant maître de la poste de la cour, et anciennement maréchal ferrant des chevaux de Saint-Pouenge, lequel devoit sa fortune au marquis de Louvois.

l'Ordre. Le duc de Bourgogne ne fit point ce jour-là ses dévotions à l'ordinaire, parce que le P. le Valois, son confesseur, tomba dangereusement malade d'une grosse fièvre continue, avec des redoublements et une fluxion de poitrine.

On vit, le même jour, le jeune marquis de Pluvault [1] paroître à la cour, après avoir été longtemps absent, à cause de l'accusation de duel qu'on avoit intentée contre lui; mais, se confiant à son innocence, il avoit pris le parti de venir se remettre à la conciergerie du palais de Paris, et enfin les juges, n'ayant prononcé contre lui qu'un plus amplement informé pendant trois mois, et ne s'étant point trouvé pendant ce temps-là de nouvelles preuves, il étoit sorti de prison, et le Roi lui avoit permis de revenir à la cour.

2 janvier. — Le 2, on sut que le comte d'Estrées avoit eu un violent accès de fièvre, mais il n'eut aucunes fâcheuses suites.

Le soir, le marquis d'Alègre eut une espèce d'attaque d'apoplexie, mais dont il se tira plus heureusement que le marquis de Rochefort.

3 janvier. — Le 3, on eut nouvelle que le duc de Brissac [2] étoit mort de maladie, à Brissac, ce qui mettoit le comte de Cossé [3], son cousin germain, en grand mouvement : car il prétendoit que la duché lui appartenoit, moyennant qu'il rachetât la terre, qui étoit saisie réellement. Il disoit qu'il avoit de l'argent comptant pour la retirer [4].

4 janvier. — Le 4, les lettres de Dantzick portoient que les Moscovites avoient déclaré la guerre à la Suède, au sujet de la Livonie, qu'ils prétendoient leur appartenir. Et, ce jour-là, le milord Jersey, conduit par le maréchal de Catinat, fit son entrée à Paris, et l'on ne trouva pas que son équipage fût assez magnifique.

5 janvier. — Le 5, la duchesse de Chaulnes mourut sur les dix heures du matin, et l'on sut qu'elle avoit fait l'abbé de Scudéry [5] son légataire universel; ce qui sentoit terriblement un

1. Gentilhomme de Bourgogne qui étoit reçu en survivance de la charge de maître de la garde-robe de Monsieur.
2. Frère de la maréchale de Villeroy.
3. Le duc de Brissac le père et le comte de Cossé le père, chevalier de l'Ordre, étoient frères.
4. Moyennant Bechameil, son beau-frère.
5. Fils de Scudéry, le faiseur de romans.

fidéi-commis pour le marquis de la Frette, son légitime héritier, mais qui étoit inhabile à lui succéder, parce qu'il étoit depuis longtemps condamné à mort pour crime de duel,

On apprit, ce jour-là, que le marquis de Villeneuve, beau-frère du marquis de Castries, étoit mort en Languedoc, où il demeuroit.

6 janvier. — Le 6, le milord Jersey, conduit par le comte de Brionne, eut sa première audience publique du Roi, dans la chambre de Sa Majesté, avec les cérémonies accoutumées. Le même jour, il alla aussi chez Monseigneur et chez toute la maison royale. Mais son audience chez la duchesse de Bourgogne donna lieu à une terrible querelle entre les duchesses et les princesses de la maison de Lorraine. Comme on avoit fait deux rangs de sièges pliants des deux côtés du fauteuil de la duchesse de Bourgogne, les duchesses, étant arrivées les premières, remplirent toutes les places du côté droit. Ensuite, quelques princesses lorraines, étant arrivées, prirent les premières places du côté gauche; après elles vint la duchesse de Rohan, qui, ne trouvant plus de place du côté des duchesses, alla s'asseoir immédiatement après la dernière princesse. Enfin la princesse d'Harcourt arriva, qui dit à la duchesse de Rohan de se ranger, pour lui faire place. La duchesse, surprise de ce compliment, lui répondit qu'elle ne savoit pourquoi elle venoit la choisir pour lui faire une insulte; mais la princesse d'Harcourt poussa tout d'un coup le siège de la duchesse hors de sa place et y plaça le sien, sur lequel elle s'assit brusquement. Cela fit un grand bruit dans l'assemblée, et ensuite dans la cour. Les ducs s'en plaignirent hautement; l'affaire fut portée au Roi; mais il ne voulut rien décider, et dit seulement que cela n'arriveroit plus.

Ce soir-là, la maréchale de la Meilleraye [1], tante du défunt duc de Brissac et du comte de Cossé, vint saluer le Roi, avec son neveu, et lui parla en sa faveur pour la duché. Le Roi répondit qu'il feroit rapporter cette affaire en sa présence, et qu'il seroit ravi de lui faire plaisir. Cela donna de grandes espérances à cette famille; mais ce n'étoit pas encore une chose faite.

7-9 janvier. — Le 7 au matin, on apprit que Villacerf le père avoit depuis deux ou trois jours envoyé au Roi la démission de

1. Sœur du défunt duc de Brissac le père.

sa commission de contrôleur général des bâtiments, et alors tous les prétendants[1] commencèrent à paroître dans de grandes inquiétudes.

L'après-dînée, le Roi alla s'établir à Marly pour trois jours; mais, la nuit suivante, un dévoiement, qui lui avoit commencé à Versailles, augmenta considérablement, de sorte qu'il ne se leva qu'à neuf heures et un quart, et que, voyant un temps très fâcheux, il ne sortit point du château de toute la journée.

Le même matin, il donna à Mansard la commission de contrôleur général des bâtiments; grande fortune pour lui, mais qu'il méritoit par son habileté et par l'assiduité prodigieuse qu'il avoit eue pour complaire au Roi, même dans les temps où sa mauvaise santé l'en devoit dispenser.

La nuit du 8 au 9 ayant été très bonne, le Roi se trouva en bonne santé, et il se promena toute la journée dans ses jardins, malgré la neige et le vent, qui étoit très violent ce jour-là. Ce fut ce jour-là qu'on lui apporta deux diamants d'une prodigieuse grosseur, dont on en estimait le plus gros plus de sept cent cinquante mille livres, mais il ne voulut pas les acheter[2].

10 janvier. — Le Roi eut la nouvelle que le Pape avoit donné les deux chapeaux qu'il gardoit depuis longtemps *in petto* à Paulucci[3], ci-devant nonce en Pologne, et à Mariggia[4].

Le même jour, le jeune Félix, contrôleur général de la maison du Roi, en survivance de son père, épousa la fille d'un riche joaillier, nommé Montarsy.

11 janvier. — Le 11, on apprit que Desmadrits, intendant de Dunkerque, y étoit mort d'apoplexie; jamais homme ne fut plus regretté que lui de tout le monde : car il étoit aimé et estimé généralement des grands et des petits, ayant su faire exactement le service du Roi, et en même temps avoir l'amitié des troupes, le cœur et la confiance des peuples.

12 janvier. — Le 12, l'archevêque de Paris eut une très

1. On nommoit entre autres le marquis de Beringhen, premier écuyer, le contrôleur général de Pontchartrain, l'intendant le Pelletier et Mansard.
2. Disant qu'il n'avoit pas d'argent. Il en mettoit pourtant une belle quantité en bâtiments et en jardins et fontaines à Marly.
3. Il avoit été nonce en Pologne. C'étoit pour attendre son retour à Rome que le Pape avoit gardé si longtemps ces deux chapeaux *in petto*.
4. Il étoit archevêque de Florence, et le Pape fit passer devant toute la dernière promotion.

longue conférence avec le Roi, dans son cabinet, et on sut ensuite que certain libelle qu'on avoit fait contre lui seroit brûlé à Paris par la main du bourreau[1].

Ce jour-là, le marquis de Rochefort se fit transporter de Versailles à Paris en litière, et la maréchale, sa mère, eut permission du Roi de l'accompagner aux eaux de Bourbon.

Ce fut encore le même jour que la marquise de Châtillon[2], première dame d'atour de Madame, eut une violente attaque d'esquinancie. Elle fut confessée brusquement et saignée plusieurs fois; mais elle n'en eut que la peur.

Le même jour aussi, le Roi commença à voir son régiment des gardes suisses par garde, c'est-à-dire les deux compagnies qui montoient la garde chez lui, et les deux qui descendoient : ce qu'il faisoit pour engager les capitaines à rétablir parfaitement leurs compagnies, que la guerre avoit rendues moins belles. Mais ce qui rendit ce jour-là le plus fameux fut l'emportement qui échappa au duc de Berry contre le marquis de Rasilly, son sous-gouverneur. Le duc de Bourgogne, le duc d'Anjou et le duc de Berry étoient allés à une battue dans la garenne de Sèvres; et, comme ils y tiroient des lapins, le duc de Berry en tira un qui alloit du côté du duc de Bourgogne; son coup effleura ce prince, et quelques personnes qui étoient auprès de lui reçurent des grains de plomb. Le marquis de Rasilly, suivant le devoir de sa charge, avertit le duc de Berry de prendre garde à ne plus tirer les lapins qui iroient du côté du duc de Bourgogne, lui remontrant qu'il avoit pensé le blesser; mais la chaleur de la chasse emportant le duc de Berry, il coucha en joue un lapin qui alloit droit au duc de Bourgogne : ce que le marquis de Rasilly ayant vu, il saisit son fusil et le lui ôta. Alors le duc de Berry se jeta contre terre, se voulant frapper avec une pierre, et dit des injures atroces au marquis de Rasilly, lequel, sans perdre

1. [Ce livre, intitulé : *Problème ecclésiastique proposé à M. l'abbé Boileau de l'archevêché, à qui l'on doit croire, de messire Louis-Antoine de Noailles, évêque de Châlons, en 1695, ou de messire Louis-Antoine de Noailles, archevêque de Paris, en 1696*, est attribué au P. Doucin, Jésuite. (Note des éditeurs de Dangeau.) — *E. Pontal.*]

2. On ne l'appeloit que Mme de Châtillon; mais il a bien fallu lui donner ici le titre de marquise, parce que sa belle-sœur, femme de l'aîné, s'appeloit la comtesse de Châtillon. Le mari de celle-ci étoit premier gentilhomme de la chambre de Monsieur.

son sang-froid, dit au duc de Berry qu'il l'alloit faire rentrer dans son carrosse et le ramener à Versailles. Le jeune prince, plus en colère que jamais, le menaça terriblement; mais le sous-gouverneur tint bon, l'obligea de remonter dans son carrosse et le ramena à Versailles, où il alla sur-le-champ rendre compte au duc de Beauvillier de ce qui s'étoit passé. Le duc trouva la chose assez grave pour en informer le Roi au plus tôt, et l'alla trouver chez la marquise de Maintenon. Comme personne n'y alloit à ces heures-là sans y être appelé, le Roi crut d'abord qu'il étoit arrivé quelque accident à quelqu'un des princes. Le duc de Beauvillier le désabusa, et, lui ayant compté ce qui venoit d'arriver, le Roi en fut dans une très grande colère, et ordonna que le duc de Berry fût resserré dans sa chambre en une prison fort étroite, sans qu'il fût permis à personne de lui parler qu'au duc de Beauvillier et au marquis de Rasilly, et qu'il n'en sortît chaque jour que pour aller entendre la messe [1], sans être accompagné ni de gardes, ni d'aucuns officiers, mais de son seul sous-gouverneur, comme un simple particulier.

13 janvier. — Le 13, on sut qu'il n'y auroit point de bals magnifiques, comme on l'avoit résolu, et on attribua cela au peu de danseuses qu'il y avoit [2], la plupart de celles qui avoient été nommées s'étant fait excuser, et le Roi aimant mieux qu'il n'y eût point de bals, que de les voir sans magnificence, à cause de la quantité d'étrangers qui étoient alors à Paris.

Ce jour-là, la comtesse de Jersey [3], ambassadrice d'Angleterre, eut ses audiences chez la duchesse de Bourgogne et chez les autres princesses, et prit le soir possession du tabouret au souper du Roi. Le même jour, on sut que le Roi, à la prière du marquis de Barbezieux, et du consentement du comte de Pont-

1. Ce fut ce qui le toucha le plus dans le châtiment que le Roi imposa de se voir dénué des marques de son rang.

2. D'autres gens disoient que, pendant le dernier voyage de Marly, la duchesse de Bourgogne ayant soupé avec ses dames du palais, quelques-unes avoient proposé de faire venir des violons, qu'on avoit fait venir effectivement, et qu'après avoir dansé, quelques domestiques de la princesse étoient venues chez elle en masque, où on les avoit introduites, et qu'insensiblement il y étoit venu une grande quantité d'assez vilains masques, sans qu'il fût au pouvoir de la duchesse du Lude de s'y opposer, et que c'étoit pour cette petite jeunesse que le Roi avoit interdit les bals publics à la duchesse de Bourgogne, néanmoins sous un autre prétexte.

3. C'étoit une femme bien faite et bien raisonnable.

chartrain [1], avoit nommé Barentin [2], maître des requêtes, pour l'intendance de Dunkerque.

Le soir, la duchesse de Nemours eut une audience du Roi, qui avoit été précédée de deux autres, dans lesquelles elle lui avoit demandé permission d'aller à Neufchâtel, et l'on sut que le Roi l'avoit fort exhortée à la paix. En même temps, le prince de Conti demanda aussi au Roi la permission d'aller à Neufchâtel, et le Roi, en la lui accordant, lui recommanda de bien vivre avec la duchesse de Nemours. En même temps, le prince envoya le chevalier d'Angoulême [3] à Neufchâtel, avec ordre de lui dépêcher un courrier dès qu'il verroit les choses bien disposées pour sa réception.

14 janvier. — Le 14, le célèbre le Nôtre [4] eut l'agrément du Roi pour donner sa charge de contrôleur des bâtiments à son neveu Desgauts qu'il avoit formé, et qui étoit habile homme pour les jardinages. On sut aussi que le Roi avoit rétabli le conseil des bâtiments, qui devoit être composé de Mansard comme chef, des trois intendants et des trois contrôleurs, et que chacun seroit responsable de son département. Ce jour-là, le P. le Valois fut si mal qu'on crut qu'il ne passeroit pas la nuit.

15 janvier. — Le 15, le Roi donna une nouvelle pension de quinze mille livres à Villacerf le père, et à son fils l'appartement de l'abbé de Castries, qui étoit adossé à la salle où se

1. Dans la fondation, tous les intendants étoient maîtres des requêtes. Le marquis de Louvois, qui pouvoit tout alors, y avoit, sous le bon plaisir du Roi, établi quelques-uns qui étoient de ses créatures et qui n'avoient d'autre caractère que d'avoir été commissaires. De cette nature étoient : Charruel en Lorraine, la Grange en Alsace, la Goupillière sur la Sarre, Desmadrits à Dunkerque. Mais dans la suite, comme ces sortes d'intendants ne répondoient qu'au secrétaire d'État de la guerre, les contrôleurs généraux les sapèrent par le fondement, et firent connoître au Roi qu'il étoit dangereux de nommer des intendants qui n'eussent aucun caractère de judicature ; et ainsi il ne nomma plus que des maîtres des requêtes ou des présidents, comme par exemple le comte d'Albaret, qu'il envoya en Roussillon.

2. Son père étoit frère de la marquise de Bois-Dauphin, mère de la marquise de Louvois, qui étoit mère du marquis de Barbezieux, et d'ailleurs il étoit homme de mérite, quoique assez jeune.

3. Son premier gentilhomme de la chambre, qui avoit été employé à une semblable négociation.

4. C'étoit le premier qui avoit inventé le bon goût pour les jardins, ayant fait tous ceux de Versailles, de Saint-Cloud et de Meudon, avant qu'il appartînt au Roi.

tenoit la table de la duchesse de Bourgogne; au lieu duquel le Roi donna à cet abbé l'appartement du défunt duc de Chaulnes.

16 janvier. — Le 16, Mansard prêta serment entre les mains du Roi dans son cabinet, et donna trois cents louis d'or aux officiers de la chambre pour leur droit de serment[1].

On sut, ce jour-là, que, la prison paroissant dure au duc de Berry, et ce prince ne sachant combien elle dureroit, sa première fierté avoit commencé à mollir, qu'il avoit beaucoup pleuré, et parlé en termes également éloquents, tendres et respectueux pour le Roi : ce qui faisoit espérer que Sa Majesté lui pardonneroit.

Ce fut aussi ce jour-là que le Roi dit au duc de Chevreuse qu'il avoit donné à sa fille, la marquise de Lévis, l'appartement de l'archevêque de Cambrai, et qu'il l'avoit fait rayer sur l'état pour ses appointements de précepteur du duc de Bourgogne, dont il lui avoit fait défense de prendre à l'avenir la qualité. Le duc de Chevreuse eut peine à se remettre, en apprenant du Roi même le malheur de son ami, et n'eut pas plus de force qu'il lui en falloit pour remercier le Roi de la grâce qu'il faisoit à sa fille. Le Roi accorda encore ce jour-là la charge de garde de ses tableaux à un peintre, nommé Bailly, avec cinq cents écus de gages.

17 janvier. — Le 17, le prince de Conti prit congé du Roi pour aller se tenir prêt à partir, dès que le courrier du chevalier d'Angoulême seroit arrivé, et la duchesse de Nemours prit aussi congé du Roi le même jour; mais elle revint deux jours après et eut encore une audience de Sa Majesté.

On sut, ce jour-là, que le duc de Chartres partiroit le lendemain de la Chandeleur, pour aller à Nancy voir sa sœur, la duchesse de Lorraine, qui étoit effectivement grosse.

18 janvier. — Le 18, Monseigneur envoya chercher le duc de Berry et lui parla avec toute l'autorité et toute la sagesse

1. Quand un officier prêtoit le serment entre les mains du Roi, il devoit une certaine somme aux officiers de sa chambre, qui la partageoient entre eux, et le premier valet de chambre en avoit la plus grosse part. Autrefois un homme qui donnoit trois cents pistoles passoit pour magnifique; mais alors on avoit mis son honneur à en donner jusqu'à cinq et six cents, et le comte de Toulouse en avoit donné mille pour son serment de gouverneur de Bretagne. Pour Mansard, il fit bien de n'en donner pas davantage.

d'un grand prince et d'un véritable père. Ensuite on le mena chez le Roi, qui lui parla dans un de ses petits cabinets secrets, en présence du seul duc de Beauvillier. Il lui parla avec son sang-froid ordinaire, et lui fit connoître toute l'étendue et les conséquences de sa faute en termes très forts; et, pour réparation, il ordonna qu'il n'iroit point à la chasse de tout l'hiver.

Le soir, il y eut un petit bal chez le maréchal de Noailles, qui commença à minuit, et qui étoit fait pour le duc et la duchesse de Bourgogne; mais les hommes n'avoient pas permission d'y entrer; et le seul maréchal de Noailles avec le duc de Beauvillier et le marquis de Saumery en furent témoins. Le fils et les gendres du maréchal n'eurent pas ce privilège.

On apprit, ce jour-là, que les colonels réformés serviroient un mois tous les ans, qui seroit le mois de juin.

19 janvier. — Le 19, le Roi, sur la prière du comte de Marsan, agréa que le jeune marquis de Seignelay [1], reçu en survivance de la charge de maître de la garde-robe dont étoit revêtu le marquis de la Salle, serviroit dorénavant le Roi en son absence.

21 janvier. — Le 21, on sut que le Roi avoit fait mettre Mesmin au Fort l'Evêque, où on lui pourroit peut-être faire son procès. C'étoit ce même commis de Villacerf, qui, ayant été accusé de malversation, avoit, malgré Villacerf, demandé et obtenu des commissaires du Roi, lesquels l'avoient d'abord convaincu des faits dont on l'accusoit, et ensuite, la pelote grossissant, on en avoit trouvé plusieurs autres qui avoient obligé Villacerf [2], pour sa propre justification, de demander qu'on l'arrêtât et qu'on l'interrogeât pour connoître la vérité de sa conduite.

Ce jour-là, le Roi alla s'établir à Marly avec la duchesse de Bourgogne et sa petite cour, pour quatre jours, et Monseigneur alla s'établir à Meudon avec les princesses pour le même temps. Et comme on seroit peut-être bien aise de connoître comment

1. Le comte de Marsan étoit son beau-frère, ayant épousé la veuve du défunt marquis de Seignelay, secrétaire d'Etat ; laquelle après la mort de son mari avoit donné au marquis de la Salle cent mille écus, pour consentir que le Roi donnât à son fils la survivance de la charge de maître de la garde-robe.

2. Toute sa famille le pressa de le faire, afin de faire voir qu'il n'avoit point eu de part à la mauvaise conduite de Mesmin, qu'il aimoit fort, comme en effet il étoit incapable d'aucun soupçon de friponnerie.

la cour se gouvernoit alors pour ces sortes de voyages particuliers, on mettra ici la liste des gens qui furent ce jour-là nommés pour Marly, suivant le même ordre où ils se trouvèrent dans la liste arrêtée par le Roi : car il les faisoit lui-même, et puis Bontemps les faisoit copier, pour les donner à tous ceux qui devoient les avoir.

Liste [1].

Le Roi.
Mme la duchesse de Bourgogne.
Mme de Maintenon.
Mme la duchesse du Lude [2].
Mme de Nogaret [3].
Mme de Montgon [4].
Mme d'Heudicourt [5].
Mme de Mailly [6].
Mme Dangeau [7].
Mme d'O [8].

1. Les qualités ni les rangs ne sont point observés dans cette liste, et les noms y sont mis de la manière et dans l'ordre qu'il plaisoit au Roi de les mettre dans son mémoire.
2. Dame d'honneur de la duchesse de Bourgogne.
3. Elle étoit sœur du marquis de Biron et veuve du marquis de Nogaret, fils du comte de Calvisson, lieutenant général pour le Roi en Languedoc, et à Marly, pendant ce voyage solitaire, comme dame du palais.
4. Fille du marquis d'Heudicourt, femme du marquis de Montgon, maréchal de camp et inspecteur de cavalerie, et à Marly comme dame du palais.
5. Femme du marquis d'Heudicourt, grand louvetier de France, et à Marly pour tenir compagnie à la marquise de Maintenon, par privilège particulier, étant la seule des femmes qui y fût pendant ce voyage sans avoir de charges auprès de la duchesse de Bourgogne.
6. Sœur du marquis de Saint-Hermine, parent de la marquise de Maintenon, et à Marly comme dame d'atour de la duchesse de Bourgogne; son mari étoit maréchal de camp.
7. De la maison de Levenstein en Allemagne, qui prétend être la même que la maison Palatine; son mari étoit chevalier de l'Ordre, chevalier d'honneur de la duchesse de Bourgogne et gouverneur de Touraine; et elle étoit à Marly comme dame du palais.
8. Fille de Guilleragues, secrétaire du cabinet et ambassadeur à la Porte. Son mari étoit capitaine de vaisseau, ci-devant gouverneur du comte de Toulouse, et alors son premier gentilhomme de la chambre. Elle étoit à Marly comme dame du palais.

Mme la comtesse de Roucy [1].
Mme la comtesse d'Estrées [2].
Mme du Châtelet [3].
Mme la comtesse d'Ayen [4].
Mlle Nanon [5].
Mme Quentin [6].
Monsieur le Prince [7].
M. le duc du Maine.
M. de Bouillon [8].
M. le maréchal de Boufflers [9].
M. le Grand [10].
M. le Premier [11].
M. de Torcy [12].
M. le grand prévôt [13].
M. le duc de Gesvres [14].

1. Fille de la duchesse d'Arpajon. Son mari étoit maréchal de camp, capitaine lieutenant des gendarmes Écossois, et de la maison de la Rochefoucauld: elle étoit à Marly comme dame du palais.

2. Troisième fille du maréchal de Noailles. Son mari étoit vice-amiral, et elle étoit à Marly comme dame du palais.

3. Fille aîné du défunt maréchal de Bellefonds. Son mari étoit brigadier de cavalerie, maréchal de Lorraine né, et elle étoit à Marly comme dame du palais.

4. Nièce de la marquise de Maintenon. Son mari étoit fils aîné du duc de Noailles et mestre de camp de cavalerie. Elle étoit à Marly comme dame du palais.

5. Gouvernante de la comtesse d'Ayen, parce qu'elle étoit encore très jeune.

6. Première femme de chambre de la duchesse de Bourgogne, dont le mari étoit premier valet de la garde-robe du Roi. Il y avoit encore bien d'autres femmes de chambre, mais on ne daignoit pas les mettre sur la liste.

7. Le prince de Condé, qu'on nommoit tout court Monsieur le Prince, comme étant premier prince du sang. Il étoit d'ailleurs grand maître de la maison du Roi.

8. Grand chambellan de France.

9. Colonel du régiment des gardes.

10. Le comte d'Armagnac, qu'on appeloit tout court Monsieur le Grand, parce qu'il étoit grand écuyer de France.

11. Le marquis de Beringhen, qu'on appeloit tout court Monsieur le Premier, parce qu'il étoit premier écuyer de la petite écurie du Roi.

12. Secrétaire d'État: il n'eût pas été absolument nécessaire à Marly, mais le Roi l'y menoit parce qu'il avoit à tout moment besoin de lui pour les affaires étrangères, quoique d'ailleurs les ministres eussent congé pour ces quatre jours.

13. Le marquis de Sourches.

14. Premier gentilhomme de la chambre en année.

M. de la Rochefoucauld [1].
M. le marquis de la Salle [2].
M. le marquis de Gesvres [3].
M. le marquis de Courtenvaux [4].
M. le cardinal de Coislin [5].
M. de la Chaise [6].
M. Fagon [7].
M. le comte de Toulouse.
M. de Cavoye [8].
M. de Chamlay [9].
M. le marquis de Villacerf [10].
M. de Barbezieux [11].
M. Mansard.
M. de Livry [12].

1. Grand maitre de la garde-robe.
2. Maitre de la garde-robe en année.
3. Survivancier de son père le duc de Gesvres; et il fut le seul survivancier qui fût admis au voyage, parce que son père, étant fort vieux, ne pouvoit pas faire ses fonctions le soir, et que les autres gentilshommes de la chambre n'avoient pas permission de venir à Marly ce jour-là.
4. Capitaine des Cent-Suisses de la garde.
5. Premier aumônier du Roi.
6. Capitaine des gardes de la porte.
7. Premier médecin.
8. Grand maréchal des logis.
9. Employé pour les affaires secrètes : ce qui lui donnoit depuis plusieurs années le droit de venir toujours à Marly.
10. Premier maître d'hôtel de la duchesse de Bourgogne. Il étoit à ce voyage le seul homme qui fût sans fonction, sa maîtresse ne tenant point de table à Marly ; mais, dès le commencement, son père lui avoit procuré cet avantage.
11. Secrétaire d'État de la guerre, qui travailloit tous les soirs avec le Roi chez la marquise de Maintenon.
12. Premier maître d'hôtel du Roi.

Il faut remarquer qu'on avoit oublié sur cette liste le maréchal de Noailles, capitaine des gardes en quartier, et le comte de Tessé, premier écuyer de la duchesse de Bourgogne. Le duc du Maine et le comte de Toulouse y étoient comme enfants du Roi. Le premier avoit avec lui Crécy, son premier écuyer ; le second avoit avec lui le marquis d'O, son premier gentilhomme de la chambre, et de Relingue, son premier écuyer. D'ailleurs le marquis de Dangeau étoit aussi à Marly, comme chevalier d'honneur de la duchesse de Bourgogne, et comme y ayant sa femme : car tous les maris des femmes que le Roi menoit à Marly avoient droit d'y venir, et sur ce pied le comte de Mailly, le comte de Roucy, le comte d'Estrées, le marquis du Châtelet et le comte d'Ayen y étoient pendant ce voyage. Tous les autres que nous avons marqués sur la liste y étoient pour la fonction de leurs charges, comme nécessaires pour le service actuel, et de

21 janvier. — Le 21, l'évêque d'Aire[1] prêta serment entre les mains du Roi à l'évangile de la messe, en la manière accoutumée.

On sut, ce jour-là, que le chevalier de Coislin étoit beaucoup plus mal; que la dernière hémorragie qu'il avoit eue lui avoit fait enfler considérablement les jambes, et que son frère, le cardinal, avoit quitté Marly pour s'en aller à Versailles lui rendre tous les offices d'un bon frère.

22 janvier. — Le 22, on apprit que, le jour précédent, le marquis de Montchevreuil[2] avoit eu de grandes attaques de vapeurs, qui pouvoient passer pour une légère attaque d'apoplexie, principalement à un homme qui en avoit déjà eu deux, mais qu'il étoit en meilleur état.

23 janvier. — Le 23, le Roi alla courre le cerf en carrosse dans la forêt de Marly; et ce fut pour cette chasse que la duchesse de Bourgogne parut pour la première fois en habit d'homme, c'est-à-dire en justaucorps rouge avec la coiffure de chasseuse; et tout le monde trouva que cet habit lui alloit parfaitement bien, et beaucoup mieux qu'à la comtesse d'Ayen et à la comtesse d'Estrées, qui étoient habillées de même.

24 janvier. — Le 24, on apprit que l'abbé de Choiseul-Beaupré[3] étoit mort à Paris de la petite vérole chez son oncle, le maréchal de Choiseul.

25 janvier. — Le 25, on sut que le marquis d'Alègre avoit eu encore une attaque du même mal qu'il avoit eu quelque temps auparavant à Versailles, mais qu'il s'en portoit mieux. En ce temps-là, la duchesse de Bourgogne étant tombée malade, et la princesse douairière de Conti étant incommodée de la poitrine, cela fit différer un grand bal qu'on avoit résolu pour le 28.

Le même jour, le vieux Chamarande[4], jadis premier valet de

ce nombre étoient encore Bontemps, premier valet de chambre du Roi et gouverneur de Versailles et de Marly, et son fils aîné, qui étoit reçu en survivance de sa charge, et bien d'autres officiers qu'on ne mettoit jamais sur les listes.

1. Frère de d'Armenonville, intendant des finances et trésorier de la Sainte-Chapelle de Paris.

2. Chevalier de l'Ordre et capitaine de Saint-Germain-en-Laye.

3. Son père, le marquis de Beaupré, étoit un des meilleurs officiers de cavalerie que le Roi eût jamais eus. Il étoit cousin germain du maréchal de Choiseul.

4. C'étoit un gentilhomme de Lyonnois. Il avoit pour fils le marquis de Chamarande, brigadier d'infanterie et très galant homme.

chambre du Roi, et depuis peu premier maître d'hôtel de madame la Dauphine, mourut à Versailles d'une goutte remontée, étant âgé de près de quatre-vingts ans, dont il en avoit passé les quinze derniers presque sans sortir de la chambre, et avec de cruelles incommodités. Il fut regretté de tous les courtisans de l'ancienne cour, qui avoient souvent éprouvé combien son esprit étoit pénétrant, et combien son cœur étoit bien placé.

26 janvier. — Le 26, l'archevêque de Paris vint à Versailles faire l'information de vie et mœurs du duc de Berry, pour sa réception dans l'Ordre du Saint-Esprit, et le Roi donna au maréchal de camp Magnac [1] le bailliage d'Ensisheim [2], qui vaquoit par la mort de Desmadrits, et y ajouta, en le donnant, des termes qui valoient mieux que le présent, quoiqu'il fût de quatre mille livres de rente.

27 janvier. — Le 27, on sut que le borgne Vizé [3], ci-devant lieutenant des gardes du corps et maître d'hôtel ordinaire de la Reine, étoit mort à Paris, et que le Roi avoit conservé à sa femme trois mille livres de pension des six mille qu'il avoit eus. Le Roi donna aussi, ce jour-là; une augmentation de six cents livres de pension à du Bois [4], l'un des huissiers de sa chambre, qui la méritoit bien et quelque chose de mieux. On sut encore que Milon [5], maître des requêtes et intendant du prince de Conti, avoit eu une faiblesse de quatre heures, qui avoit fait dire à tout le monde qu'il étoit mort; mais que cependant il se portoit mieux.

28 janvier. — Le 28, on apprit que Bossuet [6], frère de l'évêque de Meaux, ci-devant maitre des requêtes et intendant de Soissons, étoit tombé en apoplexie; l'évêque, qui étoit à Versailles, y courut en diligence; mais il le trouva mort.

Ce jour-là, on sut que le comte de Chavagnac [7], cornette des

1. Frère cadet de défunt Arnolphini maréchal de camp, dont le père avoit montré au Roi à monter à cheval.
2. Petite ville d'Alsace.
3. Il étoit borgne d'un coup de sabre, et c'étoit en son temps un officier de grande réputation.
4. Il avoit été longtemps capitaine d'infanterie et ingénieur. Il étoit très brave homme. Outre cela, il étoit le doyen de tous les huissiers de la chambre, et avoit eu cette charge de son père.
5. Il étoit originaire de Tours et très honnête homme.
6. Ils étoient de Dijon.
7. Gentilhomme d'Auvergne.

chevau-légers de Monsieur, avoit acheté du marquis de Broon[1] la moitié de la charge de premier écuyer de Madame.

30 janvier. — Le 30, la duchesse de Nemours, qu'on croyoit partie pour Neufchâtel, reparut à la cour, et le bruit couroit que le prince de Conti, qui y étoit allé, trouveroit des corps de troupes assemblés pour s'opposer à ses desseins.

Ce jour-là, le chevalier de Coislin, dont on désespéroit depuis quelque temps, commença à se porter un peu mieux; mais cet heureux état ne fut pas de longue durée.

31 janvier. — Le 31, le Roi fit arrêter, par un exempt de la prévôté de son hôtel, un Italien, nommé le comte Galeazzo Bozelli[2], qui étoit arrivé depuis peu à la cour avec son fils, lequel eut le même sort que son père. Ils furent tous deux conduits à la Bastille, après que le père eut fait diverses petites tentatives pour se sauver. On ne savoit pas trop bien le sujet de sa détention, et l'on disoit seulement que c'étoit un homme qui s'étoit rendu redoutable, dans toute l'Italie, par ses fréquents assassinats, et, dès qu'il fut arrivé à la cour, il s'en vanta, comme il auroit pu faire s'il eût gagné des batailles; mais, outre cela, on croyoit qu'il y avoit encore quelque raison d'État qui avoit obligé le Roi de le faire arrêter.

Le bruit couroit, en ce temps-là, que l'Empereur vouloit donner une de ses filles au duc de Berry pour le faire roi d'Espagne[3], et que les Suisses et le cercle de Souabe faisoient instances pour obliger l'Empereur à consentir qu'on rasât Brisach; que le Roi offroit de le faire raser à ses dépens, et, en même temps, de faire raser aussi tous les ouvrages qu'il avoit conservés en cet endroit dans l'île et en deçà du Rhin, et de ne faire point fortifier le nouveau Brisach, comme il en avoit le dessein.

1. Gentilhomme de Normandie qui étoit tout perclus de goutte. Sa femme ne vouloit pas qu'il vendît toute la charge, afin de se garder un rang, et il céda seulement la moitié des appointements à Chavagnac pour faire la charge à sa place.

2. Il étoit de la ville de Bergame dans l'État de Venise. La République l'avoit banni de ses États pour un assassinat, et il étoit pour le même sujet banni des États du Pape et de ceux du roi d'Espagne.

3. Ne voulant peut-être pas souffrir que le duc de Bavière, voisin de ses États héréditaires, s'agrandît si fort, ou peut-être présentant ce leurre à la France pour l'empêcher de favoriser le duc de Bavière, pendant que de son côté il feroit des brigues pour profiter de toute la dépouille du roi d'Espagne.

FÉVRIER 1699.

1er février. — Le premier de février, le comte de Choiseul, capitaine de cavalerie, vint demander au Roi la permission d'épouser Mlle de Villars, ce qui lui fut accordé sans peine.

Ce jour-là, le Roi donna au marquis de Tracy, enseigne de ses gardes du corps, une pension de deux mille livres sur l'ordre de Saint-Louis, qu'il avoit bien méritée par ses belles actions et par ses grandes blessures.

2 février. — Le 2, le Roi tint chapitre de son Ordre dans son cabinet; on y apporta les preuves du duc de Berry, et après qu'il eut été reçu, il marcha en cérémonie avec l'habit de novice, gardant son rang de Fils de France [1]. Ensuite se fit la procession de la Chandeleur, dans la cour du château, et l'archevêque de Paris, qui officioit en qualité de commandeur de l'Ordre, y distribua un grand nombre de bénédictions [2]. Ensuite il chanta la messe, à la fin de laquelle le duc de Berry, conduit par Monsieur et par le duc d'Anjou, fit les révérences de cérémonie; après que le marquis de Torcy, trésorier de l'Ordre, eut fait celle de prévôt pour l'absence du comte d'Avaux, qui avoit cette charge et étoit encore en Suède, et du marquis de Châteauneuf, greffier de l'Ordre, qui avoit la goutte. Ensuite le Roi mit le grand manteau au nouveau chevalier, qui revint avec les autres en cérémonie à l'appartement du Roi, marchant toujours dans son même rang.

3 février. — Le 3, on sut que le Roi avoit établi pour les pauvres un impôt sur l'opéra et sur la comédie; c'est-à-dire qu'à l'avenir on devoit payer sept livres pour les places dont on ne

1. Tous les chevaliers du Saint-Esprit, de quelque rang qu'ils soient, le jour qu'ils sont reçus, marchent en habit de novice immédiatement après les officiers de l'Ordre : c'est-à-dire immédiatement devant le dernier des chevaliers profès. Les plus grands en dignité marchent les plus près du Roi. Il n'y a que les Fils de France et les princes du sang qui ont le privilège de ne point perdre le rang de leur naissance étant novices. Les ducs, après avoir fait profession, reprennent le rang de leurs duchés, et marchent dans une place plus honorable que les autres ducs plus anciens dans l'Ordre et moins anciens en duché.

2. Il officioit comme commandeur de l'Ordre, et donnoit les bénédictions comme archevêque diocésain, car les autres archevêques et les évêques qui officioient comme commandeurs de l'Ordre à la procession de la Chandeleur ne donnoient point de bénédictions.

payoit que cinq livres, et à proportion pour les autres places moins bonnes et pour le parterre.

4 février. — Le 4, le Roi alla s'établir pour trois jours à Marly, où il devoit y avoir plusieurs mascarades pour divertir le duc et la duchesse de Bourgogne, lesquels néanmoins n'y devoient pas coucher. En effet, ils y vinrent avec leur cour sur les sept heures du soir; le Roi se mit à table à neuf heures; et comme il falloit faire trois grandes tables, et que la chambre où il mangeoit étoit trop petite, il en fit sortir tout le monde, jusqu'au comte de Toulouse et au duc de Vendôme, et n'y voulut voir que les officiers nécessaires pour le service. Aussitôt après la fin du souper, il passa dans son salon, où le bal commença un moment après, et fut ouvert par le duc et la duchesse de Bourgogne. On dansa en habit ordinaire [1] jusqu'à minuit, et, dès qu'il fut sonné, Monseigneur, les trois princes et plusieurs autres hommes et femmes s'allèrent masquer et revinrent dans le salon, où l'on dansa jusqu'à une heure; alors le duc et la duchesse de Bourgogne et leur cour prirent congé du Roi, pour s'en retourner à Versailles, et le Roi alla se coucher. Mais, pour mieux connoître la différence de ce voyage de Marly, qui étoit à peu près conforme aux voyages qu'on y faisoit ordinairement, d'avec le voyage précédent, qui étoit particulier, on mettra ici la liste de celui où l'on étoit alors.

LISTE.

Le Roi.
Monseigneur.
Monsieur.
Madame.
M. le duc de Chartres.
Mme la duchesse de Chartres.
Mme la duchesse.
Mme la princesse de Conti.
Mme de Maintenon.
Mlle de Lillebonne.
Mme la princesse d'Harcourt.
Mme la comtesse de Grammont.

1. C'est-à-dire avec les mêmes habits qu'on portoit ordinairement à la cour, sans autre ajustement.

Mme de Châtillon [1].
Mme de Châteautiers [1].
Mme de l'Aigle [2].
Mme d'Urfé [3].
Mlle de Melun.
Mme la duchesse de Beauvillier.
Mme la duchesse de Chevreuse.
Mme la duchesse de Valentinois.
Mme d'Armagnac.
Mlle d'Armagnac.
Mme la duchesse de Villeroy.
Mme la maréchale de Villecroy.
Mme la marquise de la Vallière.
Mme la duchesse de Guiche.
Mme la maréchale d'Estrées.
Mlle de Tourbes [4].
Mme d'Heudicourt.
Mme de Castries [5].
Mme la marquise de Torcy.
Mme de Beringhen.
Monsieur le Prince.
Monsieur le Duc.
M. le duc du Maine.
M. le comte de Toulouse.
M. le duc de Vendôme.
M. le grand prieur.
M. le duc de Trémoïlle.
M. le maréchal de Boufflers.
M. le comte de Marsan.
M. le duc de Bouillon.
M. le chevalier de Lorraine.
M. le Grand.
M. le comte de Brionne.

1. Dames d'atour de Madame.
2. Dame d'atour de la duchesse de Bourbon.
3. Dame d'atour de la princesse douairière de Conti.
4. Seconde fille du maréchal d'Estrées, dont l'aînée étoit mariée au marquis de Courtenvaux.
5. Dame d'atour de la duchesse de Chartres. Son mari étoit chevalier d'honneur de cette princesse.

M. le prince Camille.
M. de Tourville.
M. le maréchal de Catinat.
M. le duc de Gesvres.
M. le duc de la Rochefoucauld.
M. le duc de Lauzun.
M. le marquis de la Salle.
M. le marquis de Courtenvaux.
M. le marquis de Gesvres.
M. le grand prévôt [1].
M. Fagon.
M. le marquis de la Chaise.
M. de la Rongère [2].
M. d'O.
M. de Cavoye.
M. de Chamlay.
M. le duc de Gramont.
M. le comte d'Ayen.
M. de Barbezieux.
M. Mansard.
M. de Livry.
M. de Langlée.
M. de Sainte-Maure.
M. l'abbé de Lignerac [3].
M. marquis de la Chastre.
M. le comte d'Estrées [4].
M. le marquis d'Antin.
M. de Cayeux [5].

5 février. — Le 5, le duc de Bourbon fut attaqué de fièvre, quoique, le soir précédent, il eût dansé comme les autres.

Ce jour-là, il y eut encore un autre bal tout pareil à celui du jour précédent.

1. C'étoit alors le marquis de Sourches.
2. Chevalier d'honneur de Madame.
3. Ils étoient (*les trois derniers et le marquis d'Antin*) de tous les voyages de Marly sur le pied de joueurs, mais non pas de ceux qu'on faisoit pour la duchesse de Bourgogne.
4. Ils étoient (*les deux derniers*) à ce voyage sur le pied de danseurs.
5. Premier gentilhomme de la chambre du duc de Chartres.

6 février. — Le 6, la fièvre du duc de Bourbon continuant malgré la saignée, ce prince se fit porter à Versailles.

Le soir, le roi et la reine d'Angleterre vinrent à Marly; le troisième bal commença sur les huit heures du soir, et les rois ne se mirent à table qu'à onze heures. Le souper dura jusqu'à minuit, après lequel Leurs Majestés Angloises s'en retournèrent à Saint-Germain, et le duc et la duchesse de Bourgogne à Versailles, comme ils avoient fait les soirs précédents.

7 février. — Le 7, au retour du Roi à Versailles, on apprit que la fièvre du duc de Bourbon avoit duré cinquante-quatre heures, mais qu'elle étoit finie, et qu'on espéroit qu'elle ne reviendroit plus.

8 février. — Le 8, sur les bruits qui avoient couru qu'il y avoit dix millions de cachés dans la maison du défunt chancelier le Tellier, sa famille souhaita que le Roi y envoyât un commissaire pour en faire la visite, et Sa Majesté nomma Chamillart, intendant des finances, qui eut ordre de s'y transporter.

9 février. — Le 9, le Roi prit médecine à son ordinaire, et l'on apprit l'une des plus importantes nouvelles qui eût pu arriver en Europe. Ce fut celle de la mort du prince électoral de Bavière, âgé de six à sept ans, lequel mourut assez brusquement, après quatre jours d'une maladie qui n'avoit pas paru fort violente. Le public raisonna beaucoup sur cette mort, et on ne manqua pas d'en accuser trop légèrement le conseil de l'Empereur. Mais ce qu'on disoit de plus certain étoit que, comme la plupart des puissances de l'Europe avoient consenti à voir ce jeune prince élevé à la monarchie d'Espagne, et qu'il sembloit que ce fût un tempérament pour ôter tout sujet de guerre, on alloit retomber dans les mêmes inconvénients qui paraissoient assoupis. Ce jour-là, Chamillart vint assurer le Roi qu'il n'avoit trouvé aucun trésor chez la chancelière le Tellier, et l'on convint avec raison, qu'un avis donné par la veuve d'un maçon qui disoit avoir travaillé autrefois à faire cette cache n'étoit pas un fondement assez fort pour pouvoir assurer des conjectures un peu raisonnables.

11 février. — Le 11, on disoit que le duc de Richelieu traitoit un troisième mariage avec Mlle d'Harville[1].

Ce jour-là, le roi alla dîner à Meudon avec la duchesse de Bour-

1. Fille du frère cadet du marquis de Palaiseau.

gogne et la princesse de Conti, et, le soir, Saint-Olon vint lui faire la révérence, et lui apprit que l'ambassadeur de Maroc étoit arrivé le soir précédent à Paris. Il n'avoit jamais voulu consentir à traiter la paix à Brest, et, ayant toujours soutenu que ses ordres portoient expressément de traiter avec le Roi, on avoit été obligé de le faire venir à Paris.

12 février. — Le 12, on disoit que le roi de Danemark ne vouloit point accorder au comte de Chamilly les honneurs qui appartenoient aux ambassadeurs extraordinaires de France; que cela avoit empêché qu'il n'eût encore pris sa première audience, et qu'on appréhendoit que le Roi ne le rappelât [1].

13 février. — Le 13, le chevalier de Coislin mourut à Versailles, après avoir souffert une infinité de maux depuis plusieurs années. La duchesse du Lude, sa cousine germaine, demanda son gouvernement de Gien [2] pour le duc de Sully, leur neveu commun, et le Roi le lui accorda.

14 février. — Le 14, on sut que le maréchal de Duras avoit déclaré dans sa famille que son père avoit fait une substitution en faveur des aînés mâles, laquelle faisoit tomber de plein droit la duché de Duras à son dernier fils, au préjudice des enfants du défunt duc de Duras, son fils aîné. C'étoit une étrange affaire pour la duchesse douairière de Duras, dont les biens étaient fortement engagés dans ceux de son mari [3], et qui même avoit signé et s'étoit obligée pour le mariage de la duchesse de Lesdiguières [4], sa belle-sœur.

Le même jour, le Roi accorda cinq cents livres de pension à chacun des enfants de défunt Vizé.

15 février. — Le 15, on apprit une assez fâcheuse affaire qui était arrivée au marquis de Villars, à Vienne. L'Empereur donnoit une fête, et comme la salle de l'appartement de l'archiduc, son fils, étoit la plus grande de son palais, il l'avoit choisie pour ce spectacle. Tous les ministres des princes étrangers y

1. Il y avoit des gens qui croyoient que le Roi n'étoit pas fâché de trouver un sujet de noise avec le Danemark. Mais ces différends étant apaisés, on connut bien le contraire.

2. Il étoit très convenable au duc de Sully, parce qu'il étoit au milieu de ses terres.

3. Elle étoit fille du défunt comte de la Marck, qui fut tué à la bataille de Trêves.

4. Seconde fille du maréchal de Duras.

avoient été conviés, et le marquis de Villars, comme les autres: il s'étoit placé, avec l'ambassadeur de Hollande et un autre, sur un banc qui leur avoit été destiné. Il faut savoir que l'archiduc ayant voulu le traiter comme son frère, le roi des Romains, il n'avoit point voulu aller à son audience, non plus que l'ambassadeur de Hollande et quelques autres. Comme donc ils étoient placés en attendant l'Empereur, le comte de Lichtenstein, un des ministres de ce prince, aborda le marquis de Villars, et lui dit que l'on étoit surpris de ce que, n'ayant pas encore vu l'archiduc chez lui, il ne laissoit pas de venir à une fête qui se donnoit dans son appartement. Le marquis répondit qu'il y étoit venu, parce qu'il y avoit été convié de la part de l'Empereur. A quoi le comte lui repartit qu'il feroit bien de se retirer. Le marquis de Villars lui ayant répliqué qu'il ne faudroit pas beaucoup l'en prier, le comte lui dit brusquement qu'il n'avoit donc qu'à le faire, et qu'il avoit ordre de le faire sortir. Un si insolent procédé irrita furieusement le Roi, et il dépêcha un courrier au marquis de Villars, pour lui donner un ordre positif de demander de sa part justice à l'Empereur de cette insulte. Le même jour, le Roi donna une audience secrète à l'ambassadeur d'Angleterre, et il tint sur les fonds de baptême, avec la duchesse de Bourgogne, le petit duc de Fronsac, fils unique du duc de Richelieu, qu'il nomma Louis-François-Armand [1].

16 février. — Le 16, l'ambassadeur de Maroc fit son entrée à Versailles dans les carrosses du Roi. Il étoit dans le premier avec le marquis de Breteuil, introducteur des ambassadeurs, avec Saint-Olon et Lacroix, interprète. Dans le second, étoient les principaux de la suite de l'ambassadeur, et devant ces deux carrosses, marchoient une vingtaine de gens de sa suite, montés sur des chevaux de louage, dont l'un portoit une selle de cheval à la mode de son pays, pour en faire présent au Roi. Les régiments des gardes étoient sous les armes, et appelèrent seulement; les gardes de la porte, rangés des deux côtés de la porte, sans armes, à la réserve de la sentinelle; les gardes de la prévôté de l'hôtel, dans la cour, avec leurs hoquetons, sans armes. D'abord on conduisit l'ambassadeur et sa suite dans la salle ordinaire des ambassadeurs. Ensuite le Roi, après sa messe, s'étant venu

1. En mémoire du grand cardinal de Richelieu qui s'appeloit Armand.

asseoir sur le trône qui étoit dans son grand appartement, on fit monter l'ambassadeur par le grand degré de marbre, au sortir duquel il trouva dans la première antichambre les gardes du corps en haie, avec leurs armes, et, de là, passant par les autres pièces de l'appartement, il vint à la chambre du trône, conduit par Breteuil, Saint-Olon et Lacroix. C'étoit un grand et gros homme de bonne mine; il était vêtu d'habits assez simples, à la réserve d'une espèce de grande capote de velours noir, à fond de satin, et il était accompagné de deux vieillards habillés de flanelle blanche. Il ne s'inclina point, en abordant le Roi; mais il mit seulement la main droite à sa poitrine. Quand il fut au bord de l'estrade du trône, il commença sa harangue dans sa langue naturelle, d'un ton ferme et élevé, et y mêla seulement dans un endroit ces mots espagnols : *Emperador de Maroc*. Quand il eut achevé sa harangue, Lacroix la lut tout haut, et tout le monde la trouva magnifique. Après cela, parurent les esclaves noirs, ayant les jambes et les bras nus, dont l'un portoit la selle, l'autre, la bride et le harnois, et d'autres, des paquets assez sales, dans lesquels étoient des peaux de lion, de tigre, et de maroquin en petite quantité [1]. L'audience étant achevée, on remena l'ambassadeur en bas, et on lui servit un magnifique dîner, mais inutilement : car, comme c'étoit pour lui et pour ses gens un jour de jeûne, suivant leur loi, et qu'ils jeûnent jusqu'au coucher du soleil, il n'y eut pas un des leurs qui voulût manger, et l'ambassadeur pria pendant tout le dîner que les François firent en sa présence, proférant certaines paroles, et roulant les grains d'une espèce de rosaire. Le soir, il partit de Versailles, et fut reconduit au même ordre qu'il était venu. Mais comme on ne sera pas fâché de voir sa harangue, on l'a transcrite ici très exactement.

Harangue de l'ambassadeur de Maroc.

« Très-haut, très-excellent, très-puissant, très-magnanime « et toujours invincible empereur de France, Louis XIV, Dieu « bénisse à jamais le règne de V. M. I. Après avoir rendu à Dieu « les louanges qui lui sont dues, je dirai, Sire, que l'empereur

1. Tous ces présents ne valoient pas cent écus, si ce n'est qu'on estima beaucoup la peau d'un lion, que le roi de Maroc avoit tué de sa propre main.

« Muley Ismaël, mon maître, fils de chérif, qui descend des « princes de la très-haute maison de Hachem, qui est empereur « des deux Mauritanies, roi des vastes campagnes de l'impéné- « trable Afrique, prince de Biledulgerid, et souverain d'une « grande partie du pays des Nègres, ayant, par une grâce spé- « ciale de Dieu, rétabli la religion musulmane dans les onze « royaumes qu'il a conquis, et étendu son pouvoir souverain sur « tous les peuples qui résident dans ce grand continent, il a fait « consister le comble de sa gloire à acquérir l'amitié du plus « grand et du plus puissant empereur de l'Europe. Il m'a établi « dans le port de Salé, pour y avoir la conduite de sa marine et « de ses vaisseaux, et j'ai été assez heureux pour profiter de « l'occasion, qui m'a été fournie par l'arrivée de vos navires de « guerre, de donner à V. M. I. des preuves du profond respect « que j'ai toujours eu pour Elle. Je me suis transporté à leur « bord, et de concert avec vos officiers, j'ai négocié un traité, « dans l'intention de contracter ensuite avec V. M. I. une paix et « une amitié indissoluble, et d'éteindre les feux de la guerre. « Sur l'avis que j'en donnai à l'Empereur, mon maître, il me « permit de le signer, et il m'a donné depuis les pouvoirs néces- « saires pour y mettre la dernière main. Cette amitié, Sire, sera « toute pure et désintéressée. Les conquêtes de V. M. I. ne sau- « roient donner de jalousie à Muley Ismaël, puisqu'il fait des vœux « pour la prospérité de ses armes ; mais il fait, en même temps, « ses efforts pour imiter ses vertus héroïques ; car lorsque V. M. I. « châtioit ses ennemis par mer et par terre, mon maître faisoit « la guerre aux Turcs et aux Nègres, et il leur a accordé la paix « dans le même temps que V. M. I. l'a donnée à l'Europe. C'est « dans l'intention de mériter cette amitié, que ce grand prince « m'envoie aujourd'hui auprès de votre trône impérial, en qualité « de son ambassadeur, pour présenter à V. M. toujours Auguste « une lettre de sa part, qui contient des expressions pleines de « vénération pour le premier et le plus grand empereur de la Chré- « tienté, lequel, à l'exemple de ses illustres ancêtres, dont il tient « son sceptre, a étendu bien loin, par sa valeur, les frontières « de son vaste empire. Quoique je sois chargé de paroles bien « secrètes et très importantes pour V. M. I., je ne l'entretien- « drai jamais que de ce qui sera également utile et agréable aux « maîtres et aux sujets de l'une et l'autre nation. Je finis, Sire,

« en félicitant V. M. de la part de mon maître, de l'heureux « succès d'une guerre si sanglante et si longue, dans laquelle, « après avoir vaincu un nombre innombrable d'ennemis, elle a « fait paraître une modération jusqu'alors inouïe, en sacrifiant « les avantages que lui promettoit la continuation de la guerre, « à la gloire de donner la paix à tant de nations vaincues. Muley « Ismaël n'a cessé de méditer sur une grandeur d'âme si digne « du héros de l'Europe, et, dans l'idée auguste qu'il s'en forme, « il dit souvent que l'on connoît bien que V. M. soutient la bonne « cause, puisque Dieu couronne toujours ses projets de la victoire « et du succès qu'elle en attend. Il ne doute point que, puisque « V. M. I. a établi la tranquillité et le repos parmi tant de peu- « ples, elle ne donne les mains à ce que les pauvres captifs des « deux parties, qui sont les seuls qui n'en jouissent point, res- « sentent aussi l'effet de sa clémence. Ce sera le fondement « d'une éternelle paix et de l'amitié parfaite que mon maître « désire, et, comme il est le prince de toute l'Afrique le plus « puissant, le plus grand, le plus redoutable, il ne peut faire « une plus digne offrande que de donner la sienne au plus puis- « sant, au plus grand et au plus redoutable empereur de l'Eu- « rope. »

17 février. — Le 17 au matin, la duchesse de Duras eut une assez courte audience du Roi, dans son cabinet, au sujet de son affaire avec le maréchal, son beau-père, lequel en eut aussi une pareille l'après-dînée. On sut, ce jour-là, que le Roi n'avoit jamais consenti que la couronne tombât au prince électoral de Bavière; mais qu'au contraire il avoit envoyé ordre au marquis d'Harcourt de représenter au roi d'Espagne de sa part le tort qu'il avoit de disposer de sa couronne en faveur de ce prince, au préjudice des héritiers légitimes; que le marquis d'Harcourt, ayant demandé une audience extraordinaire tout exprès, avoit fait sa remontrance au roi d'Espagne, suivant l'ordre qu'il en avoit reçu, et qu'à la fin de l'audience il avoit dit à ce prince que, de peur qu'il ne se fût pas assez bien expliqué, il le supplioit de vouloir recevoir un mémoire qu'il lui présenta, par lequel toutes les raisons du Roi, son maître, étoient parfaitement expliquées; que le roi d'Espagne, en recevant ce mémoire, lui avoit répondu qu'il l'examineroit dans son conseil; qu'effective-

ment il l'avoit fait examiner dans ce conseil, où les premiers qui avoient opiné avoient fait de grandes fanfaronnades, disant de quoi se mêloit le Roi de France de vouloir empêcher le roi d'Espagne de disposer de sa couronne, qu'il falloit lui répondre qu'il se mêlât de ses affaires, et autres discours semblables; mais que les plus sages ministres leur avoient répondu qu'ils vouloient donc rompre avec le Roi de France, qui ne souffriroit pas patiemment une telle réponse, et qu'ensuite ils leur avoient demandé où étoient les troupes et l'argent qu'ils avoient pour soutenir une nouvelle guerre; qu'enfin ils avoient conclu qu'il valoit mieux temporiser et répondre en termes généraux et équivoques au Roi de France; qu'effectivement leur avis avoit prévalu, et que le roi d'Espagne avoit parlé de cette manière au marquis d'Harcourt.

18 février. — Le 18, le Roi retourna à Marly pour trois jours, et y mena la jeunesse pour danser. Le duc et la duchesse de Bourgogne et les princes s'y rendirent le même jour de bonne heure. Le Roi soupa à 9 heures; le bal commença à 10. Après quelques danses à visage découvert, les masques parurent : Monseigneur, à la tête de la troupe, avec le marquis d'Antin, en dansant, et suivi de quatre masques, qui étoient le comte de Brionne et le chevalier de Sully, le prince Camille et le duc de Villeroy, lesquels dansèrent une entrée de ballet, dans les formes; la princesse de Conti et la marquise de Châtillon étoient aussi de la troupe.

19 février. — Le 19, la cour d'Angleterre vint souper avec le Roi, à la même heure, et le bal commença de même. Les masques vinrent de bonne heure, et le duc de Gramont y dansa une entrée, à la manière de Basque, avec la princesse de Conti, au son d'un tambour de basque et d'une flûte, ce qui fut très agréable. Il y eut aussi une mascarade assez grotesque : il parut un loup, qui, entrant dans le salon, cherchoit à se cacher de tous côtés : il fut suivi par des chiens, qui le poursuivoient, et par des piqueurs à cheval, qui sonnoient de la trompe. Ce fut le plus beau tintamarre du monde, dans un lieu qui n'étoit pas assez grand pour un tel spectacle, et qui étoit tout plein de monde et particulièrement de femmes.

20 février. — Le 20, il y eut encore un bal tout pareil, aux mêmes heures. La princesse de Conti, la duchesse de Bourbon et

la duchesse de Chartres y firent voir successivement, avec leur suite, des mascarades très propres et très galantes. Monseigneur y parut avec quelques autres avec des habits qui représentoient une armure de toutes pièces, et le duc de Chartres avec deux autres, déguisés en bouteilles de vin de Champagne, de vin de Bourgogne et de vin d'Espagne. Ensuite ils revinrent, déguisés d'une autre manière. On vit entrer une chaise à porteurs, dans laquelle étoit le duc de Chartres, vêtu en marquis de Mascarille [1], chargé de rubans, avec une perruque monstrueuse, dans laquelle il y avoit quatre livres de poudre. Les porteurs étoient le comte de Toulouse et le marquis de la Vallière. Il y avoit deux pages, vêtus d'une magnifique livrée uniforme et tout chargés de rubans, et quatre laquais de la même livrée, dont Monseigneur en étoit un. Le duc de Chartres joua très bien son rôle de marquis de Mascarille. Il alla faire des révérences au Roi avec des contorsions surprenantes; il couvrit Monsieur et Madame tout entiers de la poudre de sa perruque, qu'il leur secoua au nez : il dansa d'une manière très plaisante, et termina sa danse par une culbute, à laquelle personne ne s'attendoit, à la réserve de Monseigneur, qu'il en avoit averti.

Mais, pendant qu'on se divertissoit ainsi à Marly pendant le carnaval, on ne laissoit pas d'y parler beaucoup des affaires d'Angleterre. On disoit que le Parlement avoit résolu de réformer toutes les troupes qu'on avoit levées pendant la guerre, à la réserve de sept mille hommes des plus anciens corps; qu'on ne garderoit sur pied aucunes troupes étrangères [2], françoises, hollandoises, ni allemandes; que tous les étrangers auxquels le roi avoit donné des charges du royaume [3] seroient obligés d'en donner leurs démissions, et le roi tenu d'y nommer à leur place des naturels Anglois; que le roi d'Angleterre avoit fait toutes choses pour détourner ce coup, et même qu'il avoit fait une très belle harangue dans son Parlement; mais que ç'avoit été sans succès, et que le Parlement avoit tenu bon. Comme on ne sera pas fâché de voir cette harangue, pour connoître le génie et l'éloquence de ce prince, on a jugé à propos de l'insérer ici.

1. C'étoit un personnage outré d'une comédie de Molière.
2. Et par conséquent tous les huguenots françois se trouvoient cassés et bien embarrassés de leurs personnes.
3. Milord Portland étoit du nombre, car il étoit grand écuyer.

Réponse du roi d'Angleterre a l'adresse des communes.

« Messieurs,

« Je suis venu ici pour rétablir l'ancienne constitution du gou-« vernement. Depuis mon arrivée, je m'y suis appliqué avec tous « les égards possibles; et je suis résolu, tant que je régnerai, de « la conserver entière, dans toutes ses parties. J'ai une entière « confiance dans l'affection de mon peuple; je suis certain qu'il « compte aussi sur celle que je lui porte, et je ne lui donnerai « jamais aucun juste sujet de changer de pensée à cet égard. Pour « ce qui est de mes sujets qui ont servi pendant la dernière « guerre, je suis moi-même le témoin oculaire de leur bravoure et « de leur zèle pour ma personne et pour le gouvernement; et je « n'ai jamais manqué de m'en expliquer de cette manière à « mes parlements et dans toutes les autres occasions. J'ai toutes « les raisons qu'un prince doit avoir de me confier et de me « reposer sur eux, et je suis persuadé qu'aucun d'entre eux n'est « capable de concevoir la pensée que ce qui est proposé dans « mon dernier message ou lettre vienne d'aucune méfiance que « j'aie d'eux. Je m'attacherai de tout mon pouvoir à remplir tous « les devoirs d'un bon et juste roi; et comme je suis résolu d'ob-« server toujours étroitement et exactement mes promesses à mes « sujets, aussi je ne doute point de leurs tendres égards pour « moi. »

21 février. — Le 21, on vit arriver à la cour le marquis de Rothelin, qui revenoit de Neufchâtel pour peu de jours. Les gens qui ne faisoient que regarder sa jeunesse le blâmoient d'avoir entrepris une chose semblable contre le prince de Conti; mais alors ses amis commencèrent à le défendre ouvertement et à faire voir clairement qu'il n'avoit pu se dispenser d'agir comme il avoit fait pour les intérêts de la duchesse de Nemours, sa parente et sa protectrice, d'autant plus qu'il n'avoit rien fait sans le consentement du Roi, et qu'il étoit appelé à la succession[1] de la maison de Longueville, comme les autres parents. D'ailleurs, ils disoient qu'à la réserve de donner l'entrée du château de Neuf-

1. Nonobstant qu'il vînt d'un bâtard; mais l'auteur de cette souche avoit été légitimé et rappelé à la succession.

châtel au prince de Conti, il lui avoit rendu tous les respects imaginables[1]. Au reste, les démarches que les autres parents de la maison de Longueville firent dans la suite servirent à le justifier. On sut alors que les Suisses du canton de Berne, qui avoient fait entrer douze cents hommes dans le château de Neufchâtel, par la crainte qu'ils avoient eue que le Roi ne donnât des troupes au prince de Conti pour le prendre de force, les avoient fait retirer, sur les assurances que le Roi leur avoit fait donner qu'il regardoit cette affaire, non pas comme une guerre, mais comme procès, qui étoit en justice réglé.

On apprit encore que le marquis de la Varenne étoit mort, et que le Roi, en considération du comte de Tessé, son beau-père, avoit accordé la lieutenance de roi d'Anjou et le gouvernement de la Flèche à son fils, qui n'avoit qu'onze jours.

22-23 février. — Le 22, on sut que le comte d'Hautefeuille[2] épousoit Mlle de Grancey, fille aînée du feu marquis de Grancey, chef d'escadre des vaisseaux du Roi, et, le lendemain, on apprit un autre mariage plus surprenant, qui fut celui du comte d'Auvergne avec Mlle de Wassenaer, damoiselle hollandoise, qu'il aimoit depuis quatorze ans, laquelle se faisoit catholique, et pour la sûreté du douaire de laquelle le Roi vouloit bien lui accorder un brevet de retenue de deux cent mille livres sur son gouvernement de Limousin.

24 février. — Le 24, on sut que le comte de Matignon avoit aussi eu permission du Roi d'aller à Neufchâtel, pour y seconder la duchesse de Nemours, qui y étoit enfin allée, et dont les intérêts étoient les siens, puisqu'il étoit aussi appelé à la succession de Longueville.

On apprit, ce jour-là, que le grand-père du marquis de Bouzols étoit mort chez lui, en Auvergne, âgé de quatre-vingt-dix-sept ans, qu'il avoit passés dans une santé parfaite, n'ayant été

1. On trouvoit néanmoins à redire qu'il ne l'eût pas été voir à la ville, et qu'il se fût contenté de lui envoyer un gentilhomme de sa part. Mais il avoit peut-être ordre de la duchesse de Longueville de ne pas sortir du château.

2. Neveu du commandeur d'Hautefeuille, grand prince d'Aquitaine, et ambassadeur de Malte auprès du Roi. Son neveu étoit colonel du régiment de dragons de la Reine, et le bon grand prieur en usa pour lui magnifiquement dans le mariage, lui ayant donné beaucoup plus qu'il n'auroit espéré.

malade que trois jours avant sa mort. On sut encore que Saint-Mars, gouverneur de la Bastille, marioit son fils avec la fille de des Granges, maître des cérémonies, laquelle n'avoit que douze ans, sa sœur aînée, qui en avoit quatorze, ayant absolument refusé de se marier, quoiqu'on l'eût tirée exprès du couvent, et y ayant absolument voulu rentrer, pour se faire religieuse.

25 février. — Le 25, on sut que la comtesse d'Artagnan[1] étoit morte à Paris, pendant que son mari étoit encore à sa direction. Mais il y avoit une affaire qui faisoit alors les entretiens de tout le monde. C'étoit l'injustice qu'on disoit avoir été faite par le prévôt des maréchaux et les autres juges de Mantes à un gentilhomme, nommé des Ferrières, qui étoit allié à plusieurs personnes de condition, lequel ils avoient fait pendre, étant âgé de quatre-vingt-un ans. On assuroit qu'ils avoient passé par-dessus la plupart des formalités requises, et qu'ils l'avoient condamné pour avoir, vingt-cinq ans auparavant, pris un cochon à un curé, par plaisanterie, lequel même il lui avoit payé. Il y avoit déjà quelque temps que Nossé, lieutenant au régiment des gardes, parent de ce malheureux, en avoit fait ses plaintes au Roi, à Marly. Mais le Roi, auquel l'on avoit fait entendre que des Ferrières avoit engrossé sa propre fille, et en avoit donné l'enfant à manger aux chiens, avoit refusé, pendant quelque temps, de vouloir écouter ses plaintes. Cependant Sa Majesté, voyant que tout le monde lui parloit de cette injustice, voulut être éclaircie de la vérité, et, pour cet effet, ordonna à son chancelier d'entrer dans cette affaire. Le chancelier manda le procureur du Roi de Mantes, avec le prévôt et l'assesseur qui avoient instruit le procès, et, n'ayant pas été content du compte qu'ils lui en rendirent, il les mit à Versailles, à la garde des huissiers à la chaîne[2],

1. Son mari étoit celui qui avoit été major du régiment des gardes, et qui étoit alors lieutenant général des armées du Roi, son lieutenant général en Artois, gouverneur d'Arras et directeur général de l'infanterie. Il l'avoit épousée très vieille, dans le temps qu'il n'avoit pas un sol de bien et qu'elle lui donnoit de quoi subsister. Aussi en usa-t-il avec elle parfaitement bien jusqu'à sa mort. Après son décès, il en usa de même avec sa fille du premier lit nommée la comtesse d'Arbouville, à laquelle il donna même plus qu'il ne lui appartenoit, bien loin de vouloir profiter d'une donation que sa femme lui avoit faite.

2. Ce sont les huissiers du conseil qu'on nomme ainsi, parce qu'ils portent au col une chaîne d'or, au bout de laquelle pend une médaille du Roi.

et nomma Maboul[1], maître des requêtes, pour examiner l'affaire, la rapporter au bureau de Courtin, et ensuite lui en rendre compte, ou même la rapporter devant le Roi.

26 février. — Le 26, un envoyé extraordinaire du duc de Bavière vint donner part au Roi de la mort du prince électoral, et, en même temps, le Roi nomma le marquis de Pomponne[2], pour aller faire de sa part à ce prince des compliments de condoléance.

Le même jour, l'ambassadeur de Maroc vint à l'audience chez Monseigneur, et ensuite chez le comte de Toulouse, dont la charge d'amiral le rendoit réputable à ces infidèles.

On disoit, ce jour-là, que le marquis de Villars avoit ordre de déclarer à l'Empereur qu'il se retireroit, si on ne lui faisoit pas justice de l'insulte qu'il avoit reçue, et que le Roi avoit aussi envoyé des ordres sur la frontière, pour y arrêter l'envoyé extraordinaire de l'Empereur.

27 février. — Le 27, on commença à traiter la paix avec l'ambassadeur de Maroc chez le marquis de Torcy, secrétaire d'État des affaires étrangères, auquel le Roi associa le comte de Maurepas, à cause du commerce, qui étoit du département de son père, le contrôleur général de Pontchartrain.

Ce jour-là, le mystère du gouvernement de Gien fut éclairci; le Roi, à la prière de la duchesse du Lude, l'avoit donné à son neveu, le duc de Sully; mais le duc de Coislin, son beau-père, en avoit eu quelque chagrin; et par cette raison le duc de Sully l'avoit remis entre les mains du Roi, lequel le donna, ce jour-là, au duc de Coislin; et, dès le même jour, le duc de Coislin s'en démit en faveur du duc de Sully.

On sut, le même jour, que l'évêque de Noyon étoit retombé malade, et que les vapeurs fréquentes dont il étoit attaqué tenoient un peu de l'apoplexie.

28 février. — Le dernier de février, le duc d'Elbeuf vint saluer le Roi, à la tête des députés des États d'Artois, et ce fut l'abbé régulier de l'abbaye de Clair-Marais qui porta la parole.

Ce jour-là, le Roi signa le contrat de mariage de Mlle de

1. Ci-devant procureur général des requêtes de l'hôtel.

2. Fils aîné du ministre de même nom, et par conséquent beau-frère du marquis de Croissy, secrétaire d'État des affaires étrangères.

Nevers[1] avec le prince de Chimay[2], et la cour prit le deuil du prince électoral de Bavière.

On commença aussi de voir paroître à la cour un certain prince Alexandre[3], Moscovite, qui se disoit du sang du czar.

Les nouvelles de Piémont portoient, en ce temps-là, que le duc de Savoie, ayant résolu de soumettre les paysans du Mondovi, qui vouloient toujours demeurer dans l'indépendance, les avoit fait attaquer par ses troupes, mais qu'ils se défendoient vaillamment.

Le même jour encore, l'affaire des juges de Mantes fut rapportée par Maboul devant le Roi, qui, par son arrêt, renvoya l'affaire aux requêtes de l'hôtel, pour le procès y être fait sur les prévarications faites par les juges; et, en même temps, il fit conduire le procureur du Roi dans les prisons du For-l'Évêque; pour le prévôt et l'assesseur, ils demeurèrent en liberté.

La dernière nouvelle du mois de février fut que milord Porland[4] étoit parti pour son ambassade d'Espagne.

MARS 1699

1er mars. — Le premier jour de mars, on sut que la jeune marquise de la Vallière avoit la rougeole, et que son mari s'étoit enfermé avec elle. On apprit aussi que la marquise d'O avoit encore fait une fausse couche, qui étoit la dixième.

2 mars. — Le 2, le Roi donna deux gouvernements en Dauphiné, celui d'Exiles au comte d'Artagnan, maréchal de camp et sous-lieutenant de sa première compagnie de mousquetaires; et celui du Mont-Dauphin à Polastron, lieutenant général, lequel avoit déjà celui de Castillon, que le Roi donna à son fils, qui n'avoit que cinq ou six ans.

1. Fille du duc de Nevers, qui s'appeloit naturellement Mancini et étoit neveu du cardinal Mazarin.
2. Fils du gouverneur de Luxembourg pour les Espagnols.
3. Il avoit longtemps voyagé dans la cour d'Allemagne, et particulièrement dans celle de Brunswick et de France. Il devoit passer à Rome.
4. Son compétiteur dans les bonnes grâces du roi d'Angleterre l'éloignoit ainsi par des exils honorables.

Le soir, il y eut dans l'appartement du Roi un grand bal sérieux, où les hommes et les femmes furent extrêmement parés.

3 mars. — Le lendemain, qui était le jour du mardi gras, il y eut un autre grand bal en masques chez Monseigneur.

4 mars. — Le 4, le bruit couroit à la cour que le marquis de Torcy avoit été fait ministre, et qu'il y avoit quinze jours qu'il avoit pris séance dans le conseil; mais ni lui, ni sa famille n'en témoignoient aucune chose. Le même jour, on sut que la princesse d'Espinoy s'étoit blessée, et étoit accouchée d'un garçon qui avoit reçu le baptême.

5 mars. — Le 5, le prince de Lorraine, qui étoit avec le Roi à Marly, eut une violente attaque de néphrétique, mais qui n'eut pas de suites.

6 mars. — Le 6, on sut que le duc de Villeroy, sortant de chez le peintre Troy, où il venoit de se faire peindre, et s'amusant dans la cour à causer avec du Pré[1], le prodigieux vent qu'il faisoit alors avoit fait tomber une cheminée, dont le duc auroit été écrasé, s'il ne s'étoit promptement retiré sous une remise de carrosses; qu'il en avoit été quitte pour une écorchure au front et une contusion au bras, mais que du Pré avoit été rudement blessé à la tête.

7 mars. — Le 7, on assuroit que plusieurs propositions du livre de l'archevêque de Cambrai avoient été censurées dans la congrégation des cardinaux, et tout le livre défendu; mais il falloit avoir des nouvelles plus certaines. On ajoutoit que le Roi avoit fait mander à l'archevêque qu'il étoit surpris qu'en lui faisant le serment d'archevêque de Cambrai, il ne lui eût pas fait aussi celui de prince du Saint-Empire, et cela faisoit croire qu'on lui vouloit faire une querelle, pour avoir lieu de faire saisir son temporel; mais il n'avoit, pour se tirer d'intrigue, qu'à offrir de venir prêter le serment qu'on lui demandoit; car alors ç'auroit été la faute de ceux qui n'auroient pas voulu lui permettre de venir à la cour.

8 mars. — Le 8, le Roi accorda au chevalier de Sebeville[2]

1. C'étoit un joueur et une espèce de plaisant qui s'étoit attaché au maréchal de Villeroy, avec lequel il avoit fait plusieurs campagnes, quoiqu'il ne fût nullement homme de guerre.

2. On l'appeloit toujours chevalier, parce que depuis longtemps il étoit connu sous ce nom, l'ayant porté lorsqu'il étoit exempt des gardes du

l'agrément d'acheter la compagnie des chevau-légers de la Reine, du marquis de Caderousse [1], avec lequel il en avoit traité sur le pied de quarante-quatre mille écus.

9 mars. — Le 9, on sut que le Roi avoit permis à la comtesse de Saint-Géran et à la comtesse de Caylus de revenir à la cour, avec cette différence néanmoins que la première avoit reçu avec joie cette permission, et que la seconde l'avoit refusée. Ce jour-là, les maîtres de requêtes donnèrent leur avis pour la revision du procès du défunt sieur des Ferrières.

10 mars. — Le 10, l'ambassadeur de Portugal vint donner part au Roi de ce que la reine de Portugal étoit accouchée d'une fille, et l'envoyé de l'électeur de Trèves vint remercier le Roi d'avoir donné cent mille livres pour aider à rebâtir l'église de Spire.

11 mars. — Le lendemain, on sut que Mlle d'Auvergne [2] avoit pris le voile dans les Carmélites.

12 mars. — Le 12, on disoit que l'évêque d'Aire avoit eu ordre de donner sa démission de la trésorerie de la Sainte-Chapelle de Paris.

Le bruit couroit alors que le Roi vouloit acheter la principauté d'Orange, et certainement ç'auroit été une bonne acquisition, puisqu'il ne restoit plus en France que cette retraite pour les huguenots. Ce jour-là, le duc de Villeroy prit congé du Roi, pour aller aussi à Neufchâtel, comme étant aussi appelé à la succession de Longueville, du chef de sa mère, qui étoit de la maison de Brissac; et, en cela, il suivoit l'exemple du duc de Lesdiguières, qui étoit aussi parti depuis peu de jours pour Neufchâtel, par les mêmes raisons.

13 mars. — Le 13, l'avis du maître des requêtes pour la revision du procès du sieur des Ferrières ayant été porté au conseil, le Roi ordonna cette revision, et le public attendoit avec

corps, et depuis qu'il avoit été fait sous-lieutenant des gendarmes de Berry. Cependant il avoit épousé depuis quelque temps une très riche veuve de Lyon.

1. Gentilhomme du comtat d'Avignon, dont le père étoit duc dans les États du Pape.

2. Fille du comte d'Auvergne, général de la cavalerie; les bonnes résolutions de laquelle pouvoient encore avoir été confirmées par la douleur qu'elle avoit eue de la mort de sa mère, et de voir son père se remarier sitôt.

impatience que l'on fît un sévère châtiment des officiers de Mantes.

Ce jour-là, le Roi donna le commandement de Marienbourg au chevalier de Pallières[1], et on commença de croire que Sa Majesté feroit rétablir cette place, qui étoit devenue importante depuis l'évacuation de Dinant et de Charleroy.

14 mars. — Le 14, on disoit plus que jamais que le marquis de Torcy étoit ministre, et bien des gens s'empressoient à lui en faire des compliments, aussi bien qu'à sa famille; mais ils ne vouloient pas les recevoir.

15 mars. — Le 15, on apprit que le vieux lieutenant général la Feuillée[2], gouverneur de Dôle et de Châtillon, étoit mort, et que le Roi avoit donné à son fils le gouvernement de Châtillon, qui étoit au milieu de ses terres; pour celui de Dôle, on ne croyoit pas que le Roi le donnât à personne, parce que cette place étoit rasée.

Ce jour-là, le jeune Sebeville[3] eut l'agrément de traiter du guidon ou de la cornette qui devoit être à vendre dans la gendarmerie par la promotion de son oncle le chevalier.

16 mars. — Le 16, on disoit que Rome n'avoit pas encore décidé sur le livre de l'archevêque de Cambrai; que tous les cardinaux avoient été d'avis qu'on le défendît et qu'on en censurât plusieurs propositions; que le cardinal de Bouillon avoit opiné énigmatiquement, et qu'un autre cardinal, ayant représenté qu'il falloit faire encore expliquer l'archevêque de Cambrai sur quelques-unes de ses propositions, on avoit sursis le jugement décisif.

On sut, ce jour-là, que Racine[4], gentilhomme ordinaire du Roi, et qui écrivoit son histoire, étoit à l'extrémité; et comme

1. Il venoit de quitter le commandement de Trèves, qu'il avoit en sortant du régiment du Roi. Sa mère étoit sous-gouvernante des Enfants de France.

2. C'etoit un homme de fortune, mais dont le mérite étoit très distingué. Son fils étoit enseigne dans la gendarmerie.

3. Fils aîné du marquis de Sebeville, maréchal de camp, et par conséquent neveu du chevalier.

4. C'étoit un homme de Picardie et d'une naissance médiocre, qui d'abord avoit composé des comédies avec beaucoup de réputation; mais ensuite la marquise de Montespan lui avoit procuré l'honneur de faire l'histoire du Roi, et son mérite lui avoit acquis un grand nombre d'amis à la cour.

c'étoit un homme qui avoit un grand nombre d'amis parmi les seigneurs de la cour, on ne parloit d'autre chose à Marly, où le Roi étoit alors.

17 mars. — Le lendemain, on apprit qu'on lui avoit donné l'émétique, qui avoit fait crever un abcès qu'il avoit dans le corps, et on commença d'avoir quelque lueur d'espérance.

18 mars. — Le 18, on apprit que le Roi avoit donné la place de grand-croix de l'ordre de Saint-Louis, qui vaquoit par le décès de la Feuillée, au comte d'Avéjan [1], lieutenant-colonel du régiment des gardes et maréchal de camp; au comte de Bezons [2], maréchal de camp, la place qu'avoit Avéjan, qui valoit quatre mille livres de rentes, et au comte d'Usson [3], lieutenant général, la place de Bezons, qui en valoit trois mille.

19 mars. — Le 19, on sut que le marquis de Créquy avoit gagné au parlement le grand procès qu'il avoit ci-devant gagné aux requêtes du palais contre le marquis de Lebron [4], touchant la succession du défunt marquis du Passage [5].

20 mars. — Le 20, on apprit que le chevalier de Nogent avoit eu à Paris [6] une attaque d'apoplexie; mais que la tête n'avoit point été attaquée, et que le mal étoit tombé entièrement sur un bras et sur une jambe.

21 mars. — Le 21, on sut que Blondel, secrétaire du marquis de Torcy, avoit acheté de Mansard la charge d'intendant des bâtiments pour lui ou pour un de ses frères, et qu'il en avoit donné plus de cent mille livres.

22 mars. — Le 22, un courrier du cardinal de Bouillon [7] arriva à Versailles, apportant le bref du Pape qui portoit la con-

1. Gentilhomme du Languedoc d'un très grand mérite.
2. Frère de Bezons, conseiller d'État et intendant à Bordeaux.
3. Frère de Bonrepaus, lecteur du Roi et son ambassadeur en Hollande.
4. Gentilhomme de Dauphiné.
5. Gentilhomme de Dauphiné, lieutenant général des armées du Roi, qui avoit donné tout son bien au second fils du maréchal de Créquy, son ami intime. Ce second fils étoit le marquis de Blanchefort, qui mourut sans enfant : ce qui fit le procès entre la marquise de Créquy et le marquis de Lebron.
6. Troisième fils du bonhomme Nogent-Bautru, capitaine de la porte. Il avoit longtemps été mestre de camp de cavalerie, et ensuite aide de camp du Roi.
7. Il se pressa d'envoyer le courrier, afin que le Roi apprît par lui cette agréable nouvelle. Mais, dans le fond, on étoit bien persuadé qu'il étoit bien fâché de la donner.

damnation des vingt-trois propositions du livre de l'archevêque de Cambrai, et, dès le lendemain, on débita dans Paris ce bref imprimé en latin, dont voici la teneur tout au long [1].

23 mars. — Le 23, l'envoyé extraordinaire de Bavière vint prendre son audience de congé, et l'on disoit que la duchesse douairière de Modène étoit morte; mais, peu de jours après, elle ressuscita, et la cour ne prit point le deuil, comme elle s'y étoit attendue.

Les nouvelles de Turin portoient, le même jour, que le duc de Savoie avoit enfin entièrement réduit les paysans du Mondovi sous son obéissance.

25 mars. — Le 25, on parloit beaucoup à la cour de Renneville [2], lieutenant des gardes du corps, qui avoit disparu depuis quelque temps, sans que personne sût ce qu'il étoit devenu. Les uns disoient qu'il s'étoit battu et qu'il avoit été tué, appuyant leur sentiment sur ce que ses valets avoient dit que, les ayant menés jusque dans un bois proche de Beauvais [3], qui étoit le quartier de sa brigade, il avoit mis le pied à terre, s'étoit fait débotter, avait pris ses souliers, et leur avoit ordonné de s'en retourner. D'autres croyoient qu'ayant perdu au jeu des sommes considérables, il s'étoit absenté, pour avoir du temps pour accommoder ses affaires; d'autres enfin alloient jusqu'à dire qu'il s'étoit noyé, désespéré, en quelque endroit inconnu; et les plus favorables soutenoient qu'il étoit allé faire une retraite à la Trappe.

26 mars. — Le 26, on apprit que le baron de Bressey [4] avoit vendu son régiment d'infanterie à Bragelogne [5], ci-devant major de dragons dans le régiment de son frère.

Le même jour, on sut que le Roi avoit donné mille deux cents livres de pension à Gasquet, brigadier et lieutenant-colonel du

1. [Voir ce bref à l'appendice, n° III, A. — *E. Pontal*.]
2. Gentilhomme de Normandie qui étoit maréchal de camp.
3. Cela n'étoit pas véritable : car il envoya ses gens l'attendre chez lui en Normandie, ensuite il partit tout seul à cheval, et depuis on n'eut aucune nouvelle de lui.
4. Gentilhomme Franc-Comtois, qui avoit quitté le service d'Espagne et s'étoit attaché à celui de France, où on l'avoit d'abord fait maréchal de camp, et on lui avoit fait lever un régiment qu'il vendit dans la suite.
5. Il étoit d'une bonne famille de Paris : son frère étoit maître des requêtes; un autre étoit capitaine aux gardes; un autre, colonel de dragons. Leur père étoit mort premier président à Metz.

régiment de Champagne, et que Sa Majesté avoit fait arrêter et conduire au For-l'Évêque deux juifs de Metz, accusés d'avoir enlevé une femme juive, pour l'empêcher de se convertir, comme avoit fait son mari; mais leurs parents firent tant de diligences qu'ils déterrèrent que cette femme, importunée des sollicitations de son mari, qui la persécutoit de se faire chrétienne, s'étoit sauvée en Allemagne et de là à Amsterdam. Ils firent plus : car ils l'en firent revenir, et quand le Roi sut qu'ils l'avoient fait remettre entre les mains de l'évêque de Metz, il fit mettre les deux prisonniers en liberté.

27 mars. — Le 27, on apprit que les maîtres des requêtes avoient décrété de prise de corps contre le prévôt de Mantes; qu'ils l'avoient fait mettre au For-l'Évêque, où étoit déjà le procureur du Roi, et qu'ils avoient décrété l'assesseur d'ajournement personnel. Ce jugement n'avoit pas passé tout d'une voix, et il y avoit eu quatre des juges d'avis contraire.

Ce jour-là, le Roi donna trois mille livres de pension à d'Aubigné [1], major de dragons, et mille cinq cents livres à Souville, major du régiment de Bourbonnois, qui avoit, pendant les dernières campagnes, fait la charge d'aide-major général dans l'armée de Flandre.

28 mars. — Le 28, on sut que Portail, nouvel avocat général, épousoit la petite-fille du vieux président Rose [2], qui devoit avoir de très grands biens après la mort de son grand-père et de sa grand'mère.

29 mars. — Le 29, on eut nouvelle que le jeune prince de Birkenfeld avoit la petite vérole à Strasbourg.

30 mars. — Le 30, on apprit que le comte de Phélypeaux [3] avoit vendu le régiment Dauphin étranger de cavalerie quatre-vingt-quinze mille livres au marquis de Carcado [4], gentilhomme de Bretagne, très riche, qui étoit capitaine de cavalerie.

1. Gentilhomme de Poitou, parent de la marquise de Maintenon

2. Qui étoit aussi secrétaire du cabinet. Son fils, qui avoit la survivance de cette charge, et qui avoit épousé une fille du président de Bailleul, étoit mort de bonne heure et n'avoit laissé qu'un fils et une fille.

3. Maréchal de camp, qui étoit parent du secrétaire d'État de Pontchartrain, et qui étoit envoyé extraordinaire du Roi à Cologne.

4. C'étoit l'aîné de cette famille, et les deux brigadiers d'infanterie de même nom étoient ses cousins germains de la branche cadette.

31 mars. — Le 31, le milord Jersey, ambassadeur d'Angleterre, déclara que le roi, son maître, l'avoit fait secrétaire d'État; et qu'ainsi il prendroit bientôt congé du Roi, pour aller prendre possession de sa nouvelle charge.

Le même jour, l'envoyé de l'électeur de Trèves eut son audience de congé, et le comte de Vaux [1] gagna au conseil contre la Ferrière [2], maître des requêtes, un procès en demandant, où il y alloit de plus de quatre cent mille livres.

AVRIL 1699

3 avril. — Le 3 d'avril, le nouvel évêque d'Alet prêta son serment de fidélité entre les mains du Roi; et le duc d'Anjou eut un accès de fièvre qui n'eut pas de suites.

4 avril. — Le 4, on sut que le nonce du Pape avoit mis entre les mains du Roi le bref de Sa Sainteté, donné en forme contre le livre de l'archevêque de Cambrai; que le comte de Mailly étoit à Paris à l'extrémité, d'une esquinancie, et que le Roi renvoyoit l'ambassadeur de Maroc, sans avoir fait aucun traité avec lui, sur ce qu'il avoit toujours insisté pour qu'on mît en liberté tous les Turcs qu'on avoit en France, offrant de faire pareil traitement aux François qui étoient dans les États du roi de Maroc, et que le Roi n'avoit voulu donner qu'homme pour homme, parce que le nombre des Turcs qui étoient esclaves en France excédoit de beaucoup le nombre des François qui étoient esclaves dans les États du roi de Maroc.

5 avril. — Le 5, le bruit couroit fortement que le marquis de Villars avait ordre du Roi de revenir de Vienne.

6 avril. — Le 6, on afficha, dans plusieurs endroits de Paris et entre autres vis-à-vis du cheval de bronze, des placards très insolents contre le Roi, remplis d'injures et de menaces contre lui et quelques-uns de ses ministres.

Le même matin, le comte de Mailly mourut, âgé de trente-sept ans, et regretté de tous ceux qui le connoissoient, et du Roi

1. Fils du malheureux Fouquet, surintendant des finances.

2. Fils aîné de Berryer, inventeur des impôts sous le contrôleur général Colbert.

même, qui fit son éloge publiquement. Sa Majesté donna, le même jour, son justaucorps à brevet au comte d'Ayen.

7 avril. — Le 7, on sut que l'archevêque de Cambrai avoit écrit au marquis de Barbezieux une lettre très soumise à toutes les volontés du Roi, par laquelle il marquoit qu'il n'attendoit que ses ordres, pour faire tout ce qu'il lui plairoit.

Ce jour-là, le chancelier parut au conseil de finances, qui se tenoit dans le cabinet du Roi, après avoir été tout au moins six mois sans y venir, à cause de ses continuelles infirmités, qui avoient fait croire qu'il ne seroit jamais en état d'y revenir.

On disoit alors que la cour se trouvoit très embarrassée d'une bulle que le Pape avoit donnée en faveur des évêques, par laquelle il obligeoit tout le monde à prendre leurs attaches et leurs certificats pour obtenir des bénéfices en cour de Rome : car cette bulle mettoit en brassière tous les collateurs, et le Roi, le premier [1].

On sut encore, le même jour, que l'évêque de Saint-Flour [2] avoit été assiégé dans sa maison de campagne par trois cents paysans, et qu'il eût été en grand danger, si plusieurs gentilshommes ne s'y étoient jetés pour le défendre : lesquels avoient donné le temps à l'intendant de la province de s'y rendre en toute diligence, à la présence duquel ces insolents s'étoient dissipés.

8 avril. — Le 8, on apprit que Maboul, maître des requêtes, étoit allé à Mantes, pour y faire une bonne information contre les juges; et que l'assesseur, ayant subi l'interrogatoire sur l'ajournement personnel, avoit pris le parti de s'enfuir.

On sut aussi, ce jour-là, que Terrat [3], chancelier de Monsieur, frère du Roi, épousoit une Mlle de la Tourette, de Dauphiné, qui avoit quinze mille livres de rente.

Le même jour encore, le Roi nomma Ferriol [4] pour l'ambas-

1. Cela n'étoit pas vrai : car les bénéfices à la collation du Roi en étoient exceptés. D'ailleurs cela faisoit plus de bien que de mal aux collateurs ecclésiastiques; car cela empêchoit l'effet des résignations, et ainsi ils étoient maintenus dans leur droit.

2. Il s'appeloit de Saillant, de la maison d'Estaing en Auvergne.

3. C'étoit le fils d'un homme d'affaires qui étoit très riche.

4. Il étoit de Dauphiné et il avoit beaucoup voyagé en Pologne, en Hongrie et en Turquie, où il s'étoit mêlé de bien des affaires.

sade de Constantinople, Châteauneuf[1] ayant demandé la permission d'en revenir.

9 avril. — Le 9, Tiquet, conseiller à la quatrième chambre des enquêtes du parlement de Paris, sortant sur les onze heures du soir de souper chez son ami Villemur, il fut attaqué par deux hommes, qui lui dirent qu'il falloit mourir, et qu'ils l'attendoient depuis longtemps. L'un d'eux lui tira un coup de pistolet, qu'il évita; l'autre lui donna un coup d'épée au travers du corps, duquel il tomba par terre; et les assassins, le croyant mort, s'éloignèrent; mais l'ayant entendu, qui disoit : *Jésus, Maria!* ils revinrent, et lui portèrent encore un grand nombre de coups d'épée, dont quatre lui percèrent les cuisses ou les bras; les autres ne donnèrent heureusement que dans ses habits. Au bruit, son laquais sortit de chez lui, et le remena, par son ordre, chez Villemur. Dès le soir, sa femme [2], avec laquelle il plaidoit depuis longtemps, vint pour le voir. Mais Villemur, croyant bien que cela lui causeroit une grande émotion, ne voulut pas souffrir qu'elle le vît. En même temps, elle alla chez un commissaire rendre sa plainte de l'assassinat de son mari, et fit entendre divers témoins, qui ne parurent pas trop véritables; de sorte que, le lendemain, le premier président envoya quérir le lieutenant criminel et lui ordonna de faire exactement les poursuites de cet assassinat, et de bien garder la plainte de la femme et l'information faite à sa requête, ne doutant pas que cette précaution prématurée qu'elle avoit prise ne tournât contre elle. En même temps, la grand'chambre députa un conseiller, pour aller trouver Tiquet, et l'assurer, de la part du corps du parlement, qu'il n'avoit qu'à se mettre l'esprit en repos, que rien ne lui manqueroit, et qu'on poursuivroit vigoureusement son affaire. La quatrième chambre des enquêtes en fit autant, et ordonna qu'il seroit réputé présent pour tous les émoluments. Enfin, on vit tout Paris aller chez lui savoir de ses nouvelles et lui offrir de l'argent.

10 avril. — Le 10, le Roi jugea, dans son conseil, le procès de l'évêque d'Autun contre l'abbé de Cîteaux; et cet abbé en eut l'avantage, qui ne consistoit qu'à avoir dans les États de Bourgogne un fauteuil pareil à celui de l'évêque qui le lui disputoit.

1. Peut-être le lui avoit-on fait accroire.
2. Fille de Carrelier, ci-devant commis du secrétaire d'État le Tellier.

On sut, le même jour, que le petit Breteuil [1] avoit acheté un quart de la charge de maître de la garde-robe de Monsieur du marquis de Pleuvault, lequel avoit acheté du marquis de Sassenage la moitié de sa charge de premier gentilhomme de la chambre de ce prince.

11 avril. — Le lendemain, on sut que le Roi avoit conservé à la comtesse de Mailly [2] et à ses enfants les neuf mille livres de pension qu'avoit son défunt mari, dont elle avoit un extrême besoin.

12 avril. — Le 12, le Roi donna mille deux cents livres de pension à Villefort, colonel réformé, du nombre des cinquante derniers; et, en même temps, le Roi donna aussi une pension de deux mille livres au fils de Toulmond [3], premier commis du marquis de Barbezieux, augmentant de mille livres les appointements de la Cossière et de Pinsonneau, ses secrétaires, et donnant encore deux mille livres de pension à partager entre quelques-uns de ses autres commis.

13 avril. — Le 13, le Roi prit sa médecine à l'ordinaire, et l'on sut que la dame Tiquet avoit été enlevée, le jour précédent, à quatre heures après midi, de chez elle, par un exempt et cinquante archers, et conduite d'abord au petit Châtelet, d'où elle avoit été, la nuit, transférée au grand Châtelet.

14 avril. — Le 14, l'abbé de la Rochefoucauld, se trouvant attaqué d'un prodigieux mal de tête, eut recours promptement à l'émétique, qui lui fit de grands effets et le remit sur pied en deux ou trois jours de temps.

15 avril. — Le 15, il parut à Paris un mandement de l'archevêque de Cambrai, très soumis au Saint-Siège; et comme nous avons mis ici tout au long le bref du Pape qui condamnoit les propositions de son livre, nous y mettrons aussi son mandement, qui en paroissoit être une rétractation formelle [4].

1. On l'appeloit ainsi à cause de sa taille. Il étoit cousin germain de tous les autres Breteuil, et son père, qui étoit conseiller à la grand'chambre du parlement de Paris, avoit épousé en secondes noces une fille du comte de Froulay, grand maréchal des logis et chevalier de l'Ordre, dont la sœur cadette épousa depuis le baron de Breteuil, introducteur des ambassadeurs.

2. Parente de la marquise de Maintenon, et dame d'atour de la duchesse de Bourgogne.

3. Il avoit été secrétaire du marquis de Pomponne, secrétaire d'État, mais après sa disgrâce le marquis de Louvois le fit un de ses principaux commis.

4. [V. appendice n° III, B, le texte de ce mandement à la suite du bref du Pape. — *E. Pontal.*]

16 avril. — Le 16, on vit à la cour le prince Vaini, nouveau chevalier de l'Ordre du Saint-Esprit, et comme c'étoit le jeudi saint, le Roi entendit le sermon de la Cène, qui fut prononcé par l'abbé Gaillard [1], et trouvé fort éloquent, mais un peu trop hardi.

Le soir, on eut nouvelle que le commandeur de Genlis étoit extrêmement malade à Montpellier, et qu'on croyoit qu'il avoit un squirre au foie.

17 avril. — Le 17, les nouvelles d'Angleterre portoient qu'il commençoit à s'y élever de grands troubles, et que le roi d'Angleterre ayant voulu passer en Hollande, son parlement s'y étoit opposé, disant qu'il étoit indigne d'un roi d'Angleterre paisible d'aller encore faire le stathouder.

Le même jour, on sut que le marquis de Thury [2] et la marquise de Vitry [3] étoient morts à Paris de maladie.

18 avril. — Le 18 au matin, la comtesse de Maurepas, qui n'étoit grosse que de six mois et demi, accoucha d'un fils, lequel mourut trois heures après.

Ce jour-là, le Roi fit ses pâques avec sa piété ordinaire, et ensuite il vint toucher les malades des écrouelles, qui se trouvèrent au nombre de plus de deux mille.

L'après-dînée, il distribua les bénéfices qui étoient vacants, donnant une abbaye à l'abbé Montmorel [4], aumônier de la duchesse de Bourgogne; la trésorerie de la Sainte-Chapelle de Paris, à l'abbé de Champigny [5], doyen du chapitre de Chartres, et le prieuré de Bouteville à l'abbé Anselme [6], et l'abbaye de filles de l'Amour de Dieu à Mme de Bragelogne [7], qui en étoit prieure. Pour l'abbaye de Jumièges, il la réserva pour une autre distribu-

1. Neveu du P. Gaillard, jésuite. Ils étoient Provençaux.

2. Second frère du marquis de Beuvron. Il avoit été capitaine lieutenant des chevau-légers de la maison du Roi, et ensuite mestre de camp de cavalerie.

3. Ci-devant dame d'honneur de la princesse de Conti. Son mari étoit mort dans les ambassades.

4. Il étoit d'une famille de robe de Rouen.

5. Il étoit d'une assez noble famille de robe de Paris. Comme il n'étoit pas bien avec son évêque, parce qu'étant doyen il ne pouvoit se séparer des intérêts de son chapitre, contre lequel l'évêque plaidoit, l'évêque pour l'éloigner lui procura le bénéfice.

6. Prêtre gascon, qui avoit été précepteur du marquis d'Antin, et qui prêchoit fort bien.

7. Cousine du capitaine aux gardes.

tion, et il ne déclara point encore à qui il avoit donné l'abbaye de Fontenay.

Le même jour, on apprit que le marquis de Frontenac, vice-roi de Canada, étoit mort le 28 de novembre, et l'on disoit que Villette, lieutenant général des armées navales du Roi, demandoit cette vice-royauté, et que Callières la demandoit aussi pour son frère, qui commandoit par intérim, sans compter plusieurs autres lieutenants généraux et maréchaux de camp, qui la demandoient aussi. On sut encore, le même jour, que le chevalier de Gassion, lieutenant général et lieutenant des gardes du corps de quartier, étant tombé malade assez considérablement à Saint-Germain, où il servoit sa semaine auprès du roi d'Angleterre, avoit été obligé de se faire transporter à Paris.

19 avril. — Le 19, on disoit que la reine d'Angleterre, ayant reçu des avis qu'on vouloit attenter à la vie du prince de Galles, on lui avoit donné des gardes du corps pour le suivre, en plus grand nombre qu'à l'ordinaire.

20 avril. — Le 20, on sut que le Roi avoit donné l'abbaye de Fontenay, chargée de mille livres de pension, à l'évêque d'Avranches[1], qui avoit demandé à quitter son évêché, lequel Sa Majesté avoit en même temps donné à l'abbé Coëtenfao[2].

On apprit, le même jour, que la Motte, lieutenant, et Tracy, enseigne des gardes du corps, étoient tombés malades.

21 avril. — Le 21, le milord Jersey vint prendre son audience de congé, que le Roi lui donna en public, dans sa chambre, et l'on apprit que Sa Majesté avoit choisi de Relingue[3] pour aller commander une escadre de dix vaisseaux contre les corsaires de Salé.

Le soir, on sut que le Roi avoit donné la vice-royauté de Canada à Callières, et qu'ayant eu la nouvelle de la mort du commandeur de Genlis, il avoit donné sa direction d'infanterie au marquis de Crenan, lieutenant général et gouverneur de Condé.

1. Ci-devant l'abbé Huet de Normandie, sous-précepteur de Monseigneur le Dauphin.

2. Gentilhomme de qualité de Basse-Bretagne, et très honnête homme. Son frère aîné étoit sous-lieutenant des chevau-légers de la garde du Roi et brigadier de ses armées.

3. Lieutenant général des armées navales du Roi et premier écuyer du comte de Toulouse.

22 avril. — Le 22, on apprit que Racine étoit mort d'un abcès au foie, et que la comtesse de Roucy avoit la fièvre, aussi bien que la maréchale de Boufflers.

L'après-dînée, le Roi fit sur la hauteur de Meudon la revue de son régiment des gardes françoises, qu'il trouva très beau et très bien orné ; et, de là, il alla s'établir à Meudon pour trois jours.

23 avril. — Le 23, le Roi fit, au même endroit, la revue de son régiment des gardes suisses, qu'il trouva très bien raccommodé, et bien différent de ce qu'il étoit au camp de Compiègne.

On sut, ce jour-là, que le duc de la Force étoit mort à son château de la Boulaye, en Normandie, et que toutes les apparences étoient qu'il étoit mort bon catholique, malgré les instances de sa femme, toujours opiniâtre huguenote, et qu'on avoit été obligé d'éloigner de lui dans ses derniers moments.

24-25 avril. — Le 24, la marquise de Maintenon eut un très grand accès de fièvre, avec frissons et redoublement, qui lui dura vingt-quatre heures, et, le lendemain, elle se fit transporter, dès les neuf heures du matin, à Versailles, où le Roi la suivit, aussitôt qu'il eut dîné.

Le même jour, la duchesse de Bourgogne fut attaquée d'un gros rhume, qui lui dura plusieurs jours, avec une fluxion sur les dents.

26 avril. — Le 26, l'ambassadeur de Maroc eut du Roi son audience de congé, après avoir fait bien de mauvaises manœuvres : car il avoit promis de conclure la paix, quand il vit qu'on l'alloit congédié sans avoir rien fait, et ensuite il s'en dédit, et donna des démentis à Saint-Olon et à l'interprète Lacroix.

On sut, ce jour-là, que le marquis d'Escots [1] étoit mort, et que le Roi avoit donné sa lieutenance générale de Brie au marquis de Ségur, capitaine lieutenant des chevau-légers d'Anjou.

27 avril. — Le 27, on apprit que le Roi avoit donné au chevalier de Vaudreuil [2] la lieutenance générale de Canada et le gouvernement de Montréal, qui étoit vacant par la promotion de Callières à la vice-royauté.

1. Gentilhomme de Champagne de la maison de Nangis.

2. Gentilhomme de Dauphiné, qui avoit été autrefois sous-brigadier de la première compagnie de mousquetaires du Roi. Son frère aîné étoit mort capitaine aux gardes.

28 avril. — Le 28, le duc de Chartres avoit toujours la fièvre, assez foible à la vérité, mais c'étoit toujours de la fièvre; elle lui avoit pris à Paris, le soir, en revenant de Meudon, et il en eut sept accès.

On disoit, ce jour-là, que l'Empereur avoit écrit au Roi une lettre, par laquelle il le faisoit juge lui-même de l'affaire arrivée au marquis de Villars; que le Roi en avoit renvoyé la connoissance aux ambassadeurs des autres têtes couronnées qui étoient à la cour de l'Empereur, et qu'ils travailloient à la terminer.

29 avril. — Le 29, on commença de voir dans le public une lettre circulaire, que le Roi écrivoit à tous les archevêques de son royaume, au sujet de la réception du bref du Pape qui condamnoit le livre de l'archevêque de Cambrai. On sera peut-être bien aise de la trouver insérée ici, c'est-à-dire celle qu'il écrivoit à l'archevêque de Paris, et il seroit à souhaiter qu'on pût y joindre certain écrit qui couroit le 30e d'avril contre le même bref du Pape, mais il étoit encore trop difficile de l'avoir[1].

MAI 1699

1er mai. — Le premier jour de mai, on disoit que Rome n'avoit point admis [2] la requête que les évêques de France y avoient portée, par laquelle ils demandoient, qu'attendu les mauvais sujets que les résignations et les provisions *per obitum* introduisoient dans l'Église, aucun bénéficier dans ces cas ne pût obtenir des provisions en cour de Rome sans avoir une attestation de son évêque. C'étoit, à la vérité, un moyen d'exclure bien des fripons; mais aussi c'étoit donner un pouvoir bien étendu aux évêques, et diminuer beaucoup le revenu de la chambre ecclésiastique.

2 mai. — Le 2, on disoit que les Hollandois étoient outrés de ce que les officiers de leurs troupes avoient refusé d'obéir aux ordres des États et avoient répondu qu'ils ne reconnoissoient que les ordres du roi d'Angleterre; qu'on avoit délibéré

1. [Voir le texte de cette circulaire à l'appendice no III, C, à la suite du mandement de l'archevêque de Cambrai. — *E. Pontal.*]
2. Cela n'étoit pas vrai : car elle étoit admise.

si on ne casseroit pas tous ces officiers, et qu'il y avoit eu diverses voix à le faire; mais que des gens plus modérés avoient fait résoudre qu'on feroit de très humbles remontrances au roi d'Angleterre. On ajoutoit que ce prince pourroit bien envoyer en Hollande milord Portland en qualité de vice-stathouder, et s'en défaire ainsi honorablement, à cause de la haine invincible que les Anglois avoient pour lui; mais on doutoit fort que les Hollandois s'accommodassent d'une semblable nouveauté.

3 mai. — Le 3, on apprit le mariage du duc de Choiseul [1] avec la veuve de Brûlard, ci-devant premier président du parlement de Dijon, laquelle étoit de la famille de Chavigny et fort riche : ce qui étoit très nécessaire au duc de Choiseul, vu le mauvais état de ses affaires.

4 mai. — Le 4, Monseigneur se fit saigner, à cause de quelques étourdissements qu'il avoit eus, mais qui ne venoient en lui que de trop de santé.

5 mai. — Le 5, on sut que le marquis de la Chaise [2] avoit vendu le régiment de Beauvoisis cinquante et une mille livres au marquis de Muret [3], lequel avoit vendu celui d'Albigeois trente-six mille livres au chevalier de Bressac [4], capitaine au régiment du Roi.

On disoit, ce jour-là, que celui qui avoit assassiné Tiquet avoit été pris à Tours; mais cette nouvelle n'eut pas de suite, et l'on parloit si diversement des preuves que l'on avoit contre la femme de Tiquet, qu'on ne savoit encore à quoi se rapporter.

6 mai. — Le 6, le Roi accorda au jeune marquis de Listenois [5] l'agrément d'acheter le régiment de dragons de Peysac; il

1. Lieutenant général des armées du Roi, très honnête homme et très brave officier. Il étoit fils du maréchal duc du Plessis-Praslin.

2. Gentilhomme de Lyonnois, qui étoit capitaine des gardes de la porte du Roi. Son père étoit mort dans la même charge. Son oncle étoit confesseur du Roi.

3. Gentilhomme de Normandie et du Perche, qui avoit d'abord été très longtemps capitaine au régiment Dauphin d'infanterie.

4. Gentilhomme de Dauphiné.

5. Seigneur de Franche-Comté, dont le père avoit eu le même régiment après la mort de son frère aîné, qui l'avoit mis sur pied, ensuite de sa révolte contre les Espagnols. Celui-ci, qui étoit encore extrêmement jeune, ayant su que Peysac, qui avoit le régiment de son père, le vouloit vendre, ayant été encouragé par ses amis, aborda le Roi dans la galerie de Versailles lorsqu'il alloit à la messe, et lui demanda l'agrément d'acheter ce régiment. Le Roi, surpris de la proposition de la part d'un enfant qui à

en fixa le prix à cent cinq mille livres, quoique le marquis de Bullion[1] en offrît cent trente-deux mille, et, pour consoler Peysac, il lui donna deux mille livres de pension. Cette action du Roi fit plaisir à tout le monde; car elle fit voir qu'il se souvenoit des bons services du marquis de Listenois, oncle de ce jeune gentilhomme, lequel, s'étant révolté contre les Espagnols, avoit sacrifié sa fortune pour le service de Sa Majesté, et avoit ensuite perdu la vie à la tête de ce même régiment de dragons, tout composé de Comtois, qu'il avoit levé. Son frère avoit ensuite quitté le service du roi d'Espagne, dont il étoit enfant d'honneur ou menin, et le Roi lui avoit donné le régiment, lequel, à sa mort, avoit été donné au comte de Grammont, son parent, qui l'avoit depuis vendu à Peysac. Au reste, le Roi avoit eu encore la bonté de le taxer à une somme bien moindre que celle qu'on lui en offroit, afin de ne le pas ruiner par un achat si considérable, et il avoit bien voulu y suppléer en donnant une pension à Peysac, pour le dédommager.

7 mai. — Le 7, on recommençoit à parler plus que jamais de la maladie du roi d'Espagne; on assuroit qu'il étoit fort enflé, et qu'on n'avoit pu le transporter du château où il étoit jusqu'à Madrid.

8 mai. — Le 8, mourut à Paris l'évêque de Luçon[2], c'est-à-dire le lendemain qu'il se fut fait tailler pour la pierre, et le royaume perdit en lui un des plus saints prélats qu'il eût eus depuis longtemps.

peine étoit dans les mousquetaires, s'arrêta un moment et lui dit : « Monsieur, vous me permettrez de vous dire que vous êtes encore bien jeune. » Mais il ne se déferra point de cette réponse du Roi, et lui répliqua sur-le-champ : « Sire, mon père étoit encore plus jeune que je ne le suis, quand V. M. lui fit l'honneur de lui donner le même régiment, » et il lui dit de parler à Peysac. Cette réponse donna au Roi une bonne opinion de lui; mais ayant su depuis qu'il avoit peu de biens, et que sa mère refusoit de s'obliger pour lui, il lui reparla et lui représenta qu'il se ruineroit s'il achetoit ce régiment. Mais le petit homme lui répondit sur-le-champ : « Sire, je ne saurais me ruiner, pourvu que je serve bien V. M. » Ce qui charma le Roi et fit son affaire : car il n'avoit pas plus de quinze à seize ans. Son oncle, l'abbé de Listenois, lui fit trouver la meilleure partie de son argent, et les officiers de son régiment se cotisèrent pour payer le reste.

1. Fils aîné du marquis de Bullion, gouverneur du Maine.

2. Frère cadet de défunt Barillon, conseiller d'État ordinaire et ambassadeur pour le Roi en Angleterre.

9 mai. — Le 9, Savary[1], frère du défunt évêque de Seez, qui étoit un garçon d'esprit, chez lequel alloient plusieurs personnes de la cour, lesquelles avoient même de la confiance en lui pour leurs affaires, fut assassiné dans sa maison de Paris, à dix heures du matin, par un seul homme, comme on le crut, qui tua aussi sa servante, son laquais et son chien, et ensuite eut le sang-froid d'écrire sur une lettre, qu'il tira de la poche de Savary : « *Qu'on ne cherche point la cause de sa mort ; il est mort comme il a vécu*[2]. »

Le même jour, l'archevêque de Paris commença d'assembler les évêques, ses suffragants, pour l'affaire du bref du Pape ; et leur séance se tint dans le couvent des Grands-Augustins, où se tenoient ordinairement les assemblées ecclésiastiques.

10 mai. — Le 10, on sut que la maréchale de Villeroy étoit fort mal d'une fluxion sur la poitrine ; que la plupart des chirurgiens n'avoient osé hasarder de la saigner, à cause qu'elle étoit extrêmement grasse, mais que Dionis, premier chirurgien de la duchesse de Bourgogne, l'avoit bien saignée.

Le Roi donna, ce jour-là, la lieutenance de sa compagnie de Cent-Suisses[3], qui étoit vacante par la mort de Belleroche, au fils du défunt, qui la demandoit depuis un an.

On apprit, le même jour, que Sa Majesté avoit envoyé ordre au prince de Conti et à tous les seigneurs françois qui étoient à Neufchâtel, de revenir à la cour, parce qu'elle avoit été avertie que les choses s'aigrissoient en ce pays-là, et qu'il arrivoit tous les jours des querelles entre leurs domestiques. On ajoutoit que la duchesse de Nemours[4] demeuroit à Neufchâtel, et que l'intention du Roi étoit que toutes choses fussent remises au même état[5] où elles étoient à la mort du défunt abbé de Longueville.

1. Il avoit été secrétaire de l'ambassade du défunt marquis de Comminges en Angleterre, et avoit un frère conseiller au parlement de Metz.

2. On l'accusoit de n'avoir pas été fort chaste ; mais on n'assassine pas tous les gens de cette humeur.

3. Outre la charge de grand juge qui y est attachée, laquelle le rend seul compétent de juger les affaires des officiers et soldats de cette compagnie.

4. Elle revint quelque temps après les autres à son loisir.

5. De cette manière il auroit fallu remettre dans la place certain gouverneur que les Suisses en avoient ôté, comme le croyant trop attaché aux intérêts de la France.

On sut encore que, par les bons offices du marquis de Cavoye, le Roi avoit donné une pension de deux mille livres à la famille de Racine, et que Despréaux, qui venoit de perdre son bras droit en la personne de Racine, avoit demandé Valincourt, secrétaire du comte de Toulouse, pour lui aider à continuer l'histoire du Roi.

Ce fut aussi le même jour que le duc de Vendôme prit congé du Roi, pour aller enfin se mettre dans le grand remède; mais ses serviteurs appréhendoient fort que ce ne fût trop tard, parce que son nez étoit en très mauvais état.

11 mai. — Le 11, on apprit que la marquise de Beringhen avoit la fièvre, et que la princesse de Conti [1], la mariée, alloit augmenter la bonne compagnie qui étoit à Bourbon, où elle menoit la duchesse de Montbazon avec elle.

Il arriva, le même jour, un courrier de Vienne, par lequel on apprit que le marquis de Villars étant prêt de monter en chaise pour s'en revenir, le comte de Lichtenstein étoit venu le prier d'attendre encore trois heures, au bout desquelles, voulant partir, l'ambassadeur de Savoie étoit venu lui demander encore six ou sept heures de temps; qu'après avoir déjà tant attendu, un délai si court ne lui avoit pas paru devoir être compté pour quelque chose; qu'il avoit accordé facilement à l'ambassadeur de Savoie ce qu'il lui demandoit; et qu'en effet sa patience n'avoit pas été infructueuse, parce qu'au bout de ce temps l'Empereur l'avoit envoyé quérir et lui avoit dit qu'encore que tout son conseil fût d'un avis contraire, lui et le comte de Kaunitz l'avoient emporté, et qu'il avoit résolu de lui faire toute la satisfaction qu'il demandoit, pour témoigner au Roi l'estime qu'il avoit pour lui, et le grand désir qu'il avoit de maintenir entre eux une parfaite intelligence.

12 mai. — Le 12, on sut que le marquis de Nevet [2] avoit l'agrément de vendre le régiment des Vaisseaux, à la tête duquel il y avoit longtemps qu'il ne servoit point, à cause de sa mauvaise santé; et que le Roi avoit accordé au chevalier d'Entragues [3], colonel de Bugey, d'en traiter avec lui.

1. Fille aînée du prince de Condé.
2. Gentilhomme de Bretagne, neveu du comte de Matignon.
3. Gentilhomme de Languedoc, qui s'étoit d'abord attaché au maréchal de Boufflers, à l'imitation duquel il poursuivoit vigoureusement sa fortune.

L'après-dînée, comme le Roi alloit se botter pour aller à la chasse, l'ambassadeur de Savoie vint demander à lui parler, et lui présenta un lieutenant des gardes du duc, son maître, qui venoit lui apporter la nouvelle de l'heureux accouchement de la duchesse, qui lui avoit enfin donné un fils.

En ce temps-là, les lettres d'Italie portoient toutes què l'Empereur continuoit à faire tous les efforts imaginables auprès des princes d'Italie pour les engager à favoriser ses intentions sur le duché de Milan, et on disoit même qu'il y faisoit filer des troupes.

13 mai. — Le 13, sur le midi, la marquise de Torcy accoucha d'une fille, et peu de temps après le Roi alla s'établir à Marly pour dix jours, et y mena avec lui la duchesse de Bourgogne, mais ce ne fut plus en particulier, comme les autres fois; la cour y fut très grosse, et l'on sut que cette princesse y viendroit dorénavant tous les voyages.

On disoit alors que le Roi avoit une ligue faite avec le roi d'Angleterre et les Hollandois : ce qui avoit été bien préjudiciable aux projets de l'Empereur.

Le soir, on apprit la funeste mort de Permillac [1], qui avoit depuis peu vendu à Marescot [2] la charge de maréchal des logis de la cavalerie, et qui, par un désespoir dont on ne connoissoit pas bien la cause, s'étoit tué lui-même d'un coup de pistolet dans la tête.

14 mai. — Le 14, l'archevêque de Paris apporta au Roi le résultat de son assemblée provinciale, qui fut telle que le Roi l'auroit pu dicter.

Ce jour-là, Monsieur vint dîner avec le Roi, et s'en retourna à Saint-Cloud, où il devoit rester, avec Madame et toute sa cour, jusqu'au 23 d'août, c'est-à-dire huit jours avant qu'on allât à Fontainebleau.

15 mai. — Le 15, on vit arriver à la cour le prince de Conti, qui y fut reçu du Roi, de Monseigneur et des courtisans avec toute la joie imaginable.

16-17 mai. — Le 16, on sut que la marquise de Castries [3]

1. Il étoit né en Lorraine, et avoit été toute sa vie capitaine ou major de cavalerie avec réputation. On dit alors qu'ayant joué et perdu tout son bien, il étoit tombé dans le désespoir.

2. Capitaine de cavalerie, qui étoit d'une famille de Paris.

3. Dame d'atour de la duchesse de Chartres; elle étoit fille du défunt maréchal duc de Vivonne.

étoit malade d'une espèce de fluxion de poitrine, et, le lendemain, la princesse douairière de Conti s'étant promenée, le soir précédent, dans les jardins de Marly par un vent très froid, fut attaquée d'un rhumatisme, qui l'empêcha de venir manger avec le Roi, mais qui n'eut pas de suites.

18 mai. — Le 18, le bruit couroit que la femme de Tiquet étoit très malade dans les prisons du Châtelet, et l'on disoit déjà qu'elle avoit trouvé moyen de s'empoisonner. Cependant cette nouvelle se trouva très mal fondée.

Ce jour-là, le roi et la reine d'Angleterre vinrent voir le Roi à Marly, avec une partie de leur cour, et y soupèrent, après qu'ils eurent pris le plaisir de la promenade et du jeu.

19 mai. — Le 19, on apprit que la marquise de Maintenon avoit eu une très grosse indigestion, accompagnée de fièvre.

Le même matin, le marquis de Comminges[1], revenant de Paris, où il étoit allé, le soir précédent, chercher des boules de mail pour le comte de Toulouse, en descendant certaine rampe qui est en entrant à Marly, ses chevaux prirent le mors aux dents et emportèrent son petit carrosse, malgré tous les efforts du cocher, lequel, ayant peur que les chevaux n'allassent donner dans la grille de fer de l'entrée du château, voulut les faire tourner. Mais une roue ayant accroché une barrière, le carrosse versa; et les chevaux l'ayant encore traîné quelque temps, le marquis de Comminges se trouva une très grande blessure au milieu du front, dont il fut pansé par les premiers chirurgiens de la cour et du village qui se rencontrèrent, Félix, premier chirurgien du Roi, venant de partir de Marly pour aller à sa maison des Moulineaux[2], où il donnoit à dîner à quelques hommes de la cour.

On apprit encore, le même jour, la mort du marquis de Crillon[3], maréchal de camp, qui, commandant pour le Roi en Gascogne, faisoit sa résidence à Montauban, et le marquis de Barbezieux déclara que le Roi lui avoit ordonné de dire à tout le monde

1. Gouverneur de Saumurois, dont le père étoit chevalier de l'Ordre, et avoit été capitaine des gardes de la reine, mère du Roi, et ambassadeur extraordinaire en Angleterre. Celui-ci avoit été longtemps mestre de camp de cavalerie.

2. C'étoit une maison de bourgeois avec un bel enclos que le Roi avoit achetée, parce qu'elle étoit dans le parc de Versailles, et il l'avoit donnée toute meublée à Félix pour en jouir pendant sa vie.

3. Gentilhomme de Provence de bonne maison et très honnête homme.

qu'il ne donneroit point son emploi, afin que personne ne vînt le lui demander.

20 mai. — Le 20, la marquise de Maintenon commença à se porter mieux, de sorte qu'elle parut à la messe du Roi.

21 mai. — Le 21, le bruit couroit que le Roi avoit fait défendre aux ducs de la Ferté [1], de la Meilleraye [2] et Donzy [3], de venir à la cour; et, à la vérité, ce châtiment auroit été bien rude pour d'autres que pour eux, qui n'y venoient dans l'ordinaire que trois ou quatre fois l'année.

22 mai. — Le 22, on sut que des deux seuls enfants qu'avoit Nyert, premier valet de chambre du Roi, le cadet étoit mort d'une fièvre maligne, et l'aîné étoit à l'extrémité du même mal; terrible état pour un père qui aimoit ses enfants avec extrême passion, et qui d'ailleurs pouvoit leur laisser à chacun trente mille livres de rente.

23 mai. — Le 23, on eut nouvelle du cruel accident arrivé à l'abbé de la Chastre [4] et à Garsault [5], capitaine du haras du Roi. L'abbé de la Chastre servoit alors son quartier auprès du Roi, en qualité d'aumônier; mais, comme il n'y avoit jamais qu'un seul aumônier qui suivît le Roi dans les voyages à Marly, l'abbé de Vaubecourt [6], qui étoit l'autre aumônier de quartier, l'y avoit suivi à son tour, et l'abbé de la Chastre étoit allé passer le temps de ce voyage de dix jours à Saint-Léger avec son ami Garsault. Le 21, Garsault, ayant fait une partie de chasse pour aller courre un renard, proposa à l'abbé de la Chastre d'y venir; mais il lui répondit qu'il ne monteroit de sa vie à cheval, parce que certaine femme, qui lui avoit fait son horoscope, lui avoit prédit trois choses considérables, dont les deux premières lui étoient déjà arrivées, et la troisième étoit qu'il mourroit d'un accident qui lui arriveroit par les chevaux. Garsault le railla sur sa prévention, et s'en alla à la chasse, et l'abbé demeura à Saint-Léger. Le soir, Garsault lui dit qu'il iroit le lendemain dîner à

1. Cela ne se trouva pas vrai, au moins à l'égard du duc de la Meilleraye.
2. Fils unique du duc de Mazarin et gendre du duc de Duras.
3. Fils aîné du duc de Nevers, qui n'étoit duc que de nom.
4. Frère du marquis de la Châtre, seigneur de Bourbonnois.
5. Son père avoit été écuyer du cardinal Mazarin, qui lui avoit fait donner le soin du haras du Roi, et son fils en avoit eu la survivance.
6. Frère du marquis de Vaubecourt, gentilhomme de Champagne, qui étoit lieutenant général des armées du Roi.

Pontchartrain, parce qu'il avoit quelque affaire au maître de la maison, et, en même temps, il ordonna qu'on lui tînt un cheval prêt à cet effet. Le 22, comme il montoit à cheval, l'abbé de la Chastre mit la tête à la fenêtre, et il dit qu'il auroit été de la partie s'il avoit été en carrosse à Pontchartrain. En même temps, Garsault mit pied à terre, et fit mettre quatre juments à une berline [1]. L'abbé de la Chastre s'habilla en toute diligence, et ils s'en allèrent ensemble à Pontchartrain, où ils dînèrent, et où, Garsault ayant dit la prévention de la Chastre, le ministre de Pontchartrain et sa famille le plaisantèrent fortement sur sa faiblesse. Après le dîner, ayant donné quelque temps à la conversation, ils prirent congé du maître de la maison, et, étant remontés dans leur berline, ils arrivèrent heureusement jusqu'auprès de Saint-Léger. Mais, ayant commencé à descendre la montagne qui est auprès de la maison, leurs juments prirent le mors au dents, et emportèrent la berline d'une grande rapidité. Le cocher, voyant que ses efforts étoient inutiles pour les retenir, perdit le premier la tramontane, et, s'étant jeté [2] à bas, se cassa les deux jambes. Peu de temps après, l'abbé de la Chastre, après avoir longtemps balancé s'il se jetteroit, se jeta enfin de la berline et prit si mal ses mesures qu'il alla donner des pieds contre une grosse pierre qui le renvoya contre le pavé, où il se cassa la tête. Enfin Garsault, s'étant jeté le dernier, se cassa aussi la tête contre la terre dure, en plusieurs endroits; et les chevaux, ayant traîné la berline jusqu'au bas de la montagne, allèrent accrocher une barrière, dont le choc fit séparer le train de devant d'avec le train de derrière; et, à quelque pas de là, les juments s'arrêtèrent. Les trois blessés demeurèrent dans l'endroit où ils étoient tombés, et furent longtemps sans être pansés, parce qu'il n'y avoit point de chirurgien à Saint-Léger, et qu'on fut obligé d'envoyer à Pontchartrain, à Versailles, et même à Paris, d'où l'on amena Maréchal. Cette nouvelle vint à Marly, dès le lever du Roi; et, sur le midi, on en eut la confirmation, et l'on apprit que l'abbé de la Chastre étoit mort.

1. C'est une chaise à quatre roues, ainsi appelée parce que la première qu'on vit en France venoit de Berlin en Brandebourg.

2. Cela n'étoit pas vrai, car il se jeta le dernier, ou pour mieux dire il ne tomba que par l'effort des cahots.

24 mai. — Le 24, le Roi prit médecine, suivant son régime ordinaire, hormis qu'elle fut avancée de quelques jours, parce qu'on entroit dans la semaine des Rogations, et que le Roi ne vouloit pas prendre médecine un jour maigre. Il ne voulut pas même ce jour-là entendre la messe dans son lit, à son ordinaire, parce qu'il étoit dimanche, et il alla entendre la messe à sa chapelle, avant que de prendre sa médecine. On sut, ce jour-là, que Mathan [1], gentilhomme ordinaire du Roi, qui avoit un fils fort jeune, pour lequel il venoit d'acheter une enseigne au régiment des gardes, avoit, par le désir extrême qu'il sentoit de son élévation, offert au chevalier d'Entragues quarante mille livres du régiment de Bugey, moyennant qu'il lui en fît avoir l'agrément; à quoi le chevalier travailloit de toutes ses forces, à cause que cela lui donnoit les moyens d'acheter le régiment des Vaisseaux.

25 mai. — Le 25, le chancelier étant venu chez le Roi au conseil de dépêches, il s'y trouva mal et fut obligé de se faire emporter chez lui, d'où on le mena, l'après-dînée, à Paris.

On sut, ce jour-là, que le P. de la Ferté [2], Jésuite, avoit été exilé par ordre du Roi, et qu'ayant eu le choix des villes d'Orléans et de Blois, ou de Nantes, il avoit choisi la dernière, pour y passer deux ans, suivant l'ordre de Sa Majesté.

26 mai. — Le 26, les lettres d'Espagne portoient qu'il y avoit une grande sédition à Madrid, au sujet de la cherté du pain [3], pendant laquelle on avoit crié en plusieurs endroits « *Vive France!* », et qu'on n'avoit pu apaiser que par l'éloignement du corregidor [4]. On ajoutoit qu'on avoit eu bien de la peine à sauver le duc d'Oropeza [5] des mains du peuple, qui l'accusoit d'être cause de la disette.

Le même jour, le comte de Roër, envoyé extraordinaire du duc de Savoie, eut son audience du Roi et de la maison royale, au sujet de l'heureuse naissance du prince de Piémont, et l'archevêque de Paris vint saluer le Roi avec ses suffragants [6], à la

1. Gentilhomme de Normandie fort riche.
2. Frère du duc de la Ferté. On croyoit qu'il avoit parlé un peu trop librement en chaire.
3. Elle n'étoit pas moindre en France.
4. C'est l'officier de police.
5. Premier ministre d'Espagne.
6. L'évêque de Meaux, celui de Chartres et celui de Blois.

réserve du cardinal de Coislin, évêque d'Orléans, qui ne s'étoit point trouvé à l'assemblée à cause de sa dignité.

27 mai. — Le 27, Monseigneur alla, pour la première fois, voir le duc de Bourgogne monter à cheval à la grande écurie, et en fut très content, aussi bien que le public, sans aucune flatterie.

28 mai. — Le 28, Félix, premier chirurgien du Roi, trépana Garsault pour la première fois, et cette opération fut fort heureuse.

29 mai. — Le lendemain, Maréchal le trépana encore en deux autres endroits, et cependant on ne laissoit pas d'espérer encore quelque chose de sa vie.

Ce jour-là, on sut que le fils de Nyert se portoit mieux depuis qu'il avoit commencé à prendre des remèdes d'Helvétius, ou, comme disoient les médecins de la cour, parce que le quarantième jour de sa maladie étoit passé.

On apprit encore que le marquis de Barbezieux avoit porté le chevalier d'Entragues [1] jusqu'à donner soixante-dix mille livres du régiment des Vaisseaux, à condition néanmoins qu'il vendroit celui de Bugey quarante-deux mille livres, et que, sur ce pied-là, Mathan avoit offert d'en donner cette somme pour son fils.

30-31 mai. — Le 30, le Roi donna la charge d'aumônier, qui vaquoit par la mort de l'abbé de la Chastre, à l'abbé de Sourches. Il avoit résolu la chose dès le jour précédent avec le P. de la Chaise; mais il lui avoit défendu d'en dire la nouvelle au grand prévôt, père de cet abbé, lui disant qu'il vouloit lui-même la lui apprendre, comme il le fit effectivement, lorsque le grand prévôt, lui demandant pour le suivre le lendemain à Marly, il lui dit : « *A propos, Monsieur le grand prévôt, vous m'avez demandé la charge d'aumônier pour votre fils : je vous la donne.* »

L'après-dînée, le comte de Guiscard eut une longue audience du Roi, étant sur le point de partir pour la Suède; et, le lendemain, on sut qu'il y menoit son fils avec lui. Ce soir-là, le Roi alla s'établir à Marly pour cinq jours.

1. Pour faire plaisir à la comtesse de Nevet ; mais d'Entragues protestoit toujours qu'il falloit donc qu'il agréât Mathan, qui seroit obligé de donner six mille livres plus qu'il n'avoit d'abord offert.

JUIN 1699

1er juin. — Le premier de juin, on commençoit à débiter tout ce qui s'étoit passé à Cambrai, qui avoit été d'une grande mortification pour l'archevêque. Ce prélat ayant eu ordre, comme tous les autres archevêques, d'assembler ses suffragants, l'avoit fait effectivement; et, les voyant tous assemblés chez lui, il leur dit qu'il avoit eu ordre du Roi de les assembler, mais qu'il n'en savoit pas bien le motif. Sur quoi, l'évêque de Saint-Omer[1] lui dit qu'ils en étoient pleinement informés, et que c'étoit sur la manière de recevoir le bref du Pape, qui condamnoit son livre : *Des Maximes des Saints;* il ajouta ensuite que la condamnation qu'il en avoit portée lui-même par son mandement n'étoit pas conçue en des termes assez forts; qu'il falloit qu'il en fît une autre, dans laquelle il ne condamneroit pas seulement son livre, mais aussi tous les livres, lettres et autres écrits qu'il avoit faits pour le soutenir, puisque, si ce livre étoit condamnable, tout ce qu'on avoit fait pour le soutenir ne l'étoit pas moins. L'archevêque, surpris de cette proposition, à laquelle il ne s'attendoit pas, répondit qu'il en falloit délibérer et prendre sur cela les voix de l'assemblée. Mais l'évêque de Saint-Omer lui répliqua que ce n'étoit pas à lui de les recueillir, parce que, s'agissant de la condamnation de ses ouvrages, il étoit partie et ne pouvoit pas être juge. Cette proposition acheva de déconcerter l'archevêque, lequel se retira de l'assemblée. Après sa retraite, il y eut quelques disputes entre les évêques pour la préséance; mais enfin on convint de laisser présider l'évêque de Tournay[2], à cause de la dignité de son siège[3] : le tout néanmoins sans conséquence.

Le résultat de l'assemblée fut qu'on recevroit le bref du Pape dans la métropole de Cambrai, comme on le recevoit dans les églises du clergé de France, et que l'archevêque de Cambrai feroit

1. Ci-devant l'abbé de Valbelle, gentilhomme provençal, qui avoit été aumônier du Roi et qui étoit encore maître de son oratoire.
2. Frère du marquis de la Salle, maître de la garde-robe du Roi.
3. Qu'on disoit être bien plus ancien que les autres et qui étoit bien plus considérable.

un nouveau mandement, par lequel il condamneroit en termes plus forts son livre : *Des Maximes des Saints*, et aussi tous les livres, lettres et écrits qu'il avoit faits pour le défendre. Il fut signé des évêques de Tournay, de Saint-Omer et d'Arras [1], qui étoient des suffragants de Cambrai. Mais le dernier fit, en même temps, une protestation par écrit, par laquelle il déclaroit que, puisque le Saint-Siège avoit condamné le livre : *Des Maximes des Saints*, il n'étoit pas permis aux évêques d'ajouter ni de diminuer rien à la condamnation prononcée par le Saint-Siège. Ce résultat causa un extrême chagrin à l'archevêque, et il parut assez dans une lettre qu'il écrivoit au Pape pour se soumettre à sa décision, dont le style embarrassé et bien éloigné de son style ordinaire faisoit connaître l'agitation de son esprit et de son cœur [2].

2 juin. — Le 2, on sut que Bouloc [3], ci-devant lieutenant-colonel du régiment d'infanterie d'Artagnan, avoit été choisi par le Roi pour aller commander à Saint-Domingue [4], à la place de du Casse, qui avoit demandé à en revenir en France, et dont l'on disoit que le ministre de Pontchartrain vouloit faire épouser la fille au chevalier de Roye, frère de sa belle-fille.

3 juin. — Le 3, le jeune Mansard [5] fut reçu conseiller au parlement, et plusieurs courtisans [6] demandèrent permission au Roi de venir de Marly à sa réception. Il parla avec beaucoup d'éloquence et de liberté d'esprit, et le premier président lui répondit en peu de mots avec son éloquence et sa justesse ordinaires [7].

4 juin. — Le 4 au matin, on apprit que, la nuit précédente, on avoit fait, à Versailles, dans la grande écurie du Roi, un vol

1. Il étoit fils du bonhomme de Sève, ci-devant conseiller du conseil royal des finances.
2. [Voir à l'appendice n° III, D, le texte latin de cette lettre. — *E. Pontal.*]
3. Gentilhomme de Béarn, parent du comte d'Artagnan, qui avoit été major du régiment d'Anjou d'infanterie.
4. Ile d'Amérique.
5. Fils de Mansard, intendant des bâtiments.
6. Le marquis de la Salle, maître de la garde-robe du Roi ; le marquis de Sourches, grand prévôt ; le marquis de Livry, premier maître d'hôtel ; le marquis de Cavoye, grand maréchal des logis ; le marquis de Dangeau, chevalier d'honneur de la duchesse de Bourgogne ; le marquis de Courtenvaux, capitaine des Cent-Suisses ; le duc de Lauzun.
7. Il dit entre autres choses, en parlant de Mansard le père, qu'il étoit bien juste de favoriser un homme qui servoit si utilement à délasser le Roi de ses importantes occupations.

de soixante-six housses de cheval, qui avoient coûté au Roi plus de quarante mille écus, en différents temps, sans qu'on pût connaître les auteurs de ce vol, lequel avoit été fait pendant une nuit très pluvieuse, avec de fausses clefs, qu'on trouva encore dans les serrures du garde-meubles.

Le soir, la nouvelle comtesse d'Auvergne[1] fut présentée au Roi par la duchesse de Bouillon, sa belle-sœur, et prit possession du tabouret.

On sut, ce jour-là, que la dame Tiquet avoit été condamnée au Châtelet à perdre la tête, après avoir été préalablement appliquée à la question ordinaire et extraordinaire, et son portier à être pendu, préalablement appliqué à la même question.

5 juin. — Le lendemain, Tiquet, accompagné de son fils, de sa fille et de Villemur, son parent, vint se jeter aux pieds du Roi et lui demander une commutation de peine pour cette malheureuse femme. Le Roi le reçut avec bonté, et lui dit que l'affaire étoit bien grave, si elle étoit comme on la lui avoit contée; mais que le parlement n'avoit pas encore décidé, et qu'après sa décision il feroit tout ce qu'il pourroit pour lui faire plaisir.

6 juin. — Le 6, qui étoit la veille de la Pentecôte, le Roi fit ses dévotions à sa chapelle, et ensuite il alla toucher un nombre infini de malades des écrouelles. Un moment avant cette cérémonie, on vint donner avis au grand prévôt que, dans un bois voisin, on avoit trouvé deux des housses du Roi; il y envoya en même temps un officier. L'avis se trouva juste; et, dans le même bois, on prit deux hommes soupçonnés du vol, dont le premier contesta qu'il en était complice, et accusa l'autre, lequel dénia toujours constamment qu'il y eût aucune part, et travailla, dans ce moment, à faire connaître son innocence.

L'après-dînée, le Roi distribua les bénéfices qui étoient vacants, et il donna l'évêché de Luçon à l'abbé de Lescure[2], et l'abbaye de Saint-Sever à l'abbé Anselme, lequel lui rendit son prieuré, qui ne fut pas donné ce jour-là.

7 juin. — Le 7, le Roi tint chapitre de son Ordre pour la ré-

1. Damoiselle hollandoise appelée Mlle de Wassenaër, qui étoit encore huguenote : on la trouva fort aimable, quoiqu'elle ne fût point dans la première jeunesse.
2. Docteur de Sorbonne, parent du comte de Caylus.

ception du prince Vaini, qui étoit venu tout exprès de Rome. Ensuite on fit la marche, dans laquelle il parut en habit de novice, et après la grand'messe, qui fut chantée par l'archevêque de Reims, le Roi lui fit prêter le serment, et lui donna le grand manteau, avec lequel il revint dans l'appartement du Roi, en cérémonie, suivant la coutume.

8 juin. — Le 8, on sut que le jeune Mathan avoit enfin eu l'agrément d'acheter le régiment de Bugey, et, le soir, la duchesse de Bourbon, revenant des eaux, vint saluer le Roi dans son cabinet, après son souper.

9 juin. — Le 9, on apprit que le Roi avoit donné à Saint-Olon une gratification de six mille livres pour les peines qu'il avoit prises auprès de l'ambassadeur de Maroc, sans compter ce qu'il lui fit donner pour aller à Brest et pour en être revenu.

10 juin. — Le 10, le bruit couroit que l'Empereur avoit fait marcher cinq régiments dans le Tyrol, province qui lui appartenoit à la vérité, mais qui touchoit aux terres d'Italie.

11 juin. — Le 11, le prince de Parme, qui étoit depuis deux ou trois ans en France, vint prendre congé du Roi.

13 juin. — Le 13, comme le Roi partoit de Versailles, pour aller se promener à Marly, il aperçut dans la foule une main qui jeta une lettre dans son carrosse. Son premier mouvement fut de repousser cette lettre avec la main; mais le mouvement du carrosse l'en ayant empêché, cette lettre tomba dans la portière; en arrivant à Marly, il la fit ramasser, et la fit ouvrir par le maréchal de Duras, son capitaine des gardes en quartier. Ensuite l'ayant prise de sa main, il la lut tout bas, et, en la lisant, il fit entendre qu'elle lui donnoit un avis contre divers ecclésiastiques, et dit en propres termes : « *Il me les nomme, mais il ne m'apprend rien de nouveau; car j'en avois déjà averti le P. de la Chaise et M. l'archevêque de Paris.* »

14 juin. — Le 14, on sut que le Roi avoit donné cinq mille livres de pension au vieux Saint-Mars, gouverneur de la Bastille, pour le dédommager de ce qu'il faisoit nourrir les prisonniers à meilleur marché que n'avoient fait ses prédécesseurs.

15 juin. — Le 15, on apprit que l'archevêque de Paris avoit la fièvre assez violente, et que le comte d'Armagnac [1] l'avoit

1. Grand écuyer de France, de la maison de Lorraine.

aussi à l'abbaye de Royaumont, où il étoit avec toute sa famille. Mais, pour la sienne, elle étoit causée par les excessives douleurs de la goutte.

16 juin. — Le 16, on assuroit que le roi d'Angleterre passoit enfin en Hollande, et que le comte de Tallard [1] avoit ordre de l'y suivre.

Ce jour-là, le secrétaire d'État de Pontchartrain dit de la part du Roi à Tiquet de ne se présenter point devant Sa Majesté; ce qui l'obligea à se retirer à la campagne, puisqu'il n'y avoit plus rien à espérer [2] pour obtenir la grâce de sa femme, qu'il sollicitoit fortement.

17 juin. — Le 17, la sentence qui avoit été donnée contre elle au Châtelet fut confirmée dans tous ses chefs, et elle fut renvoyée, pour l'exécution, au Châtelet.

Le même jour, le Grand Conseil [condamna] par contumace le marquis de Novion [3] à avoir la tête tranchée, pour l'affaire du chevalier de Saint-Geniez, auquel il accorda vingt mille livres d'intérêts civils, sans compter dix mille livres d'amende au profit du Roi.

18 juin. — Cette nouvelle étant venue le soir à Versailles, le lendemain, le duc et le marquis de Gesvres [4] se tourmentèrent beaucoup pour obtenir du Roi que le marquis de Novion ne fût point exécuté en effigie; et le bruit couroit qu'ils l'avoient obtenu. Le duc de Gesvres demanda aussi au Roi de donner le régiment de Bretagne, qui vaquoit par la condamnation du marquis de Novion, au chevalier de Novion, son frère, qui en étoit capitaine de grenadiers. Mais il ne fut pas écouté favorablement.

19 juin. — Le 19, on apprit que le Roi avoit donné le prieuré de l'abbé Anselme à l'évêque de Tarbes [5], qui l'avoit demandé avec empressement, à cause du peu de revenu de son évêché, et qui avoit promis de bien défendre les droits du Roi contre celui que l'abbé Bossuet [6] avoit nommé, prétendant que ce prieuré dépendoit de son abbaye.

1. Ambassadeur pour le Roi auprès de ce prince.
2. Le Roi ne s'étoit pas déclaré : mais cela s'expliquoit de soi-même.
3. Petit-fils du défunt premier président et frère du président au mortier d'alors. Il étoit brigadier d'infanterie.
4. Ses parents : car ils s'appeloient tous Potier.
5. Ci-devant l'abbé de Poudens, du pays de Bigorre.
6. Neveu de l'évêque de Meaux.

Ce jour-là, on transféra, de grand matin, la dame Tiquet, de la Conciergerie au grand Châtelet, où on l'appliqua à la question. Mais sa première fermeté ne dura guère, et elle avoua bientôt que c'étoit elle qui avoit fait assassiner son mari; qu'elle avoit choisi, pour exécuter son dessein, Grandmaison, sergent de la compagnie de grenadiers du régiment des gardes commandée par Montgeorge [1]; qu'elle lui avoit donné vingt louis d'or, et promis autant après la chose faite; qu'il l'avoit exécutée avec deux neveux qu'il avoit, tous deux soldats au régiment des gardes, lesquels étoient en fuite avec lui, et qu'à l'égard de Montgeorge, bien loin qu'il eût eu aucune part à cette action, elle s'étoit toujours cachée de lui, et de son propre mouvement, et par les conseils de Grandmaison, parce qu'ils savoient bien que, s'ils lui en eussent découvert quelque chose, il n'auroit pas manqué de les en empêcher, étant trop honnête homme pour souffrir une affaire de cette nature. Le portier de la dame Tiquet fut aussi appliqué à la question : mais on n'en put rien tirer, et il insulta toujours le questionnaire, lui reprochant qu'il ne faisoit pas bien son métier.

Sur le soir, on les conduisit tous deux à la Grève, dans le même tombereau, et on ne sauroit s'imaginer quelle foule de monde il y avoit dans les rues pour les voir passer, et quelle effroyable multitude de peuple étoit dans la Grève, pour voir l'exécution. On avoit loué des fenêtres jusqu'à sept et à huit pistoles, et elles étoient remplies de personnes de la cour et de la robe, jusque-là qu'on y voyoit plusieurs hommes et femmes qui avoient été longtemps en commerce de société avec la dame Tiquet : monstrueux effet de la curiosité des François, qui les fait passer par-dessus toutes sortes de bienséances. Le portier fut pendu d'abord, étant plus mort que vif de l'effort de la question. Pour la dame Tiquet, elle alla à la mort avec une fermeté surprenante, prévenant tout ce que le bourreau lui vouloit faire; ce malheureux, peu expérimenté dans son métier [2], l'ayant manquée des trois premiers coups, la tua enfin à coups de cou-

1. Cela lui fit un très grand tort, quoiqu'il fût très innocent, à cause du commerce qu'il avoit eu avec cette femme. Il étoit fils d'un maître des requêtes nommé Gomin.

2. Le bourreau de Paris étoit en prison pour crime, et l'on avoit pris celui de Pontoise, qui n'avoit jamais coupé de tête.

peret, ce qui attira la compassion de tout le monde. On mit ensuite son corps dans un carrosse, escorté d'un grand nombre d'archers, et suivi d'une foule innombrable de peuple, et on le porta à Saint-Sulpice, sa paroisse, où il fut enterré dans le petit cimetière, par permission de la justice.

20 juin. — Le 20, le Roi donna le régiment de Bretagne au marquis de Sézanne [1], colonel réformé, qui étoit fils du marquis de Beuvron, d'un second lit, et par conséquent frère du marquis d'Harcourt, dont les services lui méritèrent cette grâce.

Ce jour-là, le Roi, sortant de souper, trouva dans son salon la duchesse de Nemours, laquelle lui ayant demandé audience, il la fit entrer dans son cabinet, où elle lui rendit compte de toute sa conduite à Neufchâtel.

21 juin. — Le 21 au matin, le Roi donna la lieutenance de ses gardes du corps dans la compagnie de Lorge, qu'avoit Renneville, à Balivière [2], qui en étoit le premier enseigne; pour l'enseigne, il ne déclara pas encore à qui il la donneroit : mauvais préjugé pour les exempts [3] de la compagnie, dans un temps où le marquis de Rassent [4] et le comte de Joffreville [5], brigadiers, les comtes de Châtillon [6] et de Tournefort [7], mestres de camp, demandoient cette enseigne avec beaucoup d'instance.

22 juin. — Le 22, on apprit que la duchesse de Mazarin [8]

1. Quand il étoit revenu d'Espagne, on lui avoit promis de ne point réformer son régiment. Mais comme on fut obligé de le faire à cause des conséquences, on lui promit le premier qui viendroit à vaquer, et on lui tint parole.

2. Ils étoient deux frères, enseignes des gardes du corps. L'aîné, qui étoit celui-ci, étoit dans la compagnie de Lorge. Le cadet étoit dans celle de Villeroy. Ils étoient d'auprès d'Évreux, et neveux de défunt Vignaux, lieutenant des gardes du corps dans Noailles, et maréchal de camp.

3. Ils avoient pourtant bien du service et du mérite : mais le Roi prenoit assez souvent des mestres de camp dans la cavalerie légère pour les faire enseignes de ses gardes du corps.

4. Gentilhomme de Normandie, qui étoit un des plus braves, des plus anciens officiers, et des plus honnêtes hommes du royaume.

5. Gentilhomme de la frontière de Champagne, dont on ne pouvoit assez dire de bien.

6. Mestre de camp réformé, pour lequel le duc du Maine s'employoit fortement, parce qu'il avoit été capitaine de carabiniers, et qu'il lui avoit fait donner l'agrément du régiment qu'il venoit de perdre.

7. Gentilhomme de Languedoc de la maison de Lausac.

8. Nièce du défunt cardinal Mazarin, la plus belle femme de son temps, qui étoit séparée de son mari depuis de longues années.

étoit fort malade à Londres, et que la duchesse de Bouillon, sa sœur, et le duc de la Meilleraye [1], son fils, avoient demandé permission au Roi de l'aller voir.

23 juin. — Le 23, le chevalier de Fresnoy [2] demanda au Roi la permission de vendre son enseigne des gendarmes d'Anjou, pour aller à Malte tenir galère, et revenir ensuite, quand une commanderie l'auroit mis en état de le servir plus commodément : ce que le Roi lui ayant accordé, Sa Majesté donna, en même temps, l'agrément de son enseigne au chevalier de Carmaing [3], guidon de la même compagnie, qui se trouvoit le plus ancien de ceux qui étoient en état d'acheter.

24 juin. — Le 24, on sut que le marquis de Virville [4] avoit aussi obtenu la permission de vendre la compagnie des chevau-légers d'Anjou, et le chevalier de Gassion [5], en ayant demandé l'agrément pour son neveu, qui étoit sous-lieutenant dans le corps, le Roi lui répondit qu'il falloit savoir si les sous-lieutenants plus anciens que lui ne la vouloient pas acheter.

Le même jour, on sut que le marquis d'Espinoy [6], colonel réformé d'infanterie, et le marquis de Laval [7], capitaine au régiment du Roi, épousoient les deux sœurs du marquis d'Hautefort [8].

25 juin. — Le 25, le Roi donna au marquis Dauvet [9], l'un de ses mousquetaires dans la seconde compagnie, l'agrément du guidon que vendoit le chevalier de Carmaing, avec lequel il en avoit traité, sous le bon plaisir de Sa Majesté, pour le prix de quarante-cinq mille livres.

26 juin. — Le 26, on disoit que les Écossois s'étoient emparés d'un poste, entre Carthagène et Porto-Velo, que les Espa-

1. Gendre du maréchal de Duras.
2. Gentilhomme de Picardie.
3. Gentilhomme de Languedoc, dont le père s'appeloit le comte de la Pomarède.
4. Gentilhomme de Dauphiné, dont la sœur avoit épousé le comte de Tallard.
5. Lieutenant des gardes du corps et lieutenant général des armées du Roi.
6. Gentilhomme de Bretagne.
7. Gentilhomme du Maine, de la maison de Montmorency.
8. Seigneur du Périgord, qui étoit maréchal de camp, aussi bien que le comte de Surville, son frère, qui étoit colonel du régiment du Roi.
9. Cousin germain du marquis des Marets, grand fauconnier.

gnols en avoient fait faire de grandes plaintes en Angleterre: mais que le roi et le Parlement, ayant répondu que ce n'étoit point de leur ordre, n'avoient néanmoins aucunement promis de faire cesser cette entreprise, et que cependant les Écossois se fortifioient dans ce poste en toute diligence : ce qui inquiétoit terriblement les Espagnols.

27 juin. — Le 27, le Roi donna l'enseigne de ses gardes du corps, qui étoit vacante par la promotion de Balivière, à Tournefort, mestre de camp de cavalerie, auquel il permit en même temps de vendre son régiment, parce qu'il n'étoit pas riche.

28 juin. — Le 28, [le Roi] alla dire adieu au roi d'Angleterre, qui alloit faire un voyage à la Trappe, pendant lequel la reine devoit se mettre dans le couvent de Sainte-Marie à Chaillot [1], et, après sa visite, Sa Majesté vint s'établir à Marly pour six jours.

29 juin. — Le 29, on sut que le Roi avoit donné l'agrément du régiment de Tournefort au jeune marquis de Livry [2], qui étoit capitaine de cavalerie, pour vingt-deux mille cinq cents livres, qui étoit le prix ordinaire.

30 juin. — Le 30, l'abbé de Louvois [3] soutint une thèse en Sorbonne, où il y eut une foule de monde épouvantable.

JUILLET 1699

1er juillet. — Le premier de juillet, on vit arriver à la cour le comte d'Armagnac, qui revenoit de l'abbaye de Royaumont, où il avoit été longtemps cruellement affligé de la goutte.

On disoit alors que la comtesse de Gramont avoit été assez malheureuse pour déplaire au Roi, à cause qu'elle avoit été passer l'octave du Saint-Sacrement dans l'abbaye du Port-Royal de Paris, et que, quand elle avoit fait demander au Roi pour

1. Proche Paris, où elle et la reine sa belle-mère s'étoient de tout temps retirées.

2. Fils du marquis de Livry, premier maître d'hôtel, qui regarda cela comme une grande grâce, attendu le nombre et la qualité des concurrents.

3. Frère du marquis de Barbezieux, du marquis de Courtenvaux et du marquis de Souvré; il étoit le quatrième frère.

venir à Marly, il avoit répondu que Marly et le Port-Royal ne s'accordoient point ensemble [1].

2 juillet. — Le 2, on apprit que la duchesse de la Meilleraye [2] avoit encore fait une fausse couche en Alsace, où elle étoit allée voir les terres de son mari.

3 juillet. — Le 3, le comte de Tessé, revenant de Piémont, arriva à Marly, et l'on sut par lui que le comte de Saint-Vallier [3] étoit mort en dormant, et que le duc de Savoie étoit convenu d'en passer, au sujet de ses démêlés avec le prince de Monaco, par l'avis du marquis de Briord, ambassadeur du Roi, et de le Bret, intendant et premier président de Provence.

4 juillet. — Le 4, on apprit que la duchesse de Mazarin étoit morte en Angleterre, et que la duchesse de Bouillon, sa sœur, et le duc de la Meilleraye, son fils, en avoient appris la nouvelle à Calais, comme ils alloient s'embarquer.

5-6 juillet. — Le 5, on apprit que le Roi avoit résolu de donner à la duchesse de Bourgogne des fêtes à Trianon, où il alla s'établir le lendemain pour deux jours.

7 juillet. — Le 7, on sut que Sa Majesté travailloit à faire un règlement pour les droits de la charge d'amiral de France et de gouverneur de Bretagne, parce que ces deux charges, étant alors réunies en la personne du comte de Toulouse, pouvoient un jour avoir ensemble de grands démêlés pour leurs droits, quand elles viendroient à être sur deux têtes différentes.

Le même jour, le P. dom Claude Boistard, général de la congrégation de Saint-Maur [4], vint faire la révérence au Roi, ayant été continué dans sa charge, parce que le P....., qui avoit été élu général, s'en étoit enfui avant que d'être intronisé, pour éviter cette élévation. Le Roi reçut le P. Boistard avec beaucoup de bonté, et lui recommanda, sur toutes choses, d'empêcher que les religieux de sa congrégation ne donnassent dans les nou-

1. Parce que cette maison étoit suspecte de jansénisme. La comtesse de Gramont y avoit été élevée toute jeune, et ainsi elle étoit plus excusable.

2. Elle n'avoit pas de garçons, et venoit de faire deux ou trois fausses couches tout de suite. C'étoit la fille aînée du duc de Duras.

3. Gentilhomme de Dauphiné, ci-devant capitaine des gardes de la porte du Roi.

4. Il avoit été longtemps assistant du général et puis général lui-même pendant dix ou douze ans.

velles doctrines. Le soir, la nouvelle duchesse de Choiseul vint prendre possession du tabouret.

8 juillet. — Le 8, on apprit que le Roi avoit créé six commissaires généraux pour la marine, à six mille livres d'appointements chacun, qui furent : Begon [1], Sarabery [2], de Gastine, du Gué, de Clérembault et Levasseur. On eut aussi nouvelle que les vaisseaux que le Roi avoit envoyés à la découverte de Mississipi, étoient arrivés en France ; qu'on étoit entré cinquante lieues avant dans le pays, lequel on avoit trouvé gras et fertile ; que l'on avoit amené quelques sauvages, et que les peuples du pays avoient permis aux François d'y bâtir un fort à quatre bastions, dans lequel on avoit laissé quatre-vingts hommes, avec des vivres et des munitions pour quinze mois.

9 juillet. — Le 9, on sut que l'archevêque de Paris et le premier président du parlement avoient eu quelques accès de fièvre, mais qui n'eurent pas de suites.

Ce jour-là, le Roi accorda à l'abbé de Valbelles [3] l'agrément de la charge d'aumônier de Sa Majesté dont étoit revêtu le nouvel évêque de Fréjus, en lui payant soixante mille livres.

Le même jour, le Roi vit encore ses deux compagnies de mousquetaires faire l'exercice dans la cour de Versailles, et ensuite défiler devant lui à pied et à cheval.

Les lettres de Rome portoient, dans le même temps, que le Pape soutenoit avec fermeté la bulle qu'il avoit donnée pour obliger les ecclésiastiques qui demandoient des bénéfices à prendre des certificats de leurs évêques ; et que le dataire jetoit au feu [4] toutes les attestations de vie et mœurs, qu'on lui présentoit signées des ordinaires.

10 juillet. — Le 10, on disoit que le roi d'Angleterre s'étoit retiré à son château de Loo, n'ayant pu faire consentir les États-Généraux à ses propositions, dont le but principal étoit d'avoir de l'argent pour payer les troupes qu'il avoit fait venir d'Angle-

1. Qui étoit premier commis du secrétaire d'État de Pontchartrain.

2. Autre commis du même secrétaire d'État.

3. C'étoit un gentilhomme de Provence, neveu du marquis, ci-devant cornette des chevau-légers de la garde, lequel lui avoit donné soixante mille livres pour acheter cette charge, et lui faisoit encore une pension de quatre mille livres pour l'aider à subsister.

4. Afin que cela ne parût pas dans les registres de la daterie, et que sous un autre pape on pût reprendre la manière accoutumée.

terre, et de faire entrer milord Portland dans le conseil, tant pour le satisfaire par cet établissement, puisque les Anglois ne le vouloient plus souffrir, que pour avoir une créature affidée dans les États, qui lui découvrît à propos les sentiments des membres qui les composoient, et, par cela même, les intentions des provinces.

D'un autre côté, les nouvelles d'Espagne étoient que la reine d'Espagne avoit beau crier et se tourmenter de ce qu'on lui ôtoit toutes ses créatures, qu'on n'avoit aucun égard à ses plaintes, qu'on songeoit uniquement à la décrier, aussi bien que les Allemands, et à irriter contre eux le peuple, qui étoit déjà assez chagrin de lui-même; qu'on prenoit soin de l'instruire tous les jours, par des placards et par des pasquinades, des desseins ambitieux de l'Empereur, ce qui causoit de grands tumultes dans Madrid, et mettoit l'Espagne dans un état violent, qui faisoit appréhender à tout moment une sédition, et même une révolution considérable. On sut, le même jour, que le marquis de Raffetot[1] avoit eu ordre d'aller à son régiment et de n'en pas revenir sans permission du Roi; et, le soir, Sa Majesté donna une grande musique sur le canal.

11-12 juillet. — Le 11, on apprit que la marquise de Canillac[2] étoit morte d'apoplexie à Paris, et, le lendemain, on sut que le duc de Montbazon, père du prince de Guémené, étoit mort à Liège, où il s'étoit retiré depuis de longues années.

On eut nouvelle, le même jour, que les Espagnols, secondés par les flibustiers françois, avoient entrepris de chasser les Écossois de la Floride, où ils avoient bâti un fort, et comme le Roi d'Angleterre avoit déclaré qu'il ne s'en vouloit pas mêler, on étoit persuadé que cette guerre ne dureroit pas longtemps.

Dans le même temps, on sut que le prince Vaini avoit été assez incommodé, mais qu'il se portoit mieux, et qu'il songeoit à s'en retourner à Rome. Le même jour encore, les députés des États de Bretagne vinrent haranguer le Roi, pour recevoir de lui leurs cahiers arrêtés, et ce fut l'évêque de Vannes[3] qui porta la parole.

1. Gentilhomme de Normandie, qui étoit neveu du duc de Gramont. Il étoit colonel du régiment de Brie.
2. Sœur du marquis de Belesbat. Son fils étoit colonel du régiment de Rouergue.
3. Fils de défunt d'Argouges, conseiller du conseil royal.

13 juillet. — Le 13, on disoit que les négociations devenoient très vives à Loo, et qu'on y voyoit des ministres de tous les princes de l'Europe.

Ce jour-là, le Roi alla dîner à Meudon, chez Monseigneur, et ensuite il y visita toutes les beautés qu'il y avoit fait faire depuis peu.

14 juillet. — Le 14, les lettres d'Espagne portoient que le roi d'Espagne avoit eu, le 29 de juin, un cruel accès de sa maladie ordinaire, mais que, le lendemain, il étoit en bonne santé.

Le même jour, tout le monde parloit de la fermeté de l'archevêque de Lyon [1], qui avoit été le seul des prélats de France, qui, sans manquer de respect au Roi, avoit témoigné de la vigueur pour maintenir les libertés de l'Eglise gallicane, au sujet du bref du Pape qui avoit condamné le livre de l'archevêque de Cambrai.

Ce jour-là, le Roi alla à Saint-Cloud rendre visite à Monsieur, qui lui fit les honneurs de sa nouvelle cascade.

15 juillet. — Le 15, on apprit que le Roi avoit ordonné à tous les colonels et mestres de camp de se rendre à leurs régiments le 20 d'août, pour y rester jusqu'au 10 de septembre.

17 juillet. — Le 17, on parloit beaucoup de la colère du Roi contre son régiment, dont les soldats, s'étant avisés de marander, avoient été jusque dans l'abbaye de Saint-Cyr [2], où ils avoient pris dans les jardinages ce qui les avoit accommodés. Cette licence avoit mis le Roi en colère : il avoit menacé les soldats de leur ôter les travaux de Marly, sans le faire toutefois; mais il avoit fait renfermer dans le camp tous ceux qui ne travailloient point à ces ouvrages, sans leur permettre de sortir, même pour aller travailler à la moisson.

19 juillet. — Le 19, on sut que Morin [3], premier médecin du prince de Condé, étoit mort à Paris, dans un âge assez avancé.

1. Ci-devant archevêque de Tours, et auparavant évêque de Clermont, n'ayant eu des bulles ni de l'un ni de l'autre de ces deux évêchés. Il avoit été comte de Lyon, et s'appeloit, en son nom, de Saint-Georges.

2. C'est une ancienne abbaye proche de Versailles, qui est dans le même village que l'abbaye royale de Saint-Cyr, fondée par le Roi et dirigée par la marquise de Maintenon.

3. Il étoit de bonne famille de robe de Touraine, et avait été autrefois médecin du prince de Conti, son père.

20 juillet. — Le 20, on apprit que la comtesse de Lignières [1] avoit été assez dangereusement malade, mais qu'elle se portoit mieux.

21 juillet. — Le 21, on disoit que le marquis de Mirepoix étoit fort mal d'une espèce d'esquinancie, et que le vieil abbé de Polignac étoit mort en Languedoc.

22 juillet. — Le 22, Joyeux, premier valet de chambre de Monseigneur, pensa se tuer à Marly, où, montant à sa chambre, il tomba, par une ouverture de balcon, de l'étage de l'appartement de Monseigneur, et, s'il n'avoit donné de l'estomac contre une barre de fer, il seroit tombé dans le salon, et auroit écrasé la comtesse de Pontchartrain, qui jouoit en cet endroit-là.

23 juillet. — Le 23, on sut que le marquis de Mirepoix étoit beaucoup plus mal, et même qu'il avoit reçu les sacrements de l'Eglise.

24 juillet. — Le lendemain, on apprit que l'archevêque de Toulouse [2] étoit aussi fort malade à Paris.

26 juillet. — Le 26, le duc du Maine prêta entre les mains du Roi le serment [3] des charges de grand maître de l'artillerie et de général des Suisses, et, suivant l'exemple de son frère, le comte de Toulouse, paya le serment double [4] aux officiers de la chambre.

Ce fut en ce temps-là que la comtesse de Gramont parut entièrement raccommodée auprès du Roi, puisqu'elle fut du voyage de Marly.

On disoit aussi que le roi d'Espagne avoit eu quelques accès de fièvre, mais qu'il en paroissoit entièrement remis.

Ce fut ce jour-là que le chevalier du Plessis-Bellière [5], sous-lieutenant au régiment du Roi, força un de ses camarades, nommé Saint-Mézart, de se battre contre lui et fut tué tout roide.

1. Fille du marquis de Sourches, grand prévôt de France.
2. Frère de Villacerf et de Saint-Pouenge.
3. Jusqu'alors il avoit eu dispense de le prêter, et il avoit fallu que le Roi donnât des lettres patentes pour faire passer à la Chambre des comptes toutes les sommes qui se payoient sur ses ordonnances dans l'artillerie et ailleurs, et toutes celles qui composoient des appointements de grand maître d'artillerie et de général des Suisses.
4. C'est-à-dire qu'il donna deux mille pistoles, son frère le comte de Toulouse ayant donné mille pisoles pour le serment du gouvernement de Bretagne.
5. Gentilhomme de Bretagne dont le père étoit mort maréchal de camp.

27 juillet. — Le 27, la dame de la Pinardière[1], qui étoit accusée d'avoir fait assassiner son mari, qui avoit été condamnée par les juges des lieux, et qui, depuis longtemps, étoit dans les prisons de la Conciergerie du palais de Paris, fut déclarée innocente par arrêt du parlement. Ce qui contribua le plus à la tirer d'affaire, fut que son mari, qu'elle prétendoit mort, et qui s'étoit effectivement absenté pour des affaires criminelles, demanda à la justice un sauf-conduit pour se représenter, et, l'ayant obtenu, vint aussi se remettre à la Conciergerie. Les ennemis de sa femme soutinrent longtemps qu'il n'étoit pas la Pinardière, mais un homme qui lui ressembloit; et, en effet, il y eut bien des gens qui, l'ayant vu en prison, assurèrent que c'étoit un homme supposé; mais le plus grand nombre l'emporta. Il fut déclaré le véritable la Pinardière, et mis en liberté, aussi bien que sa femme.

28-29 juillet. — Le 28, on sut que le fils aîné du duc de Beauvillier, qui avoit la petite vérole, se portoit mieux, et qu'on espéroit qu'il se tireroit d'affaire. Le prince de Marsillac, fils aîné du duc de la Roche-Guyon[2], ne fut pas si heureux : car il mourut le 29 de la même maladie, n'ayant été malade que quatre jours.

Le même jour mourut aussi le marquis de Mirepoix, et le Roi donna la sous-lieutenance de sa seconde compagnie de mousquetaires qu'il avoit, au marquis de Canillac[3], premier enseigne de la compagnie. Le comte d'Hautefort[4] devint par là premier enseigne; Curly[5], premier cornette, monta à l'enseigne, et l'Escussan[6] devint premier cornette, et la dernière cornette qui vaquoit fut donnée à Trebon[7], premier maréchal des logis.

On apprit aussi, le même jour, la mort de Soupir[8], capitaine au régiment des gardes, et, le lendemain, le Roi donna sa com-

1. Damoiselle de Poitou.

2. Fils aîné du duc de la Rochefoucauld, et son survivancier dans toutes ses charges.

3. Gentilhomme d'Auvergne de la même maison qu'étoit le colonel de Rouergue ; celui des mousquetaires avoit été auparavant capitaine au régiment des gardes.

4. Gentilhomme de Limousin, qui avoit aussi été officier dans le régiment des gardes.

5. Gentilhomme de Poitou.

6. Gentilhomme de Provence.

7. C'étoit un homme de fortune du Béarn.

8. Il étoit de Picardie.

pagnie à d'Assy [1]; son aide-majorité à Lusancy [2], lieutenant; sa lieutenance à Ferron [3], sous-aide-major, au préjudice de Romainville [4] et de Brisard, ses anciens [5]; sa sous-aide-majorité à Artagnan [6], sous-lieutenant; sa sous-lieutenance à Renansard [7], enseigne des grenadiers; son enseigne à Puycerier [8], doyen des enseignes, et l'enseigne de Puycerier, qui demeuroit vacante, à Caderset [9], mousquetaire de la première compagnie.

30 juillet. — Le 30, les lettres de Madrid portoient que le roi d'Espagne avoit eu de nouveaux accidents, et cela donnoit matière à de nouveaux discours sur le partage de ses États.

Ce jour-là, les directeurs de cavalerie et d'infanterie eurent ordre de partir au commencement du mois d'août pour leurs départements. On sut aussi que le Roi avoit arrêté dans son conseil qu'il feroit payer au roi d'Angleterre sept cent mille livres pour le dédommagement de la démolition des murailles d'Orange et de la confiscation des revenus pendant la guerre, dont on lui donneroit trois cent cinquante mille livres en argent comptant, et le reste dans deux ans.

Il couroit alors le bruit d'une nouvelle réforme de cavalerie et d'infanterie; mais cette nouvelle méritoit confirmation.

En ce temps-là, l'argent devint si rare à Paris, et il étoit dans le commerce sur un pied si exorbitant, qu'on fut obligé de menacer de rabaisser les monnoies.

31 juillet. — Le 31, on vit reparoître à la cour le duc de Vendôme, qui vint faire la révérence au Roi, en sortant de ses remèdes. Tout le monde le crut guéri, et il partit, dès le lendemain, pour aller passer trois mois à son château d'Anet.

1. Il étoit de Brie, et le plus ancien par rang de lieutenant.
2. C'étoit un gentilhomme de Brie dont le père avoit été capitaine au régiment des gardes.
3. Gentilhomme de Dauphiné dont le père étoit mort lieutenant général et lieutenant des gardes du corps.
4. Gentilhomme de Normandie.
5. Il étoit d'une famille de Paris, et son oncle, nommé Romainville, avoit été tué capitaine au régiment des gardes à Valcourt.
6. Parent du lieutenant général de même nom qui lui procura cet emploi.
7. Gentilhomme de Picardie qui avoit été nourri page du Roi.
8. Languedocien qui avoit été sous-brigadier dans la seconde compagnie des mousquetaires, et qui étoit neveu de Penautier, receveur général du clergé.
9. Gentilhomme de Gascogne.

AOUT 1699

1er août. — Le premier d'août, on vit arriver à la cour le marquis d'Urfé, revenant de Turin, où il s'étoit servi de l'occasion pour achever de faire régler toutes les affaires qu'il avoit avec le duc de Savoie, particulièrement pour les jouissances de sa terre de Sommerive pendant la dernière guerre.

Le même jour, on sut que le jeune Bissy [1], courant dans la plaine de Noisy avec les princes, son cheval l'avoit emporté et renversé par terre, de sorte qu'il s'étoit cassé la tête, et qu'on avoit été obligé de le trépaner.

2 août. — Le 2, on parloit beaucoup de l'affaire du Palatinat, le Roi ayant envoyé l'ordre au marquis d'Huxelles d'assembler ses troupes en Alsace, pour entrer dans le Palatinat, et le marquis de Saint-Fremond [2] avec Mauroy [3] et tous les colonels et mestres de camp ayant eu ordre de s'y rendre, à cause que le prince palatin refusoit de payer à Madame les deux cent mille livres qu'il devoit lui payer par chacun an, suivant le traité de paix.

3 août. — Le 3, les lettres d'Alsace portoient que les troupes du Roi s'étoient assemblées à Wissembourg, et que, sur le refus que le prince palatin avoit fait de payer, elles avoient ordre d'entrer dans le pays; que ce prince avoit assemblé un corps de troupes à Manheim, mais que, comme on avoit de quoi se venger en deçà du Rhin, on n'iroit pas le chercher au delà de cette rivière.

4 août. — Le 4, on sut que la fille de Mansard alloit épouser le fils de Menou, qui étoit intéressé dans l'extraordinaire des guerres.

Ce jour-là, les députés des États de Languedoc vinrent saluer le Roi et lui présenter leurs cahiers; et ce fut l'évêque de Comminges [4] qui porta la parole.

1. Fils du marquis de Bissy, brigadier de cavalerie, qui avoit encore son père lieutenant général et chevalier de l'Ordre.
2. Gentilhomme de Normandie qui étoit maréchal de camp.
3. Brigadier de cavalerie.
4. Frère du marquis de Denonville, sous-gouverneur des princes.

Le même jour, l'envoyé d'Espagne assuroit que son maître étoit en parfaite santé, quoique toutes les lettres portassent le contraire, et l'on disoit que le marquis d'Harcourt faisoit des merveilles à Madrid, par ses négociations et ses libéralités.

5 août. — Le 5, on disoit que Madame partiroit le 16 pour aller joindre à Bar la duchesse de Lorraine, qui venoit y faire ses couches, afin qu'on ne fût pas obligé de donner de trop grands privilèges à la ville de Nancy, à l'occasion de la naissance du prince. On ajoutoit même que Monsieur pourroit y aller quelque temps après.

En ce temps-là, les nouvelles de la santé du cardinal de Bonsy n'étoient pas bonnes; et on disoit que les eaux qu'il avoit prises ne l'avoient nullement soulagé. Le chancelier se portoit aussi toujours de plus mal en plus mal, et son affoiblissement donnoit une ample matière aux courtisans à raisonner sur le choix d'un successeur.

On sut, ce jour-là, que le comte de la Bourlie[1] avoit eu la permission de vendre le régiment de Normandie, et que le comte de Signeran[2], colonel réformé, en avoit demandé l'agrément.

6 août. — Le 6, le Roi fit la revue de ses gardes du corps, de ses grenadiers à cheval et de ses deux compagnies de mousquetaires à la plaine de Gresillon, au delà de Poissy; et le duc de Berry, ayant eu un grand mal de tête avec de la fièvre, donna de grandes inquiétudes, dans un temps où la petite vérole étoit si commune; mais son mal n'eut pas de suites. Dans le même temps, le marquis de Gesvres fut malade d'un clou à la gorge, qui le fit absenter de la cour pendant plus de quinze jours, quoiqu'il fût dans son année de premier gentilhomme de la chambre.

7 août. — Le 7, le Roi fit encore la revue de ses troupes à pied au Trou d'Enfer, et l'on sut que la femme de la Chesnaye, grand tranchant de France, étoit extrêmement malade des suites d'une couche.

8 août. — Le 8, on apprit que le comte de Quintin, fils unique du maréchal de Lorge, Saint-Ange, fils unique de Cau-

1. Frère du comte de Guiscard, lequel avoit été capitaine du régiment des gardes.

2. Fils du premier président de la chambre des comptes d'Aix.

martin, intendant des finances, et Mlle de Bournonville [1] avoient la petite vérole à Paris.

9 août. — Le 9, le Roi donna une pension de mille livres à Mme de la Roche [2] : ce qui fit plus de plaisir à son premier valet de chambre Bontemps que s'il la lui avoit donnée pour lui-même ou pour un de ses enfants.

10 août. — Le 10, on sut que la duchesse de Saint-Simon [3] était accouchée d'un second fils.

11 août. — Le lendemain, Mlle d'Alais [4], fille du prince de Conti, mourut à Paris, étant extrêmement jeune.

13 août. — Le 13, il se fit à Paris une grande cérémonie, au sujet de la dédicace de la statue équestre du Roi, qu'on avoit posée, le jour précédent, au milieu de la place de Vendôme. Le duc de Gesvres y marcha à cheval, à la tête de tout le corps de ville, suivi des archers, et le duc bien accompagné de ses gardes et de ses officiers, et ayant le plus riche harnois du monde à son cheval. L'après-dînée, on tira l'oie sur la rivière, et ensuite il y eut un feu d'artifice sur l'eau. On ne peut pas s'imaginer la quantité de monde qui étoit sur le Pont-Neuf et sur le Pont-Royal, sur les deux quais entre ces deux ponts, et sur la rivière dans des bateaux. Mais il n'y en eut pas encore tant qu'on se l'étoit imaginé, et il y eut des gens qui ne louèrent point leurs échafauds, parce qu'ils avoient voulu les louer trop cher.

14 août. — Le 14, on sut que le marquis de Rochefort [5], se voyant absolument hors d'état de servir, avoit, avec l'agrément du Roi, donné son régiment de Bourbonnois au marquis de Nangis, son neveu, qui lui avoit réciproquement cédé celui du Royal de la Marine pour le vendre.

15 août. — Le 15, jour de la fête de l'Assomption de la Vierge, le Roi fit ses dévotions, et toucha les malades des écrouelles. Mais, comme il ne voulut toucher que les Espagnols, il ne s'en trouva que cinq. Le même jour, il fit la distribution des bénéfices vacants, et donna une abbaye à l'évêque de Limo-

1. Fille du prince de Bournonville, enseigne des gendarmes du Roi.
2. Qui gouvernoit la maison de Bontemps, premier valet de chambre du Roi.
3. Fille aînée du maréchal de Lorge.
4. Elle était encore dans la première enfance.
5. Les eaux n'avoient pu le rétablir entièrement, et il ne servoit qu'avec peine d'une jambe et d'un bras.

ges [1], une au fils de Barèges, lieutenant de roi de Schelestadt, un prieuré à l'abbé de Béthune [2], et l'abbaye d'Auxerre à Mme de Ragny, qui en étoit prieure, la sœur de Chamlay, qui en étoit abbesse, étant morte de la petite vérole.

Le soir, on apprit que la comtesse de Nevet, sœur du comte de Matignon, étoit aussi morte du pourpre, en Bretagne.

16 août. — Le 16, on apprit que Mlle de Harville [3] avoit aussi la petite vérole, et que le marquis de Lignerac [4] épousoit Mlle de Caylus [5].

On sut, le même jour, que le Roi avoit augmenté les appointements des directeurs de cavalerie et d'infanterie de quatre mille livres par an, et ceux des inspecteurs de deux mille.

17 août. — Le 17, le Roi signa le contrat de mariage du marquis de Dampierre [6] avec la fille de Lagny, l'un de ses fermiers généraux.

18 août. — Le 18, le marquis de Barbezieux partit pour aller à Louvois, où il n'avoit pas encore été, depuis que cette terre étoit tombée en partage. Ce jour-là, le marquis de Thury [7] obtint la permission de vendre le régiment d'infanterie du Maine, dont il étoit colonel, et l'on disoit, dans le même temps, que le duc de Châtillon [8] vouloit aussi vendre celui du Piémont, et le marquis de Blainville [9], celui de Champagne.

Le soir, on apprit que Saint-Ange étoit mort dans le temps qu'on le croyoit hors d'affaire : prodigieuse douleur pour un père qui n'avoit que cet enfant-là, lequel d'ailleurs étoit parfaitement bien fait, et aussi aimable par les qualités de son esprit que par celles de son corps.

1. Ci-devant l'abbé de Canisy, de Normandie, son évêché ne pouvant lui donner la subsistance.

2. Fils du défunt comte de Béthune, qui étoit l'aîné des enfants du duc de Béthune, chevalier d'honneur de la Reine et chevalier de l'Ordre.

3. Fille du frère du marquis de Palaiseau.

4. Gentilhomme de Limousin, qui étoit colonel du régiment du Perche.

5. Sœur du comte de Caylus, menin de Monseigneur et maréchal de camp.

6. Gentilhomme d'auprès d'Orléans, qui étoit enseigne de gendarmerie.

7. Neveu du marquis de Beuvron. Il étoit brigadier d'infanterie.

8. Second frère du duc de Luxembourg. Il étoit estropié d'une manière fort extraordinaire : car il avoit un coup de mousquet au pied, qui lui ôtoit entièrement l'usage des bras.

9. Fils du défunt ministre d'État Colbert. Il avoit été surintendant des bâtiments, et étoit grand maître des cérémonies.

19 août. — Le 19, le prévôt des marchands et les officiers de la ville de Paris vinrent présenter au Roi le scrutin pour l'élection des nouveaux échevins, et ce fut du Bois, fils du prévôt des marchands, qui porta la parole avec beaucoup de succès.

Ce jour-là, le Roi dit à ceux qui le suivoient à la chasse que l'affaire du Palatinat finiroit bientôt, parce que les baillis étoient venus trouver le marquis d'Huxelles et s'étoient obligés à payer la somme qu'on demandoit.

20 août. — Le 20, le Roi alla s'établir pour neuf jours à Marly, où le marquis de Barbezieux arriva le même soir; et l'on apprit que Hervart [1], maître des requêtes, étoit mort à Strasbourg, étant allé voir ses belles terres d'Alsace.

22 août. — Le 22, le grand procès du duc de Chevreuse contre le marquis de Mailly, le marquis de Vervins et autres prétendants à la succession du duc de Chaulnes, fut jugé à la première chambre des requêtes du palais de Paris, et le duc le perdit avec dépens.

23 août. — Le 23, Mlle d'Aumale, fille unique du duc du Maine, mourut en peu d'heures à Versailles; et l'on sut que Mlle de Condé [2] étoit fort mal à Paris. On apprit encore que la marquise de Chazeron [3] était morte de la petite vérole en Auvergne, et que Montmort, intendant des galères, en étoit extrêmement mal à Paris.

24-25 août. — Le 24, on sut que la femme de Harlay [4], conseiller d'Etat, fils du premier président, avoit aussi le même mal, et, le lendemain, on eut nouvelle que la reine de Portugal étoit morte, pour s'être voulu faire percer les oreilles.

26 août. — Le 26, on apprit que les galères du Roi étoient revenues de Messine, où elles avoient reçu un accueil très favorable, mais qui avoit donné une furieuse jalousie aux Espagnols.

En ce temps-là, le comte d'Artagnan, sous-lieutenant de la première compagnie de mousquetaires du Roi, et le marquis

1. Fils du célèbre Hervart, conseiller d'État, qui étoit Suisse de nation et qui, pendant les temps de la régence, avoit prêté des sommes considérables au Roi pour faire subsister ses armées en Allemagne.

2. Seconde fille du prince de Condé, l'aînée étant la princesse de Conti, et la troisième la duchesse du Maine.

3. Sœur de Barentin, maître des requêtes, et très jolie femme de toutes manières.

4. Damoiselle de Bretagne, nommée Coëtgenval.

de Rivarolles [1], maréchal de camp, furent extrêmement malades, mais ils s'en tirèrent dans les suites.

27-28 août. — Le 27, un lieutenant des gardes du duc de Lorraine apporta au Roi la nouvelle que la duchesse étoit accouchée d'un prince très heureusement. Il prit, en ce temps-là, un très grand dévoiement au chancelier, qui ne laissa pas lieu de douter qu'il ne mourût en peu de jours. Aussi, le lendemain, reçut-il le viatique et l'extrême-onction.

Ce jour-là, il y eut un assez grand démêlé entre le duc de la Rochefoucauld, grand veneur, et le marquis d'Heudicourt, grand louvetier de France, au sujet d'une question qui regardoit les droits de leurs charges. Le premier soutenoit que, si les chiens pour loups rencontroient en chassant les grands chiens pour cerfs, le grand louvetier seroit obligé de faire rompre. Le second soutenoit, au contraire, qu'il ne reconnoissoit en rien le grand veneur, et qu'il n'étoit point obligé de rompre pour qui que ce fût. La dispute fut vive, et on se dit de part et d'autre des paroles peu obligeantes, dont le duc de la Rochefoucauld, bon courtisan, demanda ensuite pardon au Roi.

Mais, le lendemain, le marquis de Maurepas, secrétaire d'État de la maison du Roi, apporta au duc de la Rochefoucauld [2] un règlement fait autrefois entre lui et le même marquis d'Heudicourt, par lequel le Roi ordonnoit que les chiens pour loups romproient, quand ils rencontreroient les chiens pour cerfs.

Ce fut le même jour que la duchesse de Bourbon fut attaquée d'un grand érysipèle qui l'obligea de se faire reporter à Versailles.

29 août. — Le 29, on sut que le régiment du Roi, qui étoit campé à Marly, s'en iroit bientôt en garnison à Verdun, et qu'il en resteroit seulement six cents hommes détachés, commandés par du Barail, pour garder le camp et continuer quelques travaux pendant l'hiver.

Le soir, le chancelier, qu'on croyoit à demi mort, scella et signa diverses expéditions nécessaires pour le service du Roi.

30 août. — Le 30, la duchesse de Bourbon fut saignée pour

1. Gentilhomme piémontois qui s'étoit marié en France.
2. Il étoit dans ses intérêts, ayant épousé sa cousine, sœur du comte de Roucy.

son érysipèle, et l'on apprit que le Roi avoit nommé le marquis du Châtelet[1] pour aller faire ses compliments au duc de Lorraine. On sut aussi, le même jour, que le Roi avoit donné au jeune Tessé[2] le régiment d'infanterie de son père.

31 août. — Le 31, on apprit que le chevalier de la Fare[3] avoit eu le gouvernement de Schelestadt, vacant par la mort du vieux Gondreville[4], dont la nouvelle étoit venue quelque temps auparavant.

Le même jour, le marquis de Lenoncourt, envoyé extraordinaire de Lorraine, eut son audience du Roi, et lui donna part, dans toutes les formes, de l'heureux accouchement de la duchesse.

SEPTEMBRE 1699

1er septembre. — Le premier de septembre, le Roi donna au prince Emmanuel de Lorraine[5] une pension de deux cents louis par chaque quartier, laquelle devoit lui être délivrée par chaque premier valet de chambre du Roi, Sa Majesté ayant la bonté d'entrer dans ce détail, afin que ce jeune prince subsistât plus certainement que s'il avoit touché son argent tout à la fois.

Le même jour, le marquis Centurione, envoyé de Gênes, eut son audience de congé, ayant demandé son retour en son pays. On sut aussi que le comte de Sintzendorf, envoyé extraordinaire de l'Empereur, ne venoit point à l'audience, à cause des difficultés du cérémonial, qui étoient qu'il prétendoit se couvrir devant Monseigneur, ce qu'aucun envoyé n'avoit encore fait. On sut encore que le Roi avoit donné à Lambert[6], capitaine des le-

1. Gentilhomme de Lorraine d'illustre maison, qui avoit épousé la fille aînée du maréchal de Bellefonds, et étoit brigadier de cavalerie.

2. C'étoit le premier régiment que le comte de Tessé avoit levé ; car il avoit déjà vendu celui de Déserteurs, qu'on appeloit le régiment de fusiliers de Tessé.

3. Gentilhomme du Comtat, qui étoit maréchal de camp, et avoit été gouverneur de Nice.

4. Il avoit été colonel du régiment de la Fère et brigadier.

5. Frère du duc d'Elbeuf.

6. Gentilhomme d'Angoumois et élevé dans la maison du défunt duc de Montausier, qui lui avoit fait donner la charge de porte-arquebuse de Monseigneur, et ensuite il avoit épousé une Mlle du Dognon, qui étoit auprès de la marquise de Montespan, lors maîtresse du Roi.

vrettes, soixante mille livres de brevet de retenue sur sa charge, dont il devoit y en avoir cinquante mille livres pour ses enfants, et dix mille livres pour sa femme. Mais toutes nouvelles furent étouffées par celle du jugement donné par les maîtres des requêtes contre les juges de Mantes, dont ceux qui étoient en fuite furent condamnés à la mort, et ceux qui étoient en prison furent seulement condamnés à trois années de bannissement, à vingt mille livres d'intérêts civils envers la fille du défunt, à fonder un service pour le repos de son âme, et en une amende envers le Roi. On ne peut pas s'imaginer combien le public se révolta contre ce jugement, et combien il pesta contre les juges qui l'avoient donné, parce qu'il attendoit une punition exemplaire de ces juges de Mantes, qui étoient alors l'exécration de tout le monde.

2 septembre. — Le 2, le chancelier Boucherat mourut à Paris, à cinq heures du soir, et, dans le même temps, sa famille [1] partit de Paris, pour venir à Versailles remettre les sceaux entre les mains du Roi.

3 septembre. — Le 3, le Roi partit de Versailles, pour venir s'établir à Fontainebleau jusqu'au 22 octobre. Il ne dîna point en chemin, et il avoit dans son carrosse le duc et la duchesse de Bourgogne, Monsieur, Madame, la duchesse de Chartres et la duchesse du Lude. Pour Monseigneur, il étoit venu deux jours auparavant coucher à Petitbourg, chez le marquis d'Antin, d'où il vint le même jour coucher à Fontainebleau.

5 septembre. — Le 5, le ministre de Pontchartrain ayant travaillé le soir avec le Roi chez la marquise de Maintenon, le Roi envoya quérir les sceaux, qu'il avoit dans son cabinet, et les lui donna, le faisant chancelier. Il emporta les sceaux dans sa chaise, et, dans le moment, la nouvelle de son exaltation se divulgua partout. Le Roi nomma, dans le même temps, Chamillart, contrôleur général; mais, comme il étoit à sa maison de Montfermeil, la marquise de Maintenon lui ayant dépêché un courrier pour lui en donner la nouvelle, peu de personnes le surent ce soir-là, et tout le monde le sut le lendemain.

6 septembre. — Le 6, on apprit que la jeune comtesse de Maulevrier [2] avoit la petite vérole à Paris : maladie bien dangereuse pour elle, qui étoit grosse.

1. Les conseillers d'État de Fourcy et de Harlay.
2. Fille du comte de Tessé.

L'après-dînée, Chamillart arriva, et s'enferma dans le cabinet du premier valet de chambre, pour y attendre le Roi qui étoit à la chasse; et, quand le Roi fut entré dans son cabinet, la Vienne, premier valet de chambre en quartier, alla retirer Chamillart d'où il étoit, et le mena dans le cabinet du Roi, où sa réception fut secrète.

7 septembre. — Le 7, le Roi prit médecine à son ordinaire; et l'on sut que le chancelier ne quitteroit point son appartement de secrétaire d'État à Versailles [1], et que Chamillart auroit tout celui qu'avoit occupé le contrôleur général le Pelletier : ce qui embarrassoit bien le comte de Tessé [2], Villacerf [3], la princesse d'Espinoy et plusieurs autres, entre lesquels on l'avoit partagé.

8 septembre. — Le 8, on apprit que le comte de Maurepas s'appelleroit dorénavant le comte de Pontchartrain.

9 septembre. — Le 9, le chancelier prêta le serment de fidélité entre les mains du Roi; et ce fut le marquis de Châteauneuf, secrétaire d'État, son cousin, qui lut le serment, parce que son fils n'avoit pas pu signer des provisions pour son père, quoique cette fonction fût de son département. Le même jour, le chancelier scella les provisions du contrôleur général, et les lui envoya, avec la prestation de serment écrite et revue au bas, l'ayant ainsi dispensé du serment, qu'il devoit prêter entre ses mains.

Le soir, on sut que Bourdelot [4], médecin ordinaire du Roi et premier médecin de la duchesse de Bourgogne, avoit été continué médecin de la chancellerie, avec deux mille livres d'appointements.

1. Ce fut un très grand coup de politique pour lui : car il avoit prévu que, s'il alloit loger à la chancellerie, sa cour deviendroit aussi déserte comme elle avoit été nombreuse pendant qu'il étoit contrôleur général; et l'on croyoit que sa femme lui avoit inspiré de demander cette grâce au Roi, parce qu'elle ne pouvoit se résoudre de voir sa maison devenir une solitude, et cela, sous le prétexte de tenir de plus près son fils de Pontchartrain, secrétaire d'État, et de le former dans les fonctions de sa charge.

2. Parce qu'il étoit parfaitement bien logé, et qu'il n'avoit guère joui de ce logement.

3. Parce qu'il étoit aussi très bien logé au-dessus du comte de Tessé, et qu'il avoit une très belle salle pour tenir sa table.

4. Il s'appeloit naturellement Bonnet, mais ayant eu un oncle fameux sous le nom de Bourdelot, duquel il avoit hérité, il avoit pris son nom.

10-11 septembre. — Le 10, on eut nouvelle que la duchesse de Modène étoit morte tout de bon, et, le lendemain, on apprit que le Roi avoit donné au marquis d'Angennes [1] l'agrément du régiment royal de la Marine, que le marquis de Rochefort lui vendoit soixante mille livres.

12 septembre. — Le 12, le duc de Beauvillier fut attaqué d'un mouvement de colique, lequel fut suivi de la fièvre; mais quelques remèdes et un bon régime le remirent bientôt sur pied. Le même jour, Monsieur, frère du Roi, eut aussi une attaque de dévoiement assez forte, et l'on sut que l'abbé de la Feuillée [2] étoit mort à Paris de la petite vérole.

13 septembre. — Le 13, on eut nouvelle que l'abbé de Charost [3] et Mlle d'Houdetot [4] étoient morts à Paris de la même maladie.

14 septembre. — Le 14, on sut que Mlle d'Estrées [5] l'avoit aussi, et un page du comte de Chamilly apporta au Roi la nouvelle de la mort du roi de Danemark [6], âgé seulement de cinquante-deux ans. Ce jour-là le Roi donna à Bignon de Blanzy [7], maître des requêtes, l'agrément de la charge d'intendant des finances que Chamillart avoit à vendre, et Sa Majesté jugea, dans son conseil de dépêches, le procès qui duroit depuis quelque temps entre les présidents au mortier et les conseillers du parlement de Toulouse, les derniers prétendant que, quand il ne se trouvoit point de président, le doyen de la grand'chambre avoit droit de présider dans les hautes chaises, en habit rouge et le mortier en tête; mais les présidents gagnèrent leur procès dans tous les chefs.

15 septembre. — Le 15, tout le monde disoit que l'archevêque d'Auch étoit mort; mais cette nouvelle étoit fausse. On

1. Fils du défunt marquis de Poigny, guidon des gendarmes du Roi.
2. Fils du bonhomme de la Feuillée, qui étoit mort lieutenant général des armées du Roi et gouverneur de Dol.
3. Fils aîné du duc de Béthune, qui avoit cédé son droit d'aînesse à son frère, parce qu'il étoit contrefait. C'étoit un garçon d'un rare mérite dans sa profession.
4. Damoiselle de Normandie, dont le père étoit mort brigadier de cavalerie.
5. Fille aînée du premier lit du défunt duc d'Estrées, dernier mort.
6. [Christian V, roi de 1670 à 1699. — *E. Pontal.*]
7. Frère de Bignon, conseiller d'État et intendant de Picardie, et comme lui neveu du chancelier de Pontchartrain.

sut aussi que la marquise de Souvré[1] étoit accouchée d'un garçon, et, le soir, le roi et la reine d'Angleterre arrivèrent à Fontainebleau sans que personne eût été au-devant d'eux. Le Roi et toute la cour les reçurent au haut du perron de la cour du Cheval-Blanc.

16 septembre. — Le 16, Tourolle[2], qui avoit la commission du garde-meubles du Roi, et qui d'ailleurs lui servoit à bien des usages, tomba en apoplexie à Fontainebleau; l'émétique qu'on lui donna le remit un peu, et il partit, peu de jours après, pour aller aux eaux de Bourbon.

17 septembre. — Le 17, on disoit tout haut que le Roi faisoit revoir, dans son conseil, le jugement de l'affaire des juges de Mantes; mais Sa Majesté ne trouva pas, dans la suite, qu'on y pût donner atteinte.

18 septembre. — Le 18, l'envoyé de Modène vint donner part de la mort de la duchesse, et, le même jour, la reine d'Angleterre eut une violente colique, qui l'empêcha d'aller à la chasse avec le Roi.

19 septembre. — Le 19, on apprit que le Roi avoit donné au président de Bretonvilliers la survivance de sa charge de président en la Chambre des comptes de Paris pour son fils[3], qui étoit depuis longtemps conseiller au parlement.

20 septembre. — Le 20, on apprit que le jeune abbé d'Avéjan[4] étoit mort du pourpre, à Paris, et que le comte d'Estrées y étoit tombé malade assez violemment : ce qui obligea toute sa famille de quitter Fontainebleau, pour l'aller trouver.

21 septembre. — Le 21, le nouvel ambassadeur d'Espagne[5] passa par Nemours, où il fit prier le nonce du Pape de l'aller voir, et ensuite il s'achemina vers Paris : il s'appeloit le marquis del Castel los Rios.

22 septembre. — Le 22, on apprit que le vieux marquis

1. Fille du défunt comte de Rebenac-Feuquières.
2. [Lavinio Tourolle avait débuté comme aide du garde-meuble du cardinal Mazarin et figuré en cette qualité dans l'*Inventaire* dressé après la mort du cardinal que nous avons publié pour la première fois dans notre ouvrage *Richesses du palais Mazarin*. — *Comte de Cosnac*.]
3. Conseiller en la quatrième chambre du parlement de Paris, qui avoit épousé par amour une belle damoiselle du Dauphiné nommée Mlle d'Albon.
4. Second fils du comte d'Avéjan, maréchal de camp et lieutenant-colonel du régiment des gardes.
5. Il étoit Catalan, et s'appeloit le marquis del Castel de los Rios.

de Palaiseau [1] épousoit, en troisièmes noces, Mlle de Saint-Hérem, fille du capitaine de Fontainebleau.

Le bruit couroit, ce jour-là, que l'Empereur avoit demandé aux Vénitiens passage sur leurs terres pour vingt-cinq mille hommes qu'il vouloit envoyer au royaume de Naples; que le sénat s'étoit assemblé pour en délibérer, et que sur-le-champ il avoit dépêché un courrier au Pape; que le duc de Médina-Celi, vice-roi de Naples, tenoit des troupes et fortifioit des places en toute diligence; peut-être aussitôt pour lui-même [2] que pour le roi d'Espagne, dont il couroit alors un manifeste, qu'il avoit envoyé à Loo et dans toutes les cours, par lequel il témoignoit être fort en colère de ce qu'on s'ingéroit de vouloir partager ses États de son vivant, et menaçoit d'une guerre irréconciliable ceux qui voudroient travailler à ce dessein; mais cela n'empêchoit pas que les négociations ne continuassent à Loo très vivement.

23-24 septembre. — Le 23, il y eut une éclipse de soleil très considérable; et on le vit, à Fontainebleau, couvert des trois quarts. Le Roi le regarda plusieurs fois dans des verres enfumés, et, peu de jours après, le célèbre Cassini, de l'Observatoire, lui apporta un plan de l'éclipse, dans lequel il lui fit voir de quelles différentes manières elle avoit été vue dans tous les endroits du monde où elle avoit paru.

Le même matin, le marquis de Pomponne, ministre d'État, qui étoit en parfaite santé le soir précédent, eut une très grande faiblesse, qui fit appréhender pour lui, à cause de son grand âge; et, en effet, le lendemain on lui porta le viatique et l'extrême-onction. Le marquis de Mézières [3], qui eut une semblable faiblesse ce jour-là, s'en tira plus avantageusement, et on apprit que le marquis de Beaumanoir avoit aussi la petite vérole, pendant que le marquis de Lavardin, son père, étoit allé tenir les États de Bretagne.

25 septembre. — Le 25, on apprit que le jeune Saint-Pouenge avoit la dysenterie; que le prince de Condé avoit la même

1. Ci-devant gouverneur du Mont-Olympe.
2. Le duc de Médina-Celi prétendoit que la couronne d'Espagne lui appartenoit, et n'auroit peut-être pas manqué une belle occasion si elle s'étoit présentée.
3. Capitaine lieutenant des gendarmes anglois, et brigadier de cavalerie.

maladie à son château de Chantilly, et que le prince Emmanuel, ayant mangé du melon et du fruit, un jour qu'il avoit pris médecine, en étoit si mal qu'on lui avoit porté le viatique.

Le soir, sur les onze heures, le marquis de Pomponne mourut, universellement regretté, et certainement c'étoit une grande perte pour le Roi, pour l'État et pour tous les honnêtes gens.

27 septembre. — Le 27, l'envoyé de Portugal[1], en l'absence de l'ambassadeur, qui étoit allé faire un tour en Angleterre, vint donner part au Roi de la mort de la reine sa maîtresse; et Mahué[2], envoyé de Lorraine, vint demander au Roi que la duchesse de Bourgogne fût marraine avec l'Empereur du petit prince de Lorraine, ce que le Roi lui accorda.

Ce jour-là, le Roi donna douze mille livres de pension à la marquise de Pomponne, qui en avoit grand besoin, parce qu'elle s'étoit dépouillée pour établir ses enfants.

28 septembre. — Le 28 au matin, on porta le corps du marquis de Pomponne en dépôt à la paroisse de Fontainebleau, parce que, n'ayant point trouvé de testament, on ne savoit encore où il avoit destiné son inhumation. Le même jour, le Roi donna la commission des postes, qu'il avoit, à son gendre, le marquis de Torcy. Le Roi prit le deuil en violet pour la reine de Portugal, et on apprit que le prince de Condé se portoit mieux, par le retour du duc de Bourbon, qui l'étoit allé voir à Chantilly. On sut aussi que le marquis de Chappes, fils aîné du marquis de Villequier, étoit extrêmement malade, à Paris, et on ne douta point que ce ne fût de la petite vérole; et toute sa famille partit en diligence de Fontainebleau pour l'aller trouver.

29 septembre. — Le 29, on assuroit que le Pape sollicitoit fortement les princes d'Italie à entrer avec lui dans une ligue contre l'Empereur; mais on croyoit, en même temps, que le grand-duc de Toscane, les ducs de Modène et de Mantoue s'étoient laissé gagner aux persuasions de ce prince habile.

30 septembre. — Le 30, on disoit que la duchesse de Montfort[3] étoit fort malade à Bourbon, où elle étoit allée prendre

1. Il avoit été secrétaire de l'ambassade, et le Roi son maître l'avoit nommé son envoyé ordinaire, ne pouvant plus faire la dépense d'entretenir des ambassadeurs.

2. Il étoit maître des requêtes du duc de Lorraine, et avoit été premier président du parlement de Metz.

3. Fille du marquis de Dangeau de son premier lit.

les eaux; et le duc d'Albermale, fils naturel du roi d'Angleterre, fit une dangereuse chute en courant le cerf; de sorte qu'il demeura un jour sans se souvenir de tout ce qui lui étoit arrivé.

OCTOBRE 1699

1er octobre. — Le premier d'octobre, le roi et la reine d'Angleterre partirent avec leur cour de Fontainebleau, pour s'en retourner à Saint-Germain; et l'on disoit que le nouveau roi de Danemark changeoit tous ses ministres, et que peut-être Mayercron [1] pourroit être révoqué comme les autres.

Ce soir-là, le cardinal de Coislin, arrivant d'Orléans, fut saisi d'une fièvre assez violente, et la duchesse de Villeroy en eut aussi un accès.

2 octobre. — Le 2, on sut que Blouin, premier valet de chambre du Roi, en étoit aussi attaqué.

Il arriva, ce jour-là, une grosse querelle au jeu, entre le marquis d'Hendicourt, grand louvetier de France, et Boisseuilh [2], écuyer de la grande écurie du Roi; mais elle fut apaisée par les soins du maréchal de Villeroy, qui étoit le plus ancien des maréchaux de France qui étoient à la cour, parce que le maréchal de Lorge, étant de quartier auprès du Roi comme capitaine de ses gardes, ne faisoit pas la fonction de maréchal de France.

On disoit alors que Mayercron ne donnoit point part au Roi de la mort du roi de Danemark, parce que le Roi ne vouloit pas traiter ce prince de Majesté, n'ayant jamais donné ce titre aux rois de Danemark.

3 octobre. — Le 3, Monsieur partit avec le duc et la duchesse de Chartres et un grand nombre de dames, pour aller attendre Monseigneur à Montargis; et l'on sut que le Roi avoit remis le jugement de l'affaire de Bretagne pour l'amirauté, après la tenue des États, qui alloient commencer.

On disoit aussi que le roi Guillaume d'Angleterre alloit se

1. Cela auroit été bien fâcheux pour lui, y ayant plus de vingt-cinq ans qu'il étoit en France : aussi ne fut-il pas révoqué.

2. Gentilhomme de Limousin, qui avoit été nourri page du Roi, et avoit été depuis écuyer du comte d'Armagnac, qui lui avoit fait sa fortune.

rembarquer pour repasser la mer, et que les Écossois avoient abandonné leur fort de la Floride, faute de vivres.

4 octobre. — Le 4, on apprit que Tourolle étoit encore retombé en apoplexie à Bourbon.

5 octobre. — Le 5, on vit arriver à la cour le prince de Hesse-Rhinfeld.

6 octobre. — Le lendemain, on apprit que le fils du duc d'Elbeuf avoit la petite vérole.

7 octobre. — Le 7, le Roi eut une petite attaque de dévoiement, qui n'eut pas de suites.

8 octobre. — Le 8, on sut que le comte de Montbron [1] étoit malade à Fontainebleau d'une espèce de dysenterie, et le Roi distribua tous les appartements de Versailles qui étoient vacants. Il donna au duc de Bourgogne l'appartement qu'il lui avoit fait bâtir exprès dans une des petites cours, duquel on entreroit de plain-pied dans celui de la duchesse de Bourgogne, et il y ajouta l'appartement du cardinal de Fürstenberg et la moitié de celui de la maréchale de la Mothe. Il donna au duc d'Anjou l'ancien appartement du duc de Bourgogne, et au duc de Berry l'ancien appartement du duc d'Anjou. Il donna à la maréchale de la Mothe l'appartement du duc de Berry; mais la duchesse de la Ferté, sa fille, y perdit beaucoup; car, comme l'appartement du duc de Berry étoit beaucoup plus petit que celui que la maréchale quittoit, la duchesse de la Ferté, qui avoit toujours occupé une partie de l'appartement de sa mère, se trouva sans logement dans le château. Il donna au contrôleur général Chamillart tout le grand appartement qu'avoit occupé le contrôleur général le Pelletier, y conservant néanmoins un petit logement à Pelletier de Sousy, intendant des finances, à la place d'un très beau qu'il y occupoit auparavant. Dans ce logement, qu'on donna au contrôleur général Chamillart, il y avoit beaucoup de gens très bien logés, comme la princesse d'Espinoy, le comte de Tessé, Villacerf, Puységur [2] et Montviel [3], lesquels le Roi logea ailleurs; il donna à Villacerf, pour lui et pour la

1. Lieutenant général des armées du Roi, chevalier de ses Ordres, son lieutenant en Flandre, et gouverneur de Cambrai.

2. Lieutenant-colonel du régiment du Roi, qui étoit gentilhomme de la manche du duc de Bourgogne.

3. Autre gentilhomme de la manche du même prince.

table de la duchesse de Bourgogne, tout le bas d'un des gros pavillons, que défunt Chamarande avoit occupé, comme premier maître d'hôtel de défunte Mme la Dauphine: et ainsi le jeune Chamarande, qui en occupoit encore la moitié, fut obligé de déloger; mais on le remplaça dans le pavillon qui étoit vis-à-vis du sien, de l'autre côté de la cour, dont on lui donna l'étage d'en bas à partager avec le comte de Tessé, parce que la marquise de Croissy, qui l'occupoit, passa dans l'appartement que le défunt marquis de Pomponne occupoit dans celui de son gendre, le marquis de Torcy. On donna, dans le même pavillon, à la comtesse d'Estrées, tout l'appartement du second étage que Mansard avoit occupé, à la réserve de trois chambres, qu'on donna à Puységur et à Montviel. On donna à la princesse d'Espinoy et à Mlle de Lillebonne, sa sœur, deux appartements dans la grande aile du château, pour les approcher de la princesse douairière de Conti [1], et on donna à la duchesse de Guiche l'appartement qu'avoit occupé la duchesse de la Ferté, sans compter plusieurs petits appartements qui furent distribués, et dont le dénombrement seroit ennuyeux. Mais la duchesse d'Elbeuf, qui avoit fait des efforts inconcevables pour en obtenir un, ne fut pas assez heureuse pour y parvenir.

9 octobre. — Le 9, Monseigneur, courant le cerf avec le duc du Maine, fit une chute de cheval, mais qui ne l'empêcha pas de courre dès le lendemain.

On sut, le même jour, que le Roi avoit réglé la maison du duc de Bourgogne, lui laissant tous les officiers ordinoires qui l'avoient servi pendant son enfance, et y ajoutant seulement quelques garçons de la chambre et de la garde-robe, et quelques petits valets de pied. Il en donna aussi quelques-uns au duc d'Anjou et au duc de Berry, et il régla, en même temps, les fonds des menus plaisirs du duc de Bourgogne, en donnant la moitié autant au duc d'Anjou, et le tiers au duc de Berry. Ce fut encore le même jour que Pointis gagna au conseil royal de finances un grand procès contre ses associés [2] à l'armement de Carthagène, et qu'ensuite le Roi le fit chef d'escadre, n'ayant

1. Parce que c'étoient ses amies particulières.
2. Ils prétendoient qu'il leur rapportât beaucoup de choses, qu'ils disoient leur avoir été soustraites par lui.

pas voulu lui accorder cette dignité, jusqu'à ce qu'il eût vu la réussite de son procès.

10 octobre. — Le 10, on apprit que Ruzé, contrôleur des bâtiments, qui faisoit cette charge à Marly et à Saint-Germain depuis dix-sept ans, avec l'approbation de toute la cour, avoit été renvoyé à Saint-Germain, avec les appointements qu'il avoit à Marly, et que le Roi avoit mis à sa place un nommé Dujardin, parent de Mansard[1].

12 octobre. — Le 12, le Roi régla le nombre des capitaineries, comme il en avoit dessein depuis longtemps. Il en cassa plusieurs tout à fait, comme celle de Becoiseau, la plus ancienne de son royaume, dont le marquis de Lagnon[2] étoit capitaine; celles d'Amboise et de Montrichard, qui appartenoient au marquis d'Effiat[3], et plusieurs autres. Il en laissa quelques autres à vie, comme celle de la forêt de Sévigny au maréchal de Noailles, et celle de Lonjumeau au marquis d'Effiat; et tout le monde, qui regardoit ces capitaineries comme de véritables tyrannies, bénit en cela la justice du Roi.

13 octobre. — Le 13, on apprit que le Roi avoit fait au maréchal de Villeroy un présent de cent mille écus, à prendre en six années sur les octrois de la ville de Lyon.

On sut, ce jour-là, que le Roi avoit fait une nouvelle création de lieutenants généraux de police dans toutes les villes de son royaume : ce qui fit connoître au public que l'intention de Sa Majesté étoit de faire de nouvelles affaires[4] pour se libérer de ses dettes autant qu'elle pourroit.

14 octobre. — Le 14, le Roi prit médecine, suivant son régime ordinaire, et l'on apprit la mort de Picon, ci-devant premier commis des finances sous le contrôleur général Colbert.

On parloit d'un démêlé entre le marquis de Lavardin, lieutenant général pour le Roi en Bretagne, et Nointel, intendant de la même province, sur ce que le premier avoit voulu remettre de

1. Il étoit fils d'un sculpteur de même nom qui avoit fait les statues de la place des Victoires de Paris.

2. Maréchal de camp et gouverneur de Vannes en Bretagne.

3. Premier écuyer de Monsieur et chevalier de l'Ordre.

4. Les courtisans avoient cru qu'on feroit une chambre de justice sur les gens d'affaires; mais le Roi et son conseil raisonnèrent autrement, et il fut résolu qu'on se serviroit d'eux pour tirer de l'argent par de nouvelles affaires.

quinze jours l'ouverture des États, et que le second s'y étoit opposé et étoit parti pour Vannes, où il se devoit tenir, en disant qu'il en feroit faire l'ouverture le jour de l'indiction[1].

On sut encore, ce jour-là, le triste accident arrivé, dans la même province, à la Coquerie, président au mortier; il avoit dîné avec un nommé des Monts, lieutenant de vaisseau, son ami particulier; et ensuite du dîner, il étoit revenu chez lui avec le même des Monts, et s'étoit mis à jouer avec lui tête-à-tête dans sa chambre. Mais les domestiques, ayant entendu un grand bruit, et y étant accouru, un laquais, qui entra le premier dans la chambre, trouva le président étendu mort sur le pavé, et vit des Monts qui s'enfuyoit, comme l'ayant tué. Le laquais fit tous ses efforts pour l'arrêter; mais, n'en ayant pu venir à bout, il courut à un fusil, qu'il trouva sous sa main, poursuivit des Monts, lui tira son coup et le tua.

15 octobre. — Le 15, le duc de Beauvillier alla à Montargis, où sa troisième fille devoit encore faire profession dans le même couvent des deux autres.

16 octobre. — Le 16, le nonce du Pape présenta au Roi les deux princes Pamphile et le prince Pio[2], qui, étant jeunes, visitoient toutes les cours de l'Europe.

Ce jour-là, le Roi ordonna que le duc de Bourgogne auroit toujours quatre pages de la petite écurie pour le servir.

17 octobre. — Le 17, on disoit que l'abbesse de Montmartre[3] étoit morte; mais elle dura encore quelque temps.

18 octobre. — Le 18, la comtesse d'Armagnac eut un grand démêlé avec sa nièce, la duchesse de Villeroy, parce qu'elle ne lui avoit pas voulu céder sa place. Le maréchal de Villeroy prit ouvertement le parti de sa belle-fille contre sa sœur, et ainsi la division se mit dans une famille qui avoit toujours été fort unie.

19 octobre. — Le 19, on apprit bien des morts à la fois : celle du vieux Villacerf, qui traînoit depuis longtemps; celle de la comtesse de Fiesque[4], qui étoit très âgée, et celle du chevalier de la Fare, maréchal de camp.

1. Cela se passa comme l'intendant l'avoit prétendu, parce que c'étoit le Roi qui avoit nommé le jour de l'ouverture, et non pas l'intendant.
2. C'étoient deux seigneurs romains qui voyageoient par l'Europe.
3. Sœur du prince d'Harcourt, de la maison de Lorraine.
4. Tante du marquis de Beuvron. — [Guillonne d'Harcourt, fille de

Le soir, le Roi donna à Préchac [1], aussi maréchal de camp, le gouvernement de Schelestadt, que le chevalier de la Fare n'avoit possédé que six semaines; et à Laubanie [2], celui du nouveau Brisach, que le Roi faisoit fortifier, avec quinze mille livres d'appointements.

20-21 octobre. — Le 20, le Roi donna au comte de Roucy le justaucorps à brevet qu'avoit eu Villacerf; et, le lendemain, on disoit que le duc et la duchesse de Lorraine arriveroient à Paris ou à Saint-Cloud le 20 de novembre, ce prince étant obligé de venir rendre la foi et hommage au Roi pour son duché de Bar.

22 octobre. — Le 22, le Roi repartit de Fontainebleau, avec le regret de le quitter par un si beau temps [3], et vint en relais, sans s'arrêter en chemin, coucher à Versailles.

La marquise de Montchevreuil revenant, ce jour-là, dans le carrosse de la marquise de Maintenon, se trouva extraordinairement mal au Plessis; de sorte qu'elle fut obligée de se coucher dans son carrosse, qui suivoit celui de la marquise de Maintenon, et de gagner doucement Versailles, accompagnée de la duchesse de Noailles, qui ne la voulut point quitter dans cet état. Le soir, le duc et la duchesse de Bourgogne furent mis ensemble, pour vivre comme mari et femme.

23 octobre. — Le 23, on débitoit une importante nouvelle, qui étoit que l'ambassadeur d'Espagne à Londres ayant présenté un manifeste s'adressant aux régents, au roi, au Parlement et à toute la nation angloise, le roi d'Angleterre s'en étoit tellement senti offensé, qu'il avoit fait ordonner à cet ambassadeur de sortir de ses États, au plus tard dans dix-huit jours; et qu'il avoit envoyé ordre, en même temps, à son ambassadeur à Madrid de s'en revenir.

Jacques d'Harcourt, comte de Beuvron, et de Léonor de Chabot, mariée en 1643 à Charles Léon, comte de Fiesque, dite autrefois *la jeune comtesse de Fiesque* pour la distinguer de sa belle-mère; étant dame d'honneur de Mlle de Montpensier pendant les guerres de la Fronde, elle partageait avec la comtesse de Frontenac le titre qu'on leur avait donné par plaisanterie de *maréchales de camp* de Mademoiselle. — *Comte de Cosnac.*]

1. Gentilhomme de Gascogne, qui s'étoit élevé par son mérite dans le régiment de Champagne.

2. Maréchal de camp, qui avoit été gouverneur de Mons.

3. Il est vrai qu'il y avoit longtemps qu'il n'avoit fait en France, un si bel automne après un si bel été.

24 octobre. — Le 24, le Roi choisit le comte de Cheverny [1], le marquis de Saumery [2] et le marquis d'O [3], pour être auprès du duc de Bourgogne, leur disant très obligeamment qu'ils lui feroient plaisir d'y être le plus souvent qu'ils pourroient, qu'ils ne leur donnoient point d'appointements, mais qu'ils ne s'en trouveroient pas plus mal pour cela.

25 octobre. — Le 25, la marquise de Montchevreuil mourut à Versailles, comme tout le monde l'avoit cru : car on l'avoit regardée comme morte, aussitôt qu'elle avoit été malade. On sut que le comte d'Armagnac avoit aussi à Paris une assez violente attaque de goutte, mêlée avec des douleurs de rhumatisme; mais elle ne dura pas longtemps.

26 octobre. — Le 26, le duc de Bourgogne entra, pour la première fois [4], au conseil de dépêches, et on sut que Bonrepos, ambassadeur du Roi en Hollande, avoit obtenu du Roi la permission de revenir pour toujours à la cour.

27 octobre. — Le 27, on apprit que Mimeure [5] avoit l'agrément de vendre sa sous-lieutenance des gendarmes anglois, et qu'il demeuroit dans le service, en qualité de mestre de camp réformé, à la suite du régiment du Châtelet [6].

Le même jour, l'ambassadeur d'Espagne eut sa première audience du Roi *incognito*, et, par cette raison, elle fut secrète dans le cabinet.

L'après-dînée, Mansard étant parti de Versailles pour aller attendre le Roi à Marly, où il alloit se promener, il eut une grande faiblesse, qui l'obligea de se mettre au lit; et ce fut le prélude d'un violent accès de fièvre tierce, car il en avoit déjà eu un qu'il avoit caché.

Le soir, de Fesne [7], écuyer de la grande écurie du Roi, mon-

1. De la maison de Clermont d'Amboise, qui avoit été envoyé extraordinaire auprès de l'Empereur et ambassadeur en Danemark; il étoit d'ailleurs menin de Monseigneur.
2. Sous-gouverneur des princes et capitaine de Chambord en survivance.
3. Il avoit été gouverneur du comte de Toulouse.
4. Il y entroit bien plus jeune que n'avoit fait Monseigneur.
5. Il avoit été nourri page de la chambre de Monseigneur et étoit de Bourgogne.
6. C'étoit une chose nouvelle de mettre des officiers réformés à la suite d'un régiment qui n'étoit plus régiment, puisqu'il n'en restoit plus que la Mestre de camp et la Lieutenance colonelle.
7. Gentilhomme de Languedoc qui étoit aimé de tout le monde.

tant un cheval du comte de Marsan, dans le manège découvert, et ce cheval se défendant contre les barrières, il voulut se jeter à bas, et en tombant il se cassa la jambe droite, au grand regret de toute la cour, qui l'aimoit et estimoit beaucoup.

28 octobre. — Le 28, le pauvre Ruzé vint saluer le Roi, à Versailles; et il en fut beaucoup mieux reçu qu'il l'avoit espéré[1]. Le Roi lui mit les mains sur les deux épaules, et lui dit qu'il étoit très content de ses services, et que, s'il en avoit mis un autre à Marly, ce n'étoit que pour empêcher qu'on ne le chagrinât.

Le soir, le duc d'Aumont, descendant un degré dans le château de Versailles, tomba fort rudement et pensa se tuer; il en eut même une grosse contusion à la tête et au visage; et Mlle de Melun étant à table à Meudon avec Monseigneur, il lui prit une violente faiblesse : de sorte même que la tête lui tomba sur son assiette, et qu'elle demeura sans connaissance pendant une demi-heure.

29 octobre. — Le 29, le duc d'Anjou alla, pour la première fois, au manège, dont le duc de Bourgogne lui alla faire les honneurs.

30 octobre. — Le 30, on apprit que l'abbesse de Montmartre étoit morte, aussi bien que le comte de Château d'Assy[2], sous-lieutenant des gendarmes de Monsieur; et que le marquis de Lautrec, fils aîné du marquis d'Ambres, colonel de dragons, étoit revenu avec la petite vérole de la Ferté, où il étoit allé avec la duchesse de même nom.

31 octobre. — Le dernier du mois d'octobre fut remarquable par le grand mouvement qui se fit dans le corps des intendants de provinces. La Houssaye, qui étoit à Montauban, fut envoyé en Alsace, à la place de la Fond, qu'on disoit avoir demandé à se retirer[3]; de Fieubet[4] fut envoyé à Moulins à la place de le Vayer[5]; le Gendre[6] à Montauban, à la place de la Houssaye;

1. Le Roi lui mit les deux mains sur les deux épaules, lui disant qu'il étoit très content de ses services, et que, s'il l'avoit ôté de Marly, ce n'avoit été que pour lui épargner des chagrins qu'il n'auroit pu éviter.

2. Gentilhomme de Bretagne.

3. D'autres croyoient qu'il avoit prévu qu'on le révoqueroit.

4. Fils de Launac, frère cadet de Fieubet, conseiller d'État ordinaire et chancelier de la reine.

5. Maître des requêtes qui étoit du Maine.

6. Fils du vieux le Gendre, qui avoit été secrétaire du cabinet.

de Pommereu de la Bretesche [1], qui étoit à Alençon, fut envoyé en Champagne à la place de Larcher [2], et Pinon [3], qui étoit à Pau, fut mis à sa place à Alençon; Roujault [4] fut envoyé en Berry à la place de Seraucourt [5], et Guyet [6] à Pau, à la place de Pinon.

NOVEMBRE 1699

1er novembre. — Le premier jour de novembre, le Roi fit ses dévotions à sa chapelle, et toucha un grand nombre de malades. L'après-dînée, il entendit le sermon du P. Massillon, prêtre de l'Oratoire, et ensuite vêpres et le salut.

Le soir, on sut la distribution des bénéfices qu'il avoit faite entre son dîner et le sermon, et on apprit qu'il avoit donné à l'évêque de Périgueux [7] l'abbaye du Tréport, celle de Saint-Pierre-sur-Dives à l'évêque de Comminges [8]; celle du Mont-Sainte-Marie, en Franche-Comté, à l'abbé Boisseau [9]; celle de Poitiers à l'abbé d'Orval [10]; celle d'Éguille à l'abbé Tuffet [11]; et le prieuré de Saint-Cosme de Tours à l'abbé de Laubanie [12].

2 novembre. — Le 2, le Roi alla s'établir à Marly pour treize jours.

4 novembre. — Le 4, le duc de Bourgogne, y entendant la

1. Autrement dit la Bretesche, fils de Pommereu, conseiller du conseil royal.
2. Fils de Larcher, président en la Chambre des comptes, et neveu du défunt Villacerf.
3. Il étoit d'une famille de Paris, et avoit un frère président au Grand Conseil.
4. Il étoit aussi d'une famille de Paris, où il avoit un oncle conseiller en la grand'chambre.
5. Il étoit neveu de défunt Pussort, doyen du conseil.
6. Il étoit de Bourgogne et très riche, et avoit été conseiller au Grand Conseil.
7. Ci-devant avocat général du parlement de Bretagne, sous le nom de l'abbé de Francheville.
8. Frère du marquis de Denonville.
9. Fils du procureur général du parlement de Besançon.
10. Fils du défunt duc d'Orval, de la maison de Béthune, qui étoit premier écuyer de la reine mère du Roi, et chevalier de l'Ordre.
11. Neveu de Daly, lieutenant des Cent-Suisses de la garde. Le Roi lui en avoit donné une en Lorraine qu'il avoit fallu vendre.
12. Neveu de Laubanie, maréchal de camp.

messe, eut une faiblesse assez considérable, mais qui n'eut pas de suites fâcheuses.

7 novembre. — Le 7, l'archevêque de Besançon vint y prêter au Roi le serment de fidélité, en la manière accoutumée.

8 novembre. — Le 8, on assuroit que le duc et la duchesse de Lorraine arriveroient sans faute le 25 à Paris.

9 novembre. — Le 9, on sut que de Fieubet [1] avoit refusé l'intendance de Moulins, s'excusant sur sa mauvaise santé, et que le Roi l'avoit donnée à Nointel [2], fils de Turmenies, garde de son trésor royal.

10 novembre. — Le 10, on sut que l'abbé du Metz [3] étoit mort, et l'on parloit beaucoup des démêlés qui étoient entre le roi de Suède et le roi de Danemark, au sujet de la protection que la Suède donnoit au duc de Holstein-Gottorp contre le Danemark, et on croyoit que cela pourroit en venir à une rupture ouverte. Ces bruits firent qu'on parla encore de ce que le roi de Danemark avoit, à son avènement à la couronne, chassé tous les ministres de son père, et même que, dès le jour de sa mort, il avoit chassé la reine, sa mère, de son palais; bien différent en cela du roi de Portugal, qui, depuis la mort de la reine, sa femme, avoit mis la reine douairière d'Angleterre [4], sa sœur, dans l'appartement de sa femme, pour y tenir le même rang qu'elle et y recevoir les mêmes honneurs, étant persuadé que les grands princes devoient avoir dans leur palais une cour de femmes pour y attirer tout le monde.

11 novembre. — Le 11, on apprit que le comte de Briord étoit nommé pour l'ambassade de Hollande, et qu'on envoyoit le comte de Phélypeaux en sa place, ambassadeur auprès du duc de Savoie.

12 novembre. — Le 12, le Roi commença à se sentir d'une attaque de goutte, qui ne fut pas fort violente, mais qui dura longtemps.

1. Ses ennemis disoient qu'il avoit été piqué de ce qu'on avoit donné à le Gendre une plus belle intendance que la sienne.

2. Il étoit bien jeune pour l'envoyer en intendance; mais il ne manquoit pas d'esprit.

3. Frère de du Metz, président à la Chambre des comptes, ci-devant garde du trésor royal.

4. Veuve du roi Charles, frère du roi Jacques. C'étoit une princesse d'une vertu extraordinaire, qui l'avoit fait respecter du Roi son mari et de tous les Anglois, quoique de religion différente.

13 novembre. — Le 13, les lettres de Rome portoient que le Pape étoit extrêmement mal, et le prince de Monaco mandoit au Roi que, si le mal de Sa Sainteté augmentoit, il lui dépêcheroit dans deux jours un courrier exprès.

14 novembre. — Le 14, le duc de Chevreuse fut attaqué d'un violent rhume, accompagné de douleurs de rhumatisme.

15 novembre. — Le 15, on apprit que le marquis des Marets, grand fauconnier de France, avoit la fièvre tierce, et que le marquis de Torcy avoit certainement la petite vérole, dans son appartement du château de Versailles [1].

16 novembre. — Le 16, Mayercron, envoyé de Danemark, vint enfin donner part au Roi de la mort du roi son maître, sans pour cela que le Roi voulût traiter le jeune roi de Majesté, comme il l'avoit prétendu, et Sa Majesté résolut de prendre le deuil, le lendemain, pour six semaines. Le même jour, on apprit que Villeras [2] avoit obtenu, par les bons offices du duc du Maine, la commission d'aide des introducteurs des ambassadeurs, en titre de charge, avec trois mille livres d'appointements. L'après-dînée, le Roi donna dans son cabinet une audience d'une heure et demie au comte de Tallard, qui étoit arrivé sur la fin du voyage à Fontainebleau, et qui s'en retournoit en Angleterre.

17 novembre. — Le 17, le duc de Bourgogne eut encore une foiblesse pendant la messe à laquelle il fit ses dévotions. Ce fut ce jour-là que le comte de Manchester, ambassadeur ordinaire d'Angleterre, eut sa première audience, que le Roi lui donna, en public, dans sa chambre. Sa livrée étoit assez agréable; mais ses carrosses et ses attelages n'avoient rien de magnifique. Le même jour, on publia le rabais des monnoies [3], pour le premier jour de janvier prochain, c'est-à-dire dix sols par louis d'or, et deux sols par écu; et l'on sut, en même temps, que le Roi réduisoit au denier vingt toutes les rentes qu'il avoit créées

1. Autrefois on ne l'y auroit pas souffert: mais depuis quelques années on avoit aboli toutes les considérations.

2. Il étoit d'une famille de Paris et avoit été longtemps capitaine au régiment de Piémont avec réputation. Sa mauvoise santé l'avoit obligé de se renfermer à faire sa charge de gentilhomme servant du Roi, où il avoit eu moyen de faire connoître son mérite au duc du Maine.

3. Il étoit nécessaire pour donner du mouvement à l'argent, que tout le monde tenoit caché.

au denier dix-huit. Le soir, Sa Majesté donna cent mille livres de pension au petit duc d'Enghien, fils du duc de Bourbon; et l'on dit, en même temps, que Sa Majesté vouloit se réserver le soin de son éducation [1].

18 novembre. — Le 18, on ne parloit que de maladies. Le duc de Beauvillier eut une attaque de goutte au genou; on sut que la duchesse de Mortemart avoit gagné la rougeole du duc, son fils aîné, et que le prince d'Isenghien, le petit marquis d'Antin, la comtesse de Saint-Mars [2], et Mlles d'Ayen [3] et de Torcy [4] avoient la petite vérole.

19 novembre. — Le 19, l'ambassadeur de Portugal eut son audience de congé, publiquement dans la chambre du Roi; et on disoit que Miromesnil, intendant de Touraine, avoit demandé son congé, avec la pension de conseiller d'État; qu'on envoyoit à sa place Turgot, qui avoit eu quelques difficultés avec le duc de Lorraine, et qu'on enverroit Saint-Contest [5] à Metz, en sa place. On reçut, en ce temps-là, des lettres de Callières, vice-roi de Canada, par lesquelles il mandoit que les cinq nations iroquoises, ayant appris sa promotion, lui avoient envoyé des députés pour lui demander la paix: ce fut encore le même jour qu'on fit une terrible opération au marquis de Cognée [6] : il y avoit huit mois qu'il étoit travaillé d'une fièvre qui avoit résisté au quinquina et à tous les remèdes de la médecine, laquelle ayant cessé pendant quelque temps, un cruel rhumatisme s'étoit jeté sur sa cuisse droite, d'où il avoit passé dans les reins, et lui avoit causé des douleurs insupportables. Enfin le même mal étoit revenu des reins à la cuisse, où il s'étoit fait un dépôt dont l'humeur n'avoit pas la force de sortir au dehors, et ainsi Félix, premier chirurgien du Roi, avoit jugé à propos de lui faire de très grandes incisions à la cuisse : ce qu'il avoit fait, mais avec peu d'espérance de pouvoir sauver la vie à son malade.

1. Cela n'étoit pas extraordinaire, puisque c'étoit son petit-fils, et on balança longtemps sur le choix d'un gouverneur.

2. Fille de des Granges, maître des cérémonies.

3. Fille du maréchal de Noailles.

4. Troisième sœur du marquis de Torcy, secrétaire d'État.

5. Il étoit fils d'un maître des requêtes qui étoit de Normandie, et d'ailleurs il étoit très riche, très honnête homme et très habile dans son métier.

6. Gentilhomme de Maine, qui avoit été aide de camp de Monseigneur.

20 novembre. — Le 20, on eut nouvelle que la guerre étoit déclarée entre les deux couronnes du Nord : et on disoit qu'il pourroit bientôt en arriver autant entre l'Empereur, qui vouloit toujours entrer en Italie, et les Vénitiens, qui vouloient l'en empêcher, et que les Suisses se préparoient à se joindre aux Vénitiens. Ce jour-là, le duc et la duchesse de Lorraine arrivèrent à Paris, où Monsieur, qui étoit allé au-devant d'eux jusqu'à Bondy, les mena descendre d'abord à l'Opéra. Ce jour-là, on sut que la comtesse de Marsan, qui étoit grosse de huit mois, avoit fait une chute, dont on la croyoit blessée, par les accidents qui avoient paru.

21 novembre. — Le 21, le général des Carmes déchaussés, Liégeois de nation et homme de bonne mine, eut audience du Roi, dans son cabinet, et, peu de temps après, Monsieur arriva avec le duc de Lorraine, qui salua le Roi *incognito*, aussi dans son cabinet. Les courtisans le trouvèrent bien fait et assez agréable de visage, ayant un fort beau teint, de beaux yeux et un nez bien fait, le menton un peu trop long, et la lèvre renversée, comme toute la maison d'Autriche. Pour la duchesse de Lorraine, elle devoit venir, l'après-dînée, avec Madame, saluer le Roi ; mais elle se trouva mal, et eut une grosse fièvre.

22 novembre. — Le lendemain, on sut qu'elle étoit grosse de six semaines, qu'elle avoit celé sa grossesse de peur qu'elle ne l'empêchât de venir à Paris, et que son accès avoit duré jusqu'à six heures du matin. Le même matin, un courrier du cardinal de Bouillon apporta au Roi la nouvelle d'une promotion de neuf cardinaux, dont il y en avoit cinq de déclarés et quatre *in petto*. Les cinq déclarés étoient Delfini, nonce en France, Santa-Croce, nonce à Vienne, Archinto, nonce en Espagne, Gabrielli, général des Bernardins réformés de Rome, et d'Asti, secrétaire des brefs, ci-devant internonce en Suisse. On sut, par le même courrier, que le Pape étoit encore malade, et qu'il avoit fait la promotion dans son lit. Dès que le Roi en eut eu la nouvelle, il envoya le même courrier la porter au nonce Delfini, qui la reçut, étant au sacre de l'évêque de Fréjus. On sut encore, ce jour-là, que le marquis de Riants [1] avoit eu l'agré-

1. C'étoit un gentilhomme du Perche qui était enseigne dans le même corps.

ment de la charge de sous-lieutenant des gendarmes anglois que Mimeure vendoit; et que le chevalier de la Vallière [1] avoit l'agrément de l'enseigne de de Riants, et que le comte de Saint-Mars [2] avoit l'agrément du guidon du chevalier de la Vallière. On apprit aussi que Lery-Girardin, maréchal de camp, étoit mort à Forges, où il étoit allé prendre des eaux.

23 novembre. — Le 23, on vit revenir à la cour Tourolle, auquel les eaux de Vichy avoient fait beaucoup de bien; mais elles n'avoient pu lui rendre toute sa vivacité passée. Ce jour-là, les ducs d'Anjou et de Berry, la princesse douairière de Conti, et plusieurs autres de la famille royale vinrent voir et saluer la duchesse de Lorraine, dont la petite vérole s'étant déclarée le même soir, comme elle soupoit, le duc de Chartres la fit mettre au lit.

24 novembre. — Le lendemain, il en vint lui-même apporter la nouvelle au Roi. On sut aussi que le chevalier de Luxembourg avoit la même maladie. Ce fut le même matin que Pisani, nouvel ambassadeur de Venise, eut sa première audience dans la chambre du Roi; ses carrosses et sa livrée parurent magnifiques et de très bon goût, mais ses attelages ne réussirent pas si bien.

25 novembre. — Le 25 au matin, le Roi donna cent mille livres de pension à Mesmond, écuyer de sa grande écurie. L'après-dînée, Monsieur amena le duc de Lorraine à Versailles, pour y faire au Roi sa foi et hommage pour le duché de Bar, et, comme Monsieur monta tout droit à l'appartement du Roi, qui l'attendoit depuis longtemps [3], le duc de Lorraine alla attendre dans l'appartement du comte d'Armagnac. Le Roi, s'étant venu dans son salon, dans un fauteuil, tous les princes de la maison royale, à la réserve de Monseigneur, qui étoit à Meudon, se placèrent à droite et à gauche, suivant leur rang, devant la foule des courtisans, qui y étoit rangée depuis longtemps. Alors le Roi dit au duc de Gesvres, son premier gentilhomme de la chambre en année, de se mettre derrière le duc de Chartres pour prendre les gants, l'épée et le chapeau du duc de Lorraine.

1. C'étoit la princesse de Conti qui lui avoit procuré cette déférence, comme à son cousin germain.
2. Fils du gouverneur de la Bastille et gendre de des Granges.
3. Il s'étoit amusé à faire voir au duc de Lorraine la cascade de Saint-Cloud, parce qu'il faisoit ce jour-là un fort beau temps.

Derrière la chaise du Roi se mirent le maréchal de Lorge, capitaine des gardes en quartier, et les maîtres de la garde-robe : car il ne se trouva point de premiers gentilshommes de la chambre, lesquels, étant tous ducs, avoient cru que le duc de Gesvres[1] ne devoit pas prendre le chapeau du duc de Lorraine, et n'avoient pas voulu s'y trouver. Le Roi attendit quelque temps, et enfin le duc de Lorraine entra dans la chambre, sans être conduit par personne, et ayant fait de grandes révérences au Roi, Sa Majesté dit au duc de Gesvres de prendre son chapeau, son épée et ses gants, ce qu'il fit, et le duc, s'étant agenouillé sur un carreau, devant le Roi, qui avoit son chapeau sur sa tête, dont il lui avoit seulement fait une inclination, quand il étoit arrivé, le chancelier, qui étoit à la droite du Roi, lut la foi et hommage tout au long, qui étoit conçue en ces termes :

HOMMAGE RENDU PAR LE DUC DE LORRAINE POUR LE DUCHÉ DE BAR

Comme il auroit plu à très haut, très excellent, et très puissant prince le Roi, notre souverain seigneur, d'accorder, par le traité de paix fait et conclu à Ryswick, en Hollande, le 30e jour d'octobre 1697, entre le Roi, d'une part, et l'Empereur et l'Empire, de l'autre, que M. le duc de Lorraine, marquis, duc de Calabre, Bar, Gueldre, marquis de Pont-à-Mousson et de Nomeny, comte de Vaudemont, Blamont, Zutphen, Salins, etc., seroit rétabli pour lui, ses hoirs et successeurs, dans la libre et pleine possession des États, lieux et biens que le duc Charles, son grand-oncle paternel, possédoit, l'an 1670, lorsqu'ils furent occupés par les armes de Sa Majesté, à l'exception néanmoins des réserves et changements mentionnés audit traité, et étant obligé en conséquence de prêter le serment, et de rendre la foi et hommage-lige dus à Sa Majesté, à cause du duché de Bar, pour les terres d'icelui qui sont mouvantes de sa couronne, comme aussi pour les autres terres qui se trouveront appartenir

1. Le duc de Bouillon, grand chambellan, s'en étoit allé à Évreux pour ne s'y pas trouver à cause de sa qualité de prince, et les ducs ne s'estimant pas moins que lui ne vouloient pas que le duc de Gesvres s'y trouvât; mais il crut faire sa cour au Roi, et ne fit point le malade, comme on l'en avoit prié : ce qui auroit donné occasion au marquis de Gesvres, son fils, de faire cette fonction.

audit sieur duc de Lorraine, dans l'étendue du chemin depuis Metz jusqu'en Alsace, dont la souveraineté appartient à Sa Majesté : pour cet effet, ledit sieur duc, au jour et à l'heure qui lui auroient été désignés par Sa Majesté, se seroit rendu à Versailles, et cejourd'hui, 25 de novembre 1699, étant entré sur les trois heures après midi en la chambre du Roi, et s'étant présenté à Sa Majesté, séant dans sa chaise, le chapeau, les gants et l'épée dudit sieur duc ayant été pris par le premier gentilhomme de la chambre de Sa Majesté, en l'absence du grand chambellan, ledit sieur duc se seroit mis à genoux sur un coussin, aux pieds de Sa Majesté, laquelle lui tenant les mains jointes entre les siennes, le serment auroit été lu à haute voix par M. le chancelier, en présence de nous, Jean-Baptiste Colbert, marquis de Torcy, conseiller du Roi en tous ses conseils, ministre et secrétaire d'État et des commandements de Sa Majesté, commandeur et grand trésorier de ses Ordres, et de nous, Jérôme Phélypeaux, comte de Pontchartrain, aussi conseiller du Roi en tous ses conseils, et des commandements de Sa Majesté. Duquel serment la teneur suit :

« Monsieur, vous rendez au Roi la foi et hommage-lige que vous lui devez, comme à votre souverain seigneur, à cause du duché de Bar, pour les terres du duché qui sont mouvantes de sa couronne, et pour les terres qui vous appartiennent en propriété, dans l'étendue du chemin depuis Metz jusqu'en Alsace, dont la souveraineté appartient à Sa Majesté, et en conséquence du traité de paix fait et conclu à Ryswick en Hollande, le 30 octobre 1697, entre le Roi, d'une part, et l'Empereur et l'Empire, de l'autre, par lequel vous êtes remis et rétabli dans les lieux, biens et États que le duc Charles, votre grand-oncle, possédoit en 1670, aux réserves et conditions portées par ledit traité.

« Vous jurez et promettez à Sa Majesté de lui rendre la fidélité, service et obéissance que vous êtes tenu de lui rendre à cause des dites terres, et de la servir de votre personne et de vos biens, envers tous et contre tous, sans nul excepter, en toutes les guerres et divisions que lui et ses successeurs rois pourroient ci-après avoir contre les ennemis de la couronne, pour quelque cause que ce soit, ainsi que vous y êtes obligé pour raison des dites terres, et ne permettrez qu'en icelles il soit fait aucune

chose au préjudice de Sa Majesté et de son État; et le jurez et le promettez. » A quoi le sieur duc avoit dit : « Oui, Sire. »

A laquelle prestation de serment ont été présents : Très haut et très puissant prince Louis de France, duc de Bourgogne; très haut et très puissant prince Philippe de France, duc d'Anjou; très haut et très puissant prince Charles de France, duc de Berry; très haut et très puissant prince Philippe, fils de France, frère unique de Sa Majesté, duc d'Orléans; très haut et très puissant prince Philippe d'Orléans, duc de Chartres; très haut et très puissant prince Henri-Jules de Bourbon, prince de Condé, pair et grand maître de France; très haut et très puissant prince Louis de Bourbon, prince du sang, pair et grand maître de France; très haut et très puissant prince François-Louis de Bourbon, prince de Conti, très haut et très puissant prince Louis-Auguste de Bourbon, légitimé de France, duc du Maine, colonel général des Suisses, gouverneur et lieutenant général pour Sa Majesté en Languedoc, grand maître de l'artillerie, et très haut et puissant prince Louis-Alexandre de Bourbon, légitimé de France, comte de Toulouse, amiral de France, gouverneur et lieutenant général pour Sa Majesté en son pays et duché de Bretagne.

En témoin de quoi, et par commandement de Sa Majesté, nous avons signé les présentes de nos mains, à Versailles, ledit jour, 25 novembre 1699. Desquelles nous avons délivré une expédition audit sieur duc, pour lui servir ainsi que de raison.

Signé : PHELYPEAUX et COLBERT.

Et plus bas est écrit :

Nous, Léopold, duc de Lorraine, reconnoissons le contenu en ces présentes véritable.

A Paris, le 25 novembre 1699.

Signé : LÉOPOLD.

Le chancelier ayant achevé de lire la foi et hommage, le duc répondit qu'il promettoit tout ce qui y étoit compris, et le Roi lui dit qu'il espéroit qu'il exécuteroit tout ce qu'il venoit de promettre. Le duc lui répondit quelque chose qui confirmoit ce qu'il venoit de dire, et, en même temps, le Roi le fit relever, lui fit rendre son épée, son chapeau et ses gants, et, mettant la

main à son chapeau, lui dit de se couvrir, ce qu'il fit; et, dans le même temps, tous les princes du sang se couvrirent aussi. Le Roi lui répéta qu'il espéroit qu'il exécuteroit ponctuellement tout ce qu'il venoit de promettre, et ajouta que, de sa part, il seroit ravi de faire toutes les choses qui pourroient lui faire plaisir. Le duc répondit par des soumissions et des honnêtetés. Ensuite de quoi, le Roi demanda à Monsieur si le duc ne seroit pas bien aise de l'entretenir en particulier, et Monsieur lui ayant répondu qu'oui, le Roi ôta son chapeau au duc et se retira avec assez de peine dans son cabinet, pendant que le duc, sollicité par Monsieur, fit une honnêteté au duc de Gesvres, et ensuite s'approcha de la cheminée avec le duc de Chartres. Le Roi resta un moment dans son cabinet avec Monsieur et le reste des princes; et ensuite il fit appeler le duc, qui entra comme un particulier dans le cabinet, d'où tout le monde sortit; et il resta un bon quart d'heure avec le Roi, après lequel il sortit, et s'en retourna comme il étoit venu. Le Roi alla, ce soir-là, à Meudon pour trois jours; et l'on sut que la marquise de Villacerf étoit accouchée d'une fille, et que la marquise douairière de Pomponne étoit extrêmement malade.

26 novembre. — Le 26, le Roi envoya le marquis de Beringhen, son premier écuyer, à Saint-Germain-en-Laye, complimenter le roi d'Angleterre et s'informer de sa santé, parce qu'il avoit au croupion un anthrax [1] qui lui dura très longtemps.

27 novembre. — Le 27 au matin, l'évêque de Fréjus [2] prêta le serment de fidélité, et, l'après-dînée, le duc de Lorraine, conduit par Monsieur, vint à Meudon voir le Roi et Monseigneur, sans cérémonie; mais il n'eut pas le plaisir de voir les beautés de la terrasse et du jardin, parce qu'il faisoit un trop grand brouillard. Il vit seulement avec admiration les nouvelles beautés de l'appartement de Monseigneur, qui étoit le plus galant qui fût dans l'Europe. Le duc avoit avec lui Carlingford, autrefois son gouverneur et alors son premier ministre, et le reste de ses principaux officiers; mais le P. Cretz, Jésuite, son confesseur et aussi l'un de ses ministres, étoit venu, dès le

1. C'étoit un mal semblable à celui que le Roi avoit eu au col quelques années auparavant.

2. [L'abbé de Fleury, le futur cardinal et ministre sous Louis XV. — *E. Pontal.*]

matin, avec le P. de la Chaise, voir toutes les beautés du jardin, et avoit eu un temps plus favorable que son maître, qu'on apprit alors devoir partir le premier de décembre pour s'en retourner en ses États.

28 novembre. — Le 28, on apprit que la comtesse de Tillières [1] étoit accouchée d'une fille, et le Roi s'en retourna aussitôt après son dîner à Versailles.

29 novembre. — Le 29, le pauvre marquis de Cognée mourut entre les mains des chirurgiens, après avoir souffert des maux effroyables; le Roi le plaignit et fit donner trois cents pistoles pour payer ses dettes.

30 novembre. — Le 30, on vit un funeste effet du jeu, Saint-Adon [2], capitaine au régiment des gardes françoises, ayant été obligé de vendre sa compagnie au chevalier de Bouzols [3], pour payer l'argent qu'il avoit perdu au jeu depuis quelque temps, et particulièrement à Meudon avec Monseigneur, depuis deux jours. Ensuite de quoi il partit et s'éloigna de Paris, sans qu'on sût où il alloit; mais il écrivit depuis au comte de Roucy, et on sut par lui qu'il étoit allé à Bruxelles. L'après-dînée, le duc de Lorraine alla voir Marly; le Roi s'y trouva, et lui en fit les honneurs, lui disant qu'il n'avoit pu lui faire voir Versailles, mais qu'il vouloit lui-même lui faire voir sa petite maison de Bouteille. En effet, il le mena partout où il put aller, et envoya Mansard avec lui, aux autres endroits. Il lui offrit même de lui faire amener un chariot; mais le duc lui répondit qu'il avoit de bonnes jambes, et qu'il le prioit seulement de souffrir que deux infirmes de sa suite prissent des chaises : ce que le Roi ayant trouvé bon, Carlingford et le marquis de Couvonges se mirent en chaise.

DÉCEMBRE 1699

1er décembre. — Le premier décembre, le comte de Sintzendorf, envoyé extraordinaire de l'Empereur, eut sa première

1. Fille de Bagnols, intendant de Flandre.
2. Il étoit fils d'un homme d'affaires nommé Picot.
3. Gentilhomme d'Auvergne, frère du marquis de Bouzols, qui avoit épousé la sœur du marquis de Torcy.

audience du Roi dans son cabinet, après avoir consenti à suivre l'ancien cérémonial de France, au préjudice de ses prétentions. Ce jour-là, le duc et la duchesse de Bourgogne allèrent dîner à Meudon, avec Monseigneur, qui les mena ensuite à Paris, à l'Opéra.

2 décembre. — Le 2, le Roi prit médecine à son ordinaire, son premier médecin ayant trouvé qu'il se portoit assez bien de sa goutte pour hasarder ce remède. On sut, ce jour-là, que l'évêque de Cahors [1] avoit la petite vérole à son diocèse, et que le comte de Tillières s'en étoit allé à Paris avec une grosse fièvre : ce qui faisoit aussi appréhender la petite vérole, qui étoit si fréquente en ce temps-là, que, dès qu'une personne avoit la fièvre, on croyoit que c'étoit cette autre maladie.

3 décembre. — Le 3, la jeune duchesse de Saint-Simon [2] tomba malade, et on dit aussitôt que c'étoit de la petite vérole, parce qu'elle en avoit tous les symptômes; mais elle n'eut que la rougeole avec un grand érysipèle. On sut, ce jour-là, que d'Aguesseau et Pommereu [3] avoient été nommés commissaires pour examiner et régler les différends qu'on avoit avec la Lorraine [4].

4 décembre. — Le 4, on parloit fortement d'une grande réforme, qu'on appuyoit sur la nouvelle qu'on avoit eue que l'Empereur réformoit dix-sept régiments; et on assuroit que le Roi avoit ôté dix millions du fonds de l'extraordinaire des guerres, trois millions de celui de la marine, huit cent mille livres de celui des galères et deux millions de celui des fortifications. On disoit alors que d'Auneuil [5], maître des requêtes et frère de la maréchale de Lorge, alloit épouser la fille de Ménard, président au mortier du parlement de Paris, et que le Roi lui accordoit la survivance de la charge de président au mortier. On assuroit encore que le marquis de Coigny [6] épou-

1. Ci-devant l'abbé de la Luzerne.
2. Fille aînée du maréchal de Lorge.
3. Conseillers du conseil royal des finances.
4. Touchant la manière de prononcer dans le Barrois mouvant du Roi, touchant les affaires civiles, et touchant les affaires ecclésiastiques des Trois-Évêchés, qui s'étendoient dans la Lorraine, et particulièrement de celui de Toul.
5. Fils du défunt Fremont, ci-devant fermier général et garde du trésor royal.
6. Fils du comte de Coigny, lieutenant général. Il étoit mestre de camp du régiment royal étranger.

soit Mlle du Bordage [1], qui étoit belle et riche, et ce mariage étoit plus assuré que l'autre.

Ce jour-là, le duc de Bourgogne fit une chute de cheval à la chasse, mais sans se blesser, et on disoit que le tarif avoit été envoyé de Hollande dans une simple boîte de bois, et qu'on le vouloit renvoyer de même; mais que le chancelier n'avoit pas voulu le sceller, parce qu'il y avoit trouvé des articles contraires aux arrêtés du conseil. Les nouvelles de Rome portoient, en ce temps-là, que le Pape étoit retombé malade, ce qui faisoit beaucoup appréhender pour sa vie.

5 décembre. — Le 5, on sut que la marquise de Vins [2] étoit assez considérablement malade, et le prince de Berghes salua le Roi, venant d'Espagne pour plaider au parlement de Paris contre le prince de Condé et les autres héritiers du duc de Guise, parce qu'il étoit héritier de la comtesse de Bossu [3], qui avoit prétendu que ce duc l'avoit épousée dans toutes les formes. Le duc de Guise, pendant sa vie, avoit refusé de la reconnoître pour sa femme; et comme elle l'avoit attaqué en justice, le parlement de Paris étant suspect à la comtesse, et celui de Malines ne l'étant pas moins au duc, ils avoient procédé l'un et l'autre à la rote de Rome, dont le tribunal leur avoit paru neutre. La rote avoit prononcé en faveur de la comtesse; et les héritiers, depuis la mort des deux partis, se servoient de la sentence qu'elle y avoit obtenue pour favoriser leurs prétentions. Mais les héritiers du duc en avoient appelé au parlement de Paris.

6 décembre. — Le 6, on apprit que, le 26 de novembre, le Pape s'étoit trouvé considérablement mieux, et qu'il avoit déclaré deux des cardinaux *in petto*, qui étoient : Rodolovigo, napolitain, archevêque de Chieti, et Sperelli, assesseur du Saint-Office, évêque de Terli.

7 décembre. — Le 7, la comtesse de Marsan, qui avoit depuis plusieurs jours une grande perte de sang, accoucha

1. Damoiselle de Bretagne, dont le père avoit été tué maréchal de camp à Philipsbourg, et dont le frère étoit mestre de camp de cavalerie.
2. Sœur de la marquise douairière de Pomponne.
3. C'étoit une dame des Pays-Bas, qu'on prétendoit que le duc de Guise avoit épousée lorsqu'il étoit en Flandre, et, par cette raison, le prince de Berghes redemandoit aux héritiers du duc de Guise le douaire avec les arrérages, et toutes les sommes que ce prince avoit mangées à cette dame.

d'une fille, par l'adresse des chirurgiens; mais une demi-heure après, elle se trouva extrêmement faible et, effectivement, elle mourut lorsqu'ils y pensoient le moins.

8 décembre. — Le 8, le comte de Sintzendorf eut une audience secrète du Roi, dans son cabinet; et l'on apprit que le marquis de la Daubiaye[1], exempt des gardes du corps du Roi, étoit mort à Paris de la poitrine.

9 décembre. — Le lendemain, le Roi allant à la messe donna à Montplaisir[2], enseigne de ses gardes du corps, le gouvernement de Morlaix, en Bretagne, qu'avoit eu la Daubiaye. Le Roi alla le soir s'établir à Marly pour trois jours, et l'on y vit le chancelier en habit court, composé d'un justaucorps de velours noir, avec un manteau de même étoffe. Il se promena ainsi, pendant tout le séjour, dans les jardins avec le Roi, qui dit qu'il y avoit longtemps qu'il n'avoit vu escarpiner un chancelier de France comme celui-là : car il marchoit effectivement comme un homme de vingt ans.

11 décembre. — Le 11, l'évêque d'Avranches[3] vint à Marly prêter entre les mains du Roi son serment de fidélité. La nuit de l'onze au douze, le Roi eut une attaque de dévoiement, qui interrompit son sommeil, et il mangea fort peu à souper, étant revenu à Versailles.

13 décembre. — Le 13, les directeurs et inspecteurs des troupes eurent ordre de se trouver, le matin, chez le marquis de Barbezieux, où ils reçurent leurs ordres pour la réforme. On sut, le même matin, que l'abbé de Puysieulx[4] étoit mort d'apoplexie; et, l'après-dînée, comme le Roi étoit encore incommodé de son dévoiement, il n'alla pas entendre le sermon du P. Massillon, et y perdit beaucoup, car il fit le plus beau et le meilleur sermon qu'on eût entendu depuis longtemps. On sut aussi, ce jour-là, que Bonnac, neveu de Bonrepos, avoit été nommé pour relever le comte de Phélypeaux à Cologne. C'étoit un fort jeune

1. Gentilhomme de Bretagne.

2. Gentilhomme de Limousin, qui avoit été mestre de camp de cavalerie.

3. [L'abbé de Coëtenfao, successeur du célèbre Huet, démissionnaire pour cause de santé. — *E. Pontal.*]

4. Oncle du marquis de Puysieulx, gouverneur d'Huningue; il n'étoit pas mort subitement, mais s'étant trouvé mal chez le premier président du parlement de Paris, comme il alloit se mettre à table, il dura encore trois jours, et mourut sans fièvre et sans aucune douleur.

homme, puisqu'il n'avoit que vingt-trois ans; mais on assuroit qu'il avoit du génie pour la négociation. On apprit encore que le Roi ne réformeroit ni bataillon, ni même de compagnie, mais seulement quinze hommes par compagnie d'infanterie, dix hommes par brigade des gardes du corps, cinq hommes par brigade de gendarmerie, et dix hommes par compagnie de cavalerie et de dragons, et quarante hommes dans les gendarmes et les chevau-légers de sa garde. Ce soir-là, le Roi, qui avoit un peu de dévoiement, soupa dans son salon, à son petit couvert.

14-15 décembre. — Le 14, il se trouva parfaitement guéri, et, le lendemain, l'ambassadrice d'Angleterre étant venue, pour la première fois, à l'audience de la duchesse de Bourgogne, le Roi l'y alla trouver et la salua. Le soir, il fit la promotion des galères dont voici la liste : Serignan, capitaine en pied; Marcellange, capitaine en second; lieutenants : Village, Saint-Arcier et le chevalier de Bossette; sous-lieutenant de la réale : le chevalier de Bueil; sous-lieutenants : Girode, Clément, Benat, la Gaverie et Maulevrier; enseignes : Sipierre, le chevalier de Marquesé, de Lor, Bernage, le chevalier d'Artigues, Genestet, d'Albert; dix garde-étendards.

16 décembre. — Le 16, les cardinaux d'Estrées et de Janson eurent une audience particulière du Roi, étant près de partir pour Rome, et on les vit sortir du cabinet, les larmes aux yeux.

17 décembre. — Le 17, on sut que la marquise de Maulevrier [1] étoit heureusement accouchée d'un garçon; mais ce qui fit beaucoup de bruit, fut le vol de la boucle de diamants de Monseigneur, qu'on lui fit à Meudon, dans son cabinet, sur un canapé où il avoit mis son chapeau en revenant de l'Opéra.

18 décembre. — Le 18, les lettres d'Espagne portoient que jamais le parti de la reine n'avoit été si puissant, qu'elle avoit fait exiler le comte de Monterey et nommer dix nouveaux conseillers d'État ou ministres.

19 décembre. — Le 19, on apprit qu'enfin le malheureux Garsault [2] étoit mort, après avoir résisté six mois à ses bles-

1. Fille du comte de Tessé.

2. C'étoit un beau casuel pour le comte d'Armagnac, grand écuyer de France : car on disoit peu de jours après qu'il en refusoit vingt-cinq

sures et à divers trépans. On sut aussi que le marquis de Nevet étoit mort et que la marquise de Blanzac [1] étoit extrêmement malade.

20 décembre. — Le 20, Barentin, intendant de Dunkerque, fit signer au Roi son contrat de mariage avec Mlle de Monchal [2]. Le même jour, le Roi résolut la réforme de tous les commissaires de guerre qui n'étoient point en charge. L'après-dînée, la duchesse de Lorraine vint voir le Roi à Versailles, étant encore en écharpe, et accompagnée de Monsieur et de Madame. Ce fut encore le même jour que le duc de Bouillon eut une forte vapeur pendant le sermon, qu'il fut obligé de quitter.

21 décembre. — Le 21, on apprit, par les lettres de Turin, que le Pape se portoit mieux, et qu'il avoit nommé des nonces, qui étoient : Borghese, pour l'Empire ; Pallavicini, pour la France, et Bevilaqua, pour l'Espagne. Le soir, le Roi commença à travailler à la réforme de ses gardes du corps, par la compagnie de Duras, en présence du maréchal de même nom, qui en étoit capitaine. Tous les chefs de brigade entrèrent, l'un après l'autre, chez la marquise de Maintenon, et présentèrent au Roi l'état des gardes de leur brigade qu'ils avoient marqués pour être réformés : et l'on sut qu'il y avoit plusieurs exempts et plusieurs brigadiers et sous-brigadiers, dans toutes les compagnies, qui se retiroient avec pension, parce qu'ils étoient hors d'état de servir : c'est-à-dire, les exempts avec mille cinq cents livres, les brigadiers avec huit cents, et les sous-brigadiers avec six cents, et les gardes, qu'on envoyoit aux Invalides, avec soixante livres de pension. Le Roi continua de même la réforme des autres compagnies pendant les jours suivants. Mais il attendit le retour du maréchal de Villeroy, qui étoit allé à Lyon, pour faire avec lui la réforme de sa compagnie.

22 décembre. — Le 22, on eut nouvelle que la reine des Romains étoit accouchée d'une fille ; et, le même jour, l'ambassadrice de Venise eut sa première audience chez la duchesse

mille écus. [L'auteur oublie de dire qu'il s'agit de la charge laissée vacante par la mort de Garsault, et dont le grand écuyer avoit la disposition. — *E. Pontal*.]

1. Fille de la maréchale de Rochefort.

2. Fille d'un conseiller du parlement de Paris qui étoit mort quelques années auparavant.

de Bourgogne, où le Roi, Monseigneur et le duc de Bourgogne vinrent la saluer.

23 décembre. — Le 23, Spanheim, envoyé extraordinaire de l'électeur de Brandebourg, présenta au Roi, de la part de son maître, neuf chevaux pour un attelage parfaitement beaux; et le Roi fit donner cent cinquante louis d'or au palefrenier qui les avoit amenés.

24 décembre. — Le 24, le Roi fit ses dévotions dans sa chapelle, et, comme il avoit la goutte, il ne voulut toucher, du grand nombre des malades des écrouelles qui étoient venus, que les Espagnols et les Italiens, qui se trouvèrent en très petit nombre. L'après-dînée, il fit la distribution des bénéfices qui étoient vacants, et donna l'abbaye de Saint-Pierre-sur-Dives à l'abbé de Camilly [1]; l'abbaye de Sainte-Croix, à l'abbé d'Argentré [2]; l'abbaye de Lespau, à l'abbé de Tressan [3]; l'abbaye de Saint-Martin de Huyrion, à l'abbé de la Rochejacquelein [4]; l'abbaye de Notre-Dame de la Chapelle aux Planches, à l'abbé de Viantais [5]; l'abbaye de Fontmorigny, à l'abbé Flamand [6]; l'abbaye de Sylvane, à l'abbé de Cabanne [7]; l'abbaye de la Réole, à l'abbé Chastelaillon [8]; le prieuré de la Bajosse, à l'abbé du Croc [9]; l'abbaye de Montmartre, à Mme de Bellefonds [10], et l'abbaye de Sainte-Claire d'Alais, à Mme de Vogué [11]. On sut encore, ce jour-là, que Gobert [12], colonel de dragons, avoit l'agrément de vendre

1. Frère d'un conseiller du parlement de Rouen. Il étoit grand vicaire de Strasbourg et avoit déjà une autre abbaye.
2. Gentilhomme de Bretagne, qui étoit grand vicaire de Châlons.
3. Gentilhomme de Languedoc, neveu de l'évêque du Mans. Il étoit comte de Lyon.
4. Gentilhomme du Poitou, aumônier de la duchesse de Bourgogne.
5. Gentilhomme du Perche, dont la sœur étoit fille d'honneur de la princesse douairière de Conti, et le frère colonel d'infanterie réformé.
6. Ancien aumônier de la maison du Roi, qui vendit une autre abbaye pour avoir celle-là.
7. C'étoit un vicaire des Cévennes, lequel, portant le Saint-Sacrement, avoit été blessé de deux coups de fusil par les religionnaires.
8. Gentilhomme de Poitou, dont le frère ayant été fait colonel d'infanterie mourut de maladie à Versailles. Ils avoient été de la religion.
9. Gentilhomme d'Auvergne, qui étoit comte de Brioude, où l'on fait les mêmes preuves de noblesse que les comtes de Lyon.
10. Fille aînée du défunt maréchal de Bellefonds, laquelle étoit supérieure perpétuelle d'un couvent de Rouen, qui porte le nom de Bellefonds, parce qu'il a été fondé par des gens de cette maison.
11. Damoiselle de Languedoc.
12. Vieil officier qui étoit venu par ses services à la tête de ce régiment.

son régiment, et que beaucoup de gens de condition se présentoient pour l'acheter.

25 décembre. — Le 25, qui étoit le jour de Noël, le P. Massillon fit un admirable sermon devant le Roi, qu'il termina par une prière pour Sa Majesté, au lieu du compliment que les autres prédicateurs avoient accoutumé de lui faire. Le soir, toute la cour fut occupée de la nouvelle que le comte de Pontchartrain apporta au Roi, auquel il fit voir une lettre que lui écrivoit l'ambassadeur de Maroc, par laquelle il lui mandoit qu'ayant fait au roi, son maître, le portrait d'une princesse, fille du Roi, veuve, qu'il avoit vue au bal, au Palais-Royal, assise à la droite de Monseigneur, et que le duc de Chartres avoit prise à danser, mais dont il avoit oublié le nom, son maître en avoit été tellement touché qu'il lui avoit ordonné de lui proposer de demander au Roi cette princesse en mariage, l'assurant qu'après cette alliance, il seroit autant maître dans l'empire du Maroc que dans ses États. D'ailleurs, il lui représentoit que la diversité de la religion ne devoit pas être un obstacle, parce qu'il donneroit à la princesse la liberté de religion tout entière, et qu'il y avoit un couvent de pères [1], qu'il estimoit fort. Au reste, il demandoit une prompte réponse de oui ou de non, et la lettre étoit fort bien écrite en françois, et signée en arabe. La princesse de Conti fut reconnue par tout le monde, pour être l'objet de la passion du roi de Maroc; mais elle crut fort longtemps que c'étoit une pièce que Monseigneur lui faisoit, et elle eut même de la peine à y ajouter foi, quand le comte de Pontchartrain lui eut porté la lettre, suivant l'ordre que Monseigneur lui en avoit donné.

26 décembre. — Le 26, la duchesse de Lorraine vint dîner à Marly avec le Roi, et prendre congé de lui : car elle devoit partir deux jours après, pour retourner en Lorraine.

27 décembre. — Le 27, les lettres de Rome portoient que le prince de Monaco étoit tombé malade, et qu'il avoit déjà été saigné deux fois; on sut aussi, par la même voie, que le cardinal de Bouillon ayant remarqué que tous les carrosses qui entroient dans la cour du Pape incommodoient extrêmement Sa Sainteté, il avoit fait rester son carrosse au dehors du palais; et que les

1. Franciscains.

autres cardinaux avoient imité son exemple : ce qui engagea le Roi d'écrire au cardinal de Bouillon qu'il avoit bien fait, et qu'en son particulier, il lui en étoit obligé.

28 décembre. — Le 28, le Roi donna au comte de Pontchartrain, secrétaire d'État, la pension de ministre, qui étoit de vingt mille livres; la duchesse de Lorraine partit ce jour-là de Paris pour aller coucher à Meaux, et Monsieur et Madame revinrent s'établir à Versailles. On sut, le même jour, que le célèbre Robert, ci-devant maître de la musique de la chapelle du Roi, étoit mort subitement à Paris.

29 décembre. — Le 29, on apprit que, le soir précédent, le duc d'Elbeuf avoit été attaqué dans son carrosse par quelques jeunes gens de qualité, qui étoient ivres, et qu'il avoit eu bien de la peine à se tirer d'affaire, un de ses laquais ayant même reçu un coup d'épée au travers du corps. Le même jour, le Roi donna une pension de six mille livres à Mlle de Tresmes, sœur du duc de Gesvres, et une commanderie de mille livres de l'ordre de Saint-Louis à Philippe, exempt de ses gardes du corps, lequel on vouloit obliger de se retirer; mais il obtint, par les prières du duc de la Rochefoucauld, que le Roi lui permettroit d'aller aux eaux pour essayer de se guérir de ses blessures, et qu'ensuite il reviendroit servir auprès du Roi, mais qu'il ne serviroit ni auprès de Monseigneur, ni auprès des princes, à cause que la fatigue y étoit trop grande.

30 décembre. — Le 30, Nieuport, envoyé de Hollande pour le traité du commerce, revint à la cour, apportant le tarif signé par les États; et l'on vit aussi arriver à Versailles le comte de Briord, qui revenoit de l'ambassade de Turin, pour aller remplir celle de Hollande. Il y eut, ce jour-là, une grande contestation entre l'abbé de Castries, aumônier ordinaire de la duchesse de Bourgogne, et l'abbé de la Rochejacquelein, aumônier par quartier; l'abbé de la Boulidière, qui devoit servir le quartier de janvier, s'étant trouvé incommodé de la goutte, l'abbé de Castries, comme aumônier ordinaire, prétendit servir à sa place, disant que c'étoit là justement la seule occasion où les aumôniers ordinaires pouvoient servir. L'abbé de la Rochejacquelein soutenoit que, servant le quartier d'octobre, personne n'étoit en droit de le venir relever, quand l'aumônier du quartier de janvier venoit à manquer. Sur cette dispute, en l'absence de l'évêque de

Meaux, premier aumônier de la duchesse de Bourgogne, le Roi les renvoya pour être réglés par-devant le cardinal de Coislin, son premier aumônier, lequel s'étant déclaré pour l'abbé de Castries, le Roi adhéra à son sentiment, et ordonna que l'abbé de Castries serviroit par provision, et néanmoins sans conséquences.

31 décembre. — Le 31, on vit arriver à la cour Bonrepos, ci-devant ambassadeur en Hollande, et l'on apprit que le vieux marquis de Roncherolles [1], qui s'étoit marié depuis un an à Mlle de Bully, qui étoit jeune et bien faite, l'ayant vue accoucher d'un fils, en avoit eu une telle joie, qu'il en étoit mort subitement. On sut aussi que la duchesse d'Albret [2] avoit été en très grand danger en accouchant d'un fils, lequel n'étant pas bien venu, on avoit été obligé de le lui tirer du corps par force, et il étoit mort trois heures après.

JANVIER 1700

1er janvier. — Le premier jour de janvier, le Roi fit la procession de l'Ordre du Saint-Esprit à l'ordinaire, mais il s'y trouva fort peu de chevaliers, y en ayant eu plusieurs qui s'étoient fait excuser à cause de leurs incommodités.

2 janvier. — Le 2, on apprit que le marquis de Natte, fils du marquis Delfian, colonel du régiment de Montferrat, étoit mort en Italie, et que le Roi avoit donné son régiment au comte Albergotti, neveu de Magalotti, lieutenant général, lequel étoit maréchal de camp, et depuis lieutenant-colonel du régiment Royal-Italien avec commission de colonel.

3 janvier. — Le 3, il couroit quelque bruit que le marquis de la Vrillière devoit épouser Mlle de Mailly [3], et que cette alliance lui procurerait la survivance de la charge de secrétaire d'État de son père, le marquis de Châteauneuf. On sut encore

1. Autrefois gouverneur de Landrecies.
2. Fille du duc de la Trémoïlle.
3. Fille du défunt comte de Mailly, maréchal de camp et menin de Monseigneur, dont la femme, qui étoit dame d'atour de la duchesse de Bourgogne, étoit parente de la marquise de Maintenon.

que le marquis de Blenac [1], capitaine de vaisseau, étoit mort de maladie.

4 janvier. — Le 4, on eut nouvelle que le Pape se portoit beaucoup mieux, et qu'on espéroit qu'il pourroit faire lui-même l'ouverture de l'année sainte, pour faire cesser tous les différends qui s'étoient émus au sujet de cette cérémonie, les uns soutenant que l'honneur en appartenoit au doyen des cardinaux, les autres qu'il falloit que Sa Sainteté nommât un légat *a latere*. Cependant le Roi ne laissa pas de dire au cardinal de Coislin de se tenir prêt pour partir précisément le 15, et l'on assuroit que les cardinaux d'Estrées et de Janson partiroient le 13 et le 14. Les mêmes lettres de Rome qui assuroient la santé du Pape, portoient aussi que le prince de Monaco se portoit beaucoup mieux.

Le soir, on sut que le Roi avoit réglé le changement des officiers de la compagnie de Noailles; que Fauvel l'aîné [2] et Vachère [3], brigadiers, étoient nommés exempts à la place de Petau [4] et de la Guichardie [5], lesquels se retiroient, aussi bien que des Vasselles, d'Agez, du Coudray et des Carreaux, brigadiers, et Demus et Neufuisy, sous-brigadiers.

5 janvier. — Le 5, on apprit que le Roi avoit aussi réglé la même chose pour la compagnie de Lorge; que Crezolle [6], sous-brigadier, devenoit exempt à la place de Mepas [7], qui se retiroit avec des Coignées et Magny, brigadiers, et Tolani, sous-brigadier.

L'après-dînée, on eut nouvelle que le jeune comte de Guiscard [8] étoit mort de la petite vérole à Vienne, où son père l'avoit

1. Gentilhomme d'Angoumois dont le père avoit été gouverneur des îles d'Amérique.

2. Gentilhomme d'Auvergne dont le père avoit aussi été exempt. Il avoit un autre frère, aussi brigadier dans la même compagnie, et qui étoit même brigadier avant lui; mais le Roi préféra l'aîné.

3. Gentilhomme de Provence fort attaché au maréchal de Noailles.

4. Il étoit d'une famille de Paris, mais établie auprès de Pontoise.

5. Gentilhomme du Limousin.

6. Gentilhomme de Bretagne, parent du marquis de Lannion; on n'avoit point encore vu de sous-brigadier devenir exempt, quoiqu'on eût vu des gardes monter à cette charge, lorsqu'ils étoient gens de qualité et distingués d'ailleurs.

7. Gentilhomme du Poitou.

8. Fils unique du comte de Guiscard, chevalier de l'Ordre, lieutenant général des armées du Roi et son ambassadeur en Suède, auquel il ne

envoyé voyager, et que l'aîné Colandre [1], qui voyageoit avec lui, y étoit aussi mort de la même maladie.

Le soir, on sut que le prince de Condé avoit gagné son procès contre le comte de Berghes à la grand'chambre du parlement de Paris, suivant les conclusions de l'avocat général d'Aguesseau.

6 janvier. — Le 6, on apprit que, le jour précédent, le Roi voulant que la charge de sous-lieutenant des gendarmes anglois fût remplie, et sachant que Mimeure et de Riants ne pouvoient convenir ensemble du prix, il avoit lui-même fixé le prix de toutes les charges subalternes de gendarmerie, mettant les sous-lieutenances à quatre-vingt-quinze mille livres, les enseignes à cinquante-huit mille livres, et les guidons et cornettes à cinquante mille livres. On sut aussi que Sa Majesté avoit donné six mille francs de pension au marquis de Seignelay, comme survivancier [2] de la charge de maître de sa garde-robe.

7-8 janvier. — Le 7, le marquis d'O, revenant de Paris à Marly, où le Roi étoit depuis le soir précédent, apporta la nouvelle de la mort de sa cousine, Mlle de Crenan [3], causée par un anthrax au col [4], qui lui avoit donné de grandes douleurs, et l'avoit obligée de souffrir de grandes incisions.

Ce soir-là, il y eut dans le salon un petit divertissement d'une mascarade en musique, après laquelle y eut un bal qui dura jusqu'à une heure après minuit; et, le lendemain, on eut encore les deux mêmes divertissements, mais ce fut avant le souper.

9 janvier. — Le 9, on représenta dans la maison de la ville de la princesse douairière de Conti, à Versailles, l'opéra d'Alceste [5],

restoit plus qu'une petite fille de douze ans. Ce jeune homme promettoit beaucoup, et étoit colonel réformé d'infanterie.

1. Fils de Legendre, le gros négociant de Rouen, lequel avoit eu le malheur de tuer un conseiller du parlement de Rouen, nommé Blosseville, et avoit été obligé de s'absenter. Il avoit deux frères officiers dans le régiment des gardes.

2. Sa famille, peu de temps après la mort de son père, le marquis de Seignelay, secrétaire et ministre d'État, lui avoit, de l'agrément du Roi, acheté la survivance de la charge dont le marquis de la Salle étoit titulaire, auquel on en avoit donné trois cent mille livres.

3. Le défunt marquis de Crenan, grand échanson de France, et la mère du marquis d'O étoient frère et sœur; le marquis de Crenan, lieutenant général, directeur d'infanterie et gouverneur de Condé, étoit le seul frère de cette Mlle de Crenan.

4. C'étoit le même mal que le Roi avoit eu autrefois, et l'on voyoit par là quel danger il avoit couru.

5. Composé autrefois par Baptiste Lulli.

dont la plupart des acteurs furent des personnes de la cour : le duc de Bourgogne, le duc de Chartres, le comte d'Ayen, le marquis et le chevalier de la Vallière, et le marquis de Biron [1] en étoient, aussi bien que la princesse de Conti, la marquise de Villequier [2], la marquise de Châtillon [3] et Mlle de Senecey [4]. Ce spectacle, qui ne laissa pas de coûter deux mille écus à la princesse de Conti, ne fut vu que de très peu de gens.

On sut, ce jour-là, que l'archiduc, second fils de l'Empereur, avoit la petite vérole.

10 janvier. — Le 10, on apprit que le Roi avoit relégué la duchesse de Nemours à son château de Coulommiers-en-Brie, et l'on ne doutoit pas que ce ne fût à l'occasion des affaires de Neufchâtel.

11 janvier. — Le 11, le Roi fit la réforme de la compagnie de ses gardes, commandée par le maréchal de Villeroy, ayant attendu à la faire jusqu'alors, parce que le maréchal n'étoit pas encore arrivé de Lyon, où il étoit allé pour ses affaires. On sut donc qu'il avoit rempli les quatre charges d'exempts qui vaquoient : c'est-à-dire celle de la Daubiaye, qui étoit mort, et celle de Richebourg [5], du chevalier de Maugiron [6] et d'Entragues, qui se retiroient parce qu'ils n'étoient plus en état de servir, et qu'il avoit nommé à leur place du Clos [7] et la Fage, brigadiers, et deux autres, qu'il avoit gardés *in petto*. On apprit aussi qu'il y avoit quatre brigadiers qui se retiroient, dont les noms étoient : Grandmaison, Seguinaud, d'Arson et Robert, et un sous-brigadier, qui s'appeloit d'Amboise.

Le même soir, il y eut un bal [8] chez la duchesse de Bourbon, où la duchesse de Bourgogne dansa jusqu'à quatre heures du matin.

1. Brigadier d'infanterie, qui étoit frère de la marquise d'Urfé, dame d'honneur de la princesse douairière de Conti, et de la marquise de Nogaret, dame du palais de la duchesse de Bourgogne.
2. Fille aînée du défunt marquis de Piennes.
3. Seconde fille du marquis de Piennes. On l'appeloit tout court Mme de Châtillon, son mari ayant cru que le seul nom de la maison de Châtillon-sur-Marne valoit mieux que tous les titres qu'il auroit pu se donner.
4. Damoiselle de Bourgogne, qui étoit fille d'honneur de la princesse de Conti.
5. Gentilhomme d'auprès de Pontoise.
6. Gentilhomme de Dauphiné de qualité distinguée.
7. Gentilhomme d'Angoumois.
8. En masques : car, cette année, il n'y en eut pas d'autre à Versailles.

12 janvier. — Le 12, le chevalier d'Albert [1] obtint l'agrément d'acheter le régiment de Gobert [2], pour lequel il donna cent mille livres.

13 janvier. — Le 13, le Roi fit la réforme de sa compagnie des gardes commandée par Duras, lequel ne s'y étant pu trouver, parce qu'il avoit la goutte, en avoit envoyé au Roi le projet. Il n'y eut qu'un exempt qui quitta le service pour incommodité, qui fut le chevalier de Clermont [3], à la place duquel le Roi nomma Saint-Blaise [4], qui étoit brigadier. Il y eut quatre brigadiers qui se retirèrent, dont voici les noms : Longchamp, du Catel, la Croix et Chevry, et deux sous-brigadiers, nommés la Noue et d'Arbouville.

Le même jour, le duc de Berry demanda au Roi, pour la famille de sa nourrice, qui venoit de mourir, les pensions qu'elle avoit eues pendant sa vie, et le Roi les lui accorda, parce que ce jeune prince avoit dit de bonne grâce que, si Sa Majesté ne vouloit pas les lui accorder, il les donneroit à la famille de sa nourrice sur ses menus plaisirs, quoiqu'ils ne fussent pas encore bien forts. Ces pensions étoient de huit cents livres pour le mari, autant pour son fils aîné, et quatre cents livres à chacun de ses deux cadets.

On s'aperçut, ce jour-là, qu'on avoit encore volé dans le grand appartement du Roi, à Versailles, plusieurs boules de deux chandeliers de cristal : action bien insolente, mais qui n'étoit pas nouvelle, puisque quelques années auparavant on avoit volé treize boules à un des mêmes chandeliers.

14 janvier. — Le 14 au soir, la duchesse de Bourgogne, qui s'étoit masquée pour aller à un bal chez le maréchal de Noailles, vint à onze heures et demie donner une sérénade au Roi, avec des timbales et des trompettes de bois : ce qui fit coucher le Roi [5] beaucoup plus tard qu'à son ordinaire.

15 janvier. — Le 15, on apprit que Mlle de Moras [6], qui étoit un gros parti, avoit la petite vérole, à la maison de son père.

1. Troisième fils du duc de Chevreuse, qui étoit capitaine au régiment de Champagne.
2. Vieil officier qui étoit monté par les degrés.
3. Gentilhomme de Dauphiné de la maison de Tonnerre, qui étoit frère du marquis de Roussillon et de l'évêque de Laon.
4. Gentilhomme de Boulonnois, qui avoit un frère nommé Pignan, exempt de la même compagnie.
5. Il avoit pour elle toute l'amitié et toute la complaisance imaginable.
6. Son père avoit été président au parlement de Metz.

Le même jour, l'on vit arriver à la cour l'évêque de Metz, qui venoit faire auprès du Roi les fonctions de premier aumônier, à la place de son oncle, le cardinal de Coislin, qui s'en alloit à Rome.

On sut encore, le même jour, que le marquis de Rivarolles[1], maréchal de camp, étoit extrêmement malade, et que le chevalier de la Rongère[2], capitaine de vaisseau, étoit mort en peu de jours, à Paris, d'une fluxion sur la poitrine.

16 janvier. — Le 16, le cardinal de Coislin partit pour Rome, emmenant avec lui son petit-neveu, le marquis de Nangis[3]. On sut, ce jour-là, que le marquis des Marets, grand fauconnier de France, étoit encore retombé malade ; et le bruit couroit que les évêques de Lombez[4] et de Sisteron[5] étoient morts dans leurs diocèses.

17 janvier. — Le 17, le cardinal de Janson partit aussi pour aller à Rome ; et l'on apprit que Mlle de Blancmesnil[6] étoit morte à Paris de la petite vérole.

18 janvier. — Le 18, le cardinal d'Estrées eut une longue audience du Roi dans son cabinet, parce qu'il devoit aussi partir peu de jours après pour Rome, où il devoit s'acheminer par Turin et par Florence, au lieu que les deux autres cardinaux alloient s'embarquer à Marseille sur une galère du Roi, qui devoit les porter à Civita-Vecchia.

19 janvier. — Le 19, l'ambassadeur de Savoie[7] eut sa première audience du Roi publiquement dans sa chambre, et on ne trouva rien d'extraordinaire à son équipage, sinon que les chevaux de ses deux premiers carrosses avoient des housses de velours à fond d'or, et les chevaux du troisième carrosse avec des housses de peaux de tigre, ce qui ne s'étoit jamais pratiqué.

Le même matin, le duc de Bourgogne eut encore une fai-

1. Gentilhomme piémontois.

2. Frère du marquis de la Rongère, chevalier de l'Ordre et chevalier d'honneur de Madame.

3. Sa mère, ci-devant marquise de Nangis et depuis marquise de Blanzac, étoit fille de la maréchale de Rochefort, sœur du cardinal.

4. Auparavant Dom Cosme, grand prédicateur et général des Feuillants. Il avoit refusé de gros évêchés et des archevêchés.

5. Gentilhomme de Provence, nommé de Thomassin.

6. Son père étoit président aux enquêtes du parlement de Paris. Il étoit de la famille des Potier, dont étoient les Gesvres et les Novion.

7. Il s'appeloit le marquis de Viernon, et étoit introducteur des ambassadeurs en Piémont.

blesse assez considérable, à la messe du Roi. Le soir, il y eut un autre bal chez la duchesse du Maine, où la duchesse de Bourgogne se trouva comme aux deux autres.

20 janvier. — Le 20, le Roi alla s'établir à Marly pour trois jours, et y mena avec lui plus de monde qu'il y en avoit jamais mené.

Le même jour, le bruit couroit à la cour que le duc d'Auray, grand d'Espagne, épousoit Mlle de Melun; mais la chose n'étoit pas encore bien certaine, et il paroissoit que ç'auroit été beaucoup hasarder pour le duc, qui avoit presque toutes ses terres sous la domination de l'Espagne.

21 janvier. — Le 21, il y eut un bal à Marly, où on vit plusieurs mascarades, lesquelles furent précédées d'un divertissement de musique et de danse, sous le titre du *Roi de la Chine*, lequel ne fut pas trop bon.

22 janvier. — Le lendemain, il y eut encore un autre bal et diverses mascarades, entre lesquelles il y eut petit divertissement de musique et de danse, sous le nom des *Savoyards*, lequel réussit parfaitement bien. Tous ces petits divertissements de Marly étoient conduits par le jeune Bontemps l'aîné, premier valet de chambre du Roi en survivance de son père : ce qui ne chagrinoit pas médiocrement les premiers gentilshommes de la chambre [1], lesquels avoient eu de tous temps l'intendance de ces sortes de divertissements.

23 janvier. — Le 23, on parloit fort du mécontentement que le Roi avoit du cardinal de Bouillon, lequel on assuroit s'opposer directement à tout ce que la France souhaitoit. On ajoutoit même qu'il distribuoit à Rome des sommes d'argent très considérables; et, comme son bien n'y pouvoit pas suffire, on le soupçonnoit de les recevoir de l'Empereur, pour gagner tous les esprits de la cour de Rome [2] : et c'étoit ce qui avoit obligé le Roi à presser le départ des cardinaux, parce que le prince de Monaco, son ambassadeur, lui avoit mandé qu'il ne pouvoit plus tenir tout seul contre les pratiques du cardinal de Bouillon.

24 janvier. — Le 24, on disoit que le cardinal Delfini étoit

1. Le marquis de Gesvres avoit l'année précédente fait quelques difficultés qui avoient chagriné le Roi : ce qui l'obligea cette année à charger le jeune Bontemps de ses petits divertissements de Marly.

2. On alloit même jusqu'à dire qu'il vouloit se faire pape par cette voie.

extrêmement chagrin de ce qu'il n'auroit pas l'honneur de manger avec le Roi, comme avoient fait tous les autres cardinaux qui avoient été nommés, étant nonces en France, quoiqu'il eût fait tous les efforts imaginables pour obliger la cour de Rome à agréer quelqu'un des expédients qu'il avoit proposés pour surmonter la difficulté qui l'empêchoit d'avoir cet honneur. Cette difficulté étoit que, quand les nouveaux cardinaux avoient mangé avec le Roi, ils alloient, comme par une espèce de reconnoissance, rendre leurs devoirs à tous les princes et princesses de la maison royale, et comme le Roi avoit accordé les honneurs des princes du sang à ses enfants naturels, il avoit prétendu que les cardinaux les allassent visiter aussi bien que les autres. Le cardinal Ranucci, après avoir mangé avec le Roi, n'avoit pas voulu aller voir le duc du Maine ni le comte de Toulouse, et c'avoit été la raison qui avoit obligé le Roi à le faire sortir de ses États plus brusquement qu'il ne l'auroit souhaité. Le cardinal Cavallerini, qui lui avoit succédé dans la nonciature, n'avoit pas été si délicat ; après avoir eu l'honneur de manger avec le Roi, il avoit été rendre visite au duc du Maine et au comte de Toulouse, comme aux autres princes de la maison royale : mais la cour de Rome l'avoit trouvé fort mauvais, et le cardinal Delfini, qui ne le pouvoit ignorer, avait proposé divers tempéraments, qui n'avoient point été agréés : de sorte que, voyant qu'il ne pourroit avoir l'honneur de manger avec le Roi avant son départ, il avoit obtenu de Rome qu'on ne lui enverroit pas la barrette [1], qui étoit un ornement nécessaire, auparavant que d'avoir cet honneur, afin d'avoir un prétexte plausible de s'en aller avant que de l'avoir eue.

25 janvier. — Le 25, le marquis de la Salle [2], maître de la garde-robe du Roi, assembla la famille du marquis de Seignelay, c'est-à-dire les ducs de Chevreuse [3] et de Beauvillier [4] et l'archevêque de Rouen [5], et leur dit qu'ils savoient bien que, peu de temps avant la mort du marquis de Seignelay, ministre et

1. C'est proprement le bonnet carré.
2. Chevalier des Ordres du Roi, dont le père étoit capitaine lieutenant des gendarmes du Roi.
3. Mari de la sœur aînée du feu marquis de Seignelay.
4. Mari de la seconde sœur.
5. Frère du feu marquis de Seignelay.

secrétaire d'État, ils lui avoient donné parole positive de consentir, moyennant cent mille écus d'argent comptant, que le Roi accordât au marquis de Lonray, son fils aîné, la survivance de la charge de maître de la garde-robe, dont il étoit titulaire, et qu'il avoit tenu sa parole, le marquis de Seignelay, qui, pendant la vie de son père, s'appelait le marquis de Lonray, ayant depuis longtemps l'honneur de servir le Roi dans cette charge, en qualité de survivancier; mais qu'il avoit encore promis une autre chose au défunt marquis de Seignelay, qui étoit que, quand son fils auroit été dix ans survivancier, il lui céderoit sa charge en titre, moyennant une somme que le marquis de Seignelay avoit laissée à sa discrétion; que les dix années venoient d'expirer, et qu'il les avoit priés de s'assembler pour leur dire qu'il étoit prêt encore de tenir cette seconde parole, comme il avoit tenu la première, et de donner sa démission au jeune marquis de Seignelay, moyennant la somme de cent mille écus; qu'il les prioit de vouloir penser à la proposition qu'il leur faisoit, et de lui en rendre réponse au premier jour. Les parents du marquis de Seignelay rendirent grâce au marquis de la Salle d'un procédé si honnête, et lui promirent de lui rendre dans peu de jours une réponse positive.

26 janvier. — Le 26, le Roi donna une pension de mille cinq cents livres sur l'ordre de Saint-Louis à Barzin [1], lieutenant de ses gardes du corps dans la compagnie du maréchal de Lorge.

Il y avoit, ce jour-là, une affaire qui faisoit grand bruit dans le monde. L'équipage pour loup du duc de Vendôme étoit à sa terre de la Ferté-Alais dépendant de son duché d'Étampes, et courant un loup; il vint passer tout proche du Bouchet, terre qui appartenoit à Bose [2], maître des requêtes et [surintendant] de la duchesse de Bourgogne; mais les gens qui étoient dans le château firent une sortie sur cette meute, et tuèrent cinq des chiens de la tête.

Cette nouvelle, ayant été apportée au duc de Vendôme, il en fut piqué jusqu'au vif, et en alla demander justice au Roi, lequel ordonna sur-le-champ à Phélypeaux [3], intendant de la généralité de Paris, d'aller lui-même en informer sur les lieux, parce qu'on

1. Gentilhomme du Béarn.
2. C'étoit le fils d'un homme d'affaires de Languedoc.
3. Frère du chancelier et conseiller d'État.

prétendoit que Bose étoit au Bouchet quand la chose étoit arrivée, et qu'elle avoit été faite par ses ordres.

27 janvier. — Le 27, la famille du marquis de Seignelay, s'étant de nouveau assemblée, et ayant fait prier le marquis de la Salle d'être de la conférence, on lui dit qu'on étoit fort obligé de sa bonne volonté, mais que les affaires du marquis de Seignelay n'étoient pas en état de donner cent mille écus d'argent comptant, et le marquis de la Salle, prenant la balle au bond, lui répondit sur-le-champ qu'il retiroit donc sa parole, et que le marquis de Seignelay attendroit sa mort pour lui succéder; ce qui fit comprendre que, quand il avoit pressé le Roi d'accorder au marquis de Seignelay une pension de six mille livres (car c'étoit lui qui la lui avoit procurée), il avoit compris que quand il proposeroit à sa famille de donner encore cent mille écus, elle aimeroit mieux que le marquis de Morat demeurât survivancier avec six mille livres de pension, que d'être obligé de payer une si grosse somme en argent comptant.

On sut aussi, le même jour, qu'encore que Bagnols, intendant de Flandre, eût la goutte très fort, le Roi lui avoit envoyé ordre de se transporter à Cambrai, en quelque état qu'il pût être, ce qu'il avoit fait, et il y avoit fait enlever l'imprimeur dont se servoit l'archevêque de Cambrai, avec toute son imprimerie.

28 janvier. — Le 28, il y eut un grand bal en masques à Versailles, dans le grand appartement du Roi, que Sa Majesté honora de sa présence; il y arriva diverses aventures, et entre autres, le duc de Bourgogne, qui avoit plusieurs fois changé de mascarade, ayant trouvé le comte d'Uzès [1] qui donnoit des dragées au jeune marquis du Lassay [2], lui donna un coup sous la main qui fit tomber les dragées : ce qui obligea le comte d'Uzès de lui donner, en raillant, un soufflet; et le duc de Bourgogne le lui ayant rendu, le comte d'Uzès riposta d'un coup de pied au cul. Mais il fut bien contrit quand il apprit qu'il avoit frappé deux fois le duc de Bourgogne.

On disoit, ce jour-là, que Bose étoit allé pour faire des excuses au duc de Vendôme, mais que ce prince lui avoit fait dire qu'il ne se trouvoit pas encore assez de sang-froid pour lui pouvoir

1. Frère cadet du duc d'Uzès. Il étoit mestre de camp de cavalerie.
2. Lieutenant au régiment du Roi.

parler; on ajoutoit que Bose n'étoit pas au Bouchet lors de l'action, et que les maîtres des requêtes lui avoient donné encore une attestation comme il étoit alors à Paris.

29 janvier. — Le 29, la duchesse de Bourgogne fut attaquée d'une très grosse fluxion sur la joue, qui ralentit un peu ses plaisirs : car tout le monde s'empressoit de lui vouloir donner des bals, connoissant que cela lui faisoit plaisir, aussi bien qu'au Roi. Mais on fut obligé de différer, afin d'épargner sa santé.

On sut, ce jour-là, que le jeune Talon [1] avait épousé la fille du président Molé [2], qui ne lui avoit rien apporté en mariage que quelques nourritures pendant dix ans.

30 janvier. — Le 30, l'intendant Phélypeaux vint rendre compte au Roi de l'affaire de Bose, et lui assura qu'il n'étoit point à sa maison de campagne, quand la chose étoit arrivée. Ainsi, comme il abandonnoit ses valets au duc de Vendôme pour en ordonner comme il lui plairoit, ce prince s'apaisa, jugeant indigne de lui de se venger d'un valet.

31 janvier. — Le 31, la chancelière avoit fait de grands préparatifs pour donner, ce jour-là, un bal et une fête magnifiques à la duchesse de Bourgogne, dans la maison de la chancellerie. Mais cette fête fut différée à la huitaine, à cause de l'indisposition de la princesse.

FÉVRIER 1700

1er février. — Le premier de février, il couroit dans le monde quelque bruit de raccommodement du marquis et de la marquise de Barbezieux; mais il n'y avoit encore guère d'apparence, et la marquise étoit toujours dans un pitoyable état.

Le même jour, on sut que le chevalier de Gondras [3], exempt des gardes du corps de la compagnie du maréchal de Duras, avoit demandé à se retirer, étant trop accablé de la goutte pour pouvoir continuer à servir, et que le Roi avoit donné sa charge au chevalier de Denonville [4].

1. Fils unique de Talon, président au mortier du parlement de Paris.
2. Président au mortier du parlement de Paris.
3. Gentilhomme de Bourbonnois de la maison de la Rochefoucauld. Son frère aîné étoit aussi exempt dans la même compagnie.
4. Second fils du marquis de Denonville, sous-gouverneur des princes.

Le soir, la princesse de Rohan, s'étant blessée en venant en carrosse de Paris à Versailles, y accoucha d'un garçon mort. ce qui causa un grand chagrin à sa famille.

2 février. — Le 2, qui étoit le jour de la Chandeleur, le Roi fit à l'ordinaire la procession de l'Ordre du Saint-Esprit dans la cour du château de Versailles; mais on en accourcit un peu le tour, à cause qu'il sentoit encore quelque douleur de la goutte; et il ne s'y trouva point de princesses, parce que la duchesse de Bourgogne n'y étoit pas.

L'après-dînée, le Roi entendit le premier sermon de l'abbé Boileau, qui devoit prêcher le carême, et, le soir, Sa Majesté donna au duc de Guiche huit mille livres de pension.

3 février — Le 3, la duchesse de Bourgogne, dont la joue commençoit à désenfler, eut une assez violente attaque de colique; mais comme, ce soir-là, le Roi alla s'établir pour trois jours à Marly, où il devoit y avoir plusieurs divertissements, elle ne laissa pas d'y venir, et, en arrivant, elle se mit dans son lit.

4 février. — Le 4, on eut nouvelle que les cardinaux de Janson et de Coislin, s'étant embarqués à Lyon sur le Rhône, avoient été sur le point de périr aux rochers de la Voulte, et que c'étoit une espèce de miracle qu'ils n'eussent point péri.

On sut aussi que, le soir précédent, le marquis de Dangeau avoit été obligé de se faire faire encore de grandes incisions au bras gauche, à cause d'un abcès qui s'y étoit formé.

Le soir, sur les six heures, le roi et la reine d'Angleterre vinrent à Marly avec leur cour, pour y souper et être présents aux divertissements. Ils commencèrent à huit heures du soir, et s'ouvrirent par une entrée de trois Espagnols, qui étoient le comte de Brionne, le duc de Guiche, le chevalier de Sully, et trois Espagnoles, qui étoient la duchesse de Bourgogne, Mlle de Bournonville et la comtesse d'Ayen. Cette entrée fut fort bien exécutée et plut beaucoup à tous les spectateurs. Ensuite le bal commença, et peu de temps après, il parut une mascarade de quatre enfants et de quatre gouvernantes, précédés d'un maître et d'une maîtresse d'école. Le maître d'école, habillé en docteur de la comédie italienne, étoit le marquis de la Vallière; la maîtresse, habillée en vieille, étoit le duc de Chartres, et ils dansèrent ensemble une entrée. Les quatre poupards, habillés de satin jaune avec des bonnets comme en ont les enfants de cinq

ans, et des manches pendantes, étoient Monseigneur, le comte de Brionne, le marquis de Villequier et le marquis d'Antin. Les quatre gouvernantes, qui les tenoient par la lisière, habillées à l'antique, avec des habits à bandes de velours cramoisi et de satin blanc et des boutonnières d'or entre-deux, étoient la princesse de Conti, la princesse d'Espinoy, la marquise de Villequier et la marquise de Châtillon. Ils dansèrent ensemble une entrée, qui réussit très bien; mais le divertissement de musique et de danse qui vint après fut fort ennuyeux : c'étoit une noce de village.

5 février. — Le lendemain, le duc de Bourbon eut une première attaque de goutte, légère à la vérité, mais qui étoit bien fâcheuse à un homme de son âge, et dont tous les parents étoient cruellement attaqués du même mal.

L'après-dînée, on vit arriver à Marly Mansard, que le Roi attendoit avec impatience, et qui revenoit de Nancy, où le Roi l'avoit envoyé, à la prière du duc et la duchesse de Lorraine, pour leur faire un plan magnifique, sur lequel ils pussent rectifier leur palais de Nancy, qui étoit dans le goût ancien.

Sur les huit heures du soir, les divertissements recommencèrent par un bal, lequel ayant duré quelque temps, la mascarade de Monseigneur parut. C'étoit le deuil des Dolorides de don Quichotte, sous le personnage duquel le marquis de la Vallière parut d'abord, ayant Monseigneur pour son écuyer Sancho Pança; et les dames du bal les ayant pris, le marquis dansa un menuet, et Monseigneur une courante [1]. Après eux, parut la Doloride en grand deuil, menée par son écuyer habillé de même, qui avoit une barbe blanche qui lui descendoit au-dessous de la ceinture, et suivie de ses autres écuyers, de ses damoiselles, et de trois pages qui lui portoient la queue. La Doloride étoit le duc de Chartres, qui dansa une entrée bien étrange pour une dame. De sa suite étoient le duc de Bourgogne, le comte de Toulouse, le prince de Conti et plusieurs autres. Après cela, parut le chevalier des Miroirs, qui étoit le marquis d'Antin, avec son écuyer au grand nez, qui étoit le duc de Gramont. Il combattit don Quichotte à coups de lance, le vainquit et le terrassa; et ainsi finit la mascarade, qui fut suivie d'un divertissement de musique et de danse,

1. Il la dansa en ridicule et fit bien rire le Roi.

sous le titre du *Lendemain de la noce*, qui n'eut pas un heureux succès, à la réserve cependant de la mascarade du nommé Ducreux[1], qui vint, sous la ressemblance de Bapaume ivre[2], dont le portrait qu'il avoit tiré en cire lui servoit de masque. Il étoit tellement ressemblant, et Ducreux avoit si bien copié tous les gestes et manières de Bapaume, que le Roi et tous ceux qui savoient le secret ne laissèrent pas d'y être trompés, et d'en rire de bon cœur.

6 février. — Le 6, on eut nouvelle, par un officier de vaisseau revenant fraîchement de la Chine, que le vaisseau que le Roi y avoit envoyé y étoit arrivé très heureusement; que le capitaine y avoit été reçu avec toutes sortes d'honneurs dans la ville de Canton, où le roi de la Chine l'avoit envoyé complimenter par un des principaux mandarins de sa cour, accompagné par deux mandarins Jésuites.

7 février. — Le 7, on sut que le comte d'Esterre[3] avoit acheté le régiment de Normandie du chevalier de la Bourlie.

Le soir, la chancelière donna son bal, où la duchesse de Bourgogne alla. La fête fut assez jolie; mais la foule y fut si grande qu'elle en ôta tout l'agrément.

8 février. — Le lendemain, on apprit qu'on ne feroit pas la réforme qu'on avoit projetée, mais que le Roi avoit cassé tous les officiers réformés qui avoient manqué à servir leur semestre.

9 février. — Le 9, Boucher d'Orsay[4], conseiller au parlement de Paris, vint saluer le Roi, et lui rendre grâce de ce qu'il lui avoit fait l'honneur de le nommer prévôt des marchands, à la place de du Bois[5], qui étoit près d'avoir achevé son temps.

1. C'étoit un faiseur de masques, mais un véritable original dans son espèce.

2. C'étoit un misérable dont le seul mérite étoit d'être plus ivrogne qu'un autre, et d'avaler tout ce qu'on lui présentoit, jusqu'à des lavements. La reine défunte l'avoit amené de Bapaume, où elle l'avoit pris en venant d'un voyage de Flandre, et il avoit trouvé le moyen de se procurer les entrées libres partout, même dans le cabinet du Roi, qui se divertissoit de sa bêtise et de sa brutalité. Et comme c'étoit une espèce d'homme tout extraordinaire, Ducreux trouva l'invention de lui persuader que le Roi vouloit avoir son portrait. Il moula son visage et en fit un masque, et l'ayant fait boire pour avoir ses habits, il le copia si parfaitement que le Roi, qui en étoit averti, y fut trompé d'abord comme les autres.

3. Seigneur flamand, frère du prince de Roubaix.

4. Il étoit d'une bonne famille de robe de Paris.

5. Beau-frère de Bontemps, premier valet de chambre du Roi. Il étoit

Il étoit frère de la défunte marquise de Monchevreuil, et la marquise de Maintenon, se souvenant toujours de l'amitié qu'elle avoit eue pour elle, avoit voulu lui en donner un témoignage après sa mort, en procurant cet emploi [1] aussi utile qu'honorable à son frère, qui d'ailleurs étoit homme de mérite.

10 février. — Le 10, on sut que l'évêque de Meaux étoit malade, et, comme il étoit fort vieux, on appréhenda pour lui; mais il se tira d'affaire en peu de jours.

11 février. — Le lendemain, le prince de Condé donna à la duchesse de Bourgogne, dans son appartement du château de Versailles, un bal et une fête très galante; ce prince étant un des hommes du monde qui s'entendoient à mieux donner de semblables fêtes, et s'étant donné lui-même la peine d'empêcher le désordre, qui est une suite inévitable de la foule.

12 février. — Le 12, le Roi donna une pension de l'ordre de Saint-Louis de mille livres à des Cluzelles [2], maréchal des logis de sa première compagnie de mousquetaires.

13 février. — Le 13, il y eut un bal particulier chez la marquise de Maintenon, et une comédie jouée devant le Roi par la duchesse de Bourgogne, diverses dames et divers seigneurs de la cour, presque tous de la famille du maréchal de Noailles.

On sut, ce jour-là, que le jeune marquis d'Arbouville [3], premier guidon des gendarmes du Roi, avoit la petite vérole.

14 février. — Le 14, la princesse douairière de Conti donna aussi un bal, dans son appartement du château, lequel fut très bien ordonné, et sans aucune confusion.

15 février. — Le 15, le marquis d'Antin en donna un autre dans sa maison de la ville, ci-devant l'hôtel de Soissons, où l'ordre, la propreté et le bon goût rendirent la fête très agréable.

16 février. — Le 16, on apprit que la duchesse de Navailles [4]

procureur général de la Cour des aides de Paris et se nommoit naturellement Bose; mais son père avoit changé ce nom sauvage en celui de du Bois.

1. Il valoit trente-six mille livres de rente.

2. Gentilhomme de Béarn.

3. Gentilhomme de Normandie, dont le père étoit le plus vieil officier d'infanterie de France.

4. Elle avoit été dame d'honneur de la Reine, et chassée pour une raison qui lui étoit très honorable; son mari avoit été par la même raison obligé de vendre sa charge de capitaine lieutenant des chevau-légers de la garde du Roi; mais il étoit revenu sur l'eau et avoit obtenu le bâton

étoit morte à Paris; et, le soir, le Roi nomma le jeune marquis de Rochebonne[1], exempt de ses gardes dans la compagnie du maréchal de Villeroy. Sa Majesté permit aussi au chevalier de Maugiron, exempt de la même compagnie, de ne point quitter à cause de ses infirmités.

17 février. — Le 17, on apprit aussi la mort de la présidente de Tambonneau, tante du maréchal de Noailles[2]; et le Roi alla s'établir, pour trois jours, à Marly, où il devoit y avoir encore de nouveaux divertissements.

18 février. — Le 18, le maréchal de Noailles eut une assez forte attaque de colique; mais il ne laissa pas de se forcer. et de descendre à l'appartement du Roi après la messe.

Sur les six heures du soir, le roi et la reine d'Angleterre arrivèrent à Marly pour prendre leur part des divertissements, et souper ensuite avec le Roi. Le bal commença sur les huit heures, et il s'y trouva peu de danseuses, parce que la plupart se préparoient pour les mascarades. La duchesse de Bourgogne y étoit en sultane, galamment vêtue; la duchesse de Chartres avec un habit à vertugadin très magnifique, et avec le collet monté. Il y avoit encore trois ou quatre autres dames masquées, qui commencèrent le bal avec le peu d'hommes qui étoient en habit ordinaire. Peu de temps après, parut la mascarade de Monseigneur, qui étoit le sérail du Grand Seigneur; il étoit représenté par le marquis d'Antin, porté sur les épaules de quatre esclaves; il étoit précédé par deux sultanes, qui étoient la princesse de Conti et la marquise de Châtillon, lesquelles menoient à la chaîne deux gros singes, qui étoient les deux Allard[3]; après cela, venoient deux perroquets, qui étoient deux musiciens, suivis de deux grands ours, qui étoient le comte de Toulouse et le grand prieur de France, lesquels avoient des guitares sur le dos. Ensuite paroissoit un tigre, marchant comme les ours, sur les pieds de derrière, et jouant du téorbe. On voyoit, après cela, deux

de maréchal de France. Ensuite il étoit mort gouverneur du duc de Chartres.

1. Gentilhomme de Lyonnois. Son père commandoit à Lyon et avoit autrefois été mestre de camp du régiment de cavalerie de la Reine.

2. Elle s'appeloit Boyer, et étoit sœur aînée de la défunte duchesse de Noailles, mère du maréchal de même nom et de l'archevêque de Paris.

3. C'étoient deux baigneurs, mais qui d'ailleurs étoient une espèce de danseurs de corde.

damoiselles de Numidie, un petit singe, qui étoit un danseur, et deux autruches, qui étoient le marquis de la Vallière et le prince Camille; et puis marchoient deux autres sultanes, qui étoient la princesse d'Espinoy et la marquise de Villequier. Ensuite le sultan venoit, porté par ses quatre esclaves et entouré d'un nombre de courtisans qui portoient des parasols; du nombre desquels étoient Monseigneur, le duc de Bourgogne, le duc de Chartres, le comte de Brionne et plusieurs autres.

En cet ordre, la marche se fit au son de la marche des janissaires, jouée par tous les instruments du bal, et après qu'elle eut fait le tour du salon en bon ordre, les deux gros singes firent beaucoup de tours de leur métier et de sauts périlleux. Quand ils se furent retirés, les deux perroquets, accompagnés par le tigre, chantèrent de très jolis vers se répondant l'un à l'autre. Après cela, les deux premières sultanes, qui étoient la princesse de Conti et la marquise de Châtillon, dansèrent une entrée la plus agréable du monde avec le duc de Chartres et le comte de Brionne, et la princesse de Conti s'y surpassa elle-même [1]. Le petit singe dansa aussi à plusieurs reprises avec les ours, les damoiselles de Numidie et les autruches. Enfin, le grand seigneur s'étant fait mettre à terre comme pour dormir, il parut un papillon, qui voloit autour de lui, pour se poser sur son visage, lequel étoit représenté par la petite d'Olivet [2], et qui vouloit se poser sur le visage du sultan, lequel le chassoit en dormant, pendant que le petit singe faisoit ses efforts pour prendre le papillon. Cela dura jusqu'à ce que le grand seigneur s'éveilla, et, étant en colère de ce qu'on l'avoit éveillé, mit le sabre à la main, et commença à charger à grands coups tout ce qui se trouva devant lui; et ainsi finit la mascarade, qui fut regardée comme une des plus divertissantes qui eût jamais été faite. Après cela, le bal recommença; mais il fut bientôt interrompu par un vaisseau marchand, qui parut dans un des vestibules, tirant du canon. Tous les matelots étoient des musiciens et des danseurs,

1. C'est-à-dire qu'elle dansa mieux qu'elle n'eût jamais fait. Comme depuis la mort de Mme la Dauphine on ne dansoit plus à la cour, la princesse de Conti en avoit perdu l'habitude, et même elle se plaignoit toujours d'une douleur dans les genoux; mais quand elle se fut remise en haleine, elle reprit ses forces et dansa mieux que jamais.

2. Fille d'un maître à danser, laquelle dansoit à merveille, n'ayant que dix ans.

qui entrèrent dans le salon, et firent un divertissement de musique et de danse qui fut assez mal exécuté, et n'eut d'autre agrément que la danse de Ballon [1], de Dumoulin [2], et de la petite Dufort [3], qui firent des merveilles. Ce divertissement étant fini, le bal reprit son cours et dura jusqu'à dix heures, parce que la mascarade des cartes, que la duchesse de Bourgogne avoit préméditée, manqua à cause que les habits n'arrivèrent point.

19 février. — Le 19, le Roi se leva plus tard qu'à son ordinaire, parce qu'il avoit eu, pendant la nuit, une petite attaque de dévoiement. Le soir, le bal commença sur les huit heures, et, comme il n'y avoit presque ni danseurs ni danseuses, parce qu'ils étoient tous occupés aux mascarades, la première chose qu'on vit paroître fut la mascarade des cartes.

Elle étoit composée des quatre rois, des quatre dames, et des quatre valets, précédés par le marchand et la marchande des cartes, qui étoient le duc de Berry et la comtesse d'Estrées : le roi de trèfle étoit le duc de Bourgogne; la dame de trèfle, la duchesse de Bourgogne; le roi de cœur étoit le duc d'Anjou; la dame de cœur étoit la comtesse d'Ayen; le roi de carreau étoit le duc de Bourbon; la dame de carreau étoit Mlle de Bournonville; le roi de pique étoit le duc de Villeroy; la dame de pique étoit la duchesse de Sully; les quatre valets étoient le duc de Guiche, le prince Camille, le comte d'Ayen et le chevalier de Sully. Ils étoient tous habillés à peu près comme les cartes à jouer sont peintes ordinairement, et ils entrèrent en dansant un air de marche composé tout exprès, et ils firent ainsi le tour du salon; après quoi, le marchand et la marchande de cartes portèrent des cartes au Roi et à tous les princes et les dames qui étoient au premier rang, c'est-à-dire les quatre tierces de roi reliées d'un petit ruban, et puis ils dansèrent une entrée ensemble, laquelle fut suivie de l'entrée des douze autres, qui fut si bien exécutée que le Roi la voulut voir danser une seconde fois sur-le-champ. Cette mascarade ayant fini son entrée, il en parut une autre, composée de danseurs et de danseuses, musiciens et musiciennes, habillés comme un jeu d'échecs. Mais la musique et les danses ne réussirent pas trop bien. Le bal

1. Danseur célèbre de l'Opéra.
2. Autre danseur de l'Opéra, excellent pour le grotesque.
3. Danseuse de l'Opéra.

recommença ensuite, et, quelque temps après, on vit paroître la mascarade de la comédie italienne, que la duchesse de Bourbon avoit inventée, et à la tête de laquelle elle marchoit avec sa sœur, la duchesse de Chartres, toutes deux très galamment vêtues. Comme elles ne dansoient point, parce qu'elles étoient grosses, elles prirent leur place dans le premier rang, et, en même temps, leur troupe, composée de princes, princesses, seigneurs et dames de cour, commencèrent à danser une entrée, laquelle réussit parfaitement, tant par la justesse de l'exécution que parce que les habits étoient magnifiques, galants et bien inventés. Sur la fin du bal, on vint donner avis au marquis de Surville que la marquise, sa femme, étoit retombée dans ses premiers accidents : ce qui l'obligea de partir de Marly en diligence, pour l'aller trouver à Paris.

20 février. — Le 20, on sut que la marquise de Souvré avoit la fièvre double tierce à Paris, et que la marquise du Châtelet avoit fait une fausse couche à Versailles.

Le soir, on apprit que le Roi avoit fait une promotion de deux cents chevaliers de Saint-Louis, ayant tous au moins vingt-cinq ans de service, ou étant fort estropiés, du nombre desquels étoient plusieurs lieutenants généraux, maréchaux de camp et brigadiers de ses armées.

21 février. — Le 21, les mêmes dames et seigneurs jouèrent encore chez la marquise de Maintenon la même petite pastorale qu'ils y avoient jouée peu de temps auparavant, le Roi l'ayant trouvée si agréable, qu'il avoit voulu la revoir une seconde fois. On sut, ce jour-là, que le marquis de Valençay [1] étoit très malade à Paris d'une pleurésie.

22 février. — Le 22, la marquise de Maintenon eut un grand accès de fièvre, mais qui n'eut pas de suites ; et, le soir, il y eut un grand bal en masques chez le Roi, où la princesse de Conti prit le prince de Saxe-Gotha [2], qui dansa assez bien.

23 février. — Le 23, on sut que le prince de Rohan avoit encore eu une assez forte vapeur, qui avoit obligé les médecins

1. Gentilhomme de Berry de la maison d'Étampes ; son père étoit mort guidon des gendarmes du Roi. Son grand-oncle étoit grand prieur de France.

2. Il auroit été le chef de la branche qui auroit été l'aînée, si la branche électorale avoit manqué. C'étoit un prince très bien fait.

à le faire saigner brusquement, et à lui faire prendre de l'émétique.

Le soir, comme c'étoit le jour du mardi gras, il y eut un grand bal en masques chez Monseigneur, avec un ordre merveilleux. Il y en eut aussi un chez la duchesse du Maine, et un à la grande écurie, chez la comtesse d'Armagnac, où la duchesse de Bourgogne alla, après le bal de Monseigneur; et ainsi finit le carnaval, que cette princesse n'avoit pas encore trouvé assez long [1] de la moitié.

24 février. — Le lendemain, on apprit que le marquis de Valençay étoit mort, et il fut regretté de beaucoup de gens, étant encore dans la fleur de sa jeunesse.

25 février. — Le 25, on sut que le duc de Coislin étoit en Bretagne, fort malade de la goutte, qu'on disoit lui être remontée dans la poitrine et dans les entrailles.

26 février. — Le 26, le chevalier de Luxembourg, qui sortoit de la petite vérole, commença de paroître à la cour et divulgua qu'il avoit acheté de son frère, le duc de Châtillon, le régiment de Piémont quatre-vingt-dix mille livres, et qu'il avoit vendu celui de Provence cinquante-quatre mille livres au jeune marquis de Nonant [2], qui en avoit obtenu l'agrément du Roi.

27 février. — Le 27, on apprit que Mansard étoit tombé malade d'une douleur de côté, que quelques gens attribuoient à un coup qu'il s'étoit donné, par hasard, contre un bureau. La dernière nouvelle du mois de février fut la goutte très violente dont le comte de Marsan fut attaqué aux pieds et aux mains, qui lui dura longtemps, avec de très sensibles douleurs.

MARS 1700

1er mars. — Le premier de mars, la maréchale de Villeroy fut attaquée d'une assez grosse fièvre, mais qui ne lui dura que deux jours.

1. Elle aimoit tellement à danser qu'elle disoit que l'année prochaine elle feroit commencer le carnaval à la fin d'octobre.

2. Son grand-père s'appeloit le marquis du Plessis-Châtillon, et étoit de la province du Maine. Mais son père, qui avoit été mestre de camp de cavalerie, avoit pris le nom de Nonant.

2 mars. — Le lendemain, le duc de Bourgogne alla à l'Opéra de son chef, et Monseigneur mena la duchesse de Bourgogne à la foire Saint-Germain, le Roi ayant donné à cette princesse mille pistoles pour s'y divertir.

3 mars. — Le 3, on ne parloit à la cour que de la réforme que le Roi alloit faire des dorures, tant sur les carrosses que sur les habits et les meubles : chose très nécessaire, parce que le luxe étoit monté à un si haut point, qu'il étoit nécessaire d'y apporter du remède, et que ces sortes de magnificences consommoient tout l'or que l'on avoit en France.

Le soir, le Roi alla s'établir à Marly pour trois jours, malgré l'effroyable neige qu'il faisoit ce jour-là.

4 mars. — Le 4, comme le Roi sortoit de son lever, le duc de Bourbon lui apporta la nouvelle de l'heureux accouchement de la duchesse du Maine, laquelle venoit de mettre au monde un prince qui étoit, aussi bien que la mère, en très bonne santé.

On apprit, le même matin, que la marquise douairière de Maulevrier [1] étoit extrêmement malade à Paris, et que l'on désespéroit de sa vie.

5 mars. — Le 5, on disoit que la marquise de Maintenon étoit assez considérablement incommodée et qu'elle avoit été obligée de garder le lit. On sut aussi que la marquise de Torcy, qui étoit à Marly, et que l'on ne savoit pas même être grosse, s'étoit blessée sans qu'on sût comment cela étoit arrivé.

6 mars. — Le 6, on eut nouvelle que le roi d'Espagne étoit extrêmement incommodé d'un rhume, et tout le monde dit aussitôt qu'il se mouroit.

Le soir, le Roi, revenant de Marly, alla d'abord rendre visite à la duchesse du Maine, et l'on sut qu'il avoit accordé une pension de quatre mille livres au vieux marquis du Rivau [2], qui en avoit un extrême besoin, ayant été dépouillé de tous ses biens : aventure bien cruelle pour un homme de bonne maison.

7 mars. — Le 7, on apprit que le Pape ayant dit au prince de Monaco qu'il vouloit choisir pour nonce en France un prélat qui fût agréable au Roi, le prince avoit répondu à Sa Sainteté

1. Elle étoit seconde fille de Bautru Serrant, chancelier de Monsieur, et sœur de la marquise de Vaubrun. C'étoit une femme de grand mérite.
2. De l'illustre maison de Beauvau. Il avoit été attaché au défunt duc d'Orléans, oncle du Roi.

que sur ce pied-là elle n'avoit qu'à nommer Gualteri, son vice-légat en Avignon; mais que le Pape lui avoit répliqué qu'il en vouloit nommer cinq, et que le Roi choisiroit celui qui lui seroit le plus agréable; qu'en effet, Sa Sainteté en avoit nommé cinq, dont elle avoit donné le choix au Roi, qui avoit choisi le même Gualteri. On sut aussi que les cardinaux de Janson et de Coislin avoient été obligés de relâcher à Monaco, à cause du gros temps, et que le Pape, ayant su qu'ils venoient, avoit dit en riant qu'il seroit bien aise de les voir arriver, mais qu'il espéroit que sa santé leur donneroit le moyen de se reposer longtemps. On ajoutoit qu'il avoit dit ensuite, après que le cardinal de Bouillon s'étoit retiré, que ce cardinal avoit eu le plaisir d'ouvrir la porte sainte, mais qu'il lui ôteroit l'honneur de la fermer.

8 mars. — Le 8, on sut que le marquis de Bonneval [1] épousoit Mlle d'Hautefort l'aînée [2], qui étoit la dernière à marier, ses deux cadettes ayant passé devant elle. On apprit, le même jour, que la première présidente de Lamoignon [3], qui étoit fort âgée, étoit tombée en apoplexie.

9 mars. — Le 9, la marquise de Villars y tomba pareillement, quoiqu'elle fût une des plus maigres femmes du monde. On sut aussi que le duc de Bouillon étoit toujours incommodé d'un érysipèle sur le visage, qu'il avoit depuis plus de quinze jours.

10 mars. — Le 10, on apprit que le marquis d'Huxelles avoit eu permission de revenir à la cour, et que Laubanie alloit commander en Alsace pendant son absence. Ce jour-là, le Roi donna une pension de deux mille livres au chevalier de Villars [4], très ancien capitaine de vaisseau et très estimé.

11 mars. — Le 11, la marquise douairière de Maulevrier mourut à Paris, et son fils aîné en pensa mourir de douleur. Le même jour, le Roi fit une réprimande très vive et très aigre à Belleroche, lieutenant de ses Cent-Suisses et capitaine dans le régiment de Surbeck, prétendant qu'il avoit écrit à son canton pour se plaindre de ce qu'on lui avoit donné un lieutenant d'un

1. Gentilhomme de la Marche, mestre de camp du régiment de cuirassiers du Roi.
2. Sœur du marquis d'Hautefort, du marquis de Surville, etc.
3. Elle étoit sœur du défunt président de Blancmesnil.
4. Second fils du défunt marquis de Villars, chevalier de l'Ordre et chevalier d'honneur de la duchesse de Chartres; ci-devant ambassadeur en Espagne et ailleurs.

autre canton, au lieu qu'il auroit dû en porter ses plaintes droit à Sa Majesté. Elle accorda aussi à Boyer de Bandols[1], qui prétendoit avoir trouvé le mouvement perpétuel, le privilège de faire seul certaines machines pour élever les eaux.

12 mars. — Le 12, on disoit que le mariage de Mlle de Liscoët[2], fille d'honneur de Madame, étoit conclu avec de Lisy des Chiens[3], contre l'intention de ses parents, qui ne croyoient pas qu'une fille de si bonne maison, sans biens, fût le fait de leur fils.

13 mars. — Le 13, les nouvelles d'Italie portoient que le cardinal Pallavicini étoit mort, et que les cardinaux Cibo et Casanata étoient fort malades, et que le Pape se flattoit de faire encore une promotion pour les couronnes. On disoit aussi que les cardinaux de Janson et de Coislin étoient partis le 25 février de Monaco, mais qu'on ne savoit pas encore la fin de leur navigation, et que le cardinal d'Estrées les attendoit à Pise, n'ayant pas pu demeurer si longtemps à Gênes, où il étoit allé exprès, après avoir passé à Turin.

14 mars. — Le 14, la duchesse du Lude fut enfin obligée de garder le lit, après avoir balancé plusieurs jours à s'y mettre tout de bon, et personne ne douta plus qu'elle n'eût véritablement la goutte[4]. La duchesse de Bourgogne entreprit de faire une loterie de vingt mille pistoles, dont la dixième partie devoit être pour les pauvres de Versailles.

15 mars. — Le 15, le Roi prit médecine, suivant son régime ordinaire, et l'on apprit qu'il avoit fait au duc d'Elbeuf un présent de quatre-vingt mille livres, qu'on croyoit devoir être pris sur les États d'Artois.

16 mars. — Le 16, on sut que le marquis de Souvré avoit eu la permission de vendre son régiment, et que le Roi en avoit donné l'agrément au jeune marquis de Beringhen[5], capitaine de cavalerie. Le même jour, on apprit une importante nouvelle, qui étoit celle de la ligue formée entre le roi de Danemark, l'élec-

1. C'étoit un gentilhomme provençal.
2. Damoiselle de qualité de Bretagne.
3. Fils du célèbre partisan des Chiens.
4. Cette goutte étoit bien fâcheuse pour la dame d'honneur d'une si jeune princesse; mais il y avoit des gens qui croyoient que cette goutte étoit concertée pour pouvoir se retirer avec honneur.
5. Fils du marquis de Beringhen, chevalier de l'Ordre et premier écuyer du Roi.

teur de Brandebourg, le roi de Pologne et le czar de Moscovie, lesquels avoient déclaré la guerre au roi de Suède, et même avoient déjà investi Riga [1], prétendant obliger la Suède à rendre tout ce qu'elle avoit conquis sous les deux Gustave; mais on étoit persuadé que la France, l'Angleterre et la Hollande s'opposeroient de toutes leurs forces à cette ligue.

17 mars. — Le 17, on sut que le comte d'Artagnan, lieutenant général des armées du Roi, lieutenant général en Artois, et gouverneur d'Arras et directeur général d'infanterie, épousoit une damoiselle de Normandie, appelée Mlle d'Hiéville, et, comme le Roi alla ce jour-là s'établir à Marly pour trois jours, et qu'on n'y vit point le grand prieur de France, on sut qu'il avoit eu de grands vomissements qui l'avoient empêché d'y venir.

18 mars. — Le 18, on apprit que le marquis de Biron [2] le père étoit à l'extrémité.

19 mars. — Le 19, les lettres de Constantinople portoient que Fériol, ambassadeur de France, étant allé à l'audience du Grand Seigneur, ayant son épée au côté [3] à l'ordinaire, on avoit voulu l'obliger de l'ôter, disant que personne ne s'approchoit du Grand Seigneur avec des armes, mais que Fériol avoit soutenu qu'il avoit droit de venir à l'audience avec son épée, puisque tous les ambassadeurs avant lui ne l'avoient jamais quittée; qu'un Turc insolent la lui avoit voulu arracher, mais qu'il s'étoit mis en posture de la tirer pour lui en donner dans le ventre; mais que le Grand Seigneur ayant entendu ce bruit avoit envoyé dire qu'on ne lui fît point de mal, et qu'on lui refusât l'audience : ce qu'il ne faisoit que parce que les ambassadeurs d'Angleterre et de Hollande avoient prétendu aller à l'audience avec leurs épées et que Sa Hautesse ne vouloit pas leur accorder cet honneur.

20 mars. — Le 20, on sut que le marquis de Coëtenfao, sous-lieutenant des chevau-légers de la garde du Roi, avoit eu pendant quatre jours de violentes attaques de colique.

21 mars. — Le 21, le comte de Toulouse, le duc de la Trémoïlle et le comte d'Ayen furent aussi attaqués tous à la fois de la fièvre à Marly.

1. Fameuse place de Livonie, que les Moscovites avoient assiégée plusieurs fois avec des armées formidables, sans la pouvoir emporter.
2. Seigneur de Gascogne.
3. Châteauneuf, son prédécesseur, l'y avoit toujours portée.

22 mars. — Le 22 au matin, les députés des États d'Artois, menés par le duc d'Elbeuf, leur gouverneur, par le comte d'Artagnan, leur lieutenant général, et par le marquis de Barbezieux, secrétaire d'État de la province, vinrent haranguer le Roi et lui présenter leurs cahiers. Ce fut encore l'abbé de Clair-Marais qui porta la parole.

Le soir, le baron de Breteuil ayant dit au Roi que l'ambassadeur de Hollande souhaitoit qu'il fît l'honneur à sa femme de la saluer à son retour de Hollande, le Roi lui répondit que ce n'étoit pas la coutume, mais qu'il ne laisseroit pas de le faire, si cela lui faisoit plaisir; et, en effet, il fit la chose galamment, en passant de l'appartement de la marquise de Maintenon pour aller souper, et après avoir baisé l'ambassadrice, il baisa encore sa fille.

23 mars. — Le 23, on disoit plus certainement qu'il y avoit une ligue signée entre l'Angleterre, la Hollande et la Suède, et on ajoutoit que l'on n'avoit pas voulu y faire entrer la France, afin que le Roi pût servir de médiateur.

Le même jour, l'ambassadrice de Hollande alla à la toilette de la duchesse de Bourgogne, laquelle lui fit l'honneur de la baiser; mais elle ne baisa point sa fille, pour satisfaire au cérémonial. Ce fut encore ce jour-là que le comte de Sintzendorf, envoyé extraordinaire de l'Empereur, assura que le roi d'Espagne avoit monté à cheval, et que l'ambassadeur d'Espagne soutint aussi qu'il étoit bien remis de son rhume.

24 mars. — Le 24, on sut que le vieux marquis de Biron [1] étoit mort; et toute la maison royale en fit des compliments à ses filles, la marquise de Nogaret [2] et la marquise d'Urfé [3].

25 mars. — Le 25, on disoit que le prince de Soubise avoit acheté le magnifique hôtel de Guise [4] à Paris trois cent cinquante mille livres, du prince de Condé et de la duchesse d'Hanovre, héritiers en partie de Mlle de Guise.

1. Il étoit père du marquis de Biron, lors brigadier d'infanterie.

2. Elle étoit veuve du fils du marquis de Calvisson, et étoit dame du palais de la duchesse de Bourgogne.

3. Son mari étoit menin de Monseigneur, après avoir été capitaine lieutenant de ses chevau-légers; et elle étoit dame d'honneur de la princesse douairière de Conti.

4. [Cet hôtel, qui prit alors le nom d'hôtel de Soubise, renferme aujourd'hui le dépôt des Archives nationales. — *Comte de Cosnac.*]

26 mars. — Le 26, le marquis de Cossé gagna son procès contre les créanciers du défunt duc de Brissac, son cousin, et on lui adjugea la duché de Brissac pour cinq cent vingt-quatre mille livres, chose bien importante pour lui, puisque, sans cela, il n'auroit pu être duc. On disoit, ce jour-là, que Riga étoit pris, et qu'il n'avoit pu résister aux bombes et aux carcasses des Saxons.

27 mars. — Le 28, on apprit, par le grand prieur de Hautefeuille[1], ambassadeur de Malte, un cruel accident arrivé à la religion, qui étoit que, le 16 de février, les galères de Malte passant en Sicile, sous les ordres de leur nouveau général Spinola, pour y aller chercher des vivres, suivant leur coutume, elles avoient rencontré par un vent fort frais un vaisseau de seize ou dix-huit canons; qu'elles lui avoient donné chasse, et que la capitane étant près de l'aborder, il avoit arboré le Croissant; que, malgré le gros temps qui s'élevoit, le général Spinola avoit continué son entreprise, résolu de périr ou de prendre ce vaisseau, pour rétablir l'honneur des galères de Malte, flétri par le malheur qu'elles avoient eu de ne pas attaquer deux vaisseaux turcs en plein calme : ce qui avoit obligé la religion à faire faire le procès à un chevalier italien, qui commandoit les galères en l'absence du général, qui étoit malade; que, dans cette ardeur, le général Spinola avoit fait des efforts extraordinaires pour joindre le vaisseau turc; mais que, comme il étoit près de l'aborder, sa galère, qui étoit très vieille, s'étoit coupée en deux, et avoit péri misérablement, sans qu'il s'en fût sauvé personne que le général et quatre matelots, qui s'étoient jetés dans l'esquif. Cette perte étoit d'autant plus cruelle pour la religion, qu'outre sept cents hommes d'équipage qui étoient sur la capitane, on y avoit perdu quantité de chevaliers françois, espagnols, italiens et allemands, dont les uns faisoient leurs caravanes, les autres passoient en Sicile pour retourner en leur pays. Du nombre des premiers étoient : les chevaliers de Villeroy[2], de Saint-Germain-Beaupré[3],

1. Il étoit d'une famille de Paris et avoit commencé par être capitaine de vaisseau, ensuite capitaine au régiment des gardes, puis capitaine lieutenant des gendarmes écossois, enfin lieutenant général des armées du Roi. Il étoit alors grand prieur d'Aquitaine.
2. Troisième fils du maréchal duc de Villeroy.
3. Second fils du marquis de Saint-Germain.

de Valençay [1], de Rochebonne [2], de Brossia [3], capitaine de la capitane, et quelques autres moins connus. Du nombre des seconds étoient don Gervanni de Giovanni, grand prieur de Messine, qui y retournoit avec cent mille écus en espèces, le commandeur de Nointel [4], et quelques autres. Le Roi fut fort sensible à cette nouvelle, et, ayant dit au commandeur de Hautefeuille que c'étoit là une grande perte pour la religion, il lui répondit : « *Sire, elle est bien grande, en effet ; mais nous y avons moins de regret qu'à l'action que nos galères avoient faite il y a quelque temps.* » Sur quoi, Sa Majesté lui ayant réparti qu'il parloit suivant son cœur, il lui répliqua qu'il parloit suivant l'honneur et suivant les véritables intérêts de la religion.

28 mars. — Le 28, on sut que le duc de Guiche, étant à sa petite maison de Puteaux, avoit été surpris d'une si grande quantité de sang qui lui montoit à la gorge et à la tête et les avoit prodigieusement fait enfler, que, s'il n'avoit eu un valet de chambre chirurgien, il seroit mort un quart d'heure après. Mais il ne perdit point le jugement, et se fit tirer brusquement six poilettes de sang, et ensuite cinq autres, qui le tirèrent d'affaire. On apprit encore, le même jour, que le bailli de Noailles avoit ordre de partir pour Marseille, afin de mettre à la mer les galères du Roi, qu'il alloit commander. On disoit aussi qu'on avoit différé la restitution de Brisach, et tout cela faisoit juger qu'il y avoit de mauvaises nouvelles de la santé du roi d'Espagne ; mais elles étoient étouffées par celles qu'on eut, en ce temps-là, de deux lettres écrites au Roi par le cardinal de Bouillon, par lesquelles il demandoit excuse à Sa Majesté, s'il s'opposoit au dessein qu'il avoit de procurer à l'abbé de Soubise la coadjutorerie de l'évêque de Strasbourg ; lui protestant qu'il ne s'y portoit que parce que sa conscience y étoit intéressée, et que Sa Majesté trouveroit ses raisons bonnes, quand elle sauroit qu'il n'entreprenoit d'empêcher cette coadjutorerie, que parce qu'elle étoit simoniaque, le prince de Soubise ayant donné cent mille

1. Frère du marquis de Valençay qui venoit de mourir.

2. Fils du marquis de Rochebonne, qui avoit été autrefois mestre de camp du régiment de la Reine de cavalerie, et qui commandoit alors à Lyon.

3. Gentilhomme de Franche-Comté, d'un grand mérite.

4. Il étoit d'une famille de Paris, et avoit bien servi le Roi dans la marine.

livres à la comtesse de la Marck pour y faire consentir le cardinal de Fürstenberg. Les deux lettres étoient presque dans les mêmes termes, hormis que la dernière étoit encore plus insolente que l'autre.

29 mars. — Le 29, le Roi dit aux courtisans, en s'habillant pour aller à la chasse, que la boucle de diamants de Monseigneur étoit retrouvée; il ne nomma point d'abord celui qui l'avoit prise, mais en descendant de son appartement pour aller monter en carrosse, il le nomma tout bas au grand prévôt et au premier écuyer, et leur dit que c'étoit un nommé Lhuillier, sous-inspecteur des bâtiments de Meudon, qui y avoit été mis du temps du marquis de Louvois. On sut aussi comme la boucle avoit été retrouvée. Ce misérable avoit d'un des diamants fait faire une bague à sa maîtresse; il en avoit vendu un autre à un curieux de Paris mille trois cents livres; ensuite il avoit envoyé trois autres diamants à un ouvrier, qui avoit déjà monté le premier diamant en bague, par un procureur qui lui avoit proposé d'en faire une croix. Le joaillier, qui avoit eu quelque soupçon en les voyant, lui avoit dit qu'on ne pouvoit pas faire une croix de trois diamants, et qu'il lui en apportât d'autres, s'il en avoit; et le procureur lui ayant dit qu'il y en avoit encore trois, le joaillier lui avoit dit de les aller quérir, et avoit cependant gardé les trois premiers. Pendant que le procureur alloit chercher les trois autres, le joaillier porta les trois diamants qu'il avoit à un de ses voisins, auquel il dit qu'il croyoit que c'étoient des diamants de Monseigneur. Ce voisin alla chercher le billet qu'on lui avoit apporté dans le temps que le vol avoit été fait, par lequel on voyoit le poids et la figure des diamants volés; et les deux joailliers, ayant bien considéré ces trois diamants et les ayant pesés, trouvèrent que le poids et la figure se rapportoient parfaitement à ceux qui étoient désignés par le billet; cela les obligea à les porter à Montarsis, qui avoit vendu la boucle à Monseigneur, et qui les reconnut à la première inspection. Il ordonna aux deux ouvriers joailliers de faire arrêter le procureur, quand il apporteroit les trois autres diamants, ce qui fut fait; mais il se défendit, en disant que ces diamants n'étoient pas à lui, et qu'ils appartenoient à un de ses amis; on lui demanda qui étoit cet ami, et il déclara que c'étoit à Lhuillier, sous-inspecteur des bâtiments de Meudon, qui l'avoit prié d'en faire faire une croix, comme il lui

avoit déjà fait faire une bague d'un semblable diamant, lui ayant dit qu'il avoit eu ces diamants d'une succession qui lui étoit venue depuis peu. Montarsis apporta cette nouvelle au Roi, qui envoya chercher Mansard, lui dit la chose, et lui ordonna de faire son possible pour tirer la vérité de Lhuillier, auquel il vouloit faire grâce à la prière de Monseigneur. Mansard monta en carrosse, s'en alla à Meudon, où il visita les ouvrages que Monseigneur y faisoit faire, étant toujours suivi de Lhuillier, qui ne se doutoit de rien. Ensuite, il lui dit de monter dans son carrosse avec lui, ayant quelque chose à lui faire voir à Chaville, où ayant arrêté un moment, il lui dit encore qu'il vouloit le mener à Versailles, où étoient quelques plans qu'il vouloit faire exécuter. Étant arrivé à Versailles, il le fit entrer dans son cabinet, et, ayant fermé la porte sur lui, il commença à lui parler françois, et lui dit tout ce qu'il savoit de son vol. Et ce malheureux, se jetant à ses pieds, lui avoua qu'il avoit été tenté par l'éclat de la boucle, qu'il l'avoit prise dans la petite garde-robe de Monseigneur, qu'il l'avoit rompue, qu'il avoit fait monter un des diamants en bague, pour la donner à sa maîtresse; qu'il en avoit vendu un autre à un curieux, qu'il nomma, et qu'il vouloit faire une croix du reste pour s'en défaire. La chose étant éclaircie de cette manière, Mansard envoya de Coste, intendant des bâtiments à Paris, redemander la bague à la damoiselle, qui la rendit, après quelques mauvaises difficultés. Pour ce qui est du diamant acheté par le curieux, Monseigneur ne voulut pas qu'on le retirât de lui, parce qu'il l'avoit acheté de bonne foi; et, à l'égard de Lhuillier, le Roi lui fit ordonner de sortir de son royaume, avec défense d'y rentrer de sa vie.

Le même jour, on eut nouvelle que Riga n'étoit point pris : que mille deux cents hommes des milices du pays s'étoient jetés dedans; que les Livoniens ne s'étoient point révoltés, et que les Moscovites n'avoient point paru, comme le roi de Pologne l'avoit espéré; que le roi d'Angleterre lui avoit fait dire qu'il lui conseilloit de ne pas pousser cette entreprise, et que, sur ces avis, il avoit désavoué Fleming[1] et avoit fait retirer ses troupes.

Ce jour-là, les lettres d'Italie portoient que les cardinaux françois étoient arrivés à Livourne, et qu'on croyoit qu'ils iroient

1. C'étoit le général de ses troupes.

à Pise voir le grand-duc. On assuroit encore que le traité étoit signé entre la France, l'Angleterre et la Hollande, pour le partage de la succession du roi d'Espagne, qui devoit se faire de la manière suivante :

La France, pour elle, ou pour un de ses princes, enfants de Monseigneur, devoit avoir le royaume de Naples, la Sicile, la province de Guipuzcoa, la ville de Final, avec le duché de Lorraine et toutes ses dépendances. Le duc de Lorraine devoit avoir en échange le duché de Milan, à condition qu'il ne pourroit en aucune manière être réuni au royaume d'Espagne. L'archiduc, fils de l'Empereur, devoit avoir, pour sa part, le royaume d'Espagne, la Sardaigne, Majorque et Minorque et les Indes, à condition que ces États ne tomberoient jamais entre les mains de l'Empereur, ni du roi des Romains.

On disoit que la France, l'Angleterre et la Hollande s'étoient promis solennellement de soutenir ce partage envers et contre tous ceux qui voudroient l'empêcher d'avoir son effet.

Le même soir, la comtesse de Fürstenberg vint parler au Roi à son souper, pour se justifier de l'accusation que le cardinal de Bouillon avoit faite contre elle; et le Roi lui répondit qu'il étoit bien persuadé que c'étoit une pure calomnie, inventée par ceux qui ne lui vouloient pas de bien.

31 mars. — Le 31, on sut que la chancelière étoit assez considérablement malade, et que le marquis de Montpeyroux [1], mestre de camp de cavalerie, épousoit Mlle de Harville [2].

Ce soir-là, le Roi alla s'établir à Marly, pour trois jours, et la femme du nouveau contrôleur général Chamillart y vint pour la première fois.

AVRIL 1700

1er-3 avril. — Le premier d'avril, on apprit la mort du marquis de Pont-Saint-Pierre [3]; le lendemain, celle du marquis de

1. Gentilhomme de Bourgogne, très riche, parce qu'il avoit hérité de tous les biens de la maison de Coligny-Saligny.
2. Son père étoit cadet du marquis de Palaiseau.
3. C'étoit l'aîné de l'illustre maison des Roncherolles, de Normandie.

Hauterive [1], et le 3, celle du marquis de la Coste [2], lieutenant du roi de Basse-Bretagne.

4 avril. — Le 4, les lettres d'Italie portoient que les cinq galères de Malte étoient retrouvées, et qu'on espéroit qu'il se seroit sauvé quelqu'un des chevaliers de la capitane.

5 avril. — Le 5, on sut que la maréchale de Lorge avoit une grosse fièvre, laquelle fut suivie d'autres accidents, desquels elle se tira heureusement.

Ce jour-là, le prince Maximilien, fils cadet du prince de Soubise, étant dans une calèche que menoit un jeune homme comme lui, la calèche versa, et il se donna un furieux coup à la tête, pour lequel il fut saigné plusieurs fois, sans qu'il lui en arrivât d'autre mal.

6 avril. — Le 6, on sut que le Roi avoit dépêché comme son envoyé extraordinaire de Pologne, du Héron, qui étoit auparavant à Wolfenbuttel, et que Bonnac avoit passé de Cologne à Wolfenbuttel, pour lui succéder.

Le même jour, à la prière du duc de Bourgogne, le Roi donna mille livres de pension à Matho, l'un des plus habiles chantres de sa chapelle, lequel enseignoit la musique à ce jeune prince, sous le nom duquel Sa Majesté voulut que la pension lui fût donnée.

7 avril. — Le 7, on apprit que les Polonois n'avoient pas abandonné le siège de Riga, et qu'ils assiégeoient les forts qui étoient aux environs de la place, et que le roi de Pologne y devoit marcher en personne, au premier jour. On ajoutoit que les Hollandois étoient de bonne foi pour la Suède, mais qu'on ne pouvoit pas assurer si l'Angleterre étoit de même; que cependant l'Empereur envoyoit treize régiments à la Pologne, et que le Roi avoit répondu à Palmquist, qui lui demandoit du secours pour le roi de Suède, son maître, qu'il étoit trop las de la guerre pour s'y rengager de nouveau [3].

1. Il s'appeloit en son nom Viguier, et étoit d'une famille de Paris; mais il avoit été cornette des chevau-légers de la reine-mère, et la duchesse de Chaulnes, fille du vieux maréchal de Villeroy de son premier lit, l'avoit épousé par amour.

2. C'étoit un gentilhomme de Basse-Bretagne, qu'on avoit autrefois vu longtemps à la cour. Sa fille avoit épousé le marquis de Langeron, lieutenant général de la marine.

3. Aussi n'avoit-il pas assez de troupes pour en pouvoir donner à d'autres.

Ce jour-là, le bruit couroit que le jeune prince de Lorraine étoit mort.

8 avril. — Le 8, qui étoit le jour du jeudi saint, le Roi entendit le sermon de la Cène, qui fut fait par l'abbé de la Châtaigneraie [1], et ensuite il lava les pieds aux treize pauvres, et les servit, suivant sa coutume.

On sut, le même jour, qu'on avoit fait au marquis de Vaubecourt [2] l'opération pour la fistule.

10 avril. — Le 10, le Roi fit ses dévotions à la paroisse de Versailles, et ensuite il revint toucher les malades des écrouelles, qui se trouvèrent en très grand nombre. L'après-dînée, il fit la distribution des bénéfices, et donna l'abbaye de Saint-Cyran à l'abbé de Matha [3], celle de la Châtre à l'abbé du Pont, le prieuré de Fontaines à l'abbé Franchet de Ferrière, et l'abbaye des filles de Neufchâtel à Mme de Bellebrune [4].

11 avril. — Le 11, qui étoit le jour de Pâques, fut distingué dans toute l'année par la maladie de plusieurs personnes de la cour, dont les principales furent la duchesse de Guiche, le marquis de Sourches, grand prévôt de France, le marquis de la Chaise, capitaine des gardes de la porte du Roi, le marquis de Denonville, sous-gouverneur des princes, le marquis de Termes, et Bonrepos, lecteur du Roi.

12 avril. — Le 12, les envoyés du duc de Lorraine vinrent donner part au Roi de la mort du duc de Bar, et l'on apprit que l'édit pour la recherche des gens d'affaires, ayant été arrêté au conseil et signé, avoit été scellé par le chancelier [5]. On sut aussi que Rose, secrétaire du cabinet du Roi et président en la Chambre des comptes de Paris, avoit eu une attaque d'apoplexie, et s'en portoit mieux, malgré son grand âge, qui étoit de plus de quatre-vingts ans.

13 avril. — Le 13, les lettres d'Allemagne portoient que le fort de Dunemunde, proche de Riga, s'étoit rendu par la capitulation, après avoir soutenu deux attaques l'épée à la main, dans les-

1. C'étoit le fils d'un homme de robe de Bretagne.
2. Lieutenant général des armées du Roi.
3. Gentilhomme d'Auvergne.
4. Damoiselle de Picardie.
5. A son grand regret, à ce qu'on disoit, ayant fait tout son possible pour empêcher cette taxe, et cela n'étoit pas surprenant, puisque tous ces gens-là avoient travaillé sur sa bonne foi.

quelles les Saxons avoient perdu huit cents hommes, du nombre desquels étoit le général Carlowitz, et que la garnison, qui n'étoit que de deux cent cinquante hommes et de quatre cents paysans, avoit forcé le gouverneur de rendre la place. On ajoutoit que les Anglois et les Hollandois préparoient trente vaisseaux et huit mille hommes, dans le dessein de secourir la Suède contre l'agresseur; et que l'envoyé de Pologne à la Haye avoit déclaré aux États-Généraux que la république de Pologne ne se mêloit point de la guerre du Nord, pendant que Palmquist crioit fort haut sur l'injustice que l'on faisoit au roi, son maître.

14 avril. — Le 14, le Roi alla s'établir à Meudon pour trois jours, et on y apprit qu'effectivement les cinq galères de Malte s'étoient retrouvées, et que l'ambassadeur de Venise en avoit eu avis par plusieurs lettres, dans lesquelles néanmoins le nombre de ceux qui s'étoient sauvés étoit très différent.

On apprit aussi que le service du duc de Bar avoit été fixé à Nancy au 19 du même mois, avec la permission de l'évêque de Toul, et que le grand aumônier du duc de Lorraine y devoit officier ponctificalement.

On sut encore que le Roi avoit donné quatre cents livres de pension à Ventelon [1], huissier de la chambre de la duchesse de Bourgogne, pour les soins qu'il avoit pris à la loterie de cette princesse.

15 avril. — Le 15, le Roi nomma le marquis de Crenan pour aller en Lorraine faire ses compliments au duc sur la mort de son fils, et l'on sut que la maréchale de Boufflers, qui étoit grosse, étoit extrêmement malade. Le même jour, la comtesse d'Ayen, s'étant trouvée fort mal à Meudon, le maréchal de Noailles la fit transporter en diligence à Versailles, et son mal n'eut pas de suites.

16 avril. — Le 16, on disoit publiquement que le duc de Ventadour avoit été assassiné à la chasse, auprès d'une des maisons qu'il avoit sur le bord du Rhône, où il s'étoit retiré depuis plusieurs années, et le bruit couroit aussi que la reine douairière d'Angleterre étoit morte; mais ces deux nouvelles se trouvèrent également mal fondées; ce qui ne fut pas de même de

1. C'étoit un garçon de Touraine, qui avoit été autrefois valet de chambre de la marquise de Montespan et ensuite de Mme la Dauphine.

la maladie d'Armenonville, intendant des finances, qui fut obligé de se faire promptement des remèdes, mais dont le mal ne dura pas longtemps.

17 avril. — Le 17, il arriva une contestation entre le duc de la Trémoïlle, premier gentilhomme de la chambre en année, et Maisons [1], maître d'hôtel en quartier; le premier prétendant que c'étoit à lui, à l'exclusion de tous les autres, d'avertir le Roi dans son cabinet que son dîner étoit servi; et le second soutenant que cette fonction étoit du droit de sa charge. Mais le Roi, par déférence pour Monseigneur, ne voulut pas décider un différend qui s'étoit élevé à Meudon.

On disoit aussi que les gens d'affaires se remuoient beaucoup, et faisoient de grands efforts pour n'être point taxés, mais que le Roi vouloit tout savoir : c'est-à-dire ce qui regardoit les principaux intéressés, leurs croupiers et les présents qu'ils pouvoient avoir faits à différentes personnes de la cour de Paris.

18 avril. — Le 18, on apprit certainement, par un grand nombre de lettres, que le duc de Ventadour n'étoit pas mort; et le marquis de Châteauneuf, secrétaire d'État, prit congé du Roi, pour aller prendre les eaux de Vichy.

19 avril. — Le 19, on disoit que le Roi avoit écrit fort sèchement au cardinal de Bouillon de ne se plus mêler de ses affaires au sujet de la coadjutorerie de Strasbourg.

Le même jour, le comte de Toulouse retomba dans la fièvre tierce, pour s'être trop dépêché de faire des exercices violents; mais le quinquina la lui fit passer en peu de temps.

On disoit alors que le chevalier de Saint-Germain-Beaupré et quelques autres s'étoient effectivement sauvés du naufrage de la capitane de Malte; mais les bruits n'étoient pas bons à l'égard du chevalier de Villeroy. On sut aussi que la maréchale de Boufflers étoit plus mal qu'elle n'avoit été jusqu'alors.

20 avril. — Le 20, l'envoyé de Portugal déclara qu'il n'avoit eu aucun avis de la mort de la reine douairière d'Angleterre, sœur du roi, son maître, et qu'il n'y avoit aucune apparence que cette nouvelle fût véritable.

On disoit aussi que le roi de Pologne amassoit de l'argent,

1. C'étoit un gentilhomme de Normandie qui avoit été capitaine de cavalerie dans le régiment de Noailles, et dont le père avoit été gentilhomme ordinaire du Roi.

levoit des troupes, et faisoit de grands préparatifs pour aller faire le siège de Riga; que l'ambassadeur de Suède auprès des Etats-Généraux se récrioit beaucoup de ce qu'on abandonnoit le roi son maître; que le prince de Wurtemberg, général du roi de Danemark, étoit entré dans le duché de Holstein à la tête de huit mille hommes, avoit emporté les forts dont la possession avoit été le sujet de la guerre, et qu'il avoit mis tout le pays de Holstein à contribution à quarante mille écus par mois.

Ce fut le même jour qu'on apprit que le duc de Berwick avoit épousé en secondes noces la seconde fille de milord Bockley [1].

21 avril. — Le 21, le Roi prit médecine, suivant son régime ordinaire, et l'on vit tous les princes s'occuper à cacheter les boîtes de la loterie avec tant d'application et d'assiduité, que tout le monde en fut surpris.

On assuroit alors que toute l'Allemagne armoit à l'envi, à cause de la guerre du Nord, et que l'Empereur faisoit même passer des troupes dans la Silésie.

Ce jour-là, le Roi eut la bonté de tirer lui-même d'inquiétude le marquis de Saint-Germain-Beaupré, en l'assurant que son fils le chevalier étoit en vie, et qu'il se portoit bien, et le comte de Pontchartrain lui montra des lettres qui le portoient positivement.

22 avril. — Le 22, le Roi fit un détachement de trente mousquetaires de chacune de ses compagnies, pour aller dans l'Orléanois tirer les loups, qui y avoient déjà mangé plusieurs personnes, et cela réussit heureusement.

23 avril. — Le 23, on sut que le jeune prince d'Harcourt [2] étoit fort malade à Paris d'une grosse fièvre avec une fluxion de poitrine et une fausse pleurésie. Mais il fut assez heureux pour s'en tirer.

24 avril. — Le 24, on apprit que la maréchale de Lorge étoit retombée malade plus fortement que la première fois, mais elle s'en tira aussi heureusement. L'abbé de la Roche [3] n'eut pas

1. C'étoit une personne parfaitement bien faite, dont l'aînée, qui ressembloit beaucoup à la princesse douairière de Conti, avoit épousé milord Clar. Sa mère étoit dame d'atour de la reine d'Angleterre.

2. Il n'étoit pas l'aîné mais le second, parce que son frère aîné avoit pris le petit collet.

3. Ce n'étoit pas le fils ni le frère de la dame de la Roche qui gouvernoit Bontemps, mais c'étoit le frère d'un autre la Roche qui gouvernoit

un sort si favorable, car il mourut d'une fluxion de poitrine, le troisième jour de sa maladie.

On apprit aussi que le comte de Feuquières [1] avoit vendu son régiment quatre-vingt mille livres au marquis de Leuville-Givry [2], capitaine de cavalerie.

25 avril. — Le 25, on disoit que le général Fleming étoit allé à Varsovie concerter avec le roi de Pologne les mesures les plus certaines pour faire réussir le siège de Riga.

26 avril. — Le 26, la marquise de Lévis [3] accoucha d'une fille à Versailles.

27 avril. — Le 27, le duc de Berwick présenta au Roi sa nouvelle épouse, et, en même temps, elle prit possession du tabouret. On sut, ce jour-là, que Damblart, garde du Roi, avoit gagné le gros lot, qui étoit de quatre mille pistoles.

Les lettres de Rome portoient encore que le Pape se portoit mieux; que le cardinal d'Arquien [4] avoit eu un abcès à la jambe, qu'il avoit fallu lui ouvrir; que le cardinal Durazzo étoit très mal, et que le cardinal Sachetti, qui avoit été fort malade, se portoit mieux et étoit hors de danger.

Du côté d'Espagne, on apprenoit qu'il étoit encore survenu une augmentation de maux au roi d'Espagne, à l'Escurial.

Les nouvelles du Nord étoient que les Suédois n'avoient pu résister au prince de Wurtemberg, dans le Holstein; que l'électeur de Brandebourg ne se déclaroit point, et que les Hollandois armoient assez lentement.

Le même jour, les députés des États de Bretagne vinrent saluer le Roi, conduits par le comte de Toulouse, leur gouver-

la ménagerie de Versailles, auquel le Roi avoit donné une petite abbaye, parce qu'il soulageoit Bontemps en beaucoup de choses de son détail.

1. Il étoit frère cadet du marquis de Feuquières, lieutenant général, et du défunt marquis de Rebenac, ambassadeur pour le Roi en Espagne.

2. Gentilhomme de Berry, dont le père avoit été autrefois lieutenant général des armées du Roi sous le nom du marquis de Givry; mais le fils avoit été obligé de prendre le nom de Leuville, à cause d'une substitution qui lui avoit rapporté beaucoup de bien et qui lui étoit donnée à cette condition.

3. Dernière fille du duc de Chevreuse, laquelle étoit dame du palais de la duchesse de Bourgogne.

4. C'étoit un gentilhomme du côté de Sens, lequel avoit été autrefois capitaine des Suisses de Monsieur; mais sa seconde fille ayant épousé le grand maréchal Sobieski, qui devint ensuite roi de Pologne, ce prince donna à son beau-père sa nomination pour le cardinalat.

neur, et l'évêque de Saint-Brieuc [1] porta la parole pour eux, de bonne grâce et avec esprit.

Ce fut encore le même jour que le fils du comte Oxenstiern salua le Roi à la porte de son cabinet, et l'on sut qu'il s'en retournoit en diligence en Suède, à cause de la guerre.

On apprit aussi que le prince d'Isenghien épousoit la fille aînée du prince de Fürstenberg, et on faisoit grand bruit de la mort de quelques François, qui avoient été égorgés dans les îles de Madère, le Roi demandant hautement justice de cette action au roi de Portugal.

28 avril. — Le 28 au matin, avant que le Roi fût sorti de son lit, le chancelier, menant avec lui le marquis de la Vrillière, fit demander la permission de parler au Roi. Sa Majesté ordonna qu'on les fît entrer, quoique à heure indue, et le chancelier, s'approchant seul du lit du Roi, lui apprit que le marquis de Châteauneuf étoit mort en deux jours, à Châteauneuf, d'une fluxion de poitrine. En même temps, il supplia très humblement Sa Majesté d'accorder la charge de secrétaire d'État au marquis de la Vrillière, son fils; et le Roi la lui ayant accordée, il le fit avancer, et le présenta à Sa Majesté, qui lui dit, après quelques autres discours, que présentement qu'il étoit en charge, il étoit temps qu'il se mariât, et qu'il falloit qu'il prît quelque fille de qualité. Sur quoi le chancelier, ayant pris la parole, supplia le Roi de lui en choisir une, et Sa Majesté sur-le-champ lui dit qu'il ne pouvoit mieux faire que d'épouser Mlle de Mailly [2], ce qui fut accepté dans le même instant; mais le Roi ne s'expliqua point au sujet de la charge de greffier de l'Ordre du Saint-Esprit.

Le bruit couroit, ce jour-là, que le marquis de Termes étoit mort; mais cette nouvelle ne se trouva pas véritable.

Le soir, le Roi alla s'établir à son château de Marly pour dix jours.

29 avril. — Le 29, Sa Majesté fit à la plaine d'Houilles la revue de ses deux régiments des gardes; et elle donna au marquis de

1. Il étoit de la maison de Coëtlogon de Bretagne, et frère de la marquise de Cavoye.

2. Fille du défunt marquis de Mailly, maréchal de camp, et de la marquise de Mailly, dame d'atour de la duchesse de Bourgogne, laquelle étoit Saint-Hermine, et par conséquent parente de la marquise de Maintenon.

Langeron [1] la lieutenance de roi de Bretagne, qui étoit vacante par la mort du marquis de la Coste, son beau-père.

30 avril. — Le 30, Monsieur eut un assez violent accès de fièvre à Marly, mais qui n'eut pas de suite.

MAI 1700

1er mai. — Le premier de mai, on apprit que le marquis de Calvisson, lieutenant général pour le Roi en Languedoc, y étoit mort de maladie, et que le duc du Maine avoit obtenu du Roi sa lieutenance générale pour son frère [2], qui étoit aussi son gendre.

2 mai. — Le 2, on sut que Mlle de Condé étoit retombée dans ses premières incommodités, et qu'elle étoit dangereusement malade.

3-4 mai. — Le 3, le Roi fit la revue de ses gardes du corps à cheval au Trou d'Enfer, proche Marly, et les trouva parfaitement beaux, et le lendemain il les revit encore à pied et par détail.

On sut, le même jour, que le jeune comte de Tessé étoit fort malade d'une fluxion de poitrine, et que la marquise de Nogaret et l'abbé de Castries [3] avoient la fièvre assez forte.

5 mai. — Le 5, on parloit de l'accident qui étoit arrivé au marquis de Villequier, lequel étant à Paris, et revenant le soir de chez un de ses voisins, n'ayant qu'un petit laquais qui lui portoit un flambeau, il avoit entendu tout d'un coup un grand bruit derrière lui, et avoit vu un homme qui couroit de toute sa force, l'épée à la main, pour le venir tuer : ce qu'il auroit exécuté, si le laquais ne s'étoit mis au-devant de lui, et n'avoit reçu le premier coup : de sorte que le marquis eut le temps de mettre l'épée à la main, et, sans autre blessure qu'une petite égratignure à la même main, désarma ce malheureux, qui se trouva être un fou, qu'on mit le lendemain aux Petites-Maisons.

1. C'étoit un gentilhomme de Bourgogne, dont la famille avoit toujours été attachée à la maison de Condé, mais celui-ci avoit pris une route différente, et s'étoit attaché à la marine.

2. Il avoit été longtemps lieutenant au régiment des gardes avec réputation, et, quand il se retira, son frère lui fit épouser sa fille unique.

3. Frère du marquis de Castries, chevalier d'honneur de la duchesse de Chartres. Ils étoient par leur mère neveux du cardinal de Bonsy.

6 mai. — Le 6, le nouveau duc de Brissac fut reçu au parlement, et on commença à parler du mariage du jeune comte de Thorigny avec Mlle de Matignon, sa cousine germaine.

7 mai. — Le 7, on apprit que le parlement de Paris avoit jugé le procès criminel qu'on avoit intenté contre le marquis de la Bourlie[1], pour certaines violences dont on l'accusoit, et que, n'ayant pas voulu se représenter, il avoit été condamné à un bannissement, et à de gros dépens, dommages et intérêts.

8 mai. — Le 8, on apprit que le comte de la Marck[2] épousoit Mlle de Rohan, et que le Roi avoit donné quarante mille écus au cardinal de Fürstenberg, apparemment pour faciliter ce mariage.

On parloit aussi beaucoup du combat que le comte de Boufflers[3], sous-lieutenant au régiment des gardes, avoit fait contre d'Osembray[4], dans lequel ce dernier avoit été tué, et le public en discouroit très diversement.

Il y avoit des gens qui disoient en ce temps-là, que le Roi, de son propre mouvement, avoit donné au chancelier la charge de greffier de l'Ordre du Saint-Esprit, lui ordonnant de donner trente mille livres à la famille du marquis de Châteauneuf, et que le Roi vouloit que ce fût pour son fils le comte de Pontchartrain; mais que le chancelier l'avoit refusée, ne la voulant pas ôter à son parent. D'autres assuroient que le Roi n'avoit pas prétendu l'ôter à la famille du marquis de Châteauneuf, et que cette modestie du chancelier avoit d'autres motifs. Ce qui est de certain, c'est que le chancelier eut la charge pour quelques jours, afin d'avoir le cordon bleu, comme son prédécesseur avoit eu celle de garde des sceaux pour le même sujet.

On sut aussi, le même jour, qu'il étoit parti un courrier pour Rome, par lequel le Roi envoyoit une lettre de cachet au cardinal de Bouillon, portant ordre positif de revenir en France, toutes choses cessantes.

1. Ci-devant capitaine au régiment des gardes, et depuis colonel du régiment de Normandie, qu'il avoit acheté de son frère, le comte de Guiscard.

2. On disoit qu'il étoit de la véritable maison de la Marck, et sa mère avoit épousé en secondes noces un cadet de la maison de Fürstenberg, dont elle étoit veuve.

3. C'étoit un parent assez éloigné du maréchal de même nom.

4. Fils du défunt président d'Osembray de Bauquemare, qui étoit président aux requêtes du palais de Paris.

9 mai. — Le 9, le chancelier prêta entre les mains du Roi le serment de la charge de greffier de l'Ordre, dont il ne lui resta que le cordon, et la loterie des rentes viagères fut arrêtée au conseil, dont le gros lot devoit être de vingt mille livres de rente, et les billets de deux louis d'or.

Les lettres de Madrid portoient, en ce temps-là, que le roi d'Espagne étoit toujours faible et infirme, et celles du nord, que le siège de Riga n'avançoit nullement.

On sut encore que l'évêque de Metz [1] avoit eu un gros accès de fièvre, et le bruit couroit que la comtesse d'Auvergne avoit eu ordre de s'en retourner en Hollande; mais apparemment cet ordre si pressant n'étoit donné que pour la presser de faire son abjuration, qu'elle différoit toujours, et qu'elle fit quelque temps après.

10 mai. — Le 10, on apprit que l'abbé de Vaubrun [2] avoit été exilé de la cour, le Roi lui ayant fait dire par le comte de Pontchartrain, que, comme il n'avoit pas besoin de lecteur pendant les fréquents voyages qu'il alloit faire à Marly, il pouvoit aller passer quelque temps à Serrant [3], chez son grand-père.

Ce jour-là, le marquis de la Vrillière prêta entre les mains du Roi, dans son cabinet, le serment de la charge de secrétaire d'État, et entra en même temps dans le conseil de dépêches, lequel fut occupé, près de trois heures, à l'affaire des Hospitaliers du Saint-Esprit de Montpellier, dont l'ordre fut déclaré régulier, et l'on déclara nul le brevet de grand maître que le Roi avoit accordé à l'abbé de Luxembourg.

En ce temps-là, la comtesse d'Ayen crut être grosse, et c'étoit une grande joie dans la famille de son mari; mais cette grossesse n'eut pas de suite.

11 mai. — Le 11, les lettres du côté du Nord portoient que le roi de Pologne pressoit extrêmement les Moscovites de s'avancer avec leurs troupes, parce qu'ils ne s'avançoient guère, et qu'il ménageoit soigneusement les sénateurs, afin de pouvoir tirer de

1. Ci-devant l'abbé de Coislin et premier aumônier du Roi en survivance.
2. On le croyoit peut-être trop ami du cardinal de Bouillon. D'ailleurs il avoit beaucoup d'esprit, et on le recevoit avec joie dans toutes les meilleures maisons de la cour.
3. Belle maison que son grand-père, qui avoit été chancelier de Monsieur, avoit fait achever auprès d'Angers.

la république l'argent qui lui étoit nécessaire; que cependant le prince de Würtemberg, général du roi de Danemark, bombardoit Tottingen; que l'électeur de Brandebourg amusoit les deux partis par des propositions d'accommodement, et que les Anglois et les Hollandois faisoient passer plusieurs vaisseaux vers le Sund.

Ce jour-là, le régiment du Roi arriva au camp de Marly pour y passer l'été, et l'on commençoit à parler du mariage du duc d'Auray avec la cadette de Mlles de Fürstenberg; mais cette négociation n'eut pas de suites.

On sut encore que Saint-Contest avoit été nommé intendant à Metz, à la place de Turgot, qui avoit eu quelques démêlés avec le duc de Lorraine, et auquel le Roi donna un nouvel emploi, qui fut l'intendance des Limites.

12 mai. — Le 12, le marquis de Saint-Germain-Beaupré fit voir au Roi une lettre qu'il avoit reçue de son fils, le chevalier, et la marquise de Vertilly [1] mourut peu de jours après être accouchée.

On disoit aussi que le feu s'allumoit de plus en plus du côté du Nord, et on commençoit à craindre que ces mouvements ne rengageassent toute l'Europe dans la guerre.

13 mai. — Le 13, le Roi signa le contrat de mariage du marquis de la Vrillière, et toute la maison de Bouillon étant venue avec empressement témoigner au Roi le chagrin qu'ils avoient de la conduite du cardinal de Bouillon, le Roi les reçut tous très gracieusement, et leur dit, entre autres choses, qu'il savoit très bien qu'ils n'avoient aucune part à la mauvaise conduite de ce cardinal.

14 mai. — Le 14, le Roi signa le contrat de mariage du comte de la Marck, et la maréchale de Noailles présenta au Roi sa cinquième fille, qui commençoit à être en état d'être mariée.

15 mai. — Le 15, on vit venir chez le Roi une célèbre députation du chapitre de Chartres, Sa Majesté ayant ordonné qu'on lui en fît venir des députés, auxquels elle parla sévèrement sur les chicanes que le chapitre faisoit pour empêcher le jugement du procès qu'il avoit au conseil avec son évêque, et leur ordonna

1. Femme du major de la gendarmerie. C'étoit une demoiselle de Champagne qui s'appeloit de Soudé.

de faire dans huit jours toutes les productions qu'ils avoient à faire : ce qui les chagrina extrêmement.

La plupart des courtisans soutenoient alors que le cardinal de Bouillon reviendroit en France ; mais il y en avoit bien d'autres qui soutenoient que, s'il avoit voulu y revenir, il n'auroit jamais fait toutes les démarches qu'il avoit faites.

16 mai. — Le 16, on fit à Versailles la cérémonie du baptême du prince de Dombes ; le parrain fut....., et la marraine..... [1].

Ce jour-là, le chancelier porta au Roi la démission de la charge de greffier de l'Ordre du Saint-Esprit, en faveur du marquis de la Vrillière, laquelle fut admise sur-le-champ.

Le même jour, il arriva un courrier dépêché par le cardinal d'Estrées, qui apportoit les manifestes de ce cardinal contre Erizzo [2], ambassadeur de Venise à Rome, qui lui avoit fait un insulte [3] très mal à propos, duquel le Roi demanda bientôt raison à la République.

On sut, par le même courrier, que le cardinal de Bouillon avoit demandé au Pape la permission de revenir en France, en lui conservant néanmoins le titre et les privilèges de doyen du Sacré Collège.

Le soir, la nouvelle duchesse de Brissac [4] fut présentée au Roi et prit possession du tabouret.

17 mai. — Le 17, on disoit que le duc de Donzy alloit épouser Mlle de Noailles, et qu'en faveur de ce mariage, le Roi rétabliroit la faute que le duc de Nevers, son père, avoit faite, de ne pas faire enregistrer ses lettres de duc au parlement [5].

18 mai. — Le 18, le marquis de la Vrillière prêta entre les mains du Roi le serment pour la charge de greffier de l'Ordre du Saint-Esprit, et le Roi, ayant fait entrer dans son cabinet l'ambassadeur de Venise, lui parla très fortement, au sujet du démêlé du cardinal d'Estrées avec Erizzo.

1. [Les noms sont laissés en blanc. D'après Dangeau, Monseigneur et madame la duchesse de Bourgogne tinrent sur les fonts le prince des Dombes et le nommèrent Louis-Auguste, comme son père. — *E. Pontal.*]

2. Ci-devant ambassadeur en France, que le Roi avoit parfaitement bien traité dans les commencements, et dont il n'avoit guère été content sur la fin.

3. [Au XVII[e] siècle le mot *insulte* étoit masculin. — *E. Pontal.*]

4. Fille de Bechameil, trésorier de Monsieur.

5. Il falloit auparavant savoir si le Roi l'auroit agréable, et l'événement décida au contraire.

On doutoit encore, en ce temps-là, que les Moscovites eussent fait leur accommodement avec la Porte; et on n'avoit point encore la nouvelle qu'ils eussent marché contre la Suède. On disoit aussi que les grandes eaux incommodoient fort le prince de Wurtemberg devant Tottingen.

Le soir, la duchesse d'Orval[1] présenta au Roi sa nièce, la marquise de Montpeyroux.

19 mai. — Le 19, la comtesse de Pontchartrain accoucha heureusement d'un fils; et l'on sut de plus en plus que le Roi prenoit l'affirmative pour le cardinal d'Estrées. On avoit beaucoup parlé d'un grand massacre de François, fait par les Portugois dans les îles de Madère. Mais on sut alors que le nombre des morts n'étoit pas si grand, et que la chose avoit changé de face.

20 mai. — Le 20, on apprit que le courrier du cardinal d'Estrées étant reparti pour Rome, avoit ordre de passer par Venise, où il portoit les plaintes du Roi à la République.

On voyoit, en ce temps-là, les colonels réformés prendre à la file congé du Roi, pour aller servir, le mois de juin, dans les places auxquelles on les avoit attachés.

On disoit aussi que le roi d'Espagne s'affoiblissoit beaucoup, et on parloit hautement du partage de sa succession.

Ce jour-là, le Roi allant à Marly pour dix jours, on remarqua qu'il avoit nommé pour l'y suivre plus de personnes de la maison de Bouillon qu'à son ordinaire.

21 mai. — Le 21, on assuroit que le cardinal de Bouillon devoit être parti de Rome le jour précédent.

22 mai. — Le 22, on sut que le comte de Brissac, major des gardes du corps, s'étoit trouvé fort mal à Marly, et avoit été obligé de se faire rapporter à Versailles.

25 mai. — Le 25, l'affaire de la Fontaine, maréchal des logis des gardes, au sujet de l'argent qu'on prétendoit qu'il eût reçu des logements du régiment dans Paris, fut terminée. Il eut ordre de se défaire de sa charge, et fut condamné à rapporter quarante-sept mille livres pour l'argent qu'il avoit reçu avant l'année 1699,

1. Elle étoit sœur du marquis de Palaiseau et veuve d'un vieillard de la maison de Béthune, lequel étant premier écuyer de la reine mère du Roi, avoit obtenu le titre de duc à brevet, et n'avoit point eu d'enfant de cette femme, qui étoit sa seconde.

et vingt et un mille livres pour toute cette année. Mais on parloit dans le monde fort diversement de cette affaire. Cependant le Roi ayant ordonné que cet argent fût porté au trésor royal, en fit donner des gratifications aux officiers du régiment qui avoient travaillé aux informations ; c'est-à-dire, quatre mille livres à Séraucourt, aide-major, deux mille à Romainville, sous-aide-major, et mille livres à deux sergents.

26 mai. — Le 26, on sut que la comtesse de Perlitz, qui venoit d'Espagne, avoit passé dans Paris, sans s'y arrêter, et qu'elle avoit couché à Bondy, ayant ordre de la cour de continuer sa route sans séjourner.

28 mai. — Le 28, on apprit que Callières étoit parti en diligence pour la Lorraine, et on ne douta pas que ce ne fût pour travailler à l'exécution du traité secret de Ryswick [1].

29 mai. — Le 29, qui étoit la veille de la Pentecôte, le Roi fit ses dévotions dans sa chapelle, et comme Sa Majesté a accoutumé de nommer deux ducs pour tenir les deux coins de sa nappe de communion, et qu'elle veut bien choisir toujours les deux plus anciens, l'abbé de Vaubecourt, lors ancien aumônier de quartier, ne nomma point au Roi le duc de la Force, qui étoit présent; le maréchal de Noailles, qui aperçut le duc de la Force, se retira, et il ne resta que le duc de la Trémoïlle et le maréchal de Duras, qui tinrent les coins de la nappe. Mais le Roi, en revenant de la communion, ayant aperçu le duc de la Force, devina que l'abbé de Vaubecourt l'avoit oublié, et lui demanda d'où vient qu'il ne l'avoit pas nommé pour tenir la nappe, et l'abbé lui répondit qu'il ne le connoissoit pas; et ensuite le Roi étant allé toucher les malades des écrouelles, ayant aperçu le duc de la Force, il l'appela et lui fit fort honnêtement les excuses de ce que l'abbé de Vaubecourt ne l'avoit pas nommé, ne le connoissant pas, et lui parla longtemps, pour le consoler du petit chagrin qu'il avoit eu.

L'après-dînée, le Roi fit la distribution des bénéfices, et donna l'abbaye de Hautefontaine à l'abbé Lagneau [2], grand vicaire de Châlons, et celle de Saint-Crépin de Soissons à l'abbé Brunet de

1. C'étoit, à ce qu'on croyoit, celui qui avoit donné occasion au partage de la succession d'Espagne.

2. Il servoit utilement sous l'évêque de Châlons, frère de l'archevêque de Paris.

Beaugerets [1], à la sollicitation de l'archevêque de Paris; l'abbaye qu'avoit l'abbé de la Roche, à Poisson, l'un de ses clercs de chapelle; l'abbaye régulière de la Luzerne, de l'ordre de Prémontré, au père Elzéar, vicaire général des réformés de cet ordre; et l'abbaye de Tarascon, qu'avoit la sœur du duc de Beauvillier, à Mme de Suze [2].

30 mai. — Le 30, le Roi fit à l'ordinaire la procession de l'Ordre du Saint-Esprit. L'évêque de Noyon y chanta la grand'messe; et, l'après-dînée, le Roi entendit le sermon de l'abbé Gaillard [3], qui réussit très bien; et ensuite les vêpres, chantées par sa musique, suivant la coutume.

Ce jour-là, on sut que Pontac [4], capitaine au régiment des gardes, vendoit sa compagnie au marquis d'Entragues [5], lieutenant dans le même régiment.

31 mai. — Le 31, le Roi prit médecine, suivant son régime ordinaire. Mais, comme il étoit fête, il alla entendre la messe à sa chapelle [6], auparavant que de la prendre.

On parloit alors beaucoup dans le monde des démêlés que les évêques et les archevêques députés pour l'assemblée du clergé, qui devoit commencer le lendemain à Saint-Germain-en-Laye, avoient entre eux pour la présidence; les évêques prétendant avoir un second président de leur corps, au préjudice des archevêques.

JUIN 1700

1er juin. — Le premier de juin, on sut qu'il étoit arrivé, la nuit, un courrier de Rome, apportant au Roi des lettres du cardinal de Bouillon, remplies de grande soumission, portant qu'il étoit outré de chagrin d'avoir été assez malheureux pour déplaire au Roi, et qu'il étoit très fâché de ne pouvoir obtenir

1. C'étoit un frère du président Brunet, ci-devant garde du trésor royal.
2. Damoiselle de Dauphiné, sœur de l'archevêque d'Auch.
3. Frère du célèbre P. Gaillard, Jésuite. Il étoit Provençal.
4. Il étoit de Bordeaux, fils d'un premier président.
5. Gentilhomme de Languedoc.
6. C'étoit Monseigneur qui avoit donné occasion à cette coutume, en ne voulant point entendre la messe dans son lit quand il prenoit médecine les jours de fête, et le Roi avoit bien voulu l'imiter en cela.

du Pape un bref qui lui conservât les prérogatives de doyen, et qu'il étoit disposé à partir incessamment, dès qu'il auroit pu obtenir une audience de Sa Sainteté.

On apprit encore, le même jour, que le Roi avoit accordé à Moncault [1] un brevet de retenue de vingt mille livres sur le gouvernement du château de Gray.

2 juin. — Le 2, on sut que le Roi avoit accordé à la comtesse de Guitaut [2] une augmentation de pension de deux mille livres.

Les lettres de Suisse portoient, ce jour-là, que le canton de Zurich, soutenu de tous les autres cantons et de leurs alliés, avoit fait avancer des milices à la tête de ses domaines, où elles attendoient de pied ferme les Allemands, en cas qu'ils voulussent passer par leurs terres, et que les cantons se moquoient des menaces de l'Empereur.

3 juin. — Le 3, on apprit que, le jour précédent, après avoir fait célébrer une messe sans cérémonies, les prélats de l'assemblée du clergé s'étoient assemblés pour la première fois, afin de régler les contestations, d'examiner les procurations, et de fixer le jour de la messe solennelle; que, dans cette assemblée, il y avoit eu de grandes disputes; que l'évêque de Meaux y avoit parlé deux heures entières, mais que toute son éloquence n'avoit pu empêcher que l'affaire ne passât, à la pluralité des voix, en faveur des archevêques, et que l'archevêque d'Auch ne fût reconnu pour second président, pour aider l'archevêque de Reims, n'y ayant eu que cinq évêques qui eussent tenu bon pour les intérêts des évêques, qui furent ceux de Meaux [3], de Béziers [4], de Rennes [5], de Cahors [6] et de Séez [7].

1. C'étoit un Gascon qui s'étoit poussé par l'infanterie, et qui s'étoit fait par son savoir-faire une assez grosse fortune.
2. Veuve du défunt comte de Guitaut, qui avoit eu le cordon de l'Ordre du Saint-Esprit, par le choix que le grand prince de Condé avoit fait de sa personne au préjudice du comte de Coligny, du marquis de Persan, et de tant d'autres braves gens qui avoient toujours été attachés auprès de lui.
3. Ci-devant évêque de Condom et précepteur de Monseigneur.
4. Il s'appeloit en son nom Biscarat.
5. Il étoit de la maison de Beaumanoir.
6. Frère du marquis de la Luzerne, enseigne de la première compagnie de mousquetaires.
7. Fils du premier médecin d'Aquin.

On disoit, ce jour-là, que le prince Emmanuel de Lorraine[1] reprenoit le petit collet, qu'il avoit autrefois quitté; et l'on sut effectivement, quelque temps après, qu'il étoit allé trouver l'évêque de Nîmes pour prendre les ordres sous sa conduite, et qu'à cet effet, le Roi lui accorda quatre mille livres de pension.

4 juin. — Le 4, le chancelier eut une longue audience du Roi, pour des affaires particulières qui regardoient sa dignité; et le Roi eut une petite fluxion sur l'œil, qui l'empêcha de sortir ce jour-là, et qui ne dura pas longtemps, parce qu'elle n'avoit été causée que par une goutte d'esprit-de-vin qui lui étoit entrée dans l'œil par hasard.

Ce fut le même jour qu'on apprit la mort de la comtesse de la Chesnaye[2], que la petite vérole avoit étouffée en peu de temps à Meulan, où elle étoit allée prendre l'air, après une longue maladie.

Les lettres d'Allemagne portoient alors que l'Empereur ne témoignoit plus aucun ressentiment contre les Suisses; qu'il auroit bien voulu faire passer son fils l'archiduc en Espagne, mais qu'il n'osoit l'envoyer à Rome sous prétexte de l'année sainte, et qu'il appréhendoit trop la triple alliance faite entre la France, la Hollande et l'Angleterre.

On sut, ce jour-là, que le marquis de Sainte-Hermine[3], capitaine de vaisseau, étoit mort, et que le Roi avoit donné quatre mille livres de pension à sa veuve.

5 juin. — Le 5, on disoit que le duc de Lorraine avoit défendu qu'on ne parlât point dans ses États du partage de la couronne d'Espagne, et qu'il avoit témoigné qu'il ne se vouloit pas mêler des affaires qui se négocioient entre l'Empereur et le Roi; et qu'il ne prétendoit point prendre de parti, ne voulant pas s'attirer l'aversion de l'un ni de l'autre de ces deux princes, qui lui étoient également chers; d'autant plus qu'il n'avoit aucun intérêt dans ce traité jusqu'à l'entière exécution.

6 juin. — Le 6, on commença de voir à la cour divers prélats

1. Frère cadet du duc d'Elbeuf.

2. Elle étoit d'une famille de robe de Paris; mais sa mère étant de très bonne maison, elle se trouvoit parente de la plupart des personnes de la cour les plus considérables, et son mari étoit grand tranchant et cornette blanche.

3. Gentilhomme de Poitou, parent de la marquise de Maintenon.

de l'assemblée; et, entre autres, l'archevêque d'Auch, qui remercia le Roi d'avoir accordé une abbaye à Mme de Suze, sa sœur.

7 juin. — Le 7, Charlet, maître d'hôtel du Roi, mourut à Versailles; et ce fut une aubaine de plus de vingt mille écus pour le prince de Condé, en qualité de grand maître de la maison du Roi [1], parce qu'il n'avoit ni survivance, ni enfants, et que sa veuve et ses héritiers trouvoient vingt-cinq mille livres de rente dans sa succession.

On sut, ce jour-là, que les princes confédérés d'Allemagne avoient passé l'Elbe avec dix-sept mille hommes; que le duc de Zell étoit à l'avant-garde, et que le duc d'Hanovre menoit le corps de bataille. On ajoutoit que dans peu il y auroit vingt mille hommes qui soutiendroient les conférences qui se faisoient à Hambourg, pour la paix du Nord.

Le même jour, Monseigneur alla coucher à Livry et y mena avec lui le duc de Bourgogne et bon nombre de petits-maîtres, et même des musiciens pour diversifier les divertissements. Le soir, le marquis d'Harcourt, arrivant d'Espagne, salua le Roi chez la marquise de Maintenon.

8 juin. — Le 8, il eut divers entretiens avec le Roi, en public et en particulier, et on eut nouvelle que les Finlandois, au nombre de vingt mille, avoient enlevé devant Riga un quartier de quatre mille Saxons, dont ils avoient entièrement défait l'arrière-garde, le reste s'étant sauvé sur le pont de la Dwina, où ils avoient trouvé six mille hommes pour les soutenir, et qu'il étoit arrivé au camp quatre mille Lithuaniens, vingt-quatre heures après l'action. D'ailleurs, on assuroit que la contrescarpe de Tottingen avoit été emportée par le prince de Wurtemberg, et que la brèche étoit faite, mais que les assiégés ne s'en étonnoient pas, ayant derrière la brèche une retirade et une bonne muraille pour leur donner le temps d'être secourus des alliés, qui s'avançoient en diligence, et qui, en chemin faisant, avoient

1. Le Roi avoit douze charges de maître d'hôtel, dont les deux tiers étoient à sa nomination et l'autre tiers à celle du grand maître. Les charges de gentilshommes servants suivoient cette même règle; mais toutes les charges qui étoient à la nomination de grand maître étoient de moindre valeur que celles que le Roi donnoit, Sa Majesté donnant des survivances de ces petites charges, et le grand maître n'en donnant presque jamais.

fait couler bas une frégate danoise qu'ils avaient trouvée : *l'Elbe*.

9 juin. — Le 9, on sut que le Roi avoit fait remettre les fiançailles du marquis de la Vrillière au 12, pour donner au chancelier le plaisir d'aller à Pontchartrain, et avoir le plaisir d'y voir placer la statue des Tuileries, que le Roi lui avoit donnée, au lieu d'une autre, qu'il vouloit y faire placer, Mansard ayant attiré au chancelier ce présent, de la part du Roi, en lui racontant l'opposition que la chancelière avoit à souffrir qu'on y mît la statue que le chancelier avoit choisie.

On disoit aussi qu'on augmentoit de huit vaisseaux l'armement qu'on faisoit à Toulon.

On apprit encore que Monseigneur avoit couru risque de la vie en passant sur le pont de Livry, et, qu'en revenant, il avoit passé par Paris, où le duc de Gramont lui avoit donné un souper magnifique [1].

Le même jour, on sut que l'ouverture de l'assemblée du clergé s'étoit faite par une messe solennelle qu'avoit chantée l'archevêque de Reims, et par une longue harangue qu'avoit faite l'évêque de Châlon [2].

10 juin. — Le 10, on ne parloit que du courrier de Callières qui étoit arrivé, et l'on croyoit que ce ministre étoit passé en Allemagne, n'ayant pu tirer du duc de Lorraine autre réponse à tout ce qu'il lui avoit proposé, sinon qu'il falloit qu'il le communiquât à l'Empereur, ne pouvant de lui-même rien résoudre que lors de l'exécution, puisqu'il n'avoit, de sa part, nul droit sur la succession du roi d'Espagne.

11 juin. — Le 11, le clergé en corps vint, après le dîner du Roi, saluer Sa Majesté. L'archevêque de Reims porta la parole avec beaucoup d'éloquence, de justesse et de solidité ; mais s'il parla un peu longtemps au Roi, il ne fit qu'un compliment fort court à Monseigneur.

12 juin. — Le 12, les lettres d'Espagne portoient que le roi n'étoit plus qu'un squelette peu animé, sa tête et ses pieds ne faisant presque plus de fonctions ; qu'on remuoit en ce pays-là, mais fort inutilement, tous les ressorts en faveur de l'archiduc,

1. Ce souper fut cause de bien des plaintes par le choix des conviés, que Monseigneur laissa au duc de Gramont.

2. Frère de Félix, premier chirurgien du Roi.

et qu'il y avoit eu quelques grands assez hardis pour proposer de terminer ce fameux différend en enfermant le roi dans un cloître.

Sur les six heures et demie du soir, les fiançailles du marquis de la Vrillière avec Mlle de Mailly se firent dans le grand cabinet de la duchesse de Bourgogne, avec une telle affluence de monde qu'à peine le Roi y put trouver le moyen d'y entrer. Au souper du Roi, la comtesse de Fürstenberg présenta au Roi sa belle-fille, la comtesse de la Marck, et l'évêque de Metz prit congé de lui pour s'en retourner à son diocèse. On vit aussi arriver, ce soir-là, à la cour, le P. Tachart, Jésuite, qui revenoit de Siam.

13 juin. — Le 13, on disoit que l'état des taxes sur les gens d'affaires subsisteroit, et qu'il en reviendroit au Roi près de vingt-deux millions, pour la moitié des profits qu'ils avoient faits sur tous les traités depuis l'année 1699.

On sut, ce jour-là, que le Roi avoit augmenté de deux mille livres la pension du marquis de Thouy [1], et qu'il avoit donné six cents livres de pension à d'Estagnolles [2].

On disoit encore que l'Empereur avoit répondu au marquis de Villars et aux ambassadeurs d'Angleterre et de Hollande, qui lui avoient proposé de consentir au partage de la succession d'Espagne, qu'il n'étoit pas juste de disposer des biens d'un prince vivant; que pour lui il ne désiroit que la paix, et qu'il alloit faire part à ses alliés des propositions qu'on venoit de lui faire.

On eut aussi, le même jour, une nouvelle importante, qui fut celle de la levée du siège de Riga.

14 juin. — Le 14, Pomereu, comme l'ancien du conseil royal de finance, alla à Saint-Germain, escorté de trois autres conseillers d'État, faire le compliment au clergé, et son discours ne fut ni si bien suivi, ni si bien raisonné que la réponse que lui fit l'archevêque de Reims, avec beaucoup d'esprit et beaucoup d'art.

Les gens d'affaires commençoient alors à connoître leur destinée. Ils savoient que, dans les taxes, on n'attaquoit que les chefs des traités, leur laissant le soin de faire contribuer les sous-traitants.

1. Maréchal de camp.
2. C'étoit un lieutenant-colonel de cavalerie du régiment du comte de Toulouse.

Le bruit couroit alors que l'Empereur acceptoit le traité; mais il n'y avoit guère d'apparence, puisque rien ne le pressoit de se déclarer sitôt, et qu'on lui avoit accordé trois mois, après lesquels il auroit pu prendre ce parti, s'il n'en avoit pas trouvé de meilleur.

15 juin. — Le 15, le Roi signa le contrat de mariage du marquis de Tourouvre [1] avec Mlle de Ximénès [2].

16 juin. — Le 16, on sut que la maréchale d'Humières étoit extrêmement mal, et qu'elle avoit la gangrène à un pied: on disoit aussi que Mlle de Condé étoit à l'extrémité, et que le cardinal de Bouillon, étant parti de Rome, étoit resté malade à Frascati, ce qui donnoit de grands soupçons contre la sincérité de ses intentions au sujet de son retour.

17-18 juin. — Le 17, le Roi alla s'établir à Marly pour dix jours, et, le lendemain, il vit au Trou d'Enfer toute sa gendarmerie à cheval, qui fut trouvée extrêmement belle. Cette revue fut publique et toute la cour d'Angleterre s'y trouva.

Ce soir-là, la duchesse de Bourbon commença à sentir de grandes douleurs pour accoucher, et les commissaires du Roi retournèrent à l'assemblée du clergé, à laquelle ils demandèrent un don gratuit de six millions.

19 juin. — Le 19, le Roi fit une seconde revue de sa gendarmerie, qu'il vit en détail, à cheval, et il en fut extraordinairement satisfait. Cette revue fut particulière, et il ne s'y trouva que les gens qui avoient suivi le Roi à Marly.

20-21 juin. — Le 20, on sut que le comte d'Estrées avoit eu la fièvre assez forte, mais qu'il se portoit mieux, et, le lendemain, on apprit la mort de la comtesse de Moreuil [3], et de Bouyn, fameux intéressé.

22-23 juin. — Le 22, on apprit que la marquise de la Vallière avoit fait une fausse couche, et, le lendemain, il arriva un courrier d'Espagne qui apprit que le roi étoit presque toujours en même état.

1. Gentilhomme du Perche, qui étoit colonel du régiment de Vermandois.

2. Fille de Ximénès, lieutenant général, gouverneur de Maubeuge, qui étoit Catalan.

3. C'étoit une damoiselle de Poitou, qui s'appeloit de Dampierre, lorsqu'elle étoit dame d'honneur de Mme Henriette d'Angleterre, et, depuis, de la Reine. Elle avoit épousé un gentilhomme de Picardie, qui étoit alors premier écuyer du duc d'Enghien, depuis prince de Condé.

24 juin. — Le 24, la duchesse du Maine fit aussi une fausse couche, et la duchesse de Bourgogne eut une grande fluxion sur les dents; mais ces deux maux n'eurent pas de fâcheuses suites.

25 juin. — Le 25, on sut l'accident qui étoit arrivé au jeune Saint-Pouenge, qui étoit que, passant dans son carrosse dans les rues de Paris, et voyant venir un carrosse à six chevaux du duc de Rohan d'une prodigieuse vitesse, il avoit mis la tête à la portière pour dire à son cocher de se ranger; mais que ce carrosse à six chevaux avoit passé d'une telle furie, que tout ce qu'il avoit pu faire avoit été de sauver sa tête, et que la roue de l'autre carrosse lui avoit écrasé la main, sur laquelle il s'appuyoit pour se faire entendre de son cocher.

Le même jour, le Roi rendit au duc de Vendôme, par un brevet exprès, l'autorité de faire conserver les chasses de la forêt de Dreux, laquelle il lui avoit ôtée par l'arrêt qu'il avoit donné l'année dernière pour révoquer presque toutes les capitaineries, et il devoit jouir de ce droit pendant dix ans; mais, selon les apparences, le Roi ne lui devoit pas refuser cette grâce pour le reste de sa vie.

26 juin. — Le 26, on apprit que le cardinal de Bouillon n'étoit pas resté à Frascati, mais qu'il étoit malade à Caprarole, qui est à quarante milles de Rome, d'où il écrivoit qu'il y attendoit les ordres du Roi. On apprit, par le même courrier, que le cardinal d'Estrées avoit obtenu toute la satisfaction qu'il souhaitoit d'Erizzo, lequel étoit venu lui rendre visite chez lui, et lui faire des excuses par ordre de la République.

27 juin. — Le 27, on disoit que l'archevêque de Reims ne faisoit pas tout ce qu'il vouloit dans l'assemblée, quoiqu'il fît une chère magnifique, et qu'il se rendît traitable à tout le monde; ce qui n'empêchoit pas que l'évêque de Montauban, celui de Séez, et quelques autres ne lui résistassent très souvent.

28 juin. — Le 28, on assuroit que les grands d'Espagne témoignoient souhaiter un fils de France, qui possédât toute la monarchie d'Espagne en son entier; mais la France ne donnoit pas dans un panneau si grossier.

Le soir, on eut nouvelle que la mort du cardinal Maldachini avoit donné occasion au Pape de faire une promotion de cardinaux pour les couronnes, qui étoient : Lamberg, évêque de

Passau, pour l'Empereur; l'archevêque de Paris, Louis-Antoine de Noailles, pour le Roi, et Borgia, duc de Candie, pour le roi d'Espagne. Et cette nouvelle donna un grand mouvement à la cour; mais on sut que le Pape n'avoit pas encore nommé les deux cardinaux qu'il avoit gardés *in petto* de la précédente promotion.

29 juin. — Le 29, l'ambassadeur d'Espagne eut une audience secrète dans le cabinet du Roi, et il assuroit que le roi son maître se portoit assez bien.

On sut aussi que le roi de Danemark commençoit à se radoucir, depuis que le Roi lui avoit fait parler, et qu'il sembloit être porté à consentir à une suspension d'armes, pourvu que les alliés se retirassent au delà du Bild.

30 juin. — Le 30, le Roi prit médecine, suivant son régime ordinaire, et l'on sut qu'il avoit gagné dix-huit mille livres de pension à la mort du cardinal Maldachini. On assuroit aussi que Sa Majesté avoit écrit au cardinal de Bouillon de revenir incessamment, sans s'excuser plus longtemps sur sa maladie. On disoit encore que le comte d'Auvergne étoit fort occupé en Hollande à disputer le bien de sa première femme au prince d'Auvergne, son fils, et que le bailli d'Auvergne y étoit aussi, travaillant de son mieux à faire valoir les protestations qu'il avoit faites contre ses vœux.

JUILLET 1700

1er juillet. — Le premier de juillet, on sut que l'évêque de Besançon avoit excommunié le chapitre de Dôle, pour avoir refusé de le recevoir, et qu'il avoit un grand procès contre la Chambre des comptes, pour n'avoir pas voulu aller au-devant de lui.

Ce jour-là, le grand prévôt retomba dans ses mêmes incommodités, qui durèrent longtemps.

On disoit alors que les Lorrains crioient fortement contre le partage de la couronne d'Espagne, mais que leur duc leur imposoit silence de son mieux.

En ce temps-là, les écrits des Prêtres des Missions Étrangères [1]

1. C'étoit une congrégation moderne qui s'étoit établie pour aller porter la foi aux Indes. Les Jésuites avoient eu la plus grande part à son établissement.

contre les Jésuites faisoient beaucoup de bruit dans le monde, et on ne parloit presque d'autres choses.

2 juillet. — Le 2, on sut que le cardinal d'Estrées avoit eu à Rome tous les emplois pour les congrégations qui étoient vacants par la mort du cardinal Casanata.

Ce jour-là, le duc de Nevers commença à s'employer tout de bon pour faire réussir le mariage de son fils; mais ses soins n'eurent pas grand succès.

On apprit alors la mort d'un colonel suisse, nommé Manuel, qui étoit du canton de Berne, et que, comme ce canton étoit très puissant et fort aigri contre la France, on avoit résolu de le gagner par une négociation aussi fine que secrète.

3 juillet. — Le 3, on apprit que le duc de Montfort, le marquis de Montpeyroux et le marquis de Villacerf avoient été attaqués de la fièvre; et, le même jour, le marquis de Cascaës, ci-devant ambassadeur du roi de Portugal, revenant de Rome, où il étoit allé pour son plaisir, vint saluer le Roi et prit congé de lui pour la dernière fois, et Sa Majesté l'accabla de toutes sortes d'honneurs.

En ce temps-là, le prince de Guémené, chef du nom et des armes de la maison de Rohan, fit un procès au duc de Rohan pour l'empêcher de porter le nom de Rohan; à quoi le duc de Rohan répondit qu'à la vérité il n'étoit point de la maison de Rohan, mais que son père avoit épousé l'héritière de cette maison à condition d'en porter le nom et les armes, et que le prince de Guémené lui feroit plaisir de le mettre en état de reprendre son nom de Chabot, qu'il trouvoit assez bon pour le porter, pourvu néanmoins que tous les biens de la maison de Rohan lui demeurassent.

On disoit, d'autre côté, que l'assemblée du clergé n'avançoit rien pour les matières importantes portées par ses pouvoirs, et qu'elle s'amusoit à examiner des matières de morale qui ne la regardoient pas.

4 juillet. — Le 4, on disoit que le Roi avoit résolu, en son conseil, de faire travailler aux grands chemins, tant pour sa propre gloire que pour la commodité des voyageurs et le soulagement des pauvres.

5 juillet. — Le 5, on sut que tous les Rohan, c'est-à-dire, d'un côté, le prince de Guémené, le duc de Montbazon et le

prince de Soubise, et, de l'autre, le duc de Rohan, avoient fait tous leurs efforts pour engager le Roi à examiner la requête du prince de Guémené contre le duc de Rohan, et la réponse que ce duc y avoit faite; mais que le Roi s'étoit toujours défendu d'entrer dans cette affaire[1].

Le même matin, Callières eut une audience du Roi dans son cabinet, et l'on sut, quelques moments après, que le duc de Lorraine avoit bien pris son parti, et que, sachant que l'Empereur avoit accepté le délai de trois mois, il avoit signé le traité qu'on lui avoit proposé; aussi toute sa maison étoit-elle bien traitée par le Roi, et Sa Majesté étendoit les marques de sa bienfaisance jusqu'au prince de Vaudemont, qui se trouvoit dans un poste propre à faciliter l'entrée dans le Milanois.

6 juillet. — Le 6, on sut que l'abbé Resini, envoyé de Modène, étoit allé, de la part de son maître, en Lorraine, tous les envoyés des princes d'Italie y allant ainsi les uns après les autres, sous prétexte de la grossesse de la duchesse de Lorraine, mais en effet pour traiter avec un prince qu'ils croyoient devoir être bientôt leur voisin.

On apprit aussi que le marquis d'O avoit été attaqué de la fièvre; que la guerre s'échauffoit beaucoup dans le Nord, et qu'il pourroit bien y avoir quelque grosse action, parce que les quatre armées se trouvoient alors en présence; mais que cependant l'électeur de Brandebourg se tenoit avec un corps de troupes sur les frontières, sans se déclarer.

Le même jour, le chapitre de Paris, par une célèbre députation de douze chanoines, vint rendre grâces au Roi de ce qu'il avoit donné à leur archevêque sa nomination pour le cardinalat.

On apprit aussi que le P. le Comte, confesseur de la duchesse de Bourgogne, après avoir été très bien traité du Roi, qui lui avoit accordé une pension, étoit parti pour Rome, où il alloit défendre les sentiments des Jésuites touchant la question de la Chine, où il y avoit grande apparence qu'il passeroit de Rome, à moins que le Pape ne l'en empêchât; et cependant ses écrits étoient examinés très sévèrement en Sorbonne.

Le bruit couroit aussi, ce jour-là, que le duc de Mortemart[2]

1. Il le refusa deux fois au prince de Soubise; mais il ne se rebuta point, et l'emporta par la persévérance.

2. C'étoit le petit-fils du défunt maréchal de Vivonne, frère de la mar-

alloit épouser Mlle de Caderousse [1]; mais la négociation de ce mariage ne réussit pas. Dans le même temps, on parloit d'un mariage bien plus important, car on disoit que le cardinal de Médicis devoit épouser la fille de l'Empereur, à condition que le grand prince de Toscane, qui n'avoit point d'enfants, lui céderoit son droit d'aînesse, et que le prince dom Gaston auroit le chapeau de cardinal, parce que l'on cassoit son mariage à cause de son impuissance. Le même jour, on sut que la princesse de Guémené [2] étoit fort mal d'une fausse couche, et que la duchesse de Charost [3] étoit à l'extrémité, d'une maladie de langueur. On disoit encore que le Roi faisoit faire un camp de vingt bataillons en Provence, pour être prêt à toutes sortes d'événements de ce côté-là.

7 juillet. — Le 7, on eut encore la triste nouvelle d'une seconde galère de Malte qui avoit péri, et que le chevalier de Sassenage [4], exempt des gardes du corps, et deux autres chevaliers françois y avoient été noyés.

On sut, ce jour-là, que le duc d'Albermale, fils naturel du roi d'Angleterre, épousoit Mlle de Lussan [5], et que c'étoit le duc du Maine qui faisoit ce mariage, en faveur duquel le Roi avoit donné au duc d'Albermale vingt mille livres de pension.

On eut encore nouvelle que les Écossois avoient abandonné la colonie d'Arrian, soit par force ou par accommodement, et que les Espagnols leur avoient fourni des vaisseaux pour transporter leurs effets.

8 juillet. — Le 8, le bruit couroit que les Espagnols demandoient le duc d'Anjou pour leur roi, et que l'Empereur, de son côté, travailloit à avoir le royaume de Naples et de Sicile. On sut, ce jour-là, que la présidente Talon étoit fort malade.

quise de Montespan: et sa mère étoit la dernière des sœurs du marquis de Seignelay, ministre d'État.

1. Fille unique d'un second lit du duc de Caderousse, seigneur du Comtat d'Avignon, qui n'étoit duc que dans les terres du Pape.

2. Son père s'appeloit le marquis de Vauvineux, et, de son nom, Vaucelas.

3. Elle étoit fille du défunt marquis de Baule, gentilhomme de Picardie, gouverneur de Doullens.

4. Gentilhomme de Dauphiné, dont le frère aîné étoit premier gentilhomme de la chambre de Monsieur.

5. Son père étoit un gentilhomme de Languedoc, qui avoit été nommé chevalier de l'Ordre du Saint-Esprit par le prince de Condé, duquel il étoit premier gentilhomme de la chambre.

9 juillet. — Le 9, on apprit que la dispense de Rome étoit arrivée, permettant à l'abbé de Soubise de se faire sacrer évêque *in partibus infidelium*, et que le Roi avoit reçu une lettre du cardinal de Bouillon, datée de Caprarole, par laquelle il le supplioit de lui permettre de rentrer dans Rome et de s'y mettre dans un couvent, où il ne se mêleroit plus de rien; mais que le Roi lui avoit fait réponse sur-le-champ qu'il étoit fort surpris de ce qu'il avoit différé si longtemps à lui obéir, et qu'il ne pouvoit réparer cette faute qu'en obéissant dans le même instant.

10-11 juillet. — Le 10, les directeurs, inspecteurs et colonels commencèrent à prendre congé du Roi, pour aller à leurs emplois, et, le lendemain, la cérémonie du mariage du duc d'Albermale se fit à Versailles, chez le duc du Maine.

12-14 juillet. — Le 12, on sut que la maréchale de Boufflers étoit accouchée d'un fils, et, le 14, on apprit la mort précipitée de la seconde fille de Mansard, qui avoit épousé le jeune Menou [1].

16 juillet. — Le 16, le P. de la Chaise présenta au Roi une liste de dix Jésuites, afin qu'il lui plût d'en choisir un pour être confesseur de la duchesse de Bourgogne; et le Roi régla que cette princesse en essayeroit pour choisir celui qui lui conviendroit le plus.

17 juillet. — Le 17, on sut que le régiment d'Orléans avoit été vendu quarante mille livres à du Boulay [2], et que le chevalier de Croy [3] avoit acheté cinquante mille livres celui du comte de Poitiers [4].

Le même jour, le prince Emmanuel arriva à Versailles, et fit la révérence au Roi, qui parut extrêmement surpris de le voir; mais il ne se déferra point, et assura Sa Majesté des respects du prince de Vaudemont, qu'il avoit vu en passant par Milan.

18 juillet. — Le 18, le P. Paulmier, Jésuite, fut nommé pour être le premier [5] qui confesseroit la duchesse de Bourgogne, et, le même jour, Monseigneur alla à Saint-Maur avec le duc de Bourgogne, où le duc de Bourbon lui donna une fête très galante

1. Conseiller au parlement, fils d'un homme d'affaires.
2. Fils du défunt Talon, avocat général, et puis président au mortier du parlement de Paris.
3. Second fils du comte de Solre.
4. C'étoit un homme de qualité de Franche-Comté, qui étoit brigadier.
5. Il fut le premier, mais il fut fort aise de n'être pas choisi, et fit même ce qu'il falloit pour cela.

et très magnifique. Ce fut encore ce jour-là que la duchesse d'Uzès accoucha d'un enfant mort, et qu'elle fut réduite à une extrémité qui faisoit désespérer de sa vie.

19 juillet. — Le 19, le Roi fit la revue de ses deux compagnies de gendarmes et de chevau-légers derrière le petit Montreuil [1], et Sa Majesté fut très contente de la beauté de ces deux compagnies. Le bruit couroit alors que le président Roullier étoit rappelé de l'ambassade de Portugal, et qu'on envoyoit en sa place Châteauneuf, ci-devant ambassadeur en Turquie; mais cette nouvelle n'eut pas de suite.

On apprit, ce jour-là, que Romainville [2], inspecteur de cavalerie, étant près de partir pour son inspection, et même ayant pris congé du Roi, Sa Majesté l'avoit tout d'un coup arrêté pour son repos, en lui donnant six mille livres de pension, et donnant son inspection au chevalier de Sainte-Hermine [3], colonel de dragons réformé.

Il y eut, ce jour-là, un dîner fameux à Versailles, chez la maréchale de Noailles, où la marquise de Maintenon rassembla le contrôleur général Chamillart et sa femme, le cardinal de Noailles, le comte d'Ayen, et le reste de sa famille.

20 juillet. — Le 20, on sut que la comtesse de Roucy avoit eu une fausse couche.

Les lettres de Rome portoient, ce jour-là, que le cardinal de Bouillon s'opiniâtroit à ne pas revenir sitôt; que le cardinal Cibo sembloit devoir reprendre vigueur; que le Pape se portoit très bien, et que le prince de Monaco avoit fait une entrée si superbe et si magnifique, que tout Rome en avoit été dans l'admiration; d'autant plus que les ennemis de la France avoient semé diverses pasquinades contre cet ambassadeur, au sujet de sa lésine extraordinaire.

On disoit encore que, de tous les grands d'Espagne, il ne s'en étoit trouvé qu'un seul opposé à l'avis qu'on avoit ouvert de demander un Fils de France pour gouverner toute la monarchie d'Espagne; que le roi et la reine étoient entrés d'eux-mêmes

1. Hameau qui est à la portée du mousquet de Versailles.
2. Gentilhomme de Normandie, qui étoit maréchal de camp avec beaucoup de mérite, mais fort usé.
3. Brigadier de dragons réformé, qui étoit parent de la marquise de Maintenon.

dans ce sentiment, et que ce prince se portoit beaucoup mieux.

On apprit encore que le roi d'Angleterre avoit fait milord Galloway [1] général, à la place du prince de Wurtemberg, qui s'étoit engagé dans le service de Danemark, et que, outre cela, il lui avoit donné son régiment des gardes hollandois, qui restoit en Hollande, de sorte qu'il ne dépendoit plus du tout des Anglois. On ajoutoit qu'il paroissoit un grand esprit de révolte en Écosse, au sujet de ce qu'on avoit abandonné la colonie d'Arrian; que les murmures étoient tous publics, et qu'on étoit sur le point d'y voir élever de grands troubles.

D'ailleurs on assuroit que le roi de Pologne s'opiniâtroit à faire la guerre à la Suède, et qu'il marchoit en personne en Livonie; qu'il s'étoit moqué des sénateurs qui lui avoient représenté que la république ne vouloit point de guerre, et qu'il avoit déclaré qu'il la feroit tout seul, et qu'il conserveroit en propre ses conquêtes. Le bruit couroit aussi que le czar devoit le voir sur sa route; mais cette nouvelle ne s'accordoit guère avec celles qu'on avoit d'ailleurs, qu'il y avoit une ambassade de Moscovites en Suède, laquelle ne pouvoit être pour autre chose que pour proposer une alliance. Cependant on disoit que le roi de Danemark, qui s'étoit auparavant refroidi, et qui écoutoit les propositions de paix, s'étoit ranimé tout d'un coup, et ne paroissoit plus songer qu'à la guerre.

On attendoit alors le succès de l'armement qu'on avoit fait dans la Méditerranée, sous la conduite de Pointis, et l'on espéroit qu'il feroit quelque grande action sur les côtes de Maroc, ou qu'au moins il pourroit s'emparer de Tanger.

21 juillet. — Le 21, le bruit couroit que le duc de Vendôme étoit fort mal, et, dans la vérité, il lui avoit pris de grandes et fréquentes foiblesses, lesquelles, avec bien d'autres symptômes, lui faisant connoître qu'il n'étoit pas guéri, il prit la résolution de tenter encore une fois le grand remède.

On commençoit alors à ne plus croire dans le monde que le cardinal de Bouillon dût revenir en France, et l'on disoit, en même temps, que le roi d'Angleterre avoit écrit au Roi en sa

1. C'étoit un François huguenot, qui s'appeloit autrefois le comte de Ruvigny, et qui avoit même eu après son père la députation générale des huguenots en France, où il étoit mestre de camp de cavalerie.

faveur[1]; mais, dans la suite, on connut que cette nouvelle étoit fausse. Le même jour, on vit arriver à la cour l'abbé de Barrière, qui avoit fait une extrême diligence pour apporter la barrette au cardinal de Noailles.

22 juillet. — Le 22, on sut que le duc de Beauvillier avoit obtenu du Roi une augmentation de pension de cinq mille livres de pension pour la comtesse de Béthune[2]; ce qui faisoit en tout vingt-huit mille livres qu'elle tiroit de Sa Majesté.

Le même matin, le Roi, après sa messe, qu'il entendit exprès en bas dans sa chapelle, prit la barrette des mains de l'abbé de Barrière, et la mit sur la tête du cardinal de Noailles, en lui disant : « *Je vous la donne de bon cœur, et je souhaite que vous en puissiez jouir longtemps.* » Ensuite le cardinal alla s'habiller de rouge dans la sacristie, et remonta chez le Roi pour lui faire ses remerciements, étant précédé par des Granges[3] et annoncé par Sainctot[4]; et de là il alla rendre ses visites à tous les princes et princesses de la maison royale.

Le même jour, le Roi alla au manège voir monter à cheval le duc d'Anjou, et en fut très satisfait.

Le soir, la duchesse d'Uzès[5] mourut à Paris, universellement regrettée de tout ceux qui la connoissoient.

23 juillet. — Le 23, on vit revenir à la cour le comte de Pontchartrain, arrivant d'Anet, où il étoit allé voir le duc de Vendôme; et on sut par lui qu'à la vérité ce prince ne se portoit pas bien, mais qu'il n'étoit pas aussi mal qu'on l'avoit voulu faire croire. En ce temps-là, les questions sur la doctrine des Jésuites à la Chine faisoient plus de bruit que jamais, par les fréquents libelles que les missionnaires des Missions Étrangères faisoient contre eux, et par les réponses vives et pleines d'esprit que les Jésuites leur fournissoient.

24 juillet. — Le 24, on disoit que le comte du Bourg[6] ayant

1. Comme étant son parent.
2. Fille du cardinal d'Arquien, et par conséquent sœur de la reine de Pologne; son mari, qui étoit chevalier de l'Ordre du Saint-Esprit, étoit mort ambassadeur pour le Roi en Suède.
3. Maître des cérémonies.
4. Introducteur des ambassadeurs de semestre.
5. Fille du prince de Monaco.
6. Gentilhomme de Bourgogne, qui étoit maréchal de camp et inspecteur de cavalerie.

eu la permission de vendre le régiment royal de cavalerie, un grand nombre de jeunes gens se présentoient pour l'acheter, et entre autres le chevalier de la Vrillière et le marquis de Bonnelles [1], et que ce dernier en offroit jusqu'à quarante-deux mille écus.

25 juillet. — Le 25, on disoit que les grands d'Espagne se remuoient beaucoup, et qu'ils prétendoient faire mettre des Espagnols dans tous les postes importants, et prendre des mesures certaines contre les desseins de la France; mais que cependant on avoit continué le prince de Vaudemont dans le gouvernement de Milan, et qu'on avoit donné l'ordre de la Toison au prince Charles, son fils.

Le même jour, le Roi donna la charge d'exempt de ses gardes dans la compagnie de Lorge, qui vaquoit par la mort du chevalier de Sassenage, à un frère de la Billarderie [2], qui étoit déjà exempt dans la même compagnie. On eut, en même temps, la nouvelle de la mort du cardinal Cibo, par laquelle le cardinal de Bouillon devenoit doyen du Sacré Collège.

26 juillet. — Le 26, on vit paroître à la cour un médecin arabe, qui venoit de Damas pour voir le Roi, auquel il fit présent du Pentateuque [3] en ancienne langue hébraïque, écrit du temps d'Esdras, en un seul volume, sur une peau qui étoit de la longueur de la grande galerie de Versailles. Il donna aussi à Sa Majesté trois tomes de l'histoire des Druses en arabe. On sut aussi, le même jour, que le Roi s'étoit retenu la connaissance du procès qui étoit entre le prince de Guémené et le duc de Rohan, auxquels il donneroit quatre commissaires et un rapporteur, qui seroit un conseiller d'État ou un maître des requêtes.

27 juillet. — Le 27, l'ambassadeur d'Espagne eut une audience secrète du Roi dans son cabinet, et ensuite on sut que le roi d'Espagne se portoit mieux, et que les grands s'échauffoient de plus en plus contre la France. On disoit aussi que le cardinal de Bouillon étoit toujours à Caprarole, et qu'il n'avoit point encore fait de réponse.

En ce temps-là, les lettres de Hollande portoient que le roi d'Angleterre, qui y étoit encore, avoit les jambes fort enflées.

1. Fils du marquis de Bullion, gouverneur du Maine et prévôt de Paris.
2. Gentilhomme de Picardie.
3. Ce sont les cinq livres de Moïse.

D'autre côté, on assuroit que le roi de Pologne étoit en Livonie, avec une armée de vingt mille hommes; qu'il en attendoit encore quatre mille, et qu'il ne prétendoit pas moins que d'attaquer et battre les Suédois, d'assiéger et de prendre leurs villes; que le roi de Suède avoit bien pourvu à la défense de Riga, et qu'il devoit faire marcher quinze mille hommes vers la Saxe, pour faire diversion; que le roi de Danemark sembloit consentir à la paix, laquelle l'électeur de Brandebourg demandoit très avantageuse pour ce prince, ne voulant pas néanmoins se déclarer, et que les deux armées et les deux flottes se regardoient avec respect, sans rien faire. Le Roi dit, ce jour-là, une parole très remarquable, qui étoit que le prince d'Orange étoit son meilleur ami [1].

Le soir, la nouvelle duchesse d'Albermale salua le Roi chez la marquise de Maintenon, et prit ensuite possession du tabouret.

28 juillet. — Le 28, on sut que le Roi avoit donné six cents livres de pension au P. le Comte, et que l'archevêque de Besançon étoit en partie content au sujet des contestations qu'il avoit eues à Dôle.

29 juillet. — Le 29, il couroit un assez plaisant bruit, qui étoit celui de la grossesse de la reine d'Espagne. Il vint jusqu'aux oreilles du Roi, qui en sourit, et dit qu'il voudroit qu'il fût véritable [2].

30 juillet. — Le 30, on parloit beaucoup des divisions qui étoient entre les prélats de l'assemblée du clergé, au sujet de la morale prétendue relâchée des Jésuites, sur laquelle il y en avoit quelques-uns qui vouloient donner un jugement, et d'autres soutenoient qu'il n'étoit pas à propos de le faire.

AOUT 1700

1er août. — Le premier d'août, le Roi reçut une lettre du cardinal de Bouillon, écrite depuis qu'il étoit devenu doyen, par laquelle il lui promettoit de revenir au plus tôt en France, et lui demandoit permission de rester quelque temps à Rome.

1. Cela ne dura pas longtemps.
2. Apparemment le Roi le disoit en raillant; car cette grossesse auroit été bien contraire à ses intérêts.

2 août. — Le 2, on sut que le marquis de Férolles[1], gouverneur de la Cayenne, épousoit la fille de Delrieux, maître d'hôtel ordinaire du Roi, et que c'étoit le chancelier qui faisoit ce mariage[2].

3 août. — Le 3, on apprit que la présidente de Thorigny[3], fille de Bontemps, premier valet de chambre du Roi, étoit morte à Paris de la petite vérole pourprée.

4 août. — Le 4, on parloit beaucoup de l'ordre que le Roi avoit fait donner à la marquise de Barbezieux et à la marquise d'Alègre, sa mère, de se retirer en Auvergne jusqu'à nouvel ordre.

5 août. — Le 5, on apprit que le Roi avoit donné trois mille livres de pension à Saint-Fremond[4], maréchal de camp.

6 août. — Le 6, on sut que la marquise de Barbezieux étoit retombée malade dès Villejuif, à une lieue de Paris.

7 août. — Le 7, on sut que la marquise de Pomponne[5] avoit la petite vérole; mais elle en fut si promptement guérie par le remède de l'abbé Agnan[6], que, le neuvième jour, elle se promenoit en carrosse dans les rues de Paris.

8 août. — Le 8, le duc de Bouillon ayant témoigné au Roi le déplaisir qu'il avoit de la conduite de son frère le cardinal, le Roi lui répondit qu'il ne s'en prenoit pas à lui, qu'il savoit bien qu'il n'y avoit aucunement contribué, mais que la désobéissance de son frère étoit une chose inouïe.

9 août. — Le 9, on sut que le comte de Boufflers, sous-lieutenant au régiment des gardes, avoit été condamné au parlement comme atteint et convaincu de duel, et que le Roi avoit donné sa sous-lieutenance à Puysserier[7], doyen des enseignes du même régiment; que Sennefontaine avoit passé à l'enseigne des gre-

1. Gentilhomme d'Anjou.

2. Parce qu'il étoit parent de la damoiselle, dont la mère étoit de la famille de Montmort, proche parente de Phélypeaux.

3. Son mari s'appeloit Lambert de Thorigny, et étoit président à la Chambre des comptes.

4. Gentilhomme de Normandie, qui en avoit grand besoin.

5. Seconde fille du marquis de Palaiseau, de son second lit.

6. Autrefois un des Capucins du Louvre, qui avoit de très bons remèdes; l'autre nommé Rousseau étant mort depuis plusieurs années auprès du duc de Chaulnes.

7. Il étoit de Languedoc, et neveu de Penaultier, receveur général du clergé. Il avoit été sous-brigadier de la seconde compagnie de mousquetaires du Roi.

nadiers, que Puysserier quittoit, et que le chevalier de Boufflers, officier dans le régiment du Roi, avoit eu l'enseigne de Sennefontaine.

10 août. — Le 10, l'évêque de Chartres gagna au conseil en présence du Roi son procès contre son chapitre.

11 août. — Le lendemain, on apprit que le comte d'Artagnan avoit une terrible incommodité sur les yeux [1], qui avoit obligé le Roi de lui défendre d'aller à sa direction. On disoit, ce jour-là, que les cardinaux avoient tenu un consistoire pour la réception du cardinal de Bouillon à la place de doyen, quoique le prince de Monaco s'y fût opposé de la part du Roi. On sut aussi que le comte d'Usson [2], lieutenant général, avoit épousé la marquise d'Escaux [3].

12 août. — Le 12, on apprit que le Roi ayant permis à Bezons, conseiller d'État, de quitter son intendance de Bordeaux à cause de ses incommodités, Sa Majesté avoit, en même temps, envoyé en sa place la Bourdonnaye [4], qui étoit intendant à Rouen, lui substituant Vaubourg [5], lors intendant en Franche-Comté, à la place duquel elle envoyoit d'Harrouys [6], maître des requêtes.

On sut encore, le même jour, que l'évêque de Bayonne [7] étoit mort dans son diocèse.

13 août. — Le 13, l'ambassadeur d'Espagne, ayant reçu des dépêches par un courrier exprès, fit demander au Roi une audience extraordinaire, que Sa Majesté lui accorda ; mais on n'en pénétra pas le sujet.

Le nonce du Pape eut une audience, le même jour, au sujet que Sa Sainteté avoit un très grand dévoiement, et on apprit par lui ce que le Pape lui avoit dit dans la dernière conversation qu'il avoit eue avec Sa Sainteté : qui étoit que, s'il avoit quelque

1. Les mauvais plaisants disoient qu'il avoit eu tort, à son âge, d'épouser une si jeune fille.
2. Il étoit de Languedoc et frère de Bonrepos, lecteur du Roi, ci-devant ambassadeur en Hollande.
3. Sœur du comte de Brégis.
4. Gentilhomme de Bretagne, qui étoit gendre de Ribeyre, conseiller d'État ordinaire.
5. Frère de Desmarets, neveu du ministre d'État Colbert. Ce fut lui qui demanda à passer à Rouen.
6. Fils du malheureux d'Harrouys, trésorier des États de Bretagne, lequel étoit mort à la Bastille.
7. [Léon de Lalanne. — *E. Pontal.*]

chose à regretter, c'étoit de ce que sa dignité l'empêchoit de pouvoir venir en France pour voir un monarque pour lequel il avoit une si haute estime.

14-15 août. — Le 14, on apprit que Monsieur, frère du Roi, avoit la fièvre, et, le lendemain, les lettres de Rome portoient que le Pape étoit beaucoup mieux.

Le même jour, qui étoit le jour de l'Assomption de la Sainte-Vierge, le Roi fit ses dévotions dans sa chapelle, et toucha quelques malades des écrouelles. L'après-dînée, après vêpres, il fit la distribution des bénéfices vacants, et donna [1]. . . . . . .

Ce jour-là, Monseigneur alla coucher à Petitbourg, où il resta deux jours; et, comme les démêlés des prélats de l'assemblée augmentoient tous les jours, particulièrement entre les archevêques de Reims et d'Auch, on commençoit à murmurer que l'archevêque de Paris iroit présider à l'assemblée.

17 août. — Le 17, on eut la nouvelle de la mort du duc de Glocester, fils unique du prince de Danemark, qui étoit gendre du roi d'Angleterre, et l'on dit qu'on en prendroit le deuil, quand on en auroit donné part au Roi, et non pas plus tôt.

18-19 août. — Le 18, le Roi alla s'établir à Meudon pour trois jours, et, le lendemain, on sut le combat qui s'étoit fait à Paris entre le comte d'Albert [2] et le comte d'Uzès [3], d'un côté, et, de l'autre, le comte de Rantzau, qui avoit pour second un autre Allemand, et que le parlement avoit commencé d'en faire les poursuites.

20 août. — Le 20, le bruit couroit que l'Empereur avoit fait une ligue avec le duc de Savoie et les princes d'Italie pour empêcher le partage de la succession du roi d'Espagne.

21 août. — Le 21, la Vieuville [4], maître des requêtes et secrétaire des commandements de la duchesse de Bourgogne, sortant

1. [Ici quelques lignes en blanc. On trouve dans Dangeau (t. VII p. 356) l'indication de quelques bénéfices donnés ce jour-là. Ce sont l'abbaye de Saint-Ferme au fils de M. de Crécy, l'abbaye d'Aiguebelle à l'évêque de Digne, celle de Nidoyseau à la sœur de M. de Rasilly, celle de Château-Chalons à Mme de Watteville. — *E. Pontal.*]

2. Frère du duc de Chevreuse d'un second lit, qui étoit colonel du régiment de dragons de Monseigneur.

3. Frère cadet du duc d'Uzès, lequel étoit mestre de camp de cavalerie.

4. Il étoit de Saint-Malo et, dans ses commencements, avoit été successivement attaché au secrétaire d'État le Tellier, depuis chancelier de France, et au contrôleur général Colbert.

d'entretenir le Roi dans son cabinet à Meudon, tomba en apoplexie, et mourut en peu d'heures, sans pouvoir être secouru.

22 août. — Le 22, on eut nouvelle que Portland passant en carrosse dans les rues de la Haye, un homme à cheval étoit venu à la portière de son carrosse, et, après lui avoir dit quelques mots, lui avoit tiré un coup de pistolet dont il l'avoit tué. On ajoutoit que cet assassin étoit frère d'une damoiselle à laquelle ce milord promettoit depuis longtemps de l'épouser, sans vouloir en venir à la conclusion, et que ce qui avoit obligé le frère de le presser d'épouser sa sœur et de l'assassiner, étoit qu'il avoit vu qu'il ne vouloit pas lui donner satisfaction.

23 août. — Le 23, on sut, par les lettres de Rome, que le prince de Monaco ayant été demander de la part du Roi au cardinal de Bouillon la démission de sa charge et le collier de l'Ordre, le cardinal lui avoit répondu, sans s'émouvoir et en passant dans une autre chambre, qu'il avoit beaucoup de respect pour le Roi, et qu'en même temps le prince de Monaco lui avoit envoyé ordre de faire ôter les armes de France de dessus son palais, et avoit fait défense à tous les François qui étoient à Rome d'avoir aucun commerce avec lui.

24 août. — Le 24, les députés du clergé vinrent faire signer au chancelier le contrat, suivant la coutume et les cérémonies ordinaires.

25 août. — Le 25, on apprit que le Pape avoit jeté un abcès : ce qui devoit, selon les apparences, lui donner encore quelque temps de vie.

26 août. — Le 26, on sut que le Guerchois [1], maître des requêtes, alloit épouser la fille de d'Aguesseau, conseiller du conseil royal des finances, et que le Roi, voulant essayer d'apaiser les démêlés de l'assemblée du clergé, avoit trouvé l'expédient d'y envoyer présider le cardinal de Noailles, auquel l'archevêque de Reims avoit cédé sa présidence. En effet, le cardinal y alla présider; mais on ne croyoit pas que les desseins particuliers qu'il avoit pussent réussir, ceux de l'archevêque de Reims et de l'évêque de Meaux ayant déjà avorté par la grande résistance des autres prélats.

27 août. — Le 27, les lettres du Nord portoient que le Roi

1. Son père étoit mort procureur général du parlement de Rouen.

de Suède, se servant courageusement de son courage et des menaces des Anglois et des Hollandois, avoit forcé l'épée à la main le roi de Danemark de faire la paix; mais que le roi de Pologne n'y vouloit pas consentir, et qu'il avoit assiégé Riga.

28 août. — Le 28, on disoit que le Roi avoit arrêté dans son conseil que le procureur général du parlement poursuivroit incessamment pour faire faire le procès au cardinal de Bouillon, et pour saisir tous ses revenus. On disoit encore que le comte d'Uzès s'étoit venu remettre de lui-même à la Conciergerie, et que son affaire alloit bien; mais que le comte d'Albert n'en avoit pas voulu faire autant, et qu'il étoit passé à Bruxelles.

29 août. — Le 29, il arriva un courrier qui apporta la nouvelle de l'extrémité du Pape, et on sut que les cardinaux de Noailles et le Camus partiroient bientôt pour se rendre à Rome.

Le même jour, le cardinal de Noailles vint rendre compte au Roi de six séances du clergé, auxquelles il avoit présidé avec tant de douceur, de modestie et d'honnêteté, qu'il avoit fait agréer tout ce qu'il avoit proposé, en prévenant par des éclaircissements sur les matières, qui passoient ensuite sans altercation; que les esprits les plus aigris étoient revenus d'eux-mêmes; que l'union paroissoit bien cimentée, tant les miracles suivent facilement les gens heureux et qui ne s'élèvent pas trop de leur faveur. On sut pareillement que l'évêque de Meaux avoit fait son rapport sur les questions de morale avec beaucoup de jugement et de facilité, et qu'on avoit déjà condamné soixante-deux propositions.

On apprit encore, le même jour, que le comte d'Auvergne avoit heureusement terminé par un accommodement le procès qu'il avoit avec ses enfants; que tout étoit signé et arrêté, que le bailli demeuroit pour toujours dans l'ordre de Malte, que le droit d'aînesse restoit au prince d'Auvergne, et qu'enfin tout étoit comme leurs amis auroient pu le désirer.

Du côté du Nord, on assuroit que le roi de Pologne continuoit la guerre avec fureur, croyant envahir la Suède avec une armée aguerrie de vingt mille hommes; mais que le roi de Suède s'étoit embarqué avec toutes ses troupes, bien résolu de mourir ou de le chasser de la Livonie. On ajoutoit que la république de Pologne étoit persuadée que le roi s'engageoit mal à propos, et on disoit que le grand maréchal de Lithuanie avoit retiré ses troupes, et qu'il marchoit par la Russie pour attaquer les Cosaques rebelles

qui s'étoient mis sous la protection des Moscovites : ce qui faisoit croire que le czar pouvoit bien tomber en Livonie sur le roi de Pologne, et se lier avec les Suédois.

Ce jour-là, les lettres d'Espagne portoient que le roi étoit tombé dans une si grande faiblesse, qu'elle avoit duré cinq heures, malgré tout l'art des médecins, et qu'il avoit fallu lui dresser un lit à l'endroit où il s'étoit trouvé mal.

On sut aussi que le comte d'Ayen avoit eu une grande dispute avec le maréchal de Noailles, son père, qui vouloit l'empêcher d'aller à Rome avec son oncle le cardinal, et que, la chose ayant été jusqu'aux oreilles du Roi et de la marquise de Maintenon, ils avoient décidé en faveur des désirs violents du comte.

L'après-dînée, les avocats généraux du parlement de Paris, à cause de la maladie du procureur général, eurent audience du Roi dans son cabinet, au sujet de la procédure qu'il falloit faire contre le cardinal de Bouillon; mais on disoit qu'ils la trouvoient très difficile à faire.

30 août. — Le 30, le bruit couroit que le Roi avoit fait expédier des lettres de jussion au parlement, pour faire le procès au cardinal de Bouillon; mais ce n'étoit pas véritable, et on ajoutoit encore que le Roi avoit supprimé sa charge de grand aumônier.

Ce jour-là, le duc de Chevreuse gagna au parlement son grand procès contre le marquis de Mailly pour la succession de Chaulnes et de Pecquigny, lequel ce duc avoit auparavant perdu à la première chambre des requêtes du palais.

Ce fut encore le même jour, que le Roi cassa le comte d'Albert, lequel étoit fort malade à Bruxelles, parce que ses blessures s'étoient rouvertes, et que le Roi, ayant montré à Monseigneur la liste des colonels de dragons réformés pour lui en donner le choix, Monseigneur choisit le marquis de Wartigny[1], pour le faire colonel de son régiment.

31 août. — Le 31, le Roi donna une augmentation de pension de dix mille écus au prince de Conti, et de vingt mille livres au maréchal de Duras, payables sur la province de Franche-Comté, de sorte que quelques-uns disoient que ce n'étoit pas une pension, mais une augmentation des appointements de son gouvernement.

1. Lieutenant général pour le Roi en Champagne.

SEPTEMBRE 1700

1er septembre. — Le premier de septembre, le Roi donna une pension de deux mille livres au vieux marquis d'Arbouville[1], ancien brigadier d'infanterie.

Ce fut ce jour-là que se firent les noces du marquis de la Vrillière avec Mlle de Mailly, qui furent épousés à la paroisse de Versailles par l'évêque de Lavaur[2], oncle de la damoiselle. Ensuite ils allèrent voir la marquise de Châteauneuf, dîner chez le chancelier, souper chez la marquise de Mailly, où la duchesse de Bourgogne étant venue donner la chemise à la mariée, ils y passèrent la nuit et allèrent le lendemain s'établir chez la marquise de Châteauneuf.

L'après-dînée, le Roi vit faire l'exercice à ses deux compagnies de mousquetaires dans la cour du château de Versailles, et les fit ensuite défiler à cheval devant lui.

2 septembre. — Le 2, on disoit que le premier président ayant fait connoître au Roi l'impossibilité qu'il y avoit que le parlement fît le procès au cardinal de Bouillon, le Roi avoit pris le parti de donner un arrêt de son conseil, par lequel il ordonnoit que, pour crime de désobéissance, ses biens seroient confisqués à Sa Majesté, ses armes biffées, son nom rayé sur les états de la maison du Roi, les revenus de l'abbaye de Saint-Martin de Pontoise abandonnés aux religieux pour les réparations, et les revenus de ses autres bénéfices partagés en trois, savoir : un tiers pour les hôpitaux, un tiers pour les réparations, et un autre tiers réservé pour être employé suivant la volonté du Roi. On disoit bien que cet arrêt étoit signé, mais il n'étoit pas encore public, et on croyoit qu'il n'auroit lieu qu'après quelques formalités et quelques délais.

Ce jour-là, la duchesse de Chartres, qui étoit grosse, se laissa tomber, et on eut peur qu'elle ne fût blessée; mais il ne lui en arriva pas d'accident.

1. Gentilhomme de Normandie, qui avoit été longtemps colonel d'un petit vieux corps, et qui, après l'avoir vendu, étoit revenu, longtemps après, colonel de milice, et en cette qualité brigadier

2. Il étoit frère du défunt comte de Mailly, et avoit été fait évêque, étant prieur de Saint-Victor de Paris.

3 septembre. — Le 3, le P. de la Chaise présenta au Roi le P. de Fontenay, Jésuite, qui revenoit de la Chine, et qui assuroit fortement qu'il n'y avoit pas un mot de vrai de tout ce que disoient les Prêtres des Missions Étrangères.

Ce jour-là, le cardinal de Noailles entra par deux fois dans le cabinet du Roi, et l'on sut qu'il pressoit extrêmement ses équipages et ses affaires pour pouvoir partir incessamment; mais que le comte d'Ayen n'iroit point avec lui, le Roi s'étant rendu aux prières et aux larmes des dames de sa famille, ce qui mortifioit extrêmement le comte. On ajoutoit que Sa Majesté donnoit au cardinal cinquante mille écus pour son voyage de Rome.

4 septembre. — Le 4, le comte de Grammont perdit au conseil royal de finances un grand procès, par l'avis du chancelier, qui opina en magistrat sur les brevets de don accordés un peu légèrement; et, par cet arrêt, le comte et le marquis de Gesvres furent privés de la possession de l'île Louvier, située vis-à-vis l'arsenal de Paris, qui devoit leur valoir vingt-cinq mille livres de rente, et qui fut rendue à la ville, à la condition de payer grassement les faux frais.

5 septembre. — Le 5, il n'y avoit pas encore de nouvelle de la mort du Pape : ce qui faisoit croire que Sa Sainteté auroit pu résister jusqu'au 31.

On sut aussi, le même jour, que le Roi avoit envoyé ses ordres à Montmort [1], intendant des galères, pour en faire équiper deux et les fournir de vivre pour deux mois, lesquelles devoient être employées à porter le cardinal de Noailles jusqu'à Civita-Vecchia, et peut-être aussi le cardinal le Camus.

Le même matin, Monseigneur prit médecine pour se préparer à ses fatigues de Meudon et de Fontainebleau.

6 septembre. — Le 6, on parloit beaucoup de l'assemblée du clergé, laquelle étoit alors finie pour le cardinal de Noailles. Il est vrai que les prélats avoient décidé plusieurs choses pour rétablir la pureté de la morale [2]; mais l'archevêque de Reims

1. Il étoit depuis peu maître des requêtes, comme son père l'avoit été longtemps, et c'étoit sa sœur qui avoit épousé Delrieux, dont la fille venoit d'être mariée au marquis de Ferolles.

2. Il y avoit longtemps que les Jansénistes avoient traité la morale des Jésuites de morale relâchée, et, en cette occasion, les prélats de l'assemblée condamnèrent diverses propositions tirées des livres de quelques Jésuites. Mais on vit aussitôt courir dans Paris un écran où l'on voyoit d'un côté

n'avoit guère sujet d'être content, et l'évêque de Meaux n'avoit pu venir à bout de ses desseins, de sorte qu'il n'avoit donné au public qu'une relation de ce qui s'étoit passé contre l'archevêque de Cambrai; d'ailleurs il y avoit à craindre que Rome ne trouvât à mordre sur les décisions de cette petite assemblée [1].

Pour ce qui est de l'arrêt du conseil d'En-haut contre le cardinal de Bouillon, il ne paroissoit point encore. On disoit que le Roi en avoit gardé la minute, qu'il avoit fait consulter à tous les conseils et aux parlements, et qu'il l'avoit envoyée à Rome pour ne rien faire qui ne fût à propos et qui ne pût être stable; mais qu'on supprimeroit la charge de grand aumônier, si on ne pouvoit faire plus.

7 septembre. — Le 7, on parloit encore de la paix qui avoit été faite entre la Suède et le Danemark, et l'on disoit que, selon les apparences, la France auroit dû avoir quelque part à cette pacification, puisque sa médiation avoit été offerte, mais qu'on s'étoit facilement passé de son entremise, et que le roi d'Angleterre, ayant envoyé au roi de Danemark un traité tout dressé avec ordre de le signer, il l'avoit fait sans balancer un moment.

On croyoit alors à la cour porter bientôt le deuil du jeune prince de Danemark; mais on sut que le Roi avoit fait dire à l'ambassadeur d'Angleterre et à l'envoyé qu'on ne prendroit point le deuil, à moins qu'on n'en donnât part au Roi par un exprès, ou par une lettre du roi d'Angleterre rendue au Roi par l'ambassadeur.

8 septembre. — Le 8, on sut que le marquis de la Chaise étoit retombé malade d'une fièvre tierce, et qu'il avoit été obligé d'avoir recours au quinquina.

Ce jour-là, le P. de la Chaise confessa les trois princes, à cause que le P. le Valois, leur confesseur, étoit fort malade.

On sut aussi que l'abbé de Louvois et l'abbé d'Estrées s'en

divers Jésuites écorchés, brûlés, et au-dessus pour inscription : *Morale relâchée*. De l'autre côté, on voyoit divers prélats, bien gras et bien dodus, qui étoient à table faisant grande chère, et au-dessus pour inscription : *Morale sévère*.

1. On l'appeloit petite assemblée, parce qu'effectivement il y a une petite et une grande assemblée du clergé. Mais, outre cela, il est certain que ces assemblées ne sont point faites pour décider des matières de religion, et qu'elles ne sont établies que pour donner ordre aux affaires politiques du clergé.

alloient à Rome. On eut nouvelle, le même jour, que Bezons, conseiller d'État ordinaire et intendant de Guyenne, avoit eu une cruelle attaque d'apoplexie; mais, quoiqu'on n'eût pas encore l'avis de sa mort, Bouchu [1], Nointel [2] et Miromesnil [3], maîtres des requêtes, d'Armenonville, intendant des finances, et du Bois, ci-devant prévôt des marchands [4], employoient tous leurs amis pour obtenir la place de conseiller d'État semestre, qui devoit vaquer par la promotion de Bagnols à celle de conseiller d'État ordinaire.

On disoit ce jour-là que Pointis avoit couru grand risque, et que, s'étant séparé de ses galères, il étoit tombé dans un courant qui l'avoit porté sur des rochers, mais qu'il avoit tant tiré de coups de canon que les galères l'avoient entendu, et l'étant venus joindre, l'avoient remorqué si adroitement qu'il n'avoit perdu aucun de ses bâtiments.

On ajoutoit alors quelques particularités de la paix du Danemark avec la Suède, qui étoient qu'elle étoit d'autant plus honteuse pour le Danemark, que le roi de Suède n'avoit quitté la Zélande qu'à force d'argent; que le roi de Pologne paroissoit tout fier d'avoir dispersé les troupes de Suède en Livonie, mais que le roi de Suède y marchoit en personne avec sa flotte et son armée: qu'on ne doutoit pas qu'il ne montrât autant de fermeté en Livonie qu'il en avoit fait voir en Danemark, et que ce jeune prince prenoit le chemin d'être un jour un grand homme. Cependant on assuroit que les Anglois et les Hollandois offroient leur médiation, avec menaces de déclarer la guerre à celui qui la refuseroit.

En ce temps-là, la Sorbonne continuoit de s'assembler trois fois la semaine au sujet des propositions extraites du livre du P. le Comte, Jésuite. Plusieurs anciens docteurs, qui avoient déjà opiné, avoient été d'avis qu'on s'abstînt de les censurer, et qu'on renvoyât tout à la décision du Pape. Mais à voir l'air du bureau, on jugeoit facilement que la cabale des jeunes gens l'emporteroit sur l'avis des plus sages.

1. Intendant en Dauphiné.
2. Intendant en Bretagne.
3. Intendant en la généralité de Touraine.
4. Il étoit aussi procureur général de la Cour des aides, et beau-frère de Bontemps.

9-10 septembre. — Le 9, on eut nouvelle que le Pape se portoit mieux, ayant jeté un abcès qu'il avoit dans les intestins, et, le lendemain, on apprit que le roi d'Espagne étoit assez mal.

12 septembre. — Le 12, on sut que le Roi avoit chassé son chirurgien du Tertre, auquel néanmoins il avoit conservé deux mille livres de pension.

14 septembre. — Le 14, le bruit couroit que la Suède et la Pologne avoient accepté la médiation du Roi pour faire la paix.

15 septembre. — Le 15, on disoit que le Roi avoit traité fort obligeamment le duc de la Force, et qu'il l'avoit renvoyé dans ses terres, après lui avoir fait donner mille pistoles, et l'avoir assuré qu'il ne manqueroit point d'argent. Ce n'étoit pas sans raison que le Roi le traitoit de cette manière ; car, l'année précédente, le duc, étant allé dans ses terres pour ses affaires particulières, n'avoit rien oublié de ce qui pouvoit contribuer à la conversion des huguenots, les caressant, leur faisant grande chère, et vendant tout ce qu'il avoit pour pouvoir payer leurs dettes et marier leurs filles, dans le seul dessein de les attirer à la religion catholique : ce qui lui avoit acquis un si grand crédit dans le pays, qu'il n'y avoit presque point de huguenots qui pussent lui résister. Aussi le Roi prit-il hautement son parti contre certains courtisans qui voulurent le railler, en lui disant : « *Monsieur le duc, vous allez donc prêcher!* » ; et si le duc n'avoit eu la générosité de ne les vouloir pas nommer au Roi, ils auroient mal passé leur temps.

16 septembre. — Le 16, on eut nouvelle que Bezons étoit mort avec une fermeté extraordinaire ; qu'il avoit entretenu pendant deux heures la Bourdonnaye, qu'on lui avoit envoyé pour successeur, lui donnant avec beaucoup de netteté d'esprit toutes les lumières nécessaires pour les affaires du Roi, et qu'ensuite, lui ayant dit qu'il n'avoit plus qu'une heure à vivre, et qu'il le prioit de trouver bon qu'il la donnât à Dieu, il avoit pris congé de lui, et n'avoit plus songé qu'à mourir : ce qui étoit effectivement arrivé une heure après.

17 septembre. — Le 17, on sut que le marquis de Créquy étoit extrêmement malade, et cette maladie le mit dans un très grand danger, mais il s'en tira heureusement.

18 septembre. — Le 18, on parloit beaucoup à la cour de la prison du jeune duc d'Estrées, que le Roi avoit fait conduire à la

Bastille par son cousin le duc de Béthune, à cause d'un grand nombre de jeunesses un peu trop violentes qu'il avoit faites depuis peu de temps, et sur lesquelles il étoit bon de lui donner le loisir de faire réflexion.

20 septembre. — Le 20, on eut nouvelle que le canton de Berne avoit enfin signé avec les autres cantons le nouveau traité avec la France : ce qui étoit une importante nouvelle, parce que ce canton avoit toujours paru extrêmement opposé aux intérêts du Roi.

21 septembre. — Le 21, on sut que le Roi avoit déclaré Bagnols pour conseiller d'État ordinaire, et Nointel pour conseiller d'État semestre.

22 septembre. — Le 22, Monseigneur partit de Versailles pour aller coucher à Petitbourg, chez le marquis d'Antin, et se rendre le lendemain à Fontainebleau, en même temps que le Roi, qui y arriva le 23, ayant dans son carrosse la duchesse de Bourgogne et le reste de sa famille royale.

24 septembre. — Le 24, on eut nouvelle que la Briffe, procureur général du parlement de Paris, étoit mort, et on ne songea plus qu'à ceux qui pouvoient bientôt remplir sa charge.

25 septembre. — Le 25, on sut que Traversonne, major du régiment des gardes, étoit tombé fort malade à Fontainebleau; et sa maladie fut longue et dangereuse.

26 septembre. — Le 26, on apprit que la marquise de Montmorin [1] étoit accouchée d'un fils, dont la naissance causoit une grande joie au vieux marquis de Saint-Hérem, son grand-père.

27 septembre. — Le 27, on disoit que le roi d'Angleterre quittoit la Hollande pour repasser dans son royaume, mais son départ fut longtemps différé.

28 septembre. — Le 28, on apprit que le Roi avoit donné une gratification de six mille livres à la Motte [2], lieutenant de ses gardes du corps, et toute la cour d'Angleterre arriva, ce soir-là, à Fontainebleau, où elle fut reçue en la manière accoutumée.

Le même jour, le vieux Sanguin-Pignerol [3] eut une violente

1. Elle étoit fille d'un homme d'affaires nommé d'Ouilly.
2. Gentilhomme de Normandie, qui étoit un ancien officier.
3. C'étoit un parent de Livry, auquel on avoit donné le sobriquet de Pignerol, pour quelque bizarre aventure qui lui étoit arrivée autrefois en cette ville-là.

attaque d'apoplexie, de laquelle on ne croyoit pas qu'il pût revenir.

29 septembre. — Le 29, le Roi vit passer dans sa cour la procession des religieux Mathurins, qui ramenoient de Barbarie une assez grande troupe d'esclaves qu'ils avoient rachetés.

Le même jour, Pointis arriva à la cour, et on sut par lui qu'il lui avoit été impossible d'aborder dans les ports du roi de Maroc, ni de brûler aucun de leurs vaisseaux, qu'ils avoient eu trop de soin de tirer à terre, et que le gouverneur de Ceuta avoit refusé le secours qu'il lui avoit offert contre les Maures qui l'assiégeoient.

30 septembre. — Le 30, le Roi nomma pour son procureur général du parlement de Paris le jeune d'Aguesseau, qui y étoit avocat général depuis quelques années avec une haute réputation.

OCTOBRE 1700

1er octobre. — Le premier d'octobre, on assuroit que le marquis de Villars avoit demandé son congé pour revenir, et qu'il lui avoit été accordé : mais les conjonctures des affaires le retinrent longtemps à Vienne.

2 octobre. — Le 2, Monsieur partit de Fontainebleau avec sa cour pour aller passer quelques jours à son château de Montargis, qu'il faisoit tous les ans accommoder de mieux en mieux.

3 octobre. — Le 3, on apprit que le marquis de la Tournelle [1], gouverneur de Gravelines, étoit à Paris à l'extrémité, et, en même temps, le maréchal de Catinat et le comte de Maupertuis, ses intimes amis, partirent en poste pour se rendre auprès de lui.

4 octobre. — Le 4, le vieux Sanguin mourut à Fontainebleau, dans le temps qu'on le croyoit hors d'affaire.

5 octobre. — Le 5, Mayercron, envoyé extraordinaire de Danemark, paroissoit dans de grandes inquiétudes au sujet du roi, son maître, qu'on lui avoit mandé avoir la petite vérole fort violente.

On sut, le même jour, que le Roi avoit ordonné qu'on fît une

1. Gentilhomme de Bourgogne, qui étoit maréchal de camp.

augmentation de dix hommes par chaque compagnie d'infanterie; ce qui étoit une recrue très considérable et très difficile à faire en ce temps-là, où il y avoit une cruelle désertion parmi toutes les troupes.

Le soir, Monsieur arriva de Montargis, et l'on apprit la mort du marquis de la Tournelle, auquel, suivant leur bonne coutume, les courtisans songèrent d'abord à nommer un successeur.

6 octobre. — Le 6, on apprit une grande et importante nouvelle, qui fut celle de la mort du Pape [1], laquelle faisoit appréhender que les cardinaux françois n'arrivassent pas assez à temps pour l'élection.

Le même jour, le Roi donna trois mille livres de pension au vieux le Gendre, ci-devant secrétaire du cabinet et maître des requêtes.

7 octobre. — Le 7, le Roi donna le gouvernement de Gravelines au comte de Bezons, directeur de cavalerie, qui avoit demandé à quitter sa direction.

On disoit, ce jour-là, que le roi d'Espagne étoit très mal, et que le roi d'Angleterre étoit plus mal qu'à son ordinaire; mais les uns disoient que c'étoit du scorbut, et les autres d'hydropisie.

8 octobre. — Le 8, l'ambassadeur d'Angleterre vint en cérémonie donner part au Roi de la mort du duc de Glocester, et Sa Majesté résolut d'en prendre le deuil, dès que la cour d'Angleterre seroit partie de Fontainebleau.

Le même jour, le Roi donna la direction du comte de Bezons au marquis de Montgon [2], qui étoit inspecteur.

Sur le soir, le bruit couroit que le roi d'Espagne étoit mort; mais cette nouvelle méritoit confirmation.

9-10 octobre. — Le 9, l'inspection de Montgon fut donnée à Magnac [3], maréchal de camp, et on eut des nouvelles certaines que le roi d'Espagne étoit encore en vie.

Ce jour-là, le prince d'Isenghien [4] fit signer au Roi son contrat

1. [Innocent XII, pape depuis 1691. — *E. Pontal.*]
2. Gentilhomme d'Auvergne, qui étoit gendre du marquis d'Heudicourt.
3. C'étoit le cadet des fils de défunt Arnolphini, écuyer italien qui avoit enseigné à monter à cheval au Roi.
4. Gentilhomme flamand, dont la mère étoit fille du défunt maréchal d'Humières.

de mariage avec Mlle de Fürstenberg [1], et, le lendemain, le Roi signa encore le contrat de mariage du marquis de Gié [2] avec Mlle de Larteloire [3]; mais ces deux mariages ne s'exécutèrent pas sitôt, par l'opposition des pères.

11 octobre. — Le 11, le bruit couroit que l'on avoit trouvé des tempéraments pour contenter le duc de Savoie dans le partage des terres de la succession du roi d'Espagne, et même que ce seroit lui qui commanderoit l'armée du Roi en Italie.

12-13 octobre. — Le 12, la cour d'Angleterre partit de Fontainebleau pour s'en retourner à Saint-Germain, et le bruit de la mort du roi d'Espagne s'étant répandu plus fort que jamais par des lettres venues de la frontière, le Roi nomma le marquis d'Harcourt pour aller commander ses troupes en Navarre et en Biscaye, et les colonels eurent ordre de partir incessamment; mais, le lendemain, le comte de Sintzendorf, envoyé extraordinaire de l'Empereur, montra des lettres d'Espagne qui portoient positivement que le roi se portoit mieux.

Ce jour-là, le duc de Chartres partit pour se trouver aux couches de la duchesse sa femme, qui étoit demeurée à Paris, et le cardinal de Noailles arriva à Fontainebleau, étant en route pour Rome.

14 octobre. — Le 14, on vit paroître à la cour le prince de Bade-Dourlach, jeune seigneur parfaitement beau et bien fait, et Sintzendorf, aussi bien que l'ambassadeur d'Espagne, reçurent des lettres par lesquelles on leur mandoit que le roi d'Espagne non seulement se portoit mieux, mais même qu'il commençoit à manger. Cependant, ce qui faisoit douter de la vérité de cette nouvelle, étoit qu'on ne voyoit point arriver de courrier de la part de Blécourt [4], que le marquis d'Harcourt avoit laissé à Madrid, et cela faisoit croire qu'on avoit arrêté tous ses courriers pour dérober à la France, le plus longtemps qu'on pourroit, la connaissance de la mort du roi d'Espagne.

1. Fille du comte de Fürstenberg, neveu du cardinal et de Mlle de Ligny.
2. Fils aîné du marquis d'Entragues.
3. Damoiselle d'Anjou, dont le père, qui étoit parent de la marquise de Maintenon, étoit chef d'escadre.
4. C'étoit un gentilhomme de Picardie, qui étoit lieutenant-colonel du régiment de la Couronne et brigadier des armées du Roi. D'ailleurs il étoit parent de la maison de Genlis, dont la marquise d'Harcourt étoit héritière.

15 octobre. — Le 15, Monsieur et Madame partirent de Fontainebleau pour se trouver aux couches de la duchesse de Chartres, et le cardinal de Noailles, qui avoit envoyé devant lui les abbés de Miromesnil, Hennequin, Renaudot et quelques autres, en partit aussi pour continuer sa route vers Lyon, et de là à Rome.

16 octobre. — Le 16, l'abbé de Louvois partit aussi pour le suivre, et, le même matin, l'ambassadeur d'Angleterre eut une audience secrète du Roi.

Le soir, on apprit, par les lettres de l'ordinaire, que le roi d'Espagne étoit toujours dans le même état, et, à la fin des lettres, on avoit mis une apostille, par laquelle on marquoit que son dévoiement l'avoit repris.

On sut, ce jour-là, que la maréchale de Rochefort entrant dans sa chaise à porteurs, on lui avoit laissé tomber le dessus de sa chaise sur la tête, qui avoit pensé la tuer.

17 octobre. — Le 17, on eut nouvelle que son fils étoit tombé dans une nouvelle apoplexie, et que Mlle de Condé avoit reçu l'extrême-onction : ce qui obligea les princes et princesses de sa maison de partir en diligence pour se rendre auprès d'elle.

Le même jour, on apprit que l'abbé de la Rochefoucauld étoit retombé malade ; que son mal n'étoit pas violent, mais qu'il ne laissoit pas de pouvoir avoir des suites.

On parloit beaucoup, ce jour-là, d'un manifeste que le Roi avoit fait présenter à la diète de Ratisbonne, contre le nouvel électorat du duc d'Hanovre, par lequel on espéroit que tous les princes d'Allemagne comprendroient assez leurs véritables intérêts pour faire une ligue contre les desseins de l'Empereur.

18 octobre. — Le 18, on apprit que la marquise de Montmorin, qui avoit depuis quelques jours la fièvre tierce, avoit été obligée de s'en aller à Paris pour se faire traiter, et que Lapara [1] avoit aussi eu ordre de partir pour se rendre à Bayonne.

19 octobre. — Le 19, on parloit beaucoup à la cour de la maladie du marquis de Molac [2], comme d'un homme dont la

1. Ingénieur qui conduisoit les sièges où Vauban ne pouvoit pas être.

2. Seigneur de Bretagne de la maison de Rosmadec, qui avoit épousé une sœur de la duchesse de Fontanges, maîtresse du Roi, de laquelle il n'avoit point d'enfant.

mort pouvoit faire vaquer deux grands emplois, la lieutenance générale de Bretagne et le gouvernement de Nantes.

Le même jour, la conduite du comte de Sintzendorf faisoit bien causer les courtisans, et en voici le sujet. Sur les nouvelles de l'extrémité du roi d'Espagne, il alla trouver le marquis de Torcy et lui dit qu'il le prioit de demander au Roi pour lui une audience particulière. Le marquis de Torcy lui répondit qu'il le prioit de lui en dire le sujet, puisqu'il savoit bien qu'il avoit ordre de ne demander audience pour aucun ministre étranger, sans qu'il lui en eût auparavant communiqué les raisons. Sintzendorf lui répliqua qu'il ne pouvoit pas le faire, et qu'il ne pouvoit confier qu'au Roi seul ce qu'il avoit à lui dire. Le marquis de Torcy, surpris de ce procédé, lui demanda s'il ne savoit pas qu'il avoit l'honneur d'être secrétaire d'État des affaires étrangères, et que le Roi avoit la bonté de les lui confier sans réserve. Sintzendorf lui répondit qu'il le savoit bien, mais qu'il ne pouvoit point passer ses ordres, et que, s'il vouloit, il lui montreroit sur cela ceux de l'Empereur. Sur quoi, le marquis de Torcy lui répliqua qu'il pouvoit en user comme bon lui sembleroit, mais qu'il ne se chargeroit point de demander [1] une audience pour lui. Cependant, quand ils se furent séparés, le marquis de Torcy jugea à propos d'aller avertir le Roi de ce qui s'étoit passé, et Sa Majesté lui ordonna de faire savoir au comte de Sintzendorf qu'elle lui donneroit audience sur les six heures du soir, au retour de la chasse, parce qu'il étoit tout près de monter en carrosse pour y aller.

Pendant que le Roi étoit à la chasse, il arriva un courrier, par lequel on sut que le roi d'Espagne se portoit mieux, et le marquis de Torcy, ayant rencontré par hasard Sintzendorf, lui dit que le Roi lui avoit accordé l'audience après le retour de sa chasse; mais Sintzendorf lui répondit sur-le-champ qu'il n'avoit plus rien à dire au Roi : ce qui fit conjecturer aux courtisans qu'il avoit des pouvoirs pour signer le traité de partage, s'il apprenoit que le roi d'Espagne fût désespéré, et qu'il avoit d'abord cru que le temps étoit venu d'exécuter ses ordres, mais que, sur le changement de nouvelle, il avoit aussi changé d'intention.

1. [Ici finit la page du manuscrit, au bas de laquelle se trouve encore la mention *Joan-Delobel scripsit.* — *E. Pontal.*]

20-21 octobre. — Le 20, le maréchal de Boufflers partit de la cour pour aller en Flandre tenir les États, et, le lendemain, on sut que Mlle de Condé étoit dans la dernière extrémité.

22 octobre. — Le 22, on assuroit toujours que le roi d'Espagne se portoit mieux, et que l'abbé de Luxembourg étoit attaqué d'une maladie dont il auroit bien de la peine à se tirer.

23 octobre. — Le 23, le marquis d'Harcourt partit de Paris pour se rendre à Bayonne, et on eut nouvelle que la duchesse de Chartres étoit encore accouchée d'une fille : grande mortification pour Monsieur et pour toute sa maison.

Les lettres du Nord portoient, ce jour-là, que les Moscovites avoient assiégé Narva avec une armée de quatre-vingt-dix mille hommes et deux cents pièces de canon, le czar commandant en personne cette formidable armée.

Le soir, on apprit que Mlle de Condé étoit enfin décédée à Paris, après avoir longtemps résisté par sa grande jeunesse.

24 octobre. — Le 24, on sut une chose assez surprenante, qui fut que la comtesse de Verrue [1], qui depuis longtemps possédoit les bonnes grâces du duc de Savoie, avoit enfin pris le parti de changer de vie, et, pour cet effet, ayant pris des mesures pour avoir des relais et des habits de livrée inconnue pour ses gens dans une maison de campagne d'une de ses amies, elle y étoit venue dans un carrosse du duc, qu'elle avoit renvoyé à Turin, et, en même temps, montant dans le carrosse qu'on lui avoit préparé, avec l'escorte du chevalier de Luynes, son frère, et de ses domestiques déguisés, elle avoit fait une si grande diligence, qu'elle s'étoit rendue sur les terres de France avant que le duc pût en avoir avis, après avoir auparavant pris des mesures pour renvoyer à ce prince, par un homme fidèle, toutes les pierreries qu'il lui avoit données. Le duc envoya bien des gens courir après elle pour la ramener; mais ce fut inutilement, et ils la trouvèrent à Briançon, d'où elle ne voulut point sortir, et se contenta d'écrire une grande lettre au duc pour justifier sa retraite.

Le même jour, on sut que Callières étoit reparti, mais on ne savoit pas où on l'avoit envoyé, et l'on murmuroit de quelque

1. Sœur du comte d'Albert, qui avoit épousé un seigneur piémontois, lequel, à cause de la mauvaise conduite de sa femme, avoit quitté le service de Savoie pour celui de France.

accommodement pour le cardinal de Bouillon. On eut aussi nouvelle que la duchesse de Lorraine étoit accouchée d'une fille.

25 octobre. — Le 25, les lettres qu'on eut par un courrier d'Espagne venu tout exprès portoient que le roi d'Espagne se portoit toujours de mieux en mieux.

26 octobre. — Le 26, on sut que le Roi avoit donné une pension de mille deux cents francs au comte de la Tournelle [1], mestre de camp de cavalerie, qui en avoit un grand besoin.

Du côté de Rome, on apprit que le cardinal de Bouillon avoit rendu au prince de Monaco le cordon de l'Ordre du Saint-Esprit, et qu'il agissoit de manière à faire connoître le regret qu'il avoit d'avoir déplu à Sa Majesté. On eut aussi des nouvelles que le roi de Suède s'étoit embarqué avec toutes ses forces pour aller secourir Narva.

27 octobre. — Le 27, Vauvré [2], intendant de marine, obtint du Roi l'agrément de la charge de maître d'hôtel ordinaire, qu'il achetoit de Delrieux deux cent quarante mille livres, à condition néanmoins qu'il ne quitteroit point son autre emploi.

Ce jour-là, le P. de la Chaise présenta au Roi le P. Martineau, Jésuite, qui avoit été choisi pour être confesseur des princes, à la place du défunt P. le Valois.

28 octobre. — Le 28, le Roi jugea dans son conseil l'affaire de l'amiral de France contre le gouverneur de Bretagne, quoique ces deux importants emplois fussent réunis en la personne du comte de Toulouse, et le gouverneur fut maintenu dans la jouissance de tous les droits de l'amirauté, comme en avoit ci-devant joui le défunt duc de Chaulnes.

29 octobre. — Le 29, on disoit que Callières n'étoit point allé en Italie, comme on l'avoit cru, mais qu'il étoit allé en Lorraine pour quelque changement dans le traité de partage.

30 octobre. — Le 30, le comte de Sintzendorf, ayant redemandé une audience secrète, l'obtint facilement, et les courtisans s'imaginèrent qu'il ne l'avoit demandée que pour donner quelque couleur à la faute qu'ils l'accusoient d'avoir faite.

31 octobre. — Le 31, on apprit la mort de l'ancien abbé de

1. Frère du défunt marquis de la Tournelle, gouverneur de Gravelines.
2. Il étoit frère du défunt Girardin, lieutenant civil du Châtelet de Paris, depuis mort ambassadeur pour le Roi à Constantinople.

la Trappe [1], homme célèbre par la sévère réforme qu'il avoit introduite dans son abbaye, et qui se maintenoit encore en vigueur.

NOVEMBRE 1700

1er novembre. — Le premier de novembre, le Roi fit ses dévotions dans la chapelle du château. Il toucha ensuite les malades des écrouelles, et, après avoir entendu l'après-dînée le sermon du P. Maure, prêtre de l'Oratoire, qui réussit fort bien, et les vêpres, chantées par sa musique, il fit la distribution des bénéfices vacants, donnant l'évêché de Bayonne à l'abbé de Beauvau [2], une abbaye au frère de Cando [3], gentilhomme de la manche du duc d'Anjou, et le prieuré de Lavaudieu à Mme d'Angennes.

2 novembre. — Le 2, on disoit que le roi d'Espagne étoit plus mal, et on vit arriver à la cour le comte de Tallard, lequel devoit bientôt aller revoir à Londres le roi d'Angleterre, qui étoit sur le point de s'embarquer.

3 novembre. — Le 3, le marquis de Molac mourut à Paris; et ce fut un beau mouvement à la cour parmi tous ceux qui croyoient avoir quelque droit de prétendre à ses emplois, sur lesquels il n'y avoit que pour deux cent cinquante mille livres de brevet de retenue.

Le même jour, les avis de Rome étoient que les voix se partageoient dans le conclave pour divers cardinaux; que Carpegna en avoit seize, Noris quatorze, Marescotti vingt-six, Bouillon six et Janson deux. Mais tout cela n'étoit que ballotter, et l'on croyoit que Durazzo avoit plus de part à la tiare que tous les autres cardinaux papables, entre lesquels on comptoit Acciaoli, Panciatici, Barberini, etc.

Les nouvelles du Nord portoient que le roi de Pologne avoit encore pris un fort aux Suédois, et que l'on commençoit à plain-

1. Du temps qu'il étoit dans le monde, il s'appeloit de Rancé et étoit un gentilhomme d'Auvergne.
2. Fils du marquis du Rivau, qui étoit de l'illustre maison de Beauvau, de Champagne, mais dont la branche étoit établie en Touraine.
3. Il étoit Béarnois, et, après avoir servi longtemps dans le régiment des gardes, le Roi l'avoit fait gentilhomme de la manche du duc d'Anjou.

dre le roi de Suède de risquer sa vie et sa couronne contre tant d'ennemis, c'est-à-dire vingt mille Saxons, trente mille Cosaques et huit mille Danois : ce qu'on trouvoit fort étrange [1], vu le dernier traité de paix. On savoit aussi que le comte de Guiscard, ambassadeur de France, suivoit le roi de Suède en cette expédition, dans le dessein de ménager avec du Héron [2] un accommodement entre les deux rois. Le même jour, Jablanowski, palatin de Russie, salua le Roi à Fontainebleau avec sa femme et la comtesse de Béthune, sa belle-mère, et on sut que le retour du Roi à Versailles étoit fixé au quinze de ce même mois.

4 novembre. — Le 4, le Barrois, envoyé extraordinaire de Lorraine, eut une audience, dans laquelle il donna seulement part de la naissance d'une princesse.

Les lettres d'Espagne qu'on reçut ce jour-là portoient que le roi d'Espagne avoit la moitié du corps mort, et qu'il ne vivoit plus que par les cordiaux et l'eau-de-vie qu'on lui faisoit prendre à chaque moment. On assuroit encore que le gouverneur de Saint-Sébastien avoit déclaré que, si son maître mouroit, il céderoit aussitôt la place au Roi, sans attendre l'armée qui s'assembloit autour de Bayonne, et que le gouverneur de Fontarabie avoit dit à un courrier françois qu'il étoit inutile d'aller à lui avec une armée, qu'il n'y avoit qu'à lui amener un Fils de France, et qu'il se faisoit fort de le conduire jusqu'à Madrid sans aucun obstacle ; mais ce n'étoit pas là ce qu'on demandoit.

5 novembre. — Le 5, on disoit que le marquis d'Antin et le marquis d'O, entre autres, demandoient les emplois du défunt marquis de Molac, ou plutôt que le comte de Toulouse les demandoit pour eux.

Ce jour-là, le premier président du parlement de Paris eut une audience d'une grosse heure dans le cabinet du Roi, et fut ensuite aussi longtemps enfermé avec le chancelier. Cependant l'ambassadeur d'Espagne faisoit voir à tout le monde des lettres du vingt et un octobre, par lesquelles on lui assuroit que le roi d'Espagne se portoit beaucoup mieux ; mais, quoique la plupart des gens le laissassent dans cette bonne opinion, ces lettres et celles

1. En effet il étoit surprenant que le roi de Danemark, venant de faire la paix avec la Suède, donnât du secours à ses ennemis.

2. Envoyé du Roi auprès du roi de Pologne, lequel étoit colonel de dragons réformé, après avoir été conseiller au parlement de Rouen.

de Blécourt ne laissèrent pas de faire naître une contestation, et l'ambassadeur, croyant dire la vérité, avançoit que Blécourt ne pouvoit pas être si bien informé que le secrétaire des dépêches universelles [1], qui voyoit le roi à toutes les heures du jour, ayant seul la clef de sa chambre; mais il ne put répondre à ce qu'on lui soutint, qui étoit que Blécourt étoit plus sincère en cela que le secrétaire des dépêches. Pour le comte de Sintzendorf, on ne l'entendoit plus parler, et il paroissoit triste et inquiet, et le Roi lui avoit fait réitérer la protestation que, si l'Empereur faisoit entrer un seul homme armé en Italie, on envahiroit l'Espagne, et on en priveroit pour jamais la maison d'Autriche.

6 novembre. — Le 6, on disoit que le Roi avoit donné ses ordres pour qu'on l'informât au juste de la valeur du gouvernement de Nantes et de la lieutenance générale du comté Nantois. Le bruit couroit aussi que le marquis de Lavardin offroit cent mille écus de la seule lieutenance générale, pour la joindre à celle qu'il avoit déjà du reste de la Bretagne. Mais d'ailleurs la plupart des lieutenants généraux et maréchaux de camp, voyant que le Roi tardoit à se déclarer en faveur de ceux pour lesquels le comte de Toulouse avoit parlé, demandoient en foule le poste tout entier, en payant le brevet de retenue de deux cent cinquante mille livres, qu'ils prioient le Roi de faire passer sur leurs têtes.

On croyoit alors que la négociation de Callières étoit fort avancée, et que le duc de Lorraine consentoit à céder tout ce qu'on souhaitoit pour apaiser le duc de Savoie.

On sut, ce jour-là, que d'Amblimont, chef d'escadre et gouverneur des îles, étoit mort : son gouvernement valoit vingt-neuf mille livres d'appointements fixes, et les profits alloient à plus de soixante-dix mille livres par an. On apprit encore que le comte de Chamilly, ambassadeur pour le Roi en Danemark, y avoit eu une cruelle attaque d'apoplexie, que la fièvre étoit survenue, et qu'on espéroit qu'elle pourroit le sauver. Le Roi en apprit la nouvelle avec tant de chagrin qu'il le témoigna publiquement.

7 novembre. — Le 7, le marquis de Torcy, étant au conseil, reçut une lettre de Madrid par un courrier exprès, datée du

1. C'est proprement l'unique secrétaire d'État en Espagne.

29 octobre, par laquelle on lui mandoit que le roi d'Espagne avoit reçu pour la dernière fois ses sacrements; que les médecins n'en espéroient plus rien, qu'il étoit presque mort, et que la nature ne faisoit plus en lui ses fonctions. Le comte de Sintzendorf en reçut une, l'après-dînée, qui étoit beaucoup plus forte, puisqu'elle portoit que le roi d'Espagne avoit perdu la vue et l'ouïe, qu'il étoit enveloppé dans une couverture trempée dans de l'eau-de-vie, qu'il étoit plus mort que vif, et qu'il n'avoit plus que quelques moments à respirer. Les lettres de Rome portoient cependant qu'Acciaoli, sous-doyen du Sacré-Collège, étoit mort dans le conclave, et que Sacchetti, qui n'y étoit pas entré, étoit à l'extrémité.

Ce jour-là, le Roi donna au chevalier de Montrevel [1] le régiment de Molac, réduit à deux compagnies.

8 novembre. — Le 8, le marquis de Barbezieux apporta au Roi une lettre de Madrid, qui assuroit que, le 30, le roi d'Espagne vivoit encore, mais qu'on ne croyoit pas qu'il passât ce jour-là. Cependant le pauvre ambassadeur d'Espagne, véritablement touché de l'état de son maître, ne paroissoit plus, priant Dieu et pleurant en secret.

On eut aussi nouvelle que les vents contraires avoient retenu pendant plusieurs jours le cardinal de Noailles dans Antibes, mais on ne laissoit pas d'espérer qu'il arriveroit assez tôt, parce qu'on n'avançoit pas beaucoup dans le conclave.

Ce jour-là, sur les onze heures du matin, le marquis de Barbezieux vint dire au Roi qu'il lui étoit arrivé un courrier de Bayonne de la part du marquis d'Harcourt, qui lui mandoit que le roi d'Espagne étoit mort le premier de novembre à trois heures après midi, et qu'il alloit exécuter les ordres du Roi. Sa Majesté, qui devoit aller à la chasse, contremanda ses calèches et envoya chercher ses ministres, avec lesquels elle tint conseil depuis deux heures jusqu'à sept, et on dépêcha divers courriers de toutes parts. Mais ce courrier du marquis d'Harcourt causa un grand démêlé entre le marquis de Barbezieux et le marquis de Torcy. Ce dernier avoit su que le courrier qui venoit de Madrid lui apporter la nouvelle de la mort du roi d'Espagne,

1. Frère du défunt comte de Montrevel, aîné de la maison, qui fut tué brigadier de cavalerie au combat de Nerwinde.

ayant donné en passant au marquis d'Harcourt une lettre de Blécourt, le marquis d'Harcourt, qui vouloit avoir au plus tôt des ordres précis, avoit dépêché un courrier exprès au marquis de Barbezieux. Le courrier du marquis d'Harcourt, étant parti depuis l'autre, l'avoit néanmoins rejoint, et, l'ayant trouvé malade, s'étoit chargé du paquet pour le marquis de Torcy, mais qu'il l'avoit apporté tout droit au marquis de Barbezieux, qui étoit sur-le-champ venu apporter la nouvelle au Roi.

Le soir, après le conseil, le chancelier eut encore une longue audience du Roi en particulier, en sortant de laquelle il déclara que le Roi avoit choisi le Nain, conseiller au parlement, pour avocat général, en payant quatre cent mille livres à d'Aguesseau.

On disoit tout haut, ce soir-là, que le roi d'Espagne avoit laissé par testament sa couronne à un des enfants de Monseigneur, mais qu'on ne croyoit pas que ce fût l'intention du Roi; que cependant on appelleroit Monseigneur le roi dauphin, et le duc de Bourgogne Monseigneur.

Le bruit couroit aussi que la reine d'Espagne étoit malade; qu'elle avoit été éloignée de la régence; qu'elle avoit neuf cent mille écus de douaire, et quatre à cinq millions d'argent comptant; que le cardinal Portocarrero étoit régent du royaume avec huit seigneurs principaux, et qu'il étoit dépositaire du testament du feu roi. Ce qui étoit de plus certain, c'est que le nonce du Pape et l'ambassadeur d'Angleterre, qui s'en étoient allés à Paris pour ne plus revenir à Fontainebleau, revinrent en poste toute la nuit, comprenant bien la conséquence de cette crise. Il couroit encore un bruit assez bizarre, qui étoit que le Roi offroit au prince de Vaudemont cinq cent mille livres de rente, pour le dédommager du gouvernement de Milan, et de lui ériger une souveraineté en Alsace.

9 novembre. — Le 9, on parloit affirmativement du testament du feu roi d'Espagne, et on disoit qu'il avoit institué le duc d'Anjou héritier de tous ses royaumes, lui substituant, en cas qu'il n'eût point d'enfant, le duc de Berry, et, après lui, l'archiduc, et même le duc de Savoie. On disoit aussi que le duc d'Anjou devoit épouser l'archiduchesse, fille de l'Empereur; mais ce qu'on donnoit pour certain étoit que le feu roi d'Espagne, dans son testament, avoit décidé que les renonciations faites par les deux dernières reines de France ne pouvoient avoir de lieu. On

disoit aussi qu'on en prendroit le deuil à la cour, sans attendre qu'on en donnât part, et que ce seroit Monseigneur qui donneroit les ordres pour le jour et pour la manière de le porter.

10 novembre. — Le 10, l'ambassadeur de Savoie présenta au Roi le comte de la Tour [1], qui revenoit d'auprès du roi d'Angleterre, et s'en retournoit auprès du duc de Savoie.

Le même matin, le Roi dépêcha Saint-Olon, gentilhomme ordinaire, pour aller à Saint-Germain apprendre au roi et à la reine d'Angleterre la mort du roi d'Espagne et le reste des nouvelles. Sur les trois heures après midi, l'ambassadeur d'Espagne, auprès duquel étoit arrivé le courrier de la régence, alla trouver le marquis de Torcy, lui communiqua ses lettres et ses pouvoirs, et lui fit voir une copie du testament et du compliment de la régence au Roi. Le marquis en vint donner avis à Sa Majesté sur les cinq heures, au retour de sa chasse, et, en même temps, le conseil s'assembla, et on résolut ce qu'on avoit à répondre à l'ambassadeur. Voici de quelle manière la régence étoit composée. La reine avoit la voix de qualité, qui est une demi-voix plus que les autres; Portocarrero, cardinal-archevêque de Tolède, Balthazar Mendoza, grand inquisiteur pour le clergé, Montalte, président du conseil d'Aragon, Oropeza, président du conseil de Castille, et, en son absence, Manuel d'Arias, le marquis d'Aguilar, pour les conseillers d'État; le duc de Benavente, pour les grands. On sut, en même temps, qu'il étoit passé un courrier de la régence pour le duc de Bavière, auquel le Roi avoit fait donner un passeport, et que Sa Majesté avoit dépêché un courrier au marquis d'Harcourt, qui devoit entrer en Espagne, lui portant un contre-ordre, parce que tout demeuroit en suspens. Dans la suite, on fit imprimer ce testament du roi d'Espagne, dont on a jugé à propos de mettre ici une copie [2].

11 novembre. — Le 11, le Roi donna une audience secrète dans son cabinet à l'ambassadeur d'Espagne, à laquelle il n'y eut personne qui fût admis que Monseigneur et le marquis de Torcy; l'audience dura une demi-heure; on sut que l'ambassadeur avoit salué le Roi et Monseigneur, le genou en terre, comme les Espagnols saluent le roi d'Espagne, et on l'en vit sortir tous les yeux

1. C'étoit un ministre du duc de Savoie, qui avoit autrefois été Jésuite.
2. [Voir à l'appendice nº IV. A. — *E. Pontal.*]

baignés de larmes. Ensuite le Roi tint encore un conseil [1], après lequel il congédia les ministres; mais il n'y eut que le chancelier qui partit pour Pontchartrain; on avoit cru que le Roi le retiendroit, mais apparemment toutes les mesures étoient prises. Le soir, on sut que le comte de Coigny avoit ordre de partir en diligence pour sa direction de Guyenne, où il devoit commander les troupes; que le marquis d'Harcourt avoit ordre de revenir, et qu'il seroit à Versailles le 20.

On apprit encore que le Roi avoit donné à des Noës [2], chef d'escadre, le gouvernement des îles; que le marquis de Nesmond avoit eu le grand cordon rouge de d'Amblimont, valant trois mille livres de rente; des Augers, capitaine de vaisseau, la pension de deux mille livres que le marquis de Nesmond quittoit, et de Rouvray [3], celle de mille cinq cents livres que des Augers avoit possédée.

12 novembre. — Le 12, on apprit en même temps la mort de l'abbé de Tréville [4], et que le Roi avoit donné son abbaye de Montier-en-Der à l'abbé d'Armagnac, un des enfants cadets du grand écuyer. Sa Majesté fit aussi une grâce singulière au comte de Montbron, qui fut de faire passer sur la tête de son fils la pension de six mille livres qu'il avoit depuis longtemps.

On disoit aussi que le Roi avoit dépêché des courriers à tous les potentats de la chrétienté, pour les informer des propositions de la régence d'Espagne, de l'état informe du traité que l'Empereur n'avoit pas voulu signer, de l'équité qui paroissoit dans le testament du feu roi d'Espagne, et de la disposition où se trouvoient les peuples de tous les États de cette couronne pour élever le duc d'Anjou sur le trône; c'est ce qui flattoit sa gloire agréablement, et qui le faisoit passer par-dessus les considérations de l'intérêt de son État, qui se seroit trouvé plus fortement établi par le traité de partage.

1. Ce fut dans ce conseil-là qu'on dit que le Roi voulant absolument tenir sa parole pour le partage de la succession d'Espagne, Monseigneur s'opiniâtra à soutenir qu'il devoit accepter la couronne d'Espagne pour le duc d'Anjou, et qu'il soutint si fortement son avis qu'à la fin le Roi se rendit.
2. Gentilhomme du Maine dont le frère étoit mort écuyer de la grande écurie du Roi.
3. Gentilhomme de Picardie.
4. Son père avoit commandé les mousquetaires du feu roi, et son frère cadet avoit été fait enseigne des mousquetaires du Roi, lorsqu'il remit la compagnie sur pied; mais il n'y servit pas longtemps.

Il fut alors réglé que la cour quitteroit le 24 le deuil pour Mlle de Condé, et qu'elle le reprendroit le 29 pour le roi d'Espagne. Le même jour, le Roi reçut encore deux lettres de Madrid, que l'on a transcrites ici.

Lettre du secrétaire d'État don Antonio de Ubilla.

« Le roi Charles, mon souverain seigneur et maître, étant décédé le premier de ce mois à trois heures après midi, son testament a été ouvert immédiatement après, avec les solennités de droit. Il s'y est trouvé une clause, dont la copie est ci-jointe, dans laquelle il nomme pour son successeur en tous ses royaumes, États et seigneuries, le sérénissime duc d'Anjou, fils du sérénissime Dauphin, avec les charges et conditions qui y sont exprimées, et une autre clause, dont la copie est pareillement ici, contenant la forme qu'il donne au gouvernement de la monarchie jusqu'à ce que son successeur puisse la gouverner lui-même; et la nuit du même jour, il s'en est donné avis au Roi Très-Chrétien, en lui envoyant aussi les copies citées dans la lettre de la reine adressée au marquis de Castel-dos-Rios, pour la remettre entre les mains de Sa Majesté, ainsi qu'il lui est ordonné par une lettre, dont la copie est avec celle-ci, et l'un et l'autre s'envoyent double par un courrier extraordinaire, que je dépêcherai cette nuit, avec une nouvelle lettre qui marque l'empressement que nous avons de voir notre nouveau roi. Et par le commandement de la reine, ma maîtresse, et des régents, je communique tout ce que dessus à M. l'envoyé. »

« Ubilla. »

« A Madrid, le 3 novembre 1700. »

Seconde lettre des régents au Roi.

« Sire,

« Dans une lettre du premier de ce mois envoyée par un exprès [1], nous donnâmes avis à Votre Majesté que Dieu avoit appelé à soi le roi Charles, notre seigneur et maître; et nous joignîmes à cette lettre la copie d'une clause qui s'est trouvée dans son testa-

1. [Cette lettre est reproduite à la suite du testament de Charles II, appendice IV. B. — *E. Pontal.*]

ment, par laquelle il nomme pour son successeur en tous ses royaumes, le sérénissime duc d'Anjou, fils du sérénissime Dauphin, avec les circonstances qui y sont contenues, comme aussi la copie d'une autre, où Sa Majesté, que Dieu absolve, établit une junte de ministres, qui est déjà formée, pour le gouvernement général de la monarchie, jusqu'à ce que son successeur puisse la gouverner lui-même. Mais comme, dans le rude assaut de ce jour-là, il nous fut impossible d'exprimer plus vivement les sentiments de notre cœur à Votre Majesté, nous le faisons aujourd'hui, en lui témoignant que, bien que nous regrettions avec une juste douleur le maître que nous venons de perdre, celui qu'il nous a donné par son testament nous fait revivre et relève nos espérances, à tel point que nous et tous ces peuples, nous attendons avec impatience le bonheur de vivre sous sa domination. Car, outre que l'on pourroit assurer avec vérité que tel étoit auparavant le désir unanime de cette nation, voyant que le roi Charles n'avoit pas d'enfants légitimes, le prince qu'il a choisi se trouve aujourd'hui appuyé et fortifié du sang, du droit et de l'inclination générale. C'est pourquoi nous demandons à Votre Majesté que le digne successeur de cette monarchie commence sans différer à disposer ses États, afin que nous ayons bientôt la consolation de jouir de la douceur de son gouvernement. Et pour cela nous lui offrons, dès maintenant, comme chose qui lui appartient en propre, nos soins et nos services en tout ce qui pourra lui faciliter les moyens de posséder ces royaumes avec la tranquillité et la facilité que nous lui annonçons. Cependant nous restons et resterons avec une obéissance, une promptitude et un attachement sincère et constant, qu'il éprouvera dans tous les événements, grands et petits; et tout cela nous paroîtra peu de chose en comparaison du désir ardent que nous avons de le bien persuader en tout de notre fidélité et de notre amour. Dieu garde la personne de Votre Majesté Très-Chrétienne, comme il en est besoin.

« A Madrid, le 3 de novembre 1700.

« Moi la Reine.

« Le Comte don Manuel Arias. « Don Rodrigue Manuel.
« L'Evêque inquisiteur général. « Le Comte de Benavente ».

13 novembre. — Le 13, on sut que l'abbé de Luxembourg

avoit reçu l'extrême-onction, et qu'on n'espéroit plus rien pour sa vie.

On apprit, ce jour-là, que Marin, ci-devant lieutenant des gardes du corps, étoit mort, ayant vécu dans une grande piété, depuis qu'il avoit quitté le service. On commença, ce jour-là, de voir dans le monde la réponse que le Roi avoit faite à la Junte, dont on a jugé à propos de mettre ici la copie.

Réponse du Roi à la Junte.

« Très haute, très puissante et très excellente princesse, notre très chère et très amée bonne sœur et cousine; très chers et bien amés cousins, et autres du conseil établi pour le gouvernement universel des royaumes et Etats dépendants de la couronne d'Espagne : nous avons reçu la lettre de Votre Majesté et de vous, écrite le 1er de ce mois; elle nous a été rendue par le marquis Castel-dos-Rios, ambassadeur de très haut, très puissant et très excellent prince, notre très cher et très amé bon frère et cousin Charles II, roi des Espagnes, de glorieuse mémoire. Le même ambassadeur nous a remis les clauses du testament fait par le feu roi son maître, contenant l'ordre et le rang des héritiers qu'il appelle à la succession des royaumes et Etats d'Espagne, et la sage disposition qu'il fait pour le gouvernement de ces royaumes jusqu'à l'arrivée et jusqu'à la majorité de son successeur.

« La sensible douleur que nous avons de la perte d'un prince dont les qualités et les étroites liaisons du sang nous rendoient l'amitié très chère, est infiniment augmentée par les marques touchantes qu'il nous donne à sa mort de sa justice, de son amour pour des sujets fidèles, et de l'attention qu'il apporte pour maintenir, au delà du temps de sa vie, le repos général de l'Europe et le bonheur de ses peuples. Nous voulons de notre part contribuer également à l'un et à l'autre, et répondre à la parfaite confiance qu'il nous a témoignée. Ainsi, nous conformant entièrement à ses intentions, marquées par les articles du testament que Votre Majesté et vous nous avez envoyé, tous nos soins seront désormais de rétablir par une paix inviolable, par l'intelligence la plus parfaite, la monarchie d'Espagne au plus haut point de gloire où jamais elle ait été. Nous acceptons pour notre petit-fils le duc d'Anjou le testament du feu Roi Catholique ; notre fils unique

le Dauphin l'accepte aussi; il abandonne sans peine les justes droits de la feue reine sa mère et notre très chère épouse, reconnus incontestables, aussi bien que ceux de la feue reine, notre très honorée dame et mère, par les avis des différents ministres d'Etat et de justice, consultés par le feu roi d'Espagne. Loin de se réserver aucune partie de la monarchie, il sacrifie ses propres intérêts au désir de rétablir l'ancien lustre d'une couronne que la volonté du feu Roi Catholique et la voix de ses peuples défèrent unanimement à notre petit-fils. Ainsi nous ferons partir incessamment le duc d'Anjou, pour donner au plus tôt à des sujets fidèles la consolation de recevoir un roi, bien persuadé que Dieu l'appelant au trône, son premier devoir est de faire régner avec lui la justice et la religion; qu'il doit donner sa principale application à rendre ses peuples heureux, à relever et à maintenir l'éclat d'une aussi puissante monarchie; qu'il est obligé de connoître parfaitement et de récompenser le mérite de ceux qu'il trouvera, dans une nation également brave et éclairée, propres à le servir dans ses conseils, dans ses armées, et dans les différents emplois de l'Eglise et de l'Etat. Nous l'instruirons encore de ce qu'il doit à des sujets inviolablement attachés à leurs rois, de ce qu'il doit à sa propre gloire. Nous l'exhorterons à se souvenir de sa naissance, à conserver l'amour de son pays; mais uniquement pour maintenir à jamais la paix et la parfaite intelligence, si nécessaires au commun bonheur de nos sujets et des siens. Elle a toujours été le principal objet de nos souhaits, et si les malheurs des conjonctures passées ne nous ont pas permis de le faire connoître, nous sommes persuadé que ce grand événement va changer l'état des choses; de sorte que chaque jour nous produira désormais de nouvelles occasions de marquer notre estime et notre bienveillance particulière pour toute la nation espagnole. Cependant nous prions Dieu, auteur de toutes consolations, qu'il donne à Votre Majesté celles dont elle a besoin dans sa juste affliction, et nous vous assurons, très haute, très excellente et très puissante princesse, notre très chère et très amée bonne sœur et cousine, très chers et bien amés cousins, et autres du conseil établi pour le gouvernement d'Espagne, de l'estime particulière et de l'affection que nous avons pour vous.

« Écrit à Fontainebleau, le 12 novembre 1700. »

Au-dessous est écrit :

« De Votre Majesté, bon frère et cousin. »

Signé : « Louis. »

Et plus bas :

« Colbert. »

Et au-dessus de cette lettre est écrit :

« A très haute, très excellente et très puissante princesse, notre très chère et très amée bonne sœur et cousine, la reine d'Espagne, et à nos très chers et bien amés cousins, et autres du conseil établi pour le gouvernement universel des royaumes, et Etats dépendants de la couronne d'Espagne. »

Avec un cachet du grand sceau secret.

14 novembre. — Le 14, on sut que Monsieur s'étoit plaint au Roi de ce que le roi d'Espagne l'avoit oublié dans son testament, quoiqu'il eût rappelé le duc de Savoie, qui étoit moins proche parent que lui. Et en effet, il avoit un légitime sujet de se plaindre, et il eut raison de faire des protestations, comme il fit, pour lui et pour le duc de Chartres, son fils.

Le même jour, la comtesse de Mailly fut attaquée d'une fièvre qui lui dura quelque temps.

15 novembre. — Le 15, le Roi partit de Fontainebleau et vint s'établir à Versailles pour tout l'hiver.

16 novembre. — Le 16, on eut nouvelle que le comte de Chamilly n'étoit pas mort, comme le bruit en avoit couru; et, en même temps, on apprit que la vieille marquise de Bonnelles[1] étoit morte, et que le duc d'Albret avoit la petite vérole à Paris.

Ce fut ce jour-là que se passa dans Versailles la plus grande et la plus extraordinaire scène qui se fût jamais passée dans l'Europe. Le Roi étant dans son cabinet avec sa famille royale, à la réserve de Monseigneur, qui étoit à Meudon, Sainctot y fit entrer l'ambassadeur d'Espagne, lequel, ayant présenté à Sa Majesté les lettres de la proclamation du duc d'Anjou pour roi d'Espagne, supplia le Roi de lui permettre de saluer son nouveau maître, et le Roi lui ayant répondu : « *Oh! pour aujourd'hui je le veux bien.* » et lui ayant dit, en lui montrant le duc d'Anjou : « *Monsieur, voilà votre Roi.* » l'ambassadeur se jeta à genoux, et lui témoigna

1. Elle étoit sœur aînée de la maréchale de la Mothe.

la joie de l'honneur qu'il avoit de lui offrir les premiers hommages de tant de nations qui lui parloient par sa bouche, et ajouta qu'en son particulier, comme il étoit le premier qui lui rendoit ses respects, il n'auroit jamais un sujet qui lui fût plus fidèle que lui, ni une créature qui lui fût plus dévouée. Ensuite, ayant baisé la main au roi d'Espagne, il se releva, et voulut aussi se jeter au pieds du Roi pour lui faire ses remerciements des grâces qu'il lui faisoit; mais le Roi l'ayant relevé, il s'écria avec un transport plein d'esprit : « *Sire, quel bonheur de nous voir présentement un seul!* » Le Roi lui repartit : « *J'espère que les François et les Espagnols vivront dorénavant dans une grande union et une entière intelligence.* » Ensuite, s'adressant au duc d'Anjou, il lui dit : « *Dieu vous y a mis; le droit, le sang et votre naissance vous y appellent: les Espagnols vous demandent avec empressement; vous devez une grande reconnoissance à Dieu. Il faut que vous soyez bon Espagnol, et que vous suiviez leurs usages et leurs manières, d'autant plus qu'ils vous reçoivent à bras ouverts; mais n'oubliez pas que vous êtes François et prince de la maison de France. Entretenez la bonne intelligence entre les deux couronnes, parce que de notre union dépend le repos de l'Europe, la félicité de vos sujets, et nos satisfactions particulières.* » Un moment auparavant cette déclaration, l'envoyé de l'Empereur étoit dans le cabinet du Roi, où il avoit donné part à Sa Majesté de la naissance d'un fils du roi des Romains; mais sa joie fut bien modérée, quand il apprit ce qui s'étoit passé dans le cabinet, depuis qu'il en étoit sorti; et l'on ne doutoit pas que l'élévation du duc d'Anjou sur le trône d'Espagne ne fût un étrange contrepoids à la joie que l'Empereur avoit eue de la naissance de son petit-fils.

Il est certain que le Roi versa des larmes de joie aussi bien que tous les princes, et, en même temps, Sa Majesté mena le roi d'Espagne à la messe, lui donnant la droite partout, et comme elle ne trouva qu'un carreau sur son prie-Dieu, elle le rejeta, elle fit aussi prendre le chapeau du roi d'Espagne par son aumônier de jour, et, après la messe, elle le ramena dans son grand appartement, où elle le laissa, disant qu'il y logeroit jusqu'à ce qu'il allât prendre possession de son royaume. Le nouveau roi demanda en même temps qu'on lui servît à dîner à son petit couvert, et fut servi par des détachements particuliers de la maison

du Roi. Druy, premier lieutenant des gardes du corps en quartier, lui servit de capitaine des gardes, avec une garde toute pareille à celle du Roi. Dès qu'il eut dîné, il partit pour aller à Meudon voir Monseigneur, qui vint au-devant de lui. Le duc et la duchesse de Bourgogne lui témoignèrent mille empressements, et lui tinrent bonne compagnie dans la suite, et le duc de Berry employa toute son éloquence naturelle pour témoigner à son cher frère la joie de son cœur. Toute la France déborda à Versailles, et l'on entendoit résonner de tous côtés les bénédictions qu'on donnoit au Ciel d'un si glorieux événement. L'ambassadeur d'Espagne reçut partout des honnêtetés surprenantes, et son extrême joie le récompensa pleinement de la tristesse qu'il avoit endurée. Le Roi le combla de bontés, et le roi d'Espagne lui donna toutes les entrées de jour et de nuit dans son appartement. On sut que les députés de la régence devoient arriver le 29, et que, le premier de décembre, le roi d'Espagne partiroit pour aller prendre possession de ses États, où les ducs de Bourgogne et de Berry devoient l'aller conduire et visiter ensuite les provinces de Guyenne, de Languedoc et de Provence. On disoit aussi que le duc de Beauvillier et le maréchal de Noailles seroient de ce voyage. Il n'y eut pas jusqu'à l'ambassadeur d'Angleterre, qui ne prédît qu'on alloit jouir d'une longue et profonde paix. Et en effet, on croyoit alors que l'Angleterre et la Hollande seroient pour la France, et l'on assuroit que l'Empereur n'avoit pas un sol pour lever des troupes, et qu'on pourroit l'apaiser en consentant que le roi d'Espagne épousât l'archiduchesse, si néanmoins on n'aimoit pas mieux lui faire épouser la sœur cadette de la duchesse de Bourgogne.

Il y eut encore, ce jour-là, une nouvelle assez considérable, qui fut que le duc de Bavière avoit été à l'extrémité, ayant été plusieurs fois dans une léthargie qui lui avoit été causée par des excès qu'il avoit faits; qu'il se portoit mieux, mais que les médecins lui avoient dit nettement qu'une rechute de ce mal le mettroit au tombeau.

L'ambassadeur d'Espagne rendit aussi, ce jour-là, au Roi une troisième lettre des régents, dont voici la teneur.

Troisième lettre des régents au Roi.

« Sire,

« En conséquence de ce que nous écrivîmes à Votre Majesté

par un courrier extraordinaire, dépêché le 3 de ce mois, au sujet de la mort du roi notre maître, que Dieu absolve! offrant de lui remettre le testament et le codicille qu'il a laissés, lesquels étoient prêts dès lors, nous lui envoyons l'un et l'autre par cet exprès, afin qu'elle ait une connoissance entière de toutes les circonstances qu'ils contiennent, nous servant de cette occasion, comme nous ferons de toutes les autres, pour dire à Votre Majesté que la noblesse et les peuples demandent leur nouveau roi avec des inquiétudes et des détresses inconcevables : de sorte que, bien loin de vouloir prêter l'oreille, ni consentir à aucune nouveauté ou variation dans cette grande affaire, ils sont tous dans la même résolution de la soutenir et maintenir, étant aussi persuadés qu'ils le sont de la justice et de la raison de cette cause.

Ce que nous représentons à Votre Majesté, pour la résoudre à donner présentement à nos prières et à nos instances réitérées un prince qui est si désiré et attendu avec des acclamations qui s'augmentent de jour en jour, outre les avis que nous recevons à tous moments des applaudissements faits au testament du feu roi, accompagnés des louanges de celui que Dieu nous a donné, et des vœux avec lesquels on aspire à le voir en possession du commandement. A ces vives et tendres expressions, nous ajoutons la ratification de toutes les offres sincères que tous ces royaumes font en général et en particulier, de tout ce qu'ils pourront faire pour le service du roi qu'ils attendent, et la congratulation que nous devons à Votre Majesté de voir le second de ses petits-fils nommé et proclamé roi d'Espagne, avec des circonstances aussi singulières que le sont celles qui se rencontrent en cette conjoncture. Dieu garde la personne de Votre Majesté Très-Chrétienne, comme il en est besoin!

« A Madrid, le 7 de novembre 1700.

« Moi la Reine.

« Le Comte Manuel Arias. « Le Comte de Benavente.
« Don Rodrigue Manuel. « Don Antonio de Ubilla y Medina. »

17 novembre. — Le 17, on sut que le Roi avoit fait le marquis d'Harcourt duc, et qu'il lui avoit envoyé un courrier pour lui en apprendre la nouvelle.

On apprit, ce jour-là, par les lettres de Rome, qu'il y étoit arrivé une grosse affaire, à l'occasion du prince Vaini.

Comme il n'étoit pas trop bien dans ses affaires, il eut avis que des huissiers devoient venir faire quelque exécution chez lui, et il les fit charger. Ils allèrent en rendre leurs plaintes au cardinal gouverneur de Rome en semaine, parce qu'ils n'osoient entrer dans la maison de Vaini, sur la porte de laquelle étoient les armes de France. Le cardinal gouverneur ordonna au Barigel[1] d'aller avec tous ses sbires[2] dans la maison du prince Vaini arrêter ceux qui avoient maltraité les huissiers. Vaini, ayant été averti de cet ordre, envoya prier le prince de Monaco de lui donner du secours. Le prince monta en même temps en carrosse, faisant semblant de lui aller rendre visite en cérémonie; et en effet, quand le Barigel arriva à la porte du prince Vaini, il trouva le prince de Monaco qui en sortoit avec un grand cortège. La présence de l'ambassadeur de France retint le Barigel, et il commença à lui parler dans la cour avec respect, et n'auroit rien entrepris; mais comme les sbires virent sortir un grand cortège de François, ne sachant pas ce qui se passoit dans la cour, ils tirèrent étourdiment, et tuèrent ou blessèrent plusieurs personnes de la suite du prince de Monaco, et entre autres le gentilhomme sur le bras duquel il s'appuyoit; de sorte qu'il fut obligé de rentrer dans la maison, d'où il ne put sortir que deux heures après; quand il fut retourné dans son palais, il fit de grandes plaintes, et dépêcha un courrier au Roi. Cette affaire fit un grand bruit à la cour, et on disoit que le Roi vouloit de grandes satisfactions; on savoit que c'étoit le cardinal Pallavicini qui étoit de semaine lorsque l'affaire étoit arrivée, et que le cardinal de Bouillon y entroit le lendemain; mais on doutoit que le Roi voulût qu'il s'en mêlât.

18 novembre. — Le 18, on sut que le duc d'Harcourt ne reviendroit point, ayant eu ordre de s'en aller à Madrid, où il devoit être quelque temps, en qualité d'ambassadeur auprès du roi d'Espagne.

Le même jour, on apprit que le Roi avoit nommé le comte de Vandeuil[3] et le comte de Montesson[4], lieutenants de ses gardes, pour suivre le roi d'Espagne, et ensuite les princes, avec six

1. C'est le prévôt de Rome.
2. Ce sont les archers.
3. Gentilhomme de Picardie qui étoit maréchal de camp.
4. Gentilhomme du Maine qui étoit brigadier.

exempts et cent vingt gardes, qui devoient comprendre deux guets, séparés jusqu'à la frontière, et ensuite se réunir, pour ne revenir qu'avec les princes; que d'Arzillière, maître d'hôtel, servoit les princes, et Francini, le roi d'Espagne; que tous les gentilshommes de la manche suivoient, à la réserve de Puységur, dont le Roi avoit besoin pour quelque autre chose, et de Sol-leysel, qui étoit malade; que les officiers de la chambre et de la garde-robe qui avoient suivi le roi d'Espagne en qualité de duc d'Anjou, et Valouze, son écuyer, le suivroient jusqu'à Madrid, et y resteroient auprès de lui, avec un médecin, un chirurgien, des boulangers, des cuisiniers et des sommeliers, et que Nyert, premier valet de chambre du Roi, iroit aussi jusque-là, en qualité de gentilhomme ordinaire, pour rapporter au Roi la nouvelle du couronnement de son petit-fils.

Ce jour-là, le roi et la reine d'Angleterre vinrent voir le roi d'Espagne. On ne parloit pas encore, en ce temps-là, du parti que prendroit l'Empereur, non plus de ce que feroient l'Angleterre et la Hollande, et le comte de Tallard étoit toujours à la cour. Cependant toute la jeunesse demandoit à l'envi à suivre les princes, et même à aller jusqu'à Madrid; mais on croyoit que le Roi n'accorderoit cette permission qu'à un petit nombre de gens sages. Sa Majesté nomma, ce jour-là, pour écuyer du duc de Berry, la Haye, gentilhomme de Bretagne, qui avoit été nourri page de la petite écurie.

19 novembre. — Le 19, on sut que le roi d'Espagne avoit fait un présent de trois mille louis à l'ambassadeur; que le Roi donnoit cinquante mille livres au duc de Beauvillier, et autant au duc de Noailles pour les frais de leur voyage, et qu'on croyoit que le dernier pourroit aller jusqu'à Madrid; que la duchese suivoit son époux avec la comtesse de Chiverny; que la nourrice du roi d'Espagne et sa famille alloient s'établir en Espagne; que l'abbé Turgot marchoit en qualité d'aumônier, et reviendroit de la frontière; que le comte d'Ayen, le marquis de Beringhen, le comte de Quintin [1], le marquis de Nangis [2] et le marquis de la Baulme [3] seroient du voyage avec une infinité d'autres jeunes gens.

1. Fils unique du maréchal de Lorge.
2. Petit-fils du grand maréchal de Rochefort, qui étoit colonel d'infanterie.
3. Fils unique du comte de Tallard, qui étoit capitaine de cavalerie.

Ce jour-là, le prince de Galles vint rendre visite aux deux rois, et l'on sut que le roi d'Espagne seroit du voyage que le Roi alloit faire à Marly, et que le roi et la reine d'Angleterre y viendroient aussi manger avec eux. On eut nouvelle, le même jour, que la régence d'Espagne avoit mandé aux cardinaux de sa faction de concourir avec les cardinaux françois pour l'élection d'un pape.

Cependant le Roi faisoit au roi d'Espagne tous les honneurs imaginables, sans avoir aucun égard aux droits que la nature lui donnoit sur son petit-fils, lui donnant la droite partout, et la prenant sur lui dans l'appartement de ce prince; et on disoit que toute l'Espagne le désiroit et l'attendoit avec de grandes impatiences, et le demandoit avec de grands empressements. D'ailleurs Monseigneur et tous les princes s'empressoient à l'envi à lui témoigner leur joie, et il recevoit tous ces honneurs avec une gravité et un sérieux dignes d'un roi d'Espagne. A l'égard des ministres étrangers, le nonce du Pape, l'ambassadeur de Venise et l'envoyé de Toscane l'étoient venus saluer comme roi dès le 16, et l'ambassadeur de Savoie, le résident de Suède, le 17. Pour l'ambassadeur d'Angleterre et celui de Hollande, ils n'avoient pas encore fait de mouvement.

D'ailleurs le duc de Bavière avoit envoyé le comte de Monasterol [1], avec une lettre pour le Roi si pleine de tendres civilités et de condescendance pour les ordres de la régence, qu'on étoit extrêmement satisfait de son procédé. On ne voyoit personne qui s'opposât à la disposition du testament du feu roi d'Espagne, et on se flattoit d'avoir quatre-vingts millions, cent mille hommes et cent vaisseaux pour soutenir les Espagnols.

Le même jour, on sut que le comte d'Imhof étoit arrivé, pour offrir au Roi, de la part du duc de Brunswick et des autres princes d'Allemagne mécontents, une armée de cinquante mille hommes, commandée par le prince Louis de Bade, et pour supplier Sa Majesté de faire valoir sa garantie du traité de Westphalie, en rétablissant l'Allemagne dans son ancien état. On eut aussi nouvelle que les quatre galères de Malte, commandées par leur général Spinola, avoient pris une sultane turque de quatre-vingts pièces de canon; que les chevaliers françois y avoient fait des merveilles, étant les premiers sautés dans la sultane, et ayant

1. Capitaine des gardes du duc de Bavière.

tué tout ce qu'ils avoient rencontré, à la réserve de soixante turcs ou renégats, qui s'étoient fait accorder la vie, en menaçant de faire sauter le vaisseau.

21 novembre. — Le 21, on prit le deuil du défunt roi d'Espagne, et on sut que le duc de Beauvillier et le maréchal de Noailles n'iroient que jusqu'à Saint-Jean-de-Luz; que le premier marchoit en qualité de premier gentilhomme de la chambre, le second, en qualité de capitaine des gardes; et le marquis de Seignelay, comme maître de la garde-robe; le comte de Cheverny et le marquis d'O, comme attachés au duc de Bourgogne; et que Louville [1] avoit enfin eu permission d'aller jusqu'à Madrid.

22 novembre. — Le 22, on reçut une lettre du duc de Bavière, par laquelle il mandoit qu'il avoit fait chanter le *Te Deum* pour rendre grâces à Dieu de l'avènement de Philippe V à la couronne d'Espagne: et l'on sut que le gouverneur de Bruxelles devoit arriver incessamment, pour faire aux deux rois les compliments de Son Altesse Electorale. Le même jour, le Parlement, la Chambre des comptes, la Cour des aides, la Cour des monnoies, la Ville et l'Université vinrent haranguer le roi d'Espagne; le premier président du Parlement [2] parla avec gravité, et le roi d'Espagne, après y avoir répondu pour tout le corps, y ajouta une réponse particulière pour ce magistrat, qui fut très obligeante. Le premier président de la Chambre des comptes parla en Nicolaï [3], et celui de la Cour des monnoies [4] se distingua par la justesse et la politesse de son discours. On sut aussi que Louville et Cando, ci-devant gentilshommes de la manche du duc d'Anjou, serviroient en la même qualité auprès du duc de Berry, et que Dreux, enseigne au régiment des gardes, ayant été tué à Paris par un mousquetaire, le maréchal de Boufflers avoit obtenu son enseigne pour un de ses parents, nommé ...... qui étoit capitaine dans le régiment de dragons d'Estrades.

23 novembre. — Le 23, Chamillart, contrôleur général, fut nommé ministre d'État, et l'ambassadeur d'Angleterre eut une

1. Gentilhomme de Beauce, qui avoit été gentilhomme de la manche du duc d'Anjou.

2. De Harlay.

3. Il étoit le septième premier président de la Chambre des comptes de Paris de père en fils, et il sembloit que cette famille eût en partage le don de bien haranguer.

4. Il s'appeloit Hodier.

audience secrète, dans laquelle on prétendoit qu'il avoit dit au Roi que le roi son maître n'avoit rien à dire sur le parti qu'il venoit de prendre à l'égard de la couronne d'Espagne, et qu'il en conféreroit avec son parlement.

Le comte de Monasterol vint aussi faire des compliments au roi d'Espagne, de la part du duc de Bavière en qualité d'électeur, en attendant que le gouverneur de Bruxelles vint les lui faire de sa part, comme étant gouverneur général des Pays-Bas. L'après-dînée, le Grand Conseil vint aussi haranguer le roi d'Espagne par la bouche de son premier président [1], qui réussit fort bien, aussi bien que l'Académie françoise par celle de la Chapelle, qui parla avec tant d'éloquence, que le Roi voulut voir sa pièce par écrit, et la relut plusieurs fois.

24 novembre. — Le 24, on sut que l'électeur de Bavière avoit envoyé un paquet à l'ambassadeur d'Espagne, lequel n'ayant été décacheté que chez le marquis de Torcy, on y trouva deux lettres pour les rois de France et d'Espagne, dont la dernière étoit en latin suivant la coutume, et il l'y assuroit de ses soumissions, de son obéissance, de sa joie, de son zèle et de sa fidélité. On sut aussi qu'il avoit quitté le deuil le jour qu'il apprit l'acceptation du Roi, pour faire avec plus de joie chanter le *Te Deum*, tirer le canon, donner l'opéra, et faire des festins et des illuminations, qui n'avoient point cessé pendant toute la nuit. Mais on apprenoit d'un autre côté que les États de Hollande, après s'être assemblés, gardoient un silence opiniâtre, parce qu'ils avoient envoyé consulter l'oracle en Angleterre; que le roi d'Angleterre, quand il eut appris le testament du roi d'Espagne et la disposition de la régence, avoit dit que le roi de France ne refuseroit pas ce parti, et que les Anglois disoient tout haut que leurs effets seroient en sûreté en Espagne sous la protection du Roi de France.

On sut, ce jour-là, que l'abbé de Luxembourg étoit mort, aussi bien que Cogolin, chef d'escadre; et, en même temps, tous les anciens capitaines de vaisseau redoublèrent leurs sollicitations pour remplir ce poste, aussi bien que celui de des Noës, lequel, ayant été nommé gouverneur des îles, avoit aussi été rayé sur l'état de la marine; mais le bruit couroit en même temps que le Roi ne feroit point de promotion.

1. Verthamon.

Ce jour-là, le roi d'Espagne alla rendre ses actions de grâces à Dieu à Notre-Dame de Paris, et ensuite dîner au Palais-Royal, pour rendre visite à Monsieur, à Madame, au duc et à la duchesse de Chartres. Et, le soir, il s'en vint coucher à Marly. On assuroit alors que le comte de Sintzendorf avoit fait faire des protestations pour l'Empereur contre le testament du feu roi d'Espagne, et qu'en même temps Monsieur en avoit fait comme étant plus proche de la couronne que l'Empereur et le duc de Savoie. Cependant il couroit dans Paris des bruits bien flatteurs, s'ils avoient été véritables, qui étoient que les Hollandois étoient ravis que la France avoit accepté le testament, parce qu'ils ne vouloient point qu'elle eût la Sicile, à cause de leur commerce; que le Parlement d'Angleterre étoit dans les mêmes sentiments, et que son roi n'avoit jamais pu l'obliger à signer la ligue; et, en effet, peu de temps après, on eut nouvelle qu'il avoit cassé son Parlement.

25 novembre. — Le 25, les lettres de Rome portoient qu'on avoit été sur le point d'élire pape un cardinal peu favorable à la France, mais qu'aussitôt qu'on y avoit appris que le duc d'Anjou avoit été déclaré roi d'Espagne, tous les sentiments avoient changé, et que les choses ne paroissoient pas plus avancées pour l'élection qu'elles l'étoient six semaines auparavant. On ajoutoit que l'ambassadeur d'Espagne à Rome avoit fait prier les cardinaux assemblés dans le conclave de nommer un pape qui fût ami des deux couronnes.

On sut aussi que le Roi avoit envoyé chercher l'avocat Vaillant, qui étoit intendant du cardinal de Bouillon, et qu'il lui avoit donné permission de se faire payer tous les revenus que ce cardinal avoit en France : ce qui étoit une marque infaillible qu'il avoit trouvé moyen de rentrer en grâce auprès du Roi.

Il couroit aussi un bruit que le roi de Suède avoit été tué dans une bataille, mais cette nouvelle méritoit confirmation.

Ce jour-là, l'ambassadeur de Hollande s'en alla à Marly, où les rois étoient. Il se présenta pour entrer, et sur ce que les brigadiers des gardes du corps [1] lui dirent qu'on n'entroit pas sans

1. C'étoit un ancien ordre établi à Marly qu'il se promenoit toujours un brigadier entre les deux sentinelles des gardes de la porte et celles des gardes du corps, qui étoient éloignés environ de vingt pas l'une de l'autre; et ce brigadier avoit ordre d'examiner tous ceux qui arrivoient,

permission, et qu'ils lui demandèrent ce qu'il souhaitoit qu'on dit au Roi, il répondit qu'il demandoit audience. On alla sur-le-champ en faire rapport au Roi, qui ordonna au marquis de Torcy d'aller dire de sa part à l'ambassadeur qu'il ne donnoit point d'audience à Marly, où il n'étoit que pour se délasser et passer son temps dans son domestique. Le marquis de Torcy sonda ensuite l'ambassadeur sur ce qu'il vouloit dire au Roi, et l'ambassadeur lui déclara qu'il venoit lui dire que les Hollandois prétendoient s'en tenir au traité de partage, et qu'ils prioient le Roi de l'exécuter. Le marquis de Torcy étant venu en informer le Roi, Sa Majesté le renvoya dire de sa part à l'ambassadeur qu'elle n'avoit songé au traité de partage que pour maintenir la paix dans l'Europe, mais qu'elle avoit trouvé depuis un moyen plus sûr de la conserver par l'acceptation de la couronne d'Espagne pour le duc d'Anjou, et que ce n'avoit été que dans cette vue qu'elle l'avoit préférée au partage. L'ambassadeur, ayant reçu cette réponse, s'en retourna à Paris sans avoir vu le Roi.

26 novembre. — Le 26, on disoit que le Roi avoit fait donner soixante-quinze mille livres au duc d'Harcourt pour faire ses équipages, et qu'on lui devoit donner huit mille livres par mois pour ses appointements, pendant les deux années de l'ambassade extraordinaire en Espagne que le Roi lui avoit demandées. Le même jour, on sut que le départ du roi d'Espagne étoit différé au 4 de décembre, parce que les équipages ne se trouvoient pas encore prêts. Ce fut aussi ce jour-là que le marquis de Bedmar [1], accompagné du prince de Chimay, se rendit à Marly, où il fut agréablement reçu. Il fit d'abord la révérence au Roi, aussi bien que le prince de Chimay, et ensuite ils allèrent se jeter aux pieds du roi leur maître, et lui baiser les mains. Après cela, le marquis l'assura des soumissions, de l'obéissance et de la fidélité de tous ses sujets des Pays-Bas; et puis il eut l'honneur d'entretenir les deux rois en particulier pendant une demi-heure.

Après cette conversation secrète, il dit qu'il n'y avoit pas un bourg, ni un village dans les Pays-Bas espagnols, qui n'eût chanté le *Te Deum* et qui n'eût fait des feux de joie; qu'on n'avoit pas manqué de tirer toutes les troupes des frontières de France pour

afin de ne laisser entrer personne dans le château qui ne fût nommé par le Roi.

1. Seigneur espagnol qui étoit gouverneur de Bruxelles.

les jeter en diligence dans les places voisines de la Hollande; que les seigneurs, les bourgeois et les paysans offroient à l'envi tout ce qu'ils avoient pour défendre les intérêts d'un roi qui sortoit du sang de ce grand monarque qu'ils avoient vu remporter chez eux tant de victoires. Il ajouta que, lorsqu'il fut nommé pour venir saluer son roi, tous les peuples lui baisoient les mains, et le félicitoient sur la gloire et le plaisir qu'il auroit de voir leur roi, dont on leur avoit publié tant de belles choses. Il dit encore que toute la noblesse l'auroit suivi, sans la défense expresse qu'en avoit faite le duc de Bavière, et il finit par les sentiments de déplaisir qu'avoit eus ce duc, de se sentir lié dans son gouvernement, et d'être privé par là de venir embrasser les genoux de son roi, de son maître et de son cher neveu. Le roi d'Espagne répondit à tout cela avec sa gravité et son jugement ordinaires, et témoigna en particulier au prince de Chimay qu'il lui savoit bon gré de son empressement, et qu'il prendroit soin de l'excuser auprès du duc de Bavière, contre la défense duquel il étoit venu le trouver.

27 novembre. — Le 27, on disoit que l'affaire de Rome arrivée au sujet du prince Vaini s'accommodoit, mais que le Roi n'étoit pas content de la conduite du prince de Monaco.

28 novembre. — Le 28, on apprit que le duc de Beauvillier ne laisseroit pas de marcher au voyage, quoiqu'il eût eu déjà plusieurs accès de fièvres doubles tierces. Ce jour-là, on apprit par l'ambassadeur d'Espagne la sage conduite que la régence avoit tenue pour assurer l'exécution du testament du feu roi, tant en Catalogne qu'en Milanois, parce qu'elle soupçonnoit les intentions du prince de Darmstadt et du prince de Vaudemont. A l'égard du premier, elle lui avoit envoyé des ordres positifs, qu'avant que d'ouvrir le testament du feu roi, il eût à prêter le serment, et le faire prêter à tous les États de Catalogne, qu'ils l'exécuteroient dans toute son étendue. Le prince, qui ne savoit pas le secret, obéit à l'ordre de la régence, et jura d'abord de faire exécuter le testament sans l'avoir vu; mais, quand il l'eut ouvert, il en témoigna un extrême chagrin. Cependant il se remit bientôt, et dit qu'à la vérité, s'il eût su ce que contenoit le testament, il n'eût pas juré de le faire exécuter; mais que, puisqu'il avoit tant fait que de prêter le serment, il le garderoit au péril de sa vie. A l'égard du prince de Vaudemont, la régence avoit envoyé le marquis de los

Balbacès pour prendre le commandement dans le Milanois, et même pour s'assurer de la personne du prince de Vaudemont, s'il faisoit quelque résistance. L'ambassadeur apporta aussi au roi d'Espagne des lettres du prince de Darmstadt, du conseil de Catalogne et du conseil d'Aragon, toutes remplies de respect et de soumission pour leur nouveau roi, de zèle et de fidélité pour son service, d'ardeur et d'empressement pour le posséder. On assuroit aussi que les seigneurs d'Espagne se mettoient en dépense pour venir au-devant de leur roi, et même que la plupart d'entre eux se faisoient habiller à la françoise. Ainsi toutes les dispositions paroissoient favorables du côté de l'Espagne, et il n'y avoit rien à craindre de ce côté-là. Mais encore que le marquis de Bedmar eût répondu des sentiments du prince de Vaudemont, on eut le même soir une extrême joie, quand on apprit, par l'ambassadeur d'Espagne, que le prince lui avoit écrit une lettre, par laquelle il lui mandoit qu'ayant appris par hasard qu'il avoit un nouveau roi, il le prioit, si cela étoit vrai, de se jeter à ses pieds pour lui et de l'assurer de ses profonds respects, de son attachement sincère, de sa fidélité inviolable et de la joie excessive qu'il sentira lorsqu'il aura la confirmation de cette heureuse nouvelle, laquelle fait faire par avance des réjouissances publiques dans toutes les villes, bourgs et villages du duché de Milan, au premier mot qu'il en a dit, les ordonnances étant inutiles quand on reçoit un fils de France pour roi. L'ambassadeur ajouta que le prince de Vaudemont n'avoit pas balancé un moment, et qu'il avoit même prévenu ses ordres, et l'on ne doutoit pas qu'on ne lui en sût très bon gré, et qu'on ne mit tout en usage pour retirer le prince de Vaudemont, son fils unique, qui se trouvoit malheureusement entre les mains de l'Empereur.

Cependant il y avait eu du désordre à Madrid, où l'ambassadeur de l'Empereur avoit fomenté deux séditions pour faire proclamer l'archiduc roi d'Espagne. Mais le cardinal Portocarrero avoit tout apaisé, et même fait emprisonner ou pendre quatre des plus séditieux.

Du côté d'Angleterre, on croyoit n'avoir rien à craindre, et le bruit couroit que le Parlement de ce royaume avoit déclaré à son roi qu'il n'avoit aucun argent à prétendre pour faire une nouvelle guerre, et qu'il leur falloit plus de dix ans de paix pour s'acquitter de deux cents millions qu'il leur avoit dépensés.

29 novembre. — Le 29, on sut que le Roi avoit donné vingt mille pistoles au roi d'Espagne pour faire ses libéralités, et que le marquis d'Antin ayant renoncé au gros jeu, Sa Majesté l'en avoit loué publiquement.

Il arriva aussi ce jour-là des lettres du royaume de Murcie et de celui de Valence, pareilles à celles qu'on avoit reçues le jour précédent.

Le même jour, le marquis de Bedmar prit congé du Roi, après avoir eu trois longues audiences, et avoir extrêmement contenté le Roi et toute la cour par la vivacité de son esprit, la bonté de son cœur et la solidité de son jugement. Pour le prince de Chimay, il repartit aussi après avoir gagné le cœur des rois, qui le renvoyèrent après lui avoir fait de grands honneurs, et avec des assurances de n'être pas en prison et de ne perdre point son régiment, pour être venu à la cour de France contre la sévère défense qu'en avoit faite le duc de Bavière, lequel auroit eu le chagrin de se voir abandonné des seigneurs, des officiers et des bourgeois, s'il n'avoit par ses ordres retenu l'ardeur de tout le monde qui vouloit absolument venir voir son roi. Ce prince donna des marques de sa capacité en faisant réponse en latin au duc de Bavière de manière à se faire admirer.

30 novembre. — Le 30, l'ambassadeur de Hollande vint trouver à Versailles le marquis de Torcy et lui dit qu'il venoit demander une audience au Roi. Le marquis lui répondit que, s'il s'agissoit de ce qu'il lui avoit déclaré à Marly, il étoit inutile de la solliciter, puisque le Roi ne lui répondroit que la même chose qu'il lui avoit déjà répondue. L'ambassadeur lui répliqua qu'il avoit ordre de faire expliquer le Roi sur les raisons qu'il avoit eues d'abandonner un traité qui paroissoit bien signé et en bonne forme. Le marquis de Torcy lui répondit sans consulter qu'il n'auroit point l'audience du Roi, qu'il n'eût auparavant salué le roi d'Espagne, et qu'il ne l'eût traité de Majesté. L'ambassadeur de Hollande se retira, et l'ambassadeur d'Angleterre, qui avoit fait sonder le gué par le Hollandois, n'osa risquer de demander une audience, et se retira brusquement : ce qui embarrassa beaucoup l'ambassadeur de Hollande, lequel parut surpris et fut fort intrigué de ne plus trouver autour de lui l'ambassadeur d'Angleterre.

Le même jour, on vit arriver à la cour le neveu du cardinal

Portocarrero; il avoit un emploi considérable en Milanois, et s'appeloit le marquis del Valle de Fuentès; il étoit chevalier de la Toison, fort bien fait et fils du duc d'Aronchez, grand d'Espagne.

Du côté de Rome, le bruit couroit que l'accommodement du cardinal de Bouillon avec le Roi étoit fait, et que Sa Majesté l'avoit accordé aux prières de son bon et ancien ami le cardinal Portocarrero. On disoit aussi que le cardinal de Spinola San Cæsareo avoit pensé être pape en ballottant, puisqu'il avoit eu trente-cinq voix, et que Marescotti en avoit eu six fois de suite plus de vingt-quatre. Ce fut encore le même jour que l'ambassadeur de Savoie demanda en forme aux deux rois leur protection et leur amitié de la part du duc son maître, et qu'il vit sur le même ton toute la famille royale.

DÉCEMBRE 1700

1er décembre. — Le premier de décembre, le Roi prit médecine à son ordinaire, et le roi d'Espagne fit ses dévotions pour prendre le lendemain l'ordre de la Toison. Ce jour-là, le duc d'Auray vint faire la révérence au roi d'Espagne, et le bruit couroit que le prince de Commercy avoit pris la résolution de faire finir les chagrins de la princesse de Lillebonne, sa mère; qu'il étoit à Milan et qu'il s'étoit déclaré pour l'Espagne. Mais cette nouvelle ne paroissoit guère vraisemblable. Ce fut encore le même jour que le Roi, en considération des bons services de du Chesne [1], médecin des princes, l'anoblit et toute sa postérité. On sut aussi que le Roi avoit accordé à des Forts, maître des requêtes, fils du Pelletier de Souzy, intendant des finances, la survivance de la charge de son père, que Sa Majesté créoit tout exprès en charge, quoiqu'elle ne fût qu'une commission, en payant quatre cent mille livres.

Le bruit couroit alors que l'Empereur faisoit marcher vingt-deux bataillons vers le Milanois; mais on ne croyoit pas que les Suisses et les Grisons voulussent leur donner passage par leurs terres, eux qui étoient alliés des couronnes de France et d'Es-

1. C'étoit un médecin de Champagne, que le marquis de Louvois avoit longtemps employé dans les armées; et puis il l'avoit attiré à la cour, où le Roi l'avoit fait médecin des princes.

pagne, et qui étoient intéressés à la conservation du Milanois, tant parce qu'il leur devoit sept millions, que parce qu'il leur étoit bien plus avantageux de le voir demeurer entre les mains du roi d'Espagne que passer entre celles de l'Empereur. On savoit même que Forval, envoyé de la part du Roi, avoit été quelque temps dans leur pays, et qu'il devoit passer de là en Italie.

Ce fut encore le même jour que le roi d'Espagne, ayant fait confidence de son dessein à la marquise de Maintenon, et lui ayant demandé son conseil, fit présent à la duchesse de Bourgogne d'une paire de boucles et de pendants d'oreilles de pierreries de la valeur de cent mille livres, lesquels lui étoient échus en partage de la succession de Mme la Dauphine. Sa libéralité et la manière de la faire plurent extrêmement au Roi, qui l'en gracieusa beaucoup.

On paroissoit alors un peu embarrassé de ce qu'il y avoit quantité de troupes hollandoises dans les places d'Espagne des Pays-Bas; car on ne savoit comment les en tirer, à cause que le roi d'Espagne leur devoit plusieurs millions, pour les intérêts desquels il leur avoit abandonné la jouissance de divers péages. On disoit aussi que, pendant le voyage, le roi d'Espagne et les princes ses frères mangeroient séparément, à cause du fauteuil que les Enfants de France prétendent, et qu'on ne vouloit pas exiger du roi d'Espagne. Le vieux Stoppa étoit toujours fort malade, et comme il avoit quatre-vingt-trois ans, les officiers suisses étoient fort attentifs pour recueillir sa dépouille.

On sut encore ce jour-là que le Roi avoit donné quatre mille louis d'or au duc de Bourgogne, et deux mille au duc de Berry, pour faire leurs petites libéralités pendant la route, et qu'il y avoit un million prêt sur la frontière pour le roi d'Espagne, afin qu'il s'en pût servir au même usage dans son royaume.

On assuroit aussi que, le lendemain, toutes choses seroient prêtes pour faire partir les bagages le 3, et mettre le roi d'Espagne en état de partir le 4.

Cependant le roi d'Angleterre ne répondoit encore rien de positif, rejetant tout sur son Parlement, qu'il ne sépara que peu de temps après, et attendant ce que feroient l'Empereur et les Hollandois. On ne laissoit pas néanmoins de paroître tranquille à la cour de France; mais, selon les apparences, on prenoit de bonnes mesures de tous côtés. L'ambassadeur de Hollande avoit

fait présenter un mémoire au Roi en manière de manifeste, et la réponse que le Roi y fit faire parut alors dans le monde avec un grand succès, étant très forte et très judicieuse; on a cru qu'il ne seroit pas mal à propos de l'insérer [1].

2 décembre. — Le 2, il y avoit une si prodigieuse foule de monde à la cour que l'on se portoit dans tous les appartements, la curiosité ayant amené des gens de toutes parts. On vit ce jour-là le roi d'Espagne portant par-dessus l'ordre du Saint-Esprit le collier de la Toison enrichi de diamants : ce qui rehaussoit encore sa bonne mine et sa gravité.

On disoit ce jour-là que les Hollandois armoient vingt-six vaisseaux sous le beau prétexte d'assurer leur commerce; mais le Roi ne se mettoit guère en peine de leur mauvaise volonté : il les traitoit avec douceur et modération, bien persuadé que, s'ils s'engageoient dans la guerre contre ses intentions, il pourroit avoir le plaisir de les en voir châtier plus qu'ils ne pensoient. Mais c'étoient là des secrets de la Providence, qui ne devoient se développer que dans la suite.

Le même jour, le marquis de Lita, neveu du défunt cardinal archevêque de Milan, vint se jeter aux pieds du roi d'Espagne et lui baiser la main, en l'assurant des respects de tous ses sujets du Milanois. Le roi d'Angleterre vint aussi dire adieu au roi d'Espagne, et le fit avec tant de tendresse que tout le monde en fut touché.

3 décembre. — Le 3, on sut que, la nuit précédente, il étoit arrivé un courrier de Rome, apportant la nouvelle de l'élection d'un pape, qui s'étoit faite le 23 de novembre, et qu'il avoit pris le nom de Clément XI. C'étoit le cardinal Albano [2], qui étoit sous le dernier pontificat secrétaire des brefs, homme d'esprit, sage, habile, et en un mot un digne sujet pour gouverner l'Église universelle. Il n'avoit que cinquante et un ans. Mais il étoit infirme, ayant déjà les jambes ouvertes. On assuroit qu'il avoit refusé le

1. [Voir l'appendice n° IV. C. — *Ed. Pontal.*]
2. Il avoit d'abord été avocat et s'étoit acquis une grande réputation en faisant gagner à la maison Caffarini un procès considérable. Ensuite de quoi il s'étoit poussé, et enfin étoit devenu cardinal. On disoit qu'il avoit deux frères et un neveu Jésuites, et par conséquent on ne doutoit pas qu'il ne fût absolument dans leurs intérêts; mais d'ailleurs on assuroit qu'il étoit intime ami du cardinal de Bouillon et de l'archevêque de Cambrai.

pontificat pendant deux jours, ne voulant pas l'accepter sans savoir si la France l'auroit agréable, mais que le conclave, ayant été informé que le Roi avoit accepté le testament du roi d'Espagne, avoit député au prince de Monaco pour savoir si Sa Majesté agréoit cette élection, et que, sur sa réponse, le cardinal Albano avoit été obligé d'accepter la tiare; qu'il avoit fait excuse au cardinal Ottoboni de ce qu'il ne prenoit pas le nom d'Alexandre en mémoire d'Alexandre VIII, son oncle, auquel il devoit le chapeau, mais qu'il avoit cru être obligé de prendre celui de Clément, pour rendre plus d'honneur à saint Clément, l'un de ses illustres prédécesseurs, dont on alloit célébrer la fête au premier jour; qu'ensuite il avoit été sacré évêque par l'évêque d'Ostie, n'étant alors que prêtre, et même depuis trois mois.

Ce jour-là, le roi d'Espagne voulut aller faire ses adieux à la grande écurie, et étant monté dans son carrosse, comme il vit l'ambassadeur d'Espagne à la portière, il lui dit de monter avec lui. L'ambassadeur, avec la sagesse de sa nation, lui répondit que cet honneur ne lui appartenoit pas, n'y ayant que le grand écuyer qui eût cette prérogative. Mais le roi insista, et l'ambassadeur se défendant toujours, le roi voulut absolument qu'il montât dans son carrosse : ce qui fit présumer qu'il seroit bientôt grand écuyer. Toute cette journée se passa à faire des adieux, qui furent tendres, et même accompagnés de larmes. Le Roi voulut bien se donner lui-même la peine de consoler tous les domestiques du roi d'Espagne qui devoient demeurer à Madrid, leur recommandant particulièrement d'être sages sur toutes choses, et de servir le roi, son petit-fils, avec affection, promettant de faire du bien à ceux qui ne pourroient pas s'accoutumer à aller en Espagne.

4 décembre. — Le 4, le P. de la Chaise présenta au Roi le P. d'Aubenton, ci-devant recteur des Jésuites de Strasbourg, et le P. de Silly, ci-devant compagnon du P. d'Aix, qui avoit été choisi pour servir le roi d'Espagne dans les secrets de la confession : grand chagrin pour les Dominicains, qui jusqu'alors avoient été confesseurs des rois d'Espagne. Le Roi cependant prenoit toutes les mesures imaginables pour ménager les Espagnols, et pour ne les chagriner en rien.

On vit alors éclater la joie de du Saussoy, écuyer du Roi et écuyer ordinaire de la duchesse de Bourgogne, d'apprendre, en

partant pour le voyage, que sa nièce, fille de la comtesse de Vézelay, avoit épousé le frère du Pape.

Le même jour, le comte de Monastérol prit congé du roi d'Espagne, après avoir reçu ses ordres, pour les porter au duc de Bavière, son maître. Ce fut le même matin que le roi d'Espagne partit de Versailles pour s'acheminer vers son royaume. Les adieux furent très tendres; les rois ne purent retenir leurs larmes; mais enfin il fallut partir, et le Roi voulant reconduire le roi d'Espagne jusqu'à Sceaux, ils montèrent ensemble dans le carrosse du Roi. Les deux rois étoient dans le fond de derrière, avec la duchesse de Bourgogne, Monseigneur le duc de Bourgogne et le duc de Berry dans le devant, Monsieur et Madame dans les deux portières. On trouva tout le chemin, depuis Versailles jusqu'à Sceaux, bordé d'une foule de peuple accouru de toutes parts pour voir le roi d'Espagne. Quand on fut arrivé à Sceaux, toute la cour entra dans l'appartement bas; les deux rois seuls s'enfermèrent dans un cabinet, où ils furent près d'un quart d'heure. Ensuite le Roi fit entrer Monseigneur, et peu de temps après l'ambassadeur d'Espagne, et puis tous les princes et princesses suivant leur rang. On ne sauroit exprimer la douleur qu'ils témoignèrent tous, et combien il y fut versé de larmes, les spectateurs ne pouvant même s'empêcher d'en répandre, comme les personnes intéressées. Enfin, après une demi-heure, la séparation se fit dans le vestibule, et le roi d'Espagne monta en carrosse avec les princes et le duc de Noailles : car le duc de Beauvillier ne pouvoit partir que trois jours après, à cause de ses incommodités, quoiqu'il se portât un peu mieux. Le Roi passa ensuite dans le jardin, où il se promena longtemps avec la duchesse de Bourgogne, pendant qu'on servoit une magnifique collation à toutes les dames. Monseigneur s'en alla à Meudon, et le Roi arriva sur les cinq heures du soir à Versailles; mais on remarqua que la princesse douairière de Conti ne fut point de ce voyage.

Le Roi n'avoit point encore reçu de réponse de la régence à la lettre qu'il lui avoit écrite au sujet de l'acceptation de la couronne d'Espagne, en exécution du testament du feu roi. Mais on attribuoit ce retardement au mauvais temps, et au peu de règle qu'il y avoit dans les postes d'Espagne. D'ailleurs on recevoit de toutes parts des assurances des soumissions des gouverneurs et des peuples de la domination d'Espagne, et on n'avoit pas sujet d'être

inquiet de ce côté-là. Cependant on eut nouvelle que le roi d'Angleterre avoit prorogé son Parlement jusqu'au 23 de janvier prochain, et, peu de temps après, on apprit qu'il l'avoit cassé tout à fait, et l'on parloit ouvertement de l'horrible aversion que les Anglois avoient pour leur roi Guillaume. D'un autre côté, le roi Jacques vint prier le Roi de lui donner une garde plus forte, parce qu'il avoit eu avis que les Anglois vouloient enlever le prince de Galles, et le faire élever dans la religion anglicane. On murmuroit aussi sourdement qu'il y avoit une négociation entre les rois de France, d'Espagne et le roi Guillaume d'Angleterre, laquelle tendoit à faire consentir le roi d'Espagne que le roi Guillaume se fît roi de Hollande; moyennant quoi le prince de Galles seroit roi d'Angleterre, et auroit liberté de professer la religion catholique; mais cela étoit bien difficile à persuader aux Anglois.

Ce jour-là, on apprit la mort de d'Effita, lieutenant criminel de Paris, un des plus habiles magistrats de son siècle.

5 décembre. — Le 5, le bruit couroit que le cardinal de Bonsy étoit à l'extrémité; mais il avoit souvent donné des espérances semblables à ceux qui prétendoient à ses bénéfices.

6 décembre. — Le 6, on disoit que des Forts, nouvel intendant des finances, alloit épouser Mlle de Varangeville.

On sut le même jour que le duc d'Albret, touché des soins et des bontés que le duc de Bouillon, son père, lui avoit témoignés pendant sa petite vérole, lui avoit écrit que ce seroit mal les reconnoître, s'il plaidoit encore contre lui; qu'il le prioit de trouver bon qu'il le laissât maître et seul arbitre de tous leurs différends, préférant à tous les biens du monde son amitié, qu'il lui redemandoit instamment. Le duc de Bouillon fit à cette lettre une réponse telle que son fils pouvoit la souhaiter, et ainsi finirent leurs querelles.

Le même jour, le courrier de la régence, qui avoit été arrêté par les glaces, arriva à la cour, rapportant la nouvelle de la joie indicible où avoient été les Espagnols, lorsqu'ils avoient appris que le Roi avoit accepté la couronne d'Espagne pour son petit-fils. Il étoit chargé d'une quatrième lettre des régents pour Sa Majesté, dont voici la teneur :

Quatrième lettre des régents au Roi.

« Sire,

« Sur l'avis que nous avons donné à Votre Majesté de l'affliction où nous étions à cause de la mort de notre très aimé roi et maître, don Carlos, de glorieuse mémoire, et de la prudente et incontestable disposition qu'il a faite dans son testament, en appelant à l'entière et universelle succession de tous ses États le nouveau roi don Philippe V, notre seigneur et maître, auparavant duc d'Anjou, toujours heureux petit-fils de Votre Majesté, et en donnant par intérim une forme pour les gouverner, elle a daigné, et nous en avons une grande reconnoissance, nous témoigner, par sa lettre du 12 du courant, la sensible douleur que lui a causée la mort d'un si grand prince, et nous déclarer qu'elle acceptoit et approuvoit le contenu du testament du feu roi, le confirmant et autorisant avec toutes les formes et précautions qui peuvent assurer pour jamais la possession d'un si grand héritage. C'est pourquoi, après avoir rendu à Votre Majesté les actions de grâces les plus tendres et les plus respectueuses que nous lui devons pour cette acceptation et pour les témoignages singuliers d'estime et de bonté dont il lui a plu de nous honorer, et nous en particulier, et toute la nation espagnole en général, manières propres et caractéristiques du cœur magnanime d'un monarque si fameux, nous la pouvons assurer que, par sa haute prévoyance, elle a su récompenser par anticipation les démonstrations d'allégresse qui, au milieu de la consternation que nous causoit la perte que nous venions de faire, nous ont fait bannir la douleur pour célébrer en cette cour avec un applaudissement général la lettre obligeante de Votre Majesté. Nous croyons bien, Sire, que le nouveau roi viendra instruit, ainsi que Votre Majesté nous le promet, en toutes ces hautes, prudentes et chrétiennes maximes qu'il aura sans doute bien apprises sous la discipline d'un si glorieux, si heureux et si habile aïeul; et que, sous les auspices de l'un et de l'autre, nous verrons reverdir les lauriers sur son auguste front. Cette nouvelle obligation nous fera conserver à jamais dans notre mémoire des règles si sages et si sûres, et ces règles seront pour nous de vifs et puissants aiguillons pour procurer en tout son exaltation et celle de la monarchie, et pour cultiver toujours de plus en plus une étroite amitié, union et correspondance entre

les sujets des deux couronnes. Nous nous félicitons d'avoir enfin rencontré l'heureux siècle dans lequel la Providence divine avoit ordonné que fût indissolublement étreint ce nœud royal, que le malheur des temps et la jalousie que la valeur et la puissance nourrissoient entre les deux nations, avoient toujours dénoué. Nous et tous ces fidèles vassaux, nous soupirons avec impatience et avec inquiétude dans l'attente de notre très aimable roi; et sur la promesse que Votre Majesté nous fait que nous le verrons bientôt, faveur dont nous lui faisons de nouveaux remerciements, nous comptons toutes les heures, et, pour les avancer en tout ce qui peut dépendre de nos soins, nous avons donné des ordres pour le faire proclamer avec les cérémonies accoutumées dans les royaumes d'Espagne et dans les autres États qui en dépendent : et cela s'est déjà exécuté dans cette cour, à l'exemple de laquelle on ne peut douter, selon les avis que nous avons déjà reçus, que ne se conforment toutes les provinces qui composent le cercle de cette couronne, attendu l'union qu'elles ont toujours conservée entre elles; d'où il arrivera que, par une noble émulation, elles se feront un point d'honneur de célébrer à l'envi cet heureux événement, et de redoubler leurs prières et leurs vœux pour la santé, prospérité et longue vie de Votre Majesté, comme nous le désirons, et comme la Chrétienté en a besoin.

« A Madrid, le 26 de novembre de l'an 1700.

« Moi la Reine.

« Le Cardinal Portocarrero.
« Don Manuel Arias.
« Don Fernando de Aragon.
« Don Antonio de Ubilla y Medina.
« L'Inquisiteur général.
« Don Rodrigue Manuel Manrique de Lara.
« Le Comte de Benavente. »

En même temps, il arriva un autre courrier du vice-roi de Naples, portant des lettres pleines d'assurances de sa fidélité et de son obéissance; et, s'il n'en étoit encore arrivé aucun du vice-roi de Sicile, on n'en étoit guère en peine, et on ne s'en prenoit qu'à la mer, dont le trajet étoit difficile en cette saison.

Cependant on continuoit à dire que l'Empereur faisoit filer des troupes vers le Tyrol, qu'il avoit nommé le prince Eugène de Savoie pour généralissime de ses armées en Italie, le prince de Commercy sous lui, et le jeune prince de Vaudemont maréchal de l'Empire. On disoit aussi que le comte de Tallard s'en retour-

noit auprès du roi d'Angleterre, avec espérance d'être bientôt relevé par un autre ambassadeur.

7 décembre. — Le 7, on apprit par un courrier d'Espagne qu'aussitôt que la régence avoit su l'acceptation du testament, elle avoit député le connétable de Castille pour venir faire des remerciements au Roi du présent qu'il avoit fait à l'Espagne, et qu'il se préparoit à venir avec un équipage magnifique; que l'on faisoit dans toute l'Espagne de grandes réjouissances, et qu'on y attendoit le roi avec une impatience sans égale; qu'on l'avoit proclamé roi dans toutes les Espagnes, et qu'un grand d'Espagne ayant pris le portrait du roi chez le duc d'Harcourt, l'avoit porté en manière d'étendard, et fait placer en triomphe dans le palais, après des fêtes et des réjouissances surprenantes; qu'il y avoit eu des jeux, des festins, des illuminations avec des cris de joie tout différents du passé, puisque l'on n'entendoit plus autre chose que : « *Vive Philippe V, duc d'Anjou, petit-fils de France!* » On sut aussi que le duc d'Ossone, un des plus grands seigneurs d'Espagne, venoit en poste par une autre route; qu'il avoit vu en chemin le roi d'Espagne, et qu'il l'avoit voulu servir en qualité de premier gentilhomme de la chambre, mais que le duc de Beauvillier ne l'avoit pas voulu souffrir; que la reine douairière d'Espagne écrivoit au nouveau roi avec cette inscription : *Regi nostro, domino meo;* qu'elle écrivoit aussi au Roi, à Monseigneur et à Monsieur, et sembloit prendre des inclinations françoises. Tout cela faisoit espérer que les fiers Espagnols s'humaniseroient, et que le mélange de leur sagesse avec la folie françoise feroit de très bons effets.

Il arriva aussi un autre courrier de Milan, par lequel le prince de Vaudemont donnoit au Roi de fortes assurances qu'il ne laisseroit entrer aucunes troupes étrangères dans son gouvernement. Cependant on disoit que l'Empereur en levoit beaucoup; mais cela n'inquiétoit pas, parce qu'on savoit que les Grisons avoient fermé leurs passages et ne donneroient aucune subsistance aux troupes de l'Empereur. D'ailleurs les troupes hollandoises qui étoient dans le Luxembourg et dans Mons disoient qu'elles n'en sortiroient pas que le roi d'Espagne ne leur eût payé quatre millions qu'il leur devoit. Tout cela faisoit croire à bien des gens qu'on auroit la guerre; mais les autres, qui s'imaginoient voir plus clair, soutenoient qu'il n'y en auroit point, parce que l'Em-

pereur n'avoit point d'argent; que les Anglois ne vouloient point de guerre, pour ne pas augmenter l'autorité de leur roi, qu'ils haïssoient mortellement, et que les Hollandois ne feroient rien que de concert avec lui. Cependant ce prince venoit de casser son Parlement, et cela faisoit croire qu'il en vouloit assembler un autre qui lui fût plus favorable, car il ne pouvoit faire la guerre sans argent, et il n'en pouvoit tirer de ses peuples sans que son Parlement lui en accordât.

Le même jour, on disoit encore que le cardinal de Bouillon n'avoit pu encore obtenir sa grâce du Roi, quoiqu'il fit toutes choses pour la mériter, mais qu'il espéroit que le Pape, son ami, pourroit le servir avec le temps.

Sa Majesté augmenta ce jour-là de trois mille livres la pension de Mesmond, écuyer de sa grande écurie, apparemment sur la prière que le roi d'Espagne lui en avoit faite avant son départ, et elle donna encore un supplément de deux mille livres à l'abbé Mélani[1].

Cependant on eut nouvelle que les États-Généraux avoient paru satisfaits de la lettre du Roi en forme de manifeste que le comte de Briord leur avoit présentée, et qu'ils avoient répondu que les vingt-quatre vaisseaux qu'ils armoient n'étoient que pour assurer leur commerce et pour secourir la Suède. Cependant ils occupoient tous les postes dans le Luxembourg, et ils en étoient les maîtres; mais le duc de Bavière alloit y mettre ordre, et l'on parloit de les contenter au sujet des quatre millions qu'ils disoient leur être dus par les Espagnols.

8 décembre. — Le 8, l'ambassadeur d'Espagne montra une lettre du duc de Medina-Celi, vice-roi de Naples, par laquelle il lui mandoit qu'il avoit reçu avec zèle les ordres de la régence; qu'on pouvoit s'assurer qu'il ne laisseroit entrer aucunes troupes étrangères dans les terres où il commandoit : que le gros temps

1. Il s'appeloit autrefois Atto, et étoit un chanteur de profession, que le cardinal Mazarin avoit fait venir pour chanter dans les opéras italiens qu'il donnoit en ce temps-là; mais depuis, il se jeta dans les négociations secrètes avec les ministres des princes italiens qui étoient à la cour, et, par ce moyen, s'attira les bienfaits du Roi. — [Cet abbé cumulait avec son rôle dans les opéras les fonctions d'aumônier auprès du cardinal Mazarin, scandale qui faillit être dénoncé à l'Assemblée générale du Clergé de France. Voy. une lettre du 17 juillet 1656 de l'évêque de Coutances au cardinal Mazarin, *Archives du ministère des Affaires étrangères*, France, vol. 161. — *Comte de Cosnac.*]

l'avoit empêché de faire porter les mêmes ordres en Sicile, mais qu'il assuroit que tout iroit bien, et que cependant il le prioit de présenter ses soumissions, ses hommages et ses obéissances à son roi très désiré, et de lui faire l'honneur d'assurer Sa Majesté de son zèle et de sa fidélité.

Le soir, le comte de Tallard partit pour Londres, pendant que l'ambassadeur d'Angleterre auprès du Roi écoutoit tout sans rien dire, attendant à voir le parti que son maître prendroit, et comment les Anglois s'en accommoderoient. On sut aussi que les députés de Dantzick s'étoient venus jeter aux pieds du Roi, qu'ils lui avoient fait satisfaction de leur témérité; qu'ils lui avoient demandé pardon, et que le Roi le leur avoit accordé de bonne grâce, mais qu'il leur en coûteroit quatre ou cinq cent mille livres.

On apprit aussi que le Pelletier de Sousy ayant envoyé son argent au trésor royal, on n'y avoit voulu recevoir que trois cent mille livres, et qu'on lui avoit donné une quittance de quatre cent mille. On disoit encore que l'Empereur avoit jeté feu et flammes, qu'il ne menaçoit pas moins que de ravager le Milanois et de brûler la France, et qu'il avoit encore ajouté le comte de Rabutin [1] à ses autres généraux, ce qui faisoit voir que les François étoient bien à la mode en Europe; mais ceux-là auroient été mieux en France ou en Espagne que dans le parti de l'Empereur.

9 décembre. — Le 9, le bruit couroit que la cour pourroit bien aller au printemps à Fontainebleau au-devant des princes, qui reviendroient en ce temps-là de leur tournée de Languedoc et de Provence.

10 décembre. — Le 10, on faisoit dire aux Hollandois qu'ils parleroient quand le roi d'Espagne auroit été couronné.

11 décembre. — Le lendemain, on apprit que le marquis de Pontevès [2], chef d'escadre des galères du Roi, étoit mort de ma-

1. C'étoit un gentilhomme de Bourgogne, lequel s'étant battu en duel du temps qu'il étoit au service du Roi, avoit été obligé de sortir du royaume et s'étoit attaché au service de l'Empereur, où il étoit parvenu par son mérite aux grandes dignités.

2. [Lazarin de Pontevès, seigneur de Maubousquet, fils aîné de François de Pontevès et d'Isabeau de Meyssonnier, chef d'escadre des galères le 1er janvier 1696, chevalier de Saint-Louis le 18 mai 1700; il avait épousé, en 1676, Anne d'Agoult d'Olières, et sa sœur, Claudine de Pontevès, avait été mariée, en 1670, à Louis de Foresta, seigneur de Châteauneuf. — *Comte de Cosnac.*]

ladie en Provence, et cette nouvelle fit remuer tous les anciens capitaines de galère qui pouvoient prétendre à être chefs d'escadre.

12 décembre. — Le 12, on apprit que la comtesse de Tillières [1] étoit accouchée d'un fils.

13 décembre. — Le 13, on ne parloit que de la fâcherie de l'Empereur, et de la vengeance qu'il vouloit prendre de l'affront qu'il prétendoit lui avoir été fait par les ruses des ambassadeurs de France. On disoit qu'il vouloit bientôt faire paroître ses troupes dans le Milanois et sur le Rhin; qu'il irritoit de son mieux les Hollandois et les Anglois; mais on espéroit que tous les maux dont il menaçoit la France retomberoient sur sa tête.

Le même jour, on disoit que rien ne s'opposoit à l'élection de l'abbé de Soubise pour coadjuteur de Strasbourg, et que l'affaire seroit bientôt consommée, car on espéroit fortement d'obtenir le consentement du Pape. Les courtisans assuroient que dans une autre conjoncture l'abbé d'Auvergne auroit pu en obtenir l'abbaye d'Orcamp; mais on croyoit que cette maison ne devoit pas demander d'autre grâce que celle du cardinal de Bouillon. On paroissoit d'ailleurs très content de la conduite du nouveau Pape; mais on disoit qu'aussitôt que le Sacré Collège avoit appris l'acceptation de la couronne d'Espagne, il avoit été très fâché de s'être donné un jeune maître, qui lui avoit paru avantageux dans l'opinion que le traité de partage subsisteroit [2].

14 décembre. — Le 14, le bruit couroit que le marquis de Gassion [3], sous-lieutenant de gendarmerie, allait épouser Mlle de Beringhen, à laquelle son père donnoit vingt mille écus; mais ce mariage ne réussit pas. On parloit encore de celui des deux filles du contrôleur général Chamillart avec le marquis de Seignelay et le vidame d'Amiens. Mais cette nouvelle ne se trouva pas véritable.

1. Fille de du Gué-Bagnols, conseiller d'État ordinaire et intendant en Flandre.

2. [Ici il y a six lignes effacées; mais sous les ratures on peut lire les détails relatifs à l'arrivée du duc d'Ossone à la cour, qu'on retrouve plus bas sous la date du 17 décembre. — *E. Pontal.*]

3. Il étoit petit-neveu du maréchal de Gassion, et son père étoit président au mortier du parlement de Pau; de ces deux oncles, l'aîné avoit été brigadier des armées du Roi, et enseigne de ses gardes du corps; l'autre étoit encore actuellement lieutenant général et lieutenant des gardes du corps.

On assuroit, ce matin-là, que le comte de Tessé alloit commander cinquante mille hommes en Milanois, et qu'Albergotti serviroit sous lui. Cependant, dans la suite, Albergotti fut envoyé ailleurs.

Ce fut encore le même jour que le nonce du Pape présenta au Roi, dans son cabinet, le bref de Sa Sainteté, par lequel elle l'assuroit de son amitié sincère, et que sa durée égaleroit celle de son pontificat. Tous ceux qui virent ce bref le lurent avec plaisir, parce que le Pape s'y étoit servi de termes tendres et touchants, avouant même qu'il devoit la tiare à ce grand Roi, qu'il avoit toujours regardé comme le plus vertueux prince du monde, le protecteur de la religion, et l'arbitre du sort de tous les mortels dans la paix et dans la guerre. Le même jour encore, l'envoyé de Lorraine complimenta le Roi de la part de son maître sur l'acceptation de la couronne d'Espagne, et l'envoyé de Brunswick lui parla aussi fort éloquemment sur le même sujet, et finit son discours en disant que leur joie étoit extrême, dans l'espérance qu'ils avoient qu'après avoir rendu justice à son petit-fils, il ne dédaigneroit pas de leur rendre aussi celle qu'ils lui demandoient, qui étoit de rétablir l'Allemagne dans l'état où elle devoit être suivant le traité de Westphalie. L'envoyé de Mantoue devoit aussi complimenter le Roi; mais il eut la délicatesse de ne le vouloir pas faire, parce que l'envoyé de Lorraine avoit passé devant lui.

Ce jour-là, l'ambassadeur de Hollande présenta au marquis de Torcy une lettre des États-Généraux, et demanda audience pour le 16, disant qu'il avoit des choses très agréables à annoncer au Roi. L'audience lui fut accordée pour ce jour-là, et on lut la lettre des États l'après-dînée dans le conseil d'État, qui dura cinq grandes heures. L'ambassadeur de Venise, qui avoit demandé audience, fut aussi remis au 16; mais il paroissoit assez difficile d'accorder ces deux ambassadeurs pour le pas. Le soir, on sut certainement que le Roi avoit nommé le comte de Tessé pour général des troupes auxiliaires en Milanois; que de Cray, lieutenant d'artillerie, avoit ordre de marcher avec son équipage, qui étoit sur la frontière de Dauphiné; qu'il y avoit vingt-cinq bataillons qui marchoient pour en aller joindre quinze qui étoient déjà en Provence, et que quatre mille chevaux prenoient la même route. On assuroit que les Italiens reprenoient vigueur et disoient que, sous une protection si effective, on pouvoit espérer de repousser ces pillards alle-

mands. On sut encore que le comte d'Albert s'étoit ce jour-là remis à la Conciergerie, et que le comte d'Uzès, qui en devoit sortir, s'y trouvoit encore retenu pour trois mois à cause de ce contre-temps.

15 décembre. — Le 15, on apprit que le fils de Mansard alloit épouser la fille de Samuel Bernard, fameux banquier, qui lui donnoit en mariage quatre cent mille livres d'argent comptant, et que Mansard donnoit à son fils quatre cent mille livres de bien, lui en assuroit deux cent mille, et lui accordoit vingt années de nourriture. On parloit aussi de divers autres mariages, comme de celui du marquis d'Heudicourt [1] avec Mlle de Villacerf, du marquis de Saint-Pouenge [2] avec Mlle de Sourdis [3], et de des Forts-Pelletier avec Mlle de la Hoguette [4].

Les lettres du Nord portoient que le roi de Suède étoit arrivé en Livonie; qu'il avoit fait lever le blocus de Riga, en jetant la terreur dans les quartiers des Saxons, et que, comme le siège de Narva avoit été converti en blocus, il assembloit trente mille hommes pour aller forcer les Moscovites, qui étoient déjà si fort harcelés par sa cavalerie qu'ils auroient voulu être de retour dans leur pays avec le czar.

On disoit encore que le duc de Savoie avoit offert de très bonne grâce de ses troupes pour la défense du Milanois, et que cette complaisance pourroit être récompensée par le mariage de sa seconde fille avec le roi d'Espagne; mais il y avoit bien des gens qui croyoient cette nouvelle apocryphe; et même on doutoit si le duc de Savoie voudroit donner passage aux troupes du Roi par ses États, parce que l'on préparoit à Toulon toutes les choses nécessaires pour embarquer les troupes du Roi, et les aller débarquer à Gênes ou à Final. Cependant on assuroit que la république de Venise, à laquelle l'Empereur avoit demandé passage sur ses terres pour trente mille hommes, avoit dépêché partout

1. Fils du marquis d'Heudicourt, grand louvetier de France; il étoit capitaine de cavalerie.

2. Fils de Saint-Pouenge, secrétaire du cabinet, qui depuis de longues années travailloit sous les secrétaires d'État de la guerre le Tellier, de Louvois et de Barbezieux.

3. Fille du marquis de Sourdis, chevalier des Ordres du Roi et lieutenant général de ses armées, qui commandoit depuis longtemps en Guyenne.

4. Fille du défunt comte de la Hoguette, maréchal de camp et sous-lieutenant de la première compagnie de mousquetaires du Roi, qui avoit été tué à la bataille de la Marsaille.

des commissaires pour renforcer ses garnisons avec les troupes qu'elle faisoit revenir de Dalmatie et de Morée, et qu'elle se promettoit bien de fermer le passage aux Impériaux. Pour les autres princes d'Italie, ils convenoient que toute leur sûreté dépendoit de la protection du Roi, lequel leur avoit fait dire qu'il leur conseilloit de se garder eux-mêmes; mais que, s'ils ne se trouvoient pas assez forts, il auroit toujours sur les frontières quarante bataillons et quatre mille chevaux pour marcher à leur secours. On ajoutoit que les Suisses et les Grisons protestoient qu'on ne les forceroit pas, et cela étant, il étoit impossible que l'Empereur pût entrer en Italie. On disoit alors que les cardinaux de Coislin et de Noailles revenoient. Cependant on avoit cru que Sa Sainteté vouloit juger l'affaire de la Chine avec tout le Sacré Collège, et si cela avoit été, les cardinaux françois n'auroient pas eu permission de revenir sitôt.

16 décembre. — Le 16, on sut que le Roi avoit rappelé le prince de Monaco de son ambassade, et envoyé ordre au cardinal de Janson de demeurer à Rome, pour y faire les affaires de France, pendant que le cardinal d'Estrées feroit un tour chez tous les princes d'Italie pour les engager dans la ligue avec la France et l'Espagne. On apprit aussi que Brunet, maître des requêtes, alloit épouser Mlle de Normanville, que la marquise de Maintenon avoit tirée de Saint-Cyr et avoit gardée quelque temps auprès d'elle; qu'en faveur de ce mariage, le Roi remettoit au président Brunet, père du marié, cent vingt mille livres sur la taxe qu'il devoit lui payer comme les autres gens d'affaires; que cette somme serviroit de dot à la damoiselle, à laquelle la marquise de Maintenon donnoit encore quinze mille livres, et la duchesse de Bourgogne pour vingt mille livres de pierreries, outre la survivance que le Roi accordoit au marié de la charge de président en la Chambre des comptes de Paris, dont son père étoit titulaire.

17 décembre. — Le 17, le duc d'Ossone arriva à la cour, où tout le monde s'empressa de le voir avec l'étourderie ordinaire des François, et dès qu'on l'eut vu, on n'en fit plus de cas, parce qu'il n'avoit pas les cheveux aussi poudrés qu'on les portoit alors; mais il mit de la poudre dans la suite, et il faut convenir qu'il avoit une taille très noble et de beaux cheveux noirs. On sut en même temps qu'on avoit fait partir Albergotti et d'Ime-

court pour la frontière, et on se douta qu'ils alloient vers le pays de Luxembourg.

18 décembre. — Le 18, on disoit que le roi d'Angleterre étoit plus incommodé que jamais, et cette maladie, si elle avoit été véritable, étoit une nouvelle bien importante.

19 décembre. — Le 19, on apprit que le Roi avoit donné douze mille livres de pension à la princesse de Lillebonne, et que Monseigneur avoit voulu lui en annoncer lui-même la nouvelle.

On parloit alors d'une plaisanterie que les habitants d'Anvers avoient fait jouer sur le théâtre; ils avoient fait paroître un homme habillé en Hollandois, lequel étoit entre les rois de France et d'Espagne, tenant un gros fromage à la main, et ensuite le roi de France, lui ayant pris ce fromage, l'avoit coupé en deux parts égales, dont il en avoit donné l'une au roi d'Espagne, et avoit gardé l'autre pour lui.

On disoit en ce temps-là que, dans un festin, l'électeur de Brandebourg s'étoit lui-même donné le titre de roi de Prusse; mais il falloit voir si les princes d'Allemagne et la Pologne y consentiroient, et si l'Empereur auroit plus de pouvoir pour faire des rois que pour faire des électeurs.

20 décembre. — Le 20, on disoit que Vachère, exempt des gardes du corps, qui étoit commandé à la suite du roi d'Espagne, et Valouze, son écuyer, étoient fort malades, et, peu de temps après, on les fit tous deux morts; mais ils se tirèrent d'affaire heureusement. On sut aussi que Louville et Montviel [1] demeureroient auprès du roi d'Espagne.

21 décembre. — Le 21, on apprit que le Roi avoit refusé une audience à l'ambassadeur de Savoie, apparemment sur ce que son maître refusoit aussi le passage sur ses terres aux troupes de Sa Majesté. Ce jour-là, l'ambassadeur de Venise protesta au Roi que la République ne donneroit point de passage aux troupes de l'Empereur.

Le comte de Sintzendorf avoit douté quelque temps si on le souffriroit en France; mais le Roi lui avoit fait dire qu'il pouvoit venir à la cour quand il lui plairoit, et ainsi il y paroissoit à son ordinaire.

1. Gentilhomme de Gascogne que le Roi avoit tiré de son régiment d'infanterie pour le faire gentilhomme de la manche du duc de Bourgogne.

22 décembre. — Le 22, on parloit de certain grabuge qui étoit entre le Roi et le duc de Lorraine pour la nomination à l'abbaye de filles de Saint-Pierre de Metz. L'abbesse étant morte, ce prince, ne doutant pas de son droit, en avoit pourvu Mme d'Haraucourt, qui n'avoit que dix-neuf ans, et puis il en avoit parlé à Callières, qui étoit alors auprès de lui. Callières n'avoit point voulu entrer en cette négociation, et avoit seulement répondu au duc que c'étoit une affaire entre lui et le Roi; mais quand le comte d'Haraucourt lui en étoit venu parler, il lui avoit répondu nettement qu'il auroit cru que le duc de Lorraine n'auroit pas dû nommer à cette abbaye, sans en avoir auparavant fait une honnêteté au Roi, puisque le Roi avoit nommé les deux ou trois dernières abbesses. En effet, on disoit que le duc de Lorraine, qui se prétendoit fondateur, et avoir par là plein droit de nommer, n'avoit point de titres, et on ne doutoit pas qu'à Noël le Roi ne nommât à cette abbaye. Le même jour, on sut que le Roi avoit donné deux mille livres de pension à du Barrail [1], capitaine dans son régiment, et qui en commandoit le détachement qui travailloit tous les ans à Marly.

23 décembre. — Le 23, on commença à nommer les officiers généraux de l'armée d'Italie, et on ne parla d'abord que de Bachivilliers et du chevalier de Tessé, du comte de Marsin, de Pracomtal, de Thouy et de Cavoye pour maréchaux de camp: quelques gens y ajoutoient Villepion, mais cela n'étoit pas certain.

Ce jour-là, le Roi donna audience dans son cabinet au marquis Colmenaro, envoyé de la part du prince de Vaudemont, lequel étoit lieutenant général de l'artillerie en Milanois et gouverneur de Valence, ayant même défendu cette place contre les François, peu de temps avant la paix. Il venoit assurer le Roi des obéissances du prince de Vaudemont et recevoir ses ordres. Ce fut de lui qu'on apprit la générosité du prince de Vaudemont, digne de l'ancienne Rome : ce prince, ayant su que son fils unique venoit le trouver de la part de l'Empereur pour essayer de l'engager dans ses intérêts, envoya Colmenaro au-devant de lui, avec ordre de lui dire de sa part que, s'il venoit pour ce sujet, il n'avoit qu'à s'en retourner, et qu'il ne vouloit pas le voir; et en cas qu'il se fût opiniâtré, il lui avoit ordonné de se battre contre lui.

1. Il étoit Lorrain et s'étoit jeté dans le service de la France pendant que la Lorraine appartenoit au Roi.

24 décembre. — Le 24, veille de Noël, le Roi fit ses dévotions dans sa chapelle, et ensuite toucha les malades des écrouelles. On disoit, ce matin-là, que l'Empereur avoit consenti l'extinction du nouvel électorat, et que, par ce moyen, le prince Louis de Bade reprendroit le commandement de ses armées. Immédiatement après le dîner du Roi, le duc d'Ossone vint prendre congé de Sa Majesté, pour se rendre auprès du Roi son maître. L'après-dînée, le Roi fit la distribution des bénéfices vacants. Il donna l'abbaye d'Orcamp à l'abbé de Mornay [1]; celle qu'il avoit, à l'abbé de Villebreuil [2]; celle de Saint-Pierre de Metz, à Mme du Hamel [3]; celle de Saint-Jean d'Autun, à Mme de Marey [4], et celle de Fervaques à Mme des Roches [5]; mais, malheureusement pour cette dernière, l'abbesse ne se trouva pas morte.

Le soir, on déclara hautement les officiers généraux; car on dit qu'il passoit une première voiture de troupes par mer, composée de seize bataillons et de deux régiments de cavalerie, qui alloient débarquer à Saint-Pierre d'Arenne, qui est le faubourg de Gènes, et que Bachivilliers et le chevalier de Tessé partoient incessamment comme lieutenants généraux, Pracomtal et Saint-Fremond pour maréchaux de camp, et d'Arenne pour major général, le marquis de Bouligneux et le chevalier de Vandrey, Pellot et Saint-Paterne pour brigadiers d'infanterie; qu'il y avoit ensuite une seconde voiture de troupes plus considérable, avec laquelle marcheroient le marquis de Crenan et le marquis de Vaubecourt pour lieutenants généraux, le comte de Marsin et Thouy, Villepion et Cavoye pour maréchaux de camp.

25 décembre. — Le 25, le bruit couroit que le duc de Savoie avoit consenti que les troupes du Roi passassent sur ses terres.

Le même jour le Roi entendit le premier sermon du P. Maure, qui lui fit un magnifique compliment.

26 décembre. — Le 26, on apprit que le comte d'Hostel, gouverneur de Luxembourg, avoit fait entrer dans sa place un corps

1. C'étoit le cadet des deux abbés de Montchevreuil.
2. Son père étoit un gentilhomme de Languedoc qu'on avoit tiré de capitaine de dragons pour le mettre auprès du comte de Toulouse.
3. Damoiselle de Champagne, à laquelle personne ne s'attendoit: mais elle avoit la protection du cardinal de Noailles.
4. Elle étoit fille du défunt comte de Marey, neveu du défunt maréchal de Grancey.
5. Fille du vieux des Roches, gouverneur des Invalides.

de dragons à pied wallons, avec lesquels il espéroit bien empêcher que les Hollandois ne fassent les maitres. Cependant on disoit que les États-Généraux augmentoient leurs troupes de dix hommes par compagnie, et ainsi ils ne paroissoient pas aussi bien intentionnés qu'ils le vouloient faire croire.

On sut encore que le Roi avoit donné quatre mille livres de pension au vieux de la Reynie [1], conseiller d'État ordinaire, et mille deux cents livres à de l'Isle [2], colonel du régiment d'infanterie de Barrois.

Mais une chose bien nouvelle fut celle qu'on apprit encore le même jour, qui étoit que quatre mille chevaux espagnols passoient en Milanais au travers de la France, où ils devoient marcher par étapes comme les troupes du Roi.

On sut aussi que le marquis d'Huxelles avoit la fièvre avec un grand érysipèle à la jambe.

27 décembre. — Le 27, les nouvelles de Milan étoient que Castel-Banco, envoyé de l'Empereur auprès du duc de Mantoue, étoit allé trouver le prince de Vaudemont de la part de Sa Majesté Impériale, et lui avoit dit que le fief du Milanois étant ouvert à son profit, elle lui défendoit de recevoir d'autres ordres que les siens; mais que le prince de Vaudemont avoit répondu à Castel-Banco qu'il le prioit de mander à son maitre qu'il tenoit du feu roi d'Espagne le gouvernement de Milan; qu'il avoit un profond respect pour ses dernières volontés; qu'il ne reconnoissoit point d'autre maitre que le roi Philippe V, et qu'il verseroit tout son sang, aussi bien que tous les peuples du Milanois, pour lui conserver ses droits. Ensuite de quoi, s'adressant personnellement à Castel-Banco, il lui conseilla de sortir au plus tôt de Milan, de peur qu'il ne lui arrivât quelque accident fâcheux.

28 décembre. — Le 28, on parloit beaucoup d'une bataille que le roi de Suède avoit gagnée contre les Moscovites, dans laquelle on disoit qu'ils avoient perdu vingt mille hommes, et que leur grand étendard y avoit été pris, aussi bien que leur général, le duc de Croy. Le bruit couroit alors que le maréchal de Villeroy partoit pour Metz; mais on connut bientôt après la fausseté de cette nouvelle. On sut aussi que le Roi avoit nommé

1. Ci-devant lieutenant général de police de Paris.
2. Gentilhomme de Normandie qui étoit demi-frère de l'évêque de Chartres.

d'Esgrigny, ci-devant intendant de l'armée de Catalogne, pour aller faire la même fonction dans celle du Milanois.

29 décembre. — Le 29, l'ambassadeur de Venise donna avis au marquis de Torcy qu'il avoit les pleins pouvoirs pour signer une ligue offensive et défensive entre la France et la République. Le même jour, le Roi donna quatre mille livres de pension à Mlle de Croissy, sœur du marquis de Torcy.

Ce fut encore le même jour qu'il arriva un courrier de la régence avec des lettres pour le Roi, par lesquelles elle supplioit Sa Majesté de se servir des places d'Espagne comme de celles de son royaume, d'y mettre des garnisons à son gré, et même d'en changer les gouverneurs si elle le jugeoit à propos.

30 décembre. — Le 30, on sut que le Roi avoit donné une pension de six mille livres à la femme de Mansard, et que le duc d'Harcourt étoit assez considérablement malade à Madrid d'une fièvre avec une fluxion de poitrine.

31 décembre. — Le 31, on assuroit que le prince de Vaudemont, dans le duché de Milan, le duc de Medina-Celi, dans le royaume de Naples, avoient fait publier une ordonnance portant défense, sous peine de la vie, de parler de la maison d'Autriche.

Ce jour-là, le marquis de Barbezieux, revenant de sa maison de l'Estang, se trouva mal, et peu de temps après fut attaqué de la fièvre et d'un mal de gorge dont Fagon, premier médecin du Roi, n'eut pas bonne opinion.

La dernière nouvelle de l'année et du siècle fut la confirmation de la victoire du roi de Suède sur les Moscovites, dont il avoit forcé les quartiers devant Narva, et, après un grand carnage, leur en avoit fait lever le blocus avec tant de précipitation qu'il étoit demeuré le maître de leur bagage et de leur artillerie, et que le czar lui-même avoit eu bien de la peine à se sauver, laissant quatre de ses généraux prisonniers.

APPENDICES

I

TRAITÉ DE PAIX ENTRE L'EMPEREUR, LA FRANCE ET L'EMPIRE CONCLU A RYSWICK LE 30 OCTOBRE 1697 [1].

Louis, par la grâce de Dieu roi de France et de Navarre : à tous ceux qui ces présentes lettres verront, Salut. Comme notre amé et féal conseiller ordinaire en notre conseil d'État Nicolas Auguste de Harlay de Bonneuil, notre cher et bien amé Louis Verjus de Crécy, et notre cher et bien amé François de Callières, nos ambassadeurs extraordinaires et plénipotentiaires, en vertu des pleins pouvoirs que nous leur en avons donnés, auroient conclu, arrêté et signé, le 30 octobre dernier à Ryswick, avec le sieur Dominique André, comte de Kaunitz, sieur héréditaire d'Austerlitz, d'Hungarischbrod, Marischpruss, et du grand Orzechan, chevalier de la Toison d'or, conseiller d'État privé, et chambellan de notre très cher et très amé frère l'Empereur, et vice-chancelier de l'Empire ; le sieur Henry Jean, comte de Stratman et Peürbach, sieur d'Orth, de Smiding, Spatenbrun et Carlsberg, conseiller aulique, et chambellan de notredit frère Empereur, et le sieur Jean-Frédéric, baron de Seilern, son conseiller aulique, et commissaire plénipotentiaire dans les diètes de l'Empire, ambassadeurs extraordinaires et plénipotentiaires de notre très cher et très amé frère l'Empereur, et les députés plénipotentiaires des électeurs princes et États du Saint-Empire, pareillement munis de pleins pouvoirs, le traité de paix dont la teneur s'ensuit :

Au nom de la Très Sainte Trinité. Amen.

Soit notoire à tous et à chacun, qu'après une guerre funeste qui a duré pendant le cours de plusieurs années avec une grande effu-

1. [Voir ci-dessus, p. 2. — On trouve dans le *Corps diplomatique* de Dumont, tome VII, 2e partie, p. 421 et sq., le texte latin de ce traité. — *E. Pontal.*]

sion de sang chrétien et la désolation de plusieurs provinces, entre le très haut, très excellent, et très puissant prince Léopold, élu empereur des Romains, etc., d'une part, et le très haut, très excellent, et très puissant prince Louis XIV, par la grâce de Dieu Roi Très Chrétien de France et de Navarre, de l'autre part, Sa Sacrée Majesté Impériale et Sa Sacrée Majesté Très Chrétienne, ayant sérieusement pris à cœur de mettre au plus tôt fin aux maux qui avançoient de jour en jour la ruine de la Chrétienté; enfin, par un effet de la bonté divine, et par l'entremise du très haut, très excellent et très puissant prince, de glorieuse mémoire, Charles XI, roi de Suède, qui, dès la première naissance de ces troubles, n'a point cessé d'exhorter avec ardeur les princes chrétiens à la paix, et qui, ayant ensuite été agréé unanimement pour médiateur, a, pour la moyenner au plus tôt, employé tous ses soins avec une gloire immortelle jusqu'à la mort, les conférences solennelles auroient été ouvertes pour cet effet dans le château de Ryswick en Hollande, et, depuis son décès, heureusement terminées au même lieu, par l'application de très haut, très excellent, et très puissant prince Charles XII, roi de Suède, digne successeur de l'affection paternelle pour la tranquillité publique, où s'étant rendus les ambassadeurs extraordinaires et plénipotentiaires, de part et d'autres suffisamment autorisés: savoir, de la part de Sa Sacrée Majesté Impériale, le sieur Dominique André de Kaunitz, le sieur Henry Jean de Stratman, et le sieur Jean Frédéric de Seilern; et de la part de Sa Sacrée Majesté Très Chrétienne, le sieur Nicolas Auguste de Harlay de Bonneuil, le sieur Verjus de Crécy, et le sieur François de Callières; lesquels, par l'entremise et les officiers du sieur Charles Bonde, comte de Biornoo, seigneur de Hesleby, etc., sénateur de Sa Sacrée Majesté Suédoise, et président du conseil souverain de Dorpat en Livonie, et du sieur Nicolas, baron de Lilierodt, secrétaire d'État de Sa Sacrée Majesté Suédoise, et son ambassadeur extraordinaire auprès de MM. les États-Généraux des Provinces-Unies, tous deux ambassadeurs extraordinaires et plénipotentiaires pour le rétablissement de la paix générale : lesquels se sont acquittés de la fonction de médiateur avec toute la prudence, toute l'application, et toute l'équité possible, après avoir invoqué l'assistance divine, et s'être communiqué respectivement leurs pleins pouvoirs, en présence, de l'avis et du consentement des députés plénipotentiaires des électeurs, princes et États du Saint-Empire, seroient convenus, pour la gloire de Dieu et le bien de la Chrétienté, des conditions de paix et d'amitié réciproque, dont la teneur s'ensuit :

I. — Qu'il y ait une paix chrétienne, universelle et perpétuelle et parfaite amitié entre Sa Sacrée Majesté Impériale, et ses successeurs, tout le Saint-Empire, les royaumes et pays héréditaires, leurs vassaux et sujets, d'une part; et Sa Sacrée Majesté Très-Chrétienne, ses successeurs, vassaux et sujets, d'autre part, laquelle sera sincèrement observée et cultivée, en sorte qu'aucune des parties n'entreprenne rien au préjudice et dommage de l'autre, ni ne puisse donner aucun aide ni secours, quel qu'il puisse être, à ceux qui voudroient

attenter ou porter quelque préjudice à l'un des deux, ni recevoir, protéger, ou aider réciproquement, en quelque façon que ce soit, les sujets rebelles ou séditieux; mais qu'au contraire chacun procure de bonne foi, l'utilité, l'honneur et l'avantage de l'autre, et ce nonobstant toutes promesses, alliances, et traités quelconques faits au contraire, qui seront censés nuls par ce présent traité.

II. — Qu'il y ait de part et d'autre une amnistie et un perpétuel oubli de tous actes d'hostilité exercés de part et d'autre, en quelque lieu ou façon que ce soit, en sorte que, sous prétexte ni pour aucune autre chose, il ne soit fait, ni souffert qu'on fasse à l'un ou à l'autre aucun tort ni trouble, directement ou indirectement, par voie de fait ou de droit, mais qu'au contraire toutes injures et violences commises par écrits ou par effet, sans aucun égard ni des personnes ni des choses, soient si parfaitement abolies, que généralement tout ce qui pourroit être prétendu sous ce prétexte par l'un contre l'autre soit enseveli dans un éternel oubli. La même amnistie avec tous ses avantages, aura lieu pour tous et un chacun les vassaux et sujets des deux parties, de telle sorte que l'engagement qu'ils pourroient avoir pris dans le parti contraire, ne puisse leur nuire, ni les empêcher d'être pleinement rétablis, quant aux honneurs et aux biens, dans le même état auquel ils étoient immédiatement avant la guerre, sans préjudice toutefois de ce qui a été expressément réglé par les articles suivants touchant les bénéfices, les meubles et les revenus.

III. — Les paix de Westphalie et de Nimègue doivent servir de base et de fondement à celle-ci et seront pleinement exécutées, tant pour le spirituel que pour le temporel, aussitôt après l'échange fait des ratifications, et dorénavant fidèlement observées, si ce n'est en tant qu'il y sera expressément dérogé par le présent traité.

IV. — En premier lieu, tous les lieux et droits occupés par Sa Sacrée Majesté Très-Chrétienne, tant pendant la guerre et par voie de fait, que sous le nom d'unions ou réunions, situés hors de l'Alsace, ou contenus dans la liste des réunions produite par l'ambassade de France, seront restitués à Sa Sacrée Majesté Impériale, à l'Empire, et à ses États et membres; les décrets, arrêts, et déclarations rendus à cet égard par les chambres de Metz et de Besançon et le conseil de Brisach cassés, et toutes choses remises au même état auquel elles étoient avant lesdites occupations, unions et réunions, sans qu'on y puisse être à l'avenir troublé, ni inquiété; à condition toutefois que dans tous ces lieux la religion catholique romaine demeurera dans le même état auquel elle est à présent.

V. — Et bien que, par ces règles générales, on puisse juger aisément qui sont ceux que l'on doit restituer et comment : néanmoins, à l'instance de quelques-uns, jointe à quelques raisons particulières, il a été trouvé bon de faire mention de quelques intérêts particuliers, sans que pour cela ceux qui ne seront pas expressément nommés puissent être tenus pour omis; mais au contraire qu'ils jouissent des mêmes avantages que ceux qui y sont exprimés.

VI. — Pour cet effet, M. l'électeur de Trèves et évêque de Spire sera remis en possession de la ville de Trèves en l'état où elle est à présent, avec toute l'artillerie qui y étoit à sa dernière prise, sans y rien démolir davantage, ni ruiner les édifices publics ou particuliers : et tout ce qui a été arrêté ci-dessus par l'art. IV au sujet des occupations, unions et réunions, aura aussi lieu en faveur des églises de Trèves et de Spire, comme s'il étoit ici particulièrement répété.

VII. — M. l'électeur de Brandebourg jouira de tous les avantages de cette paix, et y sera pleinement compris avec tous ses États, biens, sujets et droits, nommément ceux qui lui appartiennent en vertu du traité conclu le 29 du mois de juin de l'an 1679, comme s'ils étoient ici spécialement exprimés.

VIII. — Le Roi Très-Chrétien restituera à M. l'électeur palatin tous les pays occupés, soit qu'ils lui appartiennent à lui seul, ou qu'il les possède avec d'autres en commun, sous quelque titre que ce soit, particulièrement la ville et bailliage de Germersheim, les prévôtés et sous-bailliages qui en dépendent, avec tous les châteaux, villes, bourgs, villages, hameaux, fonds, fiefs et droits, comme le tout a été restitué audit seigneur électeur par la paix de Wesphalie; comme aussi tous les papiers enlevés des archives, chancellerie, cour féodale, chambre des comptes, prévôtés et autres bureaux palatins, sans aucune exception de lieu, de choses, droits ou document quelconque; et pour ce qui concerne les droits de Mme la duchesse d'Orléans, il a été convenu qu'après la restitution préalable ci-dessus stipulée, Sa Sacrée Majesté Impériale et Sa Sacrée Majesté Très-Chrétienne, conformément au compromis, en décideront comme arbitres, selon les lois et constitutions de l'Empire, et que, s'ils se trouvoient de sentiment contraire à cet égard, l'affaire sera renvoyée au Pape, pour en décider comme sûr arbitre, en sorte néanmoins qu'on ne laissera pas cependant de tenter la voie d'une composition amiable, et qu'en attendant une conclusion finale, M. l'électeur palatin payera tous les ans à Mme la duchesse d'Orléans la somme de deux cent mille livres tournois, ou cent mille florins du Rhin, de la manière et condition qu'il a été convenu par un article séparé qui sera censé de même vigueur que le présent traité de paix, et sauf partout le droit des parties, tant au pétitoire qu'au possessoire, et celui de l'Empire.

IX. — Le roi de Suède, en qualité de comte palatin du Rhin et de comte de Sponheim et de Weldense, sera pleinement et entièrement restitué dans le duché de Deux-Ponts, ci-devant possédé par ses ancêtres, avec toutes les appartenances et dépendances, et avec les mêmes droits dont les prédécesseurs de Sa Sacrée Majesté, les comtes palatins du Rhin et ducs de Deux-Ponts ont joui, ou pu jouir, selon les règles de la paix de Westphalie; en sorte que tout ce qui a été jusqu'ici prétendu, occupé ou réuni de ce duché, en tout ou en partie, par la France, retourne de plein droit entre les mains de Sadite Majesté de Suède et ses hoirs, comtes palatins du

Rhin. On rendra aussi les papiers concernant ledit duché, avec toute l'artillerie qui s'y est trouvée au temps de son occupation, et généralement tout ce qui est stipulé dans les articles précédents en faveur de ceux qui doivent être restitués.

X. — Pour ce qui regarde la principauté de Weldense, et ce que le défunt prince Léopold Louis, comte palatin du Rhin, possédoit sous le nom de ladite principauté, ou de celle de Lautereck; cela sera restitué selon l'art. IV, et la liste produite par l'ambassade de France, sauf tous droits quelconques des prétendants, tant à l'égard du possessoire que du pétitoire.

XI. — On rendra au prince François Louis, comte palatin du Rhin, grand maître de l'ordre Teutonique et évêque de Worms, toutes les commanderies, droits et revenus ci-devant possédés par le vénérable ordre Teutonique et occupés par la France; et pour ce qui concerne les commanderies et biens situés sous la souveraineté de la France, ledit ordre jouira, tant pour la collation que pour l'administration desdits biens, des mêmes usages, privilèges et immunités dont il a ci-devant joui, suivant ses statuts et ses règles et desquels l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem a coutume de jouir. Au surplus, tout ce qui est porté par ce traité au sujet des restitutions, contributions et autrement, aura aussi lieu pour l'évêché de Worms et autres bénéfices dudit prince.

XII. — Le château et ville de Dinant seront rendus à M. l'électeur de Cologne, en qualité d'évêque et prince de Liège, au même état qu'ils étoient au temps de la prise, avec tous droits et dépendances, l'artillerie et papiers qui y furent trouvés alors. De plus, tout ce qui est porté par l'art. IV touchant les occupations, unions et réunions, sera censé être ici répété particulièrement en faveur des églises de Cologne et de Liège.

XIII. — Que la maison de Wurtemberg, et nommément M. le duc Georges, pour lui et ses successeurs, soient rétablis en la possession de la principauté ou comté de Montbéliard, dans le même état, droits et prérogatives, et surtout la même immédiateté à l'égard du Saint-Empire romain, dont il a joui auparavant et dont jouissent ou doivent jouir les autres princes de l'Empire, sans avoir aucunement égard à la foi et hommage rendus à la couronne de France en 1681. Et lesdits princes jouiront librement dans la suite de tous les revenus, tant séculiers qu'ecclésiastiques, desdits biens, comme ils faisoient avant la paix de Nimègue, de même que des fiefs qui ont été ouverts à leur profit, pendant que la France en jouissoit, et qui n'ont point été remplis par lesdits princes, excepté la concession que le Roi Très-Chrétien a faite du bourg de Baldenheim avec ses dépendances en faveur du commandeur de Chamlay, mestre de camp général de ses armées, laquelle doit demeurer bonne et valable; à condition toutefois qu'il soit tenu d'en rendre hommage à M. le prince de Wurtemberg et à ses héritiers comme seigneurs directs, et d'en reprendre le fief; de même ils seront remis en la pleine et libre jouissance, tant des fiefs de Clerval et Passavant, qui leur appar-

tiennent en Bourgogne, que des seigneuries de Granges, Héricourt, Blamont, Chastelet et Clermont, et autres situés dans le comté de Bourgogne et la principauté de Montbéliard, avec tous les droits et revenus, de la même manière qu'ils les possédoient avant la paix de Nimègue, sans que tout ce qui a été fait ou prétendu au contraire, sous quelque titre, en quelque temps et de quelque façon que ce soit, puisse nuire ou préjudicier.

XIV. — La maison de Bade jouira de tous les droits et avantages de cette paix, de même que de ceux des paix de Westphalie et de Nimègue, et particulièrement de ce qui est porté par les articles IV et LI de ce présent traité.

XV. — De même les princes et comtes de Nassau, Hanau et Linanges, et tous les autres États du Saint-Empire romain compris dans l'article IV et autres de ce présent traité sous le nom de ceux qu'on doit rétablir, seront remis dans tous et chacun leurs États, rentes et biens en provenant, et tous autres droits et avantages, quels qu'ils puissent être.

XVI. — Et comme, pour plus solidement établir la paix, il a été trouvé bon de faire de part et d'autre l'échange de quelques places, Sa Sacrée Majesté Impériale et l'Empire cèdent à Sa Sacrée Majesté Très-Chrétienne, et à ses successeurs dans le royaume, la ville de Strasbourg, et tout ce qui en dépend à la gauche du Rhin, avec tout droit, propriété et souveraineté, qui appartenoient ou pouvoient appartenir jusqu'à présent à Sa Sacrée Majesté Impériale et à l'Empire sur cette ville, qui les transportent, tous en général et en particulier au Roi Très-Chrétien et à ses successeurs; en sorte que ladite ville, avec ses appartenances et dépendances situées à la gauche du Rhin, sans aucune réserve, et avec toute juridiction, supériorité et souveraineté, appartienne désormais à perpétuité au Roi Très-Chrétien et à ses successeurs, et soit censée incorporée à la couronne de France, sans aucune contradiction de la part de l'Empereur, de l'Empire, ni de qui que ce soit. Pour plus grande validité de laquelle cession et aliénation, l'Empereur et l'Empire, en vertu de la présente transaction, dérogent expressément à tous et un chacun des décrets des Empereurs ses prédécesseurs, et à toute constitution, statuts et usages de l'Empire, même à ceux qui ont été ou seront dans la suite confirmés par serment, et nommément à la capitulation impériale, en tant que toute aliénation des biens et droits de l'Empire y est défendue, auxquels ils renoncent expressément, et dégagent ladite ville et ses magistrats, officiers, bourgeois et sujets, de tout lien et serment par lesquels ils étoient ci-devant attachés aux Empereurs et à l'Empire, pour être désormais soumis et prêter serment de sujétion, d'obéissance et de fidélité au Roi Très-Chrétien et à ses successeurs, en sorte que par là ils mettent le Roi Très-Chrétien en pleine et entière propriété, possession et souveraineté, et renoncent pour à présent et pour toujours à tous droits et prétentions sur ladite ville; et pour cet effet, il a été trouvé bon de la rayer de la matricule de l'Empire.

XVII. — Néanmoins il sera libre à tous et un chacun les habitants de ladite ville et de ses dépendances, de quelque condition qu'ils soient, qui voudront se retirer, de transférer de là leur domicile ailleurs, où il leur plaira, avec tous leurs meubles, sans aucun empêchement ni déduction ou exaction quelconque, dans l'espace d'un an à compter du jour de la ratification de la paix, et dans l'espace de cinq ans, en payant ce qui est de droit aux conditions ci-devant usitées en pareil cas en ce lieu-là; et pour ce qui est des biens immeubles, de les vendre ou retenir et de les faire administrer par eux-mêmes ou par d'autres. La même faculté de retenir ou administrer leurs biens par eux-mêmes ou par d'autres, ou de les aliéner, demeurera à tous autres membres de l'Empire et sujets médiats ou immédiats qui auront des biens, revenus, dettes, actions, ou droits dans ladite ville et ses dépendances, soit qu'ils les aient toujours eus, ou qu'ils leur aient été donnés ou confisqués pendant ou avant cette guerre, lesquels leur doivent être restitués par la présente convention, sous quelque nom que ce soit, et en quelque lieu qu'ils demeurent; on y conservera aussi la juridiction ecclésiastique à ceux à qui elle appartenoit anciennement, et il ne sera permis d'en jamais empêcher l'exercice.

XVIII. — Réciproquement Sa Sacrée Majesté Très-Chrétienne remettra à Sa Sacrée Majesté Impériale et à l'Empire, dans l'espace de trente jours à compter de celui de l'échange des ratifications, le fort de Kehl, comme il a été construit par Sadite Majesté à la droite du Rhin, avec tous droits et dépendances. Mais, pour le fort de la Pile et autres construits au milieu ou dans les îles du Rhin, ils seront entièrement démolis dans le mois suivant, ou plus tôt, s'il se peut, aux frais du Roi Très-Chrétien, sans pouvoir être dans la suite rétablis de part ni d'autre. Au reste, la navigation et autre usage du fleuve demeurera libre aux sujets des deux parties, et à tous autres qui voudront y naviguer, passer, ou transporter des marchandises, sans que la rivière puisse jamais être détournée, par aucune des deux parties, ni son cours, la navigation, et autre usage rendus plus difficiles. Il sera encore moins permis d'y exiger de nouveaux droits de péage ou d'y augmenter les anciens, ou d'obliger les bateaux qui passent d'aborder ou de décharger leurs charges ou marchandises d'un côté plutôt que de l'autre; mais au contraire, il sera libre à un chacun de faire là-dessus ce qu'il jugera à propos.

XIX. — Sa Sacrée Majesté Très-Chrétienne cède à Sa Sacrée Majesté Impériale, et à la sérénissime maison d'Autriche, la ville et château de Fribourg, comme aussi le fort de Saint-Pierre, et celui que l'on appelle de l'Étoile, ou tous autres nouvellement construits ou rétablis en ce lieu-là ou autre part dans la Forêt-Noire et dans l'étendue de Brisgau, au même état qu'ils se trouvent à présent, sans aucune démolition ni détérioration, avec les villages de Lehn, Metzhausen, et Kirchzart, et avec toute sorte de droit, comme ils ont été cédés par la paix de Nimègue à Sa Sacrée Majesté Très Chrétienne, et qu'elle les a possédés et exercés, y compris

l'archive et tous les documents et papiers qui y étoient au temps de la prise de cette place, soit qu'ils y soient encore, ou qu'ils aient été transportés ailleurs, en réservant toujours à l'évêché de Constance le droit diocésain et ses autres droits et revenus.

XX. — De même Sa Sacrée Majesté Très-Chrétienne transporte à Sa Sacrée Majesté Impériale et à la maison d'Autriche, Brisach entier dans l'état où il est à présent, avec les greniers, arsenaux, fortifications, remparts, murailles, tours et autres édifices publics et particuliers, et toutes les dépendances situées à la droite du Rhin; et ce qui est à la gauche de la même rivière, et entre autres le fort du Mortier, restant au Roi Très-Chrétien : mais, pour la ville située à la même partie gauche du Rhin, et qu'on appelle la ville neuve, comme aussi le fort et le pont construits dans l'île du Rhin, seront entièrement détruits et démolis, sans pouvoir jamais être rétablis. Au reste, la même liberté qui a été ci-dessus stipulée pour la ville de Strasbourg de se retirer, aura lieu pour Brisach.

XXI. — Les lieux, villes, châteaux et forteresses ci-dessus énoncés, avec leur juridiction dans toute leur étendue, et avec toutes leurs appartenances et dépendances que Sa Sacrée Majesté Très-Chrétienne rétrocède à Sa Sacrée Majesté Impériale, seront restitués et délivrés sans aucune réserve, exception, rétention, de bonne foi et sans aucun délai ni empêchement, sous quelque prétexte que ce soit, à ceux qui, après l'échange fait des traités, auront été établis et députés par Sa Sacrée Majesté Impériale, et qui auront dûment communiqué leur pouvoir à cet égard aux gouverneurs ou officiers des lieux qui doivent être évacués; en sorte que lesdites villes, châteaux, forteresses et lieux, avec toutes leurs prérogatives, avantages, revenus et émoluments, et tout ce qui y est compris, retournent sous la possession réelle, le pouvoir et la souveraineté absolue de Sa Sacrée Majesté Impériale et de la maison d'Autriche, et y demeurent pour toujours, de la même manière que Sa Sacrée Majesté Très-Chrétienne les avoit jusqu'ici possédés, sans qu'il y reste ou soit réservé à la couronne de France aucun droit ni prétention sur tous les lieux susdits et leurs banlieues. De plus, on ne pourra rien exiger pour les frais et dépenses faites et employées aux fortifications desdites places, ou d'autres édifices publics ou particuliers; et rien ne pourra retarder la restitution plénière qui s'en doit faire dans l'espace de trente jours, à compter de celui de la ratification de cette paix; pour lequel effet on en retirera incessamment les garnisons françoises, sans y faire ni causer aucun tort ni dommage aux bourgeois, habitants, et autres sujets d'Autriche quelconques, sous le prétexte de dettes, ou sous quelque autre prétention que ce puisse être. Il ne sera pas non plus permis aux troupes françoises de rester davantage dans les places qui doivent être évacuées, ou autres qui n'appartiennent point à Sa Sacrée Majesté Très-Chrétienne, ou d'y prendre des quartiers d'hiver ou de rafraîchissements; mais elles seront obligées de passer incessamment dans les provinces qui sont à la France.

XXII. — On rendra de la même manière à Sa Sacrée Majesté Impériale et à l'Empire, Philipsbourg entier, avec toutes les fortifications qui y sont jointes à la droite du Rhin, et toute l'artillerie qui y étoit au temps de sa dernière occupation, et y réservant partout le droit de l'évêché de Spire; et pour ce sujet l'art. IV de la paix de Nimègue aura lieu comme s'il étoit ici expressement répété. Mais pour le fort construit à la rive gauche du Rhin, il sera démoli avec le pont fait de la part du Roi Très-Chrétien après la prise de cette place.

XXIII. — Le Roi Très-Chrétien fera démolir à ses dépens les fortifications construites vis-à-vis d'Huningue, à la rive droite, et dans l'île du Rhin, et le fonds avec les maisons en sera rendu à la maison de Bade. Le pont qui y est bâti sur le Rhin sera aussi détruit.

XXIV. — On démolira de même le fort édifié à la droite du Rhin, appelé le Fort-Louis, qui, avec l'île où ce fort est situé, demeurera au Roi Très-Chrétien. Mais le fonds du fort qui doit être détruit, sera rendu avec les édifices à M. le marquis de Bade. On démolira aussi cette partie du pont qui, depuis ledit fort, s'étend jusqu'à l'île, sans pouvoir dorénavant être rétablie de part ni d'autre.

XXV. — De plus, on démolira encore, de la part du Roi Très-Chrétien, les fortifications ajoutées au château de Trarbach, comme aussi la forteresse du Mont-Royal sur la Moselle, sans pouvoir être jamais réparées par qui que ce soit, en laissant toutefois le château de Trarbach dans l'état qu'il étoit ci-devant, pour le rendre avec la ville et ses appartenances à leurs anciens possesseurs.

XXVI. — Les mêmes démolitions se feront au château de Kirn, à l'égard des fortifications qui y ont été ajoutées de la part du Roi Très-Chrétien; ensuite de quoi ledit château ainsi détruit, avec la ville de Kirn, qui ne sera pas démolie, et tous les autres biens qui appartiennent au prince de Salm, et aux Rhingraves et Valgraves, ses agnates, et nommément la principauté de Salm, leur seront restitués, et par eux possédés de la même manière, et avec les mêmes droits qu'ils les ont possédés avant leur destitution, et qu'il a été convenu par cette paix.

XXVII. — La même démolition aura lieu pour les nouvelles fortifications ajoutées de la part du Roi Très-Chrétien au château d'Eberemburg, lequel, et tous les autres biens qui appartiennent aux barons de Sickingen, leur seront rendus respectivement par l'une et l'autre des parties.

XXVIII. — Comme M. le duc de Lorraine se trouve joint dans cette guerre avec Sa Majesté Impériale, et a souhaité être compris dans le présent traité, il sera rétabli pour lui, ses hoirs et successeurs, dans la libre et pleine possession des États, biens et lieux que le duc Charles, son oncle paternel, possédoit l'an 1670, lorsqu'ils furent occupés par les armes du Roi Très-Chrétien; à l'exception néanmoins des changements qui seront apportés par les articles suivants.

XXIX. — En premier lieu, Sa Sacrée Majesté Très-Chrétienne rendra à M. le duc de Lorraine la vieille et nouvelle ville de Nancy, avec toutes les appartenances, et l'artillerie qui s'étoit trouvée dans

la vieille ville dans le temps de sa prise; à cette condition toutefois que tous les remparts et tous les bastions de la vieille ville, comme aussi les portes de la neuve seront conservées; et tous les remparts et les bastions de la ville neuve, et généralement tous les dehors de l'une et de l'autre ville seront entièrement démolis aux frais de Sa Majesté Très-Chrétienne, sans pouvoir jamais être relevés dans la suite des temps, en laissant néanmoins la liberté audit duc et à ses successeurs d'enfermer la ville neuve d'une simple muraille droite et sans angles.

XXX. — Sa Sacrée Majesté Très-Chrétienne évacuera aussi le château de Bitche avec toutes ses appartenances, comme aussi le château de Hombourg, après en avoir fait démolir auparavant toutes les fortifications, qui ne pourront plus être rétablies; en sorte néanmoins qu'on ne touchera point auxdits châteaux ni aux bourgs qui y sont joints, lesquels seront conservés dans leur entier.

XXXI. — De plus ledit duc jouira de tous les avantages qui sont stipulés par le IVe article touchant les unions et réunions, comme s'il étoit ici répété mot à mot, de quelque manière et en quelque lieu que lesdites réunions aient été faites ou décrétées.

XXXII. — Néanmoins Sa Majesté Très-Chrétienne se réserve la forteresse de Sarrelouis, avec la banlieue d'une demi-lieue de tour, qui sera désignée par les commissaires dudit seigneur Roi et dudit duc, laquelle forteresse et sa banlieue demeurera à Sa Majesté Très-Chrétienne en pleine souveraineté à perpétuité.

XXXIII. — De plus la ville et prévôté de Longwy, avec ses appartenances et dépendances, demeurera à perpétuité, et en toute souveraineté et propriété, au Roi Très-Chrétien, ses hoirs et successeurs; en sorte que ledit duc, ses hoirs et successeurs désormais n'y puissent prétendre quoi que ce soit; en échange de laquelle ville et prévôté Sa Sacrée Majesté Très-Chrétienne cédera audit duc une autre prévôté dans quelqu'un des Trois-Évêchés, de la même étendue et valeur, dont on conviendra de bonne foi avec les mêmes commissaires, de laquelle prévôté ainsi cédée et transférée audit duc par le Roi Très-Chrétien, ledit duc jouira à perpétuité, tant pour lui que pour ses héritiers et successeurs, avec tous les droits de propriété, supériorité et souveraineté.

XXXIV. — Les troupes de Sa Majesté Très-Chrétienne qui vont dans les places frontières ou qui en reviennent auront le passage sûr et libre par les États dudit duc : en sorte néanmoins qu'on en sera toujours averti de bonne heure auparavant; et que le soldat passant ne rôdera ni ne s'écartera point, mais qu'il tiendra le chemin ordinaire et le plus court, avancera sa marche sans s'amuser, ne causera aucun tort ni violence aux lieux et sujets dudit duc, et payera comptant les vivres et autres choses nécessaires qui lui seront fournies par les commissaires lorrains. Moyennant quoi les chemins que Sa Sacrée Majesté Très-Chrétienne s'étoit réservés par la paix de Nimègue, demeureront annulés et rentreront, avec tous les lieux qui y sont compris, sous la puissance dudit duc.

XXXV. — Les bénéfices qui ont été conférés par le Roi Très-Chrétien jusqu'au jour de la signature du présent traité, seront laissés aux possesseurs modernes qui les ont obtenus de sadite Majesté.

XXXVI. — De plus, il est arrêté que toutes les procédures, sentences et décrets, faits et rendus par le conseil, les juges, et autres officiers du Roi Très-Chrétien, au sujet des controverses et actions poussées jusqu'à la définitive, tant entre les sujets des duchés de Lorraine et de Bar qu'autres, du temps que Sa Majesté Très-Chrétienne possédoit ces États, auront lieu et sortiront leur plein et entier effet, non moins que si le Roi Très-Chrétien en fût demeuré possesseur, et il ne sera point permis de révoquer en doute lesdits sentences et décrets, de les annuler, ou retarder et empêcher l'exécution; mais il sera libre toutefois aux parties d'avoir recours à la revision des pièces, selon l'ordre et la disposition des lois et ordonnances du pays, les sentences demeurant cependant dans leur même vigueur.

XXXVII. — Aussitôt après la ratification de cette paix, on rendra audit duc les archives, papiers et documents qui se sont trouvés autrefois dans les chartres et dans la Chambre des comptes de Nancy et de Bar ou ailleurs.

XXXVIII. — Il sera loisible audit duc, aussitôt après l'échange fait des ratifications de cette paix, d'envoyer des commissaires dans les duchés de Lorraine et de Bar, pour y veiller à ses affaires, y administrer la justice, prendre soin des péages, salines et autres droits, établir les postes, et généralement y faire tout ce qui sera nécessaire, pour mettre dès ce même temps-là ledit duc en pleine possession du gouvernement.

XXXIX. — Quant aux droits de péages et à l'immunité desdits droits, et à l'égard des sels et des bois transportés par eau ou par terre, la coutume de l'an 1670 sera suivie sans y admettre aucune innovation.

XL. — On conservera l'ancien usage et liberté de commerce entre la Lorraine et les diocèses de Metz, Toul et Verdun, qui sera dorénavant exactement observé avec avantage réciproque des deux parties.

XLI. — On maintiendra aussi dans leur ancienne force et vigueur les concordats fait entre les Rois Très-Chrétiens et les ducs de Lorraine, sans y contrevenir.

XLII. — Il sera permis audit duc et à ses frères, après ce rétablissement, de poursuivre par les voies ordinaires le droit qu'ils disent avoir par devers eux en plusieurs causes, nonobstant les sentences qu'on pourroit alléguer avoir été rendues contre eux absents et non ouïs.

XLIII. — Au surplus, les articles : *Tous les vassaux et sujets, etc.*, et *Tous actes d'hostilité et violence, etc.*, et *Afin que les sujets, etc.*, stipulés au sujet des États, lieux et sujets de l'Empire et de la France, auront aussi lieu à l'égard des États et sujets dudit duc, dont il ne sera point en termes exprès disposé autrement que par ce traité, comme si lesdits articles étoient ici mot à mot énoncés.

XLIV. — M. le cardinal de Fürstenberg sera restitué dans tous les droits, biens, tant féodaux qu'allodiaux, bénéfices, honneurs et prérogatives qui compètent aux princes et membres du Saint-Empire, tant à raison de l'évêché de Strasbourg, en tant qu'il est situé à la droite du Rhin, que pour l'abbaye de Stavelo et autres, et jouira avec ses agnats et cognats qui ont suivi son parti et ses domestiques, d'une pleine amnistie et abolition de tout ce qui a été dit et fait ou décrété contre lui et eux. Ne pourront aussi ledit sieur cardinal, ses héritiers, agnats, cognats et domestiques, être jamais recherchés pour l'hérédité du défunt électeur de Cologne, Maximilien Henri, par les électeurs de Cologne et de Bavière et leurs héritiers, ni par quelque autre que ce soit. Comme aussi réciproquement ledit sieur cardinal, ses agnats, cognats et domestiques ou ayants cause, ne pourront en aucune manière exiger quoi que ce soit desdits électeurs ni autres, à raison des legs ou donations qui leur devoient provenir de ladite hérédité; tous droits, prétentions ou actions, tant personnelles que réelles, étant par le présent traité entièrement anéantis. De cette même amnistie et sûreté et des mêmes droits jouiront aussi ceux des chanoines de Cologne qui, ayant suivi le parti dudit sieur cardinal, ont été dépouillés de leurs canonicats, dignités, bénéfices, lesquels seront rétablis avec tous les droits des bénéfices et dignités canoniques, au même rang et place des chapitres de la cathédrale et collégiale dont ils jouissoient avant leur déposition; en sorte néanmoins que les revenus en demeureront aux possesseurs modernes desdits bénéfices et dignités, tant qu'ils vivront, mais que les fonctions et titres en seront possédés en commun par les uns et par les autres; de manière toutefois que les chanoines ainsi rétablis auront le rang devant les autres, jusqu'à ce que, par leur décès ou par une résignation volontaire, ils puissent rentrer dans lesdites dignités et revenus, dont ils pourront aussitôt en ce cas se mettre en possession, et les occuper seuls; et cependant ils obtiendront chacun comme les autres les prébendes qui vaqueront dans la suite, selon le rang qu'ils ont entre eux, dans la ferme persuasion que cette présente convention sera approuvée par les supérieurs ecclésiastiques à qui cela appartient. De plus, les héritiers des chanoines destitués, décédés pendant la guerre, et dont les biens, revenus et droits ont été séquestrés ou confisqués, jouiront pleinement, pour y rentrer, du bénéfice des articles : *Tous les vassaux et sujets, etc.;* avec cette condition expresse qu'ils acquitteront sans délai, par le moyen des rentes assignées à cet effet, les legs pieux, suivant les dispositions du testateur.

XLV. — Dans l'amnistie seront aussi spécialement compris les landgraves de Hesse, Rheinfels, et rétablis à l'égard du château de Rheinfels, et de tout le bas comté de Catzenelenbogen, avec tous les droits et toutes les dépendances au même état où s'étoit trouvé le landgrave Ernest, leur père, avant le commencement de cette guerre; sauf néanmoins partout les droits compétents de M. le landgrave de Hesse-Cassel.

XLVI. — Tous les vassaux et sujets de part et d'autre, ecclésiastiques et séculiers, corps, universités, collèges, seront rétablis dans tous les honneurs, dignités et bénéfices, dont ils jouissoient avant la guerre, de même que dans tous les droits, biens meubles et immeubles, revenus et rentes rachetables et viagères, pourvu que le principal subsiste encore, qui auront été saisies et retenues dans le temps ou à l'occasion de la guerre, avec tous les droits, actions et successions qui leur seront échus pendant le même temps, sans pouvoir cependant rien demander pour raison des fruits et revenus perçus pendant la saisie et arrêt d'iceux jusqu'au jour de la ratification. Pareillement les dettes, marchandises et meubles confisqués pendant le temps et à l'occasion de la guerre, ou employés par autorité publique à d'autres usages, ne pourront plus être demandés; et partant, ni les créanciers de telles dettes, ni les maîtres de ces marchandises ou meubles, leurs héritiers ou ayants cause, ne pourront jamais poursuivre ou en prétendre la restitution ou aucune satisfaction. Ces restitutions doivent aussi s'étendre à ceux qui ont suivi le parti contraire, et qui pour cela ont été suspects, et qui, après la paix de Nimègue, ont été privés de leurs biens, droits et revenus, ou parce qu'ils habitoient dans d'autres lieux, ou faute d'avoir rendu les hommages, ou pour quelque autre cause ou prétexte semblable, lesquels, en vertu de la paix, rentreront dans les bonnes grâces de leur prince, comme dans tous leurs anciens droits et biens, tels qu'ils se trouveront au temps de la conclusion et de la signature du présent traité. Ce qui sera mis à exécution aussitôt après les ratifications de la paix, nonobstant toutes donations, concessions, aliénations, déclarations, confiscations, commises, dépenses, améliorations, sentences interlocutoires et définitives, rendues par contumace en l'absence des parties et sans les ouïr; toutes lesquelles sentences et choses jugées seront nulles et de nul effet, comme si elles n'avoient jamais été ni jugées ni prononcées, laissant une pleine et entière liberté auxdits vassaux et sujets de retourner dans leur patrie et dans leurs biens, et d'en jouir avec toutes leurs rentes et revenus, ou d'aller s'établir et de demeurer partout où bon leur semblera, sans avoir à craindre ni violence, ni contrainte aucune. Auquel cas il leur sera libre de faire administrer leurs biens par procureurs non suspects, et d'en jouir et les posséder, à l'exception néanmoins des bénéfices ecclésiastiques qui obligent à résidence, et qui doivent être administrés et desservis en personne. Enfin il sera respectivement permis aux sujets d'une des parties de vendre, échanger, aliéner et transporter les biens meubles et immeubles, cens et rentes, situés sous la domination de l'autre, et d'en disposer autrement entre vifs ou par testament; de façon que tout sujet et étranger les puisse acquérir ou acheter, sans avoir besoin d'autre permission des supérieurs que celle que contient le présent traité.

XLVII. — Si quelques bénéfices ecclésiastiques, médiats ou immédiats, ont été pendant le cours de la guerre conférés par l'une ou

l'autre des parties, dans les terres ou lieux qui étoient alors en sa puissance, à des personnes capables, suivant les règles de leur première institution et leurs statuts généraux ou particuliers légitimement faits, ou en vertu de quelque autre disposition, ou provision canoniquement accordée par le Pape, ils seront laissés à ceux qui les possèdent à présent, de même que les bénéfices ecclésiastiques qui, avant la présente guerre, ont été conférés dans les lieux qui doivent être restitués par la paix, sans qu'ils puissent ou doivent être jamais troublés ou empêchés par qui que ce soit dans la jouissance, l'administration légitime et la perception des fruits desdits bénéfices, ni sous leur prétexte être appelés en justice, cités, ou de quelque façon que ce puisse être inquiétés ou molestés pour aucune cause présente ou passée, à condition toutefois de s'acquitter des obligations auxquelles ils sont tenus pour raison de leurs bénéfices.

XLVIII. — Comme il importe, pour la tranquillité publique, que la paix conclue à Turin le 29 d'août 1696, entre Sa Majesté Très-Chrétienne et M. le duc de Savoie, s'observe exactement, on a jugé à propos de la comprendre et de la confirmer par le présent traité de paix, avec la même force et durée que si elle y étoit étendue tout au long. Tout ce qui a été stipulé en particulier pour la maison de Savoie par les paix de Westphalie et de Nimègue rétablies ci-dessus, sera aussi confirmé et censé y être répété nommément; de sorte néanmoins que, par la restitution qui a été faite de Pignerol et de ses dépendances, il ne sera touché ni altéré en rien à l'obligation dont Sa Majesté Très-Chrétienne s'est chargée de payer à M. le duc de Mantoue la somme de quatre cent quatre-vingt-quatorze mille écus d'or, à la décharge de M. le duc de Savoie, ainsi que cela est porté plus au long par le traité de Westphalie. Et afin que cela ait plus de force, tous et chacun les princes intéressés à la présente paix générale accordent à M. le duc de Savoie et acceptent de lui mutuellement toutes les promesses et garanties qu'ils ont stipulées entre eux pour plus grande sûreté.

XLIX. — La cession ou restitution de tous les lieux, personnes, effets ou droits, faite ou à faire par la France, n'acquerra aucun nouveau droit à ceux qui auront été rétablis ou qui le devront être. Si cependant il se trouve quelques prétentions de particuliers contre eux, elles devront être proposées, examinées et jugées dans un lieu dont on sera convenu après ladite restitution, sans que pour cet effet elle puisse être différée en nulle manière.

L. — Tous actes d'hostilité et violences, destructions d'édifices, de vignes et de forêts ou coupe de bois, cesseront de part et d'autre aussitôt après la signature du présent traité. On retirera aussi, immédiatement après l'échange des ratifications, les troupes de part et d'autre du plat pays, sur ses propres terres. Pour ce qui est des places fortifiées qui doivent être rendues par cette paix, elles seront remises dans l'espace de trente jours, et plus tôt, si faire se peut, à compter du jour que les ratifications auront été échangées, à

ceux qui sont nommés dans les articles précédents, ou, s'ils ne se trouvent pas tous exprimés, à ceux qui, immédiatement avant leur destitution, étoient en possession, sans aucune destruction des fortifications et des édifices publics ou particuliers, ni déterioration de l'état où ils sont à présent, sans pouvoir répéter aucunes dépenses faites à leur occasion, ni faire aucune exaction militaire, ou à ce sujet ou pour quelque autre cause que ce soit, sans rien ôter des effets qui appartiendront aux habitants ou qui leur seront laissés par la paix. A l'égard de la démolition des lieux dont on est convenu ci-dessus, on aura un mois pour les forts de moindre importance, et deux pour les places; et cela se fera sans frais et sans trouble de ceux que cela regardera. On rendra aussi de bonne foi, aussitôt après l'échange des ratifications, toutes les archives, papiers et documents, non seulement ceux qui concernent les lieux qu'on rend ou qu'on cède à l'Empereur et à l'Empire, et à ses États et membres, mais encore tous ceux qui ont été emportés de la chambre et de la ville de Spire, et de quelque autre endroit que ce soit de l'Empire, quoiqu'il n'en soit pas fait de mention particulière ici. Tous les prisonniers de guerre seront remis en liberté de part et d'autre sans rançon, et surtout ceux qui ont été condamnés aux galères, ou à quelques autres ouvrages publics.

LI. — Et afin que les sujets de part et d'autre puissent plus tôt goûter pleinement les fruits de la paix, on est convenu que toutes sortes de contributions en argent, blés, vins, foins, bois, bestiaux, ou sous quelque nom que ce soit, imposées ou établies sur les sujets de part et d'autre par convention, aussi bien que tous fourrages, de quelque nature qu'ils soient, cesseront entièrement du jour de l'échange des ratifications; tous arrérages provenant de pareilles causes, contributions, mandements ou exactions, seront semblablement abolis : les otages donnés ou emmenés dans la présente guerre même, sous quelque prétexte que ce soit, seront remis en liberté, et envoyés chez eux sans rien payer, et sans aucun retardement.

LII. — Tout commerce qui avoit été défendu pendant la guerre, entre les sujets de Sa Sacrée Majesté Impériale et le Saint-Empire et ceux de Sa Sacrée Majesté Très-Chrétienne et le royaume de France, sera rétabli aussitôt après l'échange des ratifications, en son entier et avec la même liberté qu'il étoit auparavant; tous et chacun en particulier, et nommément les bourgeois et habitants des villes impériales et des villes hanséatiques, jouiront par mer et par terre d'une pleine et entière sûreté, anciens droits, immunités et privilèges obtenus par traités ou anciennes coutumes, remettant une plus ample convention à cet égard après la paix.

LIII. — Tout ce qui a été accordé et arrêté par cette paix demeurera ferme et à jamais inviolable, et sera observé et exécuté de bonne foi, nonobstant tout ce qui peut jamais être cru, allégué et imaginé au contraire, qui sera censé cassé et entièrement aboli, même à l'égard de ce qui sembleroit mériter d'être plus particuliè-

rement et plus spécialement expliqué par le présent traité, ou dont l'abolition et cassation pourroit même avoir apparence de nullité ou d'invalidité.

LIV. — Et pour plus grande sûreté de cette présente paix et de son observation, chacune des parties pourra faire des alliances, bâtir de nouveaux forts, ou les augmenter sur ses propres terres, excepté dans les lieux ci-dessus exprimés, et se servir de troupes et garnisons, et de tous autres moyens nécessaires pour sa défense. Tous rois, princes et républiques, et spécialement le roi de Suède en qualité de médiateur, pourront, tant en vertu du présent traité que de celui de Westphalie, répondre de l'exécution de celui-ci, et en donner leur garantie à Sa Sacrée Majesté Impériale et à l'Empire, et à Sa Sacrée Majesté Très-Chrétienne.

LV. — Et comme Sa Sacrée Majesté Impériale et l'Empire, et Sa Sacrée Majesté Très-Chrétienne conservent une reconnaissance très particulière des soins infatigables et bons offices que le sérénissime roi de Suède a employés pour procurer la tranquillité publique, l'on est demeuré d'accord qu'il soit compris nommément avec ses royaumes et provinces dans le présent traité, de la manière la plus avantageuse qu'il est possible.

LVI. — Seront aussi compris dans cette même paix de la part de Sa Sacrée Majesté Impériale, outre les membres de l'Empire ci-dessus nommés, tous les autres électeurs, princes, États et membres de l'Empire, et entre autres particulièrement l'évêque et évêché de Bâle, avec toutes leurs terres, droits et prérogatives, les treize cantons suisses et leurs alliés, nommément la république et la ville de Genève et ses dépendances, la ville et comté de Neufchâtel sur le lac, les villes de Saint-Gall, Mulhouse et Bienne, les trois ligues Grises, la république de Valais, et l'abbé de Saint-Gall.

LVII. — De la part de Sa Sacrée Majesté Très-Chrétienne seront pareillement compris les treize cantons helvétiques et leurs alliés, et nommément la république de Valais.

LVIII. — De même seront compris dans ce présent traité ceux qui, devant l'échange des ratifications, ou dans l'espace de six mois après, seront nommés d'un commun consentement par l'une ou par l'autre des deux parties.

LIX. — Les ambassadeurs extraordinaires et plénipotentiaires de l'Empereur et ceux du Roi Très-Chrétien, et les députés plénipotentiaires des États de l'Empire, promettent que la paix conclue en cette façon sera ratifiée par l'Empereur et par l'Empire et le Roi Très-Chrétien, dans la forme dont on est mutuellement convenu, et que les actes des ratifications seront ici réciproquement échangés dans le terme de six semaines, ou plus tôt si faire se peut.

LX. — En foi desquelles choses et pour plus grande force, les ambassadeurs extraordinaires et plénipotentiaires de l'Empereur et ceux de Sa Majesté Très-Chrétienne, et les députés plénipotentiaires des électeurs, princes et États de l'Empire, ont souscrit le

présent traité de leurs noms, et fait apposer le cachet de leurs armes.

Fait au palais de Ryswick, en Hollande, le trentième jour du mois d'octobre de l'an mil six cent quatre-vingt-dix-sept.

(L. S.) D. A., comte DE KAUNITZ. (L. S.) DE HARLAY-BONNEUIL.
(L. S.) HENRY, comte DE STRATMAN. (L. S.) VERJUS DE CRÉCY.
(L. S.) J. F. L., baron DE SEILERN. (L. S.) DE CALLIÈRES.

Au nom de l'Éminentissime Électeur de Mayence.
(L. S.) M.-FRÉDÉRIC, baron DE SCHONBORN, envoyé.
(L. S.) IGNACE-ANTH. COTTEN, plénipotentiaire.
(L. S.) GEORGES-L.-GUILLAUME MOLL, plénipotentiaire de Mayence.

Au nom du Sérénissime Électeur de Bavière.
(L. S.) DE PRIELMEYER, envoyé extraordinaire et plénipotentiaire.

Au nom de la maison d'Autriche.
(L. S.) FRANÇOIS-RODOLPHE DE HALDEN, baron DE TRAZBERG, etc.

Au nom du Grand Maître de l'ordre Teutonique.
(L. S.) CHARLES, baron DE LOE, chevalier de l'ordre Teutonique.

Au nom du Très Haut Prince et Evêque de [Wurtzbourg] [1].
(L. S.) JEAN-CONRAD-PHILIPPE-IGNACE DE TASTUNGEN.

Au nom de l'Eminentissime et Très Haut Electeur de Trèves, comme Evêque de Spire.
(L. S.) JEAN-HENRY DE KAYSERSFELDT, plénipotentiaire.

Au nom du Très Haut Prince et Évêque de Constance.
(L. S.) FRÉDÉRIC DE DURHEIMB.

Au nom du Très Haut et Très Révérendissime Évêque et prince de Hildesheim.
(L. S.) CARLES PAUL ZIMMERMANS, plénipotentiaire.

Au nom du Sérénissime et Révérendissime Électeur de Cologne comme Evêque et Prince de Liège.
(L. S.) JEAN-CONRAD NORFF, député plénipotentiaire.

Au nom du Révérendissime et Très Haut évêque de Munster.
(L. S.) FERDINAND L., baron DE PLETTENBERG DE LINHAUZEN. Resp. doyen et chanoine des églises cathédrales de Paderborn, de Munster et de Hildesheim.

Au nom du Sérénissime Électeur Palatin comme Duc de Neubourg.
(L. S.) JEAN-HENRY HETTERMAN, plénipotentiaire.

1. [Le nom est resté en blanc; Dumont porte : *Herbipolensis,* en français : *Wurtzbourg. — E. Pontal.*]

Au nom du Sérénissime Duc de Wurtemberg.

(L. S.) Jean-Georges-Antoine Gontier de Huspen, conseiller au conseil supérieur, et plénipotentiaire dudit Seigneur Sérénissime Duc.

Au nom du Sérénissime marquis de Bade Baden.

(L. S.) Charles-Ferdinand L., baron de Plittersdorff, sauf l'ordre alternatif.

Au nom du Collège Abbatial de Souabe.

(L. S.) Joseph-Antoine-Eusèbe de Halden en Neidberg L., baron de Aubenicedb, plénipotentiaire.

Au nom des Comtes du Banc de Weteravie.

(L. S.) Charles-Otton, comte de Solms.
(L. S.) F.-C. de Edelsheim, conseiller et plénipotentiaire.

Au nom de la libre ville impériale de Cologne.

(L. S.) Herman-Joseph Bullingen, syndic et plénipotentiaire.

Au nom de la ville d'Augsbourg.

(L. S.) Jaen Christophe de Dirheim, plénipotentiaire.

Au nom de la ville impériale de Francfort.

(L. S.) Jean-Jacques Muller, plénipotentiaire.
(L. S.) Jean Melchior Luce J. V. L., syndic et plénipotentiaire.

Ratification du Roi.

Nous, ayant agréable le susdit traité en tous et un chacun les points et articles qui y sont contenus et déclarés, avons iceux, tant pour nous que pour nos héritiers, successeurs, royaumes, pays, terres, seigneuries et sujets, accepté, approuvé, ratifié et confirmé; acceptons, approuvons, ratifions et confirmons, et le tout promettons en foi et parole de Roi, et sous l'obligation et hypothèque de tous et chacun nos biens présents et à venir, garder et observer inviolablement, sans jamais aller ni venir au contraire, directement ou indirectement, en quelque sorte et manière que ce soit. En témoin de quoi nous avons signé ces présentes de notre main, et à icelles fait apposer notre scel.

Donné à Meudon, l'an de grâce 1697, et de notre règne le cinquante-cinquième, le 14e de novembre.

Signé : Louis.

Et plus bas :

Par le Roi : Colbert.

Article séparé avec la Ratification du Roi.

Louis, par la grâce de Dieu roi de France et de Navarre, à tous ceux qui ces présentes verront, Salut. Ayant vu et examiné l'article

séparé que notre amé et féal conseiller ordinaire en notre conseil d'État Nicolas-Auguste de Harlay de Bonneuil, etc., notre cher et bien amé Louis Verjus de Crécy, etc., et notre cher et bien amé François de Callières, nos ambassadeurs extraordinaires et plénipotentiaires, en vertu des pleins pouvoirs que nous leur en avions donnés, ont conclu, arrêté et signé, le trentième d'octobre dernier, à Ryswick, avec le sieur Dominique André, comte de Kaunitz, etc., le sieur Henri-Jean, comte de Stratman, etc., le sieur Jean Frédéric, baron de Seilern, ambassadeurs extraordinaires et plénipotentiaires de notredit frère, et les députés plénipotentiaires des Électeurs, Princes, et États du Saint-Empire, pareillement munis de pleins pouvoirs : duquel article séparé la teneur s'ensuit.

Pour plus grand éclaircissement de l'article : *Le Roi Chrétien rendra à l'Électeur Palatin, etc.*, du traité signé aujourd'hui, il a été trouvé bon de convenir de plus que, dans le cours de la discussion et décision de prétentions ou droits de Mme la duchesse d'Orléans contre l'Électeur Palatin, on observera l'ordre qui suit.

Lorsque les arbitres seront convenus entre eux d'un lieu de congrès, ce qu'ils feront dans le temps qui est préfixé à l'échange des ratifications de la paix, on en donnera aussitôt avis aux parties, et les subdélégués de MM. les arbitres y seront envoyés dans l'espace de deux mois, à compter du jour de la plénière restitution faite à M. l'Électeur Palatin suivant l'article ci-dessus allégué.

Dans l'espace d'un mois après, on communiquera une désignation parfaite des prétentions et demandes de Madame contre M. l'Électeur Palatin, laquelle sera communiquée ensuite audit sieur Électeur dans l'espace de huit jours.

Dans l'espace de quatre autres mois, les parties produiront chacune leurs défenses, et les délivreront aux arbitres subdélégués en un même jour, lequel leur sera désigné par eux, [au nombre de] quatre exemplaires, dont chaque arbitre en retiendra un par devers lui, et dont le troisième sera mis aux actes communs de l'arbitrage, et le quatrième communiqué respectivement aux parties dans le terme de huit jours.

Il y sera répondu de la même manière, et les réponses ou exceptions des deux parties seront aussi délivrées aux arbitres subdélégués, en un même jour, au nombre de quatre exemplaires, lesquelles exceptions seront derechef réciproquement délivrées aux parties dans la huitaine.

Dans les quatre mois suivants, on travaillera de part et d'autre a mettre le procès en état, et les parties se soumettront mutuellement à la décision de l'arbitrage, cette conclusion et soumission des parties sera communiquée et les actes en présence des procureurs des parties enregistrés.

Ensuite de quoi le droit des deux parties ayant été vu et examiné, la sentence arbitrale sera prononcée au même lieu du congrès, par les arbitres et leurs subdélégués jurés, selon les lois et constitutions de l'Empire, dans le terme de six mois ; et si elle se trouve uniforme,

elle sera aussitôt pleinement exécutée; sinon et que MM. les arbitres ou leurs subdélégués se trouvent de différents avis, les actes communs de l'arbitrage seront envoyés à Rome aux frais des parties, dans l'espace de deux mois à compter du jour de la sentence rendue: et Sa Sainteté, en qualité de sur-arbitre, donnera dans l'espace de deux autres mois commission sous serment à de nouveaux subdélégués, qui ne seront suspects ni à l'une ni à l'autre partie, d'examiner derechef la chose.

Lesquels subdélégués, dans le terme de six mois suivants, prononceront comme il a été dit, selon les lois et constitutions de l'Empire, la sentence définitive, sans qu'il soit permis aux parties de faire de nouvelles productions, à laquelle sentence on ne pourra contrevenir, mais qui au contraire sera mise en exécution de la part de MM. les arbitres sans aucun délai ni contradiction.

S'il arrivoit que l'une des deux parties eût manqué de proposer, produire, ou déduire ses prétentions et droits dans les délais susdits, l'autre partie ne laissera pas de faire ses productions, sans qu'on puisse jamais prolonger lesdits délais, et les arbitres aussi bien que le sur-arbitre pourront continuer de procéder de la manière qu'il est exprimé ci-dessus, prononcer leur sentence suivant les productions des parties, et ensuite l'exécuter.

Néanmoins cette procédure n'empêchera pas, ni les parties mêmes, ni MM. les arbitres, de tenter les voies d'accommodement, et il ne sera rien omis de tout ce qui pourra faire terminer la controverse à l'amiable.

Et comme il est aussi porté par l'article du traité de paix qu'en attendant que cette affaire soit terminée, M. l'Électeur Palatin payera à Madame annuellement la somme de deux cent mille livres tournois, ou de cent mille florins d'Allemagne, on est particulièrement convenu, quant au temps que ce payement doit commencer à courir, qu'il n'aura lieu et cours qu'après que M. l'Électeur Palatin aura été restitué selon la teneur dudit article dans les pays et lieux qui y sont spécifiés.

Et afin que Madame puisse d'autant plus s'assurer du payement effectif de ladite somme, M. l'Électeur Palatin sera tenu de nommer, avant la ratification de la paix, autant de receveurs du bailliage de Germesheim et d'autres lieux du Palatinat qu'il en sera besoin pour suffire au payement de ladite somme, lesquels se chargeront de faire tous les ans à Landau ledit payement à Madame ou à son procureur, en payant la moitié de la somme tous les six mois; ceux desdits receveurs qui n'y satisferont pas pourront être contraints par les voies ordinaires, et même de la part du Roi Très Chrétien par celle d'une exécution militaire, s'il en est besoin.

Ce payement toutefois ne sera fait qu'à condition que, pour ce qui aura été ainsi payé à Madame dans le temps que l'affaire principale sera pendante devant les arbitres, il s'en fera une compensation avec les prétentions de Madame, si aucunes ne lui sont adjugées, ou qu'il sera restitué en tout ou en partie, selon qu'il en seroit décidé

par les arbitres; laquelle compensation ou restitution sera réglée par une sentence arbitrale comme la controverse même.

Comme aussi que si Madame de son côté manquoit à satisfaire à la formule susdite du compromis dans la production de ses prétentions ou de ses exceptions, pour lors le cours dudit payement annuel sera sursis pour autant de temps seulement que Sadite Altesse Royale sera demeurée en retardement; mais la procédure ne laissera pas pour cela d'avoir son cours ordinaire conformément audit compromis.

Fait au palais de Ryswick, le 30 octobre 1697.

(L. S.)	D. A., comte de Kaunitz.	(L. S.)	Harlay-Bonneuil.
(L. S.)	Henr., comte de Stratman.	(L. S.)	Verjus de Crécy.
(L. S.)	J. F. L., baron de Seilern.	(L. S.)	De Callières.

Au nom de l'Éminentissime Électeur de Mayence.

(L. S.) M. Frédéric, baron de Schonborn, envoyé, etc. [1].

Ratification du Roi.

Nous, ayant agréable le susdit article séparé en tout son contenu, avons icelui loué, approuvé et ratifié, louons, approuvons et ratifions par ces présentes signées de notre main; promettant en foi et parole de Roi de l'accomplir, observer et faire observer sincèrement et de bonne foi, sans souffrir qu'il soit jamais allé directement ou indirectement au contraire, pour quelque cause ou occasion que ce puisse être. En témoin de quoi nous avons signé ces présentes, et à icelles fait apposer notre scel.

Donné à Versailles, le onzième de novembre l'an de grâce 1697, et de notre règne le cinquante-cinquième.

Signé : Louis.

Et plus bas :

Par le Roi : Colbert.

Plein pouvoir des ambassadeurs de Sa Majesté Impériale.

Léopold, par la grâce de Dieu élu Empereur des Romains, etc. Nous faisons savoir à tous ceux qu'il appartiendra que, comme nous ne désirons rien plus ardemment que de voir finir par une bonne paix la guerre dont la Chrétienté est affligée depuis plusieurs années, et que d'un commun consentement des parties intéressées dans la présente guerre, un lieu soit nommé pour y tenir les conférences de la paix; voulant contribuer autant qu'il est en nous au rétablissement du repos de la Chrétienté, et nous confiant entièrement en la

1. [Les autres signatures comme ci-dessus, à la suite du traité, p. 359-60 : elles ne sont pas reproduites dans le manuscrit. — *E. Pontal.*]

capacité, expérience et fidélité de nos amés le sieur Dominique André, comte de Kaunitz, etc., le sieur Henri Jean, comte de Stratman, et le sieur Jean Frédéric, baron de Seilern, etc., nous les avons nommés, choisis et commis, comme par ces présentes nous les nommons, choisissons, et commettons nos ambassadeurs extraordinaires et plénipotentiaires dans les assemblées et conférences qui se tiendront au sujet de la paix; auxquels nous donnons commission et mandement spécial d'aller le plus tôt que faire se pourra, dans le lieu dont on sera convenu, pour y conférer, soit directement, soit par l'entremise des ambassadeurs médiateurs, avec les ambassadeurs de notre très cher et très amé frère et cousin le Sérénissime Roi Très-Chrétien Louis, Roi de France, munis de pouvoirs suffisants pour terminer et accommoder par une bonne paix les différends qui causent aujourd'hui la guerre. Nous donnons en outre un plein, entier et absolu pouvoir, et mandement à ce nécessaire aux susdits nos ambassadeurs extraordinaires et plénipotentiaires, tous trois ensemble, ou deux en cas de l'absence de l'autre par maladie ou autre empêchement, ou un seul en l'absence des deux autres en pareil cas de maladie ou autre empêchement, de conclure et signer un traité pour nous et en notre nom entre nous et le Sérénissime, Très-Puissant et Très-Chrétien Roi de France, de faire expédier et délivrer tels actes qu'ils estimeront nécessaires pour le susdit effet de la paix, et généralement de promettre, stipuler, conclure et signer tels actes, contrats, déclarations, échanges qu'ils aviseront être nécessaires pour la susdite paix, avec la même liberté et le même pouvoir que nous ferions et pourrions faire, si nous y étions présents en personne, encore qu'il y eût quelque chose qui requît un mandement plus spécial, non contenu en cesdites présentes. Promettant en foi et parole d'Empereur d'avoir pour agréable, de tenir à jamais pour ferme et valable, tout ce que par lesdits ambassadeurs extraordinaires et plénipotentiaires, ou tous trois joints ensemble, ou par deux d'entre eux en cas de l'absence de l'autre par maladie ou autre empêchement, ou par un seul en l'absence des deux autres en pareil cas de maladie ou autre empêchement, aura été signé, arrêté et accordé : nous obligeant par ces présentes d'en faire expédier nos lettres de ratification en bonne et due forme dans le terme dont ils seront convenus. En foi de quoi nous avons fait mettre notre scel impérial à ces présentes.

Donné à notre ville de Vienne, le 3 février 1697. De nos règnes, de celui de l'Empire le trente-neuvième, de Hongrie, le quarante-deuxième, de Bohême, le quarante-unième.

LÉOPOLD.

(L. S.) SÉBASTIEN WINIBALDE, comte DE ZEGHL.

De l'exprès commandement de S. M. I.

GASPARD FLEURENT CONSBRUCH.

Plein Pouvoir a MM. de Harlay, de Crécy et de Callières pour le traité fait avec l'Empereur et l'Empire.

Louis, par la grâce de Dieu Roi de France et de Navarre, à tous ceux qui ces présentes lettres verront, Salut. Comme nous ne souhaitons rien plus ardemment que de voir finir par une bonne paix la guerre dont la Chrétienté est présentement affligée, et que, par les soins et la médiation de notre cher et très amé frère, le roi de Suède, les villes de Delft et la Haye ont été agréées de toutes les parties pour tenir les conférences nécessaires à cet effet : Nous, par ce même désir d'arrêter autant qu'il sera en nous, et par l'assistance de la divine Providence, la désolation de tant de provinces et l'effusion de tant de sang chrétien : savoir faisons que, nous confiant entièrement en l'expérience, la capacité et la fidélité de notre amé et féal le sieur de Harlay de Bonneuil, etc., de notre bien amé le sieur Verjus, comte de Crécy, et de notre bien amé le sieur de Callières, etc., par les épreuves avantageuses que nous en avons faites dans les divers emplois importants que nous leur avons confiés, tant au dedans qu'au dehors de notre royaume ; pour ces causes, et autres bonnes considérations à ce nous mouvant, nous avons commis, ordonné et député lesdits sieurs de Harlay, de Crécy et de Callières, commettons, ordonnons et députons par ces présentes signées de notre main, et leur avons donné et donnons plein pouvoir, commission et mandement spécial d'aller en ladite ville de Delft en qualité de nos ambassadeurs extraordinaires et nos plénipotentiaires pour la paix, et y conférer soit directement, soit par l'entremise des ambassadeurs médiateurs respectivement reçus et agréés, avec les ambassadeurs plénipotentiaires et ministres de notre très cher et très amé frère l'Empereur des Romains et de ses alliés, tous munis de pouvoirs suffisants, et y traiter des moyens de terminer et pacifier les différends qui causent aujourd'hui la guerre : et pourront nos susdits plénipotentiaires tous trois ensemble, ou deux en cas de l'absence de l'autre par maladie ou autre empêchement, ou un seul en l'absence des deux autres en pareil cas de maladie ou autre empêchement, en convenir, et sur iceux conclure et signer une bonne et sûre paix, et généralement faire, négocier, promettre et accorder tout ce qu'ils estimeront nécessaire pour le susdit effet de la paix, avec la même autorité que nous ferions et pourrions faire si nous y étions présent en personne, encore qu'il y eût quelque chose qui requît un mandement plus spécial, non contenu en cesdites présentes. Promettant en foi et parole de Roi d'avoir pour agréable et tenir à jamais pour ferme et valable tout ce que par lesdits sieurs plénipotentiaires, tous trois ensemble, ou deux en cas de l'absence de l'autre par maladie ou autre empêchement, ou un seul en l'absence des deux autres en pareil cas de maladie ou autre empêchement, aura été fait, conclu, signé, délivré et échangé : Nous obligeant par ces présentes d'en faire expédier

nos lettres de confirmation en bonne et due forme, dans le temps dont ils seront convenus, car tel est notre plaisir. En témoin de quoi nous avons signé ces présentes de notre main et fait mettre à icelles notre scel secret.

Donné à Versailles, le vingt-cinquième jour de février l'an de grâce 1697, et de notre règne le cinquante-quatrième.

Signé : Louis.

Et plus bas :

Par le Roi : Colbert.

Acte ou Déclaration pour comprendre plusieurs princes dans le traité de l'Empereur et de l'Empire.

Comme par l'article LVII du traité de paix conclu à Ryswick par les ambassadeurs extraordinaires et plénipotentiaires du Roi et par ceux de l'Empereur et de l'Empire, il est porté que Sa Majesté pourra comprendre, dans l'espace de six mois après l'échange des ratifications, tous ceux qu'elle jugeroit à propos : Sa Majesté a nommé le Pape et tous les princes d'Italie, le roi de Portugal et ses États, les treize cantons des ligues suisses et leurs coalliés : savoir l'abbé et ville de Saint-Gall, la république de Valais, le prince et l'État de Neufchâtel, la ville de Genève et ses dépendances, les villes de Mulhouse et Bienne, et les trois ligues des Grisons, et elle les nomme, et déclare qu'elle a entendu les comprendre en effet dans ledit traité qui a été conclu et signé à Ryswick le trentième jour d'octobre dernier, en la meilleure forme et manière que faire se peut. En témoin de quoi Sa Majesté a signé le présent acte de sa main, et y a fait opposer son scel secret.

Fait à [Versailles, le 17 novembre] 1697.

Signé : Louis.

Et plus bas :

Colbert.

Idem pour l'Empire.

Comme par l'article LVII du traité de paix, etc [1].

1. [On trouvera dans le *Corps diplomatique* de Dumont les autres conventions et actes qui se rapportent à la paix de Ryswick et que le marquis de Sourches n'a pas reproduits. — *E. Pontal*.]

II

DÉCLARATION DU ROI

PORTANT PERMISSION A CEUX QUI SONT SORTIS HORS DU ROYAUME AU PRÉJUDICE DES DÉFENSES, D'Y REVENIR DANS SIX MOIS, A LA CHARGE D'Y FAIRE PROFESSION ET EXERCICE DE LA RELIGION CATHOLIQUE, APOSTOLIQUE ET ROMAINE [1].

Louis, par la grâce de Dieu Roi de France et de Navarre, à tous ceux qui ces présentes lettres verront, Salut. Ayant aboli par notre édit du mois d'octobre 1685 dans toute l'étendue de notre royaume, l'exercice de la R. P. R. que les malheurs des règnes précédents avoient obligé les rois nos prédécesseurs d'y tolérer, nous aurions défendu en même temps d'en sortir à ceux de nos sujets qui faisoient profession de cette religion, aux hommes sous peine de galères, et aux femmes sous celle de confiscation de corps et de biens; et par notre déclaration du mois de mai de l'année suivante 1686, nous aurions fait la même défense, et sous des peines semblables, à ceux qui en sortiroient après avoir embrassé la R. C. A. et R. Mais comme un grand nombre de ceux qui avoient eu le malheur de se retirer dans les pays étrangers au préjudice de ces défenses, ont désiré de revenir dans leur patrie, pour y faire profession et exercice de la R. C. A. et R., et que la bonté que nous avons pour tous nos sujets, nous a porté à leur en donner des permissions particulières, nous avons bien voulu en accorder une qui fût générale pour tous les autres qui ont le même désir, et les garantir tous des peines qu'ils ont encourues par la contravention qu'ils ont faites à nos ordonnances. A ces causes, de l'avis de notre conseil, et de notre grâce spéciale, pleine puissance et autorité royale, nous avons, par les présentes signées de notre main, permis

1. [Voir ci-dessus, p. 13. — *E. Pontal.*]

et accordé, permettons et accordons à tous nos sujets, tant hommes que femmes, qui sont sortis hors de notre royaume au préjudice des défenses portées par notre édit du mois d'octobre 1685 et de notre déclaration du mois de mai 1686, d'y revenir dans six mois, à la charge d'y faire profession et exercice de la R. C. A. et R., et y demeureront librement, en s'y comportant ainsi que nos autres sujets.

Voulons qu'ils en fassent leur déclaration au gouverneur ou commandant pour nous dans la première place de notre obéissance par laquelle ils passeront en rentrant dans notre royaume, dont ils prendront un acte; leur ordonnons de réitérer dans trois jours après leur arrivée la même déclaration par-devant le principal officier du bailliage royal dans lequel ils prétendront demeurer, et de faire dans les huit jours suivants leur abjuration par-devant l'archevêque ou évêque ordinaire du lieu, ou par-devant le curé ou autre ecclésiastique ayant pouvoir de la recevoir, ou de leur en présenter l'acte, s'ils l'ont fait ailleurs depuis leur retour dans notre royaume, pour l'approuver s'il y a lieu de le faire; et en conséquence les déchargeons des peines corporelles portées par nosdits édit et déclaration; imposons sur ce silence perpétuel à nos procureurs généraux et leurs substituts, sans qu'ils puissent les en rechercher à l'avenir sous quelque cause et prétexte que ce puisse être. Si donnons en mandement à nos amés et féaux conseillers, les gens tenant notre cour de parlement à Paris, que ces présentes ils aient à faire lire, publier et enregistrer, et le contenu en icelles faire exécuter selon leur forme et teneur, cessant et faisant cesser tous troubles et empêchements contraires, nonobstant tous édits et déclarations auxquels nous avons dérogé et dérogeons par cesdites présentes : car tel est notre plaisir. En témoin de quoi nous y avons fait mettre notre scel.

Donné à Versailles, le dixième jour de février, l'an de grâce 1698, et de notre règne le cinquante-cinquième.

Signé : Louis.

Et sur le repli :

Par le Roi : Phelypeaux.

Et scellé du grand sceau de cire jaune.

III

AFFAIRE DES MAXIMES DES SAINTS

A. — SANCTISS. D. N. D. INNOCENTII DIVINA PROVIDENTIA PAPÆ XII. DAMNATIO ET PROHIBITIO CUI TITULUS LIBRI :

Explication des Maximes des saints sur la vie intérieure, etc, [1].

INNOCENTIUS PAPA XII.

Ad perpetuam rei memoriam.

Cum alias ad apostolatus nostri notitiam pervenerit in lucem prodiisse librum quemdam gallico idiomate editum, cui titulus :

Explication des Maximes des Saints sur la Vie Interieure par Messire François de Salignac-Fénelon, Archevêque Duc de Cambrai, Précepteur de Messeigneurs les Ducs de Bourgogne, d'Anjou et de Berry. A Paris, chez Pierre Aubouin, Pierre Emeri, Charles Clousier, 1697 ;

Ingens vero subinde de non sana libri hujusmodi doctrina excitatus in Galliis rumor adeo percrebuerit, ut opportunam pastoralis vigilantia nostra opem efflagitaverit; nos eumdem librum nonnullis ex venerabilibus fratribus nostris S. R. E. cardinalibus, aliisque in sacra theologia magistris, mature, ut rei gravitas postulare videbatur, examinandum commisimus. Porro hi mandatis nostris obsequentes, postquam in quamplurimis congregationibus varias propositiones ex eodem libro excerptas, diuturno, accuratoque examine discusserant, quid super earum singulis sibi videretur, tam voce quam scripto nobis exposuerunt. Auditis igitur in pluribus itidem coram nobis desuper actis congregationibus memoratorum cardinalium, et in sacra theologia magistrorum sententiis, dominici gregis nobis ab æterno Pastore crediti periculis, quantum nobis ex alto conceditur, occurrere cupientes, motu proprio, ac ex certa scientia, et matura deliberatione nostris, deque apostolica potestatis plenitudine, librum prædictum ubicumque et quocumque alio idiomate,

1. [Voir ci-dessus, p. 140. — *E. Pontal.*]

seu quavis editione aut versione huc usque impressum aut in posterum imprimendum, quippe ex cujus lectione et usu fideles sensim in errores ab Ecclesia catholica jam damnatos induci possent, ac insuper tanquam continentem propositiones, sive in obvio earum verborum sensu, sive attenta sententiarum connexione, temerarias, scandalosas, male sonantes, piarum aurium offensivas, in praxi perniciosas, ac etiam erroneas respective, tenore præsentium damnamus et reprobamus, ipsiusque libri impressionem, descriptionem, lectionem, retentionem et usum, omnibus et singulis Christi fidelibus etiam specifica et individua mentione et expressione dignis, sub pœna excommunicationis per contrafacientes ipso facto absque alia declaratione incurrenda, interdicimus, et prohibemus, volentes, et apostolica auctoritate mandantes, ut quicunque supradictum librum penes se habuerint, illum statim, atque præsentes litteræ eis innotuerint, locorum ordinariis, vel hæreticæ pravitatis inquisitoribus tradere ac consignare omnino teneantur, in contrarium facientibus nonobstantibus quibuscumque. Ceterum propositiones in dicto libro contentæ, quas apostolici censura judicii, sicut præmittitur, configendas duximus, ex gallico idiomate in latinum versæ, sunt tenoris qui sequitur videlicet.

I. — Datur habitualis status amoris Dei, qui est charitas pura, et sine ulla admixtione motivi proprii interesse. Neque timor pænarum, neque desiderium remunerationum habent amplius in eo partem. Non amatur amplius Deus propter meritum, neque propter felicitatem in eo amando inveniendam.

II. — In statu vitæ contemplativæ, sive unitivæ, amittitur omne motivum interessatum timoris et spei.

III. — Id quod est essentiale in directione animæ, est non aliud facere, quam sequi pedetentim gratiam cum infinita patientia, præcautione, et subtilitate. Oportet se intra hos limites continere, ut sinatur Deus agere, et nunquam ad purum amorem conducere, nisi quando Deus per unctionem interiorem incepit aperire cor huic verbo, quod adeo durum est animabus adhuc sibimet affixis, et adeo potest illas scandalizare, aut in perturbationem conjicere.

IV. — In statu sanctæ indifferentiæ, anima non habet amplius desideria voluntaria et deliberata propter suum interesse, exceptis iis occasionibus, in quibus toti suæ gratiæ fideliter non cooperatur.

V. — In eodem statu sanctæ indifferentiæ, nihil nobis, omnia Deo volumus. Nihil volumus ut simus perfecti et beati propter interesse proprium, sed omnem perfectionem ac beatitudinem volumus in quantum Deo placet efficere, ut velimus res istas impressione suæ gratiæ.

VI. — In hoc sanctæ indifferentiæ statu, nolumus amplius salutem, ut salutem propriam, ut liberationem æternam, ut mercedem nostrorum meritorum, ut nostrum interesse omnium maximum; sed eam volumus voluntate plena, ut gloriam et beneplacitum Dei, ut rem quam ipse vult, et quam nos vult velle propter ipsum.

VII. — Derelictio non est nisi abnegatio, seu sui ipsius renuntiatio, quam Jesus Christus a nobis in Evangelio requirit, postquam externa omnia reliquerimus. Ista nostri ipsorum abnegatio non est, nisi quoad interesse proprium. Extremæ probationes, in quibus hæc abnegatio, seu suî ipsius derelictio excerceri debet, sunt tentationes, quibus Deus æmulator vult purgare amorem, nullum ei ostendendo perfugium, neque ullam spem, quoad suum interesse proprium, etiam æternum.

VIII. — Omnia sacrificia, quæ fieri solent ab animabus quam maxime desinteressatis circa earum æternam beatitudinem, sunt conditionalia. Sed hoc sacrificium non potest esse absolutum in statu ordinario. In uno extremarum probationum casu, hoc sacrificium fit aliquo modo absolutum.

IX. — In extremis probationibus potest animæ invincibiliter persuasum esse persuasione reflexa. et quæ non est intimus conscientiæ fundus, se juste reprobatam esse a Deo.

X. — Tunc anima divisa a semetipsa expirat cum Christo in cruce, dicens : « Deus, Deus meus, ut quid dereliquisti me ? » In hac involuntaria impressione desperationis conficit sacrificium absolutum sui interesse proprii quoad æternitatem.

XI. — In hoc statu, anima amittit omnem sui interesse proprii, sed nunquam amittit in parte superiori, id est in suis actibus directis et intimis, spem perfectam, quæ est desiderium desinteressatum promissionum.

XII. — Director tunc potest huic animæ permittere, ut simpliciter acquiescat jacturæ sui proprii interesse et justæ condemnationi. quam sibi a Deo indictam credit.

XIII. — Inferior Christi pars in cruce non communicavit superiori suas involuntarias perturbationes.

XIV. — In extremis probationibus, pro purificatione amoris, fit quædam separatio partis superioris animæ ab inferiori. In ista separatione, actus partis inferioris manant ex omnino cæca et involuntaria perturbatione; nam totum quod est voluntarium et intellectuale, est partis superioris.

XV. — Meditatio constat discursivis actibus, qui a se invicem facile distinguuntur. Ista compositio actuum discursivorum et reflexorum, est propria exercitio amoris interessati.

XVI. — Datur status contemplationis adeo sublimis, adeoque perfectæ, ut fiat habitualis, ita ut anima quoties actu orat, sua oratio sit contemplativa, non discursiva. Tunc non amplius indiget redire ad meditationem, ejusque actus methodicos.

XVII. — Animæ contemplativæ privantur intuitu distincto, sensibili, et reflexo Jesu Christi duobus temporibus diversis. Primo in fervore nascente earum contemplationis; secundo, anima amittit intuitum Jesu Christi in extremis probationibus.

XVIII. — In statu passivo exercentur omnes virtutes distinctæ, non cogitando quod sint virtutes. In quolibet momento, aliud non cogitatur, quam facere id quod Deus vult, et amor zelotypus simul

efficit, ne quis amplius sibi virtutem velit, nec unquam sit adeo virtute præditus, quam cum virtuti amplius affixus non est.

XIX. — Potest dici in hoc sensu, quod anima passiva et desinteressata nec ipsum amorem vult amplius, quatenus est sua perfectio et sua felicitas, sed solum quatenus id est quod Deus a nobis vult.

XX. — In confitendo, debent animæ transformatæ sua peccata detestari, et condemnare se, et desiderare remissionem suorum peccatorum, non ut propriam purificationem et liberationem, sed ut rem quam Deus vult, et vult nos velle propter suam gloriam.

XXI. — Sancti mystici excluserunt a statu animarum transformatarum exercitationes virtutum.

XXII. — Quamvis hæc doctrina, *de Puro Amore*, esset pura, et simplex perfectio evangelica in universa traditione designata, antiqui pastores non proponebant passim multitudini justorum, nisi exercitia amoris interessati, eorum gratiæ proportionata.

XXIII. — Purus Amor ipse solus constituit totam vitam interiorem, et tunc evadit unicum principium, et unicum motivum omnium actuum, qui deliberati et meritorii sunt.

Non intendimus tamen per expressam propositionum hujusmodi reprobationem alia in eodem libro contenta ullatenus approbare.

Ut autem eædem præsentes litteræ omnibus facilius innotescant, nec quisquam illarum ignorantiam valeat allegare, volumus pariter, et auctoritate præfata decernimus, ut illæ ad valvas basilicæ principis Apostolorum, ac cancellariæ apostolicæ, nec non curiæ generalis in monte Citatorio, et in acie campi Floræ de Urbe per aliquem ex cursoribus nostris, ut moris est, publicentur, illarumque exempla ibidem affixa relinquantur, ita ut sic publicatæ omnes et singulos quos concernunt, perinde afficiant, ac si unicuique illorum personaliter notificatæ et intimatæ fuissent. Utque ipsarum præsentium litterarum transumptis seu exemplis, etiam impressis, manu alicujus notarii publici subscriptis, et sigillo personæ in ecclesiastica dignitate constitutæ munitis, eadem prorsus fides, tam in judicio quam extra illud ubique locorum habeatur, quæ ipsis præsentibus haberetur, si forent exhibitæ, vel ostensæ.

Datum Romæ apud sanctam Mariam Majorem, sub AnnuloPiscatoris, die XII Martis MDC XCIX; pontificatûs nostri anno octavo.

B. — MANDATUM ILLUSTRISSIMI AC REVERENDISSIMI D. D. ARCHIEPISCOPI DUCIS CAMERACENSIS [1].

Franciscus, miseratione divina, ac Sanctæ Sedis apostolicæ gratia Archiepiscopus dux Cameracensis, sancti romani imperii princeps, comes Cameracensis.

Clero regulari et sæculari nostræ diœcesis, salutem et benedictionem in Domino.

1. [Voir ci-dessus, p. 145. — *E. Pontal.*]

Vobis, fratres carissimi, nos totos debemus, quippe non jam nostri, sed gregi credito devoti sumus; servos autem vestros per Jesum. Sic affecti quæ nos attinent super libello, cui titulus : *Placita sanctorum*, explicata apertis præcordiis hic exponenda esse arbitramur.

Tandem opusculum cum vigenti tribus propositionibus excerptis, damnatum est brevi pontificio, Martis die duodecima datum, quod jam vulgatum legistis.

Cui quidem brevi apostolico, tam de libelli contextu, quam de viginti tribus propositionibus simpliciter, absolute, et absque ulla vel restrictionis umbra adhærentes, libellum cum viginti tribus propositionibus, eadem præcise forma, iisdem qualificationibus, simpliciter, absolute, absque ulla restrictione, condemnamus, insuper et eadem pœna prohibemus, ne quis hujus diœcesis libellum aut legat aut domi servet.

Ceterum, fratres carissimi, quanquam humiliato ministro haud deerit solatium, modo verbi ministerium, quod accepit a Domino ad sanctificationem vestram, non sordescat in illius ore, neque eo minus grex apud Deum gratia crescat.

Porro vos omnes ex animo adhortamur ad sinceram submissionem et intimam docilitatem, ne sensim marcescat illa erga sedem apostolicam obedientiæ simplicitas, in qua præstanda, Deo misericorditer adjuvante, ad extremum usque spiritum vobis exemplo erimus.

Absit ut unquam menti nostri fiat, nisi forte ut meminerint aliquando fideles pastorem infima gregis ove se dociliorem præbendum duxisse, nullumque obedientiæ limitem fuisse positum.

Oro, fratres carissimi, ut gratia Domini N. J. C. charitas Dei, et communicatio spiritus sancti maneat cum omnibus vobis. Amen.

C. — LETTRE CIRCULAIRE DU ROI AUX ARCHEVÊQUES DE SON ROYAUME [1].

Mon cousin,

Le sieur archevêque de Cambrai, ayant porté devant Notre-Saint-Père le Pape le jugement des plaintes qu'on avoit excitées en plusieurs endroits de mon royaume, et particulièrement en ma bonne ville de Paris, contre le livre qu'il avoit fait imprimer en l'année 1697 sous le titre : *Des Maximes des Saints sur la Vie Intérieure*, Sa Sainteté l'auroit fait examiner avec tout le temps, l'exactitude, et l'attention que pouvoit désirer l'importance de sa matière et le caractère de son auteur, et l'auroit enfin condamné par sa constitution, en forme de bref, du 12 mars dernier, dont le sieur Delfini, son nonce, me seroit venu informer par ses ordres, et m'auroit présenté, en même temps, un exemplaire de ladite constitution; et

1. [Voir ci-dessus, p. 149. — *E. Pontal.*]

j'ai appris, dans la suite, que le sieur archevêque de Cambrai, en ayant été informé, avoit voulu être le premier à reconnoitre la justice de cette condamnation, et réparer, par la promptitude de la soumission, le malheur qu'il avoit eu de l'attirer par les propositions qui étoient dans son livre; et, comme il est également de mon devoir et de mon inclination, d'employer la puissance qu'il a plu à Dieu de me donner pour maintenir la pureté de la foi, et d'appuyer d'une protection singulière tout ce qui peut y contribuer, je vous adresse une copie de ladite constitution de Notre-Saint-Père le Pape; nous admonestons, et néanmoins enjoignons d'assembler, le plus tôt qu'il vous sera possible, les sieurs évêques, suffragants de votre métropole, afin que vous puissiez recevoir et accepter ladite constitution, avec le respect qui est dû à Notre-Saint-Père le Pape, et convenir ensemble des moyens que vous estimerez les plus propres pour le faire exécuter ponctuellement, et d'une manière uniforme dans les diocèses, et qu'après que j'aurai été informé de l'acceptation qui en aura été faite, et des résolutions qui auront été prises dans toutes les assemblées qui seront tenues à cette fin, je fasse expédier mes lettres patentes pour la publication et exécution de ladite constitution dans toute l'étendue de mon royaume, terres et pays de mon obéissance; et sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait, mon cousin, en sa sainte garde.

Ecrite à Versailles, le 22 avril 1699.

Signé : LOUIS.

Et plus bas :

PHELYPEAUX.

D. — LETTRES DE SOUMISSION DE L'ARCHEVÊQUE DE CAMBRAI AU PAPE [1].

Sanctissime Pater,

Auditâ de meo libello beatitudinis vestræ sententia, verba mea dolore plena sunt, sed animi submissio et docilitas dolorem superant. Non jam commemoro innocentiam, probra, totque explicationes ad purgandam doctrinam scriptas, præterita omnia omitto loqui. Jam apparavi mandatum per totam hanc diœcesin propagandum, quo censura apostolicæ humillime adhærens, libellum cum viginti tribus propositionibus excerptis, simpliciter, absolute, absque ulla vel restrictionis umbra, condemnabo, eadem pœna prohibens, ne quis hujus diœcesis libellum aut legat, aut domi suæ servet. Quod mandatum B. V. in lucem edere, certum est simul, atque mihi per Regem licere rescivero; tum in me nihil erit moræ quominus id intimæ et plenissimæ submissionis specimen per omnes ecclesias, nec non per gentes hereticas disseminetur; nunquam enim me pudebit a

1. [Voir ci-dessus, p. 161. — *E. Pontal*.]

Petri successore corrigi, cui fratres confirmandi partes commissæ sunt, ad servandam sanorum verborum formam. Igitur libellus perpetuum reformetur; intra paucissimos dies, id ratum faciam. Nulla erit distinctionis umbra levissima, qua decretum eludi possit, aut tantula excusatio unquam adhibeatur. Vereor equidem, uti par est, ne B. V. sollicitudine omnium Ecclesiarum occupatæ molestus sim. Verum ubi mandatum ad illius pedes brevi submittendum, ut submissionis absolutæ signum benigne acceperit, meum erit ærumnas omnes silentio perferre; summa cum observantia et devotionis cultu. Ero perpetuum, S. P. B. V. humillimus, obedientissimus, et devotissimus servus, et filius :

Fr. Arch. Dux Cameracencis [1].
Cameraci. 4 Aprilis.

1. Tous les documents cités ci-dessus et quelques autres se rapportant à la même affaire se trouvent à la Bibliothèque nationale dans un volume coté Ld⁴-586 et qui a pour titre : *Constitution en forme de bref de N. S. Père le Pape Innocent XII, portant condamnation et prohibition du livre intitulé :* Explication des Maximes des Saints, etc., *avec le mandement de Mgr l'archevêque duc de Cambrai, etc.; sa lettre au Pape, le Procès-verbal de l'assemblée provinciale des évêques de la province de Paris, et plusieurs autres pièces, tant en latin qu'en françois. Paris, et se vend à Bruxelles chez J.-B. de Leener, 1699.* In-12 de 230 p. — *E. Pontal.*]

IV

AFFAIRE DE LA SUCCESSION D'ESPAGNE

A. — TESTAMENT DE CHARLES II, ROI D'ESPAGNE [1].

(Fait le 2 octobre 1700.)

Au nom de la Très Sainte Trinité, Père, Fils et Saint-Esprit, trois personnes distinctes, qui toutes trois ne sont qu'un seul et vrai Dieu, et de la Sainte Vierge Marie, mère du Fils et Verbe éternel, notre protectrice, et de tous les Saints de la cour céleste.

Moi, Don Carlos, par la grâce de Dieu, roi de Castille, de Léon, d'Aragon, des Deux-Siciles, de Jérusalem, de Navarre, de Grenade, de Tolède, de Valence, de Galice, de Majorque, de Séville, de Sardaigne, de Cordoue, de Corsigue, de Murcie, de Jaen, des Algarves, d'Algezire, de Gibraltar, des îles de Canaries, des Indes orientales et occidentales, des îles et terre ferme de la mer Océane, archiduc d'Autriche, duc de Bourgogne, de Brabant, de Milan, d'Athènes, etc., comte d'Abspurg, de Flandre, de Tyrol et de Barcelone, seigneur de Biscaye et de Molina; connoissant que, comme mortel, je ne puis éviter la mort, que nous avons tous encourue par le péché de notre premier père, et me trouvant malade au lit d'une longue maladie dont il a plu à Dieu de m'affliger, je déclare ma dernière volonté par ce présent testament, lequel, par un effet de sa bonté divine, je

1. [Voir ci-dessus, p. 302. On trouve dans le *Corps diplomatique* de Dumont, tome VII, 2e partie, p. 442 et sq., divers documents relatifs à la succession d'Espagne, et notamment le premier traité de partage fait et conclu entre Louis XIV, Guillaume Ier et les États-Généraux des Provinces-Unies, en date du 11 octobre 1698, et plus loin (p. 477) le second traité de partage conclu entre les mêmes, le 13 mars 1700. Enfin, à la page 485, Dumont reproduit le texte espagnol du testament de Charles II. On trouve aussi à la Bibl. nationale, dép. des manuscrits, coll. Fontanieu, t. 496, un recueil contenant un opuscule où sont insérés le testament, espagnol et français, avec les notes qui figurent ci-après au bas des pages, et diverses pièces, notamment le manifeste de l'ambassadeur de Hollande et la réponse reproduite ci-dessous, p. 398. — *E. Pontal.*]

fais avec un entendement aussi libre et sain que je l'ai jamais eu.

I. — Premièrement, je prie N.-S. J.-C., vrai Dieu et homme, par les mérites de sa passion et de son sang, d'user envers moi, le plus grand de tous les pécheurs, de sa miséricorde et de sa clémence; et, bien que je ne l'aie point servi comme je devois, et que j'aie mal reconnu les grâces et les faveurs spirituelles et corporelles qu'il m'a faites, au lieu d'accomplir en tout sa sainte loi, et de l'aimer de cet amour tendre auquel m'obligeoient tant de bienfaits extraordinaires; je le supplie de me donner sa grâce, afin que je meure, comme j'ai toujours vécu, dans sa sainte foi, et dans le sein de l'Église catholique romaine. Je le proteste ainsi, et le veux faire comme fils très obéissant du Saint-Siège.

II. — Et afin que je me repente de mes péchés avec une vraie douleur, et telle que je la voudrois avoir par la vertu et par l'efficace des sacrements, que Dieu par sa miséricorde a institués dans son Église pour servir de remède à nos fautes, je prie la Vierge Marie, sa mère, que, comme avocate des pécheurs et la mienne, elle veuille me secourir et m'aider par son intercession, pendant tout le temps qui me reste à vivre, pour me faire obtenir de son fils la grâce dont j'ai besoin pour mourir en chrétien. J'ai eu toujours pour elle toute la dévotion dont je pouvois être capable, selon ma foiblesse et mon infirmité; et j'espère de sa bonté et de sa clémence, qu'elle me protégera en tout temps, et principalement au jour terrible de ma mort, à cause de la vénération singulière et affectueuse que j'ai conservée toute ma vie pour son Immaculée Conception, pour la déclaration de laquelle j'ai fait auprès du Siège apostolique toutes les poursuites et instances que j'ai pu, outre le soin que j'ai pris d'introduire et d'établir dans mes royaumes la dévotion et le culte de ce mystère, en le faisant représenter et porter pour devise dans mes étendards royaux, en conformité de ce que le roi, mon père, avoit ordonné. Et si, de mon vivant, je ne puis obtenir du Saint-Siège cette décision que j'ai tant désirée, je prie de tout mon cœur les rois qui me succéderont de continuer avec ardeur les instances qui auront été faites en mon nom, jusqu'à ce que le Siège apostolique la leur accorde. Je prie pareillement l'archange saint Michel et mes anges gardiens, les saints apôtres saint Pierre et saint Paul et saint Jacques, patron d'Espagne, saint Charles, saint Philippe, saint Dominique, saint Benoît, saint François et sainte Thérèse, pour qui j'ai montré une dévotion toute particulière, mes saints intercesseurs, et tous les autres saints de la cour céleste, d'intercéder pour moi envers Dieu, afin que, par le secours d'une grâce efficace, j'aie un sensible regret de l'avoir offensé, et que je puisse enfin l'aimer au point qu'il mérite d'être aimé.

III. — J'ordonne qu'après ma mort, mon corps soit porté avec la moindre pompe que peut permettre mon état royal, au monastère de Saint-Laurent le Royal, autrement dit l'Escurial, pour être mis dans le Panthéon destiné à la sépulture des rois, mes prédécesseurs et mes successeurs, au lieu qui lui appartient, selon l'ordre que le roi

mon père voulut être gardé pour l'arrangement de nos corps, lorsqu'il acheva cet ouvrage.

IV. — Et d'autant que, par mon ordre, ont été faites quelques fondations dans ce monastère, avec assignation de quelques rentes, je veux que cela soit exécuté en la manière que je l'ai ordonné dans les actes mêmes de ces fondations.

V. — Je recommande aux rois, mes successeurs, d'avoir un soin particulier de conserver ce royal monastère dans toute la splendeur et magnificence qu'il a été fondé par le roi don Philippe II, mon bisaïeul.

VI. — J'ordonne que, le jour de ma mort, tous les prêtres et religieux du lieu où je mourrai disent la messe pour le repos de mon âme, et que durant trois jours on célèbre autant de messes qu'il se pourra aux autels privilégiés, et, de plus, je veux qu'on dise pour moi jusqu'à cent mille messes, et mon intention est que celles dont, par la miséricorde de Dieu, je n'aurai plus besoin, s'appliquent à celui de mes pères et de mes autres prédécesseurs : et, au cas qu'elles ne leur soient point nécessaires aussi, aux âmes du purgatoire les plus délaissées; et les exécuteurs de mon testament recommanderont à ceux qui auront à les dire, de les dire conformément à cette mienne intention, et régleront l'aumône qu'ils auront à donner pour cet effet.

VII. — Et d'autant que le roi, mon père, ordonna d'établir un fonds de trois mille ducats de rente pour racheter des captifs, pour marier des filles orphelines, et pour tirer des prisons des pauvres détenus pour dettes, lequel fonds fut, en effet, assigné, avec le consentement de la ville de Madrid et de sa province, sur les deniers destinés à l'entretien des huit mille soldats que le royaume de Castille lui avoit accordés auparavant, et que depuis il augmenta cette rente jusqu'à six mille ducats par an, voulant que, si cette assignation ne se trouvoit pas suffisante, elle fût faite sur les rentes les plus certaines et les plus sûres qu'il y auroit, par exemple, celles qui vaquoient déjà ou qui vaqueroient après son décès, et que de ces six mille ducats de rente, il en fût employé deux mille à racheter des captifs, préférant ceux qui auroient servi dans ses armées; et, au défaut de ceux-ci, les femmes, les petits enfants, et ceux qui seroient en plus grand danger de renoncer la foi; deux mille autres à marier des orphelines, filles de serviteurs domestiques de la maison royale, et les deux mille restants à délivrer des prisonniers pauvres, laissant le choix des personnes de ces trois espèces, en ce qui ne préjudicieroit point à la disposition faite en faveur des captifs, à la volonté et discrétion des rois, ses successeurs, et de son confesseur, et de son grand aumônier, avec ordre à ces deux derniers de proposer les personnes les plus nécessiteuses, et en qui se rencontreroient les meilleures causes pour obtenir cette aumône, préférant toujours ses domestiques, et ceux des rois et des reines actuellement régnants, mais avant toutes choses acquittant les dettes de Sa Majesté. Je veux donc et entends que cela soit observé, accompli, et exécuté ponctuellement, et au pied de la lettre, comme il est ordonné.

VIII. — Pour m'acquitter de ce que je dois à Dieu et à ma conscience, et pour satisfaire au désir que j'ai de procurer le bien spirituel de celui qui me succédera légitimement en mes royaumes, je le prie et lui recommande cordialement d'être pour son propre bien, et pour celui de ses peuples, grand zélateur de la foi, et parfaitement obéissant au Saint-Siège apostolique, de vivre et de procéder en toutes ses actions comme prince catholique craignant Dieu, et soigneux d'observer ses commandements, en procurant en tout et partout sa gloire et l'exaltation de son nom, la propagation de sa foi et l'avancement de son service; d'honorer, aider et favoriser l'Inquisition, pour le soin qu'elle prend de conserver la foi, qui est une chose si nécessaire, particulièrement aujourd'hui que les hérésies se sont répandues en tant d'endroits; d'honorer et protéger le clergé, et de lui garder, et faire garder ses exemptions et ses immunités; d'aimer et favoriser les ordres religieux, et d'en procurer efficacement la réformation en tout ce qui en aura besoin; d'administrer partout la justice avec égalité, de traiter ses peuples avec un amour paternel, et de s'étudier à les rendre heureux : par où il gagnera leur cœur, et deviendra agréable à Dieu, qui l'assistera et bénira selon la mesure de la charité dont il usera envers eux. Je lui recommande particulièrement de veiller de près sur les ministres, sans leur souffrir aucune faute, non pas même dans les moindres choses, quant à ce qui regarde la droiture et l'incorruptibilité, attendu que le gouvernement ne peut pas recevoir un plus grand dommage, et que j'ai toujours été ennemi de cet abus.

IX. — La religion catholique romaine s'est gardée et se garde encore dans tous mes Royaumes, États et Seigneuries; et mes glorieux prédécesseurs, pour la maintenir, conserver et défendre, ont employé et même engagé leur patrimoine royal, préférant l'honneur et la gloire de Dieu et de sa sainte loi à tous les intérêts temporels; et d'autant que c'est la première obligation des rois, je prie fort mes successeurs d'y satisfaire exactement; et si quelqu'un d'eux (plaise à Dieu que cela n'arrive point!) embrasse quelque secte de celles que notre sainte mère l'Église catholique romaine a condamnées, et se sépare de cette unique et véritable religion, je le déclare et le tiens maintenant pour incapable et inhabile de gouverner lesdits Royaumes et États, et déchu de l'office et dignité de Roi, et le prive de la succession, possession, et droit qu'il y pourroit avoir, abrogeant et annulant toutes lois, ordonnances, coutumes et privilèges au contraire, et me conformant aux lois canoniques, aux décrets des saints conciles, et aux constitutions papales qui privent les hérétiques et les apostats de tous domaines temporels, usant, comme je fais en ce cas, de la plénitude de ma puissance, avec science certaine, et avec toutes les clauses et formules nécessaires, à ce que le contenu en cet article s'accomplisse, s'observe, et s'exécute, et tienne force de loi, autant que si cela avoit été fait et publié en pleine assemblée d'États, avec toutes les solennités qui sont requises dans chacun de mes Royaumes et de mes États.

X. — Je recommande pareillement à mes successeurs qui seront pour lors, de gouverner plutôt par des motifs de religion que par des considérations d'État et de politique, préférant le service de Dieu et l'exaltation de sa foi à leurs propres avantages : ce qui fera que Dieu les aidera et assistera très particulièrement. Pour moi, je puis dire que dans les grandes affaires qui me sont survenues, j'ai mieux aimé manquer et contrevenir aux raisons d'État, que de dissimuler et conniver dans les choses qui pouvoient préjudicier à la religion.

XI. — Et comme, à l'imitation de la très auguste maison d'Autriche, j'ai une dévotion et une vénération singulières pour le souverain mystère du Saint-Sacrement, ainsi que tout bon chrétien la doit avoir, et que, pour ma consolation particulière, et pour mériter aussi les plus grandes faveurs du ciel, j'ai ordonné que cet adorable sacrement fût placé dans la chapelle royale du palais, je recommande à tous les successeurs de cette couronne de continuer pour toujours cette dévotion, comme aussi celle des Quarante Heures, qui est fondée pour le commencement de chaque mois, et la célébration de l'office divin dans la même chapelle, de la manière que je l'ai institué, et encore mieux, s'il est possible, ce que j'espère qu'ils feront. Et, pour cet effet, je les prie de conserver tous les officiers de ma chapelle royale, soit de musique ou d'instruments, tant ceux qui se trouvent [actuellement dans le service que ceux qui leur succéderont, conformément à ma fondation, et aux revenus que j'ai appliqués à cet usage.

Clauses du testament.

XII. — Si Dieu, par sa miséricorde infinie, me donne des enfants légitimes, je déclare pour héritier universel de tous mes Royaumes, États et Seigneuries, mon fils aîné et tous les autres qui doivent lui succéder selon l'ordre de leur naissance, et, au défaut des mâles, les filles, conformément aux lois de nos Royaumes; mais comme Dieu ne m'a pas fait encore cette grâce, dans le temps que je fais ce testament, et que ma première obligation est de songer au bien de mes sujets, qui est de faire en sorte que tous mes Royaumes demeurent unis, et gardent la fidélité qu'ils doivent à leur Roi et Seigneur naturel, celle qu'ils ont toujours montrée me fait croire qu'ils acquiesceront volontiers à ce qui est le plus juste, le voyant autorisé et fortifié de ma souveraine volonté.

XIII. — Ayant donc reconnu par diverses conférences que j'ai eues avec mes ministres d'État et de Justice, que la raison sur laquelle est fondée la renonciation des infantes Anne et Marie Thérèse, reines de France, ma tante et ma sœur, à la succession de mes royaumes, a été d'éviter l'inconvénient de leur union à la couronne de France, et que ce motif fondamental venant à cesser, le droit de la succession subsiste en la personne du plus proche parent, conformément aux lois de ces Royaumes, ce qui se rencontre aujourd'hui dans le second fils du Dauphin de France; au cas que je meure sans laisser d'enfants, m'accommodant auxdites lois, je déclare le duc d'Anjou pour mon successeur, et, comme tel, je l'appelle à la suc-

cession de tous mes Royaumes sans nulle exception, et ordonne à tous mes sujets et vassaux qu'audit cas que Dieu me retire sans succession légitime, ils aient à le tenir et reconnoître pour leur Roi et Seigneur naturel, et qu'ils lui donnent, sans nul délai, la possession actuelle desdits Royaumes, après qu'il aura prêté le serment qu'il doit faire d'observer leurs lois, privilèges et coutumes. Et comme c'est mon intention, et qu'il importe beaucoup au repos de la Chrétienté et de l'Europe, et à la tranquillité de mesdits Royaumes, que cette monarchie soit toujours séparée de la couronne de France; je déclare que, si le duc d'Anjou vient à mourir, ou qu'héritant de cette couronne, il la préfère à celle d'Espagne, en ce cas, la succession d'Espagne passera au duc de Berry, son frère, troisième fils du Dauphin, en la même manière; et au cas que ce duc meure aussi, ou qu'il vienne à succéder aussi à la couronne de France, j'appelle en ce cas à la succession d'Espagne l'Archiduc, second fils de l'Empereur, mon oncle, excluant, pour la même raison de la paix et de l'Europe et de mes sujets, le fils aîné de l'Empereur. Et si ledit Archiduc vient à mourir aussi, en ce cas, j'appelle à la succession le duc de Savoie et ses enfants; et c'est ma volonté que cela s'exécute par tous mes vassaux, comme je le leur ordonne, sans souffrir qu'une monarchie fondée par mes pères avec tant de gloire soit démembrée, ni diminuée en aucune manière, leur propre repos le requérant ainsi. Et d'autant que je désire avec passion que la paix se conserve entre l'Empereur, mon oncle, et le Roi Très-Chrétien, dont l'union importe si fort à la Chrétienté, je les prie et conjure de vouloir étreindre cette union par le mariage du duc d'Anjou avec l'Archiduchesse, afin que, par ce moyen, l'Europe jouisse du repos dont elle a besoin.

XIV. — Et s'il arrive que je meure sans succession, ledit duc d'Anjou doit me succéder en tous mes Royaumes et États, tant ceux qui appartiennent à la couronne de Castille que ceux qui dépendent de l'Aragon et de la Navarre, soit en Espagne, ou hors d'Espagne, et nommément, quant à la couronne de Castille en ceux de Castille, de Léon, de Tolède, de Galice, de Séville, de Grenade, de Cordoue, de Murcie, de Jaen, des Algarves, d'Algezire, de Gibraltar, des îles de Canaries, des Indes, des iles et terres fermes de la mer Océane, de celles du Nord et du Sud, des Philippines, et de toutes les autres iles et terres découvertes et à découvrir, enfin de tout ce qui peut appartenir d'une manière ou d'autre à la couronne de Castille; et pour ce qui concerne celle d'Aragon, en mes Royaumes et États d'Aragon, Valence, Catalogne, Naples, Sicile, Majorque, Minorque, Sardaigne, et toutes les autres seigneuries et droits, quels qu'ils soient, appartenant à la couronne d'Aragon; comme aussi en mon Royaume de Navarre, et en tous les autres États appartenant à cette couronne, et pareillement en mon État de Milan, en mes duchés de Brabant, de Limbourg, de Luxembourg, Gueldre, Flandre, et toutes les autres provinces, États, domaines et seigneuries qui m'appartiennent ou peuvent m'appartenir dans les Pays-

Bas, droits et actions qui m'y sont échus par succession. Et je veux qu'aussitôt que Dieu m'aura retiré de ce monde, le duc d'Anjou soit appelé et soit Roi, comme il le sera, en effet, de tous ces Royaumes et États, nonobstant tous actes et renonciations faites au contraire, comme faites sans raison valable et fondement. C'est pourquoi je commande aux prélats, grands, ducs, aux marquis et à tous les comtes, aux *ricos-hombres* [1], aux prieurs et commandeurs d'ordres, aux capitaines des châteaux et des maisons non fortifiées, aux sénéchaux, aux gentilshommes qualifiés, aux châtelains, aux conseils, tribunaux, alcades, alguazils, juges, officiers et bons bourgeois de toutes les cités, villes, bourgs et villages de mes royaumes et seigneuries, et à tous les vice-rois, gouverneurs, châtelains, concierges, capitaines et gardes des frontières, par-deçà et par-delà la mer, et à tous nos autres ministres et officiers, tant de paix que de guerre, soit sur terre ou sur mer, en tous nos Royaumes et États de Castille, d'Aragon, de Navarre, de Naples, de Sicile, de Milan, des Pays-Bas, etc., et à tous nos autres vassaux, sujets naturels, de quelque qualité et rang qu'ils soient, et en quelque endroit qu'ils demeurent et qu'ils se trouvent pour la fidélité, sujétion, et vasselage, qu'ils me doivent comme à leur Roi et Seigneur naturel, en vertu du serment de fidélité qu'ils m'ont prêté; qu'à quelque heure que Dieu dispose de moi, et au cas que je meure sans succession légitime, ceux qui se trouveront présents, et les absents aussitôt qu'ils en auront la nouvelle, tiennent et reçoivent le duc d'Anjou pour leur roi et seigneur naturel, propriétaire de mes Royaumes, États et Seigneuries, conformément à ce que les lois desdits Royaumes et États ordonnent en tel cas, et à la présente disposition de ce testament, et qu'ils lèvent pour lui les enseignes et les étendards, faisant tous les actes et les solennités qui ont accoutumé de se faire en telles rencontres, selon le style, l'usage et la coutume de chaque royaume et province, lui rendant et lui faisant rendre toute l'obéissance qu'ils doivent, comme sujets et vassaux, à leur Roi et Seigneur naturel. Je commande à tous les gouverneurs des forteresses, châteaux et maisons simples, et à leurs lieutenants, de lui faire foi et hommage, selon la coutume et l'usage d'Espagne, Castille, Aragon et Navarre, et à ceux de l'État de Milan et des autres seigneuries, selon le style de la province où ils se trouveront, et de tenir et garder lesdites places pour son service pendant le temps qu'il lui plaira, et de les remettre ensuite à qui il ordonnera, soit de bouche, ou par écrit. Et j'entends qu'ils fassent et accomplissent réellement et de fait tous et chacun des points marqués ici, sous les peines infamantes qu'encourent les rebelles et

1. Ce titre est à peu près le même que celui de baron et de chevalier banneret en France. *Ricos-hombres*, c'est proprement ce que nous appelons des hommes de marque et de distinction, et les Espagnols *Varones principales*.

ceux qui, par leur désobéissance, violent et rompent la foi qu'ils doivent à leur Roi et Seigneur naturel.

XV. — Si, au temps de ma mort, mon successeur se trouve absent, la raison demandant qu'il soit pourvu au gouvernement universel de tous ces Royaumes, conformément à leurs lois, privilèges, constitutions et coutumes, jusqu'à ce que ledit successeur y puisse pourvoir lui-même, comme le Roi, mon père, le considéra très bien avant son décès :

J'ordonne qu'incontinent après le mien il se forme une Junte, dans laquelle entrent le président du conseil de Castille, le vice-chancelier ou président du conseil d'Aragon, l'archevêque de Tolède, l'inquisiteur général, un grand et un conseiller d'État, savoir ceux que je nommerai dans ce testament ou dans un codicille que je ferai, ou dans un écrit signé de ma main. Et je prie la Reine, ma très chère épouse, que, durant le temps qu'elle restera en cette cour, elle veuille assister et présider à cette Junte, pour autoriser par sa présence royale les résolutions qui s'y prendront, ma volonté étant que ladite Junte se tienne dans le lieu que Sa Majesté marquera, et que l'avis dont elle sera, quand les voix seront égales, l'emporte sur l'avis contraire, et que, du reste, on s'en tienne à la pluralité des voix, et cette régence durera jusqu'à ce que mon successeur, s'il est lui-même en majorité, puisse prendre le soin du gouvernement.

XVI. — Et au cas que mon successeur soit mineur, comme c'est à moi, en qualité de père universel de tous mes sujets, à donner à mes Royaumes la meilleure forme de gouvernement qu'il est possible, et la plus conforme à leurs lois, statuts, constitutions et coutumes, en nommant des gouverneurs natifs de chacun de ces Royaumes, pour les gouverner, au nom de mon successeur, en paix et en justice, et pour leur conserver les immunités et privilèges dont ils doivent jouir, selon leurs lois et coutumes particulières, afin qu'ils persévèrent dans la fidélité et l'obéissance, par laquelle ils se sont toujours signalés envers leur Roi; je nomme pour être tuteurs de mon successeur pendant sa minorité, jusqu'à ce qu'il ait quatorze ans, les mêmes que j'appelle à la Junte pour gouverner jusqu'à son arrivée, en cas qu'il soit absent au temps de mon décès : auxquels tuteurs et curateurs je donne le même pouvoir dont je pourrois user moi-même, étant vivant, et dont il pourroit user, étant majeur, à la charge de garder la forme que je dirai ci-après. Et je décharge lesdits tuteurs de l'obligation de donner caution, et veux qu'en vertu de cette seule nomination, et du serment qu'ils prêteront, ils puissent gouverner, et qu'en effet ils gouvernent, sans avoir besoin d'autre approbation, ni confirmation; usant, pour cette nomination, de toute ma puissance royale, le plus amplement que je puis, et les dispensant, comme je fais, s'il en est besoin, de toutes lois, pragmatiques et coutumes, comme dans un cas extraordinaire et dont dépend entièrement le repos de mes Etats et de mes vassaux, attendu que toutes les circonstances qui s'y rencontrent m'obli-

gent à prendre cette résolution, pour éviter les maux qui pourroient arriver, si je faisois autrement.

XVII. — Le vice-chancelier, que j'ai nommé pour tuteur de la Junte, le doit être en effet, et je le nomme pour tuteur spécial et particulier, pour ce qui concerne le royaume d'Aragon, dans les affaires qui sont de son ressort, et en conformité des priviléges et franchises de ce royaume, afin qu'il administre la tutelle de mon successeur dans les États qui en dépendent. Et si celui qui présidera au conseil d'Aragon ne peut, selon les lois du pays, exercer cette tutelle, désirant, comme je fais, m'accommoder à ce que je puis seulement en qualité de Seigneur naturel de ce Royaume, sans déroger ni contrevenir à ses privilèges, et me contentant de ce qui appartient de droit à ma souveraine puissance, je nomme pour tuteur de mon successeur le régent le plus ancien des deux de robe longue [1] naturels du pays, lequel, au temps de ma mort ou après, servira dans le conseil d'Aragon, afin que, comme tuteur, il ait l'administration et l'autorité que je puis lui donner, et que je lui donne, pour agir dans les occurrences, conformément aux privilèges et franchises du pays, c'est-à-dire, en sorte qu'il ne s'innove rien dans les affaires d'État, de guerre, de gouvernement, de grâce et de provision d'offices, lesquelles doivent passer par le conseil d'État de guerre et d'Aragon, comme il s'est pratiqué jusqu'ici et se pratique encore. Et, quant aux consultes qui se feront pour lesdits conseils, elles seront portées à la Junte des tuteurs, afin que la résolution s'y prenne en la forme que j'ordonne pour les autres affaires. Et si ledit plus ancien régent vient à mourir, ou n'est pas en état d'exercer la tutelle, j'y nomme celui d'après, et successivement les autres, jusqu'a ce que mon successeur gouverne lui-même; et je dispense ledit tuteur de l'obligation de donner caution, et de tout ce dont il aura besoin d'être dispensé, en vertu de ma souveraineté et plénitude de puissance, afin que, par cette nomination et par la prestation du serment requis, le régent à qui il appartiendra puisse administrer cette tutelle en la forme que je prescris ici.

XVIII. — Ledit régent qui sera tuteur résidera en cette cour, pour y tenir la place dans le conseil, et pour assister à la Junte des autres tuteurs, afin que, joignant les connoissances particulières qu'il a du royaume d'Aragon avec les notions universelles des autres tuteurs, et se conformant à la pluralité des voix, les affaires de ce Royaume s'acheminent et se conduisent selon qu'il est plus convenable au service de Dieu et de mon successeur, à l'administration de la justice, et au bien et au repos du royaume.

XIX. — Je donne à tous les ministres, que j'ai nommés, ou que je nommerai, le pouvoir, l'autorité et la faculté que je leur puis donner,

1. Car il y a dans le conseil d'Aragon des conseillers qu'ils appellent de cape et d'épée, qui n'opinent point dans les matières de justice, et chaque royaume de la couronne d'Aragon a dans ce conseil deux régents, qui pour cette raison sont appelés régents provinciaux.

comme Père, Roi et Seigneur de mes vassaux, et que leur donnent les lois, constitutions et coutumes de mes Royaumes, sans nulle diminution, et encore toute celle qui leur sera nécessaire pour pouvoir, durant la minorité de mon successeur, gouverner et en paix et en guerre, faire des lois, pourvoir aux charges, soit politiques ou militaires, et présenter aux prélatures, aux évêchés et aux abbayes, et aux autres dignités ecclésiastiques, en la manière que je le fais et que je le puis faire, exerçant l'office de tuteurs et réglant toutes choses au nom de mon successeur, comme il pourroit les régler étant majeur. Et, pour cet effet, je leur ai commis et commets cette tutelle, à condition qu'avant de l'exercer, ils aient tous et chacun d'eux à prêter le serment de fidélité à mon successeur, avec promesse de défendre sa vie, de procurer son bien, d'empêcher son dommage, et de faire pour lui tout ce que des tuteurs sont obligés de faire : que, dans leurs avis, ils auront toujours en vue le service de Dieu, l'exaltation de sa sainte foi, l'administration et l'exécution de la justice, et qu'ils garderont inviolablement le secret de tout ce qui se traitera dans la Junte. Et ce serment se fera réciproquement par la Junte entre les mains du président du conseil, et par le même président entre les mains de la Junte.

XX. — Lesdits tuteurs que je nomme et que je nommerai ne pourront rien faire les uns sans les autres. C'est pourquoi ils s'assembleront dans une chambre du palais toutes les fois qu'il sera nécessaire de voir et d'examiner les consultes, tant celles qui seront de leur office que celles des parties, qui pourtant ne seront jamais expédiées qu'après les autres. Le rapport desdites affaires sera fait par le secrétaire qui me servira dans le *Despacho universal*, lequel je nomme afin qu'il continue d'en faire les fonctions. Et tant que la Reine, ma très chère épouse, qui doit intervenir dans cette Junte, restera en Espagne, le conseil se tiendra dans tel lieu du palais que Sa Majesté marquera, et ce qui sera résolu à la pluralité des voix s'exécutera ponctuellement. Quant à ceux qui seront malades ou absents, on leur demandera leur avis, lorsque les cas seront difficiles à décider, si les autres, ou la plupart, le trouvent à propos.

XXI. — Toutes les consultes que feront les conseils se porteront au bureau *del despacho universal* à celui qui en sera le secrétaire, et après que ceux de la Junte auront opiné, ce secrétaire marquera la résolution qui aura été prise à la pluralité des voix, et, le jour suivant, il les apportera mises au net, si ce n'est que le temps presse, et que la chose requière une prompte expédition; et cette résolution sera paraphée par la Reine, Sa Majesté y assistant, comme il a été dit, au lieu où je signe moi-même, et plus bas par deux de la Junte. Et au cas que Sa Majesté ne s'y trouve point, tous ceux de la Junte parapheront selon leur rang, et faudra qu'ils soient au moins quatre. Et quant au conseil d'Aragon, lesdites résolutions seront toujours paraphées par le vice-chancelier ou par le plus ancien régent qui assistera à la Junte, et le renvoi des affaires au Conseil et aux Ministres se fera par des décrets paraphés de la même manière que

les résolutions des consultes, ou par des lettres signées du secrétaire *del Despacho;* l'un et l'autre selon que la Junte l'ordonnera.

XXII. — Et les dépêches que je signe de ma main, ou par empreinte, seront signées de la Reine, ma très chère épouse, au même lieu, et plus bas par tous ceux de la Junte. Et si quelques-uns se trouvent empêchés, quatre au moins les signeront; mais pour celles qui regardent l'Aragon, il y faudra toujours la signature d'un vice-chancelier, ou du plus ancien du conseil d'Aragon qui assistera à la Junte, et les secrétaires d'État les contresigneront au lieu où ils ont accoutumé de signer, et les autres mettront : *par commandement de Sa Majesté.* Car toutes les dépêches doivent commencer par le nom de mon successeur régnant : et je veux, en vertu de toute la puissance royale dont je dois et je puis me servir pour le bien de mes sujets, que l'on obéisse à ces ordres comme aux propres lettres et cédules du Roi et Seigneur naturel de tous ces royaumes : et que ceux qui n'y obéiront pas soient punis pour cela des peines ordonnées contre ceux qui refusent d'obéir aux lettres, cédules et commandements de leur Roi et Seigneur naturel.

XXIII. — Et comme la Junte doit non seulement expédier ce qui est proposé et représenté par les conseils, mais aussi pourvoir à tout ce qu'elle jugera convenable à mon successeur et au bien universel de mes royaumes et de mes vassaux, si quelqu'un de la Junte propose quelque chose par rapport à cela, il en sera délibéré par la Junte, et la résolution sera prise à la pluralité des voix.

XXIV. — Au cas que les voix soient mi-parties, soit à cause que la Reine ne s'y sera pas trouvée, ou par quelque autre accident, on appellera le président du conseil à qui appartiendra la matière qui se traitera, ou le doyen du même conseil, s'il n'y a point de président, ou que celui qui le sera soit de la Junte. Que si le doyen en est aussi, il faudra appeler le conseiller d'après lui.

XXV. — L'heure la plus convenable pour la Junte sera, tous les matins, celle à laquelle on sort des conseils; et les jours de fête, elle se tiendra une heure plus tôt; et si ce temps ne paroit pas suffisant pour l'expédition, l'on prendra, dans la semaine, quelque après-dînée où il y aura moins d'affaires, et, à quelque heure que ce soit qu'il se présente quelque affaire d'importance dont on donnera avis immédiatement au secrétaire *del Despacho*, ou par les ministres de la Junte, ou par les présidents des conseils, le secrétaire en ira avertir la Reine, qui, communiquant la chose au président du conseil, verra s'il est besoin de convoquer incontinent la Junte pour en délibérer, et, au cas que Sa Majesté soit absente, le secrétaire en communiquera avec le président du conseil et avec le vice-chancelier, ou président d'Aragon, et, s'ils sont d'avis de convoquer la Junte, elle s'assemblera, et ce qui demandera une prompte provision s'exécutera par le président du conseil, qui ensuite en rendra compte à la Junte, si c'est un cas qui le requiert pour son importance.

XXVI. — Je recommande à ceux de la Junte de s'accorder bien

ensemble, et pour le bon gouvernement, et pour le bien de ces royaumes, et, quoique je me promette de la Reine que, de sa part, elle acheminera tout à cette bonne fin, et que, par son exemple, elle portera les autres à faire leur devoir, néanmoins, pour l'accomplissement de mes obligations, je prie Sa Majesté de l'exécuter ainsi.

XXVII. — Ce qui importe davantage au bien de ces royaumes c'est la présence de mon successeur; et, pour cet effet, s'il est majeur, je le prie et le conjure de venir le plus tôt qu'il sera possible, et, s'il est mineur, j'ordonne à la Junte de l'en solliciter et presser, comme étant une chose de si grande conséquence, et de procurer qu'il y arrive en toute sûreté et diligence.

XXVIII. — Si mon successeur est majeur, la Junte, aussitôt qu'il arrivera en cette cour, lui rendra compte de l'état de toutes les affaires, et de tout ce qui aura été fait en son absence, qui méritera qu'il en soit informé.

XXIX. — Si mon successeur est mineur, j'entends, et c'est ma volonté que, selon son âge, on lui rende compte des affaires qui se traiteront dans la Junte, tant afin que l'on connaisse que la souveraine puissance réside en sa personne, que pour qu'il ait moyen de s'instruire lui-même, laissant la disposition du reste à la Junte; et, pour la même fin, lorsqu'il sera d'âge assez mûr, au jugement de la Junte, pour entendre la consulte ordinaire du conseil de Castille, ce conseil la lui fera en même forme qu'à moi, attendu que c'est un acte de la suprême régale, que mes vassaux doivent reconnaître en sa personne royale, quoiqu'elle soit administrée par les tuteurs et les curateurs que je nomme; et jusqu'à ce que cela se puisse exécuter, le conseil de Castille observera, dans la consulte ordinaire, ce qui s'observe quand je suis absent, ou que, pour quelque empêchement, je ne la puis ouïr.

XXX. — Je déclare que dans la Junte que j'ai nommée, tant pour l'absence de mon successeur, s'il est en majorité, que pour sa tutelle ou pour le gouvernement de ces royaumes, s'il est encore mineur, doivent succéder dans les quatre places qu'y occupent le président ou gouverneur du conseil, le vice-chancelier ou président d'Aragon, l'archevêque de Tolède ou l'inquisiteur général, en cas que quelqu'un d'eux vienne à mourir ou ait quelque autre empêchement, ceux qui entreront dans ces quatre dignités, et que, cela arrivant après mon décès, ce sera à ceux de la Junte à pourvoir, pendant la minorité de mon successeur, auxdites dignités à la pluralité des voix; et quant au grand et au conseiller d'État, si je ne laisse pas un papier écrit de ma main, où je déclare ceux qui doivent succéder, au défaut des premiers que j'ai nommés, auquel écrit, si je le fais, je veux qu'on obéisse ponctuellement, ils seront élus par la Junte, en cas de vacance, conformément à ce qui est dit, à la charge que, dans la nomination du grand, on ait particulièrement égard à la représentation de la noblesse de mes royaumes, laquelle, à l'imitation de mes prédécesseurs, qui en ont toujours fait une estime sin-

gulière, j'ai pris soin de distinguer, par la part que j'ai voulu qu'elle ait au gouvernement de mes États; et pour ce qui regarde le conseiller d'État, on prendra garde que ce soit une personne de haute intelligence et bien versée dans les affaires d'État, comme il convient à celui qui, dans cette Junte, représente un conseil dont mes prédécesseurs et moi avons fait tant d'estime.

XXXI. — Quant aux places de la Junte, me conformant aux règlements faits là-dessus et à ce qui s'est observé durant ma minorité, je déclare qu'ils doivent s'asseoir dans l'ordre que je les nomme; puis le grand ou le conseiller d'État, selon que l'un ou l'autre arrivera le premier; et s'il y a un cardinal, il précédera, mais dans la séance seulement, le président du conseil et le vice-chancelier d'Aragon. Et lorsque la Reine, ma très chère épouse, s'y trouvera présente, on lui mettra un siège, et pour opiner, on gardera la forme de la Junte, et non celle du conseil d'État.

XXXII. — Les tribunaux que je laisse dans mes royaumes, seront conservés sans nul changement dans la forme qu'ils gardent aujourd'hui, et pour cet effet, je leur communique de nouveau toute l'autorité qu'ils exercent présentement, usant pour cela de toute ma puissance royale. Ainsi les ministres qui seront en fonction au temps de mon décès, tous les vice-rois, gouverneurs, et autres officiers ayant juridiction, seront maintenus dans leurs droits, jusqu'à ce que mon successeur ou la Junte que j'ai nommée, en ordonnent autrement, selon les motifs qu'ils auront ou le pouvoir que je leur donne. Et afin qu'ils exercent lesdits offices, je leur attribue tout celui que je dois et puis leur donner, et enjoins à mes royaumes et à mes sujets de leur obéir comme ils faisoient avant ledit cas.

XXXIII. — Quant à ce qui regarde le bien et le repos de mes vassaux, auquel la Junte et ceux à qui il appartiendra de gouverner mes royaumes doivent pourvoir, ainsi que les tribunaux et ministres, je leur recommande très particulièrement de faire en sorte qu'on observe toutes les lois, dispositions et provisions que je ferai et laisserai pour la meilleure administration de la justice et pour le bon gouvernement de mes vassaux. Et d'autant que la forme et distribution des tribunaux qui se conserve et se garde aujourd'hui s'est toujours trouvée la plus utile pour le gouvernement de cette monarchie, et même la plus facile pour l'expédition des affaires des divers royaumes qui la composent, je recommande à mes successeurs de maintenir les mêmes tribunaux et de continuer la même forme de gouvernement, et surtout de garder les lois et les privilèges de ces royaumes, en les faisant gouverner par les naturels de chaque pays, sans rien innover en cela pour aucune cause, attendu qu'outre le droit que lesdits royaumes ont pour cela, l'on a trouvé de grands inconvénients à faire le contraire.

XXXIV. — J'ordonne que l'on rende à la reine Marie-Anne, ma très chère épouse, toute la dot qu'elle a apportée, et que mon successeur et les exécuteurs de mon testament lui payent tout ce à quoi je me trouverai obligé, et outre cela, pour ses aliments durant

sa vie et son veuvage, quatre cent mille ducats par an, à commencer dès le jour que je mourrai.

XXXV. — Et pour l'affection que je lui ai portée et que je lui porte, je lui laisse les pierreries, joyaux, biens et meubles qui ne seront point affectés à la couronne, et tous les autres droits que j'ai et qui peuvent m'appartenir, et ordonne à tous mes sujets et vassaux de la respecter, vénérer et servir, afin qu'elle trouve dans leur amour et leur soumission une partie de la consolation que je voudrois pouvoir lui laisser; et je prie très affectueusement et très instamment mon successeur que si la Reine, pour sa propre satisfaction, ou pour vivre plus en repos, veut se retirer dans quelqu'un de mes royaumes d'Italie, et se charger du soin de gouverner celui qu'elle choisira pour sa demeure, il y veuille consentir, en lui donnant les ministres qui seront les plus qualifiés et les plus expérimentés. Et si elle veut vivre dans quelqu'une des villes de ces royaumes, on lui en donnera le gouvernement, et de tout son territoire avec la juridiction, et je désire que cela soit accompli par quiconque me succédera.

XXXVI. — Si mon successeur se trouve mineur au temps de mon décès, j'ordonne que ma maison royale soit maintenue telle qu'elle est aujourd'hui, c'est-à-dire avec les mêmes offices qui sont actuellement ou qui seront alors, tant pour la grande représentation qu'y font les officiers du premier rang, et pour la considération des longs services qu'ils ont rendus, que pour les raisons qui concluent en faveur de tous les autres qui composent ladite maison. Et si mon successeur est majeur, je le prie d'avoir égard à ces justes raisons pour conserver dans leurs charges lesdits officiers de la première sphère, à cause du lustre que la maison royale en reçoit, et de se servir des autres selon leurs emplois en récompense de l'assiduité avec laquelle ils s'en sont acquittés.

XXXVII. — Je veux que l'on conserve à mes domestiques, à ceux de la Reine, ma très chère épouse, et pareillement à ceux de la sérénissime Reine ma mère, qui est dans la gloire, pour toute leur vie, les gages, distributions et autres émoluments qui leur auront été assignés à chacun, selon son emploi, en sorte que si quelqu'un d'eux se trouve dans l'impuissance de continuer son service à mon successeur, il ne laisse pas de jouir des mêmes profits, parce qu'alors mon successeur sera chargé de l'obligation de les contenter tous, comme domestiques à lui appartenant.

XXXVIII. — Et d'autant que la noble garde du corps [1] a été formée précisément pour garder la personne du Roi actuellement régnant, et non aucun autre, j'ordonne que, si je meurs sans laisser de succession, cette garde ait à sortir du palais, mais pourtant sans dis-

1. Cette garde est appelée *Guarda de los Archeros* et fut amenée de Flandre par le roi Philippe Ier, fils de l'empereur Maximilien Ier et de Marie de Bourgogne, et Marie de Doña Juana, héritière des royaumes de Castille et d'Aragon.

continuer de se maintenir dans le même nombre de soldats avec son capitaine ou gouverneur et ses autres officiers, jusqu'à ce qu'elle puisse continuer son service à mon successeur. Quant à son gouvernement et à la provision des places vacantes, tout ira selon ce qui s'est pratiqué jusqu'ici.

XXXIX. — Les gardes espagnole et allemande [1] continueront de servir, comme auparavant, dans le palais, tant pour la décence et pour la splendeur, que pour la garde de la Reine, ma très chère et très aimée femme, et pour porter les lettres qui seront envoyées à la Junte et à la secrétairerie *del Despacho*, ainsi qu'il s'est observé sous mon règne.

XL. — Comme le Roi mon père a affecté à la couronne la fleur de lis d'or, qui avoit appartenu à l'Empereur Charles-Quint, mon trisaïeul, et à ses devanciers; le *Lignum Crucis*, et beaucoup d'autres reliques qui sont dans le reliquaire de la chapelle royale et dans le cabinet des joyaux, me conformant à cette disposition, j'entends que cela soit observé et exécuté selon que Sa Majesté l'a ordonné.

XLI. — Le Roi mon père ayant pareillement attaché à la couronne d'autres choses précieuses qui sont aussi dans le cabinet du palais de Madrid, ainsi que divers tableaux, tables, et autres ornements qu'il y a dans ce palais, lesquels il a jugés dignes d'appartenir à ladite couronne, voulant aussi que par la couronne il fût donné satisfaction à ses créanciers jusqu'au montant de la valeur, je me conforme à cette disposition, et veux qu'on l'accomplisse selon les intentions de Sa Majesté.

XLII. — Quant au palais que j'ai en cette cour, et à toutes les autres maisons royales qui sont dans Madrid et dans les autres villes et lieux de mes royaumes, je veux que toutes les peintures, tapisseries, miroirs et meubles dont elles sont ornées demeurent affectés à mon successeur, et à mes successeurs en cette couronne, auxquels je les lègue et approprie dès maintenant, avec toutes les formes, clauses, et validité que le droit ordonne, et dont j'use à cet égard, les privant dès aujourd'hui et pour toujours du pouvoir de donner ni aliéner en aucune manière lesdits palais et maisons royales, ni pas une des choses qui s'y trouveront. Pour l'exécution de quoi j'ordonne que tous les meubles qui sont en nature, se reconnoissent sur le pied des inventaires qu'il y aura dans ces maisons, et qu'on ajoute à ces inventaires les autres meubles qui n'y auront pas été mis, comme aussi qu'on y en mette des copies collationnées, avec l'insertion de cette clause dans les offices des contrôleurs et des trésoriers desdites maisons, et dans ceux de la mienne en particulier, pour faire foi en tout temps que ces meubles ne peuvent

1. Ces deux gardes furent instituées immédiatement après la mort de la reine Isabelle, qui mourut en 1504, l'espagnole, par le roi Ferdinand son mari, et l'allemande, par le roi Philippe, leur gendre, qui étoit né Flamand.

en nulle façon être donnés ni aliénés par mon successeur immédiat ni par les autres, si ce n'est que, pour la défense de notre sainte religion et de mes royaumes, ils soient contraints de se servir de ces moyens par rapport à des fins si louables et si pieuses. En ces cas, je laisse pour libres tous les meubles qu'il sera nécessaire de vendre pour cet usage seulement, et non pour aucun autre besoin, quelque pressant qu'il soit. Et comme de ma part j'ai dépensé des sommes considérables en divers bâtiments et embellissements, desquelles, à la vérité, plusieurs m'ont été données par mes royaumes et par mes vassaux pour me complaire, et qu'ainsi les meubles que j'ai achetés peuvent être justement affectés à mes dettes, je veux que, selon l'estimation, le prix en soit payé à mes créanciers par la Junte des décharges.

XLIII. — Le roi mon père m'a laissé à moi et à mes successeurs à la couronne un crucifix [1] chargé de quantité d'indulgences, qui est dans ma garde-robe, et dont l'Empereur Charles, mon trisaïeul, et les rois suivants, jusqu'à mon seigneur et père, se sont servis à leur mort, comme je veux faire aussi à la mienne. C'est pourquoi, me conformant à cette pieuse disposition, je le laisse pareillement à mon successeur et à mes successeurs rois, comme un monument de la dévotion et de la piété de mes ancêtres.

XLIV. — Je déclare que j'ai toujours désiré de faire justice à mes sujets, et que je n'ai jamais eu intention ni volonté de faire tort à personne; mais au cas que quelqu'un, ou quelques-uns aient ou aient eu sujet de se plaindre de mes résolutions, j'ordonne qu'on les satisfasse entièrement, et que l'on paye aussi tout ce que l'on croira que je dois, soit à mes serviteurs ou à d'autres personnes; et je prie mon successeur, et enjoins à ceux qui gouverneront en son nom, s'il est mineur, de suppléer à ce qui manquera du côté de mes finances, jusqu'au payement entier et parfait de mes dettes, et à la réparation des dommages qu'il leur semblera que j'aurai faits.

XLV. — Je prie et je charge mes successeurs, selon qu'ils viendront au gouvernement de ces Royaumes, d'éviter avec tout le soin possible les dépenses superflues, et de décharger les peuples d'une partie des tributs et des impôts, considérant que, quelque bonne volonté qu'aient les sujets, les demandes et les prières des rois leur sont toujours bien à charge [2]. Et comme les tributs ne peuvent et ne pourroient être imposés si les Rois avoient d'autres moyens de pourvoir à leurs besoins, quelque grands et quelque pressants qu'ils fussent, aussi doivent-ils cesser quand les besoins cessent.

XLVI. — Je recommande pareillement à mes successeurs légitimes

1. Dans la vie de Philippe II il est parlé de ce crucifix : « *con este crucifixo* », dit-il aux officiers de sa chambre lorsqu'il se vit aux approches de la mort, et, parlant à son fils : « *L'empereur votre aïeul est mort avec « ce crucifix, et faites de même, en vénérant cette représentation d'un Dieu « mourant, comme vous y êtes obligé.* »

2. Preces sunt, sed quibus contradici non potest. (Tacite.)

de veiller à la conservation et à l'accroissement de ces Royaumes, dans le temps qu'ils en seront possesseurs, d'honorer, favoriser et protéger leurs vassaux selon leurs mérites : et bien que cela soit général en tous les Royaumes, je leur recommande en particulier d'aimer et de ménager ceux d'Espagne, mais surtout ceux de la couronne de Castille, desquels on sait combien les rois mes aïeux, le roi mon père et moi, avons tiré de secours d'hommes et d'argent pour les guerres de Flandre, d'Allemagne, de France, d'Italie et d'autres endroits, où ces vassaux ont rendu de si grands services, comme ils font encore de jour en jour, et répandu tant de sang pour la défense de la religion catholique.

XLVII. — *Item*, je les prie d'administrer et de faire administrer la justice à tous leurs sujets avec égalité, et sans aucun respect humain, d'être les pères des orphelins et les protecteurs des veuves, des pauvres et des autres malheureux, afin qu'ils ne soient point opprimés ni vexés par les grands et par les riches. Car tel est l'office des rois que chacun soit maintenu dans son droit, et que tous vivent en paix et en concorde, rendant l'obéissance qu'ils doivent à leur Prince.

XLVIII. — Je recommande très particulièrement à mon successeur et à mes successeurs de favoriser et protéger tous les vassaux étrangers, et de se fier à eux comme aux Castillans naturels, n'y ayant point de moyens plus efficaces pour entretenir l'affection de ceux qui se trouvent privés de notre présence royale.

XLIX. — Et comme j'ai trouvé ces Royaumes surchargés d'impôts, et que les guerres et les autres besoins survenus pendant mon règne ne m'ont pas permis de les soulager autant que je le voulois, quoique je l'aie fait en ce que j'ai pu, je recommande à mes successeurs de supprimer ces impôts, ou du moins une partie, aussitôt que les nécessités publiques cesseront, les services que lesdits Royaumes ont rendus méritant cette reconnoissance. Je les prie aussi de s'abstenir de consumer le patrimoine royal, non pas même une seule réale, en dons, en grâces et en pensions volontaires, attendu que c'est le sang des peuples, et qu'il n'y a que la cause de la défense de la religion qui puisse justifier l'incommodité qu'ils en souffrent. Et pour mieux réussir en ce bon dessein, ils doivent employer toute leur industrie et tous leurs soins à dégager leurs revenus.

L. — Me conformant aux lois de mes Royaumes, qui défendent l'aliénation des biens de la couronne et de toutes les seigneuries qui en dépendent, j'ordonne à mon successeur et à tous ceux qui lui succéderont à leur tour, de n'aliéner aucune chose desdits Royaumes, États et Seigneuries, et de ne les partager jamais, non pas même entre leurs propres enfants [1]. Et je veux que tous ces États et leurs dépendances, et tous les autres dont la succession me peut

1. Il y a un proverbe espagnol qui dit que les grands partages défont les grandes maisons.

arriver, ou à mes héritiers, soient et demeurent toujours unis comme biens indivis et impartageables, en cette couronne, et dans les autres que je possède, ainsi qu'ils le sont présentement; et si, pour quelque grande et urgente nécessité, ou pour de grands et importants services, ils aliènent quelques terres, ils le feront de l'avis et du consentement des personnes intéressées et comprises dans la loi que fit le roi Don Juan II, par une convention ou transaction passée entre lui et les États tenus à Valladolid en l'an 1442, laquelle fut depuis confirmée par les Rois Catholiques Ferdinand et Isabelle, mes prédécesseurs, avec commandement de la faire observer; et encore depuis, par Charles, mon trisaïeul, aux États tenus à Valladolid en 1523; et enfin par les testaments de mes pères Philippe II, Philippe III et Philippe IV. Et moi de nouveau je confirme ladite loi, et veux qu'elle soit gardée et accomplie.

LI. — Et comme la reine Isabelle et tous ses successeurs, jusqu'au roi mon père, ont ordonné dans leurs testaments que l'on retirât des mains de tous les grands et gentilshommes titrés les gabelles, daces, tierces [1], et autres droits appartenant à la couronne et au patrimoine de mes Royaumes et Seigneuries, je l'ordonne et commande aussi en la même manière.

LII. — Et d'autant que les grandes occupations de paix et de guerre, et les affaires difficiles qui me sont survenues ne m'ont pas permis d'exécuter ce projet : pour cette cause, et afin que lesdits grands et tous autres voulant se prévaloir de la tolérance et dissimulation dont nous avons usé ou pourrions user à l'avenir, ne puissent dire ni alléguer, en quelque manière que ce soit, qu'ils ont pour eux l'usage et la coutume, ni qu'il y ait aucune prescription acquise qui puisse préjudicier au droit de la couronne et du patrimoine royal, ni aux rois qui me succéderont à l'avenir; de mon propre mouvement, certaine science et puissance absolue, dont je veux user et use en ce cas, comme Roi et souverain seigneur, qui ne reconnais au temporel aucun supérieur sur la terre : Je révoque, casse, et annule, et déclare nulle et de nulle valeur ladite tolérance, dissimulation ou licence que j'ai accordée ou accorderai de bouche ou par écrit, et tout laps de temps, quoique long et très long, soit-il de cent ans, et tel qu'il ne reste mémoire d'homme au contraire, afin qu'ils ne puissent s'en prévaloir; tellement que le droit de la couronne demeure toujours en son entier, et que je puisse, moi et les rois mes successeurs, incorporer de nouveau à leur couronne et patrimoine royal tous les droits à eux appartenant, comme chose annexée à ladite couronne, et qui n'a pu, ne peut, ni ne pourra jamais en être séparée, à raison d'aucune tolérance, permission, dissimulation, ou laps de temps, ni même d'aucune con-

1. C'est un certain droit que le Pape accorda au roi de Castille Alphonse X, surnommé le Sage, sur les revenus de la fabrique des églises, pour être employé à la guerre qu'il faisoit aux Mores, appelé *Tercia*, parce qu'un tiers de ces revenus y étoit affecté.

cession de nous, ou des rois nos prédécesseurs. Et ce, en vertu et en exécution de quoi ont ordonné la reine Isabelle, et les rois ses descendants jusques au roi mon père.

LIII. — Je déclare que j'ai toujours eu soin que, des bois et forêts que je possède en divers endroits de mes Royaumes, mes sujets n'en souffrissent aucun dommage en leurs biens et héritages. Mais si, au temps de mon décès, on n'avoit pas donné satisfaction aux lieux auxquels les chasses auroient causé quelque dommage, j'ordonne que mon grand veneur soit juge du dommage, et que, sur ce qu'il dira, on y satisfasse aussitôt sans autre examen ni vérification.

LIV. — Je déclare pareillement que pour les bâtiments que j'ai ordonné de faire, soit au *Buen Retiro*, ou à mes autres maisons de campagne, et qui ne sont point de la direction de la Junte des bâtiments et desdits bois, j'en ai assigné les deniers sur mes dépenses secrètes qui ont passé par les mains de Joseph del Olmo, grand maître des bâtiments. Et comme il arrivera peut-être que ces ouvrages seront continués, ou par lui, ou par le grand maître qui lui succédera, j'entends et ma volonté est qu'on le paye de ce qui pourra lui être encore dû, selon ses comptes affirmés par serment, attendu que ces ouvrages ont été faits pour l'embellissement et la commodité de ces maisons royales. Et comme quelques sommes pourront avoir été fournies à cet effet, tant par don Philippe de Torres, actuellement mon secrétaire de la chambre, que par celui qui lui succédera, comme ayant le maniement de la bourse des menus plaisirs, je veux que l'on s'en tienne à ce qu'ils diront, pour l'expérience que j'ai faite de la bonne foi et prud'homie de ces serviteurs.

LV. — J'ordonne que toutes mes dettes soient payées en la meilleure et plus briève forme qu'il sera possible, et que, pour cet effet, les exécuteurs de mon testament s'assemblent avec le secrétaire de *Descargos*, pour expédier ce qui pressera davantage, et particulièrement ce dont ma conscience sera le plus chargée.

LVI. — Et comme les testaments des rois mes prédécesseurs contiennent diverses clauses, qui ont toujours été répétées jusqu'à celui du roi mon père, par rapport à la décharge de leurs consciences, et qui, pour le malheur des temps, n'ont pu être exécutées, et que, depuis le règne de l'Empereur Charles, ont été assignés plusieurs revenus de la couronne dont la Junte de *Descargos* a le maniement; j'ordonne que ces deniers soient administrés en la même forme, y ajoutant les rentes que le roi mon père a pareillement assignées pour aider à acquitter toutes ces dettes, sans que ce qui est appliqué à ces dispositions testamentaires soit jamais diminué ni sujet à aucun rabais ni déduction, mais au contraire que le tout demeure entier et soit toujours payé ponctuellement; à quoi les rois nos successeurs ont d'autant plus d'intérêt que cela tire à conséquence pour l'observation et l'accomplissement des dispositions qu'ils feront un jour eux-mêmes.

LVII. — Quant au reste de mes biens, droits et actions, qui peu-

vent ou pourront m'appartenir en quelque manière que ce soit, après que ce mien testament aura été accompli en tout et partout, et mes dettes payées, ainsi qu'il y est porté, je laisse et nomme pour mon héritier ledit successeur de mes Royaumes, afin qu'il en hérite avec la bénédiction de Dieu, conformément à cette mienne volonté.

LVIII. — Pour la prompte exécution de ce testament, je nomme pour mes exécuteurs généralement en tous mes Royaumes, États et Seigneuries, tant ceux qui sont au dedans de l'Espagne que les autres qui sont au dehors, quelque part que ce soit, la reine, ma très chère épouse, mon *sumiller* de corps[1], ou, s'il n'y en a point, le plus ancien gentilhomme de la chambre, jusqu'à ce qu'il y ait un *sumiller:* le grand maître de ma maison, et, n'y en ayant point, le plus ancien maître d'hôtel, jusqu'à ce qu'il y ait un grand maître; mon grand écuyer, ou celui qui en fera la fonction; mon grand aumônier, mon confesseur, et celui qui lui succédera en cet emploi; le président ou gouverneur du conseil de Castille, et n'y en ayant point, celui qui sera le plus ancien de ce conseil, jusqu'à ce qu'il y ait un président; le vice-chancelier d'Aragon, et, s'il n'y en a point, le plus ancien du conseil d'Aragon, jusqu'à ce que la présidence soit remplie; l'Inquisiteur général, et n'y en ayant point, le plus ancien du conseil de l'Inquisition, jusqu'à ce qu'il y ait un grand Inquisiteur; le président des Indes, et, à son défaut, le plus ancien de ce conseil, jusqu'à ce qu'il y ait un président; enfin celui qui sera pour lors prieur de Saint-Laurent le Royal. Et je veux et ordonne que mesdits exécuteurs testamentaires puissent se faire informer et commettre ceux qui auront part au gouvernement de mes Royaumes et Seigneuries, quelque part que ce soit, en Espagne ou hors d'Espagne, et tous autres ministres ou particuliers qui y résideront, à tout ce qu'ils verront nécessaire pour la bonne expédition et l'entier accomplissement de cette mienne disposition.

LIX. — Je veux et ordonne que ce mien écrit, et tout ce qu'il contient, vaille pour mon testament et dernière volonté, en la meilleure forme et manière qu'il puisse valoir et tourner plus au profit de mes peuples. Et s'il manque à ce mien testament quelque solennité, ou quelque chose, quelle qu'elle soit, j'y supplée de mon propre mouvement, certaine science et puissance royale absolue, dont en ce cas je veux user et use en effet; et entends qu'elle se tienne pour bien suppléée, levant et ôtant tout obstacle et empêchement tant de fait que de droit. Veux et ordonne que tout le contenu en ce mien testament soit gardé et accompli, nonobstant toutes lois, droits, et coutumes communes et particulières de mesdits Royaumes, États et Seigneuries, qui y soient ou puissent être contraires. De plus, je veux que chaque chose et partie de ce qu'il contient soit tenue pour loi et ait force et vigueur de loi faite et publiée en pleins États avec

1. C'est proprement le grand chambellan, ou, selon d'autres, le premier gentilhomme de la chambre.

grande et mûre délibération, sans que rien puisse jamais l'empêcher, parce que c'est ma volonté que la loi que je fais ici, déroge et abroge, comme postérieure, tous privilèges, lois, droits, coutumes, styles, et autres dispositions quelconques, qui pourroient l'impugner en quelque manière. Et par ce mien testament, je révoque et donne pour nul et de nul effet et valeur tout autre testament, codicille, ou codicilles, ou autre acte de dernière volonté que j'aie fait et passé en quelque manière que ce soit, et même avec des clauses dérogatoires. Tous lesquels et chacun d'eux qui paroisse, je veux et ordonne qu'ils ne puissent valoir en jugement, ni hors d'icelui, sauf celui-ci que je fais et passe maintenant. Car telle est ma dernière volonté, avec laquelle je veux mourir. Il est écrit en cinquante-deux feuillets in-folio de papier commun, et trois et demi en blanc. En foi de quoi, moi, don Carlos, je le passe et le signe à Madrid, le second octobre de l'an mil sept cent. *Entre lignes est ce mot :* vaille.

Moi le Roi.

Copie de l'écrit cité dans les articles 15 et 30 de ce testament.

Je nomme don Rodrigo Manuel Manrique de Lara, comte de Frigiliana, gentilhomme de ma chambre, de mon conseil d'État, afin que, comme tel, il assiste à la Junte que j'ai nommée par mon testament pour le gouvernement de mes Royaumes, en attendant que mon successeur puisse les gouverner lui-même. Et comme un grand doit entrer aussi dans la Junte, pour y représenter la noblesse, je nomme don Francisco Casimiro Pimentel, comte de Benavente, mon *sumiller* de corps. Et afin que cela s'exécute ainsi, je l'ai signé à Madrid, le 2 octobre de l'an 1700.

Moi le Roi.

Copie du codicille.

1. — Moi, don Carlos, par la grâce de Dieu, Roi de Castille, de Léon, d'Aragon, etc., comte de Flandre, etc., dis que me trouvant malade de corps, mais sain d'entendement, j'ai fait un testament, fermé le 2 d'octobre de l'an 1700, par devant don Antoine de Ubilla y Medina, chevalier de l'Ordre de Saint-Jacques, de mon conseil, mon secrétaire d'État pour les affaires d'Italie et du *Despacho Universal*, notaire public en tous mes Royaumes et Seigneuries, et l'un des témoins qui y sont nommés. Et parce qu'une des clauses qu'il contient, est celle où j'ordonne que, si la Reine, ma très chère épouse, veut après mon décès, ou de sa propre volonté, ou pour vivre plus retirée, passer en Italie, et se destiner au gouvernement de quelqu'un de mes Royaumes que je possède, il plaise à mon successeur lui donner cette satisfaction, et, pour conseil, les ministres les plus illustres et les plus expérimentés; que si elle veut demeurer dans quelque ville d'Espagne, elle en aura le gouvernement, et de tout

son district avec la juridiction. Et maintenant, pour plus grande extension de ladite clause et plus abondante satisfaction de la Reine, je veux que, si elle juge qu'il lui soit plus honorable et plus avantageux, ou plus selon son inclination, de se retirer dans les États que j'ai en Flandre, et qu'elle se trouve disposée à les gouverner, mon successeur lui en donne l'administration, en la même forme qu'il lui donneroit celle du Royaume qu'elle auroit choisi en Italie, en vertu de la clause de mon testament, c'est-à-dire avec un conseil composé des ministres qu'il jugeroit plus à propos.

II. — J'ordonne que l'ouvrage commencé dans la chapelle de mon palais de Madrid pour le culte du Saint-Sacrement, et dont toute la dépense alloit sur mon compte, soit achevé incessamment par mon successeur, suivant en tout le plan ou devis que l'on a mis en exécution, afin que cet adorable Sacrement soit remis au plus tôt dans ladite chapelle avec toute la solennité requise.

III. — Je lègue aux couvents royaux des Cordeliers déchaussés, des Augustines récollectes de l'Incarnation, des religieuses de Sainte-Thérèse et des Carmélites déchaussées de Sainte-Anne, un parement d'autel à chacun, ou tel autre ornement que choisira la Reine, ma très chère épouse, laquelle je prie de vouloir exécuter ce legs.

IV. — *Item*, j'entends et ma volonté est que le monastère de Saint-Joseph des Carmélites déchaussées d'Avila soit incorporé et agrégé au patronat royal, et qu'on lui assigne les deniers qui seront nécessaires pour cela; ce qui sera exécuté par la Chambre de Castille en la forme accoutumée.

V. — J'ordonne que, lorsqu'on payera les dettes que je laisserai, l'on paye aussi tout ce qui se trouvera dû jusqu'au jour de mon décès par la Reine, ma très chère épouse, qui en fera présenter un état.

VI. — Ayant souhaité toute ma vie que la glorieuse sainte Thérèse de Jésus, mon avocate, fût mise au nombre des patrons de mes Royaumes d'Espagne, à cause de la dévotion spéciale que j'ai pour elle, je recommande à mon successeur et à mesdits Royaumes d'entrer dans cette mienne intention, par la considération des grâces et des secours que lui et eux doivent espérer d'obtenir par l'entremise de cette sainte.

VII. — Et afin que le contenu ci-dessus soit accompli, je fais ce codicille que je veux qui vaille comme s'il étoit inséré tout entier dans mondit testament fermé, lequel je laisse en toute sa vigueur et force, en ce qui ne sera point contraire à ce que j'ordonne ici, et veux qu'il vaille; et que, lorsqu'on l'ouvrira avec les solennités que le droit ordonne, l'on en fasse de même de ce codicille écrit en quatre feuillets avec celui-ci, afin que, joint au testament, il ait la même force et valeur. Et pour l'autoriser, avant que de le fermer, je l'ai signé dans la ville de Madrid, le 5 du mois d'octobre de l'an 1700.

Moi le Roi.

B. — LETTRE DE LA JUNTE OU RÉGENCE D'ESPAGNE AU ROI.

Sire,

Aujourd'hui, sur les trois heures du soir, Dieu a retiré de ce monde le Roi Charles II, notre seigneur et maître, pour le faire jouir, comme nous devons le croire, de sa gloire éternelle.

Son testament a été ouvert immédiatement après sa mort, avec les solennités de droit : et s'y trouvant dans la clause qui concerne l'héritier et successeur de ses Royaumes, États et Seigneuries, qu'il y appelle, sans nulle exception, le sérénissime duc d'Anjou, fils du sérénissime Dauphin, avec ordre de lui en donner, sans aucun délai, la possession actuelle, après qu'il aura prêté le serment qu'il doit faire, d'observer les lois, privilèges et coutumes de chaque Royaume et Seigneurie, ainsi qu'il est plus amplement exprimé dans les deux copies ci-jointes ; et que Sa Majesté, que Dieu absolve, établit une Junte pour le gouvernement général de la monarchie, jusqu'à ce que son successeur puisse la gouverner lui-même ; la Reine qu'il a nommée pour en être, si c'est sa volonté d'y assister, et les ministres soussignés s'acquittent de l'obligation qu'ils ont d'en donner la première nouvelle à Votre Majesté, laquelle sera suivie de toutes les autres diligences et informations qui seront nécessaires en cette occurrence. C'est à quoi se réduit tout ce dont nous avons à donner avis à V. M. Dieu la conserve comme il en est besoin! A Madrid, le 1er de novembre de l'an 1700.

MOI LA REINE.

LE CARDINAL PORTO CARRERO.
DON MANUEL ARIAS.
L'ÉVÊQUE INQUISITEUR GÉNÉRAL.
DON RODRIGUE MANUEL MANRIQUE DE LARA.
LE COMTE DE BENAVENTE.

C. — RÉPONSE AU MÉMOIRE DU MANIFESTE DE L'AMBASSADEUR DE HOLLANDE [1].

Si Messieurs les États-Généraux des Provinces-Unies paroissent présentement surpris que le Roi ait accepté le testament du feu Roi d'Espagne, ils remercieront bientôt Sa Majesté de préférer en cette occasion le repos public aux avantages de sa couronne. Il suffira qu'ils aient le temps d'examiner avec leur prudence ordinaire les troubles infinis que l'exécution du traité de partage produiroit, et cette même prudence les fera désister de la demande contenue dans le mémoire qu'ils ont remis à l'ambassadeur de Sa Majesté ; ils avoueront que le malheur de l'obtenir seroit commun à toute l'Europe, et certainement ils jugeront que rien n'est plus opposé au traité que d'en abandonner l'esprit pour s'attacher uniquement aux termes.

1. [Voir ci-dessus, p. 324. Voir aussi la note de la page 376. — *E. Pontal.*]

Car enfin il a fallu, dans cette conjoncture, distinguer l'un et l'autre. L'esprit et les termes du traité étoient unis pendant que le Roi d'Espagne a vécu; les dernières dispositions de ce prince et sa mort y mettent une telle différence que l'un est absolument détruit si les autres subsistent; le premier maintient la paix générale, les termes causent une guerre universelle. Cette seule observation vraie décide du choix à faire pour se conformer à l'objet principal du traité, tel qu'il est expliqué dans les premiers articles, maintenir la tranquillité générale, conserver le repos public, éviter une nouvelle guerre par un accommodement des disputes et des différends qui pourroient résulter au sujet de la succession d'Espagne ou par l'ombrage de trop d'États réunis sous un même prince. C'est par de tels motifs que le Roi a pris avec ses alliés les mesures nécessaires pour prévenir la guerre que l'ouverture à la succession d'Espagne sembloit devoir exciter. La vue de Sa Majesté n'a pas été d'acquérir par un traité les royaumes de Naples et de Sicile, la province de Guipuzcoa et le duché de Lorraine. Ses alliés n'avoient aucun droit sur ces États; peut-être auroit-elle obtenu des avantages plus considérables par ses armes, si elle avoit eu dessein de les employer à l'occasion de la mort du Roi d'Espagne; mais son principal objet étant de maintenir la paix, elle a traité sur cet unique fondement; elle a permis à Monseigneur le Dauphin de se contenter du partage destiné à lui tenir lieu de tous ses droits sur la succession entière des royaumes d'Espagne. S'il arrive donc que les mesures prises dans la vue de maintenir la tranquillité publique produisent un effet contraire, qu'elles engagent l'Europe dans une nouvelle guerre; s'il devient nécessaire, pour conserver la paix, d'user de moyens différents de ceux qu'on s'étoit proposés; si cette route nouvelle ne cause aucun préjudice aux puissances alliées de Sa Majesté, si le seul désavantage retombe sur elle et qu'elle veuille bien sacrifier ses propres intérêts au bonheur général de la Chrétienté, non seulement il dépend de Sa Majesté de le faire, mais encore elle a lieu de croire que ses alliés loueront sa modération et son amour pour la paix, plutôt que de se plaindre d'un changement que le bien public demande; qu'ils la remercieront d'une résolution qu'il étoit impossible de différer sans s'exposer en même temps aux longues et sanglantes guerres que Sa Majesté, de concert avec eux, a voulu prévenir.

On en voyoit déjà les premières apparences. Les Espagnols, jaloux de conserver leur monarchie en son entier, se préparoient de tous côtés à la défense. Le Milanois, le Royaume de Naples et de Sicile, les provinces, les places comprises dans les partages, tout se mettoit en état de se maintenir uni à la monarchie d'Espagne; la nation demandoit seulement, pour s'opposer à la division, un roi qu'elle pût légitimement reconnoître, et quoique l'inclination de tous les États des royaumes d'Espagne fût universellement portée pour un prince de France, les sujets de cette monarchie auroient été fidèles à ceux que la disposition du feu Roi Catholique leur indiquoit, au refus d'un fils de Monseigneur le Dauphin.

Ils n'étoient plus incertains que sur l'acceptation. Car enfin le feu roi ayant rendu justice aux véritables héritiers, le refus auroit autorisé l'Espagne à se soumettre à l'archiduc, et personne apparemment ne doutera que l'Empereur n'eût accepté le testament; la succession d'Espagne pour son second fils avoit été le but de ses longues négociations à Madrid; ses traités dans l'Empire étoient pour la même fin; il n'avoit refusé de souscrire à celui du partage que dans cette unique espérance; il seroit bien difficile de persuader que, maître de recueillir le fruit de tant de peines, il eût voulu le perdre et se contenter des mêmes offres qu'il avoit constamment rejetées. Ainsi l'archiduc devenant roi d'Espagne du consentement de toute la nation, il falloit, pour exécuter le traité, conquérir les royaumes et les États réservés pour le partage de Monseigneur le Dauphin. Il n'y avoit plus de lieu d'alléguer le tort fait aux légitimes héritiers : leurs droits avoient été reconnus. Il falloit attaquer un prince déclaré successeur de tous les États dépendants de la monarchie. Ses nouveaux sujets, accoutumés à la fidélité de leurs maîtres, instruits du refus des véritables héritiers, auroient été aussi zélés pour lui que toujours ils ont été pour les rois précédents.

Messieurs les États-Généraux, informés par le Roi de toutes ces démarches pour l'exécution du traité, savent que Sa Majesté, sollicitant ouvertement les princes de l'Europe d'entrer dans les mêmes engagements, n'a jamais tenté par des voies secrètes la fidélité des sujets du feu Roi Catholique. Elle n'avoit donc nulle intelligence dans le royaume de Naples, ni dans celui de Sicile, ni dans aucun des États compris dans le partage de Monseigneur le Dauphin. La force ouverte étoit l'unique moyen de les attaquer; mais la guerre une fois commencée, après avoir refusé la justice que le feu Roi Catholique vouloit faire aux princes de France, étoit difficile à terminer. Un roi possesseur de toute la monarchie d'Espagne sans aucune condition auroit été réduit à de grandes extrémités avant que de céder les royaumes de Naples ou de Sicile, la province de Guipuzcoa, le duché de Milan, et les autres pays et places dont le partage de Monseigneur le Dauphin devoit être composé.

Il est inutile d'examiner quelles auroient été les suites de cette guerre. Elle étoit inévitable, et cette certitude suffit pour faire voir que les sages précautions prises pour maintenir une paix inviolable dans l'Europe étoient absolument renversées par les mêmes moyens qu'on avoit seuls jugés propres à l'entretenir. On dira peut-être que l'Empereur, connoissant mieux les inconvénients de la guerre et ses incertitudes, les malheurs qu'elle entraine avec elle, auroit accepté le traité; que renonçant au testament, il auroit obligé l'archiduc à se désister de ses droits, et se contenter du partage stipulé par lui. L'Empereur étoit certainement maître de le faire. Mais les refus précédents portés jusqu'à l'extrémité permettent-ils de croire qu'il prît cette résolution? quand même il l'auroit prise, le repos public en étoit-il plus assuré? Le duc de Savoie est, sans aucun engagement, appelé par le testament, au défaut des princes de France et de l'ar-

chiduc. Quelle offre pouvoit-on lui faire assez considérable pour l'empêcher de faire valoir ses nouveaux droits et pour balancer les avantages qu'il pouvoit en espérer?

On ne dira pas que les puissances alliées l'auroient substitué à l'archiduc : ce n'est pas le cas, puisqu'on suppose que l'Empereur avoit accepté le traité. Quel échange à lui proposer, qui ne soit infiniment inférieur à ce que l'avenir lui présente; et son intérêt particulier ne l'obligeoit-il pas à faire valoir le testament en faveur du prince qui auroit voulu s'y conformer?

Enfin la disposition faite par le feu Roi Catholique produisoit encore de nouveaux embarras pour le choix d'un prince à substituer à l'archiduc.

Puisque Messieurs les Etats-Généraux rappellent cet article secret du traité, ils auront apparemment examiné quel prince en état de soumettre les Espagnols à son obéissance auroit voulu, malgré la nation, monter sur le trône d'Espagne et soutenir les restes de la monarchie démembrée contre les entreprises de l'archiduc autorisé par le testament du feu Roi, et contre celles du duc de Savoie, intéressé à maintenir ces dernières dispositions. Il ne paroît pas qu'on eût aisément accommodé tant de différends sans apporter le moindre trouble à la tranquillité générale. On ne pouvoit prévoir au contraire qu'une guerre universelle. Il falloit donc employer, pour conserver la paix, des moyens différents de ceux qu'on s'étoit proposés en signant le traité le plus naturel, le plus conforme au maintien de la tranquillité générale. Le seul juste consistoit dans la résolution que le Roi a prise d'accepter le testament du feu Roi Catholique. Si quelque prince a droit de s'opposer à ces dernières dispositions, il suffit de les lire pour justifier que ce droit appartient seulement à Monseigneur le Dauphin; lorsqu'il veut bien s'en désister en faveur du roi son fils, le testament s'exécute sans trouble, sans effusion de sang, et les peuples d'Espagne reçoivent avec la paix un prince que la naissance et la disposition du feu roi, les vœux universels de la monarchie appellent à la couronne. Si quelque puissance entreprenoit d'attaquer tant de droits réunis, elle se chargeroit inutilement du nom odieux de perturbateur du repos public, et elle commenceroit une guerre injuste, sans apparence de succès. Mais si cette guerre paroissoit injuste, lorsqu'elle seroit entreprise par des puissances qui se croiroient intéressées à traverser les avantages d'un prince de France, seroit-il de l'équité du Roi, de sa tendresse pour le roi d'Espagne, de tourner ses armes contre une nation dont le seul démérite seroit d'apporter à son nouveau roi, petit-fils de Sa Majesté, la couronne d'une des plus puissantes monarchies de l'Europe, et de lui demander pour toute grâce de vouloir bien l'accepter?

L'élévation des rois ne les peut dispenser de faire connoitre l'équité des guerres qu'ils entreprennent. Quelle raison Sa Majesté, juste comme elle est, pourroit-elle donner de reprendre les armes, pour séparer une monarchie déférée tout entière au légitime héritier?

On avoit voulu se priver de ses droits; l'Empereur, se croyant

assuré des intentions du feu roi d'Espagne, se promettoit d'en recueillir toute la succession. La justice, l'honneur, l'intérêt de la couronne, la tendresse paternelle obligent également le Roi à soutenir de toutes ses forces les droits de Monseigneur le Dauphin; les succès précédents instruisent de ce qu'on devoit craindre de l'effort de ses armes. Le roi d'Angleterre et les États-Généraux désiroient également de prévenir la guerre, le Roi y consentit, Monseigneur le Dauphin voulut bien abandonner la plus grande partie de ses droits, à condition que les États qu'il s'étoit réservés lui fussent assurés. Ce désir égal de maintenir la paix produisit le traité, et c'est ainsi que, par de sages précautions prises pendant la vie d'un prince dont les fréquentes et fâcheuses maladies annonçoient une mort prochaine, on crut en partie rendre justice aux véritables héritiers, et rétablir en même temps le fondement d'une paix solide de l'Europe. Les disputes excitées sur la validité de la renonciation de la feue reine serviront de motif à cet accommodement. En effet, il eût été inutile, si la nullité de cette renonciation eût été aussi bien reconnue pendant la vie du feu Roi Catholique, qu'elle a été reconnue dans son testament. Enfin il étoit nécessaire que le Roi voulût bien expliquer positivement s'il acceptoit le testament tel qu'il est, en faveur du roi son petit-fils, ou bien si Sa Majesté le refusoit absolument : il n'y avoit point de milieu, point de changement à proposer. Sa Majesté acceptant le testament, les droits sur toute la succession entière passent incontestablement au nouveau roi d'Espagne; il ne lui est pas permis de les séparer, d'accepter une partie de la succession, et de refuser l'autre. Le refus du testament transportoit tous les droits à l'archiduc; il ne restoit pas même aux véritables héritiers de raison légitime de se plaindre qu'on leur eût fait aucune injustice, et par conséquent, en quelque cas que ce soit, Sa Majesté, voulant maintenir les conditions du traité, étoit obligée d'attaquer un prince vivant, légitime possesseur de la couronne d'Espagne; et toutefois les mesures qu'elle avoit prises avec ses alliés regardoient seulement le partage de la succession d'un prince dont la mort paroissoit prochaine.

Puisque la guerre étoit inévitable et qu'elle étoit injuste, si le Roi eût pris la résolution de s'en tenir précisément au traité de partage, Messieurs les États-Généraux n'ont aucun sujet de se plaindre que Sa Majesté l'ait prévenue en acceptant le testament, à moins que cette résolution ne leur cause quelque préjudice. Jusqu'à présent on ne le découvre pas. La seule vue qu'ils ont eue en traitant, leur unique intérêt a été d'assurer la tranquillité générale. On leur doit la justice de déclarer qu'ils n'ont stipulé pour eux-mêmes aucun avantage particulier, nulle province, nulle place, nul port de mer dépendant de la monarchie d'Espagne, soit dans l'Ancien, soit dans le Nouveau-Monde, nul article secret pour faciliter leur commerce. Ils ont proprement fait l'office de médiateurs désintéressés entre le Roi et l'Empereur. Ils ont voulu pacifier par avance les troubles que les différends réciproques sur la succession sembloient bientôt

devoir produire. Si l'Empereur, marquant le même désir de maintenir la paix, eût souscrit au traité, les engagements pris alors entre les seules parties véritablement intéressées à la succession auroient été différents; mais il n'y a de traité qu'avec les médiateurs, et Messieurs les États, informés de toutes les démarches du Roi par rapport au traité, savent l'inutilité des instances faites à Vienne au nom de Sa Majesté. Ils savent que l'Empereur, persuadé que l'archiduc seroit appelé à la succession entière des royaumes d'Espagne, ne vouloit s'engager à la séparation des États de la monarchie, qu'autant qu'elle lui auroit été utile pour étendre son autorité en Italie. Qu'ils se plaignent donc de l'Empereur et de ses refus continuels, s'ils voient avec peine que Sa Majesté ait accepté le testament; quoique le mémoire donné à son ambassadeur puisse donner lieu de le croire, elle veut cependant encore suspendre son jugement jusqu'à ce qu'ils aient fait de plus sérieuses réflexions sur ce grand événement. Elle connoît la sagesse des conseils de la République; toutes choses bien examinées, Messieurs les États-Généraux trouveront peut-être que tant d'États considérables acquis à la France, suivant la disposition du traité, pouvoient donner une juste jalousie de sa puissance; et s'il dépendoit d'eux de choisir, les apparences sont qu'ils préféreroient encore à l'exécution du traité suivant ses termes, l'état présent de la monarchie d'Espagne gouvernée par un prince de France, sans division de ses États.

Les peuples en Angleterre et en Hollande prévenoient déjà ce que le gouvernement décideroit en cette occasion, et leurs plaintes sur l'union des royaumes de Naples et de Sicile à la couronne de France marquoient ouvertement leur inquiétude pour le commerce de la Méditerranée. Si le roi d'Espagne est prince de France, sa haute naissance, son éducation, l'exemple du Roi lui font connoître ce qu'il doit à sa gloire, au bien de ses peuples, aux intérêts de sa couronne. Ces considérations seront toujours les premières dans son esprit; elles le porteront à relever la splendeur de sa monarchie; et d'ailleurs la tendresse du Roi pour Sa Majesté Catholique seroit certainement la plus forte barrière, l'assurance la plus solide que toute l'Europe pourroit désirer. Si l'attention du Roi à maintenir la paix permettoit encore la moindre crainte des desseins de Sa Majesté, on prendroit bien plus d'ombrage de trop d'États réunis sous un même prince, si le traité pouvoit avoir son exécution.

Ces réflexions persuaderont apparemment Messieurs les États-Généraux que la justice, le bien de la paix, l'esprit même du traité ne permettroient pas que le Roi prît d'autre résolution que celle d'accepter le testament du feu roi d'Espagne; qu'elle convient aux intérêts particuliers de la république de Hollande; qu'elle est conforme à ceux de toute l'Europe. Le malheur seroit donc général, s'il étoit possible que Sa Majesté eût égard, après la déclaration qu'elle a faite, aux instances contenues dans le dernier mémoire, et véritablement elle est persuadée que jamais ils n'ont eu l'intention d'en obtenir l'effet. Ils sont trop éclairés pour avoir formé des vœux

aussi contraires à leurs lumières, et aux véritables intérêts de leur république. S'ils étoient capables de les oublier assez pour souhaiter effectivement que Sa Majesté voulût exécuter les conditions du traité, ils auroient fait voir les moyens assurés d'accomplir le partage sans guerre, et du consentement général de toute l'Europe. Ils auroient au moins nommé les princes prêts à joindre leurs forces pour en garantir tous les articles. Ils auroient énoncé celles que la république de Hollande auroit données soit par terre ou par mer. Le mémoire cependant ne contient rien de semblable. Messieurs les États-Généraux proposent seulement d'accorder à l'Empereur le terme de deux mois porté par l'article secret du traité. Ont-ils déjà perdu le souvenir qu'il y a sept mois que ce prince délibère; que ses réponses aux différentes instances qu'on lui a faites contenoient seulement un refus absolu de souscrire au partage : qu'ils examinent quel auroit été le fruit de cette nouvelle proposition! L'Empereur refusoit le partage sur la simple espérance que le roi d'Espagne appelleroit l'archiduc à sa succession; cette espérance étoit vaine alors, et l'effet l'a vérifié. Cependant si elle étoit capable de suspendre les résolutions de l'Empereur, que ne feroit pas la certitude qu'il auroit présentement de procurer à l'archiduc toute la succession d'Espagne? car enfin le délai de deux mois proposé en cette occasion par les États-Généraux auroit été regardé avec raison par les Espagnols comme un refus que le Roi auroit fait du testament du feu Roi Catholique. Il n'y avoit pas d'apparence d'exiger d'eux d'attendre une réponse pendant si long espace de temps; encore cette réponse, suivant les termes du traité, ne pouvoit être qu'un refus. Ainsi, la régence d'Espagne étoit obligée, pour se conformer aux intentions du feu Roi Catholique, de déférer la couronne à l'archiduc : l'Empereur obtenoit par le simple délai que Messieurs les États-Généraux proposent ce qu'il a recherché inutilement avec tant de peine. Ainsi, sur le prétexte spécieux de l'exécution du traité, ils assuroient à jamais la grandeur et la puissance de la maison d'Autriche. Sa Majesté veut bien croire qu'ils n'ont pas eu ce dessein; ils connoissent l'intérêt qu'ils ont de mériter par leur bonne conduite l'honneur de son affection et la continuation des marques de sa bienveillance. Elle s'assure donc que, faisant plus de réflexion qu'ils n'ont fait aux témoignages qu'elle donne de son attention au maintien du repos public, aux sacrifices qu'elle veut bien faire dans cette vue des États considérables qu'elle regardoit comme devant être unis à sa couronne, ils changeront leurs plaintes en remerciements, et, félicitant au plus tôt le roi d'Espagne sur son avènement à la couronne, ils tâcheront de mériter du Roi les mêmes marques de bonté et de protection qu'eux et leurs ancêtres ont reçues de Sa Majesté et des rois ses prédécesseurs.

FIN DU SIXIÈME VOLUME.

TABLE DES APPENDICES DU TOME VI

Coulommiers. — Typog. P. BRODARD et GALLOIS.



